

## Manuscrits français ayant pour objet la Marine à la Bibliothèque nationale de France d'après ses inventaires (en cours)

**Eric BARRÉ, MICHEL DAEFLER (COLL.)**

Les notes qui suivent sont issus des catalogues publiés ou du catalogue électronique des archives et manuscrits de la BnF qui est propriétaire des notices. Elles sont destinées à faciliter les recherches des chercheurs et des curieux. Il convient de signaler de l'aspect partiel et intuitif de ce dépouillement lorsque le descriptif de la cote précise qu'il s'agit d'une série d'originaux ou de copie d'originaux. Dans ce cas, la plupart du temps ne figure que le nom de l'émetteur et du récepteur, sa qualité, le lieu d'émission et la date. De plus, dans certains cas, la qualité n'est pas suffisante, en raison de l'identité du second interlocuteur.

Si vous utilisez ce présent document, vous avez la possibilité, s'il vous plait, de nous indiquer les cotes inutilement retenues ainsi que celles que vous souhaiteriez voir rajouter. En ce cas, vous apparaîtrez comme collaborateur au présent travail et votre participation sera signalée à la côte ajoutée ou retirée selon vos souhaits.

**383**, 10 février 1754, « Compagnie des Indes. Journal du voyage de M. Godeheu ... ».

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9006896t>

**384**, 1682, « Instruction général des principaux ports et havres depuis l'île de Majorque et du Soffa jusques au golfe de Naple, avecque leurs rumbs de vants et lattitudes, distances et profondeurs ; par HenryMichelot », commençant par : « L'île de Majorque est une assez grande îlle ... » et finissant par « ... Du cap Mesenus à l'isle de Nixita, en le golfe de Naples, gist nord nord est 8<sup>m</sup>. », 27 fol.

Le document est un routier des mers fournissant une description et des instructions nautiques d'une partie des côtes de Méditerranée. Partant de l'île de Majorque, il rejoint la baie de Soffa proche de Valence avant de remonter vers le nord et suit la côte jusqu'à la ville de Pouzzoles à l'entrée du golfe de Naples. L'auteur a inclus les îles proches du rivage. L'ensemble se termine par une « Table montrans commant les susdites places sont distantes et situées les unes des autres, dé lieues dé 20 (*sic*), en un degré ».

**385**, 19 mai 1686-1 septembre 1694, Journaux de bord composés de papiers, cartes, plans, profils.

1° - 19 mai 1686 – 8 juin 1690, Journal de bord.

2° - 8 juin 1690 au 4 septembre 1694, Journal de bord tenu par « F. Massertie », avec plans, profils commençant (fol. 39) par « ... Au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit. Amen. Ce jour d'uy 8 de juin 1690, à l'île de Carenache ... » et finissant par : « ... où le navire c'est crevé et est entierement perdu ».

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060640j>

**386**, XVII<sup>e</sup> siècle, Routier de la mer du Sud.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90582085>

**389**,XVII<sup>e</sup> siècle, « Carte générale des proportions des canons du roi qui servent dans la marine, tant de fonte que de fer, avec le règlement de la poudre pour l'épreuve desdits canons pour le salut et pour le combat, les proportions des affuts et des ustaensiles qui sont nécessaires ausdits canons, l'inventaire pour l'armement, les échelles pour les canons et pour les boulets, la table de cube pour graduer la règle de calibre, la table des onces qui sont marquées dans la première livre du poids du boulet, afin des canons et des mortiers dessinez et leurs proportions, le jet des bombes et plusieurs autres figures », n.p.

Le document est essentiellement composé de schémas et de tableaux composé d'une vingtaine de folios.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9058222f>

**704**,XVIII<sup>e</sup> siècle,Recueil de pièces historiques (copie).

14, Voyage du « S<sup>r</sup> Drach » en en 1515 aux Indes occidentales, fol. 46.

15, État des pertes de la flotte espagnole sur les côtes d'Irlande en 1588, fol. 50.

19, Notice sur l'expédition du S<sup>r</sup> Drake en 1587, fol. 68.

25, Voyage en Russie de « Jean Sauvage de Dieppe » au mois de juin 1586, fol. 89.

Le document n°14, du XVI<sup>e</sup> siècle, sans auteur et non daté, décrit une croisière de Francis Drake parti d'Angleterre le 14 septembre 1585 pour se rendre aux Antilles pour piller les possessions espagnoles dont la ville de Cathagène. Le butin est estimé à 5 ou 600 000 écus, les dégâts à 2 voire 3 « millions d'or », fol. 46-49.Le document n° 15 est une copie du XVIII<sup>e</sup> siècle anonyme sur le désastre de *l'Invincible armada*. Le document débute par une missive introductive du 26 septembre 1588 suivie de la « Copie d'un certificat envoyé par le sire Guillaume Fils-Guillaume-Vieroy, député en Irlande de la confusion des Espagnols et reçu en la cour d'Angleterre, le 24 septembre 1588 » couvrant les naufrages sur les côtes d'Irlande du 6 au 12 septembre. Il est suivi d'un tableau des pertes espagnoles sur le même rivage : 18 navires, 5 934 morts, 700 prisonniers, fol. 51-52. Le n° 19 est une notice anonyme d'une croisière de sir Francis Drake sur les côtes du Portugal, fol. 68. Le n° 25 intitulé : « La route et la saison qu'il faut prendre pour faire le voiage de Saint Nicolas, pais de Russie ... » est un rapport de mer, en date du 20 octobre 1586, d'un Dieppois sur la côte nord de la Russie décrivant le pays, quelques possibilités économiques et fournissant des renseignements pour la navigation, fol. 89-92.

**676**, 1545, Jehan Allofonse, Pauli Secalart, Cosmographie et hydrographie, 191 fol.

**741**,1669, « Portulan, ou Description des ports de la mer Méditerranée, œuvre fort nécessaire à tous navigans », 1669, n.fol.

Le titre du manuscrit de 209 folios tient sa promesse sans pour autant être très détaillé, les rivages à l'est de la mer Égée sont des plus sommaires. Dans la mer Égée, l'île d'Égine semble avoir été oubliée. La côte orientale de l'Italie a faiblement retenu l'attention de l'auteur ... Ce dernier a visiblement eu des problèmes de composition. Un premier ensemble va de Marseille à Cadix, un second, de Marseille à Savonne, ce qui fait de lui probablement un marin marseillais, le troisième part de Gibraltar aux Baléares avant d'aborder la Sardaigne et la Corse, les ensembles qui suivent sont plus logique, le marin part de Gênes pour aller en Ceuta en suivant la côte.

**742**, XVI<sup>e</sup> siècle, « Les faiz de la marine et des navigaiges » par « Anthoine de Conflans » commençant par « [Pour] avoir la congnoissance des choses nécessaires concernans les faiz de la marine et navigaiges... » et finissant par : « ... et prendra ce que bon leur semblera. Votre très humble et très obéissant serviteur et subiect Anthoine de Conflans ».

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9059155s>

**1278**, XV<sup>e</sup> siècle, Recueil des pièces historiques sur les affaires de Bourgogne, de 1306 à 1490, composé pour l'usage des ducs de Bourgogne, et contenant :

17, État des choses nécessaires « pour le secours de la flotte estant présentement à La Rochelle », fol.73.

40, 17 mars 1435, Lettres du roy Henry d'Angleterre sur la plainte à luy faicte par le duc de Bourgogne de quelques navires arrestés... », fol. 116.

42, 1440, « Du Secours que le duc de Bourgogne envoya à l'empereur de Constantinople à Rhodes. 1440 », fol. 127.

70, « Nouvelles du pays du Levant et des Turcs », fol. 234.

75, 1471, « Comment le ... roy de Portingal prist et assualt la ville de Arzille au pais d'Aufrique, l'an mil IIII<sup>e</sup>LXXI », fol. 260.

76, Autre pièce relative au même sujet, fol. 261.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9058229b>

**1672**, XV<sup>e</sup> siècle.

1°, Poème sur la « combustion de » la « nef nommée la Cordelière » par « Brice », traduction en vers [par Pierre Choque di Bretagne], commençant par : « O tres illustre, tres crestienne, tres haulte, tres puissante et tres excellente pacifique souveraine et sacree dame et princesse, madame Anne Brute, troienne, royne de France, deux foz duchesse et seule heritiere de la noble terre bretonicque... » finissant par :

« En divisant chascun bellicateur

« Triumphalement a le sciel condescendu ».

2°, « Translacion de l'epitaphe Herveu Portmoguer », commençant (fol. 11) par :

« Nobles princes, le non Herven le garde

« Soubz la pierre que les os ne regarde ...

Et finissant par :

« L'aigre passé deulx Decius mémoire,  
« Mais cestuy sera plus grant mémoire ».

3°, « Champ royal » en l'honneur d'Anne de Bretagne, « composé par le dit translateur exhortant de l'honneur dudit Portmoguer (fol. 11). Refrain :« Le plus saige qui soit dessoubz les cyeulx ».

4°, « Rondeau composé par le dit translateur exhortant de l'honneur dudit Portmoguer », commençant (fol. 12) par :« Loyal Breton, pareillement François ... ».

Dans cet ensemble de 12 folios, il convient de signaler, outre les miniatures, deux images en couleur dont l'une représente deux navires de guerre navigant de conserve (fol. 9). L'original n'est consultable que sur demande spéciale et est visible sous la forme de microfilm (MF 31 905).

**1748**, XVI<sup>e</sup> siècle.

1°, « Le Routier et jugement des cours et marée », commençant par : « Au ras de Sain, la lune au suest ung quart de l'est, basse mer... ».

2°, « La reigle pour prendre la haulteur du soleil », commençant (fol. 48) par : « Quant on veult prendre la haulteur du soleil, prenez le justement à midy et regardez le moys... » et finissant par : « ... nous aurons .xii. du nombre d'or, et la lettre dominicalle sera E ».

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90072502>

**2067**, 1671, « Traitté de l'artillerie de la marine, par le sieur Lempereur, commissaire », commençant par : « L'artillerie de la marine et celle de la terre ne sont différentes que dans l'exécution... » et finissant par : « ... toute nostre estude, travail et bonne volonté, comme nous sommes obligez. Fin ».

Le manuscrit de format in 8° de 60 folios constitue un manuel de tout ce que l'on doit savoir sur l'artillerie de marine en cette seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. L'auteur part de la fabrication des pièces pour donner ensuite des éléments d'utilisation allant jusqu'aux procédures de tir. Le commissaire termine par un chapitre, « De la charge de lieutenant d'artillerie de marine », avant d'achever par un « De la fonderie de Toulon » qui fait de lui, à n'en pas douter, un Toulonnais.

**2085**, XVI<sup>e</sup> siècle, Traité du commerce de l'étranger avec la France (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> vol.), commençant par : « Il est notoire à toutes personnes qui ont employé leurs jours aux lettres ... » et finissant par « ... affin de vous accomplir du tout la teneur de ma dicte promesse »,

Le manuscrit de format in 8° de 120 fol. est une copie du XVIII<sup>e</sup> siècle dont il a été écrit un siècle plus tard qu'il daterait du règne d'Henri II (*recto* du feuillet de garde). Le livre 3 est surtout un catalogue des produits importés des pays voisins du royaume. Du folio 12 au folio 25, il est question des marchandises chargées au port d'Anvers parmi lesquelles figurent : « Sallures et poisson sallez amenez dudict Anvers en France » suivi de la liste des produits dont l'auteur précise : « Desquelles choses on se peult facilement passer à cause de la grande habondance qui est audict royaume car comme dict est au deuxième volume la pesche que l'on faict des

poisson en Guienne, Bretagne, Normandie, Picardie, Provence et Languedoc habondent tant qu'ilz en ont non seulement pour leur fourniture mais pour tous pays, mesmes des sallures usdictes, touteffois a esté telle année la paix durant la paix que l'on a amené dudict Anvers pour plus de cent mil livres ». De même, du folio 26 à 31, il est question des marchandises en provenance d'Angleterre, suivi de celles du Portugal, fol. 31 à 36, Espagne, fol. 37 à 41. L'auteur précise : « Et tout ce qui vient desdictes Espaignes par la mer descend à Bayone, Bordeaux et La Rochelle, Nantes, Basse-Bretagne, Havre de Grace, Rouen, Dieppe, Boulongne et celles venant par la mer de levant à Narbonne, Aiguemorte et Marseille. Et par terre à Bayonne, Tholouze et Narbonne tirant à Perpignan ». Les marchandises concernant Avignon et le conté de « Venisse » couvrent les folios 41-44, l'Italie et le Levant, sous entendant, que les Italiens sont les intermédiaires obligés, les folios 44 à 55. Le livre 4, fol 44-120 offre moins d'intérêts.

**2086**, XVI<sup>e</sup> siècle, Traité du commerce de l'étranger avec la France (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> vol.), commençant par : « Il est notoire à toutes personnes qui ont employé leurs jours aux lettres ... » et finissant par « ... affin de vous accomplir du tout la teneur de ma dicte promesse ».

**2087**, 1708, « Systeme politique sur le commerce et la marine, adressé au roy par le sieur de Bouciquault, capitaine au régiment d'infanterie de Poitou », commençant par : « L'habitude étant une seconde nature ... » et finissant par : « ... l'opulence étant fille unique du commerce ». En tête une dédicace au duc de Bourgogne.

Cet ensemble de 40 folios in 4<sup>o</sup> est divisé en 8 discours montre que la balance des échanges du commerce extérieur peut être une source d'enrichissement ou d'appauvrissement d'un pays d'où diverses propositions : contrôles des productions du royaume et des échanges de marchandises, contrôle des changes, accroissement du nombre de navires, soutenir la pérennité des maisons de commerce en favorisant, en ce cas, le droit d'aînesse en matière de succession, autoriser le libre commerce avec les Indes, acquérir une connaissance du commerce et de la marine des étrangers, nécessité de la paix seul moyen pour accroître la marine de commerce aux dépens des Hollandais et des Anglais.

**2132**, XV<sup>e</sup> siècle, Traités par « Germain Sorin, pilote », à savoir :

1, « Les noms des trente deux vens dont les mariniers de France, Espagne, Portugal, Angleterre, Escosse, et les navigans en la mer de Ponent usent se servent en leurs navigations », commençant par : « Le vent du nord, c'est là où est ... ».

2, « Les portz et havres qui sont depuis Marseille jusques à Venize jusques à Surye, Alexandrie et ailleurs, et puis de recouvrer Marseille » commençant (fol. 7) par : « Marseille y a ung bon port pour navires... ».

3, « Memoires des drogues ... qui se recouvrent à Tripoly, à Surye, à Leppe, à Damas, à Baruth, à Alexandrie, à Thunis, Argez et aultres pays », commençant (fol. 21) par « Scamonée, la rote damasquine, vault ... ».

4, « Robes et marchandises que les Véniciens ... portent es parties de delà », commençant (fol. 23) par : « Premièrement, velours verdz, noirs, rouges, jaulnes etc. ».

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9007233j>

**2133**, XVI<sup>e</sup> siècle, « Stolonome, traicté contenant la manière de dresser, fournir, equipper et entretenir en tout temps en bon ordre une armée de mer et raison des frais d'icelle », précédé d'une dédicace au roi Henri II, commençant par : « Proëme. Puisque mon action tend à tracter ... » et finissant par : « ... la vueille colloquer au sien coeleste ». Vélin, arabesques à plume.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9058147x>

**2145**, XVI<sup>e</sup> siècle, « La Reprise de la Floride par le cappitaine Gourgue », commençant par : « Entre plusieurs ingularitez inconeües aux siècles passez ... » et finissant par : « ... laquelle Dieu veuille maintenir et accroistre en toute grandeur et prospérité. Robert Prévost. N. Scrib. ».

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060528r>

**2304**, 1686, « Livre de construction, contenant les proportions de chaque rang de navire, comme aussy les proportions de la masture, manœuvres, canon, les noms de tous les vaisseaux du roi, tant de ponant que de levant » par « François Coullomb filz », commençant par « Noms et proportions des vaisseaux ... » et finissant par : « ... comme il est à la multiplication ».

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90594174>

**2482**, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle, Normandie.

1°, « L'usage de la navigation », commençant par : « Le monde et tout ce qui est comprins dedans le dernier ciel ... » et finissant par : « ... de Paris à Hierre, ville en Aphrique, de droit chemin ».

2°, « L'Usage de la mapemonde », commençant (fol. 27) par : « Mappemonde est la superficie du ciel et de la terre avec l'eau, réduits en forme plate ... » et finissant par : « ... à telle heure que l'on voudra. Fault par là ... ». Inachevé.

3°, « L'usage du quart du cercle pour prendre la hauteur du soleil du pôle et de la ligne équinoxiale », commençant (fol. 34) par : « L'usage de la déclinaison du soleil marque ... » et finissant par : « ... au zenit vous serez sous la ligne ».

Les deux premières parties de ce document de 37 folios, in 16°, sont de la même main et comporte une table des années bissextiles, fol. 3, allant de l'année 1576 à 1634 autorise à considérer qu'elles ont été écrites dans les années suivant l'année 1572 qui n'y figure pas. Dans la première partie, outre les tableaux de concordances logiques, le document contient divers schémas destinés à faire comprendre les propos. La dernière partie date du XVIII<sup>e</sup> siècle et constitue en un exercice pour comprendre l'usage du quartant à partir de l'exemple de Rouen. Cet exemple indique que le dernier propriétaire de ce carnet, avant qu'il n'entre dans les collections royales, était, si ce n'est un rouennais, tout au moins un normand.

**2483**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Estat de ce qui se doit pratiquer dans une galère pour la tenir en bon estat », par « le chevalier de Tonnerre » commençant par : « Un capitaine entrant dans une galere pour la

commander ... » et finissant par : « ... Ce sont les plus veritables et plus sincerés sentimens du chevalier de Tonnerre ».

In 12° de 44 folios constituant le manuel du parfait capitaine de galère divisé en : « Devoir d'un capitaine de galere entrant dans une galere pour la commander », « Manière avec laquelle un capitaine se doit conduire tant avec les officiers marinières que chiourmes – Devoir d'un capitaine à l'esgard du lieutenant et sous lieutenant », « Devoir du lieutenant et sous lieutenant tant à l'esgard du capitaine que de la galere », suit un ensemble de notices descendant la pyramide hiérarchique jusqu'aux « espaliers qui donnent la vogue à toute la chiourme » construit sur le même principe. Deux chapitres clôturent l'ensemble : « Conduite qu'un capitaine doit tenir dans une galere pour y maintenir l'ordre, y faire faire les services à propos et y conserver la santé précieuse à cette petite république » et « Observations que je croirois necessaires pour les capitaines qui on l'honneur de commander les galeres du roy ».

**2487**, 1616.

1°, « Brief traicté ou maniemnt d'aucuns usages, et observations des globes celeste et terrestre », commençant par : « On nomme communement et sans distinction le globe sphaera mundi ... » et finissant par : « ... tousjours droictement de l'horizon en rectos angulos ».

2°, « Relation de toutes forteresse, magasins confédérez, artillerie, navires, chaloupes et gens de guerre que les Hollandois entretenoient au temps pasé des Indes Orientales » commençant (fol. 37) par « Malaya est une puissante forteresse en l'isle Tarnate ... » et finissant par : « ... de toute sorte de vivres et aminitions ».

Composé de 40 folios, format in 8°, les deux parties sont inégales : la partie astronomique couvre 36 folios sur 40. La description des Indes orientales hollandaises est donc des plus succinctes sans pour autant manquer d'intérêts puisque comme indique la suite du titre « ... avec les degrez de la longitude et latitude de toutes places pour facilement les trouver sur le globe », les positions permettent de donner leur équivalent avec la toponymie actuelle ainsi que les productions locales. De plus, plus intéressant, l'auteur fournit les noms et la position des forts que les Hollandais ont abandonné en 1616. La liste des navires, quant à elle est des plus courtes : 36 grands navires équivalents aux galions espagnols ou aux caraques portugaises, 2 frégates, 27 chaloupes et un grand nombre de petites barques.

**2626**, xv<sup>e</sup> siècle, Sébastien Mamerot, « Petit traictié des passaiges faiz par les François outre mer » commençant par : « Par ce que durant les treves qui courent en cest an mil quatre cens soixante XII sont venues de nouvelles complaints ... » et finissant par « ... Je Sébastien Mamerot, presbtre natif de Soissons et chantre de Saint Estienne de Troyes, ay mis à chef cestuy present traictié, à Vierron, ce mardi dix neufiesme jour d'avril mil quatre cens et cinquante quatre, après Pasques ». Vélin, miniatures, lettres ornées.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90594174>

**2690**, 1451-1468, Recueil de lettres, de privilèges, franchises, abolitions, concernant la ville de Bordeaux commençant par : « Le traictié et appointement fait à la première reduction de la ville et cité de Bordeaux, entre le roy de France Charles, d'une part, et les gens des trois estaz sz la dicte ville, cité et païs, d'autre ... » et finissant par : « ... mil CCCCLXVII et de nostre règne le douziesme. Ainsi signé : Par le roy, le sire de Roscur et autres presens. N. Tilhart », 71 fol.

Le document apporte son lot de renseignements en matière maritime. À titre purement indicatif, l'accord du 11 avril 1453, signé à Montils-les-Tours, entre Charles VII et les habitants de Bordeaux et du Bordelais suite à la seconde réduction de la ville prévoit, entre autres, les taxes prélevées sur l'exportation des vins, fol. 5 v° ; les « Lettres touchant le peage des lestes et queues de harencs qui passent par la riviere de Gironde, Garonne et Dordogne » données à Montluçon, le 14 janvier 1455, fol. 10 v° - 11 r° ; au « Chastelier pres Ebreulle », le 19 avril 1456, le roi contraint les Rochellais à payer au maire et aux jurés de Bordeaux 2 deniers et une obole par livre de marchandises qu'ils mènent en ce lieu, fol. 14, ou les lettres de Louis XI données à Paris, le 23 septembre 1461, interdisant d'établir des ports dans certaines limites de la Gironde suivi des lettres d'enregistrement et d'interprétation de Gaston du Lyon, sénéchal de Guyenne, du 25 octobre 1468, fol. 24-25 r°.

**2720**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Inventaire des lettres, titre et chartres de Bretagne trouvées en la chambre du tresor des dites lettre et chartres estante en la tour neuve du chasteau de Nantes, fait par René de Bourgneuf, chevalier, seigneur de CUCÉ, conseiller au conseil privé du roy er premier président en sa cour de parlement dudict pays, commissaire à cette fin, député par lettres patentes du roy Charles neufviesme des derniers jours de décembre 1565 et XXI<sup>me</sup> d'octobre 1568, que roy Henry à présent regnant [Henri III] données à Paris le cinquiesme de juillet 1578 », 257 fol.

Il convient d'indiquer que le volume ne contient que des analyses. On peut augurer que les originaux se trouvent encore à Nantes, aux archives de Loire-Atlantique ou aux archives ou à la bibliothèque municipale. Parmi les documents figurent : un aveu de Guillaume, évêque de Saint-Malo, du 7 février 1501 ou il est précisé qu'à Claude de France et ses parents appartiennent « le chasteau, closture, fortification et garde de la ville et cite de Saint-Malo et les guetz et institutions des capitaine, connestables et autres officiers ; aussy qu'ils peuvent faire faire icelle forteresse qu'il leur plaira en lasdicte ville et en tel endroit qu'ils voudront recompensant ledict evesque et chapitre des dommages ... », fol. 2 v° ; « Autre lettre contenant l'offre faite par maitre Regnault de Godelin, sénéchal de Nantes etc., procureur du duc, à Jan de Brocé et dame Nicolle, sa compagne, de leur bailler et délivrer les terres et chastellenie de Champrée et Ingrande quittes de toutes charges et devoirs en recompense du comte de Painthievre, portz et havres d'entre Couénon et Arguenon et seicheries de Cornouaille suivant l'appointement fait entre le duc François premier d'une part et Jan de Bretagne en date du XXIII<sup>me</sup> de septembre mil quatre centz soixante », fol. 3 r° ; s.l., 24 avril 1453, Assiette du douaire de la duchesse de Bretagne, Françoise d'Amboise, réalisé par son époux, le duc Pierre, comprenant entre autres : les villes de Morlaix, Lanterneau, Châteaulin, Concarneau mais se préservant « la garde des forteresses, ports et havres », fol. 6 v° ; « Accord fait entre le duc et les abbés et convent de Saint Mahé touchant la forification et closture de ladict abbaye et ville de Saint Mahé, la garde de laquelle



veulent estre et demeurer au duc et qu'il y puisse instituer et mettre capitaines tels qu'il luy plaira, datté le 1<sup>er</sup> jour e juillet 1409. Signé Mauléon », fol. 168 r<sup>o</sup>.

**2751**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces du XVI<sup>e</sup> siècle, 1549 à 1599.

27, « Droict des Vénitiens sur la mer Adriatique contre le pape », fol. 49.

144, 1598, « Lettre de monsieur le cardinal de Joieuseau roy Henry quatriesme, sur la jonction des deux mers, en l'annee 1598 », fol. 324.

Non consultable, le 18 février 2015, en raison de son état général.

**2753**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Reiglemens et ordonnances royaux pour la cour des aydes », commençant par : « Pour avoir plus facilement connoissance du fait des aydes, tailles et gabelles de l'Estat ... » et finissant par : « ... est sans despens fait le quinziesme jour de febvrier, l'an mil cinq cens et deux, ainsy signé : de Bidaut, collation est faite ». En tête de ce recueil se trouve une note qui constate que ce ms. est une copie du premier registre de la cour des aides, copie, 226 fol.

La copie est plus probablement du XVIII<sup>e</sup> siècle que du XVII<sup>e</sup> siècle. La note citée ci-dessus indique que l'identification a été confirmée par Secousse qui met en garde contre les erreurs de lecture. Le document est particulièrement intéressant pour le nombre d'actes copiés concernant la gabelle. Parmi les documents figure, entre autres : « Oudict an 1382 pour Ponthieu soit païé douze deniers pour livre sur toutes denrées tant de fois quelles seront vendues ou eschangées excepté des estranges et de celles de Flandres, Poictou, La Rochelle venant par mer pour la première fois ... », fol. 13 v<sup>o</sup> ; « De l'an mil trois cens quatre vingt dix huit, 23, Pour les abbus qu'on faisoit à Rouen en transportant les marchandises hors du royaume apres quelles y avoient esté desfendues et les cautions recouvertes, Pierre Hardy, bourgeois dudict Rouen fut estably commissaire pour s'en prendre garde ... », fol. 22 v<sup>o</sup> ; 1360-1451, gabelle, fol. 27-37 ; 24 décembre 1460, Paris, « Instructions faictes pour le sel ... », fol. 55 v<sup>o</sup>-56 ; 31 mars 1451, Montils-les-Tours, « Autre ordonnance dudict Charles 7 pour le quart de sel en Poictou et Xaintonge, ville et gouvernement de la Rochelle ... », fol 137 v<sup>o</sup>-138.

**2755**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Extraits des registres de la chambre des comptes de Paris, ordonnances des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, commençant par « Tenor cedularum parlamenti quas debent habere ... » et finissant par : « ... per dominum regem, J .de Templo », copie, 500 fol.

Le document, de la même main que le précédent, se présente sous la forme d'un registre composée de trois parties, la première correspond aux indications du catalogue, fol. 1-238, la seconde est intitulée « Ordonnances royaux sur l'estat de l'hostel du roy. Extrait sur le registre original de la chambre des comptes », fol. 241-342, et la troisième est le « Registre des mémoriaux et chartres depuis l'an 1317 jusque 1322, fol. 343-499. Parmi les documents copiés figurent : s.l.n.d., « Ce sont les ordonnances que les gens des passages sont tenuz jurer, faire et tenir, fol. 194-196 ; s.l.n.d., « C'est l'estimation que l'armée d'Escosse se peult monter. Et qu'elle peut couster et des vivres et autres choses qui a ce sont necessaires », fol. 216-222 ; 1337, s.l.,

« C'est l'ordonnance de quarante galées armées que l'on doit avoir tant de Genes comme de Moneghe pour le service du roy pour sa guerre, l'an 1337 », fol. 222-226.

## 2756 et 2757.

### Tome I.

1°, « Divers mémoires pour l'histoire d'Allemagne, 1637-1638 » :

3, Dantzic, 1<sup>er</sup> juillet 1537, « Lestres des villes et magistrat de Dantzic au roy de France, François I<sup>er</sup>. », fol. 9.

5°, Pièces sur les affaires de la Pologne :

1, « Lettre du roy de Polongne, Sigismond, au roy de France, François I<sup>er</sup>, en faveur de ceux de Dantzic », fol. 13.

8°, « Actes et mémoires servant à l'histoire de l'Allemagne » :

4, « Nomina Hanseaticarum civitatum », fol. 223.

10, « Traicté de paix entre le roi Louis XI, d'une part, et la hanse teutonique, d'autre, au Moustiers lez Tours, l'an 1483 au mois d'aoust, approuvé et ratifié par le roi Charles VIII, à Amboize, audict an, au mois de septembre ... », fol. 245.

Le document est un in folio de 325 folios de la même main que le précédent. Les trois premiers actes sont en latin.

### Tome II

41, « Remonstrance au roy Henri III par le duc Casimir, fils de l'électeur Palatin ».

51, Louis Aubery du Maurier, « Discours sur les dessings que les Espagnolsont de se rendre maistres de lamerBalticque et de tout le traffic de Polongne et de l'Allemagne septentrionale, pour en priver la France et les Provinces Unies des Pays Bas, avec les remedes qu'on y peut apporter pour les empescher », fol. 87.

Le document est un in folio de 311 folios de la même main que les précédents. Le texte n° 4, fol. 45-51, met en garde le roi de France contre le laxisme dans la lutte contre la religion réformée<sup>1</sup>. Au chapitre XVII, il écrit : « Qu'on ne laisse sortir des ports de la Normandie ceux de la religion sans laisser caution pour se représenter », fol. 49. Le texte n° 51, fol. 87-103, quoique non daté dépasse la simple mention du texte précédent et son titre laisse deviner l'intérêt qu'il présente pour l'histoire maritime.

## 2763.

### Tome II.

---

<sup>1</sup> Pour la Normandie, cas du Havre, de Rouen et de Saint Lo. Dans ce dernier cas, il indique : « A Saint-Lo ceux de la religion ont esté contraints d'aller faire l'exercice de la religion aux fauxbourgz et depuis hors des fauxbourgs mesme à une lieue de la ville comme on a fait à Metz... » (fol.47 r°).

10. « Oraison funebre à la mémoire de feu duc de Brezé, admiral de France, prononcé en l'église Nostre Dame de Paris ... par M. d'Utique, coadjuteur de Montauban, Des Bertiers, de Thoulouse DE THOULOUSE, le 13<sup>e</sup> jour de novembre 1646 », (fol. 61).
11. « Vers » latins « à la louange dudict seigneur duc de Brezé ... le mardy XIII<sup>e</sup> novembre 1646 », (fol. 97).
26. « Discours fait par le maréchal de Breze aux estatz generaux des Provinces Unies des Pays Bas, le treiziesme jour de decembre 1635 », (fol. 168).
31. « Remonstrance au roy d'Angleterre, 1646 », (fol. 205).
42. « Remonstrance faite au roy d'Angleterre, 1646 », (fol. 275).
49. « Demande de Sa Majesté Britannique aux deputez d'Escosse », fol. 304.

Non consultable, le 18 février 2015, en raison de son état général.

**2767.** « Recueil des armoiries de tous les admiraux de France qui ont esté successiveent créés, depuis leur institution en tiltre d'office, jusques au regne de tres hault, tres puissant et tres magnanime prince Louis, 13<sup>e</sup> du nom ... par le sieur de VALLES, de la ville de Chartres », commençant par : « Comme les mareschaux de France commandent aux armées de terre, les admirault commandent aux armées de mer ... » et finissant par : « ... ce tres digne prelat conduit et commande maintenant en Italie, soubz les heureux auspices de nostre juste roy ».

Papier, portrait, armoiries coloriées, XVII<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b84701789>

**2788,** 1644, Boyer, « Rivieres et coste marines de France ».

Le document se présente sous la forme d'un in 4° de 202 folios. La parties concernant la description des côtes est intitulé : « Catalogue ou description et (*sic*) generale geographique des costes marines de France des mers oceane que mediterannee ou sont remarques par ordre, les isles, illetes, portz, havres, bayes, bancqs de sable, escuels, caps, mesmes les villes et forts, et autres places qui sont sur la rive et ,generalement toutes les particularités qui cy rencontrent, avecq toutes les juridicions de la Marine et leurs deppendances » (fol. 163-202). Le document suit la côte du nord au sud, de Gravelines à Antibes avec une notice descriptive des plus simples qui tient plus de la nomenclature que d'autre chose, plus ou moins, par lieutenance d'amirauté, l'auteur parle simplement de « jurisdiction de la marine ».

**2794.** Description de « tous les portz et isles principales tant de nostre mer Méditerranée, que de la mer oceane occidentale » commençant par : « Ayant Claudio Ptolomée recueilly et mys ensemble par geographie la pluspart de la terre habitable ... » et finissant par : « ... Du dict chef saint André au golf de Soldan, à IIII<sup>xx</sup> mile par Sira ». Velin, encadrement, plans topographiques coloriés, lettres ornées, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10509307d>

**2797.** « Les anciennes Croniques de Pise », translâtées ou réduites « de bon ytalien en cler françois », commençant par : « Pour tant que parolles sont vaines et escriptures permanentes, pensoie n'a pas longtemps ... » et finissant par : « ... en moins de soixante dix ans, il est ainsi remené à néant. Cy fine les Cronicques des Pisains, jadis moult renommez par terre et par mer ». Velin, miniatures, vignettes, lettres ornées, xv<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90590029>

**2798.** « Les anciennes Croniques de Pise », translâtées ou réduites « de bon ytalien en cler françois », commençant par : « Pour tant que parolles sont vaines et escriptures permanentes, pensoie n'a pas longtemps ... » et finissant par : « ... en moins de soixante dix ans, il est ainsi remené à néant. Cy fine les Cronicques des Pisains, jadis moult renommez par terre et par mer », xv<sup>e</sup> siècle, CCXLI fol.

Un simple coup d'œil sur la table des chapitres figurant au début du document suffit pour montrer l'intérêt de l'ensemble. « Comment les Romains décrètèrent jadiz de monder et nettoier leur cité de Romme et la contrée d'entour de ung grant nombre de pillars, robeurs et malfaiteurs et pleins d'oultraiges. Comment les pillars et malfaiteurs roumains descendus de leurs nefz furent abandonnés en l'isle de Corsique et en aultres pluseurs isles et de leurs adventures [...] Comment les Pisains deffendirent le port de Legourne contre les Romains et comment les Romains furent desconfis et leurs nefz prises par la vaillance et advis du prince Janus [...] Comment les Piasains firent une grosse armée par mer pour aller es isle de Maiolique et Minolicque vengier les outraiges et cruaultés commis sur aucuns marchans de Pise ... »

**2803,** xv<sup>e</sup> siècle, Jehan de Beckke, « Croniques de Hollande, de Zeelande et de Frise »,

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90589876>

**2812.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

26. Lettre de « DANZAY » au roi. « Copenhaguen, ce dernier jour de febvrier 1578 ». (Fol. 44).

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b52505556q>

**2825.** 2<sup>o</sup> « La destruction d'Acre, qui fu l'an de grace M. CC. Et dis », commençant (fol. 361) par : « Toutes gens dilles, c'est-à-dire forainz, oeiz ... » et finissant par : « ... la gloire de Dieu avoir et recouvrer la sainte Terre. Explicit. Amen. Ci fenist la Destruction d'Acre, qui fu en l'an Nostre Seigneur M. CC. et dix ». La continuation s'arrête en 1261. – Velin, miniature, lettres historiées, xiv<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9059140b>

**2831.** Copies de « mémoires servans à l'histoire de France, sous les roix Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louys XII, François I, et Henry II ».

- 2. Abolition donnée par le roy Louis XI à ceux de la ville de Perpignan ... 1463 ». (Fol. 14).
- 3. Confirmation des privilèges de ceux de Perpignan par le roy Louis XI, y faisant un grand changement en plusieurs articles ». (Fol. 17).
- 9. « Lettre du roy Louis XI au sieur de Saint Pierre, grand sénéchal de Normandie, luy donnant ordre pour la garde des places frontières. 1466 ». (Fol. 42).

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90589787>

**2832.** Recueil de copies de pièces relatives à l'histoire de France, depuis Charles VI jusqu'à Henri III.

- 32. « Discours et rapport du voyaige de l'armée de mer turquesque, depuis qu'elle est comparue es mers de deca jusques au jour qu'elle est partye d'avec les gallaires du roy [Henry II] pour s'en retourner sans rien faire pour le service de sa majesté ... Baillé par mons. de Boystaillé ». Vers 1556. (Fol. 171).
- 46. « Ordonnances pour l'admiraulté de Guienne ». (Fol. 280).

L'ensemble des documents est contenu sous une couverture in 4° constituant un ensemble de 53 pièces foliotées de 1 à 318. Le numéro 32, fol. 171 à 185, est un rapport de mer correspondant à l'ordre donné par le roi au grand prieur de France, capitaine général de ses galères, de sortir en mer pour rejoindre une flotte turque à Bonifacio pour naviguer de conserve. Le document ne paraît pas daté même si la copie est du XVI<sup>e</sup> siècle. Le final indique : « Au rapport de monsieur Henry Duthiers ». Le numéro 48, fol. 266-278, est constituée par une copie d'une ordonnance de François I<sup>er</sup>, délivrée à Abbeville, du mois de juillet 1517, réformant l'amirauté de Guyenne en définissant sa juridiction.

**2833.** Recueil de pièces concernant la chambre de comptes.

- 37. « Ordinacio portuum et pasagia regny », 1321. (Fol. 105).
- 38. « Ordonnances que les gardes des passaiges sont tenus jurer et faire tenir ». (Fol. 106).
- 82. « Contractus navigii regis cum Venetis », 1268. (Fol. 199).
- 99. « Estats du payement des gardes des ports de mer depuis Calais jusqu'au Mont-Saint-Michel, 1324 ». (Fol. 282).
- 105. Inventaire de plusieurs lettres et pièces contenues dans un registre du trésor du roi. En latin (fol. 345).

Vélin, XV<sup>e</sup> siècle.

Le document se présente sous la forme d'un in 4° de 365 fol. Les numéros 37 et 38 sont en fait un ensemble de trois copies concernant les ports et passages. Le premier est une ordonnance de Philippe V donnée à Paris, le 19 mai 1320, le second, une ordonnance de Charles IV, donnée à Paris, le 11 mai 1322. Ces deux derniers actes en latins concernant les denrées défendues à l'exportation sont suivies d'un texte, sans lieu ni date mais faisant suite à la précédente, intitulé : « Ce sont les ordonnances que les gardes des passaiges sont tenus jurer faire et tenir », fol. 105 – 107 r°. Le numéro 82 est inclus dans un ensemble de texte concernant la croisade de Tunis, il

fournit la liste des cinq navires loués à la république de Venise ainsi que les conditions d'usage, fol. 108-202, le numéro 99 est le premier élément d'un ensemble mémoriaux de soldes de troupes diverses et variées. Le document en lui-même, sans lieu ni date, ne concerne pas non seulement l'année 1324 mais aussi les années 1326 et 1327 et les bornes géographiques varient. Deux autres documents liés à la garde des ports de la baie de Seine de 1295-1296 figurent au folio 284 v°-285 r°. Au folio 286 v° figure un petit mémorial : « La subvencion ordonnee sur les marchandises alans et venans par mer pour l'aide de l'armée d'icelle fu commenciee à leid [sic] en octobre l'an CCCC XXVII jusques à Pas[ques] l'an CCCXXIX que le roy voulst qu'elle cessa et paia chascun marchand pour chascun tonniau de vin v sols tournois et chascun marinier pour le fret de chascun tonnel II sols tournois et paioit l'en rien des tonneaux qui passoient en la mer ». L'inventaire de chartes : « Intitulacio eorum que sequitur in libro quod rubeo qui est in thesauro privilegii regis », fol 343-365, peut fournir quelques indications sans plus : « xxxv Carta portus Aquarium Mortuarium ».

**2835-2836.** Extraits d'articles empruntés aux registres de la chambre des comptes de Paris du règne de Philippe-Auguste à 1564.

Le manuscrit 2835 se présente sous la forme d'un in folio de 422 fol. Le contenu correspond à l'intitulé de la notice. Il contient peu de choses en matière si ce n'est quelques éléments concernant la gabelle et le faux-saunage datant des années 1380, fol. 364-366, sans date, fol. 400 v°-401 v°, 1388, fol. 411. Le privilège de marchand de Castille de 1383 impliquant, entre autres, la vile d'Harfleur, fol. 379 v°- 382 r°. 5 juin 1385, « *Decretum dispositionis halarum Parisiensium ad vendendum pisces* ». Il y est fait mention du procureur général des marchands de la marée qui « avoit esté en distroais avec le procureur général du roy au parlement pour le fait des halles », fol. 386. « Le roy commet maistre Nicolas de Plancy, maistre des comptes au gouvernement de sa recepte générale à l'ayde nouvellement ordonné pour le passage de la mer que nous entendons à bref faire au plaisir de nostre dit seigneur ... », sans date, fol. 388-389.

Le manuscrit 2836 se présente sous la forme d'un in folio de 394 fol. Le contenu correspond à l'intitulé de la notice. « Pour la ville de Harefleu », fol. 254, « Appointements faitc avec les gens de la ville de Harefleu sur le fait d'un havre que le roy, nostre sire, a ordonné estre faitc en la ville de Harefleu ... », fol. 11 v°. 1395 : « Ce sont les lettres que les roys de France ont en la souveraineté à Saint-Malo, *Sancti Malouini*, bulles du don qui en est fait par le pape Clemen », (fol. 17 des mémoriaux de la Chambre des comptes depuis le 20 mai 1395 iusques au dernier juillet en l'an 1480, cotté F), fol. 23. 1404 : « Le sire de Riez et de Rochefort, mareschal de France commis pour aller au voyage de Galles en l'aide de nostre cousin et allié le prince de Galles à l'encontre de Henry de Lancastre ». Pour l'occasion, le roi verse 1200 livres, pour cinq mois, pour la solde de 400 hommes d'armes et 300 arbalétriers, courant après qu'ait été fait les montres et les hommes embarqué mais le dispensant de rembourser en cas d'excuses valable : temps, mer ..., fol. 79. Pierre de Braban, seigneur de « Clogne », amiral de la mer en lieu de Renaud de Trye, 1<sup>er</sup> avril 1405, fol. 83-84. 25 février 1412, Confirmation de l'exemption de la gabelle et autres subsides aux habitants de La Rochelle, fol. 117 v°. Vers 1450, « Notez que vous trouverez en ce registre divers dons faitcs au seigneur de Villequier du domaine du roy,

tantost de l'isle d'Oléron, tantost de la ville d'Issoudun ... », fol. 193 v°. « Affranchissement fait aux habitants de Bayonne en novembre 1462, fol. 220.

**2846.** Recueil de pièces.

16. « Instructions aux dessus dictz et au sieur Pierre Fregoze, sieur de Noue, de ce qu'ilz à faire et conclure touchant le fait de Genes, desdicts jour et an ». (Fol. 77).

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9059634b>

**2853.** Recueil des guerres et des traités de France et de l'Angleterre [par JEAN DU TILLET], premier volume commençant : « Au roy de France tres crestien, Henry second ... » et finissant par : « ... le XI<sup>e</sup> avril M. III.<sup>c</sup> LXIII. Ou tresor, layette homagia XIII.<sup>xx</sup> VIII.<sup>c</sup> ». Papier XVI<sup>e</sup> siècle.

Cf .cotes suivantes.

**2855-2856.** Recueil des guerres et des traités de la France et de l'Angleterre [par JEAN DU TILLET], commençant par : « Au roy de France tres chrestien, Henry, second du nom, monsoverain seigneur. Vostre Tres Chrestienne Majesté, sire, à l'imitation des ses predecesseurs... » et finissant par : « ... sont asses amplement deduictes chascune, en son lieu, sans qu'il falle user de repetition ». 2 vol., vélin, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90589824>, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9058983j>

**2857-2858.** Recueil des guerres et des traités de la France et de l'Angleterre [par JEAN DU TILLET], commençant par : « Au roy de France tres chrestien, Henry, second du nom, monsoverain seigneur. Vostre Tres Chrestienne Majesté, sire, à l'imitation des ses predecesseurs... » et finissant par : « ... défenses sont asses amplement deduictes chascune, en son lieu, sans qu'il falle user de repetition ». 2 vol., vélin, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90589809>, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9058981q>

**2870.**

1°. Annales ou cronicque des choses faictes et advenues en France des sept premières années du règne du roi Françoys premier ... de puis le premier de janvier, l'an mil. V<sup>c</sup>XIII jusques en decembre l'an de grace mil V<sup>c</sup>XXI ».

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8571104j>

**2884.**

1° « Répertoire du registre intitulé : les anciennes ordonnances », 1364 à 1415.

2° « Répertoire du registre des ordonnances, du temps que le parlement seioit à Poitiers et que les ennemys ocupoient Paris, 1419 à 1436. (Fol. 31).

3° « Livre croisé », 1415 à 1425. (Fol. 41)

4° « Répertoire du registre intitulé : les Ordonnances Barbines », 1427 à 1462. (Fol. 51).

Vélin, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9059939f>

**2887.** Recueil de pièces concernant les règnes de Charles VII, Louis XI et Charles VIII :

6. « Traicté fait par le roy Charles VIII avec les seigneurs de la Hanse theutonique », par lequel sa majesté confirme de traité de paix que Louis XI, son père, venait de conclure avec eux pour la confirmation de leurs privilèges. Ce dernier en latin, y est inséré en date du mois de septembre 1483. (Fol. 126).

Papier, XVII<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90600518>

**2888.** Recueil de lettres originales. Papier XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle.

Ces lettres du 5 avril au 1<sup>er</sup> juillet, s'étale sur plusieurs années non spécifiées. Elles sont adressées principalement à Gilbert de Lafayette<sup>2</sup>, qualifié de capitaine de Boulogne<sup>3</sup>, « lieutenant de la compagnie de mon cousin l'admiral de France<sup>4</sup>, sénéchal de Boulogne et de Montreuil-sur-Mer »<sup>5</sup>.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9059969k>

**2890.** « Répertoire du premier, second » et troisième volume des registres des ordonnances du roy Loys unziesme » commençant par : « Confirmation faite par le dict roy Loys des privilèges... » et finissant par : « les causes personnelles et possessoires. Datté en may mil quatre cens quatre vintz trois ». Vélin, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9059974w>

**2892.** Recueil de copie de pièces.

1. « Ratification des traictéz de Venize », 1478.

---

<sup>2</sup> Acte n° 2.

<sup>3</sup> Acte n° 3.

<sup>4</sup> Acte n° 10.

<sup>5</sup> Acte n° 28.



4. « Traictez faicts par les ambassadeurs du roy avec les ducz et communaultez de Venize », 1499. (Fol. 19).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9059868t>

**2893.** Recueil de lettres et de pièces originales et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit.

29. « Mandement de monseigneur de Guyenne [ARTUS DE MONTAUBAN]. Donné à Bourdeaux, le cinquième jour de may, l'an de grace mil cccc soixante douze ». (Fol. 56).

56. « Mynute de lettres en latin pour le roi Don Ferrand, touchant le fait des gallées, faite en may mil III<sup>e</sup> LXXVI ». (Fol. 109).

57. « Minutes de lettres » du roi Louis XI « au soudan ». En latin. (Fol. 112).

67. Copie du traité d'alliance entre Jean Bailleul, roi d'Écosse, et Philippe le Bel. 23 octobre 1395. En latin. (Fol. 133).

68. Copie de la ratification faite, en 1326, par Robert, roi d'Écosse, d'un traité d'alliance entre la France et l'Écosse. (Fol. 137)

69. Copie d'un traité d'alliance entre Charles V et Robert II, roi d'Écosse, le 28 octobre 1371. (Fol. 139).

Papier. XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060069z>

**2900.** Recueil de lettres et de pièces originales et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit.

6. « Mémoire » diplomatique sur une négociation secrète relative aux affaires de France, de Bourgogne et d'Angleterre, avec des observations en marges. (Fol. 17).

10. Négociations du pape Alexandre VI avec Bajazet, et « Articles de l'accord entre le pape et le roi de France, et nommement pour Gem sultan, frere du Grand Turc ». (Fol. 26 à 35 et 20 à 25) – Il y a en transposition entre les cahiers 20 à 25 et 26 à 35, qui devraient être dans l'ordre inverse.

Papier, XV<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90095158>

**2902.** Recueil de lettres et de pièces originales et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit.

1. « Instruction ... à monsieur Du Boschaige touchant les matieres pour lesquelles il va vers devers monseigneur de Guyenne », par le roi « LOYS » XI. « Fait à Tours, le x<sup>e</sup> jour d'aoust, l'an mil cccc soixante et onze ».

28. « Mémoire au roy » par « BERNARD MAUHUGON » sur les intrigues de François II, duc de Bretagne, « le XIII<sup>e</sup> jour de juillet. (Fol. 29).

32. Lettre du S<sup>r</sup> « HASTYNGS » au roi de France. « Escript à Calais, le XXVII<sup>e</sup> jour de juing ». (Fol. 33).

Papier, XV<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9009534m>

**2907.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copie de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

1. « Instruction de ce que le roy a chargé à monseigneur Du Bouschaige de dire à monseigneur de Guyenne ». Signé : « LOYS » [XI].

Vélin et papier, xv<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9009494j>

**2908.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copie de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

19. Lettre de « l'amyral [oui, BÂTARD DE Bourbon] ... au roy [Louis XI] ... A la Basse Boulongne, le XIII<sup>e</sup> jour d'avril ».

20. Lettre de « R. GLOUCESTRE »... au roi [LOUIS XI] ... À Londres, le XVI<sup>e</sup> jour de juing ». [Fol. 13].

21. Lettre du Sr « HASTYNGS » au roi Louis XI. « A Calais, le XIX<sup>e</sup> jour de juing, l'an [mil]IIII<sup>e</sup>IIII<sup>xx</sup> ».

45. Mémoire de « Michel Gaillart », général des galères de France, au roi, pour la construction de nouvelles « galiaches » et la fortification « d'Aigues Mortes ». (Fol. 47).

46. État « de toutes les fortifications nécessaires et convenables en la ville de Caudebec, pour mectre la dicte ville en totale seurté et deffense ». (Fol. 48).

Papier, xv<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90095173>

**2909.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copie de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

39. « Le devis de la reparacion necessaire estre faicte pour le present en la clouaison du Mont Saint Michiel ». (Fol. 43).

Vélin et papier, xv<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90095173>

**2911.** Recueil de lettres et de pieces originales, et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

6. Lettre de « POLHAIM » à « Du Bouchaige, ... Escript à Bruges, le VII<sup>e</sup> jour de janvier l'an IIII<sup>xx</sup> ».

8. « Copia de una lettera mandata per lo gram maestro de Rodi a la Signoria. Datum Rabes, in la provincia de Jocolosi, die octavo mensis januarii ». (Fol. 13).
10. « Les plus nécessaires Ediffices qui sont requis à estre faiz pour le present, soubz le bon plaisir et vouloir du roy nostre sire, en la place du Mont Saint Michel ».
12. Lettre de « G. AURE, abbé du Mont Saint Michel » à Ymbert de Batarnay, seigneur Du Bouchaige. (Fol. 21).

Papier, XV<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9059879m>

**2913.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copie de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

2. Lettres de [LOYS] XI à ... l'admiral ... Escripts à Noyon, le XIII<sup>e</sup> jour de fevrier ». (Fol. 3).

Papier, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b107206639>

**2917.**

- 1° « Repertoire du registre des ordonnances du roy Charles Huictiesme ».
- 2° « Repertoire du registre des ordonnances du roy Loys douziesme ». (Fol. 11).
- 3° « Repertoire du premier registre et volume des ordonnances du roy François ». (Fol. 24).
- 4° 'Repertoire du second registre et volume des ordonnances du roy François ». (Fol. 37).

Vélin, XVI<sup>e</sup> siècle.

Quelques exemples suffisent pour montrer l'intérêt de l'ensemble composé d'analyses simples. Lettres de de confirmation des privilèges de Nantes, datées de mars 1490, fol. 7. « Ordonnance faicte par ledit roy Charles huictième que les sentences de interlocutoires des officiers de l'admiraulté dont les griefs seront réparables en difinitive seront exécutoires nonobstant l'appel. Datée en aoust mil quatre cens quatre vingt treze etc. », fol. 7 v°, « Union à la couronne de France de la ville de Saint-Malo et habitans d'icelle avec séparacion du pais et duché de Bretagne. Datté du XIII<sup>e</sup> octobre milquatre cent quatre vingt treze, fol. 8 r° etc.

Français 2917 (micro-fiches)

**2928.** .Recueil de lettres et de pièces originales, et de copie de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup> siècle.

Le document incarne toute la difficulté de la recherche dans les registres de la corresspondance qui nécessiterait un dépouillement systématique. Ainsi le document intitulé

« Plaise au roy ordonner son bon plaisir touchant la cappitainerie de Fescamp ainsi qu'il a autrefois déclaré en faveur de monseigneur le cardinal d'Espagne » figure dans le catalogue de la bibliothèque nationale sous le titre « Placet au roi pour faire pour faire donner la capitainerie de Fécamp au cardinal d'Espagne. Or le document, outre la capitainerie de Fécamp, demande au roi l'autorisation pour l'abbé de Fécamp de créer une chambre du sel à Saint-Valéry-en-Caux en raison de la « pescherie des harens » et pour lesquels il fallait se rendre à Dieppe pour se procurer du sel. De même il demande au roi l'autorisation pour le vicaire de l'abbé de Fécamp, lorsque ce dernier est absent, de pouvoir requérir les habitants sur trois lieux à la ronde pour curer les sablons qui le bouche. De même il demande au roi d'exempter l'abbaye de Fécamp de la gabelle. De même, il demande au roi de délivrer les marchandises d'un marchand d'Espagne achetée par le vicaire de Fécamp mais qui avaient été confisquée quinze jours après leur arrivée à Harfleur parce qu'elles venaient de Flandres, fol. 54.

Français 2928 (micro-fiches)

**2929.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copie de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup> siècle.

S.d., « Plaise au roy ordonner telle somme qu'il lui plaira sur son comptable de Bordeaux pour les réparacions et aultres neccessitez de son chasteau du Ha ... », fol. 56.

Français 2929 (micro-fiches)

**2930.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copie de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècle.

« Estat général fait de la valleur et revenu des finances ou royaume de Napples par maistre Jehan Archer, trésorier général desdictes finances pour l'année finissant le derrenier jour de décembre prouchain mil cinq cent et deux [...] A luy pour deux gallées et deux brigantins. A raison de deux cent cinquante ducatz par chacun moys pour gallée et cinquante ducatz pou brigantin cy 11 400 ducatz [...] », fol. 13-20. À la demande des marchands, maîtres de navires et marins de Bretagne et ailleurs, en France, Louis XII autorise tant ses sujets que les marchands d'Aragon, Castille, Portugal et Angleterre à commercer et à charger leurs navires suivant les conditions qui sont faites dans les pays de ces derniers aux marchands de son royaume, s.d., fol. 148-150.

Français 2930 (micro-fiches)

**2931.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle.

Saint-Thierry, 23 septembre, Lettres du roi à son cousin lui demandant de publier les lettres, ci-jointes, de sureté et de sauf-conduit en faveur des marchands anglais dans tous les ports et havres de Guyenne, fol. 61.

## Français 2931 (micro-fiches)

**2933.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

1. « Coppie de l'estat du tresorier des guerres, maistre Jehan de Ponchier, pour le quartier de janvier, février et mars, v<sup>c</sup>XX ».
  2. « Coppie de l'estat du tresorier des guerres, maistre Jehan de Ponchier, du quartier de juillet, aoust et septembre v<sup>c</sup>XX ». (Fol. 8).
  3. « Coppie de l'estat du tresorier des guerres, maistre Jehan du Ponchier, du quartier d'avril, may et juing v<sup>c</sup>XX ». (FOL. 14).
  14. Lettre des « maires, eschevins, conseillers ... de La Rochelle, à monseigneur d'Alue et de Bury, ... tresoriers de France ... De La Rochelle, ce xxvii<sup>e</sup> janvier ». (Fol. 62).
  44. Lettre de DE « LA FAYETE à monseigneur le chancelier... A Boullongne, ce vendredi viii<sup>e</sup> jour de novembre ». (Fol. 97).
  104. Lettre de LA « FAYETTE au roy ... A Boullongne, ceiiii<sup>e</sup> jour d'octobre. (Fol. 160).
  146. Lettre de LA « FAYETTE, ... au roy ... A Boillongne, ce vndredy viii<sup>e</sup> jour de novembre ». (Fol. 221).
- Cf. Photocopie.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90600674>

**2934.** Recueil de lettres originales, xvi<sup>e</sup> siècle.

Le recueil est composé de la correspondance de Louis XII et d'autres membres de la cour avec le seigneur de Lafayette, sénéchal de Boulogne-sur-Mer, il suffit simplement de considérer les premières missives pour se convaincre de leur rapport, sans surprise, avec la mer. Lettres de Louis XII à monsieur de Lafayette, gouverneur de Boulogne concernant les fortifications de la ville et un navire portugais qu'il lui demande de délivrer car le royaume n'est pas en guerre avec le Portugal, Meudon, le 24 février, fol. 3. Lettre du roi à monsieur de Lafayette lui demandant de tenir prêt un navire pour le passage d'un ambassadeur vers l'Angleterre, Paris, 19 septembre, fol. 5. Lettre du même le remerciant de l'avoir informé d'un renforcement de la garnison de Calais avec la présence probable de Talbot, Saint-Germain en-Laye, fol. 7 ...

## Français 2934 (microfiches).

**2938.** Recueil de copies de pièces sur les règnes de François I<sup>er</sup> et d'Henri III.

1. « Traictez faicts entre les roys de France et d'Escosse, les xv<sup>e</sup> jour d'aoust mil v<sup>c</sup> trente cinq ».
2. « Pactes et concencions faicts entre François, roy de France, premier du nom, et Henry, roy d'Angleterre ». (Fol. 6).

Papier, xvi<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b103088779>

**2957-2958.** Correspondance diplomatique de l'ambassadeur de France à Venise. Du 21 octobre 1546 au 23 janvier 1548. Copie.

Une note placée en tête du manuscrit attribue cette correspondance à Jean de Movilliers – 2 vol. Papier, XVII<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9059856m>, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90573850>

**2959.** Recueil de pièces concernant les règnes de François I<sup>er</sup> et de Henri II :

1. Marché fait par le roi François I<sup>er</sup> et par le roi Henri II pour « la fourniture, entretenement et refrechissement des municions necessaires de la ville de Monstreul sur la Mer ». 1544 à 1551.
4. État des dépenses faites pour le ravitaillement d' « Ambleteul et autrs fortz estans en Boullenoyz ». 1551. (Fol. 44).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90598556>

**2960.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup> siècle.

Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle intitulé : « Extrait des articles de paix entre le roy François premier et Henry, roi d'Angleterre » : « Les deux roys ne laisseront partir aucun navire de leurs ports armez et en équipage de guerre sans avoir, au préalable, baillé caution de ne offendre ny dépresser les subiects desdicts princes et leurs alliez et ne leur porter aucun dommage soubz peine de confiscation de navires, de punition corporelle avec restitution des choses prises interetsz et dommages. // La ville de Boulogne-sur-Mer et le port d'icelle avec tous les torts prins et nouvel construit par le roy d'Angleterre depuis les dernières guerres et qu'il tient à présent au pays de Boulenois seront restitués au roy dedans six sepmaines à compter des (*sic*) la dacte du traictié sans rien démolir, ensemble l'artillerie, prendre bouletz qui estoient esdictes places lors qu'elles furent prises et autres de ceui est dépéry ou rendu subtil (*sic*) en seront rendus d'autres de semblable valleur ensemble les munitions de vivres, ou pareille quantité qui lors estoient esdictes places », fol. 59-63.

**2961.** .Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

1. Lettre de « HENRY » VII, roi d'Angleterre, au roi Louis XII. « Escript en nostre palais de Westmonstier, le v<sup>e</sup> jour de décembre ».
7. Lttre d' « OCTEVIANO FREGOSO ... au roy [Louis XII] ... De nostre ville de Gennes, le XVIII<sup>e</sup> jour de jung ». (Fol. 12).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9059831s>

**2962.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

- 20. « Veneti Francorum regi ».
- 21. « Rex Francorum Venetis ».

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9059852z>

**2963.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

- 5. Lettres d' « EMANUEL, rex Portugalliae ... Francisco, Francorum regi ... Datum in oppido ... Almeiy, ad IIII<sup>or</sup> kal maiiais, anno ... M.D.XVI ».
- 75. Lettre de « LA FAYETE, ... au roy. A Boullongne, ce XVI<sup>e</sup> jour de novembre ». (Fol. 103).
- 78. Lettre de « LA FAYETE, ... à monseigneur d'Alluye, tresorier de France ... A Boullongne, ce XVI<sup>e</sup> jour de septembre ». (Fol. 109).
- 79. Mémoire sur les dangers que couraient les vaisseaux du roy « au port de Grasse ». (Fol. 111).
- 83. Lettre de « LA FAYETE, ... au roy ... A Boullongne, ce XII<sup>e</sup> jour de septembre ». (Fol. 119).
- 120. Lettre des « lieutenans du maire, eschevins et gens du conseil de » la « ville et cité de Bayonne ... au roy ... Bayonne, le XXVIII<sup>e</sup> jour de mars ». (Fol. 192).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060070m>

**2964.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

- 11. Lettre du « roy ... d'Escosse » James V au « roy de France ... A Edinburgh, le premier jour de mars ». (fol. 19).
- 12. Lettre de « JAMES » V, roi d'Écosse, à « LOYS [XII], roy de France ... De Edinburgh, le x<sup>e</sup> jour d'octobre ». (Fol. 20).
- 17. « C'est l'Advis que le roy catholique a fait en l'entreprinse contre le Turc ». (Fol. 29).
- 19. Lettre de « FRANÇOIS DE BOURBON, ... à monsieur l'amyral ... Au camp d'Athigny, ce XIII<sup>e</sup> juillet » (Fol. 33).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90598415>

**2966.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

27. Nouvelles écrites par « JO. LE NOYR, ... à monsieur Du Pont ... De Bruges, le XIII<sup>e</sup> d'aoust ». Copie. (Fol. 73).

50. Dépêche de l'amiral de « CHABANNES, ... au roy ... A Amyens, le XII<sup>e</sup> de juillet ». (Fol. 118).

58. Dépêche d' « OLIVIER DE LA VERNADE, ... à monseigneur l'admiral... De calais, ce II<sup>e</sup> d'aoust ». (Fol. 133).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9059842k>

**2967.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

44. « Minute pour la ratification des articles accordez entre les ambassadeurs, à Clays ». En latin. (Fol. 124).

45. « Double des lectres escriptes à M. le cardinal d'Yorc par les ambassadeurs du roi [François I<sup>er</sup>] estans à Calais, xxvi<sup>e</sup> jour d'aoust ». (Fol. 126).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9059840r>

**2968**, XVI<sup>e</sup> siècle.

Amiens, 28 juillet. Lettres de Chabannes au roi. « Sire je vous ay autrefois parlé du fait de la mer et voiant que monsieur de Moy alloit devers vous, je vous en ay bien derechef voullu faire souvenir pource qu'il a esté sur la mer et congnoist que c'est. Et, avecques ce, il scet le fait des navires de la Normandy. S'il vous plaist luy en parler, il est bien homme pour vous en donner bon advis.// Sire, je prie nostre seigneur qu'il vous en sainte très bonne vie etlongue. A Amyens, le xxviii<sup>e</sup> de juillet », fol. 47. Boulogne, 28 juillet, Lettre de La Fayette, sénéchal de Boulogne au roi lui donnant des nouvelles de Flandres et des mers adjacentes et, entre autres : « Sur ces marchans francoys qu'ilz prevent prendre, il les prengent et publiquement parmy leurs villes. Si font les espagnolz tous ceulx qu'ilz pevent trouver par la mer. A ce matin, ung navire françois devant Callays est venu rencontrer ung brigandin espagnol auquel il a donné la chasse et et croy qu'il est prins car ilz ont oy le combat de l'artillerye depuys sont ceulx de Callays ont fait semblemt (*sic*) d'en estre bien aises de ce que l'Espagnol avoit en fortune », fol. 47.

Français 2968 (micro-fiches)



**2971.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

23. Lettre d' « OUDART DU BIES, ... à monsieur de La Fayette, seneschal et lieutenant du roy en Boullegnois ... De Monstreuil, ce XI<sup>e</sup> de septembre ». (Fol. 25).
51. « Double de la lettre escripte par le gouverneur de Genes ... OCTAVIANO FREGOSO ..., au roy DE Genes, le IX<sup>me</sup> jour de juillet. (Fol. 59).
53. Lettre de « SENTA COLOMA ... au roy ... A Bayonne, ce XVIII<sup>me</sup> jour de juillet ». (Fol. 61°).
55. Lettre de « LA FAYETTE au roy ... A Boullongne, ce samedi vigille de Nostre-Dame en septembre ». (Fol. 63).
57. Lettre de « LOYS DE ROUVILLE, ...à ... monseigneur le grant sénéchal ... de Harfleu, ce XXIII<sup>e</sup> jour d'octobre ». (Fol. 65).
- 59.. Lettre de « LOYS DE ROUVILLE, ... au roy ... de Harfleu, ce XXIII<sup>me</sup> jour d'octobre ». (Fol. 67).
71. Lettre, en latin, de « « SAXO, ...dominis magno admirato et magno scutifero ac Roberteto, secretario Francie ... Ex Gullisa, XIII<sup>e</sup> julii, hora medie noctis ». (Fol. 79).
81. « Double des lettres escriptes par les ambassadeurs du roy estans à Calais au officiers du roy à Monstreuil. Du XVIII<sup>e</sup> jour d'aoust ». (Fol. 89).
84. Lettre d'un gouverneur du Havre « au roy [François I<sup>er</sup>] ... A vostre ville françoise de Grace, ce XXVI<sup>e</sup> jour de janvier ». (Fol. 92).
85. Lettre de « F. LE ROUGE » au roi. « De Venise, ce XI<sup>e</sup> de juillet ». (Fol. 94).
90. Lettre de « FRANCYSQUE ... au roy ... De Genes, ce XVII<sup>me</sup> de janvyer ». (Fol. 102).
96. Lettre de « LA FAYETE, ... au roy ... A Boullongne, ce IX<sup>e</sup> jour de juing ». (Fol. 114).
107. Lettre de « GUYDE LAVAL, ... au roy ... Escrypt au Havre de Blahouet, le XXVI<sup>e</sup> jour d'aoust ». (Fol. 134).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9059907g>

**2975.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

57. Lettre de « FRANCYSQUE ... au roy ... De Genez, ce XVI<sup>e</sup> de décembre », (Fol. 97).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90600711>

**2978.** Recueil de lettres et de pièces originales :

73. « Opinio del signor gover. de Genoa circa le cose maritime, riportatta amonsignore ill<sup>mo</sup> de Leutrech per monsignore marchio de Bracelli ». (Fol. 97).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060091s>

**2979.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

23. Lettre de « P. DE VILLER L'YLE ADAM, ... à monsieur le grant maistre ... De Siragosa, ce x<sup>e</sup> septembre ». (Fol. 47).

24. Lettre d'ANDREA DORIA, ... à monseigneur le grant maistre ... de Gennes, ce xv<sup>e</sup> mars ». (Fol. 49).

28. Lettre d' « OUDART DU BIES, ... à monseigneur le grant maistre ... De Boullongne, ce xxviii<sup>e</sup> jour de novembre ». (Fol. 55).

Papier, xvi<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9058257n>

**2980.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

29. Lettre de « P. DE VILLERS L'ILE ADAM, ... au roy ... De vostre ville de Rhodes, le xxviii<sup>e</sup> jour d'octobre ». (Fol. 40).

54. Lettre de « P. DE VILLERS L'YLE ADAM, ... de Marshela, le xxx<sup>e</sup> juhét ». (Fol. 84).

Papier, xvi<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9059991d>

**2981.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, xvi<sup>e</sup> siècle.

Parmi les actes recopiés figure les dispositions prise par Sancho Martiniz, capitaine de Fontarabie, gouverneur de « toda Ypuzcoa » suite à la déclaration de guerre entre l'empereur et le roi de France. Plusieurs dispositions concernent logiquement le monde maritime. Le texte informe en espagnol est sans date, fol. 13.

Français 2981 (micro-fiches)

**2982.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

48. Lettre, en turc, du sultan SULEYMAN el Kanouni au roi François I<sup>er</sup>, avec la traduction imprimée de Monsieur JOUANNIN. (Fol. 122).

Papier, xvi<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9059854s>

**2986.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

4. Lettre de « Dom JOHAM [III] ...rey de Portugal ... ao muilo homrado et magnifico Memoransy, gram mestre del rey de Framça ... Esprita em Lixboa, a vinte e tres dias de jungo de 1530 ». (Fol. 6).

9. Lettre de « P. DE VILLIERS L'YLE ADAM ... à monseigneur le maréchal de Montmorency, ... De Viterbe, le IIII d'octobre ». (Fol. 16).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90601395>

**2988.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

10. Advis envoyés de Barcelone. (Fol. 28).

21. Copie d'une lettre en italien d' « ANDREA DORIA ... alli magnifici et honorati maestri Augustino Lomelino et Giovanni Batista Monelia in Genoa ... De Lerexo, a di XVII de junio M.D.XXVIII ». (Fol. 52).

23. Copie d'une lettre, en italien d' « ANDREA DORIA, ... allo illustrissimo il signor Trivultio, mareschial di Franzia et regio governor in Genoa ... Del Golfo della Spezza al monastero, alli VI de agosto M.D.XXVIII ». (Fol. 56).

25. Copie d'une lettre, en italien, d' « ANDREA DORIA, ... allo illustrissimo signor, il signor Theodoro Trivultio, governor di Genoa ... Di Leleco, alli XIX de giuoglio M.D.XXVIII ». (Fol. 60).

26. Copie d'une lettre, en italien, d' « ANDREA DORIA, ... alli magnifici signori maestri Battista de Lomelini, commendatore de Jeronymi, Augusto Pallavicino, Lorenzo Lomelino, Jeronymo Doria, etc. nel monasterio de Santo Venero nel golfo della Spezza, alli XXI de giulio M.D.XXVIII ». (Fol. 62).

34. Lettre de Monsieur d' « YZERNAY ... script à Marseille, ce XIII<sup>me</sup> jour de may ». (Fol. 80).

45. « Coppie de lettres pour les advis d'Espagne ». (Fol. 107).

47. Avis du littoral de la Méditerranée. (Fol. 111).

49. Avis d'Angleterre, en italien. (Fol. 120).

56. Avis d'Angleterre en italien. (Fol. 132).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9059908w>

**2991.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

36. Lettre « D'ANNEBAULT, ... à monseigneur l'admyral ... De Villane, ce XIX<sup>e</sup> jour de mars ». (Fol. 63).

37. Copie d'une lettre de « MONLUC, ... De Venise, ce XXX<sup>ieme</sup> de janvier ». (Fol. 85).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90598378>

**2994.** Recueil de lettres et de pièces originales :

2. Lettre de « l'amyral [BONNYVET], ... à monsieur le trésorier Robertet, ... A Ostun, le XXVII<sup>e</sup> de juillet ». (Fol. 7).

30. Lettre de « d'ESTISSAC, ... au roy ... à Bayonne, le XXI<sup>e</sup> de juillet ». (Fol. 91).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060110p>

**3000.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

14. Lettre de PHILIPPE CHABOT , seigneur de « BRYON [amiral de France] , à monsieur de Villandry, ... A Dijon, le ve d'octobre ». (Fol. 19).

19. Lettre de « l'admiral [PHILIPPE CHABOT, seigneur DE] BRYON , ... au roy ... A Dijon, ce dix sep<sup>me</sup> jour de septembre ». (Fol. 27).

48. Pièces en italien, concernant les rapports de la France avec l'Italie en « 1529 », et datée « di Roma, al VIII aprile ». (Fol. 85).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060027m>

**3003**, XVI<sup>e</sup> siècle, Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit ,37 pièces.

10. Lettre de « LEONELLO PIO DA CARPI, ... à monseigneur le grant maistre [Anne de Montmorency] en court ... Escript à Venise, le premier jour de novembre 1526 », fol. 26.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90601113>

**3004**, XVI<sup>e</sup> siècle, Recueil de lettres originales, 42 pièces.

5-42, c. 1542, Boulogne-sur-Mer, Lettres d'Oudart du Bies à Anne de Montmorency, grand maître et maréchal de France, puis connectable de France, gouverneur et lieutenant-général pour le roi en Languedoc, au controleur Nicétas Bergereau, secrétaire d'Anne de Montmorency, et à monseigneur Villeroy, conseiller du roi et trésorier de France.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9059838p>

**3005** .Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

34. Lettre de « P. DE VILLIERS L'YLE ADAM, ... à monsieur de La Rochepot Montmorency ... Escript à Castel en Candie, le VII fevrier ». (Fol. 81).

39. Lettre de « P. DE VILLERS L'YLE ADAM, ... à monsieur le grand maistre [Anne de Montmorency] ... De Villefranche, ce XXIX de novembre ». (Fol. 95).

49. Lettre d' « ANDREA DORIA,... à monseigneur le grant maistre [Anne de Montmorency] ... De Gennes, ce X<sup>e</sup> mars ». (Fol. 117).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90599952>

**3006**. Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

18. Lettre de « P. DE VILLERS L'YLE ADAM, ... à monseigneur le grant maistre ...En la grosse nau de Rhoddes, au port de Villefranche, le XII<sup>e</sup> de juillet ». (Fol. 36).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9059971n>

**3007** .Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

25. Lettre de PHILIPPE CHABOT, seigneur de « BRYON [amiral de France] ... à monseigneur le grant maistre ... A La Ferre le VI<sup>e</sup> juillet ». (Fol. 50).

28. Lettre de « PADRO NAVARO, ... à monsieur le grant maistre ... au port de Savonne, le XII<sup>e</sup> jpour de novembre ». (Fol. 57).

29. Lettre adressée au roi. « A Bayonne, le XXVIII<sup>e</sup> jour de may ». (Fol. 59).

30. Lettre de « LOYS DE PRAET, ... à monseigneur le grant maistre ... De Fontarrabye, le XIX<sup>e</sup> jour de may ». (Fol. 61)

31. Lettre de « LOYS DE PRAET, ... à monseigneur le grant maistre ... De Fontarrabye, le XXII<sup>e</sup> jour de may ». (Fol. 63).

37. Lettre de BERTRAND D'ORNESAN, baron « DE SAINT BLANCART [général des galère de France] ... à monsieur le grant maistre ... De lyon, le XVII<sup>e</sup>jour d'aoust ». (Fol. 77).

40. Rapport, adressé au « connestable » de France concernant la Corse. « De Boniface, Ce Huctiesme jour de decembre 1553 ». fol. 86).

48. Lettre de « LOYS DE PRAET, ... à monseigneur le grant maistre ... De Fontarrabye, le XXII<sup>e</sup> jour de may ». (Fol. 103).

49. Lettre de « LOYS DE PRAET, ... à monseigneur le grant maistre ... De Fontarrabye, le XXIII<sup>e</sup> jour de may ». (Fol. 105).

56. Lettre de « LOYS DE PRAET, ... à monseigneur le grant maistre ... De Fontarrabye, le XIX<sup>e</sup> jour de may ». (Fol. 120).

57. Lettre d'ANTOINE RINÇON, ... à monsieur le grant maistre ... A Venise, le 10<sup>e</sup> jour de janvier 1529 ». (Fol. 122).

58. Lettre de JEAN « DE LANGEAC », e[vesque] d'Avaranches ... à monsieur le grant mastre ... A Venise, ce VI<sup>e</sup> de juing ». (Fol. 138).

65. Lettre de « DE LA MEILLERAYE, ... à monsieur le grant maistre ... Du Havre de Grace, ce neufiesme jour d'octobre ». (Fol. 146).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90590222>

**3010.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

20. Lettre de « FRANÇOYS [DE BOURBON comte de SAINT-POL] ... À MONSIEUR LE GRANT MAISTRE ... A Alexandrie ... fevrier ». (Fol. 41).

26. Lettres de « CHARLES DE LANOY, ... à monsieur le grant maistre ... De bayonne, le II<sup>eme</sup> de juillet (Fol. 52).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90600926>

**3011.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

31. « Estat des gallaires qui sont à Marseille », (Fol. 82).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90601417>

**3012.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

11. Lettre de « l'admiral [PHILIPPE CHABOT, S<sup>R</sup> DE] BRYON, ...à monseigneur ... le grant maistre ... Escrip à Angoulesme, le XXV<sup>e</sup> jour de may mil.v<sup>c</sup>.XXX ». (FOL. 21).

24. Lettre de « P. DE VILLERS L'YLE ADAM,... maistre de Rhodes... à monseigneur le mareschal de Montmorency, mon nepveu ... De Cyvette Vielhe ... aoust 1523 ». (Fol. 51).

27. Lettre d' « ANDREA DORIA ... à monseigneur le grant maistre ... De gennes, ceIIII<sup>e</sup> mars ». (Fol. 57).

40. Lettre de « CLAUDE DE TANDE,... à monseigneur le grant maistre ... De marseille,cexx<sup>e</sup> jour d'avril ». (Fol. 83).

42. Lettre de « l'admiral [PHILIPPE CHABOT, S<sup>r</sup>DE] BRYON,... à monseigneur ... le grant maistre ... Escrip<sup>t</sup> à Lezay, le XIX<sup>e</sup> jour d'avril mil.v<sup>c</sup>.XXX ». (Fol. 90).

44. Lettre, en italien, d' « ANTONIO DORIA,... allo illustrissimo... monsignor il gren mestro ... Di galera nel porto de Bachone, a di XIII di agosto de M. D. XXIII ». (Fol. 96).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060054h>

**3013.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

11. Lettre, en italien, d' « ANTONIO DORIA,... allo illustrissimo ... monsignor lo gran maestro ... Da Marsegia, a li XV de agosto M. D. XXVIII ». (FOL. 24).

39. Lettre, en italien, d' « ANTONIO DORIA,... a lo illustrissimo ... el signor ... gran maestro [di] Franza ... Da Genova, al primo d'agosto M. D. XXVIII. ». (FOL. 93).

57. Lette, en Italie, de « OTTAVIANO GRIMALDO,... al'illustrissimo maresial des Montmoranci,... Scritta in Venetia, a di XXVIII<sup>mo</sup> zenaro ». (Fol. 133).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060138r>

**3014.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

24. « Estat des gallaires armées estans au port de Marseille ». Copie. (Fol. 57).

38. Lettre, en italien, d' « AMABROSIUS,... duce e governor de la republica di Genoa ... [a] ... monsignor il gran maestro ... Da Genoa, a di XXVIII di decembre des M. D. XXX ». (Fol. 92).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90599366>

**3015.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

25. Lettre, en italien, d' « ANTONIO DORIA,... allo illistrissimo ... monsignor gran maestro di Francia ... Di Janova, a XXX di genaro M. D. XXVII ». (Fol. 58).

31. Lettre de « THEODORO TRIVULTIO,... à monseigneur ... le grant maistre ... De Lyon ; ce II<sup>e</sup> d'avril ». (Fol. 72).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060086g>

**3016.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

28. Lettre d' « ANDREA DORIA,... à monseigneur le grant maistre ... De Gennes, ce XXIII<sup>e</sup> de mars ». (Fol. 68).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060084n>

**3019.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

25. Lettre de l'amiral « BONNYVET,... à monseigneur le mareschal de Montmorency ,... A Saint Germain, le duxiesme jour d'octobre ». (Fol. 64).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9059994n>

**3020.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

40. Lettre de « MOY, JOACHIN DE MATIGNON, CARBONNET,... au roy ... A cherbourg, le XXVI<sup>e</sup> jour de juillet ». (Fol. 93).

41. « Mémoire de ce qui est necessaire pour la ville et place de Cherbourg ... au roy ». (Fol. 95).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9059874j>

**3021.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

17. Lettre de « l'amyral » BONNIVET et de M. « D'ESTISSAC »,... au roy ... A Bayonne, de dernier jour de juillet ». (Fol. 51).

29. Lettre de « P. DE VILLERS L'YLE ADAM, ... à monseigneur de La Rochepot Montmorency, mon bon nepveu ... De Rhodes, le XIII de novembre 1522 ». (Fol. 64).

Papier et Velin, XVI<sup>e</sup> siècle.



<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90600303>

**3022.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

27. « Avertimiento de Fontarrabia del sabado a la noche ». (Fol. 62).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90601558>

**3027.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

30 lettres de l'amiral Bonnyvet au maréchal de Montmorency.

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060066q>

**3028.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

32 lettres de l'amiral Bonnyvet au maréchal de Montmorency.

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060121g>

**3029.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

72 Lettre de l'amiral Bonyvet et La Trémoille.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90598719>

**3030.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

11. Lettre de « BONNYVET,... au roy ... A Bayonne, le XI<sup>me</sup> jour de décembre ». (Fol. 16).

12. Lettre de « BONNYVET,... au roy ... A Lusignen, le XI<sup>me</sup> d'aoust ». (Fol. 17).

13. Lettre de « D'ESTISSAC,... à monseigneur le tresorier Robertet,... A Bayonne, ce XVI<sup>e</sup> d'aoust ». (Fol. 20).

14. Lettre de « BONNYVET,... à monseigneur le tresorier Robertet,... A Bayonne, le VII<sup>e</sup> de decembre ». (Fol. 22°.
15. Lettre de « BONNYVET,... à monseigneur le tresorier Robertet,... A Cavignac, le XVIII<sup>e</sup> d'aoust ». (Fol. 24).
36. Lettre de « LA FAYETTE,... au roy ... A Boullongne, ce XV<sup>e</sup> jour de decembre ». (Fol. 55).
37. Lettre de « LA FAYETTE,... À MONSEIGNEUR ... de La Guierche et de Bury, tresorier de France ... A Boullongne, ce jour Saint Michel penultime de septembre ». (Fol. 56).
38. Lettre de « LA FAYETTE,... à monseigneur de La Guierche et d'Alluye, tresorier de France ... A boullongne, ce XI<sup>me</sup> jour de decembre ». (Fol. 58).
39. Lettre de « LA FAYETTE » à « monseigneur ... d'Alluye,... A boullongne, ce deuxiesme jour de septembre ». (Fol. 59).
43. Lettre de « FRANCYSQUE,... à monseigneur ... le tresorier Robertet,... A Gennez, ce XVI<sup>e</sup> decembre » (Fol. 65).
44. Lettre de « FRANCYSQUE,... à monseigneur ... le tresorier Robertet,... De Gennes, ce IIII<sup>me</sup> jour de janvyer ». (Fol. 66).
45. Lettre de « FRANCYSQUE,... à monseigneur ... le tresorier Robertet,... A Genez, ce XIX decembre ». (Fol. 67).
46. Lettre de « FRANCYSQUE,... à monseigneur le tresorier Robertet,... De Genez, ce XIII decembre ». (Fol. 69).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90600659>

**3033.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

24. « Traicté fait par monseigneur l'admiral ... d'Annebault » avec l'Angleterre, au nom de François I<sup>er</sup>. « Acta fuerunt hec sub tentoriis, in agro prope villam vocatam Camp, in cinfinibus Ardree et Guisnarum, die VII<sup>e</sup> menis junii, anno Domini millesimo V<sup>o</sup>XLVI ». Copie. (Fol. 113).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90601165>

**3034.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

11. Lettre d' « ANDREA DORIA,... à monseigneur ... le grand maistre ... De Gennes, ce premier avril ». (Fol. 23).
12. Lettre, en italien, de « RENZO DE CERE,... a lo illustrissimo ... monsignore ... lo maregal Momoransi,... Venetiis, pelnultimo julii M.D.XXIII ». (FOL. 25).
40. Lettre de « PEDRO NAVARRO,... à monseigneur ... le grant maistre ... Escript en gallere royalle au port de Savonne, le XVIII<sup>e</sup> jour de janvier ». (Fol. 88).

41. Lettre de « PEDRO NAVARRO,... à monseigneur ... le grant maistre ... Escript à Savonne, le xxii<sup>e</sup> Jour de mars. (Fol.
42. Lettre de « PEDRO NAVARRO,... à monseigneur ... le grant maistre ... Escript en gallere royalle au port de Savonne, le penultieme jour [de] decembre ». (Fol. 92).
46. Lettre de « PEDRO NAVARRO,... à monseigneur ... le grant maistre ... Escript en gallere royalle au port de Savonne, le vi<sup>e</sup> jour de janvier ». (Fol. 101).

Papier, xvi<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90600370>

**3039.**Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

6. Lettre de « BONNYVET,... à monseigneur le mareschal de Montmorency,... A Rouen, le xx<sup>e</sup> jour de février ». (Fol. 11).
18. Lettre de « PEDRO NAVARRO,... à monseigneur ... le grant maistre ... Escript en gallere au port de Savonne, le ix<sup>e</sup> jour d'octobre ». (Fol. 50).

Papier, xvi<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90601573>

**3044.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

11. Lettre de « FRANCOYS » I<sup>er</sup> au « sire de Bonnyvet, admiral de France... A Bonny, ce xiii jour d'aoust ». (Fol. 37).

Papier, xvi<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060153f>

**3045.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

38. Lettre de « LA FAYETTE,... au roy ... A Boullongne, ce xx<sup>e</sup> jour de septembre ». (Fol. 59).
39. Lettre de « LA FAYETTE,... au roy ... A Boullongne, ce xvi<sup>e</sup> jour de septembre ». (Fol. 61).
42. Lettre de « LA FAYETTE,... au roy A Boullongne, ce lundy xvii<sup>e</sup> jour de juing ». (Fol. 65).
63. Mémoire adressé au roi par un ambassadeur de l'Empereur, concernant les délivrance des corsaires sujets de l'Empereur ». (Fol. 88).
75. Lettre du « cappitaine LA CLAYETTE,... à monseigneur ... le tresorier Robertet,... A Bayonne, le xx<sup>e</sup> jour d'aoust ».

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060156p>

**3049.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

15. Lettre de « l'admiral ... BRYON ... à monseigneur ... le grant maistre ... De Laffere, ce XII<sup>e</sup> de juillet ». (Fol. 29).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90600281>

**3050.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

3. Lettres patentes du roy « FRANÇOIS » I<sup>er</sup>, portant arrêt définitif des commissaires chargés d'instruire le procès de « Phillippes Chabot », seigneur de Bryon, amiral de France. « Donné à Fontainebleau, le VIII<sup>e</sup> de fevrier, l'an mil cinq cens quarante ». Copie. (Fol. 39).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9059877s>

**3051.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

2. Lettre du gouverneur de Fontarabie « DE LEYVA,... à ... monseñor de San Bonet, guovernador de Bayona ... De Fuenterravia, primero de julio ». (Fol. 2).

15. « Sommaire de la cappitulacion faicte entre l'Empereur et le roy de Tunis, laquelle envoya sa majesté au duc de Albuquerque, vis-roy et cappitaine general d'Arragon et de Cataloigne ». (Fol. 29).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060033b>

**3054.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

10. Lettre du gouverneur de Fontarabie « al ... senor mayordome mayor del christianisimo rey de Francia ... De Fnentarrabia, a II de julio ». (Fol. 24).

53. Nouvelle d'Espagne. (Fol. 144).

54. Nouvelles d'Allemagne. (Fol. 147).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060032x>

**3057.** Recueil de lettres originales. 63 lettres de François I<sup>er</sup> à monseigneur de La Fayette, capitaine de Boulogne, 12 avril – 21 décembre.

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060031h>

**3060.** Recueil de lettres et de pièces originales.

28. Lettre de l'amiral « BOUNIVET,... à monseigneur le tresorier Robertet,... Escript sur la riviere de Loyre, pres Cosne, le penultieme jour de juillet ». (Fol. 40).

40. Lettre de l'amiral « BOUNIVET,... à monseigneur le tresorier Robertet,... A Bourdeaux, le xxvi<sup>e</sup> jour d'aoust ». (Fol. 56).

51. Lettre de l'amiral « BOUNYVET,... au roy [Francois I<sup>er</sup>] ... A Dax, le xiiii<sup>e</sup> de septembre ». (Fol. 72).

63. Lettre, en latin, d' « EMANUEL,... res Portugalie,... D. Ruberteto, christianissimi regis secretario ac Francie thesaurario ... Ex urbe nostra Olisipone, pridie nonas octobris, anno natalis dominici M.D.XXI ». (FOL. 94).

68. Lettre de l'amiral « BOUNYVET,... au roy [Francois I<sup>er</sup>] ... A Handaye, le xxix<sup>e</sup> d'octobre » (Fol. 101).

74. Lettre de l'amiral « BOUNIVET,... à monseigneur le tresorier Robertet,... Escript a Bayonne, le xii<sup>e</sup> jour de decembre ». (Fol. 111).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9059835f>

**3062.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

91. « Memoyre et instruction a monseigneur l'evesque de Rodes, conseiller du roy et son ambassadeur à Venize, et à messire Livio Croto, commissaire ordinaire de ses guerres... A Fontainebleau, ce xxvi<sup>e</sup> de juing, l'an M.V.<sup>o</sup>XXVII. Signé : Francoys ». Copie. (Fol. 155).

101. Mémoire du roi Henri II au sire d'Andelot, pour la restitution de Boulogne. « Faict à Fontainebleau, le neufviesme jour de mars 1549 ». (Fol. 168).

102. « Mémoire des lieux où les gens de cheval sont les plus necessaires, soubz la charge des capitaines des places, pour respondre à la lettre que monseigneur le connestable a escripte à monseigneur l'admyral ». (Fol. 171).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90601521>

**3063.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

17. Réponse, en italien, d' « ANGELO PISANO » au roi François I<sup>er</sup>. « Venetiis, XXVII martii M.D.XXX ». (Fol. 43).

45. Copie en italien, d'une lettre adressée au roi François I<sup>er</sup> par la sublime Porte. « ... Alli anni del propheta 954, in la nostra sedia d'Andrinopoli ». (Fol. 121).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9059836v>

**3064.** Recueil de lettres et de pièces originales.

52 lettres concernant le Languedoc, 8 janvier-13mars.

Le folio 143 a été enlevé – Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90601469>

**3066.** Recueil de lettres originales.

39 lettres de l'amiral Philippe Chabot, seigneur de Bryon, 21 septembre – 18 octobre.

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9059942x>

**3067.** Recueil de lettres originales :

43 lettres de l'amiral Philippe Chabot, seigneur de Bryon, 12 octobre– 3 août.

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060149j>

**3068.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

22. Lettre de « l'admyral [PHILIPPE CHABOT, SEIGNEUR DE] ...BRYON,... à monseigneur le grant maistre ... A Tournuz, le XVII<sup>e</sup> septembre ». (Fol. 45).

42. Lettre de « l'admyral [PHILIPPE CHABOT, SEIGNEUR DE] ...BRYON,... à monseigneur le grant maistre ... A Villemomble, le sixiesme jour d'augst ». (Fol. 86).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90601506>

**3070.** Recueil de lettres et de pièces originales :

52. « Double de la lettre escripte à monseigneur l'admyral, de Genesfve, le v<sup>me</sup> d'aoust, touchant monseigneur de Savoye ». (Fol. 109).

58. Lettre de « CLAUDE DURRE,... au roy ... D'Aix, ce XI<sup>me</sup> jour de juing ». (Fol. 131).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9059934c>

**3074.** Recueil de lettres originales.

36. Lettre de « PIERRE DE CASTELNEAU DE CLERMONT [LODÈVE] ... à monseigneur le grant maistre ... De Canet, le xxx<sup>e</sup> d'octobre ». (Fol. 137).

40. Lettre de « PIERRE DE CASTELNEAU DE CLERMONT [LODÈVE] ... à monseigneur le grant maistre ... D'Aygues-Mortes, ce IX<sup>e</sup> de novembre ». (Fol. 149).

43. Lettre de « PIERRE DE CLERMONT ... à monseigneur le grant maistre ... De Narbonne, le xxiii de novembre ». (Fol. 171).

57. Lettre de « PIERRE DE CLERMONT ... à monseigneur le grant maistre ... De Canet, le xxiii de decembre ». (Fol. 205).

58. Lettre de « PIERRE DE CLERMONT ... à monseigneur le grant maistre ... De Canet, le xxx<sup>me</sup> de decembre ». (Fol. 207).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90603141><http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90603141>

**3081.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

78. « Double des lettres du roy ... FRANÇOYS [I<sup>er</sup>] ... aux cappitaines dez galleres de mon couzin le grant maistre de France ... Escrit à Fontaynebleau, ce xvii<sup>me</sup> de juillet mil v.<sup>c</sup>.xxxI ». (Fol. 96).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060038d>

**3085.**Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

40. « Double de l'estat des navires que le Sieur de Fors feara tenir prestz pour le voyage de monseigneur de Guyse ». (Fol. 72).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060313m>

**3086.**Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

11. Mettre, en portugais, du roi de Portugal Jean III, « ao muyto honrrado e magnifiquo Memoransy, gram mestre del rey de Franca ... Em Lixboa, a oyto dias de setembro de 1530 ». (Fol. 34).

19. « Advis de caappitaines » touchant « l'emprise que Sa Majesté [Charles-Quint] entend faire contre le Turcq ». (Fol. 51).

26. Lettre de « CHARLES [DUC D'ALENÇON] ... à monsieur de La Rochepot ... A Cherbourg, le XXVII<sup>e</sup> de jenvier ». (Fol. 70).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060039t>

**3087.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

33. Lettre, en italien, de « SAINT BLANCART,... al magnifico horatore de chr<sup>ma</sup> Mi<sup>a</sup> in Venecia ... Ex galea in Corfo, die XXII magio 1521 ». (Fol. 42).

44. Lettre de « P[HILLIPE] DE VILLERS L'YLE ADAM,... à monseigneur le tresorier Robertet,... de Marselhe, ce derrenier de jukhet ». (Fol. 80).

60. Mémoire concernant la garde et la sécurité de « la ville de La Rochelle ». (Fol. 117).

66. Lettre de « LA FAYETE,... à monseigneur de La Guierche, et d'Alluye, tresorier de France ... A Boullongne, ce XVI<sup>e</sup> jour de novembre ». (Fol. 129).

67. Lettre de LA FAYETE à « monseigneur le tresorier ». (Fol. 130).

68. Lettre de « LA FAYETE,... à monseigneur de La Guierche et d'Alluye ... A Ardre, ce mardy cinquiesme de novembre ». (Fol 131).

72. Lettre de « LA FAYETE,... à monseigneur le chancelier ... à Boullongne, ce XVI<sup>e</sup> jour d'octobre ». (Fol. 135).

73. Lettre de « LA FAYETE,... à monseigneur de La Guierche et d'Alluye,... A Boullongne, ce XVI<sup>e</sup> jour de novembre ». (Fol. 136).

74. Lettre de « LA FAYETE, à monseigneur de La Guierche et d'Alluye,... A Boullongne, ce XX<sup>e</sup> jour de novembre ». (Fol. 136).



102. « Les Abuz et faultes qui se font au fait du seil ». (Fol. 196).

121. Copie de la lettre du roi « FRANÇOYS [I<sup>er</sup>] ... à la seigneurie de Venise ». (Fol. 239).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9059935s>

**3088.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

11. « Responce faicte par le roy sur aucuns articles apportez par le Sieur de Lassigny de la part de monseigneur de La Rochepot, touchant les affaires de Picardie ... Faict à Luc en Provence, le xxv<sup>e</sup> jour de may mil cinq cens trente et huit ». Signé « Francoys » I<sup>er</sup>. (Fol. 26).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90603126>

**3090.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

1. Lettre de « Bonnyvet,... à monseigneur Du Bouchaige,... A Saint Germain, le IIII<sup>e</sup> de mars ».

10. « Estat de l'armée du roy » en « 1554 ». (Fol. 12).

69. « Pasquille » sur la rebellion de Bordeaux et la conduite du connetable, commençant (fol. 91) par : »Le roy au connestable l'envoyant à Bourdeaulx : Abi as populum nequam, et quemcumque ligaveris super terram ... » et finissant par : « ... Ve illi perquem scandalum venit ».

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060108m>

**3091.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

12. Lettre, en italien, de « la familia DORIA,... al re ... Da Genoa, a di XVIII de agosta del M.D.XXVIII ». (Fol. 21).

26. Minute d'une dépêche du roi François I<sup>er</sup> à ses ambassadeurs auprès de la république de Venise. (Fol. 53).

28. Minute d'une lettre du roi FRANÇOIS I<sup>er</sup> « à ... l'arcevesque de Raguse ... Avril mil v<sup>c</sup>.XXVII ». (Fol. 59).

40. Lettre d' « OLIVIER DE LAVERNADE [SEIGNEUR DE LA BASTIE] à monseigneur ... d'Aluye, tresorier de France ... De Calaix, ce xxx<sup>e</sup> aoust ». (Fol. 77).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060253s>

**3092.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

74. Lettre, en italien, d' « el secretario Abbatis » à « monseigneur l'admiral ... A Perrona, le mercredi de februario ». (Fol. 145).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10720612s>

**3093.** Histoire de « la première année du règne de François » I<sup>er</sup>, par « JEAN BARILLON, secrétaire du chancelier Duprat », commençant par : « François, premier de ce nom, duc de Vallois et comte d'Angoulesme, apres le trespas du roy Louis douxieme ... » et finissant par : « ... En ce temps le roy envoya en Suisse le sieur de Savonnier, et luy fit bailler instructions desquelles la teneur ensuit ».

Incomplet à la fin – Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060128c>

**3095 .** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

22. Lettre en italien, d' « ANDREA DORIA,... allo illutrissimo ... monsignore lo gran mastro di [Francia] ... Di Genua, alli XII de fevraro M.D.XXVIII ». (FOL. 51).

32. Mémoire ... touchant la viconté de Nerbonne ». (Fol. 83).

36. « Double des propositions fectes à l'Empereur en Espagne par les ambassadeurs du pappe, roys de France et d'Angleterre et de la seigneurie de Venise, qui ont esté envoyées du conté de Bourgogne à Berne et baillez à Félix de Diesbac, qui les a portés ». Avec les réponses. (Fol. 105).

40. « Double de l'acte fait à l'assemblée des estatz tenuz en la ville de Rennes ... le XVI<sup>eme</sup> jour de novembre, l'an mil cinq cens vingt quatre ». (Fol. 114).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90601076>

**3096.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

59. « Response faite par le gouverneur de Savonne aux commissaires de Gennes sur la reddition duict Savonne », acte en latin, signé : « MARCUS TULLIUS DE LAURENTIIS, notarius et cancellarius ». 4 août 1528 . (Fol. 109).

71. Lettres patentes du rou « FRANÇOIS » I<sup>er</sup>, en faveur des marchands de Gênes. « Donné à Fontainebleau ... octobre mil v.<sup>c</sup>.XXVIII ». Minute. (Fol. 133).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060015d>

**3111.** Recueil de copie de pièce :

1. « Tractatus pacis inter Henricum II, Francorum regem, et Edwardum VI, Anglie regem ... Acta sunt haec in agro medio .... Urbem Bononiae et magnum propugnaculum seu Fortalitium vulgum nuncupatum d'Outreau, ad fluminis Lyami ripam, di 24 mensis martii, anno Christo passo 1549 ». En latin.

2. Traicté d'alliance entre Henri II, roy de France, et Edouard VI, roy d'Angleterre, et de mariage entre ledit roy Edouard et ma dame Elizabeth de France, fille aînée dudit roi Henry II ... Acat sunt haec apud Adegavum, 19 die mensis julii 1551 ». En latin. (Fol. 27).

4. « Traicté du Chasteau en Cambresis, entre Henry II, roy de France, et la reine Elizabeth d'Angleterre... Acta sunt haec apud Castellum in agro Cameracensi, die secunda mensis aprilis, anno Domini 1559 ». En latin. (Fol. 61).

5. « Traicté de paix entre la serenissime princesse Elizabeth, reyne d'Angleterre, et les serenissimes princes François et reyne d'Escoce ... Acta fuerunt haec apud Castellum in agro Cameracensi, die II aprilis 1559, post Pascha ». En latin. (Fol. 91).

6. « Traicté de paix de paix d'Edimbourg, entre la reine Elizabeth d'Angleterre, et François et Marie, roy et reyne d'Escoce ... Acta fuerunt haec apud Edimburgum, in ... regno Scotiae, die 6 julii anno Domini 1560 ». En latin. (Fol. 101).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060252c>

**3112.** Recueil de copie de pièces.

4. « Ligue entre le pape Pie V, le roy d'Espagne et la république de Venise contre le Turc ... 1571 ». (Fol. 39).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90600088>

**3113.** Recueil de copies de pièces :

2. « Traicté de Vaucelles par M. l'admiral de Coligny, pour et en nom du roy Henri, d'une part, et l'Empereur et le roy d'Angleterre, son fils d'Autre part ... Fait et passé en l'abbaye de Vaucelles, le 5<sup>e</sup> jour de fevrier 1555 ». (Fol. 15).

3. « Explication du precedent traicté, auquel le duc de Savoye est comprins ». (Fol. 26).

5. « Traicté de Cambresis, entre Henry II, roy de France, et Philippe II, roy d'Espagne ... Cateau en Cambresis, le 3<sup>e</sup> jour du mois d'avril, l'an de grace ... mille cinq cent cinquante neuf, apres Pasques » ; suivi de le teneur des pouvoirs donnés aux ambassadeurs respectifs et des actes des serments prêtés par les deux rois. (Fol. 43).

6. « Traicté particulier, outre le principal traicté de paix fait au Chasteau en Cambresis » ; suivi de la « Ratification par le roy d'Espagne ». (Fol. 119).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060325t>

**3114.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

2. « Ratiffication du traicté de paix inséré d'entre le roi Henry second et Domp Philippes, roy des Espaignes, faict au Chasteau de Cambresis ... Donné à Fontainebleau, au mois d'avril, l'an de grace mil cinq cens cinquante neuf, apres Pasques ». Copie. (Fol. 31).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90601736>

**3115.** Recueil de copie de pièces.

3. « Pouvoir de monsieur le comte d'Anghien, lieutenant general pour le roy en l'armée du costé du Levant ... Donné à Saint Genramin en Laye, le xxviii<sup>e</sup> jour d'avril, l'an de grace M.V.<sup>c</sup> quarente trois ». (Fol. 15).

14. « Pouvoir de monseigneur l'admiral ... d'Annebault ... en l'absence du roy allant en Allemaigne ». (Fol. 49).

23. « Pouvoir donné à monseigneur l'admiral ... Gaspart de Colligny, seigneur de Chastillon,... de conmettre en son absence un lieutenant pour ordonner du faict de la marine ... Donné à Compiègne, le derrenier jour de juillet, l'an de grace mil v.c LIII ». (Fol. 81).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060322k>

**3117.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

1. Lettre en italien, d' « ANDREA DORIA,... all illustrissimo signore di Grignan,... Da Genova, alli XXI di gennaro 1547 ».

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060011r>

**3118.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

3. « Double de la lectre escripte au roy [Henry II] par monseigneur le prieur de Capoua ... De Marseille le xxvi<sup>e</sup> jour de juillet 1546 ». (Fol. 7).

5. « Estat des vivres, munitions et artillerye qui ont esté baillez en l'isle de Sercq par messieurs les cappitaines des galleres du roy cy dessoubz nommz, lesquels s'en estoient chargez ... Au Havre de Grace, ce xxi<sup>e</sup> jour de juillet mil v.<sup>c</sup>.XLIX ». (Fol. 11).

6. « Esta des vivres qui ont esté faict chargé par monseigneur de La Meilleraye dans les gallaires et navires pour porter en mer, pour descendre en terre ». 21 juillet 1549. (Fol. 15).

Papier, xvi<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060106s>

**3121.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

48. Nouvelles envoyées de « Nerbonne, le viii<sup>me</sup> de jung ... 1548 ». (Fol. 63).

Papier, xvi<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90603267>

**3122.** Recueil de lettres et de pièces originales.

28. Lettre, en langue turque, adressée par HADJI AHMED, fils d'Abd El-Hamid, etc. [probablement reis effendi ou ministre des affaires étrangères de la Porte], à un ambassadeur chrétien, qui n'est pas nommé, pour l'informer que, par ordre du sultan, des instructions sont données à Ibrahim Pacha, granvizir, relativement à l'affaire d'un capitaine de vaisseau, sujet de cet ambassadeur, avec un certain Tougout Bey. Vers 1600.

Le paraphe au bas de cette lettre porte : El-faquir Ahmed Bey, nom qui se lit aussi dans le cachet apposé au verso. (Fol. 62) - Note de M. Barbier de Meynard.

36. Lettre du baron de « SAINT BLANCART,... à monseigneur le grant maistre ... De gallere devant Savonne, le xi<sup>me</sup> jour de septembre ». (Fol. 81).

37. « Le Nombre des gallaires et des cappitaines qui en ont la charge ». (Fol. 83).

43. Projet d' « articles ... en forme de edict ... concernans la gendarmerie et ... le siege de la table de marbre ». Minute. (Fol. 103).

52. Déclaration de « CARAFA » et de « DOMERGUE FABRERO,... consulz de Marseille... A Masseille, le douziesme d'octobre, l'an mil cinq cens cinquante ung ». (Fol. 122).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060174m>

**3124.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

8. Lettre du roi « HENRY [II] ... à messieurs de La Rochepot, ce Chastillon, Du Mortier et de Sassy, mes deputez en Boullenoys... Escript à Nemoux, le XIII<sup>e</sup> jour de février 1549 ». (Fol. 15).

10. 3Instructions aux sieurs de La Rochepot,... de Chastillon,... Du Mortier,...de ce qu'ilz auront a traicter et negocier avecques les ambassadeurs d'Angleterre... Faitc à Fontainebleau, le VIII<sup>e</sup> jour de janvier, l'an mil cinq cens quarante neuf ». Copie. (Fol. 20).

Papier, XVI<sup>e</sup> siècle.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060010b>

**3127.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

5. « Traduction et copie de la proclamation faicte de la guerre, à Londres », contre la France, « le VII<sup>me</sup> de juing 1557 ». (Fol. 14).

13. « Advis de la qualité de ceulx qui sont dedans Boulongne ». (Fol. 42).

14. Mémoires « pour le fort de la Tour d'Ordre ... pour le fort de Montalembert » et « touchant la ville de Boulloigne ». (Fol. 47).

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90601254>

**3129.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

36. « Estat des gallaires, galliottes, brigantins et fregattes estans de present à la soulde du roy et soubz la charge des cappitaines cy apres nommez ». (Fol. 95-96).

Le document se présente sous la forme d'une liste avec le nom des capitaines avec le nombre de navires sous leurs ordres. Il n'y aucune indication de lieu si ce n'est pour le brigatins stationnés dans l'île de Corfou. Le texte commence par « Premièrement » mais il n'y a pas de deuxièmement. Le total final est faux car il y a en fait 36 galères, 2 galiotes, 4 frégates et 4 brigantins.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060124q>

**3132.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

17, 1<sup>er</sup> janvier 1548 – 31 décembre 1549, « Estat des pensions, gaiges et autres entretenemens ordinaire que le roy a ordonne estre paiees sur les deniers de son espargne pour l'année commençant le premier jour de janvier mil cinq cens quarante huit, et finissant le dernier jour de decembre M. V. quarante neuf », fol. 31.

18, 1<sup>er</sup> janvier 1550-31 décembre 1551, « Estat à maistre Nicolas Berthereau, notaire et secrétaire du roy, et tresorier et payeur des gaiges des officiers domestiques dudict seigneur, durant l'année commençant le premier jour de janvier mil cinq cens cinquante et finissant le dernier jour de decembre ensuyvant mil cinq cens cinquante et ung », fol. 49.

**3134.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

2, Nemours, 23 février 1549, Lettre d'Henri II à messieurs de La Rochepot, de Chastillon, Mortier et de Sassy, ses députés en boulonnois, fol. 3.

3, « Vallery », 19 mars 1549, Lettre de Henri II aux mêmes, fol. 5.

4, « Lorriz », 24 février 1548, Lettre de Henri II aux mêmes, fol. 8.

5, « Doulevant », 18 mai 1548, Lettre de Henri II au sieur de La Rochepot, son lieutenant général en Picardie, fol. 10.

**3137.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

9, Venise, 18 décembre 1551, Instruction au sieur de « Camby » envoyé ver le roi par les cardinal de Tournon et de « Selve », ambassadeur de sa majesté Venise., fol. 27.

35, Lisbonne, 1<sup>er</sup> avril 1556, Lettre d'Honoré de « Cays » au roi, fol. 91.

36, Lisbonne, 1<sup>er</sup> avril 1556, Lettre d'Honoré de « Cays » à monseigneur de Montmrency, fol. 94.

**3138.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

6, 1556, Lettre du sulan Soliman II à Henri II, fol. 11.

7, Traduction de la lettre en italien par Ibrahim Bech, fol. 11/

**3140,** XVI<sup>e</sup> siècle, Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

19, « Discours des propoz tenuz à la cession que l'Empereur a faicte des Pais Bas ... au roi sonfilz », fol. 46.

28, « Instructions pour les gentihlomes que le roy envoyera à Rouen pour fere esperience du sel à la petite palle », fol. 73.

29, « Estat de ce qui a esté ordonné pour la despence d'Escosse pour quatre moys, assavoir sepetembre, octobre, et novembre mil v.<sup>c</sup>cinquante », fol. 76.

30, 1556, « Departement de l'argent qui sera employé es fortifications des places de frontière de Picardye, Champaigne et Luxembourg, durant ceste presente année M.V.<sup>c</sup>LVI », fol. 79

**3141**, XVI<sup>e</sup> siècle, Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

32, « Double des instructions et memoires donnez par le magistrat [de Pise] à Mr Bernardo Boninsegni et Annibale Bonsignori, ambassadeurs envoyez par liy à sa majesté » Henri II, en italien, fol. 64.

**3143**. Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

29, « Les faictz sur lesquelz est besoing que le roy pourvoye promptement tant sur le faict de la marine que des places fortes, pollice et administracion de la Provence », fol. 80.

**3145**. Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

15, 7 octobre 1557, Don de la capitainerie du Mont-Saint-Michel au fils du sieur Du Bouchaige, fol. 26.

24, Nouvelles de l'expédition de l'empereur Charles Quint en Afrique, adressées au roi François I<sup>er</sup>, copi, fol. 44.

**3146**, XVI<sup>e</sup> siècle, Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces originales indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

15, Nouvelles d'Angleterre, fol. 19.

19, 6 novembre 1568, « Double de l'arrest donné par les jugez deleguez xontre la ville de Bordeaulx ... », fol. 27.

36, « Relazioni di Genova », en italien, fol. 72.

**3147**, XVI<sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces originales.

9, Mars 1549, Sommaire du contenu du traité de paix fait entre le roi Henri II et le roi d'Angleterre, fol. 18.

17, 1559, Londres, Proclamation d'Élisabeth I<sup>ère</sup> sur l'observation de la paix avec les royaumes de France et d'Écosse, fol. 51.

26, 11 mai, Venise, Lettre de l'évêque d'Avranches au grand maître.

**3151**. Recueil de lettres et de pièces originales et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup> siècle.

10. Lettre en portugais de « Dom SÉBASTIAN ...rey de Portugal ... ao ... principe dom Henrico [II], rey de Franca ... Scripta de Lixboa, a XII de setmbro de 1558 ». (Fol. 10).



23. Lettre de « MARIE [DE LORRAINE reine doairière d'Écosse] ... à monsieur monfrère, monsieur le cardinal de Lorraine. D'Édimbourg, ce XIX<sup>eme</sup> d'ocotobre 1558 ». (Fol. 34).

32. « Mémoire des requestes que le sieur Jourdan URSAIN, chevalier de l'ordre du roy et son lieutenant général en l'isle de Corse, fait à sa majesté de la part de plusieurs hentilzhommes corses et autres employez pour son service en ladicte yslé » ; avec les réponses en marge signées : « Henry [III] ... Faict à Saint-Germain en Laye, le III<sup>e</sup> jour de décembre 1558 ». (Fol. 55).

39-41, 43-44. Lettres du chevalier de Seure au roi envoyées de Lisbonne le 12 décembre et 27 décembre 1558. (Fol. 73-88).

**3155.** Recueil de copies de pièces.

41. Lettre de « D'ÉTOUTVILLE,... bailly de Rouen ... à monseigneur ... le grant maistre ... Du chasteau de Rpuen, ce XIII<sup>e</sup> d'aoust ». (Fol. 93).

**3159.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup> siècle.

21. Lettres des « gens tenans ... parlement à Bourdeaulx » au roi Charles IX. « A Bourdeaulx ... Le VII<sup>e</sup> mars 1561 ». (Fol. 39). Il s'agit plutôt qu'autre chose.

**3167.** Recueil de lettres originales et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVII<sup>e</sup> siècle.

1. Lettre de « DESCHAMPS, à monsieur Daniel, recepveur de monseigneur l'admiral, à Dampville ... A Paris, ce 25 février 1608 ».

**3175.** Recueil de copies de pièces.

6. « Copie du traicté des estatz des Provinces Unies, fait avec la royne d'Angleterre ... A Westmunster, le sixiesme jour du mois d'avril, l'an de nostre seigneur min cinq cens nonante et huit ». (Fol. 79).

8. « Coppie des derniers articles du commerce entre le roy .. Henry quatriesme ... et le roy de Grande Bretagne ... Jacques [I<sup>er</sup>] ... Du XXIII<sup>e</sup> de février 1606 ». (Fol. 89).

11. « Articles traictez et accordee avec le roy d'Angleterre et d'Escosse ... Jacques [I<sup>er</sup>]... » signé à Hampton-Court, le 30 juillet 1603, copie de Neufville. (Fol. 107).

**3179.** Recueil de lettres et de pièces originales, XVI<sup>e</sup> siècle.

15. Lettre de « CATERINE [DE MÉDICIS] ... à monsieur de Sarlaboz ... cappitaine et gouverneur d'Aigue Morte ... Escrit à Paris, le XIII<sup>e</sup> jour de juin 1574. (Fol. 29).

16. Lettre d'ANNE « DE MONTMORRENCY ... à monsieur de Sarlaboz ... Du Bois de Vincennes, ce XIX<sup>e</sup> avril 1574 ». (Fol. 31).

**3182.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup> siècle.

7. Lettre, en portugais, du « cardinal » HENRI, régent du Portugal à Catherine de Médicis. « De Lisboa, 3 de janeiro de 1561 ». (Fol. 11).

19. Mémoire sur la trêve de Hollande négociée par le président « Jeannin », 1609. (Fol. 39).

**3186.** Recueil de lettre et de pièces originales, et de copies de pièces indiquées comme etelle dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup> siècle.

23. « Estat de ce qui est à présent requis et nécessaire pour la fortification du chasteau et place de Brest en Bretagne, pour la seurté et deffense d'icelle, que le sieur de Carné, lieutenant de ladicte place, envoie au roy, à ce qu'il plaise à Sa Majesté y faire pourveoir ». 15 février 1561. (Fol. 46).

**3188.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle.

11. Lettre de GASPARD DE COLIGNY, amiral de « CHASTILLON » a monsieur du Bouchaige, de La Rochelle ce XVIII<sup>e</sup> jour d'avril 1571.

35. Brevet de capitaine gouverneur du Mont-Saint-Michel accordé par le roi Henri III à Anne de Joyeuse, sur la requête du titulaire, le comte du Bouchage, 27 février 1579, copie. (Fol. 67)

37. « Coppie de lectre du roy ... CHARLE [IX] ... à monsieur de Saint Moris ... cappitaine du Mont-Saint-Michel ... Escript à Monceaux, le XVI<sup>e</sup> jour de jung 1573 ». (Fol. 69).

**3189.** Recueil de pièces originales, et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle.

7. Lettres de « dom Sébastiam », roi du porugal, à Charles IX, du de Lisbonne, le 6 janvier 1561. (Fol. 10).

31. Lettres d'Antoine de Petremol à la reine, 4 mars 1561. (Fol. 45).

48. 3mémoire sur la prinse d'un navire françoys nommé *Le Chien*, appartenant au roy, que les galaires d'Hespaigne ont pris à l'isle de Majorque, allant traffiquer en Barbarie ». (Fol. 81 – Les folios ont été intervertis lire dans l'ordre suivant : 85, 81).

**3190.** Recueil des lettres et de pièces originales, et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup> siècle.

1. Lettres closes de Charle IX adressées au bailli du Cotentin, à Melun, le 12 juillet 1562.

5. Lettre de Strozzi au maréchal de Matignon, comte de Torigny, de la galère amirale, 23 mai 1551. (Fol. 6).

50. Lettres closes de Charles IX au bailli du Cotentin ou son lieutenant, à Saint-Maur-des-Fossés, 7 septembre 1568 (Fol. 61).

**3192.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup> siècle.

Lettres concernant ce volume sont probablement liées à deux affaires distinctes, la première concernant la tentative de colonisation du Brésil de Villegaignon comme l'indique le numéro 29 : « O que sua Alteza [Jean III] responde ao que o sennor de Sam Sulpice lhe dise da parte ... do rey de Franca, sobre o acontecido no forte que o cavaliero de Vileganham [Villegaignon] fez na provintia do Brazil he » (fol. 65, copie en portugais), la seconde, la livraison d'armes et de munitions aux Barbaresques d'Alger comme le montre le numéro 30 : « Extraict des informations faittes en Toledo, le second jour du moys de mai mil cinq cent soixante et ung, par le docteur Suarez de Toledo, alcade de court, sur quelques rapports faittz à sa majesté catholique qu'aucun François avoient mené, porté et deschargé en Arger grandes munitions de guerre contre les traictés de paix » (fol. 67).

**3193.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup> siècle.

19. « Testament de monseigneur l'amiral de Chastillon ... Faixt à Archiat, le 6 jour de juin mil cinq cens soixante neuf ». (Fol. 42).

**3196.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup> siècle.

22. « Ce que montre le fournissement des greniers et magasins à scel de ce royaume selon les baux afferme qui ont esté faittz pour dix ans commencez au premier d'octobre 1568 ». (Fol. 25).

**3197.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup> siècle.

9. Lettres du roi Charles IX à monsieur de Damville, lieutenant général du roi en Roussillon, Vincennes, 3 mai 1573.

20-21. Lettres de Saint-Sulpice et de Neufville à monsieur de Sarlaboe, capitaine et gouverneur d'Aigues-Mortes, Avignon, 14 et 19 mai 1574.

**3198.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup> siècle.

52. « Estat de la despence que le roy veult et entant estre faite par chascun mois pour la présente année 1588 pour l'entretienement des gens de guerre estans en la garnison es pays de Angoulmois, Xaintonge, Brouage et Poictou ». (Fol. 138).

**3210.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup> siècle.

23. Extrait des dépêches de monsieur Lamothe-Fènelon, ambassadeur en Angleterre. (Fol. 42).

**3216.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copïes indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup> siècle.

9. Double des lettres du bailli de Caux et des capitaines allemands au maréchal de Cossé. (Fol. 11).

**3219.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copïes indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup> siècle.

31. Nouvelles de Normandie envoyées au maréchal de Vieilleville, 6 février 1562. (Fol. 35).

32. Nouvelles de Rouen, 6 février 1562. (Fol. 37).

67. Lettres de Scipion Sardinià monseigneur de Gonnort, Anvers, 7 septembre 1562. (Fol. 91).

**3223.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copïes indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup> siècle.

3. Lettre de Charles IX au roi d'Alger, Paris, 7 mars 1571. (Fol. 4).

37. Lettre de « Saint Moris » à Charles IX, Mont-Saint-Michel, 1<sup>er</sup> avril 1574. (Fol. 58).

**3224.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copïes indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup> siècle.

31. Lettre d'Henri de Montmorency, seigneur de Damville, au marquis de Villars, amiral de France, Montpellier, 30 avril 1572. (Fol. 33).

33. Lettre du général des galères Antoine « Escalin [des Aimars, baron de Laguarde], Brouage, le 7 septembre 1572. (Fol. 37).

74. Lettre d'Escalin de Lagarde au marquis de Villars, « De ma galère royale », le 19 juin 1573. (Fol. 95).

80. Lettre du roi Charles IX au roi de Navarre, gouverneur, lieutenant général et amiral de Guyenne, Paris, 4 septembre 1573. (Fol. 105).

85. Lettre de Chabannes, seigneur de La Palisse, au baillu du Palais, La Palisse, 19 octobre.

88. Rapport adressé au roi Charles IX par Henri de France, duc d'Anjou, sur les opérations de siège de La Rochelle et notamment sur l'attaque du bastion l'*Evangile*. (Fol. 116).

**3239,**Recueil de lettres et de pièces originales, et de copïes indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup> siècle.

2, « Département des charges des quatre secretaires d'Estat », fol. 2.

6, Mémoire du roi Charles IX sur le projet d'assiéger La Rochelle, fol. 24.

28, Nom des morts tircs et chrétiens, et des prisonniers faits à la bataille de Lépante, en italien, fol. 58.

29, Copie d'une lettre écrite à Don Juan d'Autriche par la seigneurie de Venise, italien, imprimé, fol. 60.

**3241.**Recueil de lettres et de pièces originales, et de copïes indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup> siècle.

22, Paris, 15 janvier 1574, Lettre patente de capitaine de marine délivrée par Honorat de Savoie, marquis de Villars, amiral de France à René de « Prie, baron de Thoussy », fol. 85.

**3243,** XVI<sup>e</sup> siècle,Recueil de lettres et de pièces originales, et de copïes indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit.

4. « L'original de la paix d'entre le roy et la royne d'Angleterre ... Faict à Troyes, le XIII<sup>e</sup> jour d'apvril mil v.<sup>c</sup>soixante quatre, après Pasques ». (Fol. 10)

5. « Les articles de la composition du Havre ... le vingt et huitiesme jour de juillet, l'an mil v.<sup>c</sup>soixantre et troys ». (Fol. 12).

6. « Les articles que demande monseigneur le connestable [Anne de Montmorrency] à monsieur le conte de Warwich », touchant la capitulation du Havre. (Fol. 15)

7. « Mémoire de ce qu'il faut demander aux Angloys », touchant la capitulation du Havre. (Fol. 17).

8, 1557, Déclaration de guerre de Marie Tudor, reine d'Angleterre à Henri II par un héraut, fol. 19.

11, La Havre, 30 juillet, Lettre du comte de Warwich au connétable de France, fol. 27.

12, Septembre 1557, Lettre d'Howard, grand amiral d'Angleterre au connétable de France, fol. 29.

13, 17 août 1563, Windsor, Lettre du comte de Warwich au connétable de France, fol. 31.

15, 26 juillet 1563, Le Havre, Double de la lettre du comte de Warwic au comte « Ringrave », fol. 35.

16, Le Havre, 30 juillet 1563, Lettre du comte de Warwick au connétable de France, fol. 37.

45, « Le revenu annuel de la maison de la ville de Bordeaulx, les charges ordinaires et axtraordinaires qui ont accoustumée d'estre païée sur iceluy », fol. 118.

**3251.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copïes indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup> siècle.

57, Copie de l'avis envoyé par la seigneurie de Venise au duc de Savoie sur la victoire de Lépante, en italien, fol. 110.

**3253.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copïes indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup> siècle.

12, 29 avril 1572, Alliance entre Charles IX et Élisabeth I<sup>ere</sup>, reine d'Angleterre, p. 329.

15, Avril 15757, Alliance entre Henri III et Élisabeth I<sup>ere</sup>, reine d'Angleterre, p. 419.

**3254-3255.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copïes indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup> siècle.

L'ensemble du dossier est la correspondance de M. de Matignon, lieutenant du roi en Normandie, le roi et son entourage.

**3256.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup> siècle.

Outre Matignon, un des lieutenants généraux du roi en Normandie, et le duc de Montpensier, en Bretagne :

22, Lyon, 29 mai 1571, Lettre de Charles IX à l' « empereur » des musulman, sultan « Selin Han », fol. 45.

47, 22 août 1605, Lettre de Marin Grimano, doge de Venise, à Anne, duchesse de Nemours,

**3257.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup> siècle.

8, Brouage, 7 septembre 1573, Lettre de Philippe Strozzi au comte de « Monpezat », lieutenant du roi en Guyenne, fol. 10.

20, Nieul-sur-Mer, 20 mars 1573, Lettre du sieur « Chavigny » au marquis de Villars, amiral de France, gouverneur « en Guyenne », fol. 30.

21, Nieul-sur-Mer, 8 mars 1573, Lettre du sieur « Chavigny » au marquis de Villars, amiral de France, gouverneur « en Guyenne », fol. 32.

**3259.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup> siècle.

38, Mémoire relatif à une entreprise contre les Turcs suivi d'une énumération des forces militaires de l'expédition, fol. 73.

68, Istanbul, octobre 1569, Capitulation proposée par le « sultam Selim, filz du sultam Soliman, roy » à Charles IX, traduction de Dominico Olivieri, interprète du roi, fol. 128.

**3274.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup> siècle.

12, « Relation de Dansic et du moien de augumenter le revenu du roy en iceluy », en latin, fol. 67.

13, octobre 1571, « Forme de la gabelle en Lituanie », latin, fol.70.

14, Lettre relative à l'augmentation des revenus en Pologne, signée : « Varsavicio », en italien, fol. 72.

64, 10 mars 1574, « Relacion de las cosas de Danzigue », fol. 140.

**3275.**Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle.

46. Copie d'une lettre des « viguier e consoli governatori di Marsilia » au « sultan Amurat... Di Marsiglia, ali 9 di junio 1594 », en italien, fol. 113.

61. Nouvelles de La Rochelle, du 3 et 4 octobre, fol. 138.

**3277-90.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copïes indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle.

Cotes concernant les Pays-Bas.

**3295.** Recueil de copies de pièces, XVI<sup>e</sup> siècle.

2. « La consulation faicte à Paris touchant l'eschange de Narbone avec les terres de Beaufort et autes. 1507 ».

**3301.** « Registre de monsieur Bruslart, decreteire d'Etat, de diverses depesches, instructions et negociations faites par commendement du du roy Henri 3<sup>me</sup> et de la roine Catherine de Medicis, sa mere », XVI<sup>e</sup> siècle.

118. Lettre de Catherine de Médicis à monseigneur [Bernard de Nogaret, seigneur] de La Valette [amiral de France]... Escript à Niort... 1587 ».

**3302.** « Registre des despesches, instructions et negociations faites par monsieur Bruslart, secretaire d'Etat sous le regne du roy Henri 3<sup>me</sup>, roy de France et de Pologne », XVI<sup>e</sup> siècle.

44. « Permission [de Henri III] pour aucuns Angloix condemez au Havre de Grace... Donné à Paris... novembre 1587 ».

60. Lettre de Catherine de Medicis à « monsieur de Logaunay [lieutenant du roi rn Cotentin]... Escript à Paris, le xv<sup>e</sup> jour de novembre 1587 ».

88. Lettre « de la royne [Catherine de Médicis] à l'ambassadeur d'Angleterre [monsieur de Châteauneuf]... Escript à Paris, le xxiii<sup>me</sup> de novembre 1587 ».

91. « Ordonnance du conseil touchant les lettres de marques qui s'expedieront en France et Angleterre ».

117. Lettre « de la roybe » Catherine de medicis à « monsieur de Longaunay... Escript à Paris, le xviii<sup>e</sup> jour de decembre 1587 ».

**3304.** « Registre des despesches et instructions faites par ordre du roy Henry 3<sup>me</sup> et la roine Catherine de Medicis, sa mere, par Mr Pinart, secretaire d'Etat sous le regne dudit roy », XVI<sup>e</sup> siècle,

1-75. Actes et correspondance interessant la Suède et le Danemark, 1571-1588.

209-238. Actes et correspondances conernant le royaume d'Ecosse, c. 1580.

**3305.** « Registre de monsieur Pinart, secretaire d'Etat sous le règne d'Henry 3<sup>me</sup>, de diverses instructions et despesches aux ambassadeurs », XVI<sup>e</sup> siècle,

01-33, 70-94 Actes et lettres conernant l'Ecosse, 1584-1588.

34-69, Actes et lettres concernant l'Angleterre, 1584-1588.

**3306.** « Registre de lettres, instructions et negociations de M. Pinard, secretaire d'Etat, soubz le regne de Henry troisieme, et expediees par son commandement », XVII<sup>e</sup> siecle.

44. Lettres patentes du roi contenant « demission de l'estat de gouverneur du havre de Grace, portant quittance et descharge... Donné à Saint-Maur desv Fosse, le XXI<sup>e</sup> jour de juing, l'an de grâce 1584 ».

53. Lettres patentes du roi defendant le transport hors du royaume des « bleds et legumes... Donné à Pougues, le 6<sup>e</sup> septembre 1584 ».

83. « Declairation du roy mectant hors de court et de proces les habitants de la ville de bayonne ey ceulx de Capbreton, Du 10 octobre 1584, à Chenonceau ».

190. lettres patentes du roi, ordonnant que la nomination de son beau-frère le duc de Joyeuse comme amiral de France « sortira en tout et partout son plein et entier effect », malgré l'opposition « du sieur de Longaunay ... », Paris, 15 février 1583.

199. Lettre du roi à monsieur de Joyeuse, amiral de France, Paris, 27 février 1583.

358. « Sur le Mémoire du Sieur Don Anthoine, roy esleu de Portugal ».

**3307.** « Registre de monsieur Pinart, secretaire d'Etat, de diverses despaches, instructions et negociations faites par le commandement du roy Henry 3<sup>me</sup> et de la roine Catherine de Medicis, sa mere », XVI<sup>e</sup> siecle.

1-62, Actes et correspondance concernat l'Angleterre et Ecosse, 1579-1581.

113, « lectre patente du roy, par laquelle sa majesté declare qu'elle ne veult ny n'entend aucunement que par l'armée navale françoise qui est nagueres partye de France pour aller aux ysles occidentales, ils oit fait aucun tort quelconque aux roys et princes voisins de sa dicte majeste et mesmes à la royne d'Angleterre ».

114-130, Actes et correspondance concernat l'Angleterre et Ecosse, 1582.

**3309.** « Registre de monsieur Pinart, secretaire d'Etat, soubz le regne d'Henry 3<sup>me</sup>, de diverses despaches et negociations faites par les ordres dudit roy », XVI<sup>e</sup> siecle.

79. Lettres closes du roi « aux habitants de Saint Malode Lysle... A Paris, le 12<sup>e</sup> d'aoust 1585 ».

248. Déclaration du roi « pour des maistres et compagnons de navires de la nouvelle religion qui sont hors du royaume... », Paris, 8 novembre 1585.

345. « Declairation portant liberte aux Angloix de trafficquer en ce royaume... », Paris, 22 décembre 1585.

346. Lettre du roi de France à la reine d'Angleterre en faveur de quelques marchands qui ont perdu un navire, Paris, 21 décembre 1585.

**3310,** 1585-1586, « Registre des depesches communes » de monsieur Pinart.

22, 7 janvier 1585, Lettres closes du roi aux habitants de Bayonne.

109, 12 mars 1585, Paris, Commission donnée par le roi maître coto, premier président, et du Sault, avocat-général du parlement de Bordeaux, pour vérifier si un vaisseau appartenant aux enfants du feu « sieur » de Gramont a été par le « sieur Strosse » en Portugal.

136, 24 janvier 1586, Paris, Lettres closes du roi à la communauté des marchands de Rouen.



224, 7 avril 1586, Paris, « Commission pour la perception du droict qui se prend sur chacun tonneau, selon le port et jauge des navires qui entrerent et sortirent hors de ce royaume pour entretenir les vaisseaux de conserve qui se mectent sur la mer pour la rendre libre et assurée aux marchands », [incomplet à la fin].

229, Lettre de commission du roy pour monsieur de Retz pour faire mectre sur mer quatre granz vaisseaux de guerre le long des costes de Bretagne pour la seureté des marchans qui y trafficquent ».

230, 10 avril 1586, Paris, Lettres closes du roi ordonnant de faire délivrer « à monsieur de Rez, dix milliers de poudre »

232, 9 avril 1586, « Declaration par les habitans du Havre de Grace pour l'armement des vaisseaux de guerre qui se mectent sur mer... ».

233, 12 avril 1586, Lettre de commission du roi « pour, suivant l'acteci dessus, faire par les habitans des ville de Grace et Dieppe armer des navires de guerre qu'ilz veulent mectre sur mer, avec permission ausdicts habbitans de s'obliger ... ».

234, 12 avril 1538, Paris, Lettre du roi au duc de Joyeuse.

235, 16 avril 1586, Paris, Lettre du roi au duc de Joyeuse.

268, 6 mai 1586, Paris, Lettres close du roi aux habitants de Saint-Malo, Paris, 6 mai 1586.

**3321.**Recueil de lettres et de pièces originales,et de copies de pièces indiquées come telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup>siècle.

31. Instructions d'Henri III au duc de Montpensier, gouverneur et lieutenant général de sa mejesté en Bretagne, Paris, 2 septembre 1576.

33. Accord entre messieurs de La Hunotière et de Fontaines sur le département général du gouvernement de Bretagne, Nantes, 13 avril 1578.

**3323.**Recueil de lettres et de pièces originales,et de copies de pièces indiquées come telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup>siècle.

22-43. Actes et lettres concernant le Danemark, 20 février 1573-12 décembre 1573.

**3330**Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces indiquées come telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup>siècle.

26. Lettre de Henri III à monsieur de Mauvissière, gouverneur de Saint-Dizier, son ambassadeur en Angleterre, Paris, 27 décembre 1579.

27. Lettre de créances d'Henri III pour monsieur de Mauvissière, Saint-Germain-en-Laye, 20 décembre 1583.

**3340.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces indiquées come telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup>siècle.

8. « Responce aux articles presentez à monseigneur le duc de Mayenne, lieutenant general pour le roy en son armee de Poictou, Xaintonge, Angoulmois, par les assiegez de Brouage, sur la reddition qu'ilz

ont volonte de faire en ses mains de ladicté place... Au camp de vant Brouage, le xv<sup>e</sup> jour d'aoust, l'an mil v.<sup>c</sup>soixante dix sept ».

**3347.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces indiquées come telles dans le dépouillement qui suit, xvi<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup>siècle.

21. Lettre du sieur Lefèvre à Honorat de Savoie, marquis de Villars, amiral de France, lieutenant général du roi en Guyenne, 11 novembre 1572.

22. Lettre du sieur Sarret au marquis de Villars, amiral de France, au camp de Nieul, 3 mai 1573.

26. Instructions au sieur de Pons envoyées par l'amiral et dépêchées à leurs majestés, à Picquepos, le 22 juillet 1573, fol. 38.

60. Lettre du sieur de « Gantrye » au duc de Nemours, Constantinople, 14 octobre.

67. Lettre du sieur de Jusse au duc de Nevers, Port-Louis, 6 février 1625.

78. Lettre du marquis de « Royllac » au duc de Nevers, à Port-Louis, 14 aous 1624.

**3350.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces indiquées come telles dans le dépouillement qui suit, xvi<sup>e</sup>siècle.

26. Instruction du roi à Paul Hurault, seigneur de Messe, son ambassadeur à Venise, 17 mars 1583.

68. Lettre de Jacques VI, roi d'Ecosse, de « Alieudhous », 15 novembre 1583.

72. Copie de la lettre d'échange des revenus du domaine du comté de Ponthieu avec le duché de Châtellerault consenti par madame d'Angoulême au roi, Fontainebleau, août 1582.

**3351.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces indiquées come telles dans le dépouillement qui suit, xvi<sup>e</sup>siècle.

10. Lettre de Philippe « Strosse », à monsieur de Matignon, Brouage, 14 avril 1582.

11. Lettre de Philippe « Strosse », à monsieur de Matignon, Marennnes, 14 avril 1582.

20. Lettre de Philippe « Strosse », à monsieur de Matignon, Du bord de l'amiral devant Le Verdon, 24 mai 1582.

21-22. Lettre de Philippe « Strosse », à monsieur de Matignon, Du bord de l'amiral, 25 mai 1582, 26 mai 1582.

31. Mémoire adressé par le « sieur de Saint Moris » au roi pour la conservation du Mont-Saint-Michel et renvoi du mémoire par Henri III au maréchal de Matignon.

33. Lettres close de Henri III aux habitants de La Rochelle, 21 janvier 1583.

**3353.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces indiquées come telles dans le dépouillement qui suit, xvi<sup>e</sup>siècle.

40. Mémoire sur l'armement des galères du roi, fol. 78.

41. Deux lettres du duc de Nevers sur une reconnaissance de l'île d'Aurigny en basse Normandie, fol. 80.

52. Deux lettres incomplètes au roi et au duc de Nevers sur l'île de « Chozé » en basse Normandie, fol. 98.

54-55. Lettres du « sieur Sevyent » au duc de Nevers, Dieppe, 13 octobre, 13 décembre 1591, fol. 100-102.

56-57. Lettres de monsieur de Mannoy, commissaire des guerres, au duc de Nevers, Aubigny, Sancerre, 18 janvier 1590, 24 janvier 1590, 104-105.

60. « Estat abrégé de la valleur du domaine de Ponthieu, dont jouist à present madame la duchesse d'Angoulesmes, et des charges ordinaires estans sur icelluy, suyvant les verification qui en a esté faicte sur l'estat de l'année mi.v<sup>c</sup>quatre », fol. 109.

**3355.** Recueil de lettres originales, XVI<sup>e</sup> siècle.

18. Lettre de Hugues de Lobenx de Verdalle, grand maître de l'Hôpital, Malte, 8 septembre 1582, fol. 34.

**3356.** Recueil de lettres originales, XVI<sup>e</sup> siècle.

54. « Advis de Lisbonne », Lisbonne, 11 juin 1589, fol. 83.

**3358.** Recueil de lettres originales, XVI<sup>e</sup> siècle.

19. Mémoire de monsieur de Carouges au roi, sur l'état de la ville de Rouen, fol. 42.

**3360.** Recueil de lettres originales, et d'une copie de lettre indiquée comme telle dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup> siècle.

1-21. Lettres du « sieur André Hurault de Maisse, au roi, à la reine mère et à monsieur Brulart, Venise, 31 juillet 1584 – 7 novembre 1584.

22-26, 33. Lettres, avec le déchiffrement du « sieur Berthier », chargé d'affaires de France à Constantinople au roi ou à la reine, mère du roi,, « Des vignes de Pera les Constantinople », 18 septembre 1584-16 octobre 1588.

23. Copie de la lettre du duc de Retz à monsieur Blatier, agent pour le roy en Flandres, Abbeville, 18 septembre 1584.

**3363.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces indiquées come telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup>siècle.

4. « Traicté faict avec le roy d'Espagne... par messeigneurs les cardinaus de Bourbon et de Guise et ducz de Guise et du Mayne, en janvier 1585, à Jainville », copie, fol. 9.

**3375.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces indiquées come telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup>siècle.

1-66. Ensemble de lettres emises ou reçues par le duc de Nevers, duc de Rethel, duc de Gênes, concernant plus pécifiquement ce dernier duché, 3 janvier 1586-11 août 1586.

**3377.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces indiquées come telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup>siècle.

1-17, Lettres de Guillaume de l'Aubépine, baron de Chateauneuf, de Claude Pinart et Michel de Castelnau, de Londres, 27 avril 1581 – 13 août 1587.

**3383.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces indiquées come telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup>siècle.

1-39. Lettres de Catherine de Médicis, Monsieur de Neuville de Villeroy, Henri de Lorraine, duc de Guise, Henri III, François d'Alençon, Henri de Navarre, Monsieur de Fizes, monsieur Brulart, madeline de Savoie, et Henri d'Anjou, au comte de Tande, marquis de Villars, amiral de France, XVI<sup>e</sup>siècle. 14 octobre 1574 – 1<sup>er</sup> août 1579.

40. Lettres de révocation des lettres de marques, contremarques et représailles à l'encontre du Portugal par Henri III, 2 août 1579.

**3394.** « Registre des depesches communes durant l'année M.V.<sup>C</sup> IIII.<sup>XX</sup>. VII » et l'année 1588, 1587-1588.

104. « Commission » de « Henry [III] pour faire paier le commandeur de Chatte de ce qui luy restoit deu pour l'armement de mer, des deniers de ceulx de la nouvelle oppinion... Donné à Paris, le x<sup>me</sup> jour de juillet 1587 ».

158. Lettre du roi, relative à la saisie ilégale de trois vaisseaux anglais. « Escript à Paris, le v<sup>me</sup> jour d'octobre 1587 ».

**3396.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup> siècle.

5. Lettres des Etats-généraux des Provinces unies au roi Henri III, La Haye, 19 mars 1587, fol. 9.

6. Lettres des Etats généraux des Provinces unies à la reine-mère Catherine de Médicis, La Haye, 19 mars 1587, fol. 11.

23. Lettre du sieur Berthier, chargé d'affaire près de la Porte ottomane au roi, Vignes-de-Péra-lez-Constantinople, 11 décembre 1584, fol. 37.

**3398.**Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup> siècle.

74. Lettre de Henri III au au sieur de Chatte, gouverneur de Dieppe, Paris, 23 mai 1587 (copie).

75. Lettres closes de Henri III aux maire et échevins de Dieppe, Paris, 24 mai 1587 (copie).

**3404.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup> siècle.

29. « Double de la commission baillée au commissaire de Lommeau pour avoir des basteaux et vivres pour la conduite du régiment du sieur de Saint-Paul », 7 octobre 1588, fol. 46.

**3409.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup> siècle.

50. « Estat abrégé du sel qui se fait en Brouage », fol. 128.

**3411.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup> siècle.

1. Lettre de Henri III au « roy de Fez et empereur des Marocques », Paris, 21 février 1588.

71. « Mémoire à monseigneur [le duc de Nevers] du fait de Jehan de Cours, lieutenant général du prevost provincial de Picardye, sur le bien de justice, soulagement et commodité publique, es pays de Boulonnois, lieux frontières maritimes dudict costé jusqu'à la rivière d'Ottye », copie, fol. 136.

**3416.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup> siècle.

25. Lettre d'Anne de Joyeuse « à mon cousin, monsieur de Chattes, commandeur de Lormeteau et mon lieutenant au gouvernement de Dieppe, Paris, 25 mai 1587, fol. 28.

**3429.** Recueil de pièces, XVII<sup>e</sup> siècles.

1-23. Ensemble pièces concernant les Pays-Bas, 10 août 1585-7 janvier 1610.

21. « Déclaration des ambassadeurs qui sont intervenus à la trefve sur la libre navigation » des Pays-Bas au x Indes orientale, Anvers.

**3438.** Recueil de copies de pièces, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles.

1-28. Pièces concernant les Pays-Bas, 31 octobre 1596-22 juin 1609.

12. « Certificat de messieurs les ambassadeurs de France et d'Angleterre touchant le fait des limites et le commerce des Indes », Anvers, 11 avril 1609, fol. 33.

**3439.** Recueil de copies et de pièces, XVII<sup>e</sup> siècle.

1-20. Pièces concernant les Pays-Bas, 22 juin 1609-22 juin 1623.

20. « Advertissement pour les interessez et participans en la compagnie des Indes occidentales », La Haye, 22 juin 1623<sup>6</sup>.

**3440.** Recueil de copies de pièces, XVII<sup>e</sup> siècle.

14, Déclaration de Louis XIII portant interdiction de commerce avec l'Espagne, Paris, 25 avril 1625.

---

<sup>6</sup> Entres autres.

15, Déclaration de Louis XIII sur la saie de vaisseaux, effets, marchandises et biens des Espagnols, Portugais, « Grenadins », Milanais, Napolitains et Gênois, Paris, 2 mai 1625, fol. 71.

16, Ordonnance de Louis XIII contre les Gênois, Fontainebleau, 4 octobre 1624, fol. 77.

17, Articles de paix accordez par le roi aux bourgeois et habitants de La Rochelle, Au Louvre, 5 février 1626, fol. 81.

**3442.** Recueil de copie de pièces, XVII<sup>e</sup> siècle.

1, « Mémoire instructif baillé à monsieur du Maurier, ambassadeur du roy, retournant en Hollande, en octre 1617 ».

2, « Instruction à monsieur de Boissize, allant ambassadeur estraordinaire pour le roy en Hollande, en juillet 1618 », fol. 4.

3, « Traicté faict aves les Estats des Pays Bas, après la mort du roi Henri IV<sup>e</sup> », 31 mai 1610.

**3450.** Recueil de pièces, XVII<sup>e</sup> siècle.

1, « Relatione... de costumi, ricchezze, forze, qualita, sito et modo di governo delli Paesi Bassi, d'incerto autore ».

3, « A Nicolo Petroccino, proveditor di casa d'India, Jeronimo Conasteggio, Relatione delle apparechio per sosprendre Algerie », Gênes, 5 novembre 1601, fol. 47.

4. « Sommario delle gongjura contro la citta de Venetia », fol. 59.

**3455.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle.

9. « Declaration du roy [Henri IV] en faveur des marchands ecossois, pour les exempter des XII deniers pour livre des marchandises qu'ils transporteront en Ecosse », Fontainebleau, mars 1599, fol. 15.

33. « Double d'une lettre intercepté [du sieur] Robinson ... sur la paix recherchée par les Espagnols en Angleterre », Londres, 27 mars 1602 (v.s.).

37. « Copie des articles accodez entre le vice roy [d'Irlande] et Don Juan de Aquila », Kinsale, 7 ou 17 janvier 1601 ou 1602, fol. 93.

**3458.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVII<sup>e</sup> siècle.

36. « Considérations sur le present estat des Provinces-Unies en la présente année [mil] six cent et six », fol. 100.

**3491.** Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVII<sup>e</sup> siècle.

40. « Ad vis pour monsieur de Béthune concernant les affaires de Malthe », fol. 79.

41. Lettre « à monsieur de Béthune » sur l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, fol. 81.

42. « Traduction que le sieur de Brèves, ambassadeur du roy en Levant, à faire insérer dans les cappitulations et traictez de paix qui sont de longue mémoire entre la couronne de France et l'empire ottoman, maintenant renouvelés et jurés du souldan Amat » », fol. 85.

43. « Production des articles que le sieur de Breves, ambassadeur du roy en Levant, a fait insrer dans les cappitulations et traictez de paix qui sont de longue mémoire entre la couronne de France et l'empire ottoman, maintenant renouvelles et jures du souldan Amat » », fol. 85.

44. Madement du sultan Soliman « au vice roy et juge de Thunis, au colonel de l'infanterie a son lieutenant et en general a toute la millice dudict Thunis », sur des plainctes faites à la Porte par la France, fol. 87.

45. Traduction d'une lettre du sultan Soliman sur les affaires de Venise, fol. 88 *bis*.

**3499-3513.** « Despesches de messire Chritophe de Harlay, comte de Beaumont, escrites pendant son ambassade d'Angleterre au roy et a monsieur de Villeroy ; avec les responces de sa majeste [Henti IV] et dudit sieur de Villeroy, durant les années 1602, 1603, 1604 et 1605 », 1602-1605, 14 vol.

3499, 8, « Copie des articles accordez entre le seigneur ... de Montjoye, viceroy et lieutenant general pour la majesté de la royne d'Angleterre au royaume d'Irlande, et de don Juan de l'Aquila, capitaine, mestre de camp general et gouverneur de l'armee de as majeste catholique du roy d'Espagne... En la ville de Kinsal, au royaume d'Irlande, le septiesme u mois de janvier 1602 », fol. 20.

3499, 56, « *Propositiones... inter dominos commissarios hinc inde agitatae* », relativement aux plaintes des habitants de Marseille.

3499, 57, « Articlez proposez par les sieurs ambassadeurs [de France] aux commissaires de la royne, touchant le trafic des François en Angleterre », fol. 219.

3499, 58, « Articlez proposez par les commissaires de sa majesté serenissime [Elisabeth d'Angleterre] touchant le traficq des Anglois en France », fol. 22.

3499, 59, « Accord fait par les mabassadeurs de France avec les commissaires de la royne, le vingt uniesme jour de mars 1602 », fol. 226.

3499, 60, « Acte passe entre les ambassadeurs du roy et les commissaires de la royne sur leur conférence », 15 mai 1602, fol. 227.

3501, 29, « Articles proposez par Mr l'ambassadeur à Mrs du conseil de sa majeste serenissime [la reine d'Angleterre] sur le fait des depredations que ses sujets exercent sur ceux du roy ».

3501, 30, « Responce desdictz sieurs du conseil ausditz articles », fol. 130.

**3514**, 1°, « Extrait de la négociation de monsieur de La Boderie en Angleterre », de 1606 à 1610.

**3515**, 1°, « Extrait de la négociation de monsieur de La Boderie en Angleterre », de 1606 à 1610.

**3516**, 1-37, Recueil de lettres et de pieces originales concernant lesambassades de Janin et Buzenval aux Pays-Bas, 22 avril 1607 – 2 août 1607.

**3517**, 1-30, Recueil de lettres et de pièces originales et d'une copie de pièce indiquées comme telle dans le dépouillement et concernant l'ambassade de Janin et Buzenval aux Pays-Bas, 4 août 1607 – 17 novembre 1607.

**3518**, 1-33, Recueil de lettres et de pièces originales et d'une copie de pièce indiquées comme telle dans le dépouillement et concernant l'ambassade de Janin et de Russy aux Pays-Bas, 23 novembre 1507 – 28 février 1608.

**3519**, 1-32, Recueil de lettres et de pièces originales et d'une copie de pièce indiquées comme telle dans le dépouillement et concernant l'ambassade de Janin et de Russy aux Pays-Bas, 3 mars 1608 – 5 septembre 1608.

**3520**, 1-41, Recueil de lettres et de pièces originales et d'une copie de pièce indiquées comme telle dans le dépouillement et concernant l'ambassade de Janin et de Russy aux Pays-Bas, 16 septembre 1608- 28 décembre 1608.

**3521**, 1-51, Recueil de lettres et de pièces originales et d'une copie de pièce indiquées comme telle dans le dépouillement et concernant l'ambassade de Janin et de Russy aux Pays-Bas, 1<sup>er</sup> janvier 1609- 6 avril 1609.

**3522-3527**, Six registres de négociations du président « Jeannin » pour la trêve conclue par Henri IV, entre l'Espagne et les Pays-Bas, 1607-1609.

**3528-3530**, Même contenu que le précédent.

**3531-3533**, Même contenu que le précédent.

**3541**, Recueil de lettres originales et de copies de lettres indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVII<sup>e</sup> siècle.

41, Lettre de Jean de Gontaut, baron de Salagnac, ambassadeur auprès de la Porte ottomane, à M. de Brèves, Aux vignes de Pera les Constantinople, 22 juin 1609.

**3549**, Recueil de lettres originales et de copies de lettres indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle.

13, Lettre de Charles de Montmorency, amiral de France, au duc de Montmorency, Villers-Coterets, 16 juillet 1603, fol. 13.

16, Lettre de Charles de Montmorency, amiral de France, au duc de Montmorency, connétable de France, Saint-Germain, 16 juin 1607, fol. 16.

55, Lettres de Charles de Montmorency au duc de Montmorency, Vigny, 14 août 1603, fol. 57.

**3550**, Recueil de lettres et pièces originales, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles.

9, Lettre de Charles de Montmorency, amiral de France, au duc de Montmorency, pair et connétable de France, Paris, 4 décembre 1597, fol. 19.

11, Lettre d'Alof de Wignacourt, grand maître de Malte au connétable, Malte, 8 octobre 1608, fol. 23.



14, Lettre de Charles de Montmorency, amiral de France, au duc de Montmorency, pair et connétable de France, Vigny, 24 décembre 1608, fol. 31.

23, Lettres des sieurs de Saint-Aubin, Wignacourt, de Blotz, grand commendeur, maréchal et hospitalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, au duc de Montmrency, Malte, 1<sup>er</sup> mars 1600, fol. 52.

**3555**, Recueil de lettres originales, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles.

28, Lettre des « duce [Lazare Griladi-Cera] e governatori della republica di Genoa... al duca di Ventador », Gênes, 13 avril 1598, fol. 56.

46, Lettre d'Alof de Wignacourt, grand maître de Malte au connétable de France, Malte, 22 juillet 1603, fol. 93.

**3556**, Recueil de lettre originales, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles.

21, Lettres closes de Henri IV aux habitants de Montpellier, Au camp d'Escouy, 4 novembre 1590, fol. 49.

**3558**, Recueil de lettres originales et de copies de lettres indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle.

24, « Extrait des nouvelles de Venize, du xxvi<sup>e</sup> juillet 1606 », fol. 49.

51, « Estat de la despence qui sera faicte par le tresorier general de l'extraordinaire de la guerre ou provincial de Languedoc pour le payement des garnisons entretenues audict pays, soubz le departement de monsieur le duc de Ventadour ... pour la prochaine année mil v<sup>c</sup>lxxxvii », fol. 110.

**3560**, Recueil de lettres originales et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle.

41, Lettre d'Ali Bassa, « roy d'Alger » au connétable de France, Alger, 17 janvier 1599, fol. 95.

**3562**, Recueil de lettres originales et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle.

12-13, Lettres de monsieur de Brèves au connétable de France, Péra-les-Constantinople, 22 juin 1603, 21 Juillet 1596, fol 23, 25.

16-17, 32 Lettre de monsieur Hurault de Maisse au duc de Montmorrency, pair et connétable de France, Venise, 8 janvier 1596, 18 juin 1596, 8 août 1598, fol. 32, 34, 65.

18, Lettre de monsieur de La Boderie à l'ambassadeur à La Haye, Londres, 18 août 1607, fol. 36.

**3564**, Recueil de lettres originales et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle.

35, Cahiers des trois états du Languedoc présenté au roi, janvier 1598, fol. 84.

**3567**, Recueil de lettres originales, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle.

32, Lettre d'Alof de Wignacourt, grand maître de l'ordre de Malte au connétable de France, Malte, 3 août 1607, fol. 65.

**3570**, Recueil de lettres originales et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle.

5, 21, 24, Lettre du grand maître de l'ordre de Malte au duc de Montmorreny, Malte, 15 mars 1602, 12 février 1602, 28 juin 1603, fol. 9, 43, 51,

36, 40, Lettre de l'amiral Charles de Montmrrency au duc de Montmrrency, pair et connétable de France, Paris, Fontainebleau, Nancy, 17 décembre 1597, 13 mai 1601, 6 avril 1603, fol 74, 82.

**3576**, Recueil de lettres originales et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle.

41, Lettre de monsieur de Brèves, ambassadeur à Constantinople, a monseigneur de Montmorency ; pair et connétable de France, Péra-les-Constantinople, 21 juin 1597, fol. 84.

**3584**, Recueil de lettres originales et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle.

31, Lettres du doge, Laurent Sauli, et des gouverneurs de la république de Gênes, Gênes, 21 avril 1599.

**3587**, Recueil de lettres originales et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle.

11, Lettre de Lazare Grimaldi-Ceba, doge de la république de Gênes, au duc de Montmorency, Gênes, 20 novembre 1598.

13, Lettre de monsieur de Chatillon au connétable de France, La Rochelle, 15 août 1596.

41, Lettre de Jean de Gontaut, baron de Salagnac, ambassadeur auprès de la Porte ottomane, Constantinople, 31 janvier 1609.

**3589**, Recueil de lettres originales et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVII<sup>e</sup> siècle.

21, Lettre de l'amiral Charles de Montmreny au duc de Montmorency, Vigny, 26 juillet 1600.

**3603**, Recueil de lettres originales et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle.

18, Traduction de l'ordonnance du roi d'Espagne « pour la seuretté du traficq des marchans francois par tous les portz ... », Valladolid, 22 décembre 1601, fol. 38.

33, Lettre circulaire envoyée par le connétable de Montmorency aux gouverneurs des villes frontières, pour l'observation de la trêve avec les Espagnols, 1598, fol. 46.

**3605**, Recueil de lettres et pièces originales, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle.

30, Lettre du président Richardot à messieurs les mabassadeurs des rois « Tres Chrestien » et de la Grande Bretagne à La Haye, Bruxelles, 9 décembre 1608, fol. 66.

**3608**, Recueil de lettres originales et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle.

4, Lettre de Jacques I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre, au duc de Montmorency, Westminster, 16 mai 1610.

29, Lettre de l'amiral Charles de Montmorency, pair et connétable de France, Paris, 5 mars 1607.

**3609**, Recueil de lettres originales et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle.

22, Lettre de l'amiral de France, Charles de Monmrency, à monsieur le connétable, fol. 51.

35, Lettre de l'amiral de France, Charles de Montmorency à monsieur de Montmorency, Paris, 30 août 1611, fol. 82.

**3610**, Recueil de lettres originales et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle.

9, 10, 17, 18, 20, Lettre de Martin Garzez, grand maître de l'ordre de Malte à monsieur le connétable, Malte, 28 février 1596, 12 janvier 1601, 1<sup>er</sup> avril 1596, 18 décembre 1596, 26 novembre 1596, fol. 18, 21, 35, 37, 41.

13, 16, 19, Lettre d'Alof de Wignacourt, grand maître de l'ordre de Malte, Malte, 1<sup>er</sup> décembre 1602, 10 novembre 1601, 21 septembre 1603, fol. 27, 33, 39.

25, « Sommaire du traicté entre la serenissime royne d'Escosse et les comte de Shereusbury et sir Walter Myldmay, coneillers du conseil privé de la serenissime royne d'Angleterren et par depputez avec l'assistance du sieur Beale, secretaire de son conseil », copie, fol. 51.

**3628**, Recueil de lettres originales et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle.

35, Mémoire donné au sieur de Gadagne de Botéon, envoyé au roi Charles IX pour l'état de siège de La Rochelle, 1573, fol. 51.

**3629**, Recueil de lettres originales et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle.

39, Minute d'un mémoire sur les mesures à pendre avant et après l'assaut de La Rochelle, fol. 74.

**3634**, Recueil de lettres originales et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup> siècle.

111, Minute des instructions données par le duc de Nevers à un de ses officiers, envoyé vers le roi Henri III pour lui faire connaître les difficultés qu'il rencontrait dans son gouvernement de Picardie, fol. 116-117 (lire dans l'ordre fol. 117-116).

**3641**, Recueil de lettres originales, 75 pièces, 30 décembre 1588-5 juillet 1593.

L'ensemble des documents sont en Espagnol et concernent le roi Philippe II et ses divers agents qu'ils soient à Paris, Londres ou Bruxelles ... Certains sont probablement liés à la marine d'autres le sont certainement à l'image du n° 72, « Relacion del viaje que hizieron las galeras de la region de San Juan que estant a cargo del comendador Segreville », fol. 150, et du n° 73, « Relacion del viaje que bizieron a Beveria las galeras de Malta, yendo a tomar lengua de los andamientos de Tripol », fol. 156.

**3644**, Recueil de lettres originales et de copie de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup> siècle.

16, Lettres des habitants de Caudebec au roi, Caudebec-en-Caux, 30 octobre 1591.

30, Dépêches contenant des nouvelles de Venise, 27 septembre 1591, copie.

76, Lettre d' « A. de Cusson » au roi, Dieppe, 3 novembre 1591, fol. 121.

**3645**, Recueil de lettres originales et de copie de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup> siècle.

40, Lettre du sieur « d'O... » au roi, Dieppe, 3 novembre 1591, fol. 72.

42, Lettre de Charles de Gontaut, duc de Biron, au roi, Aurigny, 4 novembre, fol. 75.

**3657**, Recueil de lettres originales et de copie de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle.

35, Lettre de Louis XIII au doge et à la seigneurie de Venise, Paris, 20 août 1616, fol. 85

36, Lettre de Marie de Médicis au doge et à la seigneurie de Venise, Paris, 20 août 1616, fol. 86.

37, Lettre de Louis XIII à monsieur de Léon, son ambassadeur à Venise, Paris, 20 août 1616, fol. 86.

38, Lettre de Marie de Médicis à monsieur de Léon, Paris, 20 août 1616.

**3658**, Recueil de lettres originales et de copie de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVII<sup>e</sup> siècle.

77, Copie de la promesse faites par Louis XIII aux ambassadeurs de Venise pour la restitution de leurs vaisseaux, Paris, 6 septembre 1617, fol. 142.

78, Copie de l'écrit donné par les amabassadeurs de Venise contenant leurs pouvoirs, Pais, 6 septembre 1617, fol. 144.

**3660**, Recueil de lettres originales et de copie de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVII<sup>e</sup> siècle.

11, 18, 30, 35, 46, 53, 57, 70. Lettres de Charles Brulart, prieur de Léon, à monsieur de Béthune, Venise, 18 janvier 1618, 29 janvier 1618, 15 février 1618, 28 février 1618, 16 mars 1618, 27 mars 1618, 10 avril 1618, 24 avril 1618, fol. 22, 34, 57, 67, 89, 103, 109, 136.

**3661**, Recueil de lettres originales et de copie de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVII<sup>e</sup> siècle.

5, 43, 49. Lettres de Charles Brulart, prieur de Léon, à monsieur de Béthune, Venise, 9 mai 1618, 20 juin 1618, 1<sup>er</sup> juillet 1618, fol. 9, 84, 96.

**3662**, Recueil de lettres et de pièces originales, et de copie de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVII<sup>e</sup> siècle.

12, Projet d'alliance avec les Véntiens et le duc de Savoie avec le roi de France, en italien, fol. 20.  
41, Compliment de Charles Brulart, prieur de Léon en Bretagne, au « sénat » de Venise, en italien, copie, fol. 80.

**3668**, Recueil de lettres et de pièces originales, et de copie de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVII<sup>e</sup> siècle.

7, Ordonnance de Louis XIII pour faire saisir les vaisseaux et marchandises des Espagnols, Paris, 19 avril 1625, fol. 11.

8, Mémoire sur la descente de M/ de Soubise sur la côte du Médoc, 1<sup>er</sup> juillet, 1625, copie, fol. 13.

12, Ordonnance de Louis XIII contre les Gênois se trouvant dans le royaume, Fontainebleau, 4 octobre 1625, fol. 20.

16, Mémoire sur plaintes de la conduite des Espagnol envers les Français établis en Espagne, fol. 28.

19, Relation de la défaite de la flotte du M. de Soubise et Rochelais et de la prise de l'île de Ré, fol. 34.

**3672**, Recueil de lettres et de pièces originales, et de copie de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVII<sup>e</sup> siècle.

10, Mémoire sur les obstacles qui empêchent la flotte anglaise, « commandée par le comte Denneby, de jeter du secours dans La Rochelle ... Du XII<sup>e</sup> may 1628, au camp devant La Rochelle », fol. 14.

12, « Relation de ce qui s'est passé depuis le 8 jusques au 19<sup>e</sup> de may devant La Rochelle ... Du XIX<sup>e</sup> may 1628. Au camp devant La Rochelle », fol. 18.

44, « Mémoire de ce qui se passe au siège de La Rochelle IX<sup>e</sup> » et « XII<sup>e</sup> septembre 1628 », fol. 74.

53, « Relation du grand combat naval fait devant La Rochelle, le 3<sup>e</sup> octobre 1628 » et « de ce qui s'est passé jusques au 16<sup>e</sup> d'octobre », fol. 85.

54, « Relation de ce qui s'est passé le 2 et 4 octobre entre l'armée du roy et celle d'Angleterre devant La Rochelle », fol. 87.

57, 3Mémoire de La Rochelle ... Du xv<sup>e</sup> d'octobre 1628, au camp devant La Rochelle », fol. 92.

72, Mémoire pour démontrer les avantages que la république de Gênes peut avoir à rester neutre entre la France et l'Espagne, en italien, copie, fol. 119.

**3673**, Recueil de lettres et de pièces originales, et de copie de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, xvii<sup>e</sup> siècle.

3, Lettres patentes de Louis XIII commettant et députant le sieur de Béthune pour conclure et signer le traité entre la France, le pape et la république de Venise, Paris, 3 janvier 1629, copie, fol. 5.

**3675**, Recueil de lettres et de pièces originales, et de copie de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, xvii<sup>e</sup> siècle.

55, « Articles de paix entre les deux couronnes [de France et d'Angleterre], accordées par messieurs les ambassadeurs de Venise et Zori Zorzi et Louis Contarini ... Faict à Suze, le 24<sup>e</sup> jour d'avril mil six cents vingt neuf », fol. 95.

**3681 à 3686**, Registre des négociations de Charles Fayes, sieur « d'Espesses, ambassadeur pour le roy Louis XIII vers messieurs des Estats généraux de Païs-Bas », depuis le commencement du mois d'août 1624 jusqu'à la fin d'août 1626, xvii<sup>e</sup> siècle.

**3692**, « Négociation de Monsieur de Bassompierre, envoyé ambassadeur extraordinaire en Angleterre, de la part du roy, en l'an 1626 ».

Parmi les documents figurent entre autres :

78, « Responce des commissaires sur la plainte de monsieur le maréchal de Bassompierre de la détention de plusieurs vaisseaux françois, du dixiesme novembre 1626 », fol. 151.

79, « Réplique de monsieur le maréchal de Bassompierre à la réponse donnée par les commissaires sur le subget de vaisseaux françois arrestez en Angleterre ».

80, « Mémoire des navires françois arrestez en Angleterre et des marchands qui se plaignent de l'arrest et confiscation de leurs marchandises, envoyé à monsieur l'amiral d'Angleterre, par le maréchal de Bassompierre, le onzeiesme novembre 1626 » », fol. 159.

81, « Responce du duc de Bouquiquan, amiral d'Angleterre, au mémoire que monsieur l'ambassadeur, maréchal de France, luy a envoyé le douziesme novembre 1626 ».

107, « Lettre de monsieur le duc de Bouquiquan à monsieur le maréchal de Bassompierre ... Du cinquiesme décembre 1626 », fol. 199.

**3693-3694**, « Ambassade de monsieur [Jean Varigniez] de Blainville, ambassadeur extraordinaire en Angleterre, 1625-1626 ».

3694, 16, « Proposition aux capitaines des vaisseaux anglois ».

3694, 84, « Acte envoyé par messieurs les surintendants de France touchant l'affaire des navires anglois », fol. 92.

3694, 85, « Lettre de monsieur de Marillac à monsieur Bourlemaky, sur l'affaire des vaisseaux anglois », fol. 93.

3694, 91, « Acte des marchands françois des marchands françois certifiants l'industrie qui leur est rendue en Angleterre », fol. 98.

**3698**, Recueil de lettres et de pièces originales, et de copie de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVII<sup>e</sup> siècle.

7, « Advis donné sur lanavigation et sur le tiltre d'ampereur des Indes désiré du roy d'Espagne », fol. 21.

21-22, Deux mémoires touchant l'administration du trésor commun de l'ordre de Malte, fol. 54-57.

**3699**, Recueil de lettres et de pièces originales, et de copie de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVII<sup>e</sup> siècle.

21, « Actes des submissions de ceux de La Rochelle .. ; Faict, dlibéré et arrêté au conseil et assemblée générale tenue en la maison commune et eschevinage de ladicte ville de La Rochelle, le VI<sup>e</sup> mars 1626 », fol. 37.

**3701**, Recueil de lettres et de pièces originales, et de copie de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVII<sup>e</sup> siècle.

2, Mémoire de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, sur l'exposition de monsieur de Montaignu envoyé au Piemont par le roi d'Angleterre, fol. 5.

3, Réplique de monsieur de Montaigne sur l'affaire d'Angleterre, fol. 7.

4, Réponse de Charles I<sup>er</sup> d'Angleterre aux propositions de paix faites par le duc de Savoie entre la France et l'Angleterre, fol. 9.

12, « Coppie d'arrest du parlement de Bordeaux sur le naufrage de plusieurs vaisseaux portugais ... Faict à Bordeaux, en parlement, le XVIII<sup>e</sup> de janvier 1627, fol. 32.

33, Mémoire du 27 octobre 1627 sur le siège de La Rochelle, fol. 78

34, Mémoire du 8 novembre 1627 sur l'île de Ré pendant le siège de La Rochelle, fol. 81.

35, Mémoire du 9 novemebre 1627 sur la défaite anglaise devant l'île de Ré durant le siège de La Rochelle, fol. 82.

39, Conditions paix accordées par le roi aux habitants de La Rochelle, Paris, le 5 février 1626, fol. 92.

52, Extrait d'une lettre écrite sur le naufrage des navires portugais se rendant à Lisbonne, fol. 114.

57, Copie d'une lettre de Jean-Louis de La Valette, duc d'Épernon, sur le naufrag de plusieurs navires portugais, fol. 124.

65, Mémoire concernant une descente dans l'île de Ré, le 22 juillet au matin, fol. 142.

**3707**, Recueil de copies de pièces, XVII<sup>e</sup> siècle.

14, « Discours fait par ledict président Jeannin sur les affaires de Hollande, contenant les raisons et moiens d'y remédier, en décembre 1622, fol. 105.

**3710**, Recueil de copies de pièce, XVII<sup>e</sup> siècle.

8, Copie de la trêve conclue entre Philippe IV d'Espagne et les états généraux des Pays-Bas, Munster en Westphalie ; décembre 1646, fol. 105.

**3721**, Recueil de copies de pièce, XVII<sup>e</sup> siècle.

5, « Discours sommaire de la charge d'admiral des mers du Levant et de son établissement et fonction séparée de celle de l'admiral de France. A monsieur de Guise », fol. 131.

6, « Division generale de la mer méditerranée en ses partyes ou mers, qui prennent leurs denominations des pays ou isles qu'elles mouillent ; avec le dénombrement des provinces, isles ou port qui se trouvent sur icelle », fol. 147.

**3722**, « Registre de monsieur Tronçon, secretaire du cabinet, de plieuses lettres escrites de l'ainain du roy Louis treisiesme à divers princes ; seigneurs et autres », 1619-1626

243-247, Lettres de Louis XIII au grand maître de Naples, Blois, Fontainebleau, Paris, 5 mai 1621, 4 mai 1623, 5 mai 1625, 20 mars 1624, fol. 88-90.

**3730**, Recueil de copie set de pièces, XVII<sup>e</sup> siècles.

2, « Accord entre les seigneurs des estats des Provinces Unies du Pays Bas et les corsaires maures, turcs et mauresque de Thunes et Alger », 1620, fol. 9.

**3755**, Recueil des copies de pièce, 1626-1629.

Les documents concernent essentiellement le siège de La Rochelle. Parmi eux se sont glissés des documents extérieurs parmi lesquels il convient de signaler :

9, « Traicté entre la France et ceux d'Alger pour le fait du commerce », 19 septembre 1628, fol. 101.

**3794**, Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVII<sup>e</sup> siècle, 83 fol.

9, « Advis de Constantinopme, du xxix may 1622, par M. de Chezy, ambassadeur en Orient », fol. 16.

**3795**, Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVII<sup>e</sup> siècle.

29, Lettres des « maire, eschevins, conseillers et pairs de la ville de La Rochelle... à monseigneur le president Janin,... A La Rochelle, ce xxvi octobre 1614 », fol. 55.



**3799**, Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVII<sup>e</sup> siècle, 216 fol.

41, « Promesse de Henry de Lorraine, duc de Mayenne, touchant m'écrit fait pour le razement de Blavet ... Faict à Sainte Menehould, le xv<sup>e</sup> jour de may mil six cens quatorze », fol. 105.

42, « Ecrit secret fait pour rason ou rasement de Blavet... Quinzieme de may milsix cens quatorze », fol. 110.

43, « Dernière minute de la lettre excrite par M. le prince touchant le traicté de Saint Menehout », fol. 110.

**3805**, Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVII<sup>e</sup> siècle, 123 fol.

40, Lettre des Rochelais au cardinal de Richelieu, La Rochelle, 23 août 1628, fol. 86

41, Réponse du cardinal à la lettre précédente, 24 août 1628 (copie).

**3812**, Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVII<sup>e</sup> siècle, 98 fol.

46, « Mémoire des places et charges ausquelles le roy a pourveu durant les presens mouvemens et ne seront ezstablis ceux qui les avoient auparavant... Faict au Pont de Sé, le xi<sup>e</sup> jour d'aoust 1620 », copie, fol. 58.

**3826**, Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVII<sup>e</sup> siècle.

20, Mémoire contre Charles de Lorraine, duc de Guise, gouverneur de Provence et amiral des mers du Levant, 1630, fol. 56.

**3831**, Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVII<sup>e</sup> siècle.

20, Lettres patentes de Christien IV, roi de Danemark, en faveur des vaisseaux de commerce français qui désireraient passer par le Sünd pour aller en Russie ; « Actum on castro nostro Eutinensi, di 14 mensis julii anno 1629 », fol. 39.

**3833**, Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVII<sup>e</sup> siècle.

1, Nantes, 23 août 1626, Instructions de Louis XIII au maréchal de Bassompierre et au comte de Tillières qu'il envoie en ambassade extraordinaire à Londres.

3. Nantes, 23 aoput 1626, Lettres de Louis XIII au roi de Grande-Bretagne, fol. 14.

**3854**, Recueil de copies de pièces, XVII<sup>e</sup> siècle.

3, Mémoire relatif à la campagne de 1637 et à l'attaque de Dunkerque projetée entre Louis XIII et le prince d'Orange, fol. 5.

**3844**, Recueil de lettres et pièces originales, et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVII<sup>e</sup> siècles.

20. « Etat des vaisseaux dont sera composée l'armée navale du roy sur l'océan en l'année 1636 », fol. 87.

28. « Nombre des galères que le Gran Seigneur entretient tant à Constantinople que sur les autres mers », fol. 161.

**3852**, Sans titre, XVII<sup>e</sup> siècle.

2<sup>o</sup>, « Histoire du siège de Dunkerque, écrite par Jean-François Sarrazin », fol. 34.

**3863**, Recueil de copies de pièces, XVII<sup>e</sup> siècle.

48, Ratification par André Vandramino, doge de Venise, du traité de paix conclu entre Louis XI et la république de Venise, 1<sup>er</sup> avril 1478, fol. 260.

49. Confirmation du même traité par Jean Mocenigo, doge de Venise, 12 juin 1478, fol. 262.

**3868**, Recueil de copies de pièces, XVII<sup>e</sup> siècle.

1<sup>o</sup>, Procès criminel de Jacques Cœur, « argentier du roy Charles VII », en 1452-1453.

**3873**, « Diverses pièces concernant le procès criminel fait à messire Philippe Chabot, seigneur de Brion, amiral de France, gouverneur de Bourgogne et ses complices », le dernier acte est daté de Paigny, le 23 octobre 1541, XVI<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

**3876**, Recueil de copies de pièces, XVII<sup>e</sup> siècle.

52, Arrêt contre Philippe Chabot, amiral de France, Fontainebleau, 8 février 1544, fol. 301.

53, Lettres de grâce données par François I<sup>er</sup> en faveur dudit amiral, Blois, 12 mars 1540, fol. 319.

54, Commission pour revoir le procès de l'amiral Chabot, Paris, 29 mars 1542, fol. 320.

55, Avis des commissaires concluant à l'innocence de l'amiral Chabot, 27 mars 1542, fol. 322.

56, Lettres d' « absolution et abolition » en faveur de l'amiral Chabot, Nogent-sur-Seine, mars 1542, fol. 323.

57, Extrait des informations, écrites de la main du chancelier de l'Hôpital, contre Jacques de Coucy, seigneur de Vervins, accusé d'avoir vendu la ville de Boulogne-sur-Mer aux anglais, 1549, fol. 327.

**3881**, Recueil de copies de pièces, XVI<sup>e</sup> siècle.

12, « Charges et subcides insupportables que souffrent les subjectz du roy de France en leurs commerces et trafficques en Angleterre », fol. 19.

**3882**, « Registre de plusieurs lettres tant aptentes que closes et autres choses touchant les faiz du roy Louis XI », XVII<sup>e</sup> siècle.

3, Minutes des lettres de Loui XI à Ferdinand V, roi de Sicile, touchant les gallée prises, par Thomas Taquin, 24 décembre 1474, fol. 8.

4, Lettres d'Anello Pirochio, capitaine des galéasses de Ferdinand V, marquant son contentement de l'action des commissaires et remerciant le roi Louis XI du sauf-conduit qu'il lui a accordé, Florence, 24 janvier 1475.

5, Lettres de Ferdinand V à Louis Xi à propos de la capture de deux « trirèmes », Fogia, 9 décembre 1474, fol. 9.

6, Lettres de Louis XI à Ferdinand V, Paris, 31 janvier 1375, fol. 12.

18, Lettres de louisXI, ordonnant de payer à la ville de Florence la somme de 29 620 écus pour la dédommager d'une capture faite sur des marchands florentins, Paris, 20 avril 1475, fol. 49.

19, Lettres de Louis XI ordonant que les doits sur certaines marchandises et denrées soient employés à indemniser des marchands génois et catalans des pertes qu'ils avient éprouvés en Languedoc, Paris, le 20 avril 1475, fol. 53.

25, Lettres de Louis XI ordonnant le paiement de 2 378 écus à des marchands de Ravesport, en Allemagne, pour les indemniser des pertes que leur avaient fait subir sur mer des sujets français, Paris, 21 avril 1475, fol. 59.

89, Traité de Paix entre Louis Xi et la république de Venise, Plessis-les-Tours, 9 janvier 1477.

90, Le même traité en latin, fol. 262.

113, Lettres de Louis XII au vicomte de Roussillon, amiral de France, touchant les « Genvois » allant en Anglettre à la demandu du roi d'Angleterre, Arras, 26 mai 1478, fol. 332.

114, Lettres de Pierre d'Oriole, chancelier de France, sur le même sujet, Arras, 26 mai 1478, fol. 333.

134, Instruction que le roi Louis XI ordonne de dire au duc de Bretagne consernant les faux sauniers de Bretagne et le ravitaillement donné aux troupes de Maximilien d'Autriche alors en guerre avec lui, fol. 405.

(p. 110)

**3884**, Recueil de copies de pièces, XVII<sup>e</sup> siècle.

15, « La reprise de la Floride, faite par le capitaine Gourges », fol. 138.

**3887**, Recueil de lettres originales et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVII<sup>e</sup> siècle.

10. « Traicté fait à Bouloingne contre l'impedemie » de l'année « mil IIII<sup>e</sup>XXVII ou mois d'aoust » par « Thiebault Louet d'Avrigny », fol. 24.

65. « Copie des lectres escriptes à Rodez le XIII<sup>e</sup> de septembre mil IIII<sup>e</sup>XX, du siège qui a esté devant Rodes par les Turcs, et de la levation d'icellui par les chevaliers dudit Rode », fol. 170.

**3890**, Deux documents concernant l'artilleriz, XVI<sup>e</sup> siècle.

1°) « Livre de guerre, tant par mer que par terre, et l'operation de feu gorgoys et aultres... » par Jehan Bytharne, canonnier ordinaire du roi, 5 juin 1543.

2°) Série de notes concernant des recette relatives à l'artillerie et aux feux d'artifice, fol. 140.

**3897**, Recueil de lettres et pièces originales et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

98, Lettre des habitants de La Rochelle a « monseigneur de Bonyvet », Amiral de France, La Rochelle, 22 décembre, fol. 199.

110, Avertissement d'Espagne dans lequel on annonce une expédition projetée par les Espagnols contre l'île de Ré et Belle-Isle, c. 1523, fol. 127.

**3898**, Recueil de lettres et pièces originales et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

83, « Estat du paiement de la solde et entretenement de douze galeres et une frégate... » pour le premier quartier de l'année 1560, Orléans, 14 janvier 1560, fol. 237.

**3899**, Recueil de lettres et pièces originales et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

69, « Voyage de Paris en Cosntantinople, celui de Perse avec le camp du Grand Turc, de Judée, de Surie, Egipte et de la Grece, avec la description des choses plus notables et plus remarquables desdicts lieux, faict par noble homme Jehan Chesneau [secrétaire de M. d'Aramont, ambassadeur près de la Porte] et par luy mis et redige par écrit », 1547-1555, copie, fol. 147.

102, Lettre de Charles IX à la seigneurie de Venise, 7 octobre 1571, copie, fol. 298.

**3900**, Recueil de copies de pièce :

9, Lettres de donation des îles d'Hyères par Henri III au comte de « Roquendolfe », Fontainebleau, décembre 1549, fol. 75.

10. Acte de donation des îles d'Hyères faite par Christophe, comte de « Roquendolfe » à monseigneur « d'Aramon », 13 février 1551, fol. 77.

**3902**, Recueil de lettres et pièces originales et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit :

102, Lettres patentes d'Henri III ratifiant les articles passés entre le duc de Mercoeur et le duc de Joyeuse, Paris, 6 avril 1584 ; copie, fol. 277.

103, « Articles accordés entre M. le duc de Mercoeur, gouverneur et lieutenant général pour le roy en Bretagne et monseigneur le duc de Joyeuse, admiral de France et de Bretagne, sur l'administration de leur charge, Paris, 5 avril 1584, copie, fol. 278.

- 115, Lettre d'Elizabeth I<sup>ère</sup>, reine d'Angleterre à Henri III, roi de France, decembre 1586, copie, fol. 318.  
128, Lettre d'Elizabeth I<sup>ère</sup>, reine d'Angleterre à Henri III, roi de France, 14 juin 1588, copie, fol. 347.

**3908**, « Titres et memoires pour le duché de Bretagne », t. II.

- 13, « Imposition sur la Bretagne pour rendre la rivière de Billague (Villaine) navigable et pour l'entretien des ports, vaisseaux et galères, 5 et 17 octobre 1539, fol. 55.  
26, « Memoire de la scituation du fort de Blavet en Bretagne », fol. 137.

**3910**, Recueil de copie de pièces, XVII<sup>e</sup> siècle.

- 37, Arrêt du parlement de la Toussaint 1287 touchant un différent entre les seigneurs d'Harcourt et de Tancarville fol. 55.  
64, Traité de Charles VII avec les habitants de Birdeaux, du Bordelais et du duché de Guyenne, 12 juin 1451, fol. 120.  
65, Monferrand près de Bordeaux, 9 octobre 1453, Abolition des privilèges de la ville de Bordeaux avec réservation de pouvoir punir 20 des chefs de la rebellion, fol. 128.  
67, Bordeaux, mars 1462, Lettres de Louis XI confirmant les privilèges de la ville de Bordeaux et l'élection des maires jurats et autres officiers de ladite ville, fol. 132.

**3915**, Recueil de copie de pièces, XVI<sup>e</sup> siècle.

- 18, « Discours et rapport du voyage de l'amée de mer turquesque en Corse, et des succes et evenemens d'icelle jusques a ce qu'elle partit d'avec les galères françoises », fol. 43.  
31, Fragment de l'histoire de Sicile et de l'antiquité de la maison de Durazzo, fol. 119.  
32-45, Correspondance du roi Henri II avec la république de Sienne, fol. 119-136.

**3916**, Recueil de pièces originales et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup> siècle.

- 48, Articles de ligue conclue entre le pape Paul III, l'empereur Charles-Quint et les Vénitiens contre les Turcs, 1538, en latin, copie, fol. 312.  
59, Lettre d'Andrea Gritti, doge de Venise à Soliman Shah, Palais ducal, 20 decembre 1530, en latin, copie, fol. 365.  
68, État de la maison du sultan et des revenus de l'empire turc, en italien, copie, fol. 374.  
70, Instruction donnée par Pierre Lando, doge de Venise, à Jean Bardico envoyé comme gouverneur de l'île de Zacynthe, Palais ducal, 6 octobre 1539, en latin, copie, fol. 384.

**3927**, Recueil de copies de pièces, XVII<sup>e</sup> siècle.

- 20, Lettre de Guillaume du Vair, président au parlement de Provence, au comte de Beuil, gouverneur de Nice.  
27, Lettre de Guillaume du Vair au comte de Joigny, général des galères de France, 10 octobre 1607.  
29, Lettre de Guillaume du Vair à M. Despillés, gouverneur des îles de Marseille.

- 30, Lettre de Guillaume du Vair à M. de Champigni, ambassadeur à Venise, 30 octobre 1607.  
 47, Lettre de Guillaume du Vair aux consuls de Marseille.  
 49, *Idem*.  
 50, Lettre de Guillaume du Vair au comte de Bueil, gouverneur de Nice.  
 51, Lettre de Guillaume du Vair au préfet de Nice.  
 52, Lettre de Guillaume du Vair aux consuls d'Antibes.  
 70, Lettre de Guillaume du Vair à monsieur de Salignac, ambassadeur à Constantinople, 9 décembre 1609.  
 71, Lettre de Guillaume du Vair à M. de Mirebeau, premier consul de Marseille.  
 73-74, Deux lettres de Guillaume du Vair aux consuls de Marseille, 29 décembre 1609.  
 80, Lettre de Guillaume du Vair à M. de Mirebeau, premier consul à Marseille.  
 81, Lettre de Guillaume du Vair à M. Bausset, lieutenant général au siège de Marseille, 21 janvier 1610.  
 84, Lettre de Guillaume du Vair au viguier de Toulon, 28 janvier 1610.  
 85, Lettre de Guillaume du Vair à M. Bausset, lieutenant général au siège de Marseille, 28 janvier 1610.  
 86, Lettre de Guillaume du Vair, lieutenant de l'amirauté à Marseille.  
 89, Lettre de Guillaume du Vair aux consuls de Marseille, 30 janvier 1610.  
 90, Lettre de Guillaume du Vair à M. Vias, consul à Tunis, 30 janvier 1610.  
 91, Lettre de Guillaume du Vair à M. d'Aussuna, vice-roi de Sicile, 27 juillet 1611.

**3928**, XVI<sup>e</sup> siècle, Recueil de lettres et pièces originales, et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit.

37, 17 juin 1568 La Conciergerie (Paris), Lettre de Francesco Dias, pilote portugais, au baron de La Garde.

**3930-3932**, 1641-1653, Correspondance de monsieur de Saumaise.

Les lieux d'envoi pour une bonne part du courrier sont situés en bordure de mer ou au voisinage des côtes : Amsterdam, Berg-op-Zoom, Copenhague, La Haye, Londres, Lubeck, Stockholm, Whitehall ...

**3941**, XVI<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces.

1°)

21, Lettre du roi, par laquelle il prescrit de faire délivrer au sieur de Fourquevaux, gouverneur et capitaine de Narbonne, la meilleure des quatre galiotes désarmées se trouvant dans le port de Marseille, fol. 8.

41, Lettre de Henri II au grand maître de Malte, 158.

42, Lettre de Henri II au sultan Soliman II, Paris, 22 février 1557.

43, Lettre de Henri II à M. de La Vigne, ambassadeur à Constantinople, 1557.

2°)

Août 1529 – 1<sup>er</sup> janvier 1534, Registre-minute de dépêches de Lazare de Baïf, ambassadeur à Venise, fol. 28-437.

**3943**, XVI<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces.

15, Confirmation de l'office de juge en l'amirauté de Bordeaux accordé au sieur François Girard par Antoine de Bourbon, roi de Navarre, lieutenant général en Guyenne.

23, Pouvoir de M. de Sanssac de lieutenant général pour le roi à Calais, fol. 16.

**3944**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de lettres originales et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit.

9, Permissions de Charles VII, Louis XI et de François I<sup>er</sup>, accordées aux ducs de Savoie pour prendre deux pour cent sur les marchandises qui passent « es mers de Nisse et Villefranche », latin, copie, fol. 59.

**3947**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces.

69, Mémoire des différends de la France avec l'Espagne, relativement à la Bidassoa, fol. 206.

102, Requête présentée au roy par les habitants de Marseille, fol. 402.

**3950**, XVI<sup>e</sup> siècle, Recueil de lettres originales et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit.

32, 11 février au 21 mars 1573, Journal du diège de La Rochelle.

41, mai 1573, Mesures à prendre pour le siège de La Rochelle, fol. 134.

**3954**, XVI<sup>e</sup> siècle, Documents concernant l'empire turc comprenant la correspondance des ambassadeurs de France à Constantinople, Gilles de Noailles puis Sébastien de Juyé, 7 septembre 1577 – 31 décembre 1580 suivi d'un recueil de traité entre le roi de France et le sultan, 20 septembre 1528 – novembre 1574.

**3956**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces.

32, 31 août 1593, Lettre de Henri IV à la seigneurie de Venise, fol 195.

38, 1589, Mémoire envoyé par Henri III à M. d'Épernon, gouverneur de Provence, fol. 204.

**3967**, 24 janvier 1573 – 31 août 1582, Registre de la correspondance diplomatique « de M. le président [Arnaud] du Ferrier, pendant sa dernière ambassade à Venise.

**3969**, XVI<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces.

10, 7 octobre 1571, Rome, Extrait d'une lettre écrite par le commandeur Romegat sur la bataille de Lépante, fol. 47.

**3973**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces.

16, 6 avril 1609, Paris, Confirmation par HenriIV à César de Vendôme, son fils naturel, gouverneur de Bretagne, des droits d'amirauté sur les côtes, ports et havres dudit gouvernement, fol. 34.

**3974**, XVI<sup>e</sup> siècle, Recueil de lettres et pièces originales, et de copies indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit.

94, 5 août 1586, La Rochelle, « Ce qui a pleu au roy de Navarre qu'il soit acordé avec monsieur le mareschal de Biron pour Marans », fol. 242.

**3976**, XVI<sup>e</sup> siècle, Recueil de lettres et pièces originales, et de copies indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit.

114, 1688[?], « Relacion sumaria de la gente de guerre y mar qui se halla en la armada de Su Magestad que esta para partir con el primero tiempo dele rio de Lisboa », en espagnol, copie, fol. 228.

**3980**, XVI<sup>e</sup> siècle, Recueil de lettres et pièces originales, et de copies indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit.

77, 20 mars 1591, « Mémoire de l'estat d'Angleterre et de leurs desseins à présent », copie, fol. 142.

**3982**, XVI<sup>e</sup> siècle, Recueil de lettres et pièces originales, et de copies indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup> siècle.

31-32, 17 et 24 octobre 1592, Nouvelles de Rome et de Venise, fol. 74-75.

97-99, 12, 19, 24 décembre 1592, Avis de Rome et de Venise, italien, copie, fol. 196-198.

**3984**, XVI<sup>e</sup> siècle, Recueil de lettres et pièces originales, et de copies indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit.

69, 11 juillet 1593, Paris, Lettre du sieur Péricard à M. l'amiral [Philippe-Emmanuel, duc de Mercoeur], fol. 146.

**3985**, XVI<sup>e</sup> siècle, Recueil de lettres et pièces originales, et de copies indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit.

131, Nevers, 9 septembre 1593, Lettre de Louis de Gonzague, duc de Nevers à M. l'amirail [Charles de Gontaut-Biron], fol. 227.

**3992**, Recueil de lettres et pièces originales, et de copies indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, XVI<sup>e</sup> siècle.



30, 3 mars 1595, Ancone, Lettre de Christophoro Zuccarini, capitaine du port d'Ancone au duc de Nevers, italien, fol. 59.

**4014**,<sup>XVII<sup>e</sup></sup> siècle, Recueil de copies de pièces, embrassant la période comprise entre Louis XI et Louis XIII,

1, Traité des finances du royaume de France, de 1483 à 1588.

2, « Traité de tous les estatz d'Espagne, du revenu et despence d'iceulx » commençant par : « Le roy d'Esoaigne a douze royaumes en Espagne et trois en Italie ... », fol. 6.

3, « Estat du revenu du Portugal » ; commençant par « Toutes les charges portent tant de terre que de mer », fol. 17.

7, Registre d'actes expédiés d'Henri II à Louis XIII.

62, 4 octobre 1592, Brevet d'amiral de France et de Bretagne accordé par Henri IV à « Charles Gontaut de Biron », fol. 152.

85, Révocation de lettres de représailles obtenues par Pierre Bar et consors au préjudice des états-généraux des Provinces-Unies.

103, Lettres de provision de capitaine et gouverneur des îles de Martigues et de Tour-de-Bouc accordées par Henri IV à Gaspard de Brancas, « baron d'Oyse », fol. 185.

171, 10 décembre 1666, Paris, Passeport délivré par Louis XIII au capitaine Girard Le Testu, capitaine, pour équiper son navire, le *Saint-Pierre*, de le charger de marchandises non prohibées à destination de l'Afrique et de l'Amérique, fol. 234. 182, 15 octobre 1614.

182, Lettre de Louis XIII déclarant que Pierre Canelet, « sieur de Lymars », résidant au Havre, peut, sans crainte de déchoir de l'état de noblesse à lui conférer par Henri IV, continuer à armer des vaisseaux, fol. 246. p. 330.

**4019**,<sup>XVII<sup>e</sup></sup> siècle, « Mémoires servans à l'histoire de France sous le regne du roy Henry III, depuis... 1589... jusques... en may 16160 », t. I.

9, Capitulations entre Henr III, « empereur de France », et le sultan « Mehemet, empereur des monsolmans » renouvelées en 1597 augmentées de commentaires utiles pour les marchands français par mosnier de Breves, ambassadeur au Levant, fol. 28.

95, 10 mai 1594, Rouen, en la cour du Parlement, Réception d'André de Brancars, seigneur de Villars, en l'office d'amiral de France, fol. 282.

95, Paris, 23 avril 1594, Lettre de don et de provision de l'office d'amiral de France délivrées par Henri IV en faveur d'André de Brancars, seigneur de Villars.

**4020**,<sup>XVII<sup>e</sup></sup> siècle, « Mémoires servans à l'histoire de France sous le regne du roy Henry III, depuis... 1589... jusques... en may 1616 », t. II.

44, 14 novembre 1605, « Accord de Fasché », touchant une entreprise concertée avec l'ambassadeur d'Espagne contre la ville de Marseille, fol. 152.

**4028**,<sup>XVII<sup>e</sup></sup> siècle, Recueil de copies de pièces, 1329-1620.

27, Février 1336, Traité d'alliance entre Philippe VI de Valois et Alphonse XI, roy de Castille, pour un secours mutuel tant par terre que par mer, en latin, fol. 225.

**4032-4033**, XVII<sup>e</sup>, Recueil des pièces produites pour l'établissement des limites de France et d'Espagne, en exécution du traité de Vervins, 2 vol.

**4034**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Les salutaires Fondements et les maximes de la République de Hollande et de West-Frise ».

**4044**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces, 1578-1612.

6, Description de la république de Venise, fol. 87.

7, Proposition en forme de remontrance des chevaliers de Malte au roi Louis XIII pour s'opposer aux entreprises du sultan ottoman contre l'île de Malte, fol. 107.

**4049**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces « touchant ceux de la religion prétendue réformée », 1621-1630.

13, 5 juin 1621, « Règlement provisoire de l'admirauté, établi par l'assemblée générale des églises réformées de France et souveraineté du Béarn », fol. 28.

28, 3 novembre 1621, « Règlement des maire et conseil de guerre établi à La Rochelle pour la discipline militaire de l'armée navale », fol. 74.

47, Octobre 1522, « Relation de ce qui s'est passé en l'armée navale du roy conduite par monsieur de Guise contre les Rocelois, prez de l'isle de Ré », fol. 1622.

64, Juillet 1625, « Commission donnée par le maire et capitaine de la ville de La Rochelle à deux bourgeois... de faire la recette et levée de quelques deniers pour la subsistance de leur armée navale pour s'opposer contre celle du roy », fol. 130.

67, 18 septembre 1625, À bord, en rade de Saint-Martin-de-Ré, « Articles accordés par... Henry, duc de Montmorency, amiral de France, à ceux de l'isle de Ré », fol. 136.

68, 20 septembre 1625, Fontainebleau, « Relation de la défaite de l'armée navale des Rochelois », fol. 138.

70, 6 février 1626, « Articlez accordés par le roy à ceux de La Rochelle, en leur donnant la paix », fol. 141.

71, 7 février 1626, Extrait du cahier de remontrance des habitants de La Rochelle à Louis XIII, fol. 143.

103, 24 février 1628, Aix-en-Provence, Arrêt du parlement d'Aix touchant ceux qui trafiquent avec les Anglais contre les défenses du roi, fol. 232.

105, Mai 1628, « Ordre de monsieur le cardinal de Richelieu, qu'il veut estre gardé et observé par le chevalier de Valence, commandant les vaisseaux de l'armée devant La Rochelle », fol. 233.

106, 1628, Liste des vaisseaux du roi à La Rochelle, fol. 237.

118, Château de La Saussaye, 27 octobre 1628, Articles accordés par Louis XIII aux habitants de La Rochelle après leur capitulation, fol. 257.

**4051**, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de lettres et pièces originales, et de copie de pièces indiquées comme telles concernant la maison de Montmorency, 1507-1609.

30, 50, 53, 55, 56, 58, 60, 62-68, 71-72, 77, 82, 3 octobre 1596 - 9 novembre 1608, Vigny, Paris, s.l., Lettre de Charles de Montmorency, amiral de France, à son frère Henry, duc de Montmorency, connétable de France, fol. 31, 52, 55, 57, 58, 60, 62, 64-71, 73-74, 79, 82.

**4053**, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit, 1539-1614.

16, 12 avril 1575, Paris, Lettres d'Henri III aux trésoriers généraux des finances en la généralité de Caen, concernant la prorogation et l'extension des octrois antérieurement concédés sur le sel qui fait « descente au havre de la dicte ville », fol. 32.

17, 13 juin 1575, Arrêté des trésoriers généraux en la généralité de Caen pour la mise en exécution de la prédite lettre, copie, fol. 33.

**4055**, XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, Recueil de lettres et de pièces originales, et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit. Ces pièces sont relatives aux querelles de la France et de l'Angleterre, 1467-1612.

47, 1575, « Traicté résolutif de la question, sçavoir laquelle est la plus haute de la mer ou de la terre découverte et habitable » par Julien Davy-Duperron, copie.

**4069**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces : dépêches et mémoires adressés au marquis de Coeuvres pendant son séjour en Italie tant comme ambassadeur que comme général d'armée par Louis XIII, ses ministres et par les résidents de France à l'étranger, 1613-1641.

Le volume est composé majoritairement de lettres écrites à Venise de différents interlocuteurs : Charles Brulart de Genliq, prieur de Léon, Denis-Simon de Marquemont, archevêque de Lyon, le sieur de La Lane, Claude de Mesmes, comte d'Avaux, ambassadeur à Venise, Gaspard Coignet de La Tuillerie, Claude Mallier « Du Houssaye » Monnerville, marquis de Coeuvres et monsieur de Braque, 289 pièces.

**4070**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces : dépêches et mémoires adressés au marquis de Coeuvres pendant son séjour en Italie tant comme ambassadeur que comme général d'armée par Louis XIII, ses ministres et par les résidents de France à l'étranger, 1613-1641.

15, 23 décembre 1619, Paris, Lettre de Louis XIII à la République de Venise, fol. 28.

16-27, 4 octobre 1621 – 16 février 1730, Venise, Lettres du marquis de Coeuvres à divers interlocuteurs, fol. 29-44.

31, s.d., s.l., Résolution de la république de Venise, en italien, fol. 53

40, *Idem*, fol. 71.

132-175, 181, 183, 186, 188, 20 juillet 1619 – 11 août 1640, Péra-Les-Constantinople, Lettres de Philippe Harlay, comte de Cessy, au marquis de Coeuvres, fol. 273-384, 397, 401, 406, 408.

176, 22 décembre 1639, Smyrne, Lettre de monsieur Dupuy au marquis de Coeuvres, fol. 386.

182, 184, 185, 187, 189-192, 8 décembre 1640 – 7 juillet 1640, Péra, Lettres de M. de La Haye au marquis de Coeuvres, fol. 399, 404, 407, 410-415.

**4072**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces : dépêches et mémoires adressés au marquis de Coeuvres pendant son séjour en Italie tant comme ambassadeur que comme général d'armée par Louis XIII, ses ministres et par les résidents de France à l'étranger, 1613-1641.

1-165, 19 juillet 1636, 27 décembre 1640, Gênes, Lettres émises par deux résident à Gênes au marquis de Coeuvres : monsieur de Sabran et monsieur Bidaud, fol. 1-218.

227-291, 26 juin 1636-4 mars 1641, La Haye, Lettres émises par deux résidents en Hollande : le baron Hercule de Charnacé et monsieur de Brassat, et par M. de La Tuilerie, ambassadeur de France en Hollande au marquis de Coeuvres, fol. 287-378.

**4075**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces : dépêches et mémoires adressés au marquis de Coeuvres pendant son séjour en Italie tant comme ambassadeur que comme général d'armée par Louis XIII, ses ministres et par les résidents de France à l'étranger, 1613-1641.

1-70, 14 juin 1614-6 juillet 1621, Gênes-Turin, Lettres de Claudio de Marini, résident à Gênes au marquis de Coeuvres, en italien, fol. 1-105.

71-129, 21 août 1621-30 septembre 1639, Gênes, Cinquante lettres de Paolo Fieschi au marquis de Coeuvres, en italien, fol. 111-217.

**4077**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces relatives à l'histoire d'Angleterre de 1678 à 1755.

13, Mémoire sur l'île de Wighth, fol. 33-42.

**4089**, 1670-1680, « Utilités de la navigation et du commerce de la mer et des avantages de la France sur ce sujet ».

**4102**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces relatives aux guerres de religions sous Louis XIII.

25, 10 janvier 1622, La Rochelle, « Lettre de l'assemblée générale à l'ambassadeur d'Angleterre... », fol. 28.

**4112**, 1604 – 1622, Recueil d'instructions aux ambassadeurs de France à l'étranger.

3, Décembre 1609, Instructions baillée au sieur de La Boderie, s'en allant en Angleterre ... », fol. 16.

4, Avril 1612, « Instruction baillée à monsieur de Bouillon, s'en allant en Angleterre ... », fol. 23.

6, Août 1609, « Instruction baillée à monsieur de Vaucelas, s'en allant ambassadeur en Espagne ... », fol. 39.

7, Juin 1612, « Instructions baillées à monsieur le duc de Mayenne s'en allant en Espagne ... », fol. 39.

8, Juillet 1612, Instruction baillée à monsieur de Puiseux, s'en allant en Espagne ... », fol. 42.

19, 27 octobre 1611, « Instruction à monsieur de Léon, s'en allant ambassadeur à Venise ... », fol. 88.

20, 28 avril 1611, « Instruction baillée à monsieur le baron de Sancy ... ambassadeur en la Porte... », fol. 93.

- 25, Août 1614, « Instruction baillée à monsieur de Refuge, s'en allant aux Païs-Bas ... », fol. 115.
- 29, Juillet 1615, « Instruction baillée à monsieur Desmarets, s'en allant ambassadeur en Angleterre ... », fol. 132.
- 32, Septembre 1617, « Instruction baillée à monsieur de Sceaulx, s'en allant en Espagne ... », fol. 148.
- 35, Mai 1618, « Instruction baillée a monsieur Denan, secretaire Angusse, s'en allant au Levant ... » fol. 160.
- 36, Juillet 1618, « Instruction baillée à monsieur de Boissize, s'en allant ambassadeur extraordinaire en Hollande ... », fol. 165.
- 39, Avril 1609, « Instruction baillée à monsieur le marquis de Tresnel, s'en allant ambassadeur extraordinaire en Angleterre... », fol. 188.
- 40, Août 1619, « Instruction baillée à monsieur le comte de Tilliers, s'en allant ambassadeur ordinaire en Angleterre ... », fol. 191.
- 41, Février 1620, « Instruction baillée à monsieur de Fragis, s'en allant abassadeur ordinaire en Espagne... », fol. 195.
- 43, Mai 1620, « Instruction bailléeà monsieur de Villiers, s'en allant ambassadeur ordinaire à Venize ... », fol. 209.
- 44, Décembre 1620, « Instruction baillée à monsieur le mareschal de Cadenet, s'en allant ambassadeur extraordinaire en Angleterre ... ».
- 45, Février 1621, « Instruction baillée à monsieur de Bassompierre s'en allant ambassadeur extraordinaire en Espagne ... », fol. 217.

**4117**, 1613-1625, Recueil de lettres originales et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit. La majeure partie des lettres est adressée au sieu de Sainte-Catherine.

Dans l'ensemble figure des lettres adressées ou envoyées à Stockolm (n° 2), Nerve (n° 3), Riga (n°4), Dantzig (n° 5-36), Londres (81-82), Aali-Bereyl (93), Bereyl (94). Le n° 36 est un acte par lequel « Jehan de La Blaque, gentilhomme ordinaire de la maison du roy de Polongne et de Suede, et lieutenant genral des armées du royaulme de Suede, certiffie » avoir donné à « Charles Turpin, marchand de Dieppe ... une obligation de Vincent Adam de Dieppe », laquelle obligation il atesse « estre juste ... A Danzich, le 14 d'aoust 1618 », fol. 42.

**4119**, 1612-1622, Recueil de lettres originales adressées au sieur de Sainte-Catherine.

Dans l'ensemble figure des lettres adressées ou envoyées de Hambourg (n° 4-10).

**4123**, 1557-1559, Recueil de de pièces relatives à l'ambassade du sieur de La Vigne à Constantinople, 112 pièces.

Pour montrer l'intérêt de l'ensemble, il est possible de citer un commandement de Somiman II, du premier jour du mois de Ramadan 966, à Scutari, au sieur Cassan Bassa, « begl[ierbey] » de Barbarie pour que,soit restitué des galères prises par les corsaires d'Alger.

**4124**, 1618-1620, Recueil de lettres originales, et de minutes de lettres et de pièce indiquées comme telle relatif à l'ambassade de C. Grenelle en Espagne, 56 pièces.

**4125**, 1578-1584, Recueil de lettres originales, et de minutes de lettres et de pièce indiquées comme telle relatif au sieur de Germigny, conseiller et maître d'hôtel du roi, successivement lieutenant général en Champagne et ambassadeur à Constantinople, 72 pièces.

**4126**, 1531-1532, Recueil de copies de lettres adressées au sieur de La Pommeraye, ambassadeur de France en Angleterre, 32 pièces.

**4127**, 1557-1559, Recueil de lettres originales et de copies de lettres adressées au sieur de La Vigne, 69 pièces.

Les lettres, moins une, proviennent de François de Noailles, évêque de d'Ascq, ambassadeur de France à Venise, la dernière provient du même lieu mais l'émetteur est Emilian Camus.

**4128**, 1598-1601, Recueil de copies de lettres adressées et reçues par le sieur de Boissize, ambassadeur de France en Angleterre, 400 pièces.

Pour montrer l'intérêt de ce type de documents, il convient de citer le n° 62 émise à Westminster, le 8 février 1599, et portant défense par la reine d'Angleterre d'arrêter les navires appartenant aux sujets des princes alliés ou le n° 63 définissant les conditions pour avoir la permission d'aller sur les mers contre les Espagnols. Un peu plus loin, les n°74-77 concernent un traité de navigation entre la France et l'Angleterre.

**4129**, 1557-1558, Recueil de lettres originales et de copies de pièces indiquées comme telle concernant l'ambassade du sieur de La Vigne à Constantinople, 67 pièces.

**4132**, 1620-1621, Recueil des lettres de René Courtin, seigneur de Villiers, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, ambassadeur ordinaire du roi depuis son entrée en charge 25 juin 1620, 419 fol.

**4133**, Juillet 1629-31 décembre 1631, Registre des négociations du sieur de Sabaran, ambassadeur de France à Gênes, 10 pièces.

De par ses ambassades, la correspondance du sieur de Sabran courant jusqu'au n° 4138 pourrait présenter des éléments concernant l'histoire maritime comme pourrait laisser à penser la pièce n° 30, du n° 4134 constituée par une lettre à monsieur de Séguiran, président de la chambre des comptes d'Aix et lieutenant général de l'amirauté dont le siège n'est pas indiqué, du 16 juin 1633 ou, au n° 4136, un discours du sieur de Sabran au conseil tenu sur le vaisseau amiral de l'armée navale, « au port de Vay », le dimanche 21 septembre 1636. À ces quelques exemples, il convient de prêter attention à la correspondance avec le cardinal de Richelieu qui, outre le fait d'être principal ministre du roi, était surintendant de la navigation, à celle avec Henri d'Escoubleau de Sourdis, non seulement archevêque de Bordeaux mais aussi, un temps, chef de l'armée navale.

**4134**, 1633, Recueil de copies de pièces portant pour titre : « Troisième livre des négociations du sieur de Sabran à Gennes, en Italie, et pour l'empereur [Ferdinand II], grand père de cetuicy [Leopold], et de là s'en aller vers les princes de l'Italie », 64 pièces.

**4135**, 1634-1635, Quatrième livre de l'ambassade du sieur Sabran à Gènes vers l'empereur Léopold II et vers les princes d'Italie, 2 vol., 41 et 126 pièces.

**4136**, 1636, Cinquième livre de l'ambassade sieur Sabran vers l'empereur Léopold II et vers les princes d'Italie, 110 pièces.

**4137**, 1637-1638, Recueil de copies de pièces intitulé : « Livre des lettres et négociations de monsieur de Sabran, (1637) 161 pièces, (1638) 8 pièces.

(1637) 24 – Relaxation par le cardinal de Richelieu de la barque de messieurs Bartholomeo et Dongui, gentilhommes génois, capturé par Chabot et Sabatier.

(1637) 25 – 28 février 1636, Attestation de Melchior de Sabran, résident pour le roi à Gènes concernant le règlement sur la barque génoise capturée par Chabot et Sabatier.

**4138**, 1643-1645, Recueil de copies de pièces ant pour titre : « Livre des negotiations de monsieur de Sabran, envoyé résident en Angleterre pou le service du roy tres chrestien, el 17<sup>e</sup> du mois de mai 1644 », (1643-1644) 106 pièces, (1644-1645) 129 pièces.

(1643-1644) 96, Requête présentée au comte de Warwick, amiral d'Angleterre, par des marchands, qui l'a envoyé à monsieur de Sabran, p. 234.

(1644-1645) 29, 25 février 1645, Lettres écrites par les membres du parlement anglais au roi de France touchant l'arrêt des effets des Anglais, membre du parlement, en Bretagne, p. 313.

(1644-1645) 73, 18 mai 1645, « Relation de ce qui s'est passé en l'arrest des six vaisseaux chargez de l'infanterie de Guyenne, pour descharger à Calaiz, et la prompte relaxation par messieurs du parlement d'Anleterre », p. 374.

(1644-1645) 120, 25 août 1645, « Response que le parlement d'Angleterre a envoyé à monsieur de Sabran sur toutes les remonstrances qu'il a faicte touchant les prises que les Anglois parlementaires ont faict sur les subjects du roy ».

**4140-4141**, 1619-1638, Recueil de lettres et pièces originales et de copies de pièces indiquées comme telles relatives au règne de Louis XIII.

4 – Siège de La Rochelle – 8 décembre 1627, Lettres de Jussion de Louis XIII ordonnant pour la seconde fois l'enregistrement de la déclaration du 9 septembre 1627 interdisant de faire le commerce par mer.

4 – Siège de La Rochelle – 23 octobre 1627, Au camp devant La Rochelle, Ordres de Louis XIII à Henri d'Escoubleau de Sourdis, évêque de La Maillezais, tous les bateaux se trouvant dans la Garonne.

7 – Travaux de Brouage, Ré, Oléron – 10 juillet 1631, Saint-Germain-en-Laye, 28 juillet 1631, Bois-Le-Viconte, 29 aout 1631, Villemareul, Trois lettres du cardinal de Richelieu à Henri d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux, fol. 103-107.

8 – 19 septembre 1631, Lettre du cardinal de Richelieu à Henri d'Escoubleau de Sourdis « Touchant l'établissement du droit d'escu pour tonneau, à Blaye », fol 109.

9 – « Droicts de La Rochelle » - 1, 1631, « Mémoire de quelques droicts de La Rochelle... », fol. 111.

9 – « Droicts de La Rochelle » - 24 novembre et 19 décembre 1631, « Bail à ferme de 2 carolus d'or pour charge de marchandise et 5 deniers pour tonneau de mer, moyennant 5000 livres » à Berthonie Clément, marchand de La Rochelle, copie, fol. 113.

10 – 1636-1637, « Secours de Parme », Recueil de pièces pour servir à l'histoire de la guerre entre la France et l'Espagne en 1636 – Avis -1, 30 août 1636, Avis du duc de Savoie quant aux possibilités de l'armée navale en Méditerranée, copie, fol. 190.

10 – 1636-1637, « Secours de Parme », Recueil de pièces pour servir à l'histoire de la guerre entre la France et l'Espagne en 1636 – 2, 6 septembre 1636, « Advis du duc de Savoye sur la proposition de combler le port de Morgues et de fortifier Monigot ... », fol. 220.

10 – 1636-1637, « Secours de Parme », Recueil de pièces pour servir à l'histoire de la guerre entre la France et l'Espagne en 1636 – Avis – 6, 21 septembre 1636, Gênes, Avis d'un capitaine de vaisseau touchant son prochain départ, en italien, fol. 258.

10 – 1636-1637, « Secours de Parme », Recueil de pièces pour servir à l'histoire de la guerre entre la France et l'Espagne en 1636 – Avis – 8, 15 octobre 1636, Valence, Sur les préparatifs de guerre de l'Espagne contre la France, fol. 489.

10 – 1636-1637, « Secours de Parme », Recueil de pièces pour servir à l'histoire de la guerre entre la France et l'Espagne en 1636 – 13 novembre 1636, Fréjus, Déclaration de la maison de ville dudit lieu en faveur de leurs « patrons et mariniers » employés à la reconquête des îles occupées par les Espagnols en Provence, fol. 273.

10 – 1636-1637, « Secours de Parme », Recueil de pièces pour servir à l'histoire de la guerre entre la France et l'Espagne en 1636 – « Estat de l'armée navalle espagnolle et advis de ce que peut entreprendre celle du roy ... », fol. 265.

10 – 1636-1637, « Secours de Parme », Recueil de pièces pour servir à l'histoire de la guerre entre la France et l'Espagne en 1636 – Instructions – 20 avril 1636, Chantilly, Ordre de Louis XIII, à l'archevêque de Bordeaux, commandant son armée navale, de passer du Ponant au Levant.

10 – 1636-1637, « Secours de Parme », Recueil de pièces pour servir à l'histoire de la guerre entre la France et l'Espagne en 1636 – Lettres, 36-52, 27 avril 1637- 8 février 1637, Dix-sept lettres du cardinal de Richelieu aux capitaines de galère, au sieur de Courlay et à l'archevêque de Bodeaux ...

De fait, plus de la moitié des lettres de cette cote concerne des opérations navales.

**4142**, 1587-1591, 1607-1608, Recueil de documents relatifs principalement aux guerres de religion en France et aux négociations pour la paix entre les Pays-Bas et l'Espagne.

**6**, 1607-1608, Pièces relatives aux négociations pour la paix entre les Pays-Bas et l'Espagne et les Pays-Bas – 5, « Mémoire des plus importantes raisons pour lesquelles les seigneurs des Etats ne doibvent aucunement quitter le trafficq et la navigation des Indes », copie, p. 613.

**4150**, 1603-1644, Recueil de documents pour servir à l'histoire de l'Angleterre, de la France, de l'Italie et de la Pologne, copies.



3, 16 janvier, 26 septembre 1639, « Emplois de monsieur [l'archevêque] de Bordeaux [Henri d'Escoubleau de Sourdis], general de l'armée navale ».

Cette sous-partie est divisé en plusieurs éléments : États, 3 pièces, dont la première, aux environs du 15 mai 1639, s'intitule : « Ordre et amathelotage des vaisseaux de l'armée navale du roy », fol. 154 - lettres, 34 pièces - Instructions, 3 pièces, parmi lesquelles il est possible de citer l'instruction du 25 mai 1639 écrite sur le navire amiral où l'archevêque fixe au 25 mai un rendez-vous aux vaisseaux hollandais ou autres qui voudraient se joindre à son expédition, fol. 157 – Mémoires, 5 pièces – Relations, 2 pièces dont le premier, de juin 1639, est intitulé : « Relations de la Courongne », fol. 159.

**4152**, 1632-1664, Recueil de documents pour l'histoire des règnes de Louis XIII et de Louis XIV, 4 pièces.

2, c. 1640-1645, Onze pièces concernant trois vaisseaux marchands hollandais, le *Saint-Georges*, la *Dame-Jacobe* et le *Baleine* pris par les capitaines Montade, Marsac et Marran, et amnés à Toulon, chargés de blés et de grains qu'ils portaient aux ennemis du roi.

**4153**, 1662-1669, Recueil de traités d'alliance conclus par la France ou dirigés contre elle, 4 pièces.

1, 27 avril 1662, Paris, « Traité tant d'alliance que de commerce, navigation et marine » conclu entre les ambassadeurs des États généraux des Pays-Bas et les commissaires du roi Louis XIV, 2 copies, la seconde contient que le protocole et les articles 1 à 26 du traité, fol. 1-17.

**4168**, Recueil de copies de pièces, formé principalement des dépêches écrites ou signées par Michel Le Tellier, secrétaire d'État durant les dix-huit premières années du règne de Louis XIV, t. I, 1641-1643, 244 pièces.

244, 14 septembre 1641, Péronne, Traité entre le roi Louis XIII avec Honoré de Grimaldi, prince de Monaco, fol. 271.

À l'intérieur des volumes de cette collection nombre d'actes concerne la principauté de Catalogne et les comtés de Bracelone et de Cerdagne qui pourraient contenir quelques éléments concernant l'histoire maritime.

**4169**, *Ibidem*, t. II, 1641-1643, 92 pièces.

77, 30 juillet 1644, Paris, Lettres de commission de gouverneur de Gravelines, forts et pays en dépendant délivré par Louis XIV au comte de Grancey, fol. 248.

84, 9 septembre 1644, Paris, Lettres de provision accordé par Louis XIV au sieur Roger pour l'office de bailli de Gravelines, fol. 259.

92, 19 septembre 1641, Péronne, « Articles et ordonnances, souz lesquelles les bras et Estats généraux du principat de Catalogne et les comtez de Roussillon et de Certaigne en lobéissance du roy de France et de Navarre [Louis XIII] et qu seront inserez dans le serment que S.M. et ses successeurs feront au commencement de leur gouvernement », fol. 275.

**4170**, *Ibidem*, t. III, 1644, 233 pièces.

164, 14 octobre 1644, Fontainebleau, Ordre de Louis XIV « pour le reglement d'aucunes deppendances des gouvrenementz d'Ardres et Gravelines », fol. 249.

**4171**, *Ibidem*, t. IV, 1645, 228 pièces.

86, 5 février 1645, Paris, Instruction de Louis XIV « aux sieurs Du Pallais, Grifolet et Marion, pour avoir soin de l'embarquement des troupes sui se levent en Guyenne et qui doibvent aller joiindre leurs corps dans le Boulonnois », fol. 107.

**4173**, *Ibidem*, t. VI, 1646, 193 pièces.

26-27, 4-5 février 1646, Lettres de commission et lettre de Louis XIV au « sieur Brachet, pour la direction des finances de l'armée de terre qui sera jointe à l'armée navalle », fol. 43-45.

28, 5 février 1646, Instriction de Louis XIV au « sieur d'Infreville, intendant en la marine, pour faire préparer les vivres et autres munitions qui seront nécessaires pour l'armée de terre ... », fol. 50.

52, 28 février 1646, Paris, Lettre de commandement de Louis XIV au duc de Brézé pour l'armée de terre jointe à l'armée navale, « en l'absence et soubz l'auctorité de monsieur le prince Thomas [de Savoie]... », fol. 92.

56, 4 mars 1646, Paris, Instructions de Louis XIV aux commissaires employés à l'embarquement des troupes dont sera composée l'armée de terre jointe à l'armée navale, fol. 97.

66, 24 et 30 mars, 2 et 10 avril 1646, Instructions au duc de Brézé, lieutenant général pour le roi, en l'absence du prince Thomas, valables pour les deux, pour le commandement de l'armée de terre accompagnant l'armée navale, fol. 120.

67, 24 mars 1646, Paris, Pouvoir donner par Louis XIV au prince Thomas et aux ducs de Brézé et d'argenson de traiter avec les princes et états d'Italie, fol. 163.

162, 7 juin 1646, Amiens, Instruction de Louis XIV « au sieur de Villeneuve, pour haster la levée, faire embarquer et prendre le commandementndensept regimentz d'indfanterie destinez pour servir de renfort en l'armée qui agit en la coste de Toscane... », fol. 317.

164, 8 juin 1646, Amiens, Mémoire de Louis XIV « touchant l'employ et les choses necessaires es arlées du riy, qui sont employées en la coste de Toscane ... », fol. 322.

180, 20 juin 1646, Paris, « Ordre du roy [Louis XIV], pour faire embarquer en an Agde les troupes qui avoient ordre de se rendre à La Nouvelle ... », fol. 353.

190, 30 juin 1646, Paris, Lettre de Louis XIV aux capitaines des compagnies suisses qui avaient refusé de servir en l'armée qui agissait « en la coste de Toscane », fol. 366.

**4174**, *Ibidem*, t. VII, 1646, 137 pièces.

23-24, 22 et 23 juillet 1646, Deux lettres de Louis XIV au prince Thomas de Savoie touchant l'emploi de l'armée qu'il commande en Italie, fol. 39, 45.

50, 18 août 1646, Fontainebleau, Pouvoir de Louis XIV aux maréchaux de La Meilleraye et Du Plessis-Praslin pour commander, l'un en l'absence de l'autre, l'armée de terre qui sera jointe à l'armée navalle contre les places ennemis en Méditerranée, fol. 90.

51, 20 août 1646, Mémoire envoyé au maréchal Du Plessis-Praslin quant aux objectifs des armées de terre et de mer renvoyé sur les côtes de Toscane, fol.93.

52-53, 22 et 23 août 1646, Fontainebleau, Instruction et lettre sur le même sujet envoyé au duc de La Meilleraye, fol. 104-105.

75, 26 octobre 1646, Mémoire de Louis XIV aux maréchaux de La Meilleraye et Du Plessis-Praslin sur ce qu'ils peuvent entreprendre après la prise de Piombino, fol. 167.

79, 30 octobre 1646, Paris, Mémoire envoyé par Louis XIV et aux maréchaux de La Meilleraye et du Plessis-Praslin sur ce qu'ils peuvent entreprendre après la reddition de Portolongone, et sur le voyage des troupes qui doivent aller en Catalogne, fol. 193.

85, 5 novembre 1646, Paris, Commission de gouverneur de Dunkerque accordée par Louis XIV au maréchal de « Ramsau », fol. 204.

89, 11 novembre 1646, Paris, Mémoire de Louis XIV envoyé aux maréchaux de La Meilleraye et Du Plessis-Praslin leur témoignant de sa satisfaction pour la prise de Portolongone et fixant les objectifs après qu'ils aient mis de l'ordre dans les places de Piombino, fol. 215.

110, 27 novembre 1646, Paris, Pouvoir de lieutenant général pour commander l'armée des Flandres du côté de la mer au comte de Grancey sous l'autorité du maréchal de « Ramsau », fol. 244.

**4175**, *Ibidem*, t. VIII, 1647, 303 pièces.

1, 1<sup>er</sup> janvier 1647, Paris, Lettre de Louis XIV au « sieur d'Orgueil du Tot pour le renouvellement de la loy à Dunkerque, Bourbourg et Graveline... », fol. 1.

6, 20 janvier 1648, Paris, Instruction de Louis XIV au « sieur de Launay, s'en allant en Languedoc et Catalogne, pour de là faire passer quelque cavalerie à Piombino et Portoleone... », fol. 6.

21, 15 janvier 1657, Paris, Lettre de Louis XIV au sieur d'Infreville, intendant de Marine, fol. 34.

25, 16 janvier 1647, Paris, Instruction de Louis XIV « ausieur de L'Estrade, s'en allant commander à Piombino et Portolongone... », fol. 40.

44, 7 février 1647, Paris, Instruction de Louis XIV à monsieur de « Reffuge » allant commender, en qualité de maréchal de camp, en l'île d'Elbe, fol. 76.

45, 7 fevrier 1647, Lettre de Louis XIV au sieur de L'Estrade, fol. 78.

84, 8 mars 1647, Paris, Mémoire de Louis XIV « au sieur Brachet, intendant des finances à Piombino et Portolongone, sur ce qui est à faire austits lieux », fol. 147.

90, 9 mars 1647, Paris, Mémoire de Louis XI au « sieur de Reffuge, pour l'informer de divers pointz pour l'informer de divers pointz pour la conservation de Portolongone », fol. 157.

123, 20 mars 1647, Paris, Lettre de Louis XIV « à celuy qui commendera l'armée navalle », fol. 211.

163, 18 avril 1647, Lettres de Louis XIV « aux habitants des villes de Dunkerque, Gravelines et Bourbourg », fol. 282.

182, 1<sup>er</sup> mai 1647, Paris, Mémoire de Louis XIV au sieur Chouppes lui servant d'ordre ainsi qu'aux sieurs L'Estrade et de Reffuge, fol. 319.

234, 3 juin 1643, Amiens, Ordre de Louis XIV au « sieur de Clanleu, maréchal de camp, pour commander en l'une des places de Flandres, du costé de la mer qu'il choisira », fol. 414.

**4177**, *Ibidem*, t. X, 1648, 231 pièces.

67, 20 février 1648, Paris, Lettre de commission de gouverneur de Piombino accordé par Louis XIV au sieur de « Saint-Aignan », fol. 86.

130, 20 avril 1648, Paris, Lettre de commission de Louis XIV « à monsieur de La Rocque, pour commander le régiment de la marine de Levant, pendant l'absence du sieur de Vins, lieutenant colonel d'iceluy », fol. 173.

131, 20 avril 1648, Paris, Lettre de Louis aux capitaines et officiers du régiment de la marine du Levant, fol. 175.

164-165, 6 mai 1648, Paris, Deux pouvoirs de lieutenants généraux « en l'armée de terre qui sera jointe à l'armée navalle » accordés par Louis XIV, au prince Thomas de Savoie et au « sieur Lambert », 226-230.

166, 6 mai 1648, Paris, Instruction de Louis XIV au « sieur de Lambert », allant prendre sa charge de lieutenant général de l'armée de terre jointe à l'armée navale, en l'absence et sous l'autorité du prince Thomas de Savoie, fol. 233.

178, 12 mai 1648, Paris, Instruction de Louis XIV « au sieur d'Andilly, s'en allant exercer la charge d'intendant de la justice, police et finances en l'armée de terre jointe à l'armée navalle », fol. 255.

230, 15 juin 1648, Paris, Instruction donnée par le roi Louis XIV au « prince Thomas de Savoye, s'en allant commander l'armée navalle et celle de terre qui y sera jointe », fol. 329.

**4179**, *Ibidem*, t. XII, 1649, 416 pièces.

104, 19 février 1649, Saint-Germain-en-Laye, Instructions de Louis XIV au « comte de Paluau, s'en allant commander aux places du costé de la me [en Flandres] et pour faire arrester les mesreschal de Ramsau », fol. 98.

122, 1<sup>er</sup> mars 1649, Saint-Germain-en-Laye, Lettre de commission de Louis XIV au « sieur d'Estrades, pour commander à Dunkerque, Bergues, Mardik et autres places en deppendantz », fol. 118.

176, 20 mars 1649, Saint-Germain-en-Laye, Lettre de Louis XIV au maire et échevin de Dunkerque, fol. 163.

177, 20 mars 1649, Saint-Germain-en-Laye, Lettre de Louis XIV au sieur « d'Estrade commandant à Dunkerque », fol. 163.

180, 20 mars 1649, Saint-Germain-en-Laye, « Traicté du colonel Rokeby, pour la levée de 600 hommes en Angleterre, pour les faire passer en France », fol. 165.

187, 22 mars 1649, Saint-Germain-en-Laye, Commission de Louis XIV « au sieur Noaillac pour commander à Piombino, en conséquence du congé qui a esté donné au sieur de Saint Aignan », fol. 171.

212, 30 mars 1649, Saint-Germain-en-Laye, Instruction de Louis XIV au « sieur de Noaillac s'en allant servir à Piombino », fol. 195.

338, 14 mai 1649, Compiègnr, Brevet d'assurane accordé par Louis XIV « pour les charges de gouverneur des villes et chasteaux de Boulongne, Monthulin, Estappes et Hardelot, pour et en faveur du sieur d'Aumont », fol. 347.

393, 25 juin 1649, Amiens, Ordonnance de Louis XIV pour régler « les deppendants du gouvernement de Dunkerque et de Gravelines », fol. 404.

**4180**, *Ibidem*, t. XIII, 1649, 199 pièces.

130, 6 novembre 1649, Lettre de commission d'intendant de la justice, police et finance en Roussillon arde par Louis XIV à monsieur de « Bretheuil », fol. 119.

151, novembre 1649, Lettres patentes de Louis XIV « portant privilège accordé aux habitants du du principat de Catalogne, comtez de Roussillon et Cerdagne, de pouvoir transporter des bleds et autres grains en leurs pays et provinces de Provence et Languedoc », fol 156.

**4181**, *Ibidem*, t. XIV, 1650, 496 pièces.

109, 15 février 1650, Brevet d'assurance de Louis XIV à monsieur d'Aumont lui assurant les charges de gouverneurs de Boulogne, « Monthulin, Estappe et Hardelot » possédé par son père monsieur de Villequier si ce dernier vient à décéder dans l'année, fol. 147.

271, 17 juillet 1650, Tours, Lettre de Louis XIV à monsieur d'Estrades, commandant à Dunkerque, fol. 364.

332, 16 août 1650, Paris, Lettre du duc d'Orléans au commissaire Deschamps à Dunkerque, fol. 425.

448, 26 novembre 1650, Paris, Ordre de Louis XIV à l'officier de prendre le commandement des troupes arrivant au Havre et devant les conduire à l'armée de Champagne, fol. 550.

**4182**, *Ibidem*, t. XV, 1651, 394 pièces.

25, 16 mars 1651, Paris, Ordonnance de Louis XIV pour les fermes de Charente et de Marans, fol. 29.

77, 28 fevrier 1651, Paris, Lettre de Louis XIV au comte Daugnon, à Broouage, au pays d'Aunis et à La Rochelle, fol. 81.

88, 6 mars 1651, Paris, Lettre de Louis XIV au comte du Daugnon pour se servir des troupes en garnison en Poitou, Saintonge etAngoumois pour s'opposer aux entreprises ennemis, fol. 91.

135, 137, 2 mai 1651, Deux lettres de Louis XIV à monsieur d'Estrades, gouverneur de Dunkerque, fol. 153, 154.

**4183**, *Ibidem*, t. XVI, 1651, 246 pièces.

173, 30 novembre 1651, Poitiers, Intriction de Louis XIV au sieur de Menour, allant en Provence, pour faire hâter le départ de six vaisseaux de guerre pour le secours de la Catalogne, fol. 238.

**4184**, *Ibidem*, t. XVII, 1652, 306 pièces.

163, 11 avril 1652, Giens, Ordonnance de Louis XIV pour faire vendre à son profit les sels se trouvant dans les marais salants des gouvernements d'Aunis, La Rochelle et Brouage appartenant au parti contraire au roi, fol. 228.

287, 20 juin 1652, Instruction du roi à la personne allant à Gravelines faire un état des lieux, fol. 377.

**4185**, *Ibidem*, t. XVIII, 1652, 326 pièces.

32, 22 juillet 1652, Pontoise, Ordonnance de Louis XIV portant interdiction au trésorier de l'extraordinaire de la guerre ou son commis à La Rochelle de faire aucune dépense pour le siège de Brouage, fol 28.

48, 30 juillet 1652, Pontoise, Intruction de Louis XIV « au sieur du Bosquet s'en allant à Boullongne pour presser le secours et ravictuaillement de Dunkerque », fol. 51.

**4186**, *Ibidem*, t. XIX, 1653, 214 pièces.

93, 12 avril 1653, Paris, Pouvoir de lieutenant général donné par Louis XIV au sieur d'Estrade pour commander à Brouage, à La Rochelle, au pays d'Aunis et terres adjacentes en l'absence de la reine, foL. 155.

95, 15 avril 1653, Lettre de Louis XIV à monsieur Bidault, commissaire de marine, fol. 160.

210, 29 juin 1653, Saint-Germain-en-Laye, Ordre de Louis XIV « portant permission au sieur Santharistequi de negotier avec les gens de guerre de marine, tant espagnolz qu'irlandois, pour les dire retirer et passer au service de sa majesté », fol. 363.

**4188**, *Ibidem*, t. XXI, 1654, 247 pièces.

83, 19 février 1654, Ordonnance de Louis XIV pour faire conduire aux galères les Espagnols prisonniers en France.

99, 6 mars 1654, Paris, Instruction de Louis XIV à Colbert pour faire passer de « Provence à Rozes » 4000 charges de blés provenant de la capture d'une flûte capturé par un navire armé à Toulon, fol. 144.

184, 18 mai 1654, Paris, Pouvoir de lieutenant général de l'armée qui sera assemblée et embarquée en Provence donnée par Louis XIV au duc de Guise, fol. 270.

185, 18 mai 1654, Paris, Ordre de Louis XIV de Louis XIV pour faire embarquer les régiments d'infanterie et de cavalerie composant l'armée commandée par le duc de Guise,

188, 16 mai 1654, Pouvoir de lieutenant général de l'armée assemblée en Provence donné par Louis XIV à monsieur du Plessis-Bellièrre en l'absence et sous l'autorité du duc de Guise, fol. 276.

229, 17 juin 1654, Lettre de commission de Louis XIV « d'intendant des finances en m'armée qui sera embarquée en Provence pour faires descente dans les apys ennemis, pour le sieur Colbert », fol. 362.

237, 23 juin 1654, Rethel, Instruction du roi pour monsieur Colbert pour faire la charge d'intendant en l'armée sui s'assemble en Provence sous le commandement du duc de Guise, fol. 371.

**4189**, *Ibidem*, t. XII, 1654, 236 pièces.

40, 3 août 1654, Sedan, « Ordonnance du roy [Louis XIV], portant cassation de plusieurs lieutenantz qui se sont trouvez absens de leurs charges au régiment de la marine », fol. 64.

43, 10 août 1654, La Fère, Instruction de Louis XIV désignant au duc de Guise les objectifs de l'armée qui sera embarquée aux ports de Provence, fol. 67.

**4193**, *Ibidem*, t. XXVI, 1658, 145 pièces.

1, 2 janvier 1658, Paris, Lettre de provision de capitaine et gouverneur de la ville et citadelle de Calais du fort de « Niullé » et pays reconquis à monsieur de Béthune en l'absence et par survivance du comte de Charost, son père, fol. 1.

35,25 février 1658, Paris, Lettre de provision données par Louis XIV « des charges de capitaine et gouverneur de la ville et chasteau de Boulogne et du pays Boullonois, bailly et capitaine et gouverneur des chasteaux et lieux de Monthulin et d'Esvre, capitaine et gouverneur des villes et chasteau d'Estappe et du chasteau de Hardetot, pour monsieur de Villequier, en l'absence et à la survivance de monsieur le maréchal d'Aumont, son père », fol. 63.

65, 2 mai 1658, Brevet d'assurance de la gouverneur de Brest délivré Louis XIV au sieur de Castelnau, fils, en cas de décès de son père, lieutenant général en l'armée de Flandres, fol. 128.

121, 10 octobre 1658, « Brevet d'assurance de la somme de 200 000 livres, pour la recompense du gouvernement de Brest » donné par Louis XIV à « madame la mareschalle de Castelnau, en cas qu'il vinst à vacquer par le decedz de son fils », fol. 242.

**4194**, *Ibidem*, t. XXVII, 1659, 81 pièces.

42, 7 juillet 1659, Lettre de Louis XIV « aux xappitaines commandantz le regiment de la marine », fol. 77.

**4195**, *Ibidem*, t. XXVIII, 1660, 118 pièces.

9, 19 janvier 1660, Aix-en-Provence, Lettre de Louis XIV aux habitants de Marseille, fol. 18.

50, 28 mars 1660, Avignon, Lettre de commission d'intendant des finances de l'armée commandée par monsieur le prince « Almericq de Modene » qui doit être embarquée à Toulon pou le sieur Robert, fol. 89.

51, 28 mars 1660, Avignon, Lettre de commission de Louis XIV « à monseigneur le prince Almerick de Modene, pour commander le corps de troupes qui doibt estre embarqué à Toulon », fol. 91.

52, 29 mars 1660, Avignon, Instruction donnée par Louis XIV au prince « Almerik de Modene » s'en allant commander le corps des troupes devant être embarqué à Toulon, fol. 94.

55, 3 avril 1660, Montpellier, Brevet de président du conseil de guerre de l'armée qui doit être embarquée à Toulon, par Loui XIV au « sieur Jeurre Millet », fol. 108.

56, 4 avril 1660, Lettre de commission de commissaire général de l'armée devant embarquer à Toulon délivré par le roi au « sieur Millet », fol. 109.

89, 29 septembre 1660, Paris, Ordre de Louis XIV « au commissaire Damorezan, pour aller à Honfleur faire desbarquer les officiers et soldats de Sa Majesté, qui se sont embarqués au port dudict lieu pour aller en Portugal servir le roi dudit pays », fol. 207.

**4200**, 4 janvier-30 décembre 1645, Lettres et mémoires de Michel Le Tellier, secrétaire d'État, copies, 392 pièces.

9, 2 février 1645, Lettre de Michel Le Tellier au capitaine du vaisseau *Saint-Michel*.

**4214**, « Despesches de monseigneur le cardinal [Mazarin] à [Michel] Le Tellier, depuis le 2 juillet 1659, jour du départ de Son Eminence de la cour, pour la negociation de la paix avec l'Espagne jusqu'à la fin du mois de novembre ensuivant », copies, t. II, 24 septembre 1659 – 20 novembre 1659, 72 pièces.

49, s.d., Mémoire du major du régiment des vaisseaux, fol. 172.

**4222**, 1643-1660, Recueil de copie de pièces, renfermant sous le titre « Royaume », une série de documents emanés principalement de l'administration de Louis XIV, de 1643 à 1660. Ces documents sont rangés par chapitre, selon leur objet pour servir, sans doute, de modèles de rédaction dans les cas analogues. Un certain nombre réduit à l'état de formule n'offrent aucun intérêt et ne figureront pas dans le dépouillement ci-dessous, t. II, 298 pièces.

57, s.d., Lettre de Louis XIV accordant, à titre viager, au duc de Joyeuse l'usufruit du duché d'Angoulême et du comté de Ponthieu après le décès du duc d'Angoulême, fol. 135.

142, 25 juin 1649, Amiens, Lettre de Louis XIV pour régler les dépendances du gouvernement de Dunkerque et de Gravelines pour les contributions, fol. 324.

**4223-4224**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces, renfermant sous le titre « Armée », une série de documents emanés principalement de l'administration de Louis XIV, de 1639 à 1660. Ces documents sont rangés par chapitre, selon leur objet, pour servir, sans doute, de modèles de rédaction dans les cas analogues. Un certain nombre, réduits à l'état de formules, n'offrent aucun intérêt et ne figureront pas dans le dépouillement ci-dessous, copies, 2 vol.

**4223**, XVII<sup>e</sup> siècle, *Idem*, t. I, 296 pièces.

1, 4 juillet 1646, Paris, Lettre de provision accordée par Louis XIV de la charge de grand maître, chef et surintendant de la marine, navigation et commerce de France à Anne d'Autriche, fol. 3.

2, 1649, Vendôme, Lettre de de provision accordée par Louis XIV de ladite charge à César, duc de Vendôme, suite à la démission d'Anne d'Autriche, fol. 8.

3, 27 juin 1645, Paris, , Lettre de provision accordée par Louis XIV de lieutenant general de l'armée navale au « commandeur des Gouttes, grand prieur d'Auvergne », fol. 13.

4, 8 mai 1648, Paris, Lettre de provision accordée par Louis XIV pour commander l'armée navale dirigée contre les Espagnols en Italie, fol. 14.

5, 17 février 1636, Saint-Germai-en-Laye, Brevet de Louis XIII au « cardinal de Richelieu de récompenser la charge de general des gallaires et de la posséder conjointement avec celle d'admiral », fol. 19.

113, s.l.n.d., Lettre de Louis XIV au « commissaire Sansier, ordinaire » des « guerres » pour accompagner le transport des bagages du régiment d'Infanterie de La Meilleraye de Saint-Valéry à La Rochelle, fol. 186.

114, s.l.n.d., Du même au même pour accompagner le bagage du régiment de Picardie, fol. 187.

150, s.l.n.d., Lettre de Louis XIV à un commissaire pour faire débarquer à Dieppe 415 hommes recrutés par le sieur Douglas et pour les faire subsister quelques jours à Neufchate-en-Bray, fol. 245.



156, s.l.n.d., Lettre de Louis XIV autorisant le sieur « Santharestequi de ... traitter avec les gens de guerre de marine, tant Espagnols qu'Irlandois et d'autre nation, estans au service du roy catholique pour les faire retirer et passer au service » du roi, fol 253.

224, s.l.n.d., Dépêche de Louis XIV au duc de Vendôme, « grand amiral de France », pour fournir un vaisseau destiné à servir de transport à 400 hommes de pied de Brouage à Saint-Valéry[sur-Somme], fol. 355.

225, s.l.n.d., Dépêche de Louis XIV au habitants de Saint-Valéry-[sur-Somme] pour recevoir ledit régiment à son débarquement, fol. 355.

253, s.l.n.d., Ordre de Louis XIV au régiment d'Auvergne de s'embarquer sur les vaisseaux qui leur seront forni dans le port de Provence qu'il leur sera indiqué, fol. 383.

284, 1646, s.l., Lettre de félicitations de Louis XIV aux sieurs de La Meilleraye et du Plessis Praslin pour la prise de Portolongone et de Piombino, fol. 414.

285, 10 octobre 1646, s.l., Lettre de Louis XIV sur la prise de Dunkerque, après 20 jours de siège, par les armées de Flandres commandés par le duc d'Enghien, fol. 416.

**4224**, XVII<sup>e</sup> siècle, *Idem*, t. II, 271 pièces.

57-58, s.l.n.d., Ordre de Louis XIV pour que le prince de Grimaldi se rende à l'armée de Toscane commandée par le prince Thomas de Savoie et assiste aux conseils qui s'y tiendront, fol. 118.

122, 10 avril 1657, Paris, Ordre de Louis XIV pour la réintégration du capitaine du Plessis, pour lui rendre son commandement d'une compagnie dans le régiment de marine, fol. 226-228.

123-126, s.l.n.d., *Idem* pour le capitaine Denisart, fol. 226-228.

154, s.l.n.d., Lettre de Louis XIV au duc d'Orléans « afin qu'il ne donne aucun congé à aucun officier de l'armée ... après la prise de Gravelines », fol. 282.

**4234**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Relation fidèle du siège de Barcelone, fai par les Espagnols ez années 1651 et 1652 ».

**4254**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces pour servir à l'histoire des relations diplomatiques des de France Henri III, Henri IV et Louis XIII avec le pape, les princes d'Italie, la Savoie, Venise, Malte, l'Espagne, l'Angleterre, la Suisse, l'Allemagne et la Turquie de 1588 à 1630, 145 pièces.

28, 27 novembre 1624, Paris, Lettre de Louis XIII établissant les sieurs « de La Renardière et de Loudrieres [ses] lieutenans generaux es pays de l'Amerique, depuis la riviere , des Amzones jusqu'ç l'isle de La Trinité », fol. 23.

29, 1604, s.l., Instruction de Henri IV à Jean de Gontaut, baron de Salignac, s'en allant ambassadeur à la porte du Grand Seigneur », fol. 29.

**4256**, 1661-1662, s.l., Ordonnaces et règlements pour l'armée française, 177 pièces.

4, 17 décembre 1661, Paris, Lettre de Louis XIII « portant que par le prevost du regiment de marine le procez sera faict à un sergent dudict regiment, qui a tué un soldat du regiment d'infanterie de la royne », fol. 12.

20, 25 mai 1662, Paris, Instruction de Louis XIII « pour régler le commandement entre les lieutenants de gallaires et ceux du regiment de vaisseaux Provence, qui doivent servir avec des soldats destachez dudict regiment dans lesdictes gallaires », fol. 29.

26, s.l.n.d., Lettre de Louis XIII concernant les lieutenants des capitaines des galères, fol. 31.

30, 31 août 1662, s.l., Instruction de Louis XIII concernant les « lieutenants et enseignes des compagnies du regiment des vaisseaux qui doivent servir sur les gallaires », fol. 33.

31, 31 août 1662, s.l., Lettre de Louis XIII concernant les officiers dudict regiment des vaisseaux, fol. 32.

33, 16 novembre 1662, s.l., Lettre de Louis XIII concernant la règle à suivre pour le choix des postes entre les troupes qui entreront à Dunkerque, fol. 33.

46, 10 février 1663, s.l., Lettre de Louis XIII pour « celui qui commendera dans les tours de Toulon » en l'absence du gouverneur, fol. 35.

58-59, 4 juin 1663, s.l., Lettres de Louis XIII concernant les officiers des compagnies du « régiment d'infanterie des vaisseaux Provence », fol. 37.

84, 30 novembre 1663, s.l., Lettre de Louis XIII en faveur du sieur « Ferrand, capitaine au régiment de marine », fol. 45.

87-88, 3 février 1664, s.l., Lettre de Louis XIII concernant le « regiment des vaisseaux Provence », fol. 45.

100, 30 mai 1664, s.l., Lettre de Louis XIII concernant les officiers du « regiment des vaisseaux Provence », fol. 51.

101, 11 juin 1664, s.l., Lettre de Louis XIII pour attribuer le commandement du « fort Blavet » à un capitaine du regiment de Champagne en l'absence du gouverneur, fol. 52.

113, 14 octobre 1664, Paris, Lettre de Louis XIII concernant « le regiment des vaisseaux Provence », fol. 55.

116, 3 novembre 1664, s.l., Lettre de Louis XIII pour « celui qui commandera la citadelle de Calais », fol. 56.

**4264-4265**, Après Juillet 1648, État des recettes et dépenses faites pour l'armée et les garnisons de Catalogne, du mois de janvier au mois de juillet 1648.

**4266**, XVII<sup>e</sup> siècle, recueil de documents pour servir à l'histoire de France, sous les règnes de Louis XIII et Louis XIV, et à la connaissance de l'empire, tel qu'il était constitué dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, 27 pièces.

14, 5 décembre 1642, Paris, Le roi établit rmand de Maillé, marquis de Brézé, grand-maître, chef et surintendant général de la navigation et commerce de France, fol. 24.

22, 18 avril 1627, Paris, Le roi accorde au cardinal de Richelieu « les deniers provenans et qui proviendront des droictz à [lui] appartenans pour le fait de l'admiraulté », fol. 48.

25, Série de notices sur l'Allemagne et sur les princes qui dépendent de l'empire [...] Les villes ahanséatiques ou maritimes (fol. 81) [...] Les « Estatz de Hollande ou povinces unies des Païs Bas (fol. 92)

**4273**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Recueil sur les chambres des comptes de Paris et de Montpellier.

La cote a été retenue en raison de son intitulé.

**4282-4290**, 1698-1700, Recueil de mémoires dressés par les intendants sur l'ordre du roi Louis XIV.

**4283**, *Idem*, Bretagne.

**4284**, *Idem*, Flandres gallicane et flamingante.

**4286**, *Idem*, Caen, Rouen.

**4287**, *Idem*, Béarn, Basse-Navarre, Bordeaux, La Rochelle, Poitou.

**4289**, *Idem*, Provence.

**4290**, *Idem*, Languedoc, Montauban.

**4303**, XVII<sup>e</sup> siècle, Quatre cent deux lettres de Nicolas Foucault, intendant de la généralité de Montauban divisé en deux séries.

En l'espèce, c'est la deuxième série qui doit retenir l'attention en raison des personnes puis qu'il s'agit de 198 lettres écrites, du 90 octobre 1678 au 23 juin 1681, par Jean-Baptiste Colbert à son fils, le marquis de Seignelay.

**4314**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Table generale du recueil des de M. le cardinal Mazarin ». Cette table est un inventaire par ordre alphabétique des pièces contenues dans les papiers du ministère Mazarin, consistant en 462 volumes déposés au Louvre en 1732 et depuis passé au ministère des affaires étrangères.

Cette cote a été retenue en raison du contenu.

**4323**, vers 1660, État.

- « Autres grands officiers de la maison du roi », fol. 13.
- « Gouverneurs généraux et lieutenans generaux des provinces », fol. 19.
- « Gouverneurs particuliers des places et lieutenans pour le roy daans les mesmes places, fol. 28.
- « Lieutenans generaux des armées du roy », fol. 47.

**4331**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces, pour servir à l'histoire de France, de 791 à 1610, 40 pièces.

6, « Extraict des memoires envoyez d'Escosse et recueillis par le commandement du roy de registres des anciennes alliances d'entre les deux couronnes de France et d'Escosse », de 791 [sic] à 1523, p. 73.

**4353-4362**, XVII<sup>e</sup> siècle, Mémoires concernant les droits du roi de France sur des royaumes, des princes et des villes, 10 vol.

**4360**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Des droicts du roy sur la principauté de Catalogne et le royaume d'Arragon, par T.G. ». Carte gravée de la Catalogne à la fin du manuscrit : « Guilelmus Blaeu excudebat Amsterdami ».

**4393-4394**, XVII<sup>e</sup> siècle, Arrêts du parlement sur diverses questions de droit. Chaque volume est suivi d'une table alphabétique des matières ; le troisième est en outre précédé d'une table selon l'ordre des insertions d'arrêts du XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, copies, 3 vol.

La cote a été retenue en raison des possibilités de son contenu.

**4398**, 1569-1630, Remontrances faites au roi par le parlement de Paris, copies, t.I, 77 pièces.

3, 4 mai 1541, « Remontrances de la cour de parlement, faites au roi sur la commission du sel », fol. 27.

**4400**, XVII<sup>e</sup> siècles [1527-1568], Remontrances du parlement de Paris aux rois de France, copies, 68 pièces.

5, XVII<sup>e</sup> siècle [4 mai 1540], « remonstrances sur la commission du fait du sel, copie, fol. 21.

**4401**, XVII<sup>e</sup> siècle [1276-1632], « Recueil general des choses les plus remarquables de la France et notamment du parlement de Paris, durant siècles, tant entre les roys et les princes estrangers que pour ce qui est de l'estat et affaires du royaume », copies, 41 pièces.

26, XVII<sup>e</sup> siècle, « Commission pour la lieutance de M. le duc de Vendosme en la ville et chasteau de Nantes », copie, fol. 765.

34, XVII<sup>e</sup> siècle, « Estat de capitaine de galère », formulaire, copie, fol. 798.

Le document comporte divers inventaires de documents émanant du pouvoir souverain.

**4402-4403**, XVII<sup>e</sup> siècle, Tabl des registres des « édits, lettres, declarations et ordonnances royaux registrés en la cour de parlement de toulouse » depuis la création dudit parlement, en 1443, par Charles VII, jusqu'en 1647, 2 vol.

**4411-4424**, [1080-1441], Extrait des registres de la chambre des comptes, 14 vol.

Les analyses succinctes des différents volumes ne permet pas de déterminer si certains des actes concernent le monde maritime mais le nom des émetteurs comme les rois de France, d'Angleterre où le duc de Bretagne conduisent à l'inscrire dans ces présentes notes.

**4428**, XVII<sup>e</sup> siècle, Chambre des comptes de Paris, 4 pièces.

1, XVII<sup>e</sup> siècle, Inventaire par ordre des matières, portant pour titre : »*ordinationes camerre compotorum* », fol. 1.

2 – 3, XVII<sup>e</sup> siècle, Inventaires par ordre alphabétique, des actes enregistrés à la chambre de comptes, fol. 47, 223.

4, XVII<sup>e</sup> siècle, Inventaire en dix-sept livres, des chartes conservées à la chambre des comptes, fol. 247.

**4429**, XVII<sup>e</sup> siècle, Chambre des comptes et finances.

43, « Touchant les grenetiers », fol. 135

44, « Des aubeynes, espaves, estrayers », fol. 135.

**4432**, XVII<sup>e</sup> siècle, Ordonnances et règlements de la chambre des comptes de 1338 à 1636.

**4433**, XVII<sup>e</sup>, Recueil d'inventaires et de registres de mémoriaux de la chambre des comptes, 9 pièces.

**4482**, Après le 31 janvier 1392, Compte d'Arnoul Boucher, trésorier des guerres de Charles VI, pour la période allant du 5 juin 1390 au 31 janvier 1592.

**4485**, 1423-1425, Compte de Pierre Sureau, receveur général des finances du pays et duché de Normandie pour le roi Henri VI d'Angleterre.

**4488**, 1<sup>er</sup> octobre 1428-30 septembre 1429, Septième compte de Pierre Sureau, receveur général des finances de Normandie.

**4489**, Après 1587-1607, « Trésorerie et recepte generale de la marine de Ponent, année M. v.<sup>c</sup> quatre vingtz sept. Monsieur Jehan de Saint-Germain, trésorier, Lamouroux, procureur. Original », 137 fol.

En bas de la page figure la mention : « Monsieur monsieur (*sic*) de Gaillonnet, auditeur de la chambre des comptes, mil six cent sept » permet de fournir la date la plus récente mais le manuscrit est antérieur. De plus, Jean de Saint-Germain, trésorier et receveur général de la marine prend, alors, la succession d'Olivier Dubuc décédé. Il est inutile de préciser que le document présente un intérêt non négligeable pour l'histoire maritime.

**4491**, 1424-1426, journal des dépenses payées par Pierre Surreau, receveur général des finances de Normandie depuis le 15 janvier 1424.

**4492**, Après la Saint-Michel 1532, Compte de François Le Conte, chanoine de Rouen, trésorier du cardinal Georges d'Amboise pour l'archevêché de Rouen entre, la Saint-Michel 1531 incluse et la Saint-Michel 1532 exclue, 47 fol.

Ce document est peu lié à l'histoire maritime si ce n'est le relevé qui suit.

Au registre des recettes :

« De la terre et seigneurie de Dieppe dont est receveur et fermier Jehan Ango, esquier, et seigneur de la Rivière, pour neuf ans dont cetuy est le quint par le prix de quatre mil cinq cens livres tournois par chascun an. A este receu dudict Ango pour l'an de present simple par mois tresorier IIII<sup>m</sup> v<sup>ct</sup>l. », fol. 26.

Au registre des dépenses, au chapitre : « Aultre mise à cause des procez ».

« *Item* pour le double d'ung mandement obtenu au grand conseil par monsieur l'abbé de Fescamp et les habitans de Saint-Valery contre mondect seigneur et les bourgeois de Dieppe touchant une pretendue erection de grenier a sel par lesdis seigneurs de Fescamp et les habitans dudict Saint-Valery. Et pour la relation a este paie VI s. », fol. 34.

Au chapitre : « Aultre mise cause de la desduction et deffalcation faictes es fermeirs de la temporalité » :

« Il a este deduict et deffalque a Jehan Ango, viconte fermier de Dieppe, par provision et sans preiudice de l'appellation interiectee par maistre Guillaume Lebrun, procureur general de monseigneur pour les abbuz pretenduz avois este commis par les officiers de mondect seigneur, au lieu de Dieppe, en faisant certaines taxacions contenu en trente memoriaux cy renduz : le premier, en dapte du XXI<sup>e</sup> de mai v<sup>ct</sup> trente, et le second du VIII<sup>e</sup> jour de juillet v<sup>ct</sup> trente deux, desquelz il y a ung contenant la somme de soixante six livres troiz souz huit deniers tournois, en dabte du XXIX<sup>e</sup> jour d'octobre v<sup>ct</sup> trente et ung, et les sommes contenuz es aultres memoriaux contiennent cent six livres ung solz six deniers tournois qui est, en somme toute, cent soixante douze livres cinq solz deux deniers tournois, pour frais de justice, sallaire du geolier de Dieppe, pour le pain et garde des prisonniers de puys le XXI<sup>e</sup> jour de may jusques a ce huistieme jour de juillet dernier. Passe pour ce ycy CLXXII l. v s. VI d. », fol. 35.

Au chapitre : « Aultre mise extraordinaire ».

« Pour ung aultre voiage faict par Adam Cousture, de Rouen à Saint-Leu-de-Seran porter lettre a monseigneur envoiez par monsieur le viconte de Dieppe pour l'advertir de la venue du roy, a este paie XL s.

Le XVI<sup>e</sup> d'avril v<sup>ct</sup>XXXII, pour un voiage faict par Pierre Malles, de Rouen à Dieppe, porter lectres aux habitans de Dieppe touchant l'erection du grenier a sel a Saint-Vallery a este paie XL s.

[...]

Pour ung fait par Nicolas Helys, messenger, de Caen a Rouen, apporter lectres a monsieur le prevost de Conches, envoiez par le procureur du grant conseil pour mon dict seigneur audict seigneur prevost touchant la matiere de la pretendue creation dudict grenier a sel de Saint-Valery, sur son salaire a este paie XII s. VI d. », fol. 42-43.

**4499**,<sup>xvi</sup> siècle(23 décembre 1539 – 30 décembre 1540), Registre des « expéditions faites durant les jours de la chambre criminelle à Rouen » et « aux grands jours de Bayeux ».

Incomplet au commencement, les expéditions courent du 23 décembre 1539 au 19 juin 1540, fol. 1-318, lors, il ne s'agit plus du Parlement mais des juges commis par le roi du 20 octobre 1540 au 22 décembre 1540, fol. 318-363. Le document se termine par « Fin des expéditions faites et données durant les jours de la chambre criminelle à Rouen expediees par les juges commis par le roy austre fin ». Dans cet ensemble, le seul apport à l'histoire maritime est de pouvoir préciser quelques noms et quelques officiers de l'amirauté en Normandie comme le montre cesquelques exemples :

« Sur la requeste presentee de la part de Pierre Gervais, porteur des arrestz de ladicte court à l'encontre de Nicolas Dugaret, Nicolas Le Blond et Michel Godefray, officiers du roy au siege de l'admirallite a Barfleur, defenseurs », indiquant que ces derniers ont été élargis de la conciergerie mais doivent se tenir à la disposition de la cour. Ces derniers ont finis par s'enfuir. La cour ordonne, le 13 mars 1539, leur arrestation ou, par défaut, à la mise de leurs biens en la main du roi et à leur convocation régulière jusqu'à ce qu'ils comparassent. La cause du procès est inconnue, fol. 117. L'affaire se poursuit le 19 mars 1539 et le 14 mai 1540. Le fonds de l'affaire n'est toujours pas connu, fol. 142-143, 178. Le 12 juin l'affaire n'est toujours pas jugée sur le fonds mais le texte indique que Dugaret est lieutenant général de l'amirauté de Barfleur, et Nicolas, Le Blond, son greffier. Le troisième compare n'est pas cité, fol. 211.

Le 15 juin 1540, Denys Colleant est débouté de son appel de l'amiral en la Table de Marbre de Rouen, la cause est inconnue mais sont intmés Philippe de Paigny, lieutenant, Robert de Cheux, Jehan Mauvoisin et Erlin Boyvin, fol. 718. Le 23 juillet 1540, sur la requeste de Thomad Deverniss, Jehan Gueroult, Robert Le Moyne et Robert de Noville, bourgeois de Dieppe, font appel d'une sentence de Jehan Fere, lieutenant de l'amiral de France à Dieppe, dans un procès qui les oppose à Guillebert Scot « dendans ». La court commet Guieuffroy Dupuy et Nicole Le Sueur, conseiller, pour régler l'affaire, fol. 273.

Le volume se poursuit par un ensemble intitulé : « Cy commence les registre des expéditions donnez aux grandz jours de Bayeux tenus à Bayeux par les juges commis par le roy suyvant la commission pour ce decernee, commancantz lesditz grandz jours le vingt septiesme jour de septembre 1540 et finissant le pénultieme jour de décembre oudit an. Pour le conseil », fol. 363-557. Ce dernier ensemble, simplement balayé, ne semble pas de documents pouvant contenir des actes concernant l'histoire maritime.

Au total, outre des éléments chronologiques, le seul apport à l'histoire maritime du document est de pouvoir préciser quelques noms et quelques officiers de l'amirauté en Normandie.

**4525**,<sup>XVI<sup>e</sup></sup> siècle(1360-1525), Recueil de copies de pièces, concernant principalement la levée des aides, la solde des troupes, les gages, dons et pensions accordés par le roi à différentes personnes. Ce recueil semble avoir été fait pour l'usage d'un conseiller à la chambre des comptes, 97 pièces.

Les pièces 1 à 16, 1360-1383, concernent plus spécifiquement la mise en place de la levée de la gabelle, Au titre d'exemple, la pièce numéro 15, datée de 1383, s'intitule : « Instructions faites par le roy [Charles VI] en son conseil, sur la manière de cueillir, lever et recevoir l'aide ordonnée estre mis sus ou pais de Poictou et de Xaintonge, pour le fait de la guerre, en lieu de gabelle du sel [...] », fol. 35.

**4552**, 1540-1595, Guerre et artillerie, t. I., 56 pièces.

13, Après 1559, « Estat des despences faites en Escosse par messire Benoist Legrand, tresorier de l'extraordinaire, pour les mois de octobre, novembre et décembre 1559, par les ordres de monseigneur d'oiseil, ambassadeur, aiant pouvoir dudit sieur d'ordonner de toutes choses en l'absence de ses lieutenants generaux » », fol. 50.

16, 30 mars 1558, « Accord et marché fait par monseigneur de Villebon pour le fait de l'avitaillement de la ville de Monstreul sur la Mer », fol. 58.

19, 1558, « Estat abrégé de la recepte et despence faite pour la fortification de la ville de Calais, depuis le 18 janvier dernier passé jusques au 13 mars ensuivant », fol. 66.

**4554**, 1540-1595, Guerre et artillerie, t. III, 51 pièces.

27, « Estat de la despence qui est requise faire pour l'armement de sept navires que monsieur le baron de La Garde, chevalier de l'ordre du roy, conseiller de son privé conseil, lieutenant général en ses armées de mer et general de ses galieres, veult estre promptement armés de gens et de vivres, tant pour secourir l'Isle de Ré que pour la conversion et garde » du « port de Brouage contre les rebelles de La Rochelle, dans lequel estat est contenu ung nombre d'hommes qui seront employés dans lesdits navires, la solde et appointemens d'iceux, les vivres, le port de la grosseur d'iceux et le naulage, et le tout pour ung mois », fol. 78.

41, « Ce qu'il fault pour garnir et avitailler ung navire de guerre de la portée de 200 tonneaux, avec 200 hommes », fol. 130.

**4569**,<sup>XVII<sup>e</sup></sup>(Après 1666), Artillerie et guerre, 103 fol.

Quoique ce recueil ne regarde pas les activités maritimes, il permet de connaître un état de l'armement des forteresses et quelques autres éléments à l'époque de Louvois dont il constitue le numéro original 9468 de ses archives conservé à la BNF. La date de d'après 1666 se déduit du document intitulé ; « Recepte, année 1666 », fol. 55, et la copie d'un mémoire qui s'achève le 14 septembre 1666, fol. 102.

- « Projet du paiement des officiers majors de la citadelle de Dunkerque, par mois », fol. 1.

- « Estat de l'artillerie de fonte et autres pieces de métal estans dans les plaices du royaume », fol. 2 -



- « Estat de la quantité de l'artillerie et autres pièces de metal estans es places de Dunkerque, Gravelines, Saint-Venant, Bethune, Arras, Hesdin, Bapaume, Landrey, Le Quesnoy, Avesnes, Philipeville, Mariembourg, Dampvilliers, Stenay et Monmedy, fol. 36.
- « Estat de l'artillerie de fonte et autre de metal dans les places conquises et avancée » dont Dunkerque, Gravelines, Perpignan, Collioure fol. 46– 55.
- « Mémoire de monsieur Le Salier, des choses qui se sont passées en Canada les plus considérable depuis qu'il est arrivé », fol. 98 – 102. Le mémorialiste est arrivé avec huit compagnies de Carignan et deux navires de près de quatre cent tonneaux, le 17 août 1665 et sa chronologie s'arrête le 14 septembre 1666,

**4574**, Après 1538, « Payement de la gallere, nommée l'*Arbalestriere* pour neuf moys finiz le dernier jour de juing 1537 ; et de la despense faite pour le radoub et équipaige de trois galeaces pour la duchesse douairiere de Longueville, qui, en l'année 1538, passa par mer en Escosse pour le mariage d'elle avec le roy dudict pays. Maistre Palamydes Gontier, commis. Double ».

**4588**, 1547-1589, Recueil de formules, composé d'actes des rois Henrill, François II, Charles IX et Henri III, 216 pièces.

- 18, Acte de Henri II portant permission d'exécuter en France des lettres de représailles ou de marques accordées à Robert de Loga,, marchand écossais, par la reine douairière d'Écosse, contre les sujets du roi du Portugal , fol. 16.
- 22, 9 août 1558, « Aujourd'huy ix<sup>e</sup> jour d'aoust 1558, le roy adéclaré qu'il veut et entend que le sieur de La Place, homme d'armes de la compagnie de monsieur le maréchal de Termes, equiooe et arme les deux navires que ledit sieur mareschal a fait tirer hors de Donquerque, nommés le *Chien* et l'*Aigle*, pour apres es envoyer à la mer à leur adventure, faire la guerre à l'ennemy, suivant la charge que ledit sieur maréchal luy en a donnée », fol. 18.
- 31, Après le 6 septembre 1557, Continuation de traite accordée par Henri II à Odart d'Illiers, seigneur de Chantemerle, gentilhomme ordinaire de la chambre, pour 1200 tonneaux de blé qu'il devait faire mener, vendre et débiter en Portugal francs et acquité de tous droits en vertu de lettres obtenues du 6 septembre 1557.
- 157, 1560-1574, Acte de Charles IX, « Traitte pour mener des bleds de France en Ecosse », fol. 120.
- 174, 1547-1559, « Confirmation de l'estat d'admiral » par Henri II pour Claude d'Annebault, fol.128.

**4590**, 1610-1643, Recueil composé, semble-t-il pour l'usage d'un secrétaire d'état – Les pièces transcrites dans ce recueil sont du règne de Louis XIII, surtout les dix dernières années, 66 pièces.

- 58, « Ordonnace pour les réparations de Concarneau », fol. 41.
- 65, 1643, « Estat général des gages, appointements et pensions que le roy veult estre payées par son trésorier de son espargne, durant la présente année 1643 ...général des galères
- 66, « Observations curieuse sur l'estat et gouvernement de France, les noms des dignitez et familles principalles ». Ce mémoire, après une introduction générale, se divise en chapitres parmi lesquels l'amiral de France et le général des galères, fol. 67.

**4592**, Recueil de documents concernant les conseils du roi, le règne de Louis XI, les états de la Ligue, des monnaies, l'histoire de J.-A. de Thou, copies, 8 pièces.

- 2, Après septembre 1480, « Interrogatoires faitz à messire Charles de Martigny, évêque d'Eaulne, ambassadeur du roy Louis XI enAngleterre, ez mois de juillet, aoust et septembre 1480 », fol. 116.

**4594**, XVI<sup>e</sup> siècle, « Stile de chancellerie », 139 pièces.

- 20, « Permission es boys et forestz e Picardie, pour le havre de Calais, pour reffaire ledit havre ». Il s'agit de cent pieds d'arbres à couper dans les forêts d'Ardelot et Boulogne, fol. 13.

- 29, « Commission pour la recherche des gabelles » pour maître Jehan portal que le roi charge de recevoir les deniers provenant de ladite recherche en Provence, languedoc et Dauphiné, fol. 18.

**4596**, XVI<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces tirées des registres de la chambre des comptes, depuis 1258 jusqu'à 1328, concernant l'organisation de la maison du roi, la guerre sainte, la guerre contre les Flamands et, à propos de la levée des impôts et les rue de Paris, copies.

- 37, 1268, « Contractus navigii regis cum Venetiis, factus anno M<sup>o</sup>CC<sup>o</sup>LXXVIII<sup>o</sup> », fol. 135.

- 38, « responcio ducis Venetorum, facta domini regis de verbo ad verbum vobis domino regis », fol. 137.

- 39, « Contractum navium Massiliae », fol. 139.

- 53, Après l'octave de l'Ascension 1253, « Ce sont les despens du roy Saint Loïs et de la royne, estans oultre mer, depuis les octaves de l'Ascension 1250 jusques aux octaves de l'Ascension 1253 », fol. 188.

**4597**, XVI<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces, pour servir à l'histoire des François I<sup>er</sup>, Henri II et Henri III,

1, Recueil d'arrêts, de lettres patentes, commissions et instructions du roi Henri III, contrats, quittances, actes de caution, requêtes, articles, plaidoyers, rapports etc., deouis 1575 jusqu'en 1581, le tout concernant le bail à ferme des salines de Provence, adjugé à Jean Frédéric Richemer, citoyen de Bâle, le 11 juin 1579, fol. 1-63.

**4600**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces, compsé en majeure partie de copies concernant principalement l'histoire de France, de 1215 à 1260 75 pièces.

13, Blois, 15 mars 1601, « Ordonnance de Louis XII, concernant le guet et garde », fol. 45.

27, « Traité de géographie », commençant par : « La terre estoit entierement divisée en trois parties, sçavoir le vieil monde, les Amériques et la terre australe ... » et finissant par : « ...que fort labour ou terre-neufve lye », fol. 132.

31, « Mémoire que baille celluy qui entreprendra mener la grant nef de Havre de Grace en Levant », en italien, fol. 190.

En fait du Havre à Marseille ou Toulon. Le texte est en italien.

41, « Description de la tour de Cordouan » commençant par : « Cette tour sert de phare à l'embouchure de la rivière de Bourdeaux ... » et finissant par : « ... qui l'avoit si rudement traité, pour le passer à la luy rendre ». A la suite, un passage tiré du livre LXXX de l'histoire de J.-A. de Thou qui parle de ladite tour à l'année 1284, fol. 225.

56, Fragment de lexique où figurent principalement des termes géographiques en latin, fol. 290.

**4619**, <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle, « Livre des croniques de Normandie, escripte par Gilles Cassien ».

Le texte de la notice précise que cette chronique a été attribuée par erreur à Gilles Gassien ».

**4621**, <sup>xv</sup><sup>e</sup> et <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle, Recueil de documents relatifs aux bénéfices des cinq diocèses de Normandie et à ceux du diocèse de Limoges, 7 pièces.

1, Pouillé en Français du diocèse de Rouen, fol. 1.

2, Même pouillé, en latin, fol. 44.

3, Pouillé du diocèse de Lisieux en latin, fol. 74.

4, Pouillé du diocèse de Coutances en latin, fol. 95.

**4624**, <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle, « Ce sont les fiefs et les services extraictz des registre anciens du roy, l'an 1326 ».

**4625**, 29 juillet 1719, « Inventaire des titres ou pieces servants de titres pour le comté de Tancarville et baronnie de Hallebosc, trouvez dans le chartrier du château dudit comté, le 29 juillet 1719 ».

**4658**, <sup>xv</sup><sup>e</sup>-<sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces originales, au nombre de 51, dont 42 concernent le chancelier cardinal Antoine Duprat ou les événements dans lesquels il joua un rôle, de 1495 à 1534, 51 pièces.

36, mai 1540, Evreux, Acte par lequel le roi François I<sup>er</sup> érige en comté, en faveur de René de Batarnay, gentilhomme ordinaire de la chambre et capitaine du Mont-Saint-Michel, les terres et seigneuries de Batarnay et Saint-Donat unies et incorporées à la baronnie Du Bouchahe, fol. 37.

Pour mémoire.

**4680**, <sup>xvi</sup><sup>e</sup>-<sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècles, Recueil de pièces originales et de copies de pièces concernant l'histoire de la France, de 1562 à 1624, 38 pièces.

29-35, Juillet-septembre 1594, Vincent de BERNARDINI, Lettres au duc de Nevers, fol. 59.

L'auteur de l'inventaire précise : « Au feuillet 59 *bis*, quelques lignes en italien, datées de Gênes, concernant les bruits qui courent dans le Milanais, au sujet du roi de France et des galères d'Espagne. Au feuillet 63, extraits en italien, de nouvelles datées de Gênes sur le même sujet ».

**4698**, <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces originales et de copies concernant l'histoire des années 1585 à 1591, 95 pièces.

71, 11 juillet 1590, Anvers, Nouvelles, fol. 146.

Ces nouvelles sont adressées par Arnolfini au duc de Nevers.

75, 6-31 mars 1590, Turin, Rome, Bâle, Zurich, Anvers et Londres, Nouvelles, fol. 152.

Ces nouvelles sont adressées par Arnolfini au duc de Nevers.

**4700**, XVI<sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces originales et de copies concernant l'histoire des années 1540 à 1598, 66 pièces.

55, « Avisi de Genova per lo eccelentissimo signor duca di Nevers », fol. 113.

Le document est incomplet et serait de la main de Hieronimo Grimaldi.

**4712**, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces originales et de copies concernant l'histoire de France, de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle à l'année 1625, 97 pièces.

41, Lettre adressée au roi Louis XIII par Charles de Gonzague et de Clèves, duc de Nevers, pour lui réclamer 50 000 écus, prix de quelques vaisseaux vendu par ledit duc au roi, lesquels vaisseaux venaient d'être pris par « ceux de la religion ... dans le port Louys », Minutes, fol. 57.

65, Lettre du sieur « Gielis de Villabos » concernant une entreprise en Terre Sainte pour laquelle le duc de Nevers, Ch. De G., pourra compter sur douze navires équipés. On parle aussi dans cette lettre du havre de La Rochelle, qu'un Hollandais s'engage à remplir, et du comte Henri Van Der Brghe, déclaré absolu gouverneur général de l'armée du Rhin, fol. 85.

**4720**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces originales et de copies concernant l'histoire de France durant le premier quart du XVII<sup>e</sup> siècle, 81 pièces.

24, 24 août 1615, Lettre du grand maître de Malte, Aloy de « Wignacourt », fol. 43.

43, Novembre 1621, « Copie de la lettre du roy de la Grande Bretagne [Jacques I<sup>er</sup>] à l'orateur [président de la chambre des communes] baillée par le secrétaire d'Etat », fol. 74.

44, Novembre 1621, « Remonstrance du parlement au roy de la Grande Bretagne », fol. 76.

71, 22 juin 1625, « Adviz de Constantinople », fol. 121.

**4721**, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil des pièces originales et de copies concernant l'histoire de France, de 1597 à 1634, 94 pièces.

15, 19 avril 1622, Saintes, « Estat des pieces d'artillerye que le roy a commandé estre tirées de quelques places de Bretagne pour servir à l'armement des vaisseaux que S.M. fait équiper pour son service en ladict province ... », fol. 26.

37, 12 avril 1623, Fontainebleau, ordre de Louis XIII aux « maire, eschevins, pairs et bourgeois de La Rochelle » pour la remise entre les mains du « baron de Saujon », envoyé par le duc de Nevers, des vaisseaux « *Louys et Saint-François* qui sont au port et havre ... de La Rochelle », fol. 60.

40, 23 septembre 1615, Dépêche du duc de Nevers aux habitants de Saint-Valéry pour porter par M ; de Vallence, gouverneur du lieu, copie, fol. 65.

73, 22 décembre 1624, Avis de Constantinople, fol. 121.

87, 6 décembre 1625, Dantzig, Lettre du sieur de La Blaque au duc de Nevers, fol. 144.

**4722**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces originales et de copies concernant l'histoire de France, de 1615 à 1627, 53 pièces.

44, 25 mars 1624, Messine « faisant voile au Zantes », Lettre de « A. de Sainte Jullite » au duc de Nevers, fol. 87.

45, 12 mai 1624, Avis de Constantinople, fol. 89.

**4723**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces originales et de copies concernant l'ordre de la Milice chrétienne, représenté en France par Charles de Gonzague, duc de Nevers, l'un des fondateurs dudit ordre, 71 pièces.

27, « Estat de ce qui a esté resolu pour l'embarquement particulier qui se doit faire cette aultonne, tant en la mer oceanne que Méditerranée, où se veoid la despence au juste qu'il y conviendra faire tant pour la levée, rrement et embarquement de gens de guerre, que pour leur passage et vivres jusques au lieu où on les pretentd mener », fol. 67.

66, Considérations sur l'île d'Elbe et les ports qu'elle offre aux navires, en italien, fol. 174.

**4724**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil des pièces originales et de copies concernant l'ordre de la Milice chrétienne en France, 37 pièces.

1, « Despence necessaire et qu'il conviendra faire pour l'embarquement de mille soldatz ou mathelotz sur les cinq gallions construits en Hollande, dansz laquelle est specifie l'achapt desdis gallions avec leur matz, voisles, ancrs... », en vue d'une expédition contre les Turcs par les chevaliers de l'ordre des milices chrétiennes, copie, fol. 1.

2, 24 septembre 1615, Nevers, mémoire concernant la prédite expédition visant la Morée, fol. 5.

3, Autre mémoire sur le même sujet, fol. 11.

4, « Estat de la despence de la construction et entretien de quatre vesseaux de guerre garde costes, le plus grand de cinq cens tonneaux et les troys aultres chacun de troys cens tonneaux », fol. 16.

11, 2 juillet 1624, 2 juillet 1624, Paris, « Projet de l'armement des vesseaux qui sont à Blavet », fol. 72.

13, Mémoire concernant l'expédition du Péloponnèse, fol. 76.

14, 12 septembre 1622, Amsterdam, DELAVILLE, « Mémoire pour ... le duc de Nevers touchant l'achept de quelques navires » en Hollande, fol. 81.

15, « estat de ce qu'avons trouvé de manque à eskipper les navires de monseigneur de Nevers, estant à present au Port Louis, et premierement dans la *vierge*, le *Saint-Michel* et le *Saint Jean* et la patache appellée la *Louisse* », fol. 83.

16, 8 mai et 12 mai 1623, s.l., Île de Ré, « procès-verbal du reffuz fait par les Rochellois de rendre les vaisseaux *Saint François* et *Saint Louys* » aux commissaires envoyés par le duc de Nevers, propriétaire desdits vaisseaux, et par le roi, fol. 86. Ce procès-verbal se compose de deux relations : l'une signée de Guillaume Robillart, secrétaire du duc de Nevers, l'autre de Samuel-Eusèbe de Camps, baron de Saujon, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, fol. 86.

22, 8 décembre 1621, Brouage, Certificat de Thimoléon d'Espinoy, seigneur de Saint-Luc, qui déclare avoir déchargé de la *Vache bigarrée* de Flandres et de la *Charité* de Saint-Valéry, pour le compte du duc de Nevers : 149 grands barils de poudre, 331 petits barils de poudre de mousquet, et du *Saint-Michel* : 162 mousquets et 127 bandoulières sans fourchette. Le tout a été mis en la main du garde des magasins de Brouage qui les délivrera à celui qui a la charge du duc de Nevers, fol. 116.

23, 6 novembre 1623, Brouage, Nicolas Le Roy, écuyer, sieur Du Mé, procureur du duc de Nevers, reconnaît avoir reçu de Laurans Le Camus, commis de Jean yvré, garde des magasins et munitions de Brouage sur l'ordonnance du seigneur de Saint-Luc, gouverneur de Brouage, « 26 milliers de poudres et 26 milliers de mèche, 10 440 livres de plomb, fol. 118.

24, 1<sup>er</sup> juin 1623, Paris, Ordre du gouverneur de Brouage au garde des magasins et des munitions du lieu de restituer à Nicolas Le Roy, sieur du Mé, les munitions citées à l'acte précédent, fol. 119.

**4725**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces et de copies concernant l'ordre de la Milice chrétienne en France, 63 pièces.

13, 1624, Rouen, Mémoire de M. Vanas au duc de Nevers commençant par : « Il sera représenté à monseigneur d'Ennevers un admenagement necessaire pour avancer son desain, pour l'esquipage de plusieurs navires esquipés d'amonitions de guerre, de pilottes et mattelotz, cannonniers, et tout ce qui est besoing pour faire voiage loyntain, jusques à doulze vaisseaux de deux, trois, quatre, cinq à six cent thonnes ». L'auteur habite à Paris au cloître de Saint-Jean-en-Grève en l'hôtel de Sainte-Mesme, fol. 19.

15, Mémoire incomplet commençant par : « Si cette proposition est jugée de trop grande despence, monsieur de Nevers offre au roy de luy entretenir les susdis vaisseaux pendant neuf mois, fournis de l'équipage susdis, toute fois et quand il luy plaira, de le mettre à la mer, pour la première somme de L. 372 213, qui est 124 000 écus ... », fol. 20 *ter*.

17, 7 septembre 1623, Hennebont, « Offres du sieur Lebrun, faites à monseigneur le duc de Nemours pour les victuailles nécessaires à son embarquement », fol. 23.

20, Note sur la domination turque en Grèce, fol. 28.

22, « Estat de ce qu'il en coutera à Monseigneur pour le pasages (*sic*) de tous les vaisseaux, qui sont en nombre de six, et la patache qui font sept », fol. 32.

24, 1624, « Estat de la despences (*sic*) qu'il convient de faire pour l'armement de six vaisseaux et patache, pour le temps de six mois... », fol. 35.

25, 1624, « Estat de ce qui pourra demeurer sur le vaisseau de la *Vierge* et sur celluy de *Saint Michel*, les quatres autres vaisseaux et la patache garniz suivant l'estat qui en est fait... », fol. 37.

27, 29 décembre 1623, devis d'armement de la *Vierge*, le *SaintMichel*, le *Saint Basile*, le *Saint Jean*, le *Saint Louis*, le *Saint François* et une patache, fol. 41.

28, 1624, « Estat auquel on peut mettre les vesseaux du *Saint François*, *Saint Jean*, *Saint Basile*, *Saint Louys* et la patache », fol. 42.

29, 5 juillet 1624, Etat pour l'armemnt de trois vaisseaux et une patache pour six mois, fol. 44.

31, État, qui paraît incomplet, commençant par : « Est nécessaire de porter dans les vesseaux, outre leurs munitions necessaires », fol. 48.

32, Note commençant par : »La plus grosse peze justement neuf livres, partant de troys cens doivent peser 2700 ... », fol. 49.

33, « Mémoire sur des choses necessaires à porter dans les vesseaux », suite du n°31, fol. 55.

34, Note commençant par : « Pour le gallion *Saint Michel* sera fait estat de six vingtz matelotz... », fol. 51.

35, 18 août 1624, Port-Louis, F. Angelus (commissaire), « Estat de ce qui a esté trouvé dans le *Saint Michel*- par-dessus l'estat fait par messieurs Branbati et Robilliart ... », fol. 52.

40, 28 mai 1624, « Proget d'armemnt qui se doibt faire », fol. 63.

41, Description de la Morée, fol. 67.

54, « Estat de ce qu'il faut faire à Hannebon ... pour la *Vierge*, le *Saint Michel*, le *Saint Jean* ... », fol. 87.

55, 8 décembre 1621, « Coppie du récépissé de monsieur de Saint-Luc, ... Thimoléon d'Espinoy ... gouverneur de Brouage » concernant les navires déchargés à Brouage pour le compte du duc de Nevers, fol. 89.

Pièce identique au feuillet 116 du manuscrit Français 4724.

56, 24 septembre 1620, État commençant par : « Le chip ou nocher, qui est le maistre des matelots, aura d'apointement par mois jusques à 60 ou 70 livres », fol. 91.

**4726**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces originales et de copies concernant l'ordre de a Milice chrétienne en France, 38 pièces.

25, 16 août 1623, Saint-Germain, « Proget de deux sortes d'embarquement », fol. 41.

31, Notes pour l'ordre de la Milicie chrétienne, parmi lesquelles on en distingue une portant le titre : « Equipage pour mettre sur les vaisseaux », fol. 59.

33, 1623, Parmi les documents se trouve une liste des « Estatz, memoires et contratz pour les vaisseaux de monseigneur le duc de Nevers », fol. 65 v°.

36, 1616-1624 Notes et mémoires pour l'ordre de la Milice chrétienne, fol. 80.

- 4 août 1619, « Pour la *Vierge* », fol. 88 v°.

- « Calcul de ce que peuvent couster certains vesseaux », fol. 97 v°.

- « Mémoire des choses jugées necesseres pour l'entreprise de mer, en Levant », fol. 107 r°.

- 22 juillet 1619, Tours, « Proget de l'enbarquement », fol. 108 v°.

- 11 novembre 1620, Charleville, « Calcul d'un embarquement des 5 gallions », fol. 110.

- 10 juillet 1624, Paris, « Depance necessere en cette annee 1624, pour le passage et cource de 7 vesseaux en Levant », fol. 111.

- 29 décembre 1623, Rome, « Esta pour un armement de 6 mois de 1600 hommes sur les gallions et pataches », fol. 113.

**4727**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces originales et de copies concernant l'ordre de a Milice chrétienne et les projets d'expédition du duc de Nevers, Charles de Gonzague, duc de Nevers, 113 pièces.

- 7, « Mémoire touchant la prise des vesseaux », commençant par : « Sur les advis donnez au roy des mauvais desseins qu'on avoit sur les places de la coste de Bretagne, sa majesté jugea n'avoir point de plus prompt moyen pour y obvier que de se servir des vaisseaux de Monsieur le duc de Nevers qui estoit à Blavet, et voulant sa dicte majesté s'en servir comme de chose absolument à elle, commenda aux sieurs de Manty et autres capitaines de s'y en aller pour les prendre, y commander et les employer à son service, leur aiant premierement fait faire le serment entre les mains de monseigneur l'amiral ... », fol. 18.
- 21, « Proposition faite à monseigneur [le duc de Nevers, Charles de Gonzague] pour des vaisseaux qu'on luy veult freter », commençant par : « Pour favoriser le voiage de monseigneur le duc de Nevers au Levant, il sera representé à mondit seigneur ... », fol. 43.
- 68, « Equipage de mer pour porter 8000 hommes, avec l'artillerie, les munitions de guerre, armes, vivres et autres choses mentionnées dans les mémoires qui suivent ce present ce présent escript », fol. 147.
- 71, Mémoire concernant l'armement du « gallion de la *Vierge* », fol. 152.
- 72, Fragment de compte commençant par : « Pour la *Vierge* pour trois mois à conter de mars, avril et may ... », fol. 153.
- 74, « Estat de quantité de matelots et soldats qu'il faut sur chaque gallion », fol. 156.
- 75, « Despence pour l'entre[te]nement d'une galère ordinaire », fol. 158.
- 76, « Estat de la despence à quoy pourra se monter un ambarquement de 1600 soldats et 400 matelots, portés sur 5 gallions et 1 patache », fol. 159.
- 82, Etat de l'équipage d'hommes « qu'il convient » de mettre sur les vaisseaux *Vierge*, *Saint-Michel*, *Saint-Jean* et la patache *Louise*, fol. 169.
- 83, « Mémoire pour les vaisseaux d'Hollande », fol. 171.
- 84, « Mémoire des munitions de guerre que monsieur de Saint-Luc certifie au roy par ung estat signé de sa main avoir prises pour son service dans le magasin de monsieur le duc de Nevers, qui estoit en la ville de Brouage, dont sa majesté est tres humblement supplié d'ordonner la restitution », fol. 173.
- 95, mémoire commençant par par : « Pour la conduite du *Saint Louis* à Blavet, faut prendre 6 matelots ... », fol. 192.
- 96, Note concernant le passage en Provence des vaisseaux : *Vierge*, *Saint-Michel*, *Saint-François*, *Saint-Jean*, *Saint-Louis*, *Lion d'Or* et la patache *Louise*, fol. 193.
- 103, Mémoire commençant par : « Pour la levée et embarquement d'ung soldat ... 12 livres ... pour sa nourriture pendant six mois ... 36 livres, etc. », fol. 106.
- 105, « Rolle des matelotz estans dans le navire nommé le *Charles* », fol. 108.
- 106, « Estat de la despence qu'il convient de faire pour l'entretienement de huitt vesseaux armés par moys », fol. 210.
- 109, « Mémoire pour savoir combien coustera le nole de chascun bateau armé et équipé en la calité qu'il sera dit et selon à ce quoy il sera destiné », fol. 218.
- 110, « Projet de quelques matelots pour les vesseaux », fol. 219.
- 111, « Estat de ce qui [est] à presant en le bord nommé la *Louise*, patache où estoit le capitaine Du Mont », fol. 220.

**4736**,<sup>xvi</sup> siècle, Recueil de pièces originales et de copies de pièces concernant l'histoire de France, durant les années 1569-1588, 190 pièces.



À voir sur l'original en raison de la correspondance avec l'Angleterre.

173, 26 août 1587, Mémoire du sieur de Chateauneuf, commençant par : « Il y a ici une alarme, depuis deux jours, sur un rapport d'un marinier, qui dict avoir esté chassé sur mer par dis ou douze pinaces de Biscaye armées, et qu'il a descouvert en la coste de Galice de cent à six vingtz voyles, sur quoy la royne d'Angleterre a fait fermer tous ses portz ... », fol. 441.

**4737**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Mémoires servans à l'histoire de France sous les regnes des rois Henri II, François II et Charles IX. Ce volume est coté 86 en l'inventaire de M<sup>r</sup> Du Puy », 72 pièces.

34, « Deputez de la part du roy, touchant la construction d'un fort prez Calais par les Anglois, en novembre 1565, fol. 145.

**4741**, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, Recueil de documents concernant l'histoire de France dans ses rapports avec l'Italie et l'Espagne, 28 pièces.

12, Juillet 1517, Ordonnance de François I<sup>er</sup> sur le fait de l'amirauté, fol. 105.

Le texte de la notice précise : « C'est un résumé suivi de quelques observations, où l'on examine quand l'amirauté a été érigée en office ».

**4743**, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, Recueil de documents concernant l'histoire de France, principalement durant les dernières années du XVI<sup>e</sup> siècle, 46 pièces.

17, 1588, « Remonstrances faictes au roy d'Espagne, pour pretexte d'entreprendre la guerre et envahir le royaume d'Angleterre, en 1588 », fol. 54.

45, « Requete présentée au roy par les habitans de Marseille », fol. 183.

**4745**, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, Mémoires et discours sur diverses matières, 40 pièces.

37, mémoire en italien « pour la fortification de Quillebeuf », fol. 183.

**4749**, Histoire géographique, 2 pièces.

2, Géographie, fol. 64.

**4757**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces concernant l'histoire de France, du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle, 7 pièces.

6, « Instruction baillée à M<sup>r</sup> de Blainville, allant ambassadeur extraordinaire en Angleterre, aux fins de raffermir les alliances d'entre les roys tres chrestien et de la Grande Bretagne, en conserver l'amitié et, par ce moien, entretenir ces deux estatz en bonne intelligence contre les brigues et stratagèmes des Espagnolz », fol. 82.

**4759**, XVI<sup>e</sup> siècle, « recueil contenant plusieurs bons actes faicts et traictez en diverses années sur diverses matieres, entre les roys de France et autres grandz princes et seigneurs tant du royaume qu'estrangers, tirez et extraitz des memoires et escrits de Maître Michel de L'Hospital, chevalier, chancelier de France.

**4760**, XVII<sup>e</sup> siècle [1632-...], Recueil de minutes, de pièces originales et de copies concernant les relations diplomatiques de la France avec la Suède au XVII<sup>e</sup> siècle, principalement, relatives à l'ambassade du marquis de Feuquières, représentant la France en Suède, en 1672, 137 pièces.

**4761-4762**, XVII<sup>e</sup> siècle, Deux exemplaires d'un recueil d'extraits de mémoires du chancelier de L'Hôpital, 134 fol., 120 fol.

**4765**, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces concernant les états généraux de 1355, l'assemblée des notables de 1617, le cérémonial observé aux funérailles des princes, 14 pièces.

2, [Louis de Gonzague, duc de Nevers ?], « Journal du premier siège de La Rochelle, en 1573, fol. 15.

**4766**, XVI<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces intitulé : « Discours, missives, pièces concernant pour la majeure partie l'histoire de France, du roi Charles IX au roi Henri IV, 201 pièces.

36, Requête présentée par les habitants de Marseille, fol. 107.

58, 1597, Renouveau de l'alliance entre le sultan de Turquie et le roi de France, fol. 151.

116, Lettre de Henri IV à un pacha du sultan, fol. 205.

126, Lettre de Henri IV au sultan, fol. 208.

131, Lettre de Henri IV au grand prieur de Malte, fol. 209.

141, Lettre de Henri IV au roi du Danemark., fol. 215.

143, Lettre de Henri IV à monsieur de Beauvoir, ambassadeur d'Angleterre, fol. 226.

144, Lettre de Henri IV à la reine Elizabeth I<sup>ère</sup>, fol. 228.

164, 8 avril 1595, Constantinople, Lettre de Mahomet III à Henri IV, fol. 237.

165, Lettre de Elizabeth I<sup>ère</sup> à Henri IV, fol. 238.

169, Lettre de Elizabeth I<sup>ère</sup> à Henri IV, fol. 239.

**4769**, 19 avril 1574, Vierzon, Sébastien Mamerot, chantre de Saint Etienne de Soissons, « Traitté intitulé : Des passages fais par les François outre mer, et contre les Turcs et autres sarrazins outremarins ... », 270 fol.

**4770**, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, Recueil de documents et d'extraits concernant l'histoire de France de 1360 à 1645, copies, 9 pièces.

2, Recueil de traités réalisé par le chancelier Michel de l'Hospital entre le roi de France, d'Espagne d'Angleterre et de Bourgogne, fol. 30.

**4773**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces concernant l'histoire de France de 1417 à 1591, 8 pièces.

7, 1417, Testament de Louis II, roi de Sicile, latin, fol. 85.

**4775**, XVI<sup>e</sup> siècle, Recueil d'arrêt du parlement de Paris rendu sur le rapport de l'auteur, 188 fol.

**4777**, XVI<sup>e</sup> siècle, Recueil d'arrêts donnés au parlement, de 1566 à 1597, 419 fol.

**4780**, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, Recueil de copies de pièces, concernant l'administration du domaine et des finances du roi Henri IV et Louis XIII (1627), et aussi touchant le roi Jacques V d'Écosse, 29 pièces.

10, pièce imprimée de 7 pages, portant pour titre : « Moyen d'enrichir la France de la despouilles des Indes, d'augmenter les finances du roy, et d'asseurer les biens de tous ses subjects par la réformation des désordres qui sont es monnoyes de France », fol. 46.

**4781**, XVI<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces concernant l'histoire de France dans ses relations avec l'histoire d'Angleterre et d'Espagne, de 1491 à 1570, 27 pièces.

14, 1559, « Traicté de paix d'Angleterre », en latin, fol. 27.

15, Avril 1564, Traité de paix entre la France et l'Angleterre, latin, fol. 33.

17, 2 avril 1559, [Apud Castellum in agro Cameracensi], « Traicté de paix d'Escosse... », fol. 39.

24, 1562, « Charges et subsides insupportables que souffrent les subjectz du roy de France en leurs commerces et traffiques d'Angleterre », fol. 59.

25, 1562, « Tortz det griefz et autres incommoditez que les subjectz du roy souffrent en Angleterre, en leurs trafficques ». Cet article est la seconde partie du mémoire précédent, fol. 61.

26, Accord entre Heni VII, roi d'Angleterre, et le duc Philippe de Hasbourg « qui est encores aujourd'huy en vigueur », fol. 64.

27, Accord entre Charles Quint et Henri VIII, fol. 67.

**4795**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces concernant l'histoire de France, de 1475 à 1705, quant au domaine de la couronne et aux condamnations pour crimes de lèse-majesté, 3 pièces.

1, 23 avril 1603, Au Louvre, Contrat d'engagement par Henri IV à Frédéric, duc de Witenberg, comte de Montbéliard, du domaine royal d'Alençon, Valognes, Saiunt-Sauveur-Lendelin, Saint-Sauveur-le-Vicomte et Néhou, fol. 1.

**4797**, **4798**, XVII<sup>e</sup> siècle, Amos Barbot, grand bailli ddu grand fief d'Aunis« Histoire de La Rochelle... », 297, 351 fol.

**4805**, XVII<sup>e</sup> siècle, Rzecueil de copies de pièces sur le règne d'Henri III, de 1574 à 1585, réunies par le sieur du Faultrey pour le roi Louis XIII, 221 pièces.

206, 31 décembre 1585 , « Articles et conditions accordées, faictes et passées, soubz le bon plaisir du roy, entre très hault et tres puissant prince, Charles de Lorraine, suc de Mayenne, ... François

d'Espinay, sieur de Saint Luc, gouverneur ... en Brouage , François de Saisseval, seigneur de Saily, ... superintendant des vivres, munitions et advitaillement de France d'une part et François Laisné, marchand, demourant en Brouague, d'autre, fol. 983.

**4808**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces concernant l'histoire de France durant les années 1622 à 1633, 57 pièces.

4, 8 février 1525, Port-Louis, « Discours du vray de ce qui s'est passé à l'arrivée et sortie de monsieur de Soubise de la ville de Blavet, en Bretagne », fol. 12.

38, 23 février 1628, Lubeck, « Proposition des deputez de l'empereur aux villes anseatiques ... pour l'établissement d'une compagnie de ceux de l'Andalousie et des provinces des Pays-Bas, subjectes du roy d'Espagne, comme aussi de ceux des villes maritimes d'Allemagne, à celle fin d'avoir entre eux seuls le commerce et trafic des marchandises qui s'envoyent des royaumes et pays du roi d'Espagne en Alemagne es dicts royaumes et pays d'Espagne, et delà en d'autres contrées plus eslongnée, où sont représentées les entreprises des rois d'Angleterre et de Danemarc, au préjudice des villes Anséatiques », fol. 78.

39, « Harangue de monsieur d'Avaulx, ambassadeur du roy à Venise », fol. 84.

**4810**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces, concernant l'histoire de France au seizième siècle eu dix-septième siècle, jusqu'en 1646, et l'histoire d'Angleterre, de Suède, de Danemark, entre 1611 et 1641, 21 pièces.

8, « Relation par le sieur de Breves des costes et rivages de la comté de Provence et de l'avantage que le roi peut tirer », fol. 60.

16, 12 août 1611, Riesbourg, « Lettre ou cartel de deffy de Charles IX, roy de Suède, à Christian IV, roy de Danemarc », fol. 147.

17, 14 août 161, château de Calmer, « Response faicte au susdit cartel », fol. 148.

21, 25 may 1646, Compiègne, Traité d'alliance entre les états généraux des Pays-Bas et Louis XIV suivi des articles faisant suite au présent traité, fol. 196.

**4811**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces pour servir à l'histoire politique et littéraire du XVI<sup>e</sup> siècle et à l'histoire militaire du XVII<sup>e</sup> siècle en France, 135 fol.

2.i, Recueil d'extraits anciens et modernes, Vers sur les causes du flux et du reflux de la mer, fol. 114.

**4818**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de mémoires concernant l'histoire de France dans les dernières années du règne de Louis XIII et les premières du règne de Louis XIV, 364 fol.

1, « Traicté succinct des vrayes maximes d'aucuns princes d'Europe ».

Petit traité de géopolitique, une table figure des folios 17-19.

**4824**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces concernant l'histoire de France et celle de la Turquie, de Venise, des Pays-Bas, d'Allemagne, de la Valteline et de Mantoue, de 1530 à 1630, 138 fol.

1, Traités et correspondances entre le sultan de l'Empire ottoman et le roi de France, 7 pièces.

**4825**, Recueil de copies de pièces concernat l'histoire de France en 1625 et 1626, et celle de Gênes au XVI<sup>e</sup> siècle, 149 fol.

3, 13 décembre 1625, En Sorbonne, « Questiones quodlibeticcae, hui tempori accommodate, disputandée in antiqua Sorbona Parisiensi, mense decembri, diebus saturnaliis, et dedicatae illustrissimo S.R.E. cardinali de Richelieu, dive de Rupella, negotiorum status in regno Galliae supremo prefecto, anno M. DC. XXV, 13 mensis, mane », fol. 70.

5, François-Vitellien San Sévérino, « Jubilus confoederatorum, alias nova novorum, in quibus magnae victoriae et laeti terra marique progressus anni 1625 continetur », fol. 77.

19, 5 octobre 1570, Candie, Relation, en italien, commençant par : « Havendi signor Marco Antonio Colonna, non ostente il notabil mancamento che le galere venetiane havevano di ciurme et di gente da combattere, risoluto che se andasse a trovare l'armata turchesa a Cipri, repartite le battaglie et domandando io l'avanguardia per l'armata di S. M., facendo porre S. E. d'un pezzo inanzi le navi e le galeazze alla vela, partimmo con tutta l'armata del porto du Scitia, alli 17 settembre, di prima notte ... », fol. 131.

20, « Informatione del successo in queste aramate, da che s'intese esser mente del re cattolico che le sue galere si unissero con quelle del papa et di signori Veneciani », fol. 134.

21, « Fede dell' illustissimi signori Sforza Pallavicino et Giacomo Celso, proveditori generali di Venetia, del fatto occorso tra il signor Marco Antonio Colonna et Doria », fol. 137.

22, 16 septembre 1570, « Scitia », Lettre, en italien commençant par : « Havendo V. E. da risolvere convenie o no che ella Cipri ... », fol. 138.

**4826**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces originales, minutes et copies, concernant l'histoire de la marine et du commerce en France, vers 1630, et les contestations pour les frontières de la Haute-Navarre entre la France et l'Espagne en 1613, 120 fol.

1, Chevalier de Razilly, « Mémoire touchant la navigation », fol. 1.

Parmi les thèmes évoqués : pirates barbaresques, colonisation de la Nouvelle France, pêche à la morue etc.

2, Autre mémoire du chevalier de Razilly concernant la navigation française et le trafic avec l'Espagne, fol. 5.

3, « Proposition touchant la conjonction des mers par les rivières de Deune et de la Bourbinse » en Bougogne, copie, fol. 13.

Ces proposition en forme de mémoire adressé au roi sont du sieur Bradeley, maitre des digues de France, et portent sur l'utilité, pour le commerce et la mise en œuvre des richesses de la

Bourgogne, de la jonction de l'océan Atlantique à la Méditerranée, au moyen d'un canal reliant la Loire au Rhône par la Saône, la Deune, la Bourgogne et l'Arroux.

4, « Articles arrestez entre les roys de France et d'Angleterre pour la liberté du commerce », copie, fol. 17.

5, 1627, « Discours sur la veriffication du contract concernant le commerce et traffiq general sur mer, que l'on veult establir en France », fol. 21.

Présenté par monsieur Bouguier.

6, 17 septembre 1631, Traduction du traité de paix conclu entre Mullay El Qualid, sultan du Maroc, et le commandeur Razilly et Du Challard, au nom du roi Louis XIII sous la charge du cardinal de Richelieu, grand-maître, chef et surintendant général de la navigation et du commerce de France.

7, « Mémoire touchant la navigation », copie, fol. 35.

8, Autre « Mémoire touchant la navigation », copie, fol. 37.

9, Mémoire commençant par : « Le dessein touchant les Indes orientales proposé a monseigneur le mareschal d'Esfiat par de Beaulieu ... », copie, fol. 39.

10, « Plainte publique sur l'interruption du commerce », imprimé, fol. 42 (21 p.).

11, Mémoire concernant le haut et bas Canada et l'Acadie, fol. 54.

12, mémoire commençant par : « Pour ce qui est des magasins et radoubs de vaisseaux ... », copie, fol. 56.

13, Minute d'un contrat de « commerce général » entre le cardinal de Richelieu et une compagnie, fol.58.

**4827**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces concernant principalement le règne du roi Henri IV, 131 fol.

18, 5 du mois de Ziligé, an 1015 après l'Hégire, Maroc, Traduction de la ettre de Mouley Zeidan, sultant du Maroc, à Henri IV, fol. 25.

31 22 juin 1609, Traité entre les ambassadeurs de France et les représentants des États généraux des Provinces unies, fol. 39.

42, 7 juillet 1609, Ségovie, « Forma de la ratfication de la tregua con los de Olanda y Zelanda ... », fol. 52.

55, Traité entre la France et l'Angleterre de 1610, fol. 67.

60, 10 juin 1610, Traité particulier avec l'Angleterre commençant par : « Comme ainsy soit que plusieurs plaintes ayent esté par cy devant faictes à Sa Majesté par l'ambassadeur de France que plusieurs François estans venus en ce royaume pour demander restitution ou satisfaction des biens quei leur avoyent prins par les pirates angloys ... », fol.89.

**4849**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de documents et de notes concernant principalement l'histoire du règne de Louis XIII et les origines du droit féodal en France, 401 fol.

13, Paris, « Contrat pour le commerce de Morbian » en tre le cardinal de Richelieu, au com et comme surintendant du commerce, et Guillaume du Bruc, seigneur du lieu, évêché de Nantes et plusieurs autres ..., fol. 184.

25, 21 janvier 1641, Traité entre Jean IV, roi du Portugal et les États généraux des Pays-Bas, fol. 222.

27, Traité de paix et de confédération entre Philippe IV, roi d'Espagne, et Charles, roi de Grande Bretagne, fol. 232.

30, 9 avril 1633, Heilbronn, « Articles accordés » entre le roi Louis XIII et la reine Christine de Suède, fol. 259.

31, 20 mars 1636, « Traité de confédération et d'alliance » entre le roi Louis XIII et la reine Christine de Suède contre l'empereur Ferdinand II, fol. 264.

32, 6 mars 1638, Hambourg, *Idem* contre l'empereur Ferdinand III, fol. 268.

33, 30 juin 1641, Hambourg, « Traité de confédération et d'alliance » entre le roi Louis XIII et la reine Christine de Suède, fol. 272.

37, 8 février 1635, Paris, « Traité de confédération et d'alliance » entre le roi Louis XIII et les États généraux des Pays-bas, fol. 289.

40, 29 février 1644, Hollande, Traité entre la France et les Pays-Bas, fol. 392.

**4850**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de documents concernant la vie de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, le duché de Bar, l'évêché de Bar et le comté de Luxembourg, l'abbaye d'Écurey au diocèse de Toul, la guerre en Lorraine, sous Louis XIII, les rapports de l'églis et de Louis XIII, 555 fol.

25, 19 janvier 1631, Werbatel, « Articles » de l'alliance conclue entre le roi de France et de Suède, fol. 363.

51, Après le 3 avril 1653, Michel de Gomerville, « Relation de tout ce j'ay appris et remarqué dans mon voyage de Constantinople, où j'ai esté envoyé de Candie par M. le capitaine general Foscalo, pour recognoistre les chasteaux des Dardanelles, le canal, le port de Constantinople, et ensemble les lieux où une armée pourroit faire eau, et où elle se peut retirer, en cas qu'elle fust endommagée du canon dans une entreprise comme l'armement de cette campagne des Turcs, leurs façons de traicter avec leurs voisins, avec tout ce qui s'est passé dans la negitiation de la paix... », fol. 434.

**4870**, XVII<sup>e</sup> siècle, Mélanges historiques concernant principalement le règne Louis XIII, 185 fol.

8, Projet d'édit du roi Louis XIII, pour l'establissement du « commerce general », par la création d'un ordre de chevalerie placé sous l'invocation de la Trinité, fol. 92.

9, *Idem*, Minute, fol. 118.

12, « Devis de l'artillerie qu'il faut pour armer un navire du port de 500 tonneaux », fol. 150.

13, « Mémoire de l'argent qu'il fault pour la fabricque et amenege des bois ... des forestz au port », fol. 152.

14, Mémoire adressé au roi et ayant pour sujet : Des moiens de mettre sus un bon nombre de vaisseaux suffisamment armez et equipez et de les entretenir », fol. 154.

15, « Project pour la conservation et appareil de cent anvires à faire en Basse-Normandie, avec l'estat de la despense à quoy ils reviendront parfaicts, agreez et armez, et les offres à faire au roy de lui rendre vingt cinq flottans au port de La Hougue, de huict mois en huict mois, sur les conditions et ainsy qu'il ensuit », fol. 156.

16, « Bois de vaisseaux », fol. 160.

17, « Construction de navires. La forest du Halas contient 375 arpans ... », fol. 161.

18, « Estat de ce que peuvent couster trente navires et trente pataches du port cy aprez declarez, armez de 1080 pieces de canon », fol. 162.

27, « Abrégé de tout le revenu de chaque province de France », fol. 183.

**4872**, XVII<sup>e</sup> siècle, Mélanges historiques concernant principalement le règne Louis XIII, 176 fol.

37, 10-20 septembre 1634, Francfort, « Pourparlers entre M. le chancelier Oxenstierne et M. de Feuquières ... », fol. 169.

**4895**, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle, « Recueil de toutes sortes de pièces différentes tant vieilles que nouvelles, en prose en versé, le tout écrit de la main de « Philippe Harduyn de Saint Jacques », médecin, 125 pièces.

43, « Vents ordinaires au pays du Congo », fol. 16.

44, « Le royaume de Monomatapa », fol. 17.

45, « Nom du Prete-Jan », fol. 17.

**4897**, XVI<sup>e</sup> siècle -XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil d'extraits rassemblés par Philippe Harduin de Saint Jacques, 215 pièces.

6, XVII<sup>e</sup> siècle, Extraits tirés de l' « *Histoire de la mission de quelques capucins en l'isle de Maragnan*, livre I<sup>er</sup>, chap. III, VIII, XXXV, XXXVIII, XLII, XLIV » sous les rubriques « maladies contagieuses ... poissons estranges ... oyseaux ... arbres ... la saison des vents au pays du Brésil ... fruits qui se trouvent en l'isle de Maragnan ... papillons ... admirable longueur de vie », fol. 21.

11, Copie de la « requeste présentée par ceux d'Anvers qui communement se faisoient nommer gueux, au roy catholique, leur souverain seigneur », fol. 22.

12, « A monseigneur, Monsieur le comte de Hoostraede, gouverneur pour sa majeste en la ville d'Anvers, et missigneurs le bourgmeesters et eschevins et conseil audit Anvers », fol. 24.

**4899**, Recueil de documents concernant les abbayes de Saint-Wandrille, de Saint-Pierre du Ham au diocèse de Coutances, de Jumièges, de Saint-Taurin d'Évreux, de Notre-Dame de Saint-Désir de Lisieux, de Bonport, du Bec, de Notre-Dame-de-l'Espine de Saint-Pierre-sur-Dives, et de Saint-Pierre-sur-Dives, le prieuré de Saint-Lô de Rouen, de la ville de Saint-Lô, la ville de Coutances, la chapelle de Saint-Sauveur-sur-Dives, quelques évêques d'Évreux. On y trouve une vie de sainte Rosalie, un récit concernant la fille d'Élizabeth Galiot, le récit d'un miracle de sainte Thérèse<sup>2</sup> ; mais ce qu'on doit surtout noter, c'est la copie d'une partie importante du cartulaire de Châlons-sur-Saône,

3, 15 septembre 1672, « Copie d'une lettre d'un religieux camaldoli sur la rencontre d'une fille qui vivoit dans une isle de la mer Médierranée », p. 168.

**4900**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Recueil de documents concernant le Cotentin et notamment l'abbaye de Montebourg, la cathédrale et les évêques de Coutances, Amfreville, Notre-Dame de Barbery, Champrepus, indiqué



comme lieu du combat livré entre Quintus Titurius Sabinus et Viridovix, Saint-Nicolas de Blanchelande, le prieuré de La Perrine, le prieuré de la Bloutière, 265 fol.

12, 3 octobre 1500, Fondation pour les enfants de chœur de la cathédrale réalisée par Geoffroi Hébert, évêque de Coutances, assise sur l'achat de la seigneur d'Anneville-en-Saire et de la baronnie de La Hougue, cette dernière achetée à Jeanne de France, comtesse du Roussillon, veuve de Louis de Bourbon, amiral de France, ecette dernière achetée le 16 juillet 1698, fol. 156.

**4901**, Recueil de documents écrits et de monuments figurés concernant l'histoire et les antiquités de Basse-Normandie (Cherbourg, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Notre-Dame de Silly, Valognes, Coutances, Notre-dame de Savigny, Avranches). On trouve dans ce recueil, qui se termine par une copie du cartulaire de Langres, la vie en vers de saint thomas de Cantorbéry, les actes de saint Guingalois, etc.,

1 / ac, « Recueil de quelques pièces curieuses non imprimées », « Au petit chartrier de l'abbaye de la Lucerne, au chapitre de Philippe Badin, 16<sup>e</sup> abbé, il est parlé de la fondation de Granville. His temporibus constructa fuit urbs Granvillae ab Anglis », en latin, fol. 8.

1 / ae, « Recueil de quelques pièces curieuses non imprimées », 16 juillet 1498, Extrait de la vente de la baronnie de La Hougue par Jeanne de France, comtesse du Roussillon, fol. 9.

7 / u, « Sur la prise d'Ostende. Les Espagnols qui on fait les braves ... », fol. 38.

8 / p,s.d., « Recueil de pièces diverses », « Charte de donation de droit de pesche, faite par Guillaume du Hommet à Robert de La Haye, seigneur Des Pesserols », fol. 58.

**4902**,<sup>XVII<sup>e</sup></sup> – <sup>XVIII<sup>e</sup></sup> siècle, Recueil de documents concernant les abbayes de Fontenay, Barbery, Aulnay, Troarn, Lessay, Ardenne, Mont-Saint-Michel, La Luzerne, le bourg de Villedieu, l'église paroissiale de Vire et l'abbaye de Savigny, par la copie d'un manuscrit qui s'y trouvait au temps de l'intendant de Basse-Normandie Foucault, pour qui ces documents ont été rasemblés à la fin du <sup>XVII<sup>e</sup></sup>siècle et au commencement du <sup>XVIII<sup>e</sup></sup> siècle, 311 fol.

10, « Monuments de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, dicoèse d'Avranches, et mémoires pour servir à l'histoire du mesme monastère », fol. 216.

**4911**,<sup>XVII<sup>e</sup></sup> siècle, P. Dupuy, « Recherches du domaine : Abbeville (fol. 1), ... Antibes en Provence (fol. 19), ... le grand fief d'Aunis (fol. 27-28), ... Avranches (fol. 29), ... Baionne (fol. 35), ... Biscaie (fol. 53), ... Boulogne-sur-Mer (fol. 62-64), ...Carentan (fol. 91), ... Cherbourg (fol. 123), ... Harfleur (fol. 216), Languedoc, ... comté de Toulouse (220-227), ... Montpellier (fol. 269-272), ... Normandie (fol. 305-306), ... l'isle d'Oleron en Saintonges, Pons, Marenne (fol. 310-311), ... Chastelaillon en Saintonge (fol. 315), ... salines de Peccais (fol. 316), ... Picardie (fol. 322), ...Pontaudemer (fol. 332), ... Pontorson (fol. 334), ... la Rochelle (fol. 345) », 387 fol.

**4920**, <sup>XVII<sup>e</sup></sup> siècle, « Mémoires sur l'histoire des comtes de Toulouse et du Languedoc de M. Besly ». Ce titre n'occupe qu'une partie des matières détaillées au second folio. Le document est composé de brouillons et de minutes, 432 fol.

26, 19 mars 1628, Lettre sur Chastelaillon et La Rochelle, fol. 314-315.

**4925**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Mémoires pour la navigation et le commerce de la France », 46 fol.

- Tables, fol. 1-4.

- « Establisement de la compagnie des Anglois trafiquans ès Indes Orientales et les privileges octroyez à ladicte compagnie par Elizabeth, royne d'Angleterre. A Westmonster, à Londres l'an 1625 », résumé « extrait des Navigation et voyages des Anglois et autres, recueillis par Purchas et imprimez à Londres l'an 1625 », fol. 5-9.

- « Privileges octroyez par Michel Federwitz, empereur de Moscovie, à la compagnie des manchans anglois trafiquans en Moscovie. En la ville de Mosco, l'an 1620, le 11 may », résumé « extrait des Navigation et voyages des Anglois et autres, recueillis par Purchas et imprimez à Londres l'an 1625 », fol. 10-12.

- « Traicté de paix entre Michel Federwitz, empereur de Moscovie, et Gustave Adolphe. A Stalbo, l'an 1616, le 27 febvrier », résumé « extrait des Navigation et voyages des Anglois et autres, recueillis par Purchas et imprimez à Londres l'an 1625 », fol 12, 13.

- « Des empeschemens et difficultez qui se rencontrent au commerce de France en Moscovie », fol. 13-14.

- « De la pesche et du commerce des François en l'Amerique, devers la rivier de Canada ou de Saint Laurent et devers l'isle de Terre Neuve ou Neufondlande, et comme les Anglois les y peuvent espescher, 1620-1621, fol. 15.

- « Des usurpations des Anglois sur les François en Nouvelle France, en l'Amérique, de puis l'an 1611 », fol. 17.

- « Don de la Nouvelle Escosse, cy-devant comprise sous le nom de Nouvelle France, par Jacques, roy de Grande Bretagne, à Guillaume Alexandre, seigneur escossois. A Vindesore, l'an 1621, le 10 de septembre », acte en latin, copie, fol. 18-19.

- « Que la Nouvelle France et l'isle de Terre Neuve ont esté descubertes par les François, dès l'an 1504 », extrait de la « Réfutation de Pierre Plancius, cosmographe, contre les pretentions des Anglois pour la pesche ès costes de Spitzberg » et de l' « Histoire de Bretagne » de Bertrand d'Argentré, fol. 20.

- « Traictez entre les roys de France et d'Angleterre, concernant les *pyrateries* et depredeations sur mer et aussi touchant les lettres de represailles et de marque », fol. 21-34.

- « Traicté de Louis XII, roy de France et Henry VIII, roy d'Angleterre, concernant les pyrateries et depredeation sur mer entre leurs subjects, ratifié par ledict roy Henry, à Westmonstier, l'an 1498, le 24 d'aoust », en latin, fol. 21 à 28.

- Article 6, 9, 10, 13, 14 du « traicté de paix et confederation et alliance entre Charles IX, roy de France, et Elizabeth, royne d'Angleterre, à Troyes, l'an 1564, el 11 d'apvril, ratifié par ladicte Elizabeth à Richemond, audict an, le 27 dudict mois », en latin, fol. 29 et 30.

- « Traicté entre Henry le Grand, roy de France, et Elizabeth, royne d'Angleterre, concernant les pyrateries et depredeations sur mer, l'an 1600, extraict de l'Histoire de ladicte royne Elizabeth, de Gullaume Camden, imprimée à Leyden, l'an 1625, p. 766-767 », fol. 31-32.

- « Extraict du traicté d'alliance et confédération de Louis XIII, roy de France, et Jacques, roy de la Grande Bretagne, ratifié par le roy Louis XIII, à Paris, l'an 1610, le 14 de septembre », fol. 33-34.

- « Compagnées en Angleterre, Holande, Espagne et aultres royaumes pour le trafic et commerce de divers pays », fol. 35-38.

- « Etablissement es Provinces Unies des Pays-Bas d'une compagnie pour le trafic ès Indes Orientales en 1602 », fol. 39-46.

**4949**, XVI<sup>e</sup>- XVII<sup>e</sup> siècles, Recueil concernant l'histoire de France, de Charles le Chauve à Charles VI, la Bourgogne, le Dauphiné, Saint-Brieuc, 87 fol.

3 – Vie de saint Brieuc, évêque éponyme du lieu, et de Guillaume, évêque de Saint-Brieuc, dédié par L.G. de Denizon, chanoine de Saint-Brieuc à « André Leporc de Laporte », évêque de Saint Brieuc, 1620-1631, 87 fol.

**4960**, XV<sup>e</sup> siècle, « Le recueil des chroniques de Flandres, avec certains incidens des histoires de France, Almagne, Espagne, Angleterre et de plusieurs autres roiaulmes et pais », 241 fol.

**4996**, XVI<sup>e</sup> siècle, Recueil de traité entre la France et l'Angleterre ; Thomas MORE, histoire d'Édouard IV et de Richard III,

9, 26 septembre 1525, Lyon, Ratification par Louise de savoie, d'un autre traité conclu par ses ambassadeurs auprès d'Henri VIII, le 30 août précédent, pour la répression des pirateries et des pillages et la réparation des dommages subis par les sjets anglais et français, copie, fol. 165-162.

**4997**, Jean du TILLET, Recueil des traités conclus entre la France et l'Angleterre jusques au règne du roi Jean, 163 fol.

**4998**, XVI<sup>e</sup> siècle, Relation sous forme de dialogue, des conférences qui eurent lieu à Calais en 1521, 113 fol.

**5004**, XV<sup>e</sup>siècle, « Chronicques de Flandres, faictes et compilées par Jehan Froissart », 296 fol.

**5007**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Histoire du gouvernement general de Normandie », A, 178 p.

**5028**, XV<sup>e</sup>siècle, Mélanges historiques et littéraires. L'histoire de France, dans ses rapports avec celle de l'Angleterre, occupe la plus grande partie de ce recueil dont le numéro 3 forme les chapitres x etLXX des « Chroniques de Normandie » publiées en 1881 par A. Hellat,

5, Traités entre le roi de France et les villes de Bordeaux et de Bayonne, fol. 178-186, et récit d'un miracle survenu à Bayonne, fol. 183, 271 fol.

**5031**, XV<sup>e</sup> siècle, Recueil de documents concernant principalement l'histoire de France sous Charles VI, 420 fol.

2, Histoire de Ponthus, roi de Galice et de Bretagne, incomplète au début, fol. 354-426.

**5036**, XV<sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces historiques et littéraires, 322 fol.

24, « Informacion envoyée par Francisco de Trane » (Traona) au « cardinal d'Avignon », Alain de Coëtivy, sur la prise de Constantinople par les Turcs, en 1453, fol. 293-299.

**5040**, xv<sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces diplomatiques de la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle, relatives pour la plupart aux rapports entre la France et la Bourgogne, 214 fol.

4, Lettre du duc de Bourgogne, Charles Le Téméraire, au roi d'Angleterre, relative à une descente en Normandie, copie, fol. 16.

**5041**, xv<sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces relatives principalement aux rapports de la France et de la Bourgogne sous le règne de Charles VII et de Louis XI, 1444-1478, 193 fol.

24, 13 juin 1473, Lettre de Charles Le Téméraire au doge de Venise,ignée « Charles », contresignée « Coulomb », en latin, fol. 24.

77, 25 mai 1477, Middelbourg, 29 mai 1470, Lettre de Charles Le Téméraire aux gens du conseil du roi à Rouen, fol. 107 v<sup>o</sup>-109.

**5044**, 1343-1575, Recueil de pièces relatives principalement à la Bourgogne, au Portugal et à l'Allemagne, 142 fol.

11, 15 avril 1389, Monzon, Lettre de Jean I<sup>er</sup> d'Aragon, à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, pour lui demander de vouloir bien favorablement traiter ses sujets trafiquant en Flandres, fol. 14.

12, 13 avril 1389, Monzon, Lettre de Yolande d'Aragon sur le même sujet, fol. 15.

13, 8 septembre 1435, Arras, « Offres faictes aux Anglois par les ambassadeurs du roy au traicté fait à Arras », fol. 16-17.

49, 19 juillet 1470, Lettre de Charles le Téméraire au doge de Venise, fol. 57.

62, 21 janvier 1459, mémoire pour la défense de Pierre Barret, sujet du roi du Portugal. Envoyé en 1457 par le roi de Chypre vers le roi d'Aragon, il avait été fait prisonnier à son passage en France, en revenant de Rome, par Jean Leforestier, capitaine d'Aigues-Morte, fol. 70 *ter* – 73.

63, 1459, « Responces pour la partie de Jehan Leforestier, contre-rolleur pour le roy de la recepte generale de Languedoc et lieutenant d'Aigues-Morte, deffendeur, à la demande baillée par escript par messire Pierre Barret, tant pour lui que autres portugaloyz prisonniers, demandeur », fol. 74-89.

72, 1475, « Minute au net des premières instructions données par Louis XI à Olivier le Roux, envoyé en ambassade au près du roi du Portugal », fol. 103-110.

**5045**, 1527-1605, Recueil de pièces relatives à l'histoire de France, 514 fol.

16, Villes, châteaux et places fortes de France au pouvoir des protestants, fol. 52-53.

22, Nouvelles de Montpellier, fol. 62-63.

57, Calais, 10 août 1588, Lettre signée « Goudan » adressée au roi Henri III, « Double », fol. 152.

58, Juillet-août 1588, relation sur le même des manœuvres des armées de mer d'Espagne et d'Angleterre devant Calais, fol. 153-154.

59, Août 1588, « Discours de ce qui s'est passé de naguères au destroit de Callais entre les deux armées d'Espagne et d'Angleterre », 155-158.

250, « Discours de ce qui est arrivé à marseille, le jeudi saint, 19 avril 1601. Découverte d'un complot tramé par les sieurs Maurizé de L'Isle, Pierre Bonnel et Cresel, pour livrer Marseille au roi d'Espagne et au duc de Savoie », fol. 508-509.

**5074**, XVI<sup>e</sup> siècle, Extraits ou copies de traité conclus de 1475 à 1549, entre la France, d'une part, et l'Angleterre, l'empereur, la Suisse et Venise, d'autre part, fol. 81.

1, Extraits concernant les traités passés entre les rois de France et d'Angleterre, de l'an 1475 à l'année 1527, et ceux passés entre le roi de France et l'empereur en 1537 et 1538, fol. 1-12.

3, Traité, en latin entre le roi de France, Louis XII, et la république de Venise, en 1499, fol. 18-20.

5, Extraits des Traités passés entre le roi de France et le roi d'Angleterre de 1514 à 1525, fol. 35-40.

12, Acte par lequel le doge de Venise, André Vendramo, ratifie le traité de paix conclu entre la république de Venise et le roi Louis XII, 1<sup>er</sup> avril 1498, et adresse cette ratification, précédée d'une lettre de cette même date, audit roi, en latin, fol. 80-81.

**5085**, XVI<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces et de formules d'actes, 374 fol.

3, 31 décembre 1504, Paris, « Ordonnance sur le fait des guetz ... villes et places fortes limitrophes de la frontière ... esquelles on a accoustumé de faire guect ... », fol. 2.

5, « Commission pour prendre gens et mettre en galères ». Le roi s'adressant au parlement de Provence lui ordonne de faire délivrer au sieur Gastineau, chevalier de l'ordre de Rhodes, pour tirer à la rame sur les galères que le grand maître de Rhodes fait adouber, dresser et mettre sus, au pays de Provence, avec autres navires et armée de mer, pour résister aux entreprises du Turc, « tous criminelz qui ont desservy peine corporelle et pareillemnt hazardeux de dez et aultres jeux publics et deffenduz, pipeurs, ruffians et autres gens oisifs et mal venans sur les champs, sans avoir maistre ne adveu, qui sont en bonne convalescence de leur personne », fol. 14.

120, Le roi accorde à Martin de Pont Castel et Guillaume de La Salle, marchands demeurant à Bordeaux, et Jean Brandin, demeurant à La Rochelle, la récompense des pertes qu'ils avaient subies de la part des Espagnols, récompense à prendre sur quatre navires arrêtés au hâvre de La Rochelle appartenant à des Espagnols, fol. 88-90.

7, Après 1577, Autre acquis au trésorier des parties casuelles, maître Pierre Molan, pour faire payer au sieur de La Jaulnaye, l'un des capitaines de la marine en Bretagne, la somme de « 757 écu sol. 1 t. 18 s monnoye », fol. 237.

23, 15 août 1554, Le roi Henri II accorda à André Ruys, marchand demeurant en la ville de Nantes, le droit de tirer de Bretagne 400 tonneaux de blé hors du royaume, sauf et réservé les Pays-Bas de l'empereur, fol. 283-284.

**5086**, XVI<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces et de formules titées d'actes des rois Louis XI, François I<sup>er</sup> et Charles IX, 189 fol.

*j.* Le roi Louis XI permet Guillaume Sterlin, Jean Semolat, Dougal Camal, sujets et serteurs du roi d'Écosse, de trafiquer en France des marchandises qu'ils sur trois navires, savoir le *Christophe*, la *Catherine* et le *Canal*, qui pourront être armés en guerre et courir sus aux ennemis du roi, les prises qui

résulteront de ces courses pouvant être vendues en France, sous la réserve des droits de péage à acquitter, fol. 109-110.

*K*, Actes de François I<sup>er</sup>, le roi ordonne le paiement d'une somme de 45 l. t. à Laurent Fresneau, « l'une des mortepayes » de la ville de Honfleur sous la charge de l'amiral de Bonnivet, pour ses gages de trois quartiers commencés dès le mois de janvier 1520 et finis le 30 septembre de la même année, bien qu'il n'ait point comparu à la montre ou montres faites desdites « mortepayes » pour l'occupation continue que'il eue au « fait » de l'édifice du port du Havre de Grâce, fol. 110-111.

*m*. Actes de François I<sup>er</sup>, 27, après 1522, Lettre de provision pour faire restituer à Jehan Bonhour, bourgeois et marchand de Rouen, et à Paul Le Maistre, bourgeois et marchand de Dieppe, un navire la *Sainte-marie-de-Nice* et le chargement de ce navire se montant à 20 000 écus qui leur avait été pris, avec violence, par sept navires de guerre du Croisic, en Bretagne, près du cap Finistère, fol. 142-145.

*m*. Actes de François I<sup>er</sup>, 28-31, Pièces relatives à la précédente procédure, fol. 145-146.

*m*. Actes de François I<sup>er</sup>, 34, vers 1523, Procédure pour faire arrêter les navires, biens et marchandises des habitants de Zélande et de Flandres en récompense des déprédations subies par Gilbert Coppellan, marchand de Dieppe, dont le navire avait été pris et pillé par les habitants de « Cauffer » et de Middelbourg, fol. 148-149.

*m*. Actes de François I<sup>er</sup>, 35, Provision pour faire restituer à des marchands portugais le navire, une caravelle avec sa cargaison pris par le capitaine Lartigue dans le port de La Rochelle ou, à défaut, la valeur de la cargaison, fol. 151-151.

*m*. Actes de François I<sup>er</sup>, 37, Lettres de provision pour faire arrêter des biens anglais jusqu'à la valeur de 4500 écus pour des vins de Gascogne vendus par Pierre Daguette, marchand, natif de Bayonne, qui ne pouvait être payé, bien que ces vins fussent vendus en temps de paix et destinés au roi d'Angleterre, fol. 152-153.

*m*. Actes de François I<sup>er</sup>, 52, Lettre de provision pour faire rendre à Jehan Francisque de Luffitati, marchand de Crémone, demeurant à Lisbonne, les marchandises qui lui avaient été prises dans deux navires du roi du Portugal saisis dans le golfe du Lion par André Doria, fol. 167-168.

**5093**, XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces, formé par la réunion d'actes émanés de la chancellerie des rois Louis XI, Charles VIII et Louis XII, 304 fol.

*c*. Actes de Louis XII, 18, le roi accorde à Jehan Morel, secrétaire du roi d'Écosse, ou Guillaume Castel, de Dieppe, et Jehan Ysambart, ses facteurs, de pouvoir acheter au pays de Caux : cent « laiz » de farine de froment, à raison de douze baril pour « laiz » et faire mener cette dernière par mer au royaume d'Écosse pour le ravitaillement de celui-ci, fol. 22.

*c*. Actes de Louis XII, 24, Le roi donne à Nicolas Poulain commission de se rendre aux havres, ports et autres lieux de Normandie pour contraindre les marchands les droits du domaine forain sous d'arrêt de leurs navires, marchandises, chevaux et autres biens tenus au paiement dudit droit, fol. 26-27.

*c*. Actes de Louis XII, 49, Le roi autorise le sieur de la Trémoille, amiral de Guyenne et de Bretagne de prendre dans les forêts de Guyenne pour faire édifier une nef « grande et avantageuse » pour le service du roi et de la chose publique, fol. 45-46.

*n.* Aides, gabelles, tailles, acquits, dons pensions, etc. – Les actes royaux sont de Louis XII, Ordre à payer Louis de Gravelle, amiral de France, capitaine du bois de Vincennes, la somme de 1200 livres tournois pour les gardes de place, fol. 146.

*n.* Aides, gabelles, tailles, acquits, dons pensions, etc. – Les actes royaux sont de Louis XII, Quittance de ladite par Louis de Gravelle de la somme précédente, fol. 146.

*n.* Aides, gabelles, tailles, acquits, dons pensions, etc. – Les actes royaux sont de Louis XII, Le roi ordonne le paiement d'un à compte sur le prix d'un navire, la *Mermande*, qu'il avait fait prendre et acheter pour le servir au fait de ses guerres, fol. 163.

*ac.* Actes de Louis XII, 1, « Commission du bail de la ferme du quart de sel » en Poitou, Saintonge et La Rochelle, pour l'accorder au plus offrant, fol. 234-235.

*ac.* Actes de Louis XII, 7, 16 avril 1510, Troyes, Ordonnance confirmant et développant un règlement établi précédemment sur le sel récolté en Bretagne pour être menée en amont de La Loire déplaçant, entre autres, le mesurage du sel des Ponts-de-Cé à Ingrandes-sur-Loire, fol. 239-241.

*ai.* Actes de Louis XII, 3, « Commission pour visiter navires », Cette commission concerne spécialement les navires construits ou en construction étant dans les ports et havres de Normandie, et le commissaires chargé de la visite doit s'enquérir de l'équipement des navires construits et de ce que pourront porter artillerie, d'armements et de vivres pour ceux qui sont en construction, fol. 276-277.

*ak.* Actes de Louis XII, 1, Pouvoir à Philippe de Clèves, seigneur de Ravastin, lieutenant général du roi, et, pour lui, gouverneur de Gênes, amiral du royaume de Naples et de Jérusalem, lieutenant général de l'armée de mer que le roi fait envoyer pour résister au « Turc » et recouvrir les terres chrétiennes usurpées par ce dernier comme « Lespante et Modon », fol. 283-286.

**5123**, XVI<sup>e</sup> siècle, Registre de lettres de François I<sup>er</sup>, en 1526-1528,

2, 5, 12 mars 1528, 31 mars 1528, Saint-Germain-en-Laye, Lettres de François I<sup>er</sup> à Andréa Doria, fol. 6, 8.

7, 31 mars 1528, À un des capitaines de ses galères, fol. 12.

8, 31 mars 1528, Au capitaine Jonas, fol. 13.

14-16, 7 mai 1528, Saint-Germain-en-Laye, Aux capitaines de ses galères, fol. 21.

**5124**, XVI<sup>e</sup> siècle, Formulaire intitulé : « Lettres de justice ecn chancellerie de diverses matières » composé de 189 pièces, émanées pour la plupart de François I<sup>er</sup>; on y trouve aussi quelques actes d'Innocent VIII, Léon X, Clément VII, Charles VI, Charles VII, Louis XI, Louis XII, Henri II, Louise de Savoie, 181 fol.

28-31, 12, 30 juillet 1531, Fontainebleau, 12, 30 juillet 1531, Argentan, Lettres contre les Génois interdisant tout commerce avec eux, sous peine de confiscation des objets vendus ou achetés, fol. 30-33.

58, Sauf conduit pour Nicolas de Noble, marchand lucquois pour qu'il puisse faire charger un « galyon », du port de 80 ou 100 tonneaux, en la ville de Gênes pour charger les marbres d'une fontaine appartenant au cardinal de Sens, légat et chancelier, se trouvant alors à Gênes, pour l'usage de ce dernier en sa maison. Le marchand doit l'apporter en France avec permission de retourner en France son navire chargé de marchandises achetées en Provence ou Languedoc : blés, vins, huiles, amandes, miels, laines, cotons, fol. 50-51.

87, « Extrait d'ordonnances sur le fait de la maîtrise des ports et juridiction d'iceux » précédé d'un placet adressé « à nos seigneurs des comptes » précédé d'un placet de Segondin, « vieil maître » des ports de Lyon et du Lyonnais, fol. 70-80.

**5131**, XVI<sup>e</sup> siècle, Registre d'expéditions d'actes de Charles IX, compris entre le 21 mai 1563 et la fin décembre 1567, 158 fol.

**5132**, XVI<sup>e</sup> siècle, Registre d'expéditions d'actes de Charles IX pendant l'année 1569, 193 fol.

**5133**, XVI<sup>e</sup> siècle, Mélanges, 177 fol.

1, Registre des expéditions du conseil privé du roi Charles IX pendant les années 1570, du 17 janvier au 18 septembre, du 27 au 31 décembre 1571 et du 1<sup>er</sup> au 5 janvier 1572, fol. 1-34.

**5135**, XVI<sup>e</sup> siècle, Registre des expéditions du roi Henri III pour les années 1582 et 1583, avec des additions autographes d'un secrétaire d'État, 74 fol ;

Notes autographes d'expéditions faites le 5 janvier 1583, fol. 20.

12 janvier 1583, Paris, Acte de Henri III autorisant la vente d'un navire à don Antonio élu roi du Portugal, fol. 20.

31 mars 1531, Extrait des articles présentés au roi par les habitants de La Rochelle avec la réponse de sa majesté, fol. 31.

**5140**, XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces relatives à l'histoire de France, principalement dans ses rapports avec l'Angleterre, de 1558 à 1598, avec des documents de 1491 et de 1520, 194 fol.

6, 3 avril 1559, Traité particulier concernant certains seigneurs qui devaient rentrer en possession des biens dont ils avaient été dépossédés pendant la guerre, fol. 17-20.

11, avril 1567, Saint-Maur-des-Fossés, Réponse de Charles IX et de son conseil à sir Thomas Smith, envoyé par la reine Elisabeth d'Angleterre pour demander la restitution de Calais, fo. 39-40.

18, juillet 1560, Édimbourg, Traité de paix établi par les députés de France et d'Angleterre, fol. 60-62.

19, Mémoire sur les « charges et subsides insupportables que souffrent les les subjectz du roy de France en leurs commerces et traficques en Angleterre » avec l'estimation des marchandises venant de France en Angleterre, extraite du livre des coutumes imprimé en 1545, et une estimation des m<sup>^</sup>mes marchandises, extraite du livres des coutumes imprimé en 1562, fol. 62-66.

20, 1491, Entrecours au contrat conclu entre Henri VII d'Angleterre et Philippe le Beau, archiduc d'Autriche, fol. 66-69.

21, 1520, Entrecours au contrat conclu entre Charles Quint et Henri VIII d'Angleterre, fol. 69.

22, Sommaire d'un traité négocié à Bruges, le 18 décembre 1564, entre l'Espagne et l'Angleterre, pour le commerce, fol. 69-72.

23, 18 décembre 1564, Déclaration d'Elisabeth, reine d'Angleterre, en date du 8 juillet, pour la continuation de l'entrecours des marchandises entre ses sujets et ceux du roi d'Espagne, Philippe II, et aussi le maintien de l'entrecours fait entre ladite reine Marguerite de Parme, régente des Pays-Bas, fol. 73.



24, « Intitulation » de la ratification par Élisabeth d'Angleterre du traité qui suit, en latin, fol. 73 v°.

25, Avril 1572, Blois, Traité d'alliance conclu entre Charles IX, roi de France, et Élisabeth, reine d'Angleterre, fol. 74-80.

41, 25 avril 1572, Pouvoir donné par le roi Charles IX à François, duc de Montmorency, à Paul de Foix et à Bertrand de Salignac, marquis de La Mothe-Fénelon, pour traiter avec les députés de la reine Élisabeth d'Angleterre du lieu et place que les Anglais, suivant le précédent traité, devaient avoir en France pour leur servir de « magasin, estaple, hanze ou fondic de draps et laines d'Angleterre », et d'un autre lieu où ils pourraient avoir un gouverneur, conseillers et autres officiers, fol. 99.

**5154**, XVI<sup>e</sup> siècle, « Lettes escrites à Guillaume Du Bellay, seigneur de Langeay, viceroy du Piedmont », 160 fol.

7, 25 février 1541, Gênes, Lettre des duc et gouverneurs de la ville de Gênes, en italien, fol. 130-131.

8, 2 juillet 1541, Gênes, Lettre d'André Doria, fol. 131-132.

9, 2 août 1542, Gênes, Lettre de « Bernardo Doria de Guvrea », fol. 134-135.

**5156**, 1585-1588, « Minutes de letre de Jean Louis de La Valette, duc d'Espèron, admiral des mer du Levant », 273 fol.

9 3 avril 1588, Dépêche aux officiers de l'amirauté de Dieppe pour eu trois navires de guerre ne sortent dudit havre, fol. 9.

10, Minutes pour des lettres royales interdisant de faire usage des lettres de marque et de représailles, sans les avoir communiquées au duc d'Épernon, amiral de France, fol. 11.

11, 12 février 1588, Lettre au cardinal, grand maitre de l'ordre de Malte, Hugues de Loubenx de Verdalle, « en recommandation du fils du président Seguier », fol. 12.

14, Lettres à messieur de La Mailleraye et au commandeur de Chaste pour empêcher la sortie de trois navires, fol. 14.

15, 25 avril 1588, Lettre au sieur Crapado lui permettant d'armer et éd'équiper deux vaisseaux sur mer pour six mois, fol. 15-16.

49, 3 février 1587, Lettre au roi d'Alger pour obtenir la restitution d'une barque armée par les siens, fol. 72.

80, 7 mars 1588, Paris, Lettres aux maite et échevins de Dieppe et au commandeur de La Chaste, fol. 120.

100, 14 avril 1588, Mémoire à monsieur de Brunet retournant en Picardie, fol. 150-151.

101, 14 avril 1587, Lettre aux consuls et échevins des villes de Picardie, fol. 152.

102, 18 avril 1587, Lettre au maire et échevins de Boulogne-sur-Mer, fol. 153.

148, 30 juillet 1587, Dépêche aux maire, échevins et habitants de Boulogne-sur-Mer, sur le retour du sieur Du Bernay, lieutenant du roi audit lieu, fol. 209.

191, Décembre 1587, Mandement au trésorier et receveur général de la marine dui Ponant, monsieur de Saint-Germain, en faveur du capitaine de Préfontaine, fol. 272.

**5161**, 1572-1632, Recueil de puèces relatives aux rapports entre la France et l'Angleterre, 140 fol.

4, 1<sup>er</sup> mars 1605, « Thetford », Édité du roi de Grande Bretagne, Jacques I<sup>er</sup> pour la révocation des « mariniens » et la cessation de la piraterie, fol. 53-57.

8, 25 mars 1632, Articles de paix entre la France et la Grande Bretagne pour la restitution des choses prises depuis le traité de 1629, fol. 128-137.

**5178**, 1658, « Discours fait par le chevalier de Clerville des causes du siège de Dunkerque et de ce qui s'est passé et est notable, en icelui », 63 fol.

**5195**, 1543, « Estat des vivres et artillerie et municions servans à icelle, trouvez en municion es villes de frontière et places fortes de Picardie, Arthois et Boullenois, et d'autres vivres, artillerie, municions et artifices que demandent d'augmentacion les cappitaines desdictes villes et places ; aussi des reparacions necessaires à faire esdictes villes et places pour la fortiffication et seureté d'icelle ».

4, 29 juin 1543, Boulogne-sur-Mer, État des victuailles, artillerie et munitions se trouvant à Boulogne-sur-Mer, signé : Oudart Du Bies, fol. 13-15.

5, *Idem*, pour six mois, à la demande du maréchal Du Biez, gouverneur des villes et château de Boulogne-sur-Mer, fol. 17-18.

6, 1<sup>er</sup> février 1543, Réparations à faire aux fortifications de Boulogne-sur-Mer, signé Oudart Du Bies, fol. 19-20.

10, 3 février 1543, Montreuil-sur-Mer, État de l'artillerie et des munitions se trouvant à Montreuil-sur-Mer, signé : J.M. de Senlis (capitaine et gouverneur de la ville et châteu du lieu), fol. 33-34.

11, 4 février 1543, Montreuil-sur-Mer, 4 février 1543, de la ville et château de Montreuil-sur-Mer réalisé à la demande du mêm, fol. 35-36.

12, 4 février 1543, Réparation urgente à faire à la ville de Montreuil-sur-Mer, fol. 37-40.

13, 4 février 1543, 4 février 1543, État de l'artillerie et des munitions se trouvant au château du Crotoy, fol. 43.

**5208**, XVI<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces comprises entre les années 1256 et 1550, et relatives au royaume de Naples et de Sicile, aux comtés de Provence et de Forcalquier, aux relations de la France avec l'Angleterre et avec le Saint-Siège, 82 fol.

7, Note sur les paiements faits aux Anglais en vertu des traités, et en particulier sur ce qui leur fut donné en novembre 1542. Cette note est postérieure à la mort de Marie d'Angleterre qui, veuve de Louis XII, épousa le duc de Suffolk et décéda en 1534, fol. 62.

**5218**, XVII<sup>e</sup> siècle, Traités conclus avec les pays étrangers par Louis XIII et Louis XIV, de 1631 à 1647. Conspiration de Cinq-Mars. Débuts de la Fronde, en 1648. Rangs et préséances. Copie,

4, 15 avril 1634, Traité de Louis XIII avec les états de Hollande, fol. 17-28.

16, 29 juillet 1647, « Traité de garantie entre la France et les provinces unies des Pays-Bas », fol. 160-168.

**5223**, XVI<sup>e</sup> siècle, Jean LEFÉRON, Catalogue des noms et surnoms des connétables, grands-maîtres, amiraux et chanceliers de France dédié à Henri II, 120 fol.

Les amiraux se trouvent aux folios 80 et 89. L'auteur de la notice précise qu'il a été édité par l'auteur chez Michel de Vascosan, avec armoiries, et révisé depuis par Morel.

**5248**, XIV<sup>e</sup> siècle, Recueil de coutumiers, 186 fol.

4, « Coutumes notoirement approuvées en la court de Pontieu, de Vimeu, de baille d'Amiens et en plusieurs autres lieux », fol. 12—166.

5, « Chi après ensievent notaule sur les coustumez de Pontieu, de Vimeu, des castelleries de la baillie d'Amiens et de aultres lieux de quoi on use communement », fol. 166-174.

Les numéros 4, 5 et 6 ont été publiés, en 1840, par A.J. Marnier, sous le titre : « Ancien coutumier inédit de Picardie ».

**5259**, XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle, Recueil d'anciens arrêts du parlement, d'ordonnances royales etc., presque identique au volume 135 de Dupuy (ms. B de l' « Essai de restitution d'un volume des olim » par M. Delisle), 395 fol ;

47, « Les differences qui sont entre biens vaccans, estrahieres, espaves, aubains, mortesmain, formariages », fol. 188 v<sup>o</sup>.

**5268**, XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle, Ordonnances royales principalement relatives à l'administration de la justice, aux affaires ecclésiastiques, aux officiers royaux etc., 211 fol.

10, 8 septembre 1347, Amiens, « Gracia facta gentibus de Calesio » par Philippe VI, fol. 11.

**5272**, XVI<sup>e</sup> siècle, Répertoire des ordonnances des rois de France depuis Philippe III le Hardi jusqu'à François I<sup>er</sup>, enregistrées au parlement, 149 fol.

**5284**, XVI<sup>e</sup> siècle, Ordonnances des rois de France saint-Louis, Philippe V, Philippe VI, Jean le Bon, Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII, François I<sup>er</sup> relative principalement à la chambre des comptes (copies), 167 fol.

27, « bail fait » à « Jehan Le Royer, Loys Le Royer, Jehan Vout, Guillaume Richer et Henry Le Royer, vendeurs de la marchandise de poisson de mer et harant fraiz et sallé, qui vient par terre et se vent à Paris » du « dessus de la hale, nouvellement construite et édifiée de neuf et halle dudict Paris, où d'ancienneté ladicte marchandise de poisson de mer se doit descendre et non ailleurs », fol. 75-77.

**5285**, XVI<sup>e</sup> siècle, Actes de Charles VII, François I<sup>er</sup>, Maguerie de France, duchesse de Berry et de Savoie, Henri II, Catherine de Médicis, Marie Stuart, Charles IX, Henri III, Claude de Laubespine, le sieur de La Grange Trianon (copies), 258 fol.

60, 1563, Charles IX, Commission pour lever la taille à Tulle ? Dans l'exposé des motifs, le roi invoque les dépenses causées par la reprise du Havre sur les Anglais, fol. 53-54.

83, Charles IX, « Commission et charge de lever vaisseaux ... pour empescher que les Angloix qui se sont saiziz et impatronisez » de la « ville françoise de Grace ne soient secourus et aydés par la mer ». la date inscrite de 1564 ne peut être exacte, fol.66.

90, Charles IX, « Commission pour envoyer quelqu'un en gallère, ayant desservi la mort » par considération pour ses sœurs, pour ne pas empêcher leur mariage, fol. 70-71.

170, 1564, Charles IX, Passeport pour aller en Angleterre, fol. 115-116.

231, Charles IX, « Rappel de gallaires » pour Étienne Louvat dit le « cappitaine Lafontaine », fol. 155.

263, Charles IX, Pouvoir envoyé à monsieur Danzay, amabassadeu au Danemark, fol. 174.

298, 1573, Charles IX, Supresssion de l'office de controleur général des ports et havres au pays de Bretagne exercé par Jean Dubois, secrétaire de la chambre du roi, fol. 192-193.

313, Charles IX, le roi ordonne au capitaine maze de lever 100 fantassins pour les employer à la garde des côtes et places de ladite provionce afin d'empêcher que les « wastringneulx et pirates qui tiennent à présent la mer n'y puissent faire aulcune surprise, s'ils y vouloient descendre », fol. 205.

**5286**, 1578-1581, Recueil d'actes d'Henri III, 218 fol.

60, 1578-1581, « Articles présentés par ceux de La Rochelle », sous le nom de Jhan Gachot »,k pour estre déchargés de la contribution de 2000 écus à eux ordonnée pour leur part dans la somme à fournir pour la levée d'une armée de 50 000 hommes de pied ; pour la conservation des privilèges du maire et des échevins qui ont la juridiction de la police de ladite ville ; conernant la treite etc. En marge sont les réponses du roi Henri III, fol. 114-115.

**5287**, xv<sup>e</sup> siècle, Recueil dactes des rois de France : Philippe IV, Louis X, Philippe V, Charles IV, Philippe VI, Jean II, Charles V, Charles VI, des rois d'Aragion A1phonse IV et Pierre IV, du pape Clément VI, de Jean, frère de Chales V, duc de berry, de Jean de Montfort, duc de Bretagne, de Henry de Savoisy, doyen de langres, de Hugues Aubriot, gardes la prévôté de Paris (copies), 78 fol.

11, 7 septembre 1347, Amiens, « Gracia facta gentibus de Calesio », fol. 10-11.

27, 22 octobre 1399, Rouen, Ordonnance de Charles VI pour l'exécution du guet et garde dans les villes et forteresses du royaume Outre-Loire, sur la mer jusqu'à six lieues de celle-ci, en Normandie et en Picardie, Outre-Seine sur les frontières du royaume et aux marches de l'empire, fol. 25-26.

**5330**, xv<sup>e</sup> siècle, Mélanges de droit et d'histoire, relatifs principalement à la Normandie, 144 fol.

7, xv<sup>e</sup> siècle, Établissements d'Oléron, p. 105-107.

**5333**, c. 1480 [1080-1066], Rouen, Recueil de documents sur le droit normand, tirés principalement des registres de l'Échiquier de Rouen. Ordonnances des rois de France : Philippe-Auguste, Saint-Louis, Philippe-le-Bel, Louis le Hutin, Charles V, Charles VI, Charles VII, Louis XI, ou documents d'adminiostration rédigés sous lesdis rois ; concile de Lillebonne, copies, 238 fol.

16, 1213-1464, Extrait des registres de l'Échiquier de Normandie dans lequele est inséré, entre autres un acte de Charles V donné à Paris, le 7 décembre 1373, fol. 219-223, suivi d'un petit traité sur les droits et prééminence de l'amiral de France, fol. 223.

**5336**, xv<sup>e</sup> siècle, mélanges de droit normand, 132 fol.

5, Établissements d'Oléron, fol. 124-130.

Cf. Français 5330. Texte notablement différent.

**5356**, Fin xvi<sup>e</sup> siècle, Copie des privilèges accordées à la ville de Granville par les rois de France : Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII, François I<sup>er</sup>, Henri II, Charles IX, Henri III, Henri IV, de mars 1446 à 1592, 30 fol.

Ce volume contient aussi divers extraits relatifs à ces privilèges jusqu'en décembre 1598 (fol. 20 à 30) et la copie d'une lettre de François de Bourbon, duc de Montpensier, gouverneur et lieutenant général pour le roi en Normandie, écrite à Granville, le 4 décembre 1590 (fol. 22).

**5361**, xv<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> siècle, Recueil de coutumes, en langue provençale et en latin, 126 fol.

1, Petite chronique allant de 1284 à 1451, du mariage de Philippe le Bel à la prise de La Réole et de Libourne comprenant (fol. 4 v<sup>o</sup>, la transcription d'une charte latine d'Édouard, prince de Galles, portant confirmation de la commune par lui concédée aux habitants du port de Libourne, fol. 1-5.

2, Coutume de bordeaux, fol. 5-44.

3, Commencement de la table des chapitres de la coutume de Bordeaux, fol. 44.

4, 17 novembre 1334 – 4 mars 1550-1506, Coutume de Bergerac approuvée par le comte du Périgors, fol. 45-89.

**5379**, Recueil de copies de pièces concernant l'histoire de France,

6, juillet 1407, Paris, Acte de Charles VI concédant la châtellenie de « Mortagne » en Gironde au le dédommager des frais qu'il a engagé à Jacques, seigneur de Montberon et Maulevrier, pour le dédommager des frais qu'il a engagé lors de la place réservé « les foy hommage, ressort et souveraineté desdis chaste et chastellenye », fol. 23-27.

**5391**, xv<sup>e</sup> siècle, Recueil de chroniques relatives à l'histoire de France et d'Angleterre jusqu'en 1434, le tout écrit de la main de Pierre Cauchon,

4, « Chy ensuit aucunes memoirez avenueez à Rouen y (*sic*) ès parties d'icellez... ». Cette chronique débute le 21 juin 1371 et se termine en 1424, fol. 14-20.

**5459**, xviii<sup>e</sup> siècle, Recueil de mémoires concernant les généralités de Bordeaux, de Béarn et de Basse-Navarre, 303 fol.

**5460**, xviii<sup>e</sup> siècle, Recueil de mémoires concernant les généralités d'Orléans, de Bourges et la Flandre occidentale, 284 fol.

**5462**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Recueil de mémoires concernant les généralités de Poitiers, de La Rochelle et de Tours, 336 fol.

**5463**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Recueil de mémoires concernant les généralités de Bretagne et d'Alençon, 234 fol.

**5500**, 1498-1547, Formulaire de la chancellerie royale dans lequel sont transcrits divers actes de Louis XII et François I<sup>er</sup>, 355 fol.

23, Commission donnée pour la visite des navires qui sont dans les ports de Normandie, fol. 29.

116, Autorisation de tirer de Saintonge 300 tonneaux de blé et de les faire conduire par terre ou par mer à Bayonne ou en Bretagne, sans payer de droits, 50 pipes de vin crûs « d'Anjou, d'Orléans, Beaune, La Marche et autres », fol. 144.

128, Exemption de tout paiement d'aides et subsides accordée aux habitants de Rouen pour la durée de la foire de Saint-Romain, fol. 156.

130, Confirmation en faveur du sire de La Trémoille de tous les droits attachés à la charge d'amiral de Bretagne, fol. 163.

151, Renouvellement pour quatre ans, à partir e Pâques 1515, de la ferme de la vicomté de l'eau de Rouen, consenti à Gilles Deschamps, Guillaume d'Elbeuf et Pierre Vidier, au prix diminué de 10 000 livres tournois, par an, en raison des pertes qu'ils avaient faites durant les trois années précédentes, fol. 207.

193, Délai accordé à Georges d'Amboise, seigneur de Chaumont, jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de 14 ans, pour prêter serment auquel il est tenu, en raison de l'office de capitaine de Dieppe, dont il vient d'être pourvu, fol. 261.

200, Mandement pour la délivrance à « Martin Cazal, natif de Biscaye, maistre et conducteur d'un navire d'Espagne, appelé *Sainte Marie* », et à Jacques « Loppès », des navires leur appartenant, qui avait été, au mépris de la trêve, sisis et amenés à Dieppe, et dont Lebailly, marchand d'Angers, voulait opérer la vente, sous « couleur de certaines lettres de marque et repréailles » obtenues par lui », fol. 270.

224, Permission donnée à Jean Menant, marchand demeurant à Paris, et à Jean Avril, demeurant à Rouen, d'acheter en Provence et en Languedoc 1000 tonneaux de vin et de les faire conduire, par terre ou par eau, à Rouen ou dans d'autres lieux de Normandie, fol. 296.

225, Permission donnée aux religieux de Saint-Jean de Jérusalem, pour parer aux attaques du Turc, de tirer de Provence et de Languedoc, pour les faire porter à Rhodes, différentes matières, telles que blés, vins, chai salée, plomb, cuivre, fer, en quantité déterminée, fol. 297.

242, Mandement au seigneur de Normanville de licencier les troupes rassemblées en Normandie dont 1000 hommes destinés à une expédition contre le Danemark et punir ceux qui ce sont rendus coupables de vols et autres crimes, fol. 316.

243, Madement adressé au parlement de Paris et de Provence, gouverneur d'Orléans, bailli de Berri et sénéchal de Lyon, pour les avertir que Bernardin de Vault, sous la conduite duquel sont placées des galères récemment préparées en Provence contre le Turc et autre ennemis de la foi catholique, est autorisé à faire prendre dans les prisons de Paris, de la Provence, d'Orléans, de Bourges, de Lyon, les criminels « en bonne convalescence » pour ramer sur lesdictes galères, fol. 316.

246, Nomination d'Odet de Foix, seigneur de Lautrec, maréchal de France, comme gouverneur de Guyenne, pays et ville de La Rochelle, fol. 318.

249, Acte par lequel le roi, à la requête du « duc d'Albanye, regent et gouverneur d'Écosse » exempte tous les marchands écossais de l'imposition de 12 d. pour livre qui se lève à Dieppe sur les marchandises foraines, fol. 322.

256, Commission donnée à « Regnault de Moussy », lieutenant du sire de La Trémoille, amiral de Guyenne, pour la visite et la mise en état des navires qui sont dans les ports de ce pays et la garde des côtes, fol. 330.

257, Mandement pour la restitution aux Vénitiens, sur la demande de leur ambassadeur, des marchandises contenues en un navire d'origine anglaise appelé *Tous les Saintz*, qui avait été pris et amené au Croisic, fol. 330.

**5501**, 1498-1547, Recueil de copies, composé principalement d'actes de Louis XII et de François I<sup>er</sup>, 397 fol.

18, Mandement de Louis XII au « conservateur des ordonnances royaulx sur le fait du quart de sel des pays de Poitou, Xainxctonge, ville et gouvernement de La Rochelle », de recevoir les comptes de la ferme du quart de sel du Poitou et quint de Cognac, mais dont la liquidation a été confiée à Louis Picault, grenetier du Mans, et son contrôleur Bertrand Johanneaux, fol. 73.

56, Acte de Louis XII (?) portant renouvellement du « bail de la ferme du quart de sel de Poitou », fol. 176.

57, Acte de Louis XII (?) portant commission pour visiter les navires sur les côtes de Normandie, afin de savoir s'ils sont en état de prendre la mer en cas de guerre, fol. 179.

93, Acte de Louis XII portant commission de la continuation de la vicomté de l'eau de Rouen à Pierre Vidier, 270-273.

118, Louis XII (?), Congé au secrétaire du roi d'Écosse, Jean Morlet, d'enlever par ses facteurs : Castel de Dieppe et Jean Morlet, la quantité de 100 laiz de farine de froment et de faire conduire cette farine en Écosse, fol. 315.

145, Le roi Louis XII commet à Nicolas Poullain le soin de veiller à ce que les marchands qui fréquentent les ports et havres du duché de Normandie paient et acquittent les droits qu'ils doivent à cause de son domaine forain, fol. 338-339.

156, Povoir donné par Louis XII au seigneur de « La Trémoille », amiral de Guyenne et de Bretagne de faire prendre par ses commis dans les bois de la couronne et dans ceux des particuliers au duché de Guyenne, telle quantité de bois qui lui sera nécessaire pour la construction d'une « nef grande et avantageuse » destiné au service de la chose publique, fol. 346.

172, Lettre de Louis XII au maréchal de Rieux et au grand maître de Bretagne, pour leur annoncer que le roi d'Écosse l'avertit que son armée de mer est partie d'Écosse, se dirigeant vers Brest, afin que lesdits maréchal et grand maître se hâtent de faire appareiller, armer et équiper les trois grans navires de la reine Anne de Bretagne, et que des huit qui ont servi dernièrement à l'armée de mer, ils en prennent quatre pour le tout mettre en ordre et à voile afin de partir avec ladite armée d'Écosse et se joindre aux navires de Normandie, pour tous aller courir susau ennemis, fol. 374-375.

180, Lettre du même à un général concernant le même sujet, fol. 375.

**5502**, XVI<sup>e</sup> siècle, Registre des actes expédiés par hancellerie royale du 23 mars 1526 (n.s.) au mois de novembre 1527, 102 fol.

Il est précisé que ce manuscrit présente une grande analogie avec le **Français 5779** « mais les enregistrements ne sont pas de la même main. Les mentions consacrées aux différentes pièces sont tantôt très longue et tantôt très courtes ».

**5503**, XVI<sup>e</sup> siècle, Recueil d'actes de Louis XII, François I<sup>er</sup>, Henri II, dauphin etc. Copie dépourvue le plus souvent des noms et des dates donnés par les originaux, ce recueil ayant été formé par secrétaire du roi, « Clause », dont la signature est à la fin dudit recueil pour lui servir de formulaire. On ne signalera ici que les actes dont la copie présente quelque intérêt par les noms des personnes objets de ces actes,

- François I<sup>er</sup> déclare qu'il a permis au « frère Claude D'Anssienville, chevalier de Saint Jehan de Jherusalem, commandeur d'Auxerre », capitaine de la nef appelée *la Grant Maitresse* », de prendre et lever es pays du Dauphiné et de Provence « tout le boys, fer, cordaige, chanvre, estoupes et aultres choses qui sont nécessaires pour rhabiller, garnir et munir ladite nef », fol. 50-51.

- François I<sup>er</sup>, 1<sup>er</sup> novembre 1533, « Lectres de marque contre les Portugaloy », fol. 58-59.

- 28 février 1539, Noyon, Commission d'Henri de France, dauphin, duc de Bretagne, à Marc de Carné, chevalier, seigneur dudit lieu et de Crenno, à Charles Frère, seigneur de Belle-Île, conseiller au parlement de Nantes etc. de procéder à l'exécution définitive de la sentence prononcée contre « Pierre Guillaume Vian, dict Pradict, et Jehan Vian, dict Turegal, maistres et pilottes de navires » lesquels avaient dévalisé en mer des navires appartenant à des portugais, « fernado Rodriguès et Pataleon Peres Cahas, et Alfonchiennes », sentence dont l'exécution tentée une première fois avait soulevé une émotion populaire au Croisic et n'avait pas par suite pu aboutir ; avec ordre, en outre d'informer et d'arrêter ceux qui avait pris part à cette rebellion, fol. 161-162.

- 28 février 1539, Noyon, Commission au seigneur de Châteaubriant, gouverneur et lieutenant-général du roi en Bretagne pour donner main-forte à l'exécution de la prédite commission, fol. 162.

- 11 septembre 1180, Rouen, François I<sup>er</sup> autorise Mathurin Chastellain, marchand, de Nantes à faire charger ou tirer des pays duché de Bretagne, Anjou et Orléans, 140 tonneaux de blé et de les conduire où bon lui semblera à l'exception du pays de Gênes, ennemi du royaume, fol. 188.

- 17 octobre 1540, Saint-Prix, Lettre de nomination à la charge de capitaine et pilote général que le roi envoie à Sagueneydélivrée à François I<sup>er</sup> à Jacques Cartier, fol. 190-191.

- 11 novembre 1540, Henri de France, dauphin de France, duc de Bretagne, permet aux habitant de Quimper de prendre 5 sous tournois sur chaque tonneau de vin entrant en la rivière, port et havre dudit lieu, pour six ans destiné à la réparation et fortification dudit lieu, fol. 191.

**5517**, XVI<sup>e</sup> siècle, Pièces relatives au projet de mariage de François de France, duc d'Alençon et d'Anjou, avec Élisabeth, reine d'Angleterre, et traités divers, copies, 86 fol.

1, 19 avril 1572, Traité conclu entre Charles IX et Élisabeth, reine d'Angleterre, fol. 1-12.

2, 25 avril 1572, Blois, Pouvoirs donnés par Charles IX à François, duc de Montmorency, au sieur de La Mothe-Fénelon, pour traiter avec les ambassadeurs de la reine Élisabeth, au sujet de l'établissement en France, en conséquence du traité du 19 avril, d'un magasin où les Anglais pourront déposer leurs marchandises, et d'une maison où ils pourront élire leur gouverneur et faire statuts, ainsi qu'ils « souloient faire » à Anvers, « Bergues » et Bruges, fol 13-14.



**5553**, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, « Histoire de la ville de Saint Malo pendant les troubles » de la Ligue, 142 fol.

Le texte correspondant au tire court du fol. 1 à 129 et couvre des évènements allant de septembre 1590 à avril 1592.

**5561**, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle, Mélanges, Voyages aux terres australes et en Asie centrale ; marine, sièges, batailles sous Louis XIV, budget de la France pendant le ministère Colbert ; lettres du marquis de Seignelay ; pièces relatives à Nicolas Fouquet, vers adresses au roi Louis XIV, originaux et copies, 204 fol.

1, « Voyage fait en l'année 1568 pour découvrir les terres australes » à l'initiative du « licenciado » de Castro, gouverneur du Pérou qui envoya don Alvaro de mandaña, son cousin « avec ordre de decouvrir la terre australe ». Parti le 1<sup>er</sup> janvier 1568 du port de Callao, il entame son retour le 2 mars de la même année selon le récit de « don Fernando Henriquès, alferes real », traduction, fol. 1-5.

2, « Voyage de l'adelantado Alvaro de Mandaña pour découvrir et peupler les isles Salomon » sur ordre de don Garcia, marqui de Carpete, vice-roi du pérou, en 1594. Le départ a eu lieu le 16 juin 1594 du port de « Cherepe » qui est sou la hauteur de 5 degrés (l'auteur ne précise pas nord ou sud), traduction, fol. 5-11.

4, « Mémoire en forme d'instruction pour le sieur Ferrant, capitaine de marine, « envoyé par le roy en Hollande ». En marge, on lit : « 1666-1667 ». Premiers mots : « Sa majest ayant résolu d'augmenter le nombre de ses vaisseaux de guerre ... » Derniers mots : « ... et en envoyera son rapport audict sieur Colbert, fol. 23.

5, « Instructions pour le sieur Dumas ». En marge, on lise : « 1666 ou 1667 ». Premiers mots : « Après son passage d'Angleterre en Hollande, il recevra des mains de M. le comte d'Estrades, ambassadeur de Sa Majesté audit pays, la lettre de sa majesté et la presente instruction ... », fol. 24.

6, 13 juin 1687, Joigny, Lettre de Jean-Baptiste Colbert à son père, fol. 25-27.

7, 13 juin 1687, Versailles, Engagement autographe, signé par Jean-Bernard Desjean, baron de Pointis, chef d'escadre, de payer à Alexandre Bonacorso, Italien, la somme de 1150 livres, non comprise celle de 350 livres, qui doit être donnée au chevalier de La Tour de Bourdeilles, pour le scret de lancer des bombes sans mortier et des balles, sans canon, fol. 28-29.

8, Relation de la levée du siège de Limérick envoyée par le général-major Boisseleau, commandant la place pour Jacques II, le 20 septembre 1690 alors que la place était assiégée par le Guillaume, prince d'Orange, fol. 30-34.

10, 1<sup>er</sup> juillet 1683, Lettre autographe de Sébeville concernant le bombardement d'Alger par Duquesne, fol. 44-45.

11, 1<sup>er</sup> août 1694, Lettre autographe signée : « de F... » concernant les bombardements de Dieppe et du Havre par les Anglais et adressé à monsieur de Villermont, vis-à-vis Saint Jacques du Haut Pas, rue Saint Jacques, à Paris », fol. 44-47.

20, Projets de dépenses et de recettes pour les années 1669-1683, présentés par Colbert au roi Louis XIV, avec quelques observations et états de la main du roi, fol. 76-119.

**5565**, XVII<sup>e</sup> siècle, « La grande, merveilleuse et très cruelle oppugnation de la noble cité de Rhodes, prinse par sultan Selyman, Grand Turc et ennemy de la sainte foy catholique. Rédigée par escript, par

excellent et noble chevalier frère Jacques, bastard de Bourbon, commandeur de Saint Maulvis d'oysemont et Fontaines, au prieuré de France », 128 fol.

Il est précisé dans la notice que récit s'arrête au 25 janvier 1523, date du départ du gran maître de Rhôdes pour Viterbe avec sa compagnie.

**5566**, 1566-1630, Recueil de pièces relatives à l'histoire des Provinces-Unies, copies,

2, « Articles du traité et accord provisionnel fait et conclud entre mesieurs les deputtez de la reyne d'Angleterre et ceux des estatz generaux de Provinces-Unies, 1585 », fol. 9-15.

6, « Traitté des villes anséatiques avec les estatz generaux des Pais-Bas, 1613 », fol. 51-56.

22, « Extraict de la ligue entre le roy de de la Grande Bretagne », Charles I<sup>er</sup>, et les états généraux des Pays-Bas, à Southampton, le 27 décembre 1625.

**5577**, XIV<sup>e</sup> siècle, Résumé des causes jugées en Angleterre dans les cours de *Common Law* pendant les années 1327-1330, 1336, 1337, 72 fol.

**5578**, XVII<sup>e</sup> siècle, Thomas Smith, doctor *utroque*, secrétaire d'État d'Édouard VI et d'Élisabeth I<sup>ère</sup>, « De l'Estat et communauté du royaume d'Angleterre et generally de la forme et manière du gouvernement, traduction, B, 180 fol.

**5580**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Mémoire concernant le detroit de l'Elespont ou des Dardanelles. De ses quatre chasteaux, de leurs mouillages, les moyens de les passer. Dela ville et villages du detroit de Gallipoly ; des villes, bourgs et isles de la Propontide ou mer de Marmara ; de la ville de, port et environs de Constantinople, jusques à l'entrée de la mer Noire ; de partie des isles de l'Archipel ; de la ville de Smirne en Azie et de celle de Salonich en Europe », 48 fol.

**5581**, 1643-1769, Recueil sur la Marine et les Colonies,

1, XVII<sup>e</sup> siècle, « Découverte de la terre australe par Abel Tasman », fol. 1-5.

2, 18 octobre 1656, Vincennes, Acte de Louis XIV réglant les conditions dans lesquelles les « chefs d'escadre et capitaines de la Marine » nommés et choisi par le duc de Vendôme pour « courre sur les ennemis de l'Estat, nettoyer la mer des pirates de Tunis et d'Alger et les prendre pour renforcer la chiourme de ses galleres » exerceront leur commission, fol. 6-7.

3, 24 octobre 1656, Anet, Instruction de César de Vendôme, suivant l'acte précédent, au « sieur » Fricambaud, chef d'escadre, « allant en course pour le service du roy avec le vaisseau le *Soleil* qui est à sa majesté », fol. 6-7.

4, 24 avril 1664, Claude Blot, « Pensées d'un zélé François pour le bien de sa patrie, sur le project mis en lumière touchant la commerce des Indes orientales », fol. 10-11.

5, 3 mai 1664, Claude Blot, « Mémoire de monsieur Claude Blot touchant la navigation et le commerce, du 3<sup>e</sup> de mays 1664, pour monsieur Du Fresne », fol. 12-13.

6, « Mémoire sur les offres faittes de la part des Espagnols pour composer une compagnie de commerce pour les Indes, avec divers princes d'Allemagne », fol. 14-17.

7, 2 décembre 1717, Paris, La Boulaye (de), « Mémoire general de l'estat et scituation de l'isl de Saint-Domingue, sa grandeur, le nombre de familles que la partie fraçoise de cete isle peut entretenir, la bonté de ses portz ... », fol. 18-23.

8, Supplique adressée « à monsieur de Pontchartrain » par « la femme du sieur Du Casse, gouverneur de Saint-Domingue » pour se plaindre des procédés de « monsieur de Pointis », fol. 26-27.

9, Après 1697, Récit siège et de la prise de Carthagène, en Colombie, par de messieurs de Pointis et Ducasse, gouverneur de Saint-Domingue, fol. 27-30.

10, Proposition pour la découverte des terres australes et l'établissement d'une mission chrétienne adressées aux administrateurs de la compagnie française des Indes orientales par des particuliers ecclésiastiques et autres, fol. 31-34.

11, « Notes sur une partie des côtes de l'isle de Madagascar, depuis la pointe d'Itapere jusqu'à la baie d'Andrahomeru », fol. 35-38.

12, « mémoire touchant ce que l'on a fait esperer de la part du roy pour la formation d'une compagnie des terres australes, pour en faire la découverte, y passer des colonies françoises et annoncer les Evangiles », fol. 34-39.

13, 1662, « Copie d'un édit de création d'un conseil souverain en la Nouvelle France » par Louis XIV, fol. 43-44.

14, « Monnoyes des Yndes » qui ont « cours dans tous les pays de la domination du Mogol ... Diverses espèces de monnoye ayant cours dans tout le royaume de perse », fol. 43-44.

16, 20 novembre 1769, « Mondesir », Lettre non signée d'un gentilhomme, qui semble être officier dans un régiment de l'Île de France, dont le gouverneur était alors « Mr Des Roches ». Cette lettre est adressée par le premier cité à sa femme. Il semble engagé en l'Île de France dans une entreprise de mines de fer et de forges, et sa femme, restée à Paris, est en relation avec le Palais-Royal et les princesses de la maison d'Orléans. Le texte fait plusieurs fois allusion à des passages du « Voyage autour du monde de Bougainville », fol. 50-56.

17, « Observations concernant la terre australe, tirées des ordres que la compagnie hollandaise des Indes orientales donne aux capitaines et pilotes qu'elle envoie annuellement au Grand Indes et à leur fameuse Batavia », fol. 57-58.

18, 7 février 1662, Paris, «Mémoire pour adjouster à l'instruction de sa majesté envoyée le 22<sup>e</sup> décembre dernier au sieur commandeur de Neuchèses, intendant général de la navigation et commerce de France, commandant l'armée navale de sa majesté», fol.50-60.

**5589**, « Seconde navigation faite par le commandement et vouloir du très chrestien roy François Premier de ce nom, au parachevement de la découverte des terres occidentales estantes soubz le climat et paralleles des terres et royaumes du dudict seigneur et par luy precedantement ja commencées à faires découvrir, icelle navigation faite par Jacques Cartier, natif de Saint Malo de l'Isle en Bretagne, pilote dudict seigneur, en l'an mil cinq cens trante six », 76 fol.

La fin du manuscrit est occupée (fol. 63-66) par un glossaire français-canadien intitulé : « Ensuit le langage des pays et royaumes de Hochelaga et Canadan autrement dicte Nouvelle France », fol. 63-66.

**5590**, Après août 1576, « Livre de l'histoire géographique et description de toute la terre comprinze en une juste emisfère selon les cours du soleil e signes selestes. Ensembles les voyages et peregrinations de Vincens Blanc, Marselhes, fait au quatre partie du monde, avec serteine anotassion sur les ignes selestes, confrontant avec les paralele du soleil, par lesquelles il se voit viziblement la planitude de la terre que nos ansiens ont du tout ignoré, caouze qu'il ont abrevé les abitant de se siecle de leur fauce doctrine », 160 fol.

Si l'on en croit la notice, le nommé Blanc est parti de Marseille, en 1569, avec retour en août 1576. En considérant un ensemble de dessins à plume suivant le récit, notre voyageur a fréquenté : « Ormous... Aden... Caliquit, Goua, Martabani... Pegut... Dagon... Odia... Dicha... Burnei... Tranziane... Fez... ».

**5591**, XVI<sup>e</sup> siècle, « Les voyages e peregrinassions de Cincens Blanc, Marseilhès, faict au quatre parties du monde, contenant leu mur, loeis, prosedures de vivre et religion de grand nombre de royaoumes des Indes et ailleurs, avec pluzieur belles notassion et singularités de tous isus royaoume, et adorassion des habitans, intrussions à isus, doné des apotres et negligée, et le sul Diau adoré an divers simulacre, reverassion de la mere de Dieu, le tenant parmi ses démons an leur temples, avec grandissime reverassion. Dédié au sieur Peirés »,

Le début document indique que le destinataire est « balif du Revers ». Parmi les villes citées figurent de nombreux ports comme Ormus, Aden, l'île de Mdagascar ou une carte e l'Amérique du Sud ... dont plusieurs sont dessinées à l'encre.

**5592**, XVI<sup>e</sup> siècle, « De la grande monarchie enterticane, tratant des quruosités » des « Indes orientalles et oxidentalles, ensemble de l'état et calité de soixante rois quil habitent en iselles regions et des voyages du Blanc, Marsheilés, faict au catres parties du monde », 171 fol.

Présence de nombreux dessins à la plume.

**5593**, XV<sup>e</sup> siècle, Recueil sur la Terre-Sainte, 268 fol.

1, Frère Burchard, « L'advis directif pour faire le passaige d'oultre mer par le tres chrestien roy de France en Terre saoincte de promission », Jean Mileot (trad.), fol. 6-67.

2, « Cy commence le voyage de BERtrandon de La Broquiere, que il fist en la terre d'oultremer, lan mil IIII<sup>e</sup>XXXII ».

**5595**, XVI<sup>e</sup> siècle, « La totalle description en abrégé de tout le païs d'Ytalie ... », 12 fol.

**5599**, XVI<sup>e</sup> siècle, "Description ou traictié du gouvernement et régime de la cité et seigneurie de Venise », 134 fol.

**5600**, XVI<sup>e</sup> siècle, « Description ou traictié du gouvernement et regime de la cité et seigneurie de Venise », 182 fol.

**5604**, 1674, « Instruction sommaire de l'estat present de la republique de Venise ... fait par H. D. V., chevalier de l'ordre de Saint Michel ...», A-B et 166 fol.

**5608**, XIV<sup>e</sup> siècle, Registre des privilèges accordés aux habitants des provinces de Flandres, Brabant, Hainaut, etc.

Octobre 1314, « Langny-sous-Marne », « Comment li rois de France ne puet riens clamer as ylles de Zeelande, si le conteis de Flandres venoit à luy », fol. 28.

**5609**, XV<sup>e</sup> siècle, Chroniques de Flandres, commençant à philippe d'Alsace, comte de Flandres (1168-1191), et finissante en 1292, 159 fol.

**5610**, XIV<sup>e</sup> siècle, Chroniques des flandres commaneçant à Guy de Dampierre (1280-1305) et finissant en 1387, A-B et 98 fol.

**5611**, XIV<sup>e</sup> siècle, Chroniques de Flandres, de Charlemagne à la mort de Louis I<sup>er</sup> d'Anjou, roi de Naples, en 1383, A-C et 171 fol.

**5613**, xv<sup>e</sup> siècle, Jehan de Becke, Chronique ds comtes de Hollande et des évêques d'Utrecht, Traduction, A et 188 fol.

**5619**, xvii<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècle, « Mémoires sur l'histoire de la Suède », A et 79 fol.

**5620**, 1606, Sainte-Catherine (de), « Relation des royaumes de dannemarc, Suède et Norvège qui leur confinent et qui habitent les rivages de la mer », 21 fol.

Il est précisé que l'auteur est « résident pour le roy très chrestien prez les princes protestant d'Allemagne » et qu'il s'agit s'agit de notes informes autographes concernant les pays du nord de l'Europe et, en particulier, la Russie.

**5623**, Mélanges sur la Perse, les Indes, Siam, Jérusalem,

2, 1606, « Relation grossière de la découverte et du commerce des Indes », fol. 5-18.

**5629**, xvii<sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces relatives à l'histoire de l'Espagne et du Portugal sous le règne de Philippe III, A-G et 84 fol.

3, Etat de tous le revenus que le roi d'Espagne tire de ses royaumes, etc. en 1610, fol. 51-65.

4, « Etat de la despense que le roy fait tant pour les royaumes de Castille, Aragon, Vallence, Navarre, chasteaux et forteresses, places d'Affrique, de la couronne de Castille, èz armées de mer, entretenement de vaisseaux de guerre, navires et gallaires, garnisons, payement de gens de guerre, tant par terre que par mer ... », fol. 66-78.

5, 1610, Etat de la valeur des revenus de la couronne du Portugal et des colonies qui en dépendent, fol. 78-80.

6, Etat des dépenses du royaume de Portugal et dépendances, fol. 81-83.

7, « Etat abrégé des estatz susditz" (couronne de Castille et du Portuga), fol. 83-84.

**5636**, xviii<sup>e</sup> siècle, Superstitions en usage chez les habitants du pays du Malabar, 9 fol.

**5639**, xv<sup>e</sup> siècle, recueil d'ouvrages sur l'Orient, 87 fol.

1, 1432-1433, Bertrandon de La Brocquière, Voyage d'outre-mer, fol. 1-76.

2, xv<sup>e</sup> siècle, Avis de Jehan Torzelo « chevalier » soi disant serviteur et chambellan de l'empreur de Constantinople donné à Florence le 16 avril 1439 et envoyé à Philippe duc de Bourgogne et de Barban par André de Pellazago sur la puissance et la manière de détruire la puissance du Grand Turc, 76 v<sup>o</sup> - 78.

3, xv<sup>e</sup> siècle, Avis de Bertrandon de La Broquière sur le document précédent adressé au duc de Bourgogne, fol. 78-83.

L'auteur de la notice renvoie à Röricht, « Bibliotheca geographica Palestinae », fol. 108 et 111.

**5640**, xvi<sup>e</sup> siècle, Ouvrages sur l'Orient traduits par Jean Balarin de Raconis, 159 fol.

1, Les voyages de Ludivico di Varthema ou Le Viateur, en la plus grande partie d'Orient, traduits de l'italien en Français par Jean Balarin de Raconis, fol. 1-95.

L'auteur précise le document daté publié par C. Schefer dans le « Recueil de voayges et de documents pour servir à l'histoire de la géographie, t. IX, et renvoi à Röhricht, « *Bibliotheca geographica Palestinae* », p. 162-166.

**5643**, 1623-1624, Journal de la négociation du consulat d'Alep, 198 fol.

Le réalisateur de la notice précise que le texte est précédé d'une instruction de Louis XIII au sieur Gédoyne allant à Alep donnée à Saint-Germain-en-Laye, le 14 septembre 1623 ;

**5644**, XVI<sup>e</sup> siècle, Voyage de Jacques Cartier au Canada en 1536-1537, 62 fol.

L'auteur de la notice renvoie aux manuscrits 5589 et 5953. Il indique que le document a été imprimé en 1545 et réimprimé par d'Avezac en 1863.

**5646**, XV<sup>e</sup> siècle, Traité contenant « toute la manière du siège qui nagaires a esté » par les Turcs mis devant la cité de Rhodes et levé par eux le 27 juillet 1480 traduit du latin par Guillaume Caoursin par « le commandement de hault et noble Jacques Calliot, chevalier de l'ordre de Jherusalem, commandeur de Brabant et de lièges, seigneur de Chanteraine, et gouverneur des commanderies de Flandres, Hault Annes et Escharpigny, A-B et 51 fol.

**5647**, XVI<sup>e</sup> siècle, « Journal et mémoire d'excellent et noble chevalier frère Jacques, bastard de Bourbon, commandeur de Saint Maulvis, d'Oisemont et Fontaines, au prieuré de France, contenant le siège et la prise de la noble cité de Rhôdes par sultan Soliman, Grand Turc, en lan 1522. Envoyé au roi François [I<sup>er</sup>] par le dict frère Jacques », A-E et 145 fol.

**5648**, 1669, « Histoire du siège de la ville de Candie par Philibert Jarry, escuyer, seigneur de La Jarrie, lieutenant-colonel au régiment du Négron », 45 fol.

**5650**, c. 1519, Anthoine Pigaphète (Vincentin, chevalier de Rhôdes), « Navigation et descouvrement de la Indie superieure », 114 fol.

Le document est suivi d'un traité sur la sphère et quelques éléments de navigation.

**5651**, XVI<sup>e</sup> siècle, « Premier livre des voiajes et conquestes du capitaine Ferdinand Courtois<sup>7</sup> », A-D et 122 fol.

Présence de cartes.

**5652**, XVI<sup>e</sup> siècle, « Segon livre de la monarchie articanne et antarticanne. Anseble les voyages et peregrinassions de Vincent Le Blanc, Marselhès, fait au quatre partie du monde », 306 fol.

Présence de nombreux dessins à l'encre.

**5653**, XVI<sup>e</sup> siècle, « Seconde navigation faite par le commandement et vouloir du très chrestien roy Francois, premier de ce nom, au parachèvement de la descouvertes des Terres occidentales estans soubz le climat et paralleles des terres et royaume dudict seigneur, et par luy precedantement ja commencées à faire descouvrir, icelle navigation faite par Jacques Cartier, natif de Saint Malo de l'Isle en Bretagne, pilote dudict seigneur, en l'an mil cinq cent trente six », 59 fol.

---

<sup>7</sup> Pour Fernando Cortès.

Le récit est suivi d'un glossaire intitulé « Ensuict le langaige des pays et royaulmes de Hochelaga et Canada, autrement dicte la Nouvelle France », fol. 56-59.

**5655-5657**, XVI<sup>e</sup> siècle, « Le théâtre des plus belles villes du monde », **A-C** 73 fol., A et 93 fol., A et 52 fol.

5655<sup>8</sup>, Lisbonne, Cadix, Gadès, Malaga, Saint-Sébastien, Montpellier, Rouen, Bordeaux, Aix-en-Provence, Bruges, Anvers, Amsterdam, « Browsershaven », Lubeck, Brême, Hambourg, Venise, Gênes, Ancône, Naples, Palerme, Messine, Caligliari, Malte, Rhôdes, Fmagouste, Constantinople, Aden, Monbassa, « Quiloa », Céfalu, Tanger, Ceuta, « Tzaffin », Diu, Goa.

5656, Malaga, Bilbao, Santaander ou « Santillane », La Rochelle, Marseille, Dunkerque, Graveline, Dantzig, Pouzzoles, Candie, Corfou, Alexandrie, Tunis, Alger.

5657, Bristol, Édimbourg, Rouen, Arnheim, Rotterdam, Orvieto.

**5682**,XVIII<sup>e</sup> siècle, Mélanges, concernant le droit et l'administration, le commerce et les subsistances, 305 fol.

17, « Mémoire sur le commerce étranger et maritime ». En marge de ce titre, on lit : « Remis à M. le comte de Vergennes, je crois que le sieur de Limon est auteur du mémoire », fol. 224-262.

**5691**,XVII<sup>e</sup> siècle,« Le port Icius de Caesar démontré à Boulogne par Nicolas Sanson d'Abbeville, contre le même port Icius de Caesar démontré à Wisan par Guillaume Cambdene, Anglois ; démontré à Calais par Georges Lapostre, maistre des écoles à Calais ; démontré à Saint-Omer, par Abraham Ortelius, géographe du roy d'Espagne ; démontré à Mardijck par Jean Jacques Chifflet, médecin du roy d'Espagne et de l'infante archiduchesse des Pays-Bas », 95 fol.

**5692**, XVI<sup>e</sup> siècle, « Les antiquités de Gaule, à, présent nommée France, extraites de Berose chaldaïque, Manéthon egyptian et Gaguin François », 138 fol.

Le texte ne présente guère d'intérêt pour l'histoire maritime si ce n'est la fin qui indique la construction du port du Hâvre et la conduite des travaux à monsieur de Chillon, vice-amiral de France et capitaine de Honfleur, et l'exécution à Michelot « homme ... plain d'ingénieuse solercie, grand maistre et architecteur fr l'œuvre ».

**5727**,Finxv<sup>e</sup> siècle,Geffroy Davier, Protocole ou formulaire rédigé sous Louis XI, A-B et 124 fol.

- Lettre close au grand prieur de Rhôdes, fol. 7.
- Lettre close de Louis XI a Jean II, roi d'Espagne, pour lui recommander certaines gens du pays de « Brehaigne », fol. 8.
- Lettre close de Louis XI au duc d'Albanie, gouverneur d'Albanie ou d'Écosse (*sic*), fol. 8.
- Lettre close au roi de Jérusalem et de Sicile, fol. 8.
- Lettre close au duc de Bretagne, fol. 8.
- Lettre de Charles VII au duc de « Marre et de Gartmache », amiral d'Écosse sur la lutte contre les Anglais, fol. 10.
- Lettres de Charles VII à Jacques I<sup>er</sup> ou Jacques II d'Écosse, fol. 12.
- « Commission pour faire reparer une ville », fol. 51.
- Confirmation de N. à l'office de sergent de la garnion de la tour Constance d'Aigues-Mortes auquel il avait été commis par Jehan Senunié, maître des ports et passages de la sénéchaussée de Beaucaire et lieutenantdu châtelain d'Aigues-Mortes, fol. 102-103.

<sup>8</sup> Les noms cités sont ceux des sites portuaires.

**5756**, XVI<sup>e</sup> siècle, « Recueil de plusieurs pièces concernant la pretention du roy François I<sup>er</sup> à l'empire ». Copies de lamain de Florimond Roberte ( ?), 1519, 44 fol.

4, Reçu de « Jehan Robineau, notaire et secretaire du roy », concernant les dépenses « nécessaires à l'entretienement, noleage et adous des navires et vaisseaulx estans à la soulede dudict seigneur », fol. 2.  
17, Lettre de l'amiral de Bonnivet à quelqu'un qui est au quartier de Provence, fol.6.

**5761**, XVI<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de lettres et de pièces concernant divers sujet, 223 fol.

6a, 1519, Blois, Double de la lettre de François I<sup>er</sup> au grand maître de Rhôdes le remerciant pour son accueil de monsieur de Saint-Gilles et pour sa nomination en tant que gouverneur de l'île de « Langoust... », fol. 212-213.

**5765**, XVI<sup>e</sup> siècle, Registre contenant les formulaires des lettres écrites au nom des rois Henri III et Henri IV, par Paul Phelypeaux, comte de Pontchartrain, de 1588 à 1594, en son jeune àage, étant près de monsieur de Revol, secrétaire d'état, A-C et 304 fol.

- Lettre « au roy de Fez sur la délivrance de quelques navires », fol. 88-95.
- Lettre « au roy de Dennamarch » concernant Jehan Agasse, bourgeois de Rouen dont la cargaison chargée sur l'*Espérance* d'Harfleur faisant route vers Calais aurait été saisie à la requête de l'ambassadeur de France sur le soupçon que « ledict Agasse fust du nombre des seditieux » sortis de Rouen après les troubles de la ligue pour se refugier au Danemark, fol. 88-95.
- Lettre du roi au sieur de Damzay, son ambassadeur au près du roi du Danemark sur le même sujet, fol. 88-95.
- Lettre du roi « à l'empereur de Moscovye » afin d'autoriser le retour de Melchior de Moucheron envoyé par des marchands de Caen et du Havre pour résider, négocier et trafiquer à Moscou, fol. 88-95.
- Lettre à la reine d'Angleterre pour la restitution du navire la *Marye* appartenant à la duchesse douairière de Longueville capturé au large de l'Espagne avec une cargaison appartenant au duc de Longueville, fol. 88-95.
- Lettres du roi à monsieur de Beauvoir, son ambassadeur en Angleterre sur le même sujet, fol. 86-88.
- Lettres du roi à la reine d'Angleterre au sujet de Noël Fehere, chargé de la fourniture des greniers à sel du royaume, pour la restitution de quatre à cinq navires frétés par son commis à Caen qui avaient pris à leur retour de Brouage, chargés de sel, par des navires anglais, fol. 88-95.
- Lettre du roi à monsieur de Beauvoir sur ce sujet, fol. 88-95.
- Lettre du roi à la reine d'Angleterre et à monsieur de Beauvoir pour Nicolas Missent, capitaine de navire, de Pont-Audemer, dont le navire, la *Diane*, revenant de Terre-Neuve chargé de poisson sec et d'huile, avait été pris par les Anglais et conduit dans les ports d'Angleterre, fol. 88-95.
- Lettre au roi de Suède et de Danemark pour qu'ils permettent la sortie de leur royaume de la quantité de 6 000 bouquets achetés en Suède, fol. 88-95.
- « Despesche en Levant sur la depredation de quelques navires et marchandises », fol. 96-99.
- Lettre au gouverneur de Caen et au premier président du « parlement de Caen » (*sic*) « en faveur des marchans anglois sur lesquelz on vouloit prendre des impositions nouvelles, en faveur aussy d'un marchand ... anglois ... qui a en gardes ... en ladicte ville quantité d'habillemens de soldatz comme juppes, pourpointz, chausses, chemises, bottes et soulliers » apportés « cy devant ... dudict pays d'Angleterre » pour le service du roi Henri IV, fol. 132-133.
- Dépêche à monsieur de Beauvoir pour qu'il obtienne un passeport pour le marquis de Pisani afin qu'il puisse se garder des corsaires barbaresques alors qu'il doit transporter 50 000 boisseaux de blé de France en Italie pour faire face à une disette, fol. 136.



**5766**,<sup>XVII<sup>e</sup></sup> siècle, « Inscriptions, subscriptions et suscriptions des lettres que le roy, la ryne mère, monseigneur le Dauphin et Monsieur ecrivebt et qui leur sont ecrites, tant dedans que dehors du royaume » issus du règne d'Henri IV et la première moitié du règne d'Henri III ..., A-B et 214 fol.

- 10 mai 1607, Lettre du roi de Fez, empereur du Maroc, au roi Henri IV, fol. 89-90.

**5809**, Début <sup>XVII<sup>e</sup></sup> siècle, Formulaire à l'usage des notaires de la chancellerie royale, A-F et 217 fol.

12, 1603, Le sieur de Soubeyran, écuyer en la garende écurie, ayant entrepris, sur l'ordre du duc de Guise, gouverneur de Provence, un long voyage en la Côte de Barabarie, pour s'éclaircir des desseins des Espagnols (qui avaient fait courir le bruit que les armements faits par eux n'étaient que pour entreprendre en la fite côte), le roi Henri IV l'avoue et le décharge, pour fermer la bouche aux malveillants, fol. 9.

14, 10 juillet 1596, Amiens, Acte de Henri IV acoorsant diverses liberalités à Pierre Libertat, viguiers de Marseille, pour services rendus dont une pension de 2000 écus à prendre, à compter du 1<sup>er</sup> mars 1596 sur l'imposition des deux pour cent sur les marchandises entrant ou sortant de la ville de Marseille, jusqu'à ce qu'il soit pourvu d'un fief au revenu équivalent, fol. 10.

18, 5 août 1608, Arrêt du conseil d'État concernant « l'offre faite en iceluy par le sieur de La Manon, gentilhomme servant » du roi Henri IV, de rendre quitte audit roi, dans 20 années, « le droit appelé la Table de la mer, qui se prend sur le negoce des estrangers en la ville de Marseille », fol. 12 v<sup>o</sup>.

19, 14 août 1608, Paris, « Articles ou condicions qui ont été accordées par le roy » Henri IV « en son conseil a maitre Estienne L'Hosier, pour racheter et rembourser la Table de la mer, avec tous les droitz d'icelle qui se prennent et lèvent sur les négoces des estrangers », fol. 12-14.

20, 14 août 1608, Paris, Acte de Henri IV concernant le même objet, fol. 14.,

26, v. 1600, Acte d'Henri IV baillant la ferme du sel » ès marais Salans ... Isles de Marennens, Brouage, Oléron, Ré, Saint-Just, Saint-Jehan d'Angle, Alvert, Poictou, Bretagne et autres provinces où le sel se fait, vend et débite », fol. 19-20.

61, « Déclaration sur office », Henri IV déclare que c'est par inadvertance que les lettres par lesquelles il avait adjugé à François Aubery l'office de « jaugeur de vaisseaux à mettre vin, cidres, bières et autres breuvages et liqueurs au bailliage et vicomté de Rouen », ne portaient pas de l'office de « jaugeur des poidz et mesures et vaisseaux et visiteur des moulins des bailliages et vicomté de Rouen » qualité dont avaient joui ses prédécesseurs dans ledict office « Pierre Renoult » et « Denis Vauderan », fol. 47.

125-127, Lettres de Henri IV relatives à la conservation du domaine de Carentan, fol. 100.

177, Parson accordé par Henri IV à « Jehan Anthoine Caulet » de la ville de Marseille pour fait de piraterie, fol. 144-145.

184, « Le sieur, de la suiite » du du duc de Guise, gouverneur et lieutenant général du roi Henri IV en Provence, ayant proposé audit roi que « le fort de Caudegrand, assiz en Barbarye, possédé par le dyvan des janissaires, commandant au royaume de Thunis et coste d'icelluy, luy a esté offert, au sieur Anthoine Lonique de Marseille, cy devant consul pour la nation françoise audict Thunys, et à Anthoine Berenger » et qu'il est « sy commode et de telle consequence, que » les sujets du roi « en peuvent recevoir de utlitez très grandes, tant en leur protection, amas de plusieurs marchandises au pays, retraite et seureté de leurs vaisseaux », ledit roi permet audit sieur de Soubeyran et à des associés « d'accepter cet offre et mesmes d'en convenir ... par memsme moyen, affin de rendre de cette place habitable » ; il leur permet de « transporter hors » le royaume et mener » à ladite place »jusques à la quantité de 12 000 tables de sapin, de la longueur de deux thoises, ung pied et demy de large et d'ung doigt d'espois, propres à faire portes et couvertures de logement », fol. 149.

186, « Le sieur de Matignon, jouissant par engagement du domaine de Carentan, au leiu de la dame de Carnavalet », supplie le roi de permettre qu'il jouisse du « pouvoir de nommer et presenter aux offices et benefices dependans de ladite vicomté de Carentan », fol. 150-151.

189, Confirmation par Henri III des « lettres patentes de marque, contremarque et represailles » octroyées par Henri II, le 5 mai 1557, à la veuve et aux héritiers de Jehan Pacquelon, habitant la ville de Lyon, sur le roi du Portugal et ses sujets pour récupérer 21 378 écus soleil, en principal, pour la perte du navire la « *Marye de Bonnes Nouvelles* » revenant d'Afrique, et d'autres lettres octroyées aux dits héritiers par Charles IX, le 26 mai 1566, qui auraient été confirmées par Henri II, fol. 153.

213, Après 1605, Le roi Henri IV agrée et confirmer le rabais accordé par les trois états de Bretagne dans leur assemblée tenue à Saint-Brieuc au mois d'octobre 1602 aux héritiers de feu Vincent Kermerchou et maître François Corre, cy devant fermiers adjudicataires des devoirs de VI et III escuz imposez sur chacune pippe de vin entrant durant l'année 1598 es éveschez de Léon et Tréguier, et des IIII escuz pour XVIII mois finissant le dernier decembre 1599 es éveschez de Cornuaille, Léon, Triguier de Saint-Brieuc, fol. 168.

219, v. 1614, Lettre de rémission accordé par Henri IV à Vincent Loué, d'Aubagne, condamné à dix ans de galère par le parlement de Provence, le 23 février 1604, pour avoir cambriolé la maison seigneuriale dudit lieu appartenant à l'évêque de Marseille, et aujourd'hui paralysé, suite à une crise d'hémiplégie et, à ce titre, d'aucune utilité pour le service des galères, fol. 179.

224, Lettre de rémission accordée à Alexandre Ruel, de Forcalquier pour avoir tué Melchior Zubac, de la ville de Tournon, en l'île de « Cacamo en Barbarie » alors que le premier commandait, sous l'autorité du vice-roi de Naples, deux navires ordonnés pour faire la guerre aux Turcs, fol. 184-185.

**5812**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces relatives aux règnes de Henri IV et de Louis XIII, I-VII et 185 fol.

23, 13 septembre 1569, Arrêt du parlement contre Gaspard de Coligny, sieur de Châtillon, amiral de France, fol. 105-106.

24, Après le 24 août 1572, « Dépositions du roy Charles IX, la royne mere et Monsieur frere du roy, contre l'admiral de Chastillon », fol. 107-110.

**5821**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Journal des choses plus memorables qui ce sont passées au dernier siège de La Rochelle, par Pierre Mervault, Rochelois » – Imprimé à Rouen – Ce manuscrit porte des corrections qui paraissent autographes, et qui sont passées dans l'imprimerie. A-I et 102 fol.

Déficit constaté depuis 1945.

**5828**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Histoire du siège de Dunkerque, en l'années 1658 ... par monsieur de la Ménardière », 112 fol.

Le reste de la notice indique une référence bibliographique « Relations de guerre, contenant : le Secours d'Arras, en l'année 1654 ; - Le siège de Valence, en l'année 1656 ; - et le Siège de Dunkerque, en l'année 1658 », Paris, 1662. Cette même notice précise que la version manuscrite et imprimée sont différentes en de nombreux points.

Dans le texte, il est écrit, entre autres choses :

« Estant convenu d'un traité entre les nations, qui en faisoit une liaison fort estroite, dans laquelle les interests de la religion furent ménagés, avec un zèle digne du Fils Aîné de l'Eglise et d'un cardinal, premier ministre, l'un des articles de la nouvelle alliance, porta, que joignant aux dans la Flandre, nous y attaquerions quelque place maritime ; et qu'après l'avoir conquise, nous la laisserions aux Anglois ; qui, en revanche, nous assisteroient de leurs vaisseaux et de leurs troupes dans dautres entreprises », p. 20-21.

« Le port de Mardick est excellent. C'est une fosse naturelle, ouverte de toutes parts, accostable de tous vents, tres spacieuse et tres profonde où les vaisaux, toujours à flot, peuvent estre en seureté dans les gros temps, quoy qu'il n'y ait aucun ouvrage de main d'homme, qu'un petit fortin de bois, pour en défendre la rade, vis-à-vis du fort de terre où nostre garnison est estable », p. 24.

« Pour clore donc entierement nostre camp, sur ce rivage [Fort-Royal], le vicomte de Turenne y fait enfoncer de gros pieux, sur une ligne, sortant quelque neuf pieds de terre, depuis l'endroit où finissoit nostre circovallation, au pied des dunes, jusques où le flot s'arreste, dans les plus basses marées. Et pour maintenir cette estacade contre les vagues, quand la marée venoit à monter, et pour empescher aussi les ennemis de l'arracher, en l'attaquant, les pieux dont elle estoit faite, furent estroittement liez ensemble d'une grosse chaisne de fer, doublement entrelacée, qui, en les tenant en arrest, les mettoit apparament hors d'estat d'estre ebranlez par autre force que celle de la grosse artillerie. On pratiqua les mesme chose à l'autre bout de la ligne, vers Mardick, excepté que cet endroit n'estant pas si perilleux, l'estacade n'y fut point liée de chaisnes. Enfin pour s'assurer entierement l'estrang vers l'Orient, par où se souvenoit que Piccolomini avoit tenté de jetter quelque secours dans la place, à l'autre siège de 1646, on s'avisa de faire eschoüer sur les sables, auorès de l'Estacade, des chaloupes bien pouveües d'artillerie qui estoit comme autant de petis chasteaux immobiles, pour defendre l'avenue de ce rivage », p. 47-48.

« Il y eut une allarme generale dans le camp sur le déclin dela nuit, entre le premier et le seond jour de juin ; les fregates d'Angleterre ayant lasché leur canon, qui reveilla tout le monde, sur une chaloupe ennemie. Cinglant d'Ostende, à toutes voiles, elle vin se jetter fort hardiment dans le havre de Dunkerke, avec la marée, au travers des vaisseaux anglois, qui ne pûrent la decouvrirre dans les tenebres, que lors quelle fut soûs les defenses de la place », p. 58.

« Pour la mer, elle estoit si bien croisée, audessus et au dessous de la place, par plus de cent vaisseaux de toutes sortes, que les Anglois y venoient appareillez tour-à-tour, qu'il estoit impossible aux ennemis d'entreprendre par là aucun secours considerable. Mais cette voye estoit ouverte, jour etnuict, aux navires de Hollande, et à ses heus, comme aux chaloupes et aux belandes de Calais, dont on se servoit à toute heure, pour trajetтер dans le camp tout ce qui estoit necessaire pour le siege, et pour la subsistance e l'armée », p. 58-59.

« Ce beau rivage de l'océan germanique, qui règne depuis le havre de Calais, jusqu'à l'Escluse, est borné inégalement dans sa longueur, par des collines de sable, que le flot y a poussé de temps-en-temps, et que les grans vents du nort, qui sont frequens tout le long de cette coste y ont sans doute entassé depuis qu'elle est battüe. Ces collines ont esté appellées dunes d'un vieu mot qui signifioit Eminence dans le langage de nos Celtes. Cette vérité est fort aisée à remarquer par la situation de Dun, de Chateau-dun, de Lou-dun, de Ver-dun mesme, et de tous les autres lieux de ce royaume, aux noms desquels le mot dun se trouve joint, et qui ont chacun quelque hauteur qui l'a fait ainsi appeler par les anciens peuples des Gaulles, où la Flandre estoit comprise», p. 106 (le texte se poursuit sur des considérations géologiques et botaniques qui ne manquent pas d'intérêt).

**5843**, xvii<sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces relatives à divers évènements des années 1638 et 1639, 482 fol.

1, 15 juillet 1638, Bayonne, Mémoire relatif au siège de Fontarabie, fol. 1-3.

- 2, 21 septembre 1638, Bayonne, « Relation de ce qui s'est passé à Fontarabie ... », fol. 5-17.  
 3, « Autre relation de ce qui s'est passé à Fontarabie, 1638 ... » ; fol. 19-38.  
 4, « Relation de monsieur le duc de La Valette de ce qui s'est passé à Fontarabie, 1638, fol. 39-77.

Cf. Français 4731.

- 5, « Autre relation véritable de la notable qu'ont obtenu les excellentissimes seigneurs et marquis de Velles, vice-roy d'Aragon et de Navarre, et de l'admiral de Castille, tous deux généraux de l'armée de sa majesté, envoyées à Navarre contre l'armée que les François tenoient en la province de Guipuscoa et siège de Fontarabie, le 7 septembre de ceste même année 1738 », traduction, fol. 79-89.  
 6-15, 1638-1639, Autres discours sur le même sujet, fol. 91-328.

**3853**, 28 février 1655, Lisbonne, « Negociation du chevalier de Jant, envoye du roi [Louis XIV] en Portugal ». Le but de cette négociation était un traité d'alliance entre le roi de France Louis XIV et le roi du Portugal, Jean IV, contre le roi d'Espagne Philippe V, traité conclu le 7 septembre 1655 à Lisbonne, 145 fol.

« L'avis pour l'intelligence de la négociation de Portugal » montre tout l'intérêt du document :

« Il est necessaie pour la cognoissance de cette negociation que l'on sache les raisons qui obligerent le roy d'envoyer le chevalier de Jant en Portugal, ce qui verra amplement en son lieu cy apres, mais, comme toutes les affaires du 1monde ont un certain ordre que l'on est obligé de suivre, ila cru qu'il importoit pour l'intelligence de celle cy d'esposer les motifs qui obligerent le roy de le faire passer en Angleterre, incognito, sous le pretexte de sy aller embarquer pour Lisbonne.

Au commencement de l'année mil six cens cinquante cinq, le milord protecteur Cromwel faisant de puissens preparatifs par mer, pour intimider ou donner de la jalousie en mesme temps aux rois de France et d'Espagne, pressoit une conclusion de de nostre ambassadeur en Agnleterre, affin que la France se declarast pour la paix ou pour la continuation de la guerre avec les Anglois. L'adresse ou milord Protecteur, sependant, joûoit le mesme jeu aupres de l'ambassadeur d'Espagne par les negociations secrettes qui se faisoit chez le secretaire d'estat nomme Turelot lequel apparament avoit grande correspondance avec ledit ambassadeur. Toutes lesquelles pratiques ne donnoient pas de petites apprehensions a l'ambassadeur de France, ny moins de jalousie a son emminence qui voyait une puissante armée navalle qui se preparoit dans tous les ports d'Angleterre, laquelle vraiseblablement en jugeoit qu'elle fondroit sur la France ou sur l'Espagne ou pour mieux dire sur l'une des deux couronnes qui auroit l'exclusion d'Angleterre. Dans cette conjoncture, le roy abandonna ces interets de la Nouvelle France en Canada, qui, jusques à ce temps là avoit este la pierre d'achopement a la conclusion de la paix. Son emminence fit l'honneur au chevalier de Jant de le rendre porteur des articles stipulez par la dite paix qui fut ensuite proclamée entre la France et l'Angleterre. Dans la negociation de laquelle le sieur de Bourdeaux, ambassadeur de sa majesté, par sa rare conduite et par sa prudence extraordinaire aupres des ministres anglois s'est acquis la meilleure part de la gloire de cette heureuse conclusion.

Voyla donc le tacite sujet qui obligea ledit chevalier de passer en Angleterre par les ordres du roy, sous pretexte d'y prendre un ambarquement pour le Portugal. Mais pour dire quelque chose de cette puissante armée navalle angloise composée de cent trente tant ramberges, galions que fregattes ou navires, elle se separa en deux corps scavoir : quatre vingtz douze qui prirent la

route de l'Amérique, sous le commandement du general Pen, et trente huit restant sous le commandement du general Blak vindrent dans les mers de Portugal et d'Andalousie lesquelles armées, par la suite du temps, eurent deux effectz differentz. Celle du general Pen ayant abordé les isles Barbades et Barboudes appartenantes aux Anglois, dans l'Amérique, y chargerent huit ou dix mil hommes pour renforcer leurs vaisseaux dans le dessein de surprendre l'isle de Santo Domingo, d'où ils furent repousser des Espagnols qui en tuerent quatre ou cinq mil et contraignirent le reste de se rembarquer. Neantmoins apres cette perte, le general Pen fist une autre tentative sur l'isle de la Jamaica qu'il prit et si est fortifié et depuis de façon que presentement les Anglois avec leurs navires croissent les mers de Crathagene, de La Havana et Porto Velo, ruynans le commerce de l'Espagne en Amérique de laquelle il ne faut pas doubter que avec le temps ils ne debusquent les Espagnols estans plus fort qu'eux en mer.

Quand a l'autre armée commandée par le general Blak, elle vint dans les mers de Portugal et d'Andalouzie, à deux fins, la premiere pour enlever la flotte du Brazil sur les portugais, an cas que Blak l'eust rencontrée en mer et ce, pour les pretentions que les Anglois avoient, en ce temps la, sur les Portugais, a cause du prince Robert qui leur faisoit la guerre sur la bandiere (*sic*) du roy d'Angleterre et prenoit le port de Lisbonne pour retraite de ces pirateries : pour desinterressement desquelles prises, les Anglois ont touché deux millions de livre en signant traicté de paix avec les Portugais. L'autre dessein du general Blak estoit de croiser les mers d'Andalouzie sur Cadix dans l'attente de la flotte d'Espagne qui porte l'or et l'argent du Perou et du Mexique, ce qui leur a reussy ainsy qu'il arriva l'année passée.

La digression qui vient d'estre faite peut estre excusable par la curiosité des choses cy dessus alleguée qui sont cognüe de peu de personnes. Cependant pour retourner en Portugal, il y a encore un poinct qu'il est important de scavoir, pour bien comprendre le dessein de la harangue qui se verra sy apres, c'est que ledict chevalier eut un ordre particulier de son emminence de reprocher au roy de Portugal sa mauvaise conduite passée, en presence de tous ses conseillers et officiers principaux, afin de luy en faire honte et une confusion tout ensemble. Ledit chevalier crust ne pouvoir mieux prendre son temps pour cela que dans la premiere audience, se doubtant bien aussy qu'il l'avoit veu pratiquer ailleurs, que les officiers principaux de la couronne du Portugal assisteroient en la siene, ce qui arriva comme il l'avoit prevu, puisque tous les ministres et principaux officiers, ainsy que les plus grands seigneurs du royaume, se trouverent en la premiere audience, lesquels donnerent une grande et louable attention au discours que le dit chevalier fit au roy de Portugal, en presence du prince Alphonse, son fils, a present regnant », fol. 12-14.

**5863**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Mémoire de ce qui s'est passé dans la dernière guerre de Messine », 332 p.

**5909**,XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle, Recueil d'actes des rois Charles VII et Louis XI, actes dont beaucoup sont réduits à l'état de formules, 350 fol.

106, « Rescripcion au[x] seigneurs de Venise », concernant « la requeste que nous a fait ... François Donat, vostre ambassadeur ou orateur ..., pour le fait des galées, marchans et marchandises de vostre seigneurie de Venise, pour les faire tenir en seureté, et que nostre plaisir feust mander à noz admiral, visadmiral et aultres nos officiers et cheffz de guerre de nos armées ..., qu'ilz les vouldissent laisser passer et repasser seurement et paisiblement ... », fol. 139.

143, « Pour lever dix deniers sur minot de sel pour la rançon de ... Guillaume de Mensy-Peny, chevalier, seigneur de Concessault », lequel avait été pris et emprisonné, au retour d'un voyage en Écosse pour le roi, par les Anglais, ayant fait naufrage sur les côtes d'Angleterre, fol. 169-170.

155, Octobre 1450, Montbazou, Don par le roi à André, seigneur de Villequier, des « isles d'Oléron, Marenne et Hervert ..., ensemble la tour de Brouhe et ses revenus, rentes et appartenances quelconque » confisqué sur Jacques de Pons, seigneur du lieu, en faveur de son mariage avec Antoinette de Magnelais, fol. 186-187.

161, 20 août 1451, Lettres de captulation de la ville de Bayonne, fol. 195-197.

201, Beaugency, Ordre du roi à Jehan de Chambes, seigneur de Montsoreau, son premier valet de chambre, gouverneur de La Rochelle, de visiter les places fortes d'Aunis et de Saintonge et « pareillement par tous les ports, havres et autres lieux de la coste de la mer » où les ennemis descendent et réaliser les réparations pour empêcher ces dernières, fol. 234-235.

209, 14 novembre 1453, « Léziqnen », Pourvois donné par le roi à « Martin Henriques de Castelle », chevalier et maire de la cité de Bayonne », fol. 244-245.

217, Lettre close de Charles VII à « Djakmak », sultan de Babylone, en faveur de Pierre « de Vallibus », marchand, naviguant vers les côtes orientales, acte en latin, fol. 252.

260, Sauf de Louis XI, conduit accordé à « Rogier Middilmor » et autres marchands et quinze ou vingt personnes d'Angleterre relevant d'eux » pour aller et venir, en toute sécurité, « par la mer d'un royaume et obéissance en l'autre marchandement en une nef nommé la *Marie* du port de cinquante tonneaux et au dessoubz, la maistre, contre-maistre et huit hommes mariniers et autres ou moins ; et deux pages de nef, pour la conduite, tuition, deffense et gouvernement d'icelle garnie d'appareilz licites et convenables à semblable nef, se bon leur semble, et habillez souffisamment de canons, coulevrines, serpentines, arbalestres, pavois, arcs, troussees, viretons, cuirasses, corsetz, brigandines, pouldres, habillemens de guerre, de quelque qu'ilz soient, pour la seureté, garde, tuition et deffense des dessusdictz et de ladicté nef, biens et marchandises estans en icelle » mais il peut s'approcher de Bordeaux ou de Blaye, fol. 299-301.

266, Montargis, Lettre de Louis XI déchargeant Robinet Du Val, écuyer, capitaine du château de Tombelaine, et lui demandant de remettre à « Bault de Saint-Gelaiz », écuyer, nouvellement nommé, fol. 305.

**5923**, fin xv<sup>e</sup> siècle, Coutumes du Poitou conforme à l'édition imprimée en 1486 par Loys Prévost, à Poitiers, 255 fol.

**5929**, xvii<sup>e</sup> siècle, Traité des ordres de la maison du roi, 33 fol.

- Amiral, fol. 3 v<sup>o</sup>.

**5966**, xiii<sup>e</sup>- xiv<sup>e</sup> siècle, Coutumier de la Vicomté de l'eau de Rouen, avec le prologue et la table des chapitres (cf. Charles de BEAUREPAIRE, *De la vicomté de l'eau de Rouen et ses coutumes*, p. 361), 82 fol.

**5967**, xv<sup>e</sup> siècle, Coutumier de l'eau de Rouen (ms. A de l'édition de Charles de BEAUREPAIRE, *op. cit.*, p. 393) et Rôles d'Oléron (édité par Charles de BEAUREPAIRE, *op. cit.*, p. 396-411), 94 fol.

**6010**, xvii<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de traités passés entre différents princes d'Europe, de 1623 à 1647, fol. 71-73.

6<sup>o</sup>, « Tractatus inter Hispanos et civitates Hansiaticas. Monasteri, 1/11 septembris 1647 », fol. 39-42.

7<sup>o</sup>, « Tractatus de Wismar, per marchjinem de Saint-Chamond et cancellarium Oxenstiern factus », 20/30 mars 1636, fol. 43-50.

11<sup>o</sup>, 8 mars 1638, Hambourg, « Tractatus Hamburgi, initus inter Franciae et Sueciae legatos, dd. D'Avaux et Salvium », fol. 65-70.

**6024**, XVII<sup>e</sup> siècle, Tables des Ordonnances des rois de France, Aage-Usurpateurs de bénéfices, 164 fol.

**6049**, XIV<sup>e</sup> siècle, Recueil de Guillaume de Saint-Estène ou de San-Stefano, concernant l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem : miracles, statuts et règlements des chapitre généraux jusqu'en 1330 ; « esgarts » et « usances » ; « renseignements et pièces diverses conernant l'histoire de l'Ordre ; compilation juridique etc. – Seconde rédaction, A-B et 365 fol.

- Projet de Charles II de Sicile pour reconquérir la Palestine, fol. 183 v<sup>o</sup>.

**6056**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Relation des troubles des Provinces-Unies des Pays-Bas, pendant les années 1672 et 1673. Traduction », 98 fol.

**6064**, XVI<sup>e</sup> siècle, Jean Bernard, secrétaire du roi et son interprète en langue anglaise, « Remonstrance au roy, sur le present estat du royaume d'Angleterre », 28 p.

Autre exemplaire, Français 5819.

**6070**, XVI<sup>e</sup> siècle, Jean Bénard (trad.), « Dictz et ordonnances politiques de Élizabeth, royne d'Angleterre, à présent régnante, faictes en son dernier Parlement, tenu au palais de Owestminster », XIX et 204 p.

**6088-6089**, 1<sup>er</sup> janvier 1672-29 septembre 1673, J'ournal d'Antoine Galland pendant son séjour à Constantinople, 112 et 93 fol.

Le journal entier a été publié par Charles Schefer, 1881, 2 vol., in 8<sup>o</sup>.

**6090**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Premier voyage de M<sup>r</sup> Carré en Orient », v-795 p.

Cf. *Voyages des Indes orientales méle de plusieurs histoires curieuses* ; NAF 4018, « Le courrier du roi en Orient » dont le reste est voisin ; Arsenal 4070 comprend une partie du texte et se situe à la fin du « Premier voyage » et s'intitule « Le François négociant en Orient » ; RÖRICH, *Bibliotheca geographica Palestina*.

**6091**, 15 août 1537-19 juin 1538, Jehan de Vega, « Le voyage du baron de Saint-Blancard en Turquie », 35 fol.

**6092**, février 1579-23 janvier 1580, Jean Carlier de Pinon, « Mon voyage de Levant, fait l'an 1579 », A-E et 180 feuillets.

À la suite du texte, Jean Carleir a ajouté un glossaire nautique vénitien ; « Des naves vénitiennes », fol. 173 ; « Les noms des parties du navire », fol. 176 ; « Les nom des cordes de navire », fol. 177 ; « Les noms dont ils usent pour le fait de charger le vaisseau et faire vuile », fol. 178 v<sup>o</sup>. La notice originale précise que le texte devrait être publié par E. Blochet.

**6099**, XVII<sup>e</sup> siècle, François Petis Delacroix, « Relation nouvelle et exacte de l'Italie en général, contenant son état ancien et moderne, au Roy, par son très humble, très obeissant et très fidèle serviteu [François Petis] Delacroix », 175 p.

**6101-6102**, XVII<sup>e</sup> siècle, François Petis Delacroix, « Journal du sieur [François Petis] Delacroix, secrétaire de l'ambassade de France à la Porte otomane », 2 vol., A-G et 465 p., A-D et 325 p.

Le troisième volume de l'ensemble contitue le manuscrit NAF 1724.

**6104**, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle, « Advis qu'un particulier prend la liberté de donner à M<sup>rs</sup> les directeurs de la Compagnie des Indes Orientales, au sujet de l'établissement d'une colonie à Madagascar, et ce qu'il estime devoir estre observé parvenir à la fin de leurs dessins », 11 fol.

**6112**, XVII<sup>e</sup>, « Voyage depuis Sayde, par mer », 189 p.

**6113**, XVII<sup>e</sup> siècle, Fesnes (sieur de), « Briève description faicte en Levant, Perse, Indes Orientales, Chine etc. par le sieur de Fesnes, 132 fol.

**6116-6117**, XVI<sup>e</sup> siècle, Extrait de diverses relations de voyages et de divers ouvrages historiques et littéraires, 2 vol., 301 et 313 fol.

I (6116) :

1° - Notes sur les voyages de Christophe Colomb, fol 1-40.

2° - « Nouvelle France et terres neufves. Le premier qui a navigué en ces parties, dont il est mémoyre, est Gaspard Cote Real », fol. 41.

3° - « Du discours d'un grand capitaine dieppois, fait l'an 1539. La Terre neufve de laquelle le prochain ... », fol. 42-43.

4° - Voyages de Jacques Cartier. « De la Nouvelle France trouvée l'an 1534. Jacques Cartier partit de Saint-Malo le 20<sup>e</sup> avril 1584 ... », fol. 44-55.

5° - « De la relation de Alvaro Nunez, dict Capa de Vacca, de l'an 1527 jusques à 1536 », fol. 56-76.

6° - « De la relation de Gusman, escitte... en l'an 1530 », fol. 76-79.

7° - « Relation de Fr. Ulloa, 1539. Nous embarcâmes au port de Capulco », fol. 79-90.

8° - « Relation de F. Marc de Nizza. Je parti de la ville de Saint-Michel ... », fol. 90-93.

9° - « relation de Fran. Vazquez Coronado. Je party le 22<sup>e</sup> d'apvril de la procince de Culiacan ... », fol. 93-95.

10° - « Relation du capitaine Fernand Alarhone. Le dimanche 9 may 1540... », fol. 95-96.

11° - Table et notes diverses des folios 41 à 96, fol. 97-102.

12° - Extraits, avec table, de l'histoire du Pérou de Pierre Cieca, fol. 104-235.

13° - Extraitn avec table, de la relation de Duarte Barbosa. Odoard Barbose. Après avoir passé le cap de Bonne Espérance... », fol. 238-301.

II (6117) :

1° - « De Massimilian Transilvain, secrétaire de l'empereur Charles 5<sup>e</sup>, au cardinal de Salzburg, sur la navigation du monde, 1517, Alexandre pontife 6<sup>e</sup> divisa le monde, fol. 1-4.

2° - Extrait « du voyage de Pigafeta. Le 10 août 1519, Magellan ... », fol. 5-18.

4° - Extrait, avec table, de la « 2<sup>e</sup> partie de l'histoire générale des Indes. Chap. 91, Ferdinand de Magellan ... », fol. 23-30.

5° - « Sommaire de la navigation de Améric Vespuce, le 13 de may 1501 ... », fol. 1-32.

6° - « Discours du voyage de Loys Barthe, Bolongnois », fol. 32-55.

7° - « De André Corsal. De la coste de l'Inde. La première scalle à Goa ... », fol. 56-59.

8° - « Du comitte vénitien, voyage de Diu fait l'an 1538 », fol. 60-61.

9° - « Sommaire du voyage de Magellan », fol. 62-63.

10° - « Voyage de la Nouvelle-Espagne aux Molucques, par Jean Gaëtan, pilote », fol. 64-71 – Table alphabétique des extraits qui formes la première partie de ce manuscrit, fol. 71-72.



11° - « Duvoyage de Hiéronime de Saint-Estienne », fol. 77-78.

12° - « Pierre Martir. De[s] Indes occidentales », fol. 79-147.

13° - « Extrait de l'histoire d'Orosius de Portugal ; à Paris, 1581 », fol. 147-208.

14° - « Du vingtiesme livre de la seconde partie de l'Histoire des Indes, escrit en l'an 1546 par Gonzalez Fernandez de Oviedo, imprimé à Valdolid en Espagne, l'an 1557 », fol. 208-215.

15° - « L'Asie de Jean de Barros », fol. 216-286.

**6118**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Mémoire historique des principales découvertes, voyages et navigations de long cours », 186 p.

**6119**, XVII<sup>e</sup> siècle, Meneust, Chambriand (de), « Avis très important pour le rétablissement du commerce et navigation de France, 31 fol.

Suivant la notice, le premier est avocat aux conseils du roi, le second, receveur des décimes en l'évêché de Saint-Malo.

**6120**, 1669, Vancy (sieur de), « Journal de la navigation des galères de France du port de Marseille en Candie et leur retour sous l'estendart de la sainte Église, en l'année 1669, commandée par monseigneur le comte de Vivonne, prince de Tonny-Charente, général desdites galères et lieutenant-général ès mers du Levant », 119 fol.

La notice précise que l'auteur est le secrétaire du comte de Viconne.

**6122**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Extrait du journal du sieur Fr[ançois] Petis [Delacroix] fils, professeur royal en arabe et secrétaire interprète entretenu de la marine, où est marqué ce qu'il a fait en Orient, durant dix années qu'il y a demeuré par ordre de sa majesté : présenté à monseigneur Phelipeaux, secrétaire d'etat, en l'an 1694 », A-G et 114 fol. p. 282.

**6123**, XVI<sup>e</sup> siècle, « La reprinse de la Floride, par le capitaine Gourgue », en 1567, A-B et 31 fol.

L'auteur de la notice précise les différentes éditions du texte dont la dernière se trouve dans Paul GAFFAREL, *Histoire de la Floride française*, 1875, p. 483-515 avec une notice sur les éditions précédentes aux pages 340-341 du même volume.

**6130**, 1685, « Catalogue d'histoires arabes, persanes et turques, tiré d'un grand ouvrage qui contient la bibliothèque de ces trois nations mise en corps par Mustapha Hadgi Kalfa, autrement dit Kiatil-Zade, traduit par Antoine Galland », autographe, 75 fol.

**6142**, Fin XV<sup>e</sup> siècle, Formulaire de chancellerie, formé d'actes du règne de Louis XI, parmi lesquels sont à signaler les suivants, qui tous, sauf indication contraire, émanent de ce prince, 139 fol.

- 10 août 1464, Mauny, « Mandement pour crier le voyage de Jhérusalem et de Sainte-Katherine, et recevoir es galées du roy ceuls qui voudront aller » [Départ de galées pour l'Orient, annoncé pour le mois de mars suivant], fol. 43.

**6144**, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces, pour la plupart historiques, quelques unes littéraires, se rapportant aux règnes de François II, Charles IX, Henri III, et surtout Henri IV et Louis XIII ; plusieurs ne paraissent figurer dans le recueil qu'à titre de modèles ou de formules (1558-1624), 135 fol.

2, 1595, Traduction d'une lettre de Mahomet III à Henri IV, fol. 3.

4, 16 août 1602, « Instruction au sieur de Fresnes[-Canaye] allant en ambassade à Venise », fol. 5.

7, 14 juin 1601, Lettre de Henri IV à la seigneurie de Venise, fol. 13 v°.

9, s.d., Lettre de Henri IV à la seigneurie de Venise, fol. 15 v°.

18, 15 octobre 1601, Lettre de la reine Elizabeth I<sup>ère</sup> d'Angleterre à Henri IV, fol. 30 v°.

23, s.d., Lettre de Charles IX (?) au roi d'Espagne (?) relative à l'imminence d'une guerre entre le dit roi d'Espagne et le roi du Danemark, fol. 34.

Selon l'auteur de la notice, il aurait été composé par un membre de la famille Brulart.

**6153**, XVI<sup>e</sup> siècle, « Description ou traictié du gouvernement et régime de la cité et seigneurie de Venise », 79 fol.

**6171-6173**, 1704, Marseille, Jean-Antoine de Barras de Lapenne (chevalier de Saint-Louis, capitaine de galère), « Portulan de la mer Méditerranée qui comprend les cartes générales et particulières de cette mer, les plans des ports ..., les veues des villes principales et leur description », 3 vol.

6171, Première partie, De l'embouchure du Rhône allant à l'est, 316 fol.

6172, Seconde et troisième partie, De la même embouchure allant à l'ouest, des îles de la mer Méditerranée, De l'archipel, 252 fol.

6173, Quatrième et cinquième partie, Des côtes de Barbarie, « Suite de la science des galères » (Du même auteur, fol. 121), 274. L'auteur de la notice y indique une carte de Cayenne.

**6174-6180**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Recueil des plans » de villes et de places fortes françaises et étrangères.

6174, *Ibidem*, t. I.

Malte (n° 23), Toulon (n° 24), Colioure (n° 26), Gibraltar (n° 28), Bayonne (n° 29), canal de Mardick (n° 32-33), Colioure (n° 26), Port-Vendre (n° 44)

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b52506877g/f144.image>

6175, *Ibidem*, t. II.

Antibes (n° 5), Nice (n° 4), Monaco (n° 6), Reggio de Calabre (N° 7), Barletta (n° 9), Perpignan (N° 10), Sain-Sébastien (n° 13), Barcelonne (n°15, 16), Saint-Martin de l'île de Ré (n° 18), Alicante (n° 21), Barletta (n° 9), Calais (n° 20).

6176, *Ibidem*, t. III.

Hendaye (n° 6), Blaye (n° 13), Bordeaux (n° 14), Dieppe (n° 15), Rochefort (n° 16), La Rochelle (n° 17), Brouage (n° 18), Saint-Malo (19), Le Havre (n° 20), Côtes de Brest (n° 21), Brest (n° 22), Cayenne (n° 23), Naples (n° 29), Barcelonne (n° 35), Côtes d'Espagne entre Fontarabie, le port du Passage et Saint-Sébastien (n° 36), Saint-Petersbourg (n° 37).

6177, *Ibidem*, t. IV.

Dunkerque et le nouveau canal de Mardycke (n° 1-17), Bergues (n° 28).

6179, *Ibidem*, t. VI.

Exiles [?] (n° 2-3), Reggio de Calabre (n° 11), Saint-Sébastien (n° 13), Carte des côtes de Provence (n° 17), Sète (n° 18), Cadaquès (n° 19), Carte de la rivière de Gênes (n° 21), Nettuno (n° 22), Livourne (n° 23), Civita-Vecchia (n° 24), Golfe de Venise (n° 25), Malte (n° 26-28), Tripoli (n° 29), Alexandrie (n° 30), Boulogne (n° 31), Ambleteuse (n° 32), Gravelines (n° 33).

6180, *ibidem*, t. VII.

Dunkerque (n° 15-16), Inconnu (n° 21), Sibérie (n° 25), Carte maritime du golfe de Bougie (n° 26), carte maritime du Golfe de Bône (n° 27), Carte maritime du golfe du Store et Collié (n° 28), Carte maritime du golfe de Bizerte (n° 29), Carte du maritime du bastion de France depuis le cap Roux jusques au cap de Rose (n° 30), Vue de la ville de Gênes, avec l'armée navale du roi, en 1684 (n° 31), Messine (n° 32), Alger (n° 33).

**6186-6191**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Hilaire Massé, « Description géographique de la France par cartes et tables, conteant l'arpentage, le dénombrement et le produit de tout ce qui a rapport aux états civil et militaire », 6 vol.

**6193**, 1472-1612, Recueil de lettres-patentes et autres pièces originales de Louis à Louis XIII, 7- pièce.

Selon l'auteur de la notice, un répertoire de ces pièces forme le manuscrit NAF 1117.

**6198**, Après 1788, État de la France (1785-1788), 5 feuillets.

Le recueil est un ensemble de tableaux fournissant des données numériques. Le second tableau est intitulé « Aperçu de la balance du commerce de la France, année 1788. Ensemble relevé de la population, des finances, et forces militaires des principales puissances de l'Europe ». Parmi les statistiques commerciales figure, à titre d'exemple le « Relevé de la pêche de morue de l'année 1787 ». Un autre tableau intitulé « Etat des forces militaires et de la marine des principales puissances de l'Europe ». L'« État de la marine » est divisé en trois colonnes : « Vaisseaux de ligne », « Frégates et corvettes » et « Autres batimens ». Le troisième feuillet intitulé : « Aperçu de l'administration des finances de la France, année 1788. Ensemble le rapport de l'étendue et de la population du royaume et colonies françaises » contient un « Relevé des dépenses générales » divisée en trois tableaux dont l'un concerne les dépenses générales « du département de la marine ». Le quatrième tableau est intitulé : « Tableau de l'état actuel de la marine royale de France, 1785 ».

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b52509291c>

**6200**, XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle, « Recueil d'actes et de titres originaux, ou d'extraits d'actes et de titres originaux relatifs aux États provinciaux », 505 fol.

**6206**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « État général de tout ce qui est nécessaire au greement des vaisseaux du roi de tous rangs et de ses galères, en cordages, voilures, mastures, vergues et autres », 30 fol.

Si ce n'est l'introduction, le document est composé essentiellement de tableaux.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10720677h>

**6210-6212**, XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, Recueil de pièces originales, quittances et pièces diverses provenant de la Chambre des comptes, puis des archives du baron de Jousanvault, classées par ordre alphabétique des noms de personnes, 3 vol.

**6230**, 8 mars 1644, « Adveu et denombrement du comté, terre et seigneurie des Ollones » rendu par Philippe de La Trémoille, 8 fol.

« *Item* cause dudict comté nous sommes fondé, la, de prendre de chacun vaisseau ou navire entrant ou sortant de havres des Sables et de La Chaulme pour chacun tonneau, cinq solz, pour droit de fanal ou fanaillon lequel nous sommes tenus faire entretenir ey gaire feu ardent en tous temps et feu allumé toutes les nuicts, a servir de guide aux voyageurs sur mer pour servir conduite des vaisseaux entrans ou sortans esdis havres des havres des Sables et de La Chaulme et la garde des costes et rochers appelez le Barges d'Ollonne qui autres endroits perilleux.

*Item* nous avons droict de prendre pour l'ancrage cinq solz pour chascun vaisseau ou navire estrangier qui rentre audict havre et y mouillent l'ancre.

*Item* nous avons droict d'admiraulte des choses de la mer et prises sur icelle qui viennent et abordent audict port et havre, pour icelluy prendre la dixième partie des choses es bailles, conge et permission aux habitans de notre dict comte, et de faire guerre aux ennemis de sa majeste, quand il y a guerre et leur faire delivrer poudre et boulets et faire juger les prises par nos officiers dudict comte.

*Item* nous avons droict de naufrage, quillage et bris de mer des vaisseaux qui s'aventurent, rompent et perdent es costes de nostre dict comte et prendre la tierce partie des marchandises estans en iceux que l'on peut conserver en payant les sauveurs et delivrant les deux tiers quand il y a suite, ou quand les hommes sont submerges et n'y a suite le tout garder et en disposer suivant la coustume et ordonnance.

*Item* nous avons droict de prendre la coustume de poisson frais pesche par les batteaux et barques qui vont à la pescherie depuis le premier jour de Caresme jusques a la Saint Jean partant avec les heritiers du seigneur de Roche Guillaume qui est de cinq poissons un, une fois prins en chacun vaisseau, lequel droict lesdis pescheurs sont tenus tousiouts payes [...] estant que, par la contrariete des vents, ils aillent ailleurs debiter et vendre leur poisson et ou ils iront [...] vendre leur poisson, sans estre contraincts par les vents, sont subiectz audict droit et outre en l'amende de [...] solz appelez mal adventures.

(...)

*Item* le fief de « Pillemire » tenant d'un bout aux marais salans de la fabrice de l'église Nostre Dame d'Ollonne d'autre aux marais de la « Fraye » ...

*Item* pour chacune charge de sel qui charge audict havre pour transporter ailleurs, nous avons droict de prendre ou nos grenetiers ou fermiers quatre deniers chacune charge et outre avoir droict de mettre ensacheur jurez pour ensacher ou mesurer ledict sel.

*Item* par les seigneur des marais sallans en l'Isle d'Ollone es parroisse de la Grande Ollone est paye [par les] saulniers le tiers des dis cens des saulx esquels l'abbé d'Orbestier prend les deux parts et nous le ti[ers part], lequel tiers peut valloir, par chacun an, unze livres trois solz cy XI<sup>lb</sup>III<sup>s</sup>.

(...)

*Item* avons droict de prendre la tierce partie des dismes de sels pervenans en mannoir de l'Isle d'Ollonne et Grande Ollone et les deux parts les prend le prieur de Vendosme qui peuvent valloir pour nostre dict tiers a somme de dix livres cy X<sup>lb</sup>.

(...)

*Item* avons droict de prendre en nostre dict comté de pierre platte ou dosse ou autre pierre de moelons qui se tirent audict comté aux costes d'icelluy ensemble de la terre qui s'y prend pour bastir la sixième partie desdictes pierres en terres par droict de terrage qui peut valloir an, par anné quatre livres cy IV<sup>lb</sup>.

*Item* avons droict de mettre un passager au passage et courant de mer qui est entre ladicte ville des Sables et La Chaulme qui peut valloir an, par anné, neuf livres cy IX<sup>lb</sup>.

*Item* tenons a nostre domaine un marais sallans appelé Lutherie contenant cinquante huit acres avec ses appartenances, mestiers et bassins tenant d'un bout a la loire du marais du chapitre de Luçon et d'autre aux marais des seigneurs de La Jaule et de Lespinay et peut valloir par chacun an trois livres cy III<sup>lb</sup>.

(...)

*Item* soubz cettuy nostre hommage tiennent de nous a foy et hommage plain et a raison par mutation d'hommes [.....] solz de service annuel. Suivant la coustume, les heritiers du seigneur de Bazoges, deux batteaux de pescherie [.....]es qui peuvent bien valloir par chacun an trente solz de rente.

(...)

*Item* tient monseigneur René Pichot, seigneur de Sauveterre, soubz cette nostre hommage plain et a rachapt services, consiels de service, sa sergenterie fealle dudict lieu de Sauveterre qui contient toute la coste depuis l'endroit dudict lieu de Sauveterre jusqu'à la terre Daribouselle qui peut bien valloir an, par anne, trente solz de rente ou viron.

**6231**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Mémoire sur la Compagnie des Indes orientales (1642-1720), 73 fol.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060485f/f1.image>.

**6233-6256**, 1763-1764, Colonie de Guyane, administration du chevalier Turgot, 23 vol.

**6233**, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90071336>,  
**6234**, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9007094j>,  
**6235**, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9007132s>,  
**6236**, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9007131c>,  
**6237**, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9007128w>,  
**6238**, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9007127g>,  
**6239**, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90071262>,  
**6240**, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9007125n>,  
**6241**, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90070934>,  
**6242**, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9007123t>,  
**6243**, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9007122d>,  
**6244**, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90071158>,  
**6245**, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060995j>,  
**6246**, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90605154>,  
**6246**, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90607182>,  
**6247**, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9007215m>,  
**6247**, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9007114v>,  
**6248**, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9007113f>,  
**6249**, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9006942m>,  
**6250**, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90071106>, double du précédent,  
**6251**, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9007109j>,  
**6252**, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90071084>,  
**6253**, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060468x>,  
**6254**, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9007104g>,  
**6255**, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90071032>,  
**6256**, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9007102n>.

**6347**, Louis DE COURCILLON, abbé de DANGEAU, « Le globe terrestre et toute sa surface ... », 52 fol.

**6349-6350**, XVIII<sup>e</sup> siècle, papiers de Gabriel de Bory, lieutenant de vaisseau du roi, de l'Académie de marine et de l'Académie des sciences, 476-356 fol.

**6349**, 1746, I « Journal de ma campagne sur le *Castor* ... faite au Canada, 1746 », etc., 476 fol.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90095351>.

**6350**, Après 1754, II « Détermination de la longitude de l'isle de Madère ... par M. Del'Isle, astronôme et géographe de la Marine », etc., 356 fol.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90095262>

**6367-6416**, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle [copie XVIII<sup>e</sup> siècle], Collection du maréchal de Noailles, dite improprement : Suite de la Collection Dupuy, 50 vol.

**6370**, XVI<sup>e</sup> siècle [copie XVIII<sup>e</sup> siècle], vol. IV, « origines des offices de France », 472 fol.

La partie concerenant l'amiral de France débute au fol. 22, il débute par un historique et divers éléments et indications documentaires concernant la charge d'amiral de France et d'amiral de Guyenne. Il est suivi, au folio 2-, d'un « Estat de vingt mil sept cens livres par nous ordonné pour estre convertie et employée au payement des visamiraux de Normandie, Picardie et Bretagne, gentilshommes cappitaines, commissaires de l'artillerie, cannoniers, mistres de navire, pilotes, charpentiers, garde de vaisseaux et autres officiers et pensionnaires ordinaires de nostre du Ponant contenus en ce présent estat pour leurs gages et appointemens durant l'année commençant le premier jour de janvier mil cinq cens soixante et dix sept et finissant au dernier jour de décembre en suivant ... ». L'état donne par la suite le nom et les gages des amiraux, capitaines, commissaires de l'artillerie, pilotes, maîtres, charpentiers, trésoriers et receveurs, trésoriers et gardes généraux des granges et munition et garde généraux des granges et munitions y figurant ...

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90071121/f24.image>

**6371**, XVIII<sup>e</sup> siècle, V, « Connestablie, mareschaux, grand maistre, admiral de France, gouvernemens de provine, Frands pouvoirs », 183 fol.

Saint-Germain-en-Laye, décembre 1626, « Lettres patentes du roy Louis 13 de la création de la charge de grand maître, chef et surintendant général de la navigation et commerce de France donnée au cardinal de Richelieu », fol. 70.

S.l., 10 novembre 1569, « Arrest [du Parlement] sur la vérification des lettres d'admiral de France en faveur du marquis de Villars », copie, fol. 108.

Fontainebleau, 12 juillet 1612, « lettres d'admiral de France pour Henry, duc de Montmorency », copie, fol. 119.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90604826>

**6374**, XVIII<sup>e</sup> siècle, vol. VIII, « Traictez de paix entre la France et l'Angleterre, I », (1200-1643), 397 fol.

Si la partie maritime ne semble pas apparaître dans les deux premiers traités, 1259 et 1292, des clauses maritimes peuvent figurer dans les suivants comme celui conclu à Blois en 1572 : « In quarum auxiliorum praestatione, quantum actinet ad numerum militum et navium aramatorum, instrumentorum et machinarum bellicarum coeterumque praemissorum, se inuicem praefati principes, adjurabunt modo et forma sequentibus [...] Item pro bello et defensione navali conventum, concordatum [...] » *etc.*, fol. 20-21.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9007105w>

**6375**, xviii<sup>e</sup>, IX, « Angleterre et Escosse », vol. II », 396 fol.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060986k>

**6376**, xviii<sup>e</sup> siècle, X, Angleterre et Écosse, vol. III, 298 fol.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90071017>

**6377**, xviii<sup>e</sup> siècle, XI, Recueil de pièces entre sur les rapports entre la France et l'Angleterre (xiii<sup>e</sup>-xiv<sup>e</sup> siècles), 169 fol.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9007100t>

**6378**, xviii<sup>e</sup> siècle, XII, « Traictez entre les roys de France et d'Angleterre jusques à la mort de la reyne d'Angleterre, Elizabeth – Traictez entre les rois d'Angleterre, et les rois d'Espagne, et les princes de la maison d'Austriche », 439 fol.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9007099m>

**6408**, 1629 (copie xviii<sup>e</sup> siècle), XLII, États des dépenses et autres pour la marine, 560 fol.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9007118h>

**6409**, 1631-1639 (copie xviii<sup>e</sup> siècle), XLIII, « Divers estats de la Marine, rceptes, despenses ordinaires et extraordinaires et entretenements d'armées, depuis 1631 jusques et compris l'année 1639 », 379 fol.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90071173>

**6410**, 1639, « Comptes de la despense de la Marine. 1636 », 592 fol.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9007141r>



**6416**, 1627 (copie du XVIII<sup>e</sup> siècle), L, Mélanges, « Description hydrographique de la France. 1627 », fol. 199 et sqq.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90609944/f206.image>

**6418**, 1732-1737, Recueil de pièces, 166 fol.

- 1732, « Observations sur les places de Dunkerque, Gravelines et Calais, en 1732 », fol. 86.
- s.d., « Observations faites à la Tranche, depuis le 22 février jusqu'au 18 juin », sur le *Buccinum*, fol. 150.

**6428**, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, Recueil de pièces diverses concernant l'histoire de France, d'Italie, d'Angleterre, d'Allemagne, de Pologne, de Suède et de Danemark, 115 fol.

**6429-6435**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Papiers de l'abbé Guillaume-Thomas Raynal, 6 vol.

**6429**, XVIII<sup>e</sup> siècle, I, 214 fol.

- Mémoire sur Tunis, fol. 16.
- Mémoire sur Tripoli de barbarie, fol. 79.
- Mémoire sur Alger, fol. 101.
- Mémoire sur l'empire du Maroc, fol. 171.
- *Nota* : Tous ces mémoires sont accompagnés d'observations de Venture de Paradis.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060465p>

**6430**, XVIII<sup>e</sup> siècle, II, 269 fol.

- Instruction sur le commerce de Smirne en 1771 », fol. 1.
- Mémoire sur le commerce de Smyrne, fol. 19.
- « Mémoire sur la Barbarie en général » avec des observations de Venture Paradis, fol. 49.
- Mémoire sur la Syrie, fol. 175.
- Mémoires sur Constantinople, Venise, Trieste, l'Asie Mineure, la Russie *etc.*, fol. 193.
- « État sommaire du commerce et de la navigation de sortie du levant et de la Barbarie depuis 1768 jusqu'en 1787 ... », fol. 208.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90609855>

**6431**, XVIII<sup>e</sup> siècle, III, 239 fol.

- « Mémoire sur la Compagnie d'Afrique, où l'on discute les principes de son établissement ... », fol. 1.

- « Mémoire sur l'état du négoce des François, Anglois, vénitiens et Hollandois dans le le Levant ... dressé en l'année 1782, par le sieur Lefèvre, ancien échevin de la ville de Marseille, fol. & » ;
- « Mémoire sur le commerce de Marseille en Levant » (1776-1787), fol. 88.
- Documents divers sur le commerce dans le Levant et aux indes, p. 149.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060893c>

**6433**, XVIII<sup>e</sup> siècle, V, 381 p.

- Histoire [des geures] des Turcs contre les Chrétiens », p. 1.
- « Guerres d'Espagne », p. 159.
- Guerres intestines d'Angleterre, p. 305.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060446b>

**6434**, XVIII<sup>e</sup> siècle, VI, 461 fol.

- « Guerres du Nord » : Suède, Allemagne, Flandres, fol. 1.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060433q>

**6436**, XIX<sup>e</sup> siècle, Ambroise-Dominique Delarue<sup>9</sup>, « Petit dictionnaire propre à faire suite aux traités d'astronomie et de navigation, de géographie et d'histoire moderne, ou tables par ordre alphabétique d'un grand nombre des principaux lieux de la terre, considérés sous le rapport de leur situation ... d'après les positions géographique insérés dans la Connaissance des temps pour 1809 ... », 96 et 91 p.

**6446**, c. 1457, Jean Mielot, « Vie de sainte Catherine d'Alexandrie », 7, 114, [III] fol, 2 feuillet de garde d'époque moderne.

Le manuscrit est utile en raison des miniatures dont certaines représentent de navires, fol. 1 (seconde pagination), 98.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b52502597s>

**6454-6455**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Abrégé d'un traité sur les constitutions et privilèges de l'ordre de Malte ... composé en utalien par Jean Caravita, prieur de Lombardie , ... et traduite en françois », 2 vol., 651 et 594 p.

**6456**, 1630-1669, Procès-verbaux des séances des chapitres provinciaux de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem, 352 fol.

---

<sup>9</sup> Abbé, ancien professeur au collège de Sées, professeur au collège de Falaise.

**6460**, XVIII<sup>e</sup> siècle, abbé de Longuerue, « Description de la France », 357 fol.

**6461**, 1768, « État des gouvernements tant généraux que particuliers, militaires et autres du royaume de France », 11 et 41 fol.

**6497**, Seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle, Recueil de textes historiques (1449-1453/1454), Récit de la prise de Constantinople (1453), Chronique en vers (1244-1392).

- 31 décembre 1453, Jacques Tedaldi, « S'ensuit la manière de la prise de la noble cité de Constantinople par l'empereur thurq, le 28<sup>e</sup> jour de may, l'an mil cccc cinquante et trois », fol. 18-21.

Le texte est suivi d'un plan du siège de la ville.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b105351610>

**6502-6535**, 1783-1792, « Recueil de divers titres et anciennes pièces, copiez d'après les manuscrits de M. Dupuy, indiqués dans son catalogue relatif à l'histoire de France, jusqu'à Louis XI, vers 1483 » par l'avocat Pitorre, 35 vol.

**6536-6539**, XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, Recueil de pièces diverses, la plupart originales, concernant l'histoire de France, 4 vol.

**6537**, II, Années 1246-1247, 514 p.

- 13 septembre 1246, Procuration relative à la fourniture par les Génois à Louis IX de douze navires, p. 11.
- 1380, « Mémoire des galées de Castille », p. 77.
- 1379, Notes relatives aux vaisseaux que devait armer le roi de France en conséquence du traité fait entre lui et le roi de Castille, p. 77.
- 1394, Cession de la ville de Saint-Malo faite par l'évêque au roi, p. 85.
- 1395, Vidimus du traité de paix entre les rois de France et d'Angleterre, p. 97.
- XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, Copies de pièces historiques diverses.

**6538**, III, XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, 80 fol.

- 1398 « amandes faictses et tauxées en l'Eschiquier de Normandie, tenu à Rouen au terme de Pasueq, l'an 1398, de la baillie de Rouen », fol. 4.
- Pièces diverses concernant la ville de Rouen, fol. 16.
- 1424, « Monstre des gens d'armes et archiers ... de maistre Gautier de Hongerford, cappitaine de Reneyville », sous le duc de Bedford, fol. 57.

**6539**, IV, 1316-1677, Recueil de chartes et pièces, la plupart d'intérêt privée, rangées par ordre chronologique.

- 1382, Lettre de Charles VI accordant à Renaut d'Angennes la « maiestrie des pors de la sen[escal]cie de Carcassone, fol. 20.

**6541**, 1731, « Recueil de diferens titres concernans les maisons d'Armagnac, Foix, Berry, Savoye, Hongrie, Auvergne, Sicile, Aquitaine, Albret, Bourgogne, Orange, Astarac et autres, de puis 1360 jusqu'en 1380, copiès sur plusieurs manuscrists de la bibliothèque de feu Monsieur Colbert », 18 fol. et 601 p.

**6544**, <sup>xv</sup><sup>e</sup>-<sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces historiques.

- 14 octobre 1468, Traité de Péronne, entre Charles le Téméraire et Louis XI.

Le traité prévoit que les sujets du duc de Bourgogne puisse « aller commercer et pescher » sans empeschement. Plus loin les ambassadeurs du duc demandent : « Semblablement soit faicte restitution entierement des biens prins aubgz de mon dit seigneur tant de Hollande, Zeelande et Flandres depuis peu de temps, en ca dont les dis deputez de mon dit seigneur le duc ont faitafin que les dis biens feussent restitués et les corps prisonniers mis à delivrance, et avec ce feus te restitution faicte de leurs pertes, interestz et dommaiges et mande par lettre patentes de cesser doresnavant de ces voyes de fait et hostile et pour lesquelz les dis subgetz de mon dit seigneur ont eu grans dommages pour l'empeschement qu'ilz ont eu en la pescherie du harenc, tant en pays de Hollande, Zeelande, Brabant que Flandres et Boulogne, et pour avoir preste provision pour le fait de ladicte pescherie qui se passe qu'il plaise au roy octroyer ses lettres de seurte pour tous les subgez des pays de mon dit seigneur afin qu'ilz puissent seurement peschier et estre sur la mer, et que au *vidimus* des dictes lettre de seuté, foy sit adioustee, car il a doubter que les provisions qui seroient a prendre de monseigneur l'admiral ou de son lieutenant ne soient trop longues et que, par ce moyen, la haranguison se passera et se perdra entierement pour ceste anne. Sur ce a este respondu comme sur l'article precedent ».

- Septembre-Octobre 1463, « Roole de certaines parties et sommes de deniers que le roy nostre seigneur a ordonnées et commandées estre baillées et délivrées comptant des deniers de son trésore par maistre Etienne Chevalier, chevalier, son conseiller et trésorier de France ...

Le rôle concerne une somme de deux cents milles écus d'or, premier versement au duc de Bourgogne, destiné à désengager le domaine royal de Picardie et le comté Ponthieu engagé suite au traité d'Arras, avec tous les frais annexes.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b107209264>

**6546**, <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces du <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle, 7 fol.

- N° 3, 1585, « abrégé des articles resolués et accordez zntrz lz roy [Henry III] et messieurs de la Ligue ».

**6548**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Recueil des avis d'estat donnés au roy Henry III<sup>e</sup> suivant ses ordres par les princes, grands seigneurs et notables du royaume en 1577 », copie, 515 fol.

**6550-6552**, 1589 -1594, Registres de lettres, dépêches, mémoires etc. de Louis Revol, secrétaire d'État, ou à lui adressé, 410, 307 et 421 fol.

Les 3 volumes ont été numérisés à partir du microfilm de sauvegarde d'où une qualité relative pouvant aller jusqu'à l'impossibilité de lire les documents.

**6550**, 1590-1594, 410 fol.

« *Duplicata*.

Articles proposes par monseigneur le grand tresorier aux deutes de Bretagne.

Response desdis sieurs deutez

Premierement. Quelles villes ou havres abo[utiss]antz sur la mer tiennent les Espagnols ou qui sont tenus pour lesdis Espagnols ?

Les Espagnols ne tiennent en Bretagne que le port de Blavet et la ville de Hanebont en laquelle touteffois les deutez ont declare qu'il y a ung gentilhomme nomme Quinipelly qui est du pays qui y commande pour le duc de Mercur et non lesdis espagnols, estant ledit havre ves Espagne et pres de l'isle de Groix (...)

fol. 11-13

Le document comporte d'autres actes concernant la mer et la marine. La reproduction numérique a été réalisée à partir du microfilm de sauvegarde et est parfois de qualité médiocre empêchant la lecture.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90651085>

**6551**, 1590-1594, 307 fol.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9065107r>

**6552**, 1589 – 1594, 421 fol.

« Par lettre du VIII juillet [1590] de Madrid advisent la bonne santé du roy catholique qui est a l'Escorial.

Que l'armee de mer de Galice a fortifie et n'y aura pas moins de cent navires et dix mille hommes de guerre, quelle doibt sortir dans la fin de juillet, ou environ en ce temps la, et quelle sera employee du cousté de Bretagne selon le jugement que l'on peut tirer des grandes apparences. Qu'il ya mesme de la continuelle communication que l'on veoit passer entre les principaux ministres du roy catholique et les gens du duc de Merceure qui ont este appelez a l'Escorial y avoit plus de quinze jours et du contentement qu'ilz monstrent avoir de leur prompte et bonne expedition.

Que cependant une barque estoit partie de Laredo, port d'Hespaigne, pour aller porter grande somme d'argent en Bretagne et devoit descendre a Morlaix.

Que l'on parloit de Blavet et Morbihant pour desembarquer les gens de guerre, de tenir les vaisseaux a seurete.

Qu'il se voyoit maintenant clerement que les cinq mille lansquenets descendez en Italie, soubz la couleur de passer en Hespaigne, estoyent destinez pour les entreprises du duc de Savoye, que l'on estimoit estre principalement fonder sur les intelligences qu'il a dans Marseille et au reste de la Provence.

Que cinquante galeres doibvent asaillir la Provence par la mer favorisier des forces qui seront pour ledict duc lesia dans le pays, et encore quelques uns on doute si l'armee de mer de Galice passeroit porit (*sic*) le destroit de Gibraltar apres l'arrivee des flottes des Indes pour mettre les gens de guerre qu'elle porte en Provence ...

Par lettres du x juillet de Bilbao et autres endroits de la coste d'Hespaigne, c'est entendu.

Qu'il est publié une licence de faire la guerre et armer navires contre toutes sortes d'hérétiques, adherantz ou aulteurs d'heretiques, et aider n[...] et associez a ceux qui deffendent la religion catholique et exposent leurs biens et moyens pour ce parti la. Ce que l'on interprete pour une declaration assez ouverte contre ce qui n'est point de la Ligue en France... »

fol. 44

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9065113g>

**6553**, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, Recueil de pièces historiques, 520 fol.

- S.d., Copie d'une lettre de M. de La Haye sur son ambassade à Constantinople, fol. 154.
- 1664, J.-B. Tavernier, Journal de son voyage au Levant, fol. 193.
- 1668-1675, Pièces relatives à la Compagnie des Indes Orientales, fol. 320.

**6556**, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, Recueil de pièces historiques du XVII<sup>e</sup> siècle, 375 fol.

La reproduction numérique a été réalisée à partir du microfilm de sauvegarde et est parfois de qualité médiocre empêchant la lecture.

s.l.n.d.

### **Copie de la lettre de monsieur l'ambassadeur de Hollande.**

« Sur les divers bruits qu'ont fait courir de la mauvaise intelligence entre la France et l'Espagne, a cause des affaires d'Italie, j'ay estime devoir veoir monsieur le cardinal pour apprehender quelles estoient les sentimens du roy sur ce sujet. J'ai pris occasion de le visiter sur le suiet des vaisseaulx enfonchez a la digue de La Rochelle qui sont encore deubz a nos marchands dont il m'a temoigné grand desplaisir, estant veritablement bien faché qu'on aye différés iusque a present a les satisfaire. Puis je l'ay mis sur le dicours des affaires presentes ... » fol. 105

- S.d., s.l., « Mémoire pour La Rochelle », fol. 192-197.

L'aspect maritime semble secondaire.

- Imprimé composé de plusieurs pièces : « Lettres patentes du roy, en forme de concession, accordées aux sieurs de l'Isle Marivaux, de Royville et leurs associez pour l'établissement des colonies dans la Terre ferme d'Amérique » données à Paris, le 9 septembre 1651 ; « Acte d'association passé entre les sous-signez et reconnu par devant Rallu et Blanche, notaires, pour l'établissement des colonies dans la Terre ferme de l'Amérique », à Paris, le 29 août 1651 suivi de l'acte des associés reconnaissant avoir participé à l'élaboration du texte précédent, à Paris, le 4 septembre 1751 ; « Articles et statutz passez et arrestez entre les seigneurs associez de la Compagnie de Terre ferme de l'Amérique ou France équinoctiale, pour l'établissement du Christianisme, commerce et negoce audit pays, en conséquence des lettres patentes du roy accordées aux sieurs de Royville et l'Isle Marivault et leurs associez, et de l'acte d'association passé par devant Rallu et Blanchés, notaires au Chastelet de Paris, le 4 septembre 1651 », 37 p. / fol. 299-325.

- *Lettre écrite de Cayenne contenant ce qui s'est passé en la descente des François et leur établissement en l'Amérique*, Paris, Chez Guillaume de Luyne, 1653, 14 p. / fol. 326-333.

- *Mémoire pour servir de breve instruction tant aux directeurs et commissionnaires provinciaux de la grande Compagnie de l'Amérique, qu'à ceux qui s'y voudront interesser, ou passer dans le païs*, Paris, Chez Guillaume de Luyne, 1653, 35 p. / fol. 334-341.

- Imprimé sur deux colonnes la première contenant le « Manifeste de monsieur le duc de Guise sur sonr son voyage au royaume de Naples », la seconde contenant la « responce au manifeste » par un nommé Fontaine, au cap Corse, du 17 décembre 1654, 41 p. / fol. 352-372.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9063136v>

**6557**, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, Recueil de pièces historiques du XVII<sup>e</sup> siècle, 327 fol.

- 3 septembre 1630, château et rade de Salé, « Articles de paix passés entre le roy de France et l'empereur de Marocque, par les sieurs de Rassily et Duchalard, portant liberté et assurance du commerce a tous marchands et autres qui voudront traficquer audit pais », fol. 203-208.

Le traité est principalement destiné à mettre fin aux activités de piraterie du port de Salé.

- 23 décembre 1645, « Ratification du traicté fait avec le sieur duc de Curland », fol. 239-242.

À la demande du duc de Courlande, Louis XIV accorde, entre autres, aux navires de ce dernier de pouvoir venir décharger librement leurs cargaisons dans les ports de France, à Bordeaux, Brouage et les ports voisins, de pouvoir charger des marchandises dans les ports du royaume à destination de son duché. En contrepartie, le duc de Courlande autorise les navires français à venir décharger et charger dans les ports de son duché et s'engage à ne pas porter assistance aux navires des ennemis du roi de France à l'image des ports de Hambourg, Dantzic et autres places neutres.

- 1654, « Articuli pacis et amicitia inter serenissimum hominum protectorem Angliae, Scotia, Hiberniae et christianissimum Gallorum regem renovandae », fol. 243-253.

- 1657, « Projet d'instruction pour monsieur de Thou, ambassadeur en Hollande », fol. 256-267.

« Il y aura de plus grands efforts a faire en matiere d'adoucissement de nouvelles sur celles qui pourront estre apportees dans les Provinces-Unies des prises que nos armateurs auront faites de leurs vaisseaux pour ce que tout leur estat ne subsistant que dans le commerce, tout ce qui l'incommode leur paroist insupportable et dans les villes marchandes les negotiants eslevent de grandes clameurs contre nous en ces occasions et deputent aux Estats generaux qui en apportent incontinent les plaintes aux ambassadeurs du roy. Pendant les désordres des derniers années de la minorité du roy nos armateurs en ayant quelquefois usé trop licencieusement : on s'en est excuse sur la confusion des affaires et l'inexecution des ordres du roy pour la restitution des choses mal prises. Maintenant que l'autorite de sa majesté ne trouve plus de resistance dans le royaume et que les particuliers qui arment des vaisseaux en guerre ne peuvent plus abuser de leurs congez, il faut respondre d'une autre manière ... »

- 1663, « Dannemark »<sup>10</sup>.

- Après 1647, « Relation de Groenlandt ».

Cette notule a pour base un ouvrage écrit par monsieur Laboureur dont on apprend qu'il était ecclésiastique et que son ouvrage a été imprimé chez Courbé.

---

<sup>10</sup>La foliotation fiable s'arrête peu après le document précédent.



- 9 février 1671-22 juillet 1671, « Journal succinct du voiage du vaisseau la *Marie* party de Fort Dauphin, le 9<sup>e</sup> février 1671, arrivé au Port-Louis, le 22<sup>e</sup> de juillet, jour de la Magdeleine, de la mesme annee ».
- 15 août 1689, Ordre de Seignelay, surintendant de la Marine, aux curés et prieurs dont la localisation n'est pas précisée.

« De par le roy.

Nous surintendant de la marine ordonnons et commandons par ordre espresse de sa majesté a tous curés et prieurs d'exposer le Très Saint Sacrement pendant huit heures continuels pour la conservation de la santé de sa majesté et pour implorer ses secours pour nostre armée navalle qui est partie du lundy 15 aoust, jour de la Somption 1689. Pour vous le signiffies et affin que vous ne parassies par surpris quant on vous demandera sy vous avez obey a nostre ordre, nous vous ordonnons de donner a nos gens sept aures (*sic*) d'insols (*sic*) dont vous prendres quittance affin de la montrer. Donné a nostre bord, le lundy memes jour du départ a dix heures du matin le 15 aoust 1689. Signe de Seigneulay, surintendant de la Marine ».

- 26 mai 1691, Contrat passé entre Nicolas Girier, entrepreneur de la fourniture des bois de la Marine et Jeanne Pothery, sa femme, et le roi, pour fournir durant quatre ans cinq cent soixante-dix mats en provenance des Vosges et de la Lorraine.
- S.d., s.l., « Extrait d'un mémoire sur le commerce de la Mer Rouge envoyé avec la lettre du 18 juin ».

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060578n>

**6558**, 1605-1616, « Recueil de lettres, pièces et négociations concernant l'histoire de France », copies, 436 fol.

**6569**, xviii<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, 32 fol.

- 1731, Copies de pièces reatives aux tours de Saint-Mathieu, d'Ouessant et de Cordouan, fol. 21.
- 1733, « Arrest pour la construction de cazernes au Havre pour les troupes de la Marine », fol. 26.

**6573**, xviii<sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces historiques du xviii<sup>e</sup> siècles, 218 fol.

- « Relation du naufrage de la capitane de Malthe, marquée par une lettre écrite le 6<sup>e</sup> mars 1700 », fol. 1
- 23 décembre 1703, « Marché pour la fourniture des mats, etc., de la marine », orig., fol. 35.

**6577-6600**, xix<sup>e</sup> siècle, Recueil de documents administratifs pour servir à l'histoire du Premier empire, 24 vol.

**6597**, XXI, Garde impériale I, 147 fol.

Ce volume et le suivant sont signalés en raison de l'existence d'un équipage de marins appartenant à la garde.

**6598**, XXII, Garde impériale II, 149 fol.

**6599**, XXIII, Voyages de l'empereur, vol. XXIII, 209 fol.

Lors de ses voyages l'empereur ne manque pas de faire des cadeaux. Lorsqu'il passe à Bayonne, sur un état du 19 juillet 1808, il donne aux marins du port, 3000 F., au pilote major, une bague de 1500 F., fol. 69 ; sur un état du 28 mai, année non précisée, à Dieppe, le 28 mai, il offre aux marins du canot, 1000 F., aux femmes des marins prisonniers et indigentes, 4000 F, au Havre, à l'officier de marine qui a conduit le canot, 2000 F., aux marins qui armaient le canot, 2000 F., à distribuer aux femmes des marins prisonniers et indigentes, 5000 F, à un pêcheur qui a pêché devant sa majesté impériale, 500 F., fol. 71.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b52505610r>

**6602**, 1467-1569, Recueil de lettres originales de Louis XI, Charles VIII, Charlotte de Savoie, Anne de Bretagne, Catherine de Médicis, Charles IX, Louis, duc d'Orléans [Louis XII], Jean, duc d'Alençon, Pierre, sire de Beaujeu, Louis de Gravelle [amiral de France], Jean Bourré etc., 195 fol.

**6603**, 1464-1594, Recueil de lettres originales de Louis XI, de Jean Bourré etc., 162 fol.

Le descriptif indique des lettres de Louis Malet de Gravelle, amiral de France et renvoie aux manuscrits Français 20483-20499.

**6604-6621**, XVI<sup>e</sup>, Collection de lettres originales de François I<sup>er</sup>, 18 vol.

La notice indique l'existence d'un registre manuscrit concernant les manuscrits 6602 à 6651 réalisé par monsieur Sepet à la disposition des lecteurs.

**6622-6627**, XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de lettres autographes de Louis XI, Marie d'Angleterre, Charles-Quint, Henri VIII, Éléonore d'Autriche, Louise de Savoie, François, duc d'Alençon, Marguerite de Valois, Catherine de Médicis, Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, 6 vol.

**6628-6632**, XVI<sup>e</sup> siècle, Recueil de lettres au roi Henr III par Catherine de Médicis et différents personnages, 5 vol., 155, 95, 88, 79 et 41 fol.

Parmi les expéditeurs figure Anne de Joyeuse, amiral de France.

**6633**, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, Recueil de lettres, originales et copies, de Henri IV ou adressées par ce prince à différents personnage, 364 fol.

Dans la correspondance, plusieurs actes concernent Venise.

**6635**, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de lettres originales des rois, reines, princes, ministres et principaux seigneurs de la cour de France : relations, manifestes, interrogatoires etc, 9 vol.

Parmi les correspondants figurent Philippe de Chabot, seigneur de Brion, amiral de France.

**6644-6649**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de lettres originales de Henri IV, Marie de Médicis, Louis XIII, le duc de Marillac, du duc d'Épernon, du père de Bérulle, du cardinal de Richelieu, de Servien, du comte de Chavigni, du père Joseph *etc.*, 6 vol.

**6550**, 1637-1655, Recueil de lettres originales de Colbert, Mazarin, Richelieu, Séguier *etc.*, 298 fol.

**6659-6676**, 1727-1735, « Registre de la coppie des lettres de la cours, mémoires, ordres *etc.* », 18 vol.

**6738**, 1338, « Compte Pierre Anzere le jeune, trésorier de monseigneur le duc de Normandie et de Guyenne, fait à cause de cen que ledit tresorier a reçu pour ledit seigneur, et ensemment de ce que ledit tresorier a mis et païé pour et en l'aquit dudit seigneur ... », 34 fol.

**6783**, XVII<sup>e</sup> siècle, Registre des « revenus du roy depuis l'année 1661 jusques à l'année » 1700, 45 fol.

**6789**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Registre des placets. – 1713 », 200 fol.

**6793**, 1714-1791, Dépenses pour les subsistances, l'agriculture et la marine arrêtées de la main du roi ou des ministres, 246 fol.

« Pommes  
de Terre

Avril 1789

Mémoire

Monseigneur le duc de Penthièvre désirant favoriser la culture des pommes de terre sur les côtes de France pour aider à la subsistance des familles des matelots a fait distribuer dans les différentes amirautés des exemplaires de l'ouvrage sur la culture de cette plante qui vient d'être imprimée par ordre du roi.

Il seroit nécessaire aujourd'hui d'envoyer quelques batteaux pour faire des achats de pomme de terre en Irlande ou elles sont à bon compte. M. le duc de Penthièvre a ordonné que ces batteaux fussent exemts de tous droits d'amirauté, i paroît qu'une somme de douze cent livres seroit suffisante pour faire un premier approvisionnement qui se multiplieroit ensuite par la culture de cette plante sur les côtes de Normandie.

[Signature illisible]

Ordonnance, le 10 may 1789. » fol. 161.

Fol. 170.

« Rendu le janvier 1714.

Le seigneur de Bandol, président à mortier du Parlement de Provence demande [en marge de gauche « sidération »] trois mil pieds cubes de bois de chesne de Bourgogne et autant de sapins et une somme de dix mille livres.

En 1707, les ennemis étant venus à Toulon bombarderent son chasteau et le détruisirent presque entierement.

Il ne peut réparer sans ce secours.

Il espère cette grace de sa majesté qui a bien voulu accorder de pareille à ceux qui se sont trouvés dans le mesme cas [fol. 170].

[...]

Le sieur Sigongne Marvillier lieutenant de vaisseau et capitaine d'une compagnie au département de Toulon demande qu'une somme de six mil huit cent livres seise sols huit deniers qu'il a en billets provenant de ses payes soit recue à l'hotel de ville [en marge de gauche : « Non à faire »] [fol. 175]

[...]

Gabriel Colleno de Nantes demande d'estre relevé de son interdiction du commerce.

Il avoit fait entrer dans le royaume pour plus de trente mille livres d'étoffes des Indes qui ont été saisies et confisquées et suivant l'arrest du conseil a été condamné à l'amande de trois mille livres à laquelle il a satisfait avec le secours de ses amis.

Il demande à estre relevé de son interdiction pourmettre en état de faire subsister sa femme et ses enfants [en marg de gauche : « Néant »] [fol. 179] ».

Outre ce documents figure une copie, du 18 février 1709, de la lettre du roi écrite à Versailles au comte de Toulouse, du 26 octobre 1707, précisant, suite à la grace qu'il a accordé à un nommé Jacob d'Amsterdam, un point de règlement. Désormais les navires, en provenance d'un pays ennemis doivent présenter un passeport dans lequel figure les marchandises qu'il transporte sous peine de confiscation des marchandises et du batiment. Le transcripteur a réalisé une copie parfois peu claire. La base de cette dernière est une copie transmise par les officiers de l'amirauté du Havre et il demande à un correspondant de le faire enregistrer à son greffe, fol. 182-183. La plupart des documents qui suivent sont des nominations d'officiers civils, de

documents comptables concernant les ports, le paiement ou des avances en faveur d'officier de marine ou de troupes de marine, de collaborateurs exerçant une activité avec la mer comme les 3000 livres pension annuelles accordé par Maurepas à un nommé Raudot pour ses travaux sur les pêches et l'abus de pavillon, fol. 200. Parmi ceux-ci figure la copie certifiée conforme du traité de mariage, signé au château de Sceaux, le 15 mai 1719, entre Marie-Anne de Bourbon et de Louis-Joseph, duc de Vendôme, général des galères du roi, ceci explique cela, fol. 190-197.

**6797**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Travail du Régent avec le conseil de régence, 110 fol.

Au folio 86 débute un recueil des « Dépenses extraordinaires, arrêtées de la main du roi (1756-1768) ».\*

**6798-6799**, 1701-1799, Dépense des finances, arrêtées de la main du roi, 2 vol., 480 et 179 fol.

**6800**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Travail du régent avec le conseil de régence, concernant la Marine et les Colonies, 311 fol.

**6802**, 1715-1790, Dépenses pour dons arrêtés de la main du roi et des ministres, 422 fol.

**6815-6817**, Après 1723, « Extraits et dépouillements de toutes les Gazette de France, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable depuis l'année 1631 jusqu'en 1723 », 3 vol. 1464 p.

**6818**, Après 1686, « Extraits des Gazettes de Bruxelles », 56 fol.

**6930**, 1715-1716, Corespondance et papiers de la lafille de Noailles, XXIII, Délibérations du conseil de finance, 296 fol.

**7000-7006**, 1789-1815, Recueil de pièces historiques sur la Révolution et l'Empire, 1789-1815, 7 vol.

**7064**, 1435-1706, Recueil de pièces diplomatiques, 72 fol.

21 octobre 1705, Fontainebleau.

### **Lettre de Louis XIV adressée au pacha de Crête.**

*p. 66.*

Très illustre et magnifique seigneurs, quelques contestations survenues entre les consuls des Eschelles du Levant et les marchands, nos sujets qui y resident, et le desir d'en connoitre si la conduite des uns et des autres respond aux intentions et estre conforme a nos reglements, nous obligeant a y envoyer le sieur de Gastinos, l'un de nos intendants de nostre marine, pour les faire cesser et restablir entr'eux la subordination et l'union qui sont necessaires pour faire leur commerce avec utilité et pour autre tout incidan contraire a la bonne intelligence dans laquelle doivent vivre les sujets des deux empires, nous vous escrivons ceste lettre pour prier de l'ayder

de vostre autorite et de luy d'une absolue necessite, luy ayant recommande deue se presenter devant voys, s'il est possible, pour vous souhaiter de nostre part une longue propérité et vous assurer de la continuation de nostre estime et de nostre bienveillance. Escrit a notre chateau imperial de Fontaonebleau, le 21<sup>e</sup> octobre 1705.

[Signé] Louis. [Contresigné plus bas] Phellypeaux.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060991w>

**7065-7069**, xvii<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies d'instructions d'ambassadeurs et autres pièces relatives aux relations diplomatiques de la France, en Suisse, Espagne, Portugal, Constantinople, Hollande, Lorraine, Suède, Danemark, Allemagne et Italie, 5 vol.

**7070**, xvii<sup>e</sup> siècle, Copie des dépêches des et aux ambassadeurs français en Espagne et en Italie, 327 fol.

**7072-7119**, xvii<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies d'instructions et mémoires diplomatiques, 48 vo.

Les volumes pouvant présenter un réel intérêt sont les manuscrits 7072 à 7079, 7086 à 7115. Le manuscrit 7075- IV, Traités conclus entre les rois de France et d'Angleterre (1259-1522), 382 folios, puisque, selon l'auteur de la notice, il concernerait plus spécifiquement des traités contre la piraterie.

**7120**, xvii<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de mémoires diplomatiques, 237 fol.

**7121**, 1686-1693, Mémoires et instructions diplomatiques pour l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, la Perse, la Turquie et les Pays-Bas, 44 fol.

**7125-7132**, 1612, Mémoires de Jacques de Bongars, 7 vol.

Les mémoires de Jacques de Bongars concernent principalement les affaires d'Allemagne. Plusieurs documents se rapportent à la Hanse teutonique et par extension aux affaires de la Baltique.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b85710758>

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8571076p>

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90651033>

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9065102p>

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8555833c>

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8555834s>

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b85558356>

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10509420g>

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10509404f>

**7133**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Négotiation de Nimègue. Tome I. Année 1676 », 340 fol.

**7142-7143**, 1602-1605, « Lettres de M. de Buzenval, ambassadeur pour le roy en Hollande, escrites pendant son ambassade à M. de Villeroy », 384 et 365 fol.

**7144**, XVII<sup>e</sup> siècle, Mémoires concernant l'histoire diplomatique d'Angleterre, 240 fol.

Parmi les documents indiqués figurent, entre autres, les traités contre la piraterie de 1525 et 1572 et un document concernant la restitution de Boulogne-sur-Mer à la France. Le rédacteur de la notice renvoie à Craig TAYLOR, *Debating the Hundred Years War: « Pour ce que plusieurs (La Loy Salique) » and « A declaration of the trew and dewe title of Henrie VIII »*, Londres, Cambridge University Press, 2006.

**7149**, 1725-1726, Ambassade du comte de Cambis auprès du roi de Sardaigne, 449 p.

Parmi les document « Convention entre sa majesté très chrétienne et le roy de Sardaigne pour la restitution réciproque des déserteurs tant de mer que de terre, y compris les forçats etet esclaves, passee au village de Montgenevre, le 2 septembre 1723, entre le marquis de Belrieu, maréchal de camp des arlées du roy, commandant en Dauphiné, et le comte de Viausin, gouverneur de Suze, pour être exécuté à l'avenir de bonne foy, de part et d'autre, pendant l'espace de quatre années », p. 34.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060691v>

**7150**, XVII<sup>e</sup> siècle, Copie des lettres et dépêches de André Hurault, ambassadeur à Venise (1587-1588).

**7151**, XVII<sup>e</sup> siècle, Copie des traités de Paix entre François I<sup>er</sup> et Charles Quint (1526-1530).

**7152-7155**, 1644-1651, Lettres et dépêches de M. de Marca, intendant de Catalogne, 4 vol.

**7158**, 1760-1765, Registre er mémoires de différentes affaires particulières traitées pendant l'ambassade à Madrid du marquis d'Osun, 131 fol.

**7159**, XVII<sup>e</sup> siècle, Copie de la « Negociation de Me François de Noailles, evesque d'Ars, ambassadeur pour le roy à la Porte du Grand seigneur, depuis, l'année 1572 jusques en 1574 », 313 fol.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060763w>

**7160**, XVII<sup>e</sup> siècle, Copie de la « Negociation de Me François de Noailles, evesque d'Ars, ambassadeur pour le roy à la Porte du Grand seigneur, depuis, l'année 1572 jusques en 1574 », 220 fol.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060615g>

**7161**,<sup>XVII<sup>e</sup></sup> siècle, Ambassades à Constantinople de François de Noailles, Savaroy de Lancosmc, Svary de Brèves, Harlay de césy et M. de Marcheville (1572-1632), 235 fol.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90606142>

**7162-7175**, 1685-1688, Journal de M. de Girardin pendant son ambassade à Constantinople, 14 vol.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10509607j>  
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10515887j>  
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10515897z>  
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10515889f>  
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10516280g>  
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10516278n>  
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b105162759>  
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b105224288>  
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10522429q>  
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10522472n>  
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b105225867>  
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10522690b>  
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b105224911>  
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10522490k>

**7176**, <sup>XVII<sup>e</sup></sup> siècle, Gravier d'Ortières, « Etat des places que les princes mahométans possèdent sur les costes de la Mer Méditerranée et dont les plans ont esté levéz par ordre ud roy à la faeur de la visitte des Eschelles de Levant, que Sa Majesté a faire les années 1685, 1686 et 1687, avec les projets pour y faire descente et s'en rendre maitre », 184 fol.

Le rédacteur précise qu'il y avait, en fait, trois volumes. Le premier, ici présent, contient de nombreuses cartes, plans, vues et dessins comprenant : Constantinople, Andrinople, Smyrne, Salonique, Athènes et Candie. Le second concernant les îles de la mer Égée est, pour l'instant, perdu. Le troisième acquis par le BNF est aujourd'hui conservé à la section géographie où il est conservé sous la cote, De DD. 226 concerne l'île de Chypre, la Syrie et l'Égypte.

**7177-7197**, <sup>XVIII<sup>e</sup></sup> siècle, Ambssade à constantinople de M. le marquis de Villeneuve (1728-1741), 22 vol.

Le contenu de l'ensemble ne concerne pas uniquement concerné cette ambassade. Les volumes pouvant présenter un réel intérêt sont les suivants :

**7178**, 1728-1731, Copie des lettres de monsieur le marquis de Villeneuve au garde des sceaux, 396 fol.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b52501694g>



**7179**, 1732-1733, Copie des lettres de monsieur le marquis de Villeneuve au garde des sceaux, 411 fol.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10509628t>

**7180**, 1734-1735, Copie des lettres de monsieur le marquis de Villeneuve au garde des sceaux, 395 fol.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10509630n>

**7181**, 1736-1737, Copie des lettres de monsieur le marquis de Villeneuve au garde des sceaux, 358 fol.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10509641h>

**7182**, 1728-1729, Copie des lettres de monsieur le marquis de Villeneuve au comte de Maurepas, 472 p.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10509632j>

**7183**, 1730, Copie des lettres de monsieur le marquis de Villeneuve au comte de Maurepas, 603-1107.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b105096476>

**7184**, 1731, Copie des lettres de monsieur le marquis de Villeneuve au comte de Maurepas, 412 fol.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10509659h>

**7185**, 1732, Copie des lettres de monsieur le marquis de Villeneuve au comte de Maurepas, 385 fol.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b105096889>

**7186**, 1733, Copie des lettres de monsieur le marquis de Villeneuve au comte de Maurepas, 361 fol.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b105096654>

**7187**, 1734, Copie des lettres de monsieur le marquis de Villeneuve au comte de Maurepas, 271 fol.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10509682m>

**7188**, 1735-1736, Copie des lettres de monsieur le marquis de Villeneuve au comte de Maurepas, 314 fol.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10522584b>

**7189**, 1737-1739, Copie des lettres de monsieur le marquis de Villeneuve au comte de Maurepas, 305 fol.

<http://archivesetmanuscrits.bnf.fr/ark:/12148/cc564350/cd0e434>

**7192-7193**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Copie de mémoires, lettres et pièces diverses concernant le commerce, 364 et 418 fol.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060562s>

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060488>

**7194**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Instructions, mémoires, minutes de lettres ; correspondance avec Peyssonnel, secrétaire de l'ambassade de Constantinople, 201 fol.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9063160h>

**7195**, 1728, Copie de lettres reçues des ministres, des agents et autres, 370 fol.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061001p>

**7199**, 1741, « Relation du voyage des deux vaisseaux du roy, l'*Espérance* et le *Solide*, à Constantinople », 43 p.

Le rédacteur de la notice qu'une note attribue cette relation à monsieur Louis-Bénigne de Bauffremont. Ces deux vaisseaux conduisaient Jean-Baptiste, comte de Castellane, nouvel ambassadeur de France à Constantinople en 1741.

**7201**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Estat contenant succinctement les extraicts des coutumes des bailliages et sénéchaussées tant du ressort de la Chambre des comptes de Paris, que des autres Chambres de comptes du royaume sur le subject des droictz féodaux et seigneuriaux des fiefs régis par lesdictes coutumes, et les noms des chastellenies royales estans au-dedans d'icelle », 75 fol.

**7213-7214**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Mémoire sur les ordonnances de M. Colbert, avec les traités qui devoient estre faits par M. de Seignelay, après ses études du droit, avec leur distribution », IV-292 et 588 fol.

Cf. 7497-7500.

**7227**, Après 1721, Table chronologique d'édits du roi et d'arrêts du parlement (1551-1721), 62 fol.

**7228**, Table chronologique d'édits du roi et d'arrêts du conseil (1690-1725), 8 vol.

**7497-7500**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Mémoire sur les ordonnances en général de M. Colbert », 577, 412, 359 fol.

Cf. 7213-7214.

**7511-7514**, Après 1787, Recueil de pièces pour servir à l'histoire administrative de Montpellier (1700-1787), 4 vol.

**7516**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces historiques (XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle), 277 fol.

Parmi les copies indiquées dans la notice figure : « Suite des gouverneurs du Canada et des isles Antilles », fol. 25 v°, Liste des « Grands maîtres de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte », fol. 28, « Armemens de mer, 1686 », fol. 220.

**7651-7666**, Après 1702, Journal des bienfaits du roi (1661-1702), 16 vol.

Pour donner une simple idée de l'utilité du contenu, il a été fait un simple sondage dans le manuscrit Français 7655 dont voici quelques éléments. Les bienfaits du roi ne semblent concerner que des membres de la noblesse. Dans cet ensemble, il convient de consulter :

**7651**, Après 1702, « Journal des bienfaits du roy, tome I, qui comprend depuis 1661 jusqu'en 1670 », 267 fol.

En date du 26 juin 1661, le document indique la signature d'un trait entre le roi d'Angleterre et du Portugal : « Par ce traité, on convint que le roi d'Angleterre épouserait l'infante Caterine, sœur du roi de Portugal et qu'en faveur du mariage, le roi de Portugal donnerait au roi d'Angleterre la ville de Tanger sur le détroit de Gibraltar et l'île de Bombain aux Indes orientales. En vertu de ce traité, les Anglois prirent possession de Tanger le 9 février 1662 », fol. 12. Le 22 juillet 1661, le document signale : « Le marquis de Créqui prête serment pour la charge de général des galères vacante par la démission du duc de Richelieu », fol. 19. *Etc.*

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b531539154>

**7655**, Après 1702, « Dictionnaire des bienfaits du roy, tome I, A.B.C », 278 fol.

«

<p>Avoit une sœur, fille Le Chevalier des d'honneur de Adrets Madame</p>	<p>Est capitaine de Sa commission est de Vaisseau janvier [1682]</p>
--	--

<p>Se nomme de Le Baron des Adrets Vaucerre,</p> <p>Petit fils d'une fille de François de Beaumont, son cousin, dans les guerres de religion sous le nom de baron des Adrets</p>	<p>Est capitaine de Sa commission est de Vaisseau janvier 84.</p>
<p>Etoit frere de l'abbé Le chevalier d'Ailly d'Ailly, sont de Normandie</p>	<p>Nov. 69, le roi le fait Il étoit capiatine en capitaine de vaisseau. l'an 67. Le roi lui donna une nouvelle commission en 69. Mort.</p>
<p>N'est point parent de Lechevalier d'Ailly l'abbé d'Ailly</p>	<p>78, le roi le fait Et estoit lieutenant de capitaine de vaisseau vaisseau</p>
<p>Albert</p>	<p>Le roi le fait capitaine Sa commission est de du port du Havre de janvier 82. grace</p>
<p>Est fils du comte Le comte d'Alefeld d'Alefeld, grand chancelier de Dannemarc.</p>	<p>Le roi le fait capitaine Le roi le fit d'un coup de vaisseau. capitaine a la fin de 83 quoiqu'il n'eut pas encore servi.</p>

L'Alier	<p>Etoit lieutenant du roi à Gravelines</p> <p>Suite régiment d'Estrades</p>
<p>Fils de Simon Almeras Almeras, viguier de Bagnols</p> <p>En Provence</p>	<p>Novembre 69, le roi lui donne une commission de chef d'escadre de Provence</p> <p>Il avoit déjà lontems servi en qualité de chef d'escadre mais seulement sur les commissions du surintendant général de la Navifation qui avoit seul ce droit jusqu'à ce que le roi se reservat en suprimant la charge de surintendant de la Navigation a la place de laquelle samjeste retablit celle d'amiral.</p> <p>Quant il fut fait lieutenant general, le chevalier de Valbelle fut fait chef d'escadre de Provence asa place.</p> <p>Le roi lui donna, mars 76, le pouvoir de commander les vaisseaux et les galeres en l'absence du duc de Viconne et de du Quesne.</p>

	<p>78, le roi le fait lieutenant general des armees navales</p> <p>Le roi fit pour lui une 3<sup>e</sup> charge de lieutenant general des armees navales, avant cela, il n'y en avait que deux. Apres sa mort, sa charge de lieutenant general dut donnée au marquis de Preville.</p> <p>Fut au combat donné contre Ruitier sur les côtes de Sicile en 76.</p>
--	--

»

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53153919x>

**7656**,Après 1702, « Dictionnaire des bienfaits du roy, tome II, D.E.G.H.I.J. », 212 fol.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b531539209>

**7657**,Après 1702, « Dictionnaire des bienfaits du roy, tome III, K.L.M.N.O. », 211 fol.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53153921r>

**7658**,Après 1702, « Dictionnaire des bienfaits du roy, tome IV et dernier ou sont les lettres : P.Q.R.S.T.U.V.Z », 238 fol.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b531539226>

**7659**, Apres 1702, « Bienfaits du roy de l'année 1686 », « Bienfaits du roy de l'année 1687 », « Bienfaits du roy de l'année 1688 », « Bienfaits du roy de l'année 1689 », « Bienfaits du roy de l'année 1690 », 204 fol.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53153923n>

**7660**, Après 1702, « Bienfaits du roy de l'année 1691 », « Bienfaits du roy de l'année 1692 », « Bienfaits du roy de l'année 1693 », « Bienfaits du roy de l'année 1694 », « Bienfaits du roy de l'année 1695 », 212 fol.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b531539243>

**7661**, Après 1702, « Table alphabétique des bienfaits du roy, depuis 1686 jusqu'à 1695 », 107 fol.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53153925j>

**7662**, Après 1702, « Bienfaits du roy, année 1696 », 46 fol.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b531539260>

**7663**, Après 1702, « Bienfaits du roy, année 1697 », 43 fol.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53153927f>

**7664**, Après 1702, « Bienfaits du roy, année 1698 », 40 fol.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53153928w>

**7665**, Après 1702, « Bienfaits du roy, année 1699 », 41 fol.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53153929b>

**7666**, Après 1702, « Bienfaits du roy, année [1]702 », 41 fol.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53153930q>

**7675-7685**, Après 1740, « Bienfaits et grâces du roi » (1732-1740), 11 vol.

**7687**, 1715, Registre de « recette et dépense faite par le sieur Gruyn, garde du trésor royal pour l'exercice de l'année 1714, de puis le dernier aoust 1715, 21 fol.

**7688**, 1715, « Extrait des états de distribution signés par son S. A. R. le duc d'Orléans pour l'exercice 1714 », 33 fol.

**7689**, 1716, Registre de « recette » et « dépense faite par le sieur de Montargis, garde du trésor royal pour son exercice de l'année 1715 », 41 fol.

**7690**, 1717, « Extrait des états de distribution signés par S. A. R. monseigneur le duc d'Orléans sur plusieurs exercices du sieur de Montargis, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1715 » jusqu'au 8 janvier 1717, 95 fol.

**7691**, 1715, Registre de « recette » et « dépense faite par le sieur de Montargis, garde du trésor royal pour l'exercice de l'année 1715, depuis le dernier aoust de ladite année », 90 fol.

**7692**, « État de plusieurs parties et sommes de deniers que le roy a commandé et ordonné à M. Jean Paris de Monmartel, conseiller d'état, et à M. Joseph Micault d'Harvelay, conseiller ès conseils de la

majesté, garde de son trésor royal, ... de payer et délivrere comptant à divers fois pour les restes de l'année 1749 ... », 52 fol.

**7693**, Après 1776, « Rolle de plusieurs parties et sommes de deniers que le roi a commandé et ordonné à messire Charles-Pierre Savalette, conseiller èz conseils de sa majesté, garde de son trésor royal, de payer comptant ou assigner par ses quittances, ... pendant les mois de juillet-décembre 1776 ... », 188 fol.

**7694**, Après 1780, « Rolles de plusieurs parties et sommes de deniers que le roy a commandé et ordonné à messire Charles-Pierre Savalette, conseiller des conseils de sa majesté, garde de son trésor royal, de payer comptant, ou assigner par ses quittances, pendant l'année 1780 », 88 fol.

**7695**, Après 1780, « Rolles de plusieurs parties et sommes de deniers que le roy a commandé et ordonné à messire Charles-Pierre Savalette, conseiller des conseils de sa majesté, garde de son trésor royal, de payer comptant, ou assigner par ses quittances ... pour les restes de son exercice 1780 », 179 fol.

**7697**, Après 1791, « Trésor royal. Journal de dépense. Année 1791 », 75 fol.

**7698**, XVIII<sup>e</sup>, « Recueil de matières qui se traitent en la chambre des comptes, par Loffroy, greffier de ladite chambre », 1091 p.

**7699-7701**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Loffroy (greffier de la chambre des comptes), « Mémoire instructif des matières qui se traitent en la chambre des comptes », 3 vol.

**7702-7705**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Recueil concernant la chambre des comptes et les finances, par ordre alphabétique », 4 vol.

**7706**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Loffroy (greffier de la chambre des comptes), Recueil des matières qui se traitent en la chambre des comptes, 382 fol.

**7708**, XVII<sup>e</sup> siècle, Extraits des Mémoires de la chambre des comptes : registres D, G, H, I et K, 472 fol.

**7710-7712**, 1568-1582, Recueil de pièces originales, montres, quittances, etc., provenant de la chambre des comptes », 3 vol.

**7713-7714**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Copie du plunituf de la chambre des comptes » (1587-1594 », 2 vol.

**7733**, 1695, États des prix réglés sur la Seine et la Loire pour le transport du sel, 12 fol.

**7736**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Mémoires sur les finances de la France, 122 et 93 fol.

La deuxième partie « Mémoires sur les compes qui se rendent à la Chambre des Comptes » pourraient présenter quelques surprises.



**7749**, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, État des finances de la France depuis l'année 1600 jusqu'en 1786, 66 fol.

L'ensemble est composé de tableaux de chiffres globaux. Le chapitre « Dépenses faite depuis 1600 jusqu'en 1675 » classe les dépenses de la Marine en deux chapitres : Marine du Levant et Marine du Ponant. Pour la première, le roi a dépensé 194 524 livres et, pour la seconde, 21 000 livres, en 1600, en 1677, 3 119 659 livres, pour la première, 9 952 129 livres, pour la seconde. Il est ainsi possible de suivre les dépenses même si une période couvrant les années 1657 à 1661 fait défaut. Un chapitre intitulé « Revenus ordinaires du roy depuis l'année 1661 jusques et compris 1666 » comprennent des éléments pouvant intéressés l'histoire maritime : « Fermes des 3 sols de Brouage », « Convoy de Bordeaux », « Gabelle du Languedoc », « Gabelles de Roussillon ». Un chapitre intitulé « Etat de recette et dépense de l'administration des finances en 1684 » indique que Louis d'Aubert, trésorier de la marine a reçu 6 782 481 livres, Olivier Subleau, autre trésorier de la marine, 77 136 l., Jean Henry, trésorier des galères, 2 816 222 livres. Louis de Rubers, trésorier des fortifications des places maritimes, 1 145 102 livres. A chaque nom correspond un rôle comptable. D'autres rôles comme celui des dons et des pensions pourraient apporter un complément dans la mesure où ils existent encore.

L'« Etat de recete dépense de l'administraton des finances en 1710 ». Le budget prévisionnel de cette année prévoit pour la Marine est de 14 390 000 livres et, pour les galères, 2 810 000 livres soit 17 600 000 livres. Il est probable qu'une partie des dépenses des Ponts et Chaussées concernent les installations portuaires. Par ailleurs, les totaux généraux permettent de se faire une idée de la part des dépenses concernant la défense maritime du royaume, ici, 206 854 838 livres. Le budget concernant la Marine représente 8,5 % des dépenses du royaume. Le dernier tableau intitulé : « Aperçu de l'administration des finances de la France, 1786, prévoit un budget de 45 200 000 livres dont les principaux titres sont : « Dépenses pour vivres », « Dépenses pour constructions », « Dépenses pour armement », « Dépenses colonies », « Appointement du corp royal », « Appointement du corp militaire de la marine », « Dépenses des hôpitaux », « Dépenses des chiourmes », « Dépenses des batimens civils », « Dépenses extraordinaires d'adminsitracion ». Le total du budget de l'état étant de 623 500 000 livres, la part de la Marine représente 7,5 % de l'ensemble.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b107208024>

**7753-7754**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces sur les finances, sous l'administration de Colbert, 2 vol., 113 et 63 fol.

**7755**, 1661, Jean-Baptiste Colbert, « Mémoires sur les affaires de Finances de France », 14 fol.

MFICHE Français 755, cote de la matrice pour reproduction : S 42204.

**7760**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces relatives à la création et suppression de diverses charges au début du règne de Louis XV, 257 fol.

**7766**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Projet et mémoires sur les revenus de l'État (1715-1717) », II et 259 fol.

**7770**, XVIII<sup>e</sup> siècle, État général des pensions et gratifications accordées sur le Trésor royal, et mémoires sur le retranchement des pensions (171-1718), 175 fol.

**7799**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Recueil sur les Finances et le Commerce, 288 fol.

- « Mémoire sur la Compagnie des Indes », fol. 209-227.
- « Reglement touchant la Marine de la Compagnie des Indes arrêté en l'assemblée d'administration du 16 septembre 1733 », fol. 228-288.

Le règlement est divisé en trente titres dont le premier est : « De la direction du port de L'Orient ».

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060693p>

**7800**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Commerce, Mémoires sur le Commerce et la Finance de France, des Colonies, de l'Angleterre et de l'Espagne », 308 fol.

A titre d'exemple :

Les difficultés du commerce conduisent à un défaut de traite et d'entrée « dont tout le monde se ressent. Les vaisseaux destinés pour les pêches, pour le transport des nos denrées à l'étranger et pour le retour des marchandises qui en viennent, ne font des voyages qu'à proportion qu'il y a du commerce, des que ces mouvemens cessent par les troubles, la guerre et les courses, ils ne naviguent plus, les pêches de la baleine, de la molûe et du harang sont abandonnées, et si on tente de les faire dans ces tems facheux, c'est avec tant de riques que peu de sujets s'y hasardent, les Anglois et les Hollandais augmentent les leurs à nôtre préjudice, et fournissent aux étrangers les poissons que nous leur portions, celui que nous consommons coûte plus cher dans ces conjonctures, par ce qu'il y a plus e risques a la mer, qui y nous cutent d'avantage d'équiper, les sucres et les tabacs de nos colonies ne passent plus en France ; ou il en passe beaucoup moins, nous n'en envoyons plus a l'étranger, nous sommes m<sup>^</sup>me souvent forcés d'y avoir recours, et de tirer d'eux partie des tabacs nécessaires à nostre consommacion, et par cette conduite forcée, l'atgent sort du royaume pour le paiement ce qu'ils nous fournissent, les habitans des isles negligent leurs habitations, cessent la culture de leurs sucres, et de leurs tabacs, partie d'eux passent dans les colonies des Anglois, depeuplent les isles françoises, dont la possession est infiniment, diminüent nôtre navigacion et les recettes du roy. Les officiers mariniens, et les matelots qui composent les équipages de navires marchands (tous sujets incapables d'aucun métier que celui de naviguer) restent sans employ par la cessation du commerce, ou passent chez les étrangers en chercher, le manque d'occupation les met hors d'état à participer aux charges publiques, et leur desertion diminue les classe, et lorsque le roy dans des conjonture importantes au service de sa mejesté prend la resolution d'armer ses vaisseaux en corps d'armées, ou de le diviser en de fortes escadres, les projets d'armemens ne peuvent s'executer faute de matelots ... » (fol. 6-7).

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90606928>

**7859**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Recueil sur les grands officiers de la couronne, 235 fol.

**7861**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Extrait de l'estat général du domaine, fiefs et revenus de la couronne de France et de Navarre, recherché par Pierre Boyer, sieur du Puys, selon le destroit des Parlements » (XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle), 296 fol.

**7862-7864**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Extraits des registre du domaine royal, 4 vol., 82 et 334, 335 à 977 et 568 fol.

**7865**, XVII<sup>e</sup>, État du domaine du roi dans les différentes provinces de France, 145 fol.

**7890**, XVII<sup>e</sup> siècle, Mackay, « Journal du siège de Candie de l'année 1667 », 29 fol.

**7939**, Octobre 1703 – décembre 1704, « Registre des lettres tant de monseigneur Chamillart que de monseigneur Desmaretz », 1451 fol.

**7980**, 1793-1803, Papiers de L.-A. Cessart, inspecteur-général des Ponts-et-Chaussées, 23 fol.

L'auteur de la notice précise que « la plupart de ces papiers, mémoires et plans sont relatifs au projet de descente en Angleterre, avec des observations de Bougainville ».

**7986-7988**, 1830, Papiers relatifs à l'expédition des armées françaises en Afrique et à la prise d'Alger, 518, 468 et 492 fol.

**7989**, XVII<sup>e</sup> siècle, Répertoires d'ordonnances, brevets, lettres de commission pour différentes charges militaires, parlementaires, municipales, de cour, de finances *etc.*, 173 fol.

**8021**, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle, Recueil de mémoires sur les canaux *etc.*, 364 fol.

- « Mémoire sur la formation de canaux d'embranchement pour établir une communication facile dans les principaux ports maritimes de la ci-devant Bretagne et particulièrement sur la jonction de la rivière de Loire et celle de Vilaine », fol. 2.
- « Histoire des révolutions du Roussillon », fol. 235.
- « Histoire et descriptions de Salces, Collioure, Port-Vendres, Bellegarde, du fort des Bains, de Prats de Mouillon, Villefranche, Mont-Louis », fol. 256.
- 1747, Milet de Monville, »Description de la côte de Provence », fol. 300.

**8022**, Avant le 13 avril 1682, « Recueil de plusieurs pièces concernant la juridiction de la Marine, l'estat et dénombrement des admirautés, des vistes de costes faites en divers temps, relation d'une expédition de guerre faite par mer, les droicts de naufrage et de pesche *etc.*, les droicts du grand amiral, l'establisement du commerce de mer et la compagnie du Canada », 197 fol.

**8023**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Papiers de Leclerc du Brillet, procureur du roi en la cour de l'Amirauté de France, 416 fol.

**8024**, 1640, Cartes manuscrites des côtes de Picardie et de Normandie, plans des ports de Calais, Le Tréport, Dieppe, Saint-Valéry, Veulettes, Le Havre, Honfleur et La Hague, 50 fol.

À la suite des cartes figure un mémoire des ingénieurs chargés par le cardinal de Richelieu de dresser les cartes précédentes et de rechercher un port pour les vaisseaux du roi sur les côtes de Calais à Cherbourg, fol. 21-50.

**8025-8030**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Collection des pièces originales sur la Marine, consistant en lettres, notes, instructions, ordres, ordonnances, projets et mémoires minuttés de la main du marquis de Seignelai, son fils, pendant les années 1669-1677 », 198, 237, 206, 211, 169 et 142 fol.

**8031-8033**, 1674-1677, Recueil de lettres originales du roi, des ministres et de l'intendant des galères au duc de Vivonne, général des galères du roi en Levant, 329, 234 et 360 fol.

**8034**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Estat abrégé de la recette et dépense ... pour la fourniture des vivres aux équipages des vaisseaux de sa majesté » pendant les années 1704, 1712 et 1715, 142 fol.

**8035**, 1781-1785, « Journal de la frégate du roi la *Pourvoyeuse*, partie de l'Isle de France pour aller croiser au cap de Bonne-Espérance », 253 fol.

**8036**, 1742, Dernis, « Histoire abrégée des compagnies de commerce qui ont été établies en France depuis l'année 1626, avec la collection générale de tous les privilèges qui ont été accordés depuis 1664, tant à ces différentes compagnie qu'à la Compagnie perpétuelle des Indes ... », 530 p.

**8038**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Mémoire [sur le commerce de la France] présentés à monsieur le duc d'Orléans, régent, par les députés du commerce », 521 fol.

**8039**, 1671-1715, « Recueil de mémoires et pièces concernant les lettres et billets de change, ainsi que le Commerce français et étranger », 736 p.

**8135-8136**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Recueil de notes, extraits *etc.* sur les différentes généralités du royaume, 174 et 167 fol.

**8137-8140**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Mémoires abrégés des généralités du royaume de France », 524, 304 et 241, 414 et 319 fol.

**8143**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Mémoires sur la province de Poitou et la généralité de La Rochelle, 29 et 53 fol.

**8144**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Mémoires sur les différentes généralités du royaume de France, « Mémoire sur la Picardie ».

**8148**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Mémoire dur la généralité de La Rochelle dressé par M. Bégon, en 1698 », VI et 205 fol.

**8149**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Nointel<sup>11</sup>, « Mémoire concernant la province de Bretagne dressé par ordre du roy en 1698 », p. 1-158.

Au chapitre de l'« Estat militaire » qui rappelle que le comte de Toulouse est gouverneur de la province et fournit l'état des garnisons, la plus importante est celle de Belle-île, p. 16, les autres garnisons se trouvent à Brest, p. 16, Port-Loui, p. 17, Saint-Malo, p. 17, Nantes, p. 17, le château du Toreau (Morlaix), p. 18, Concareneau, p. 18. La chapitre « Marine » commence par indiquer : « On ne doit pas oublier que la facilité que les corsaires, en temps de guerre de guerre, de se tenir a portée des costes de la province et a couvert pour attendre les bastimens qui en sortoient a engagé le roy à faire bastir des tours et des forts dans plusieurs petites qui sont aux environs », p. 20. Les troupes déployées proviennent des garnisons voisines ou armées par « des milices » de la province. Parmi les îles, « Les isles de Houat et de Hédic qui sont sur la coste de Vannes sont aussy defendues chacune par une tour ou l'on envoie des detachemens de la garnison de Belle Isle », p. 21. Le chapitre concernant l'amirauté se trouve aux pages 29 à 30. La vie maritime apparait indirectement dans les descriptions des évêchés. Pour celui de Rennes, entre autres, au titre des manufactures, l'auteur indique : « La première est la manufacture des toiles de Noyales parce que la première fabrique s'en est faite dans les parroisses des Noyales qui est à deux lieues de Rennes et dans huit ou dix parroisses des environs, ce sont de groses toiles propre à faire des voiles de vaisseaux et il y en de trois sortes, les unes de six fils, les autres de quatre et les moindres qu'on appelle les simples fils de la première sorte. Le commerce en estoit beaucoup plus considerable autres fois qu'il ne l'est presentement. Il en sortoit il y a vingt ans pour plus de trois a quatre cents mille livres par an. Mais, depuis ce temps la, il en sortoit, il y a vingt ans, pour plus de trois a quatre cents mille par an. Mais, depuis ce temps la, il a diminué pour ainsy dire d'années en années pour deux raisons : la première est que est que les Hollandais et les Anglois en ont estably des manufacteures chez eux dont ils avoient commencé avant la derniere guerre à en fournir a leurs voisins qui les trouvoient même meilleures et mieux travaillées que celles qui se font aux environs de Rennes. », p. 66 ou plus directement avec les differents traffics, les diverses pêches ou la description des zones de saliculture.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9007540q>

**8149**, XVIII<sup>e</sup> siècle, <sup>12</sup> Basville (de), « Mémoire général de la province de Languedoc dressé par ordre du roy en 1698 », p. 159 – 259.

Entre autres : « Les pesches pour le Languedoc se font dans la mer, dans les etangs et dans les rivières etc. La pesche dans la mer se fait quelques fois avec plusieurs centaine d'hommes dans les barques tendants de longs filets que l'on apelle bouilllets qui entourent un grans espace de mer, et qu'on retire sur le rivage pour recueillir tout le poisson qui s'y est pris », p. 168 ; « Les poissons qu'on pesche dans cette mer pu golfe de Lion, dans les etangs, et dans les rivières y

<sup>11</sup> Intendant de la généralité de Bretagne.

<sup>12</sup> Intendant de la généralité de Bretagne.

sont de toutes sortes d'espèces de ceux qu'on peut pescher dans toutes les autres mers et rivières de l'Europe », p. 169 ; Au chapitre « Marine », l'auteur précise : « Je crois pouvoir dire en cet endroit un mot de la Marine. Il y a trois départements des classes des matelots a Toulouze, Agde et Arle. Dans chaque departement, il y a un commissaire et deux écrivains ou des commis des classes ... Les matrelots de Languedoc ne sont pas en resputation d'estre fort bons, ils passent une partie de leur vie sur les rivières et sur les etangs, et la plus part ne sont que par force a la mer ... », p. 169 ; Le chapitre concernant l'amirauté se trouve aux pages 198-199. Un sous chapitre intitulé : « Rivière d'Agde, rade Brescou » indique : « Il n'y a pas du lieu plus propre pour faire un tres beau port que la riviere de l'Heraut a Agde, elle fort large et profonde mais a son embouchure dans la mer, elle n'a point de fond ... », p. 258.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9007540q>

**8150**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Mémoires sur les généralités de Bordeaux, de Montauban, du Languedoc et le comté de Bourgogne, 351 fol.

**8153**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Mémoire sur la Bretagne », 269 fol.

Entre autres, « Le roy entretient garnison et estat major dans les chateaux de Brest, Port-Louis, Saint-Malo, Nantes, et dala citadelle de Belle Isle, il y a encore le château du Taureau ou monsieur le marquis de Goësbriant entretient une compagnie à son frais au moyent de droits d'impôts et billots de Moralaix dont il jouit. La ville de Concarneau est aussy une place fortifiée mais il n'y a ni garnison nis estat major. », fol. 8 ; « Dans les parroisses voisines de la mer on a estably des milices par la garde et sureté des cotes, elles servent par détachement aux corps de garde marqués, et lorsque les ennemis paroissent, tous les habitans des dittes paroisses, capables de portet les armes se rendent aux postes qui leur sont désignés (ce qui compose un corps considerable de troupes) elles sont exemptés du service ordinaire de la milice pour la quelle la province fournit actuellement 3600 hommes qui forment six bataillons prests à Marcher au premier ordre . // Dans le domaine des guerres, les estats avaient levés, et entretenoient a leur frais le régiment des dragons de Bretagne commandé par M. le marquis de Cabout. // Pour réprimer les corsaires qui se mettoient a portée des cotes de la province, et le tenoient a couvert pour attendre les bastimens qui en sortoient le roy Louis XIII fit bastir des tours et des forts dans plusieurs petites isles aux environ, elles sont gardées par des détachemens des garnisons les plus voisines ou par les milices de la province », fol. 8-9 : « La subdélégation [du Croisic] ne consiste que dans la seule ville, et 6 villages qui en dépendent, le tout paroisse de Batz avec 3 ports de me mais mal en ordre, scavoir Le Croisic, Poulliguen et mesquer ; elle embrasse 6000 arpens de terre dont le tiers es sablé par la mer, les deux tiers en valleur sont presque tous en marais salans », fol. 59. Le document reprend, plus ou moins, ce qui été écrit dans le document Français 1849. En dehors de ces différents éléments, la partie martime se trouve en fin du volume et contitue une capitre spécifique, « Chapitre des différents commerces maritimes des ports de Bretagne » comportant des notices classées par evesché à partir du folio 42 concernant : les ports de Nantes, Redon, Port-Louis, Belle-Isle, Quimper, Roscoff, Landerneau, Tréguier, Lannion, Saint-Malo tout en précisant par aielurs l'existence d'autres petits ports. Logiquement les notices les plus importantes sont celles de Nantes et Sain-Malo.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060892z>

**8154**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Mémoires sur les Flandres, 63 et 54 fol.

I, « Mémoires sur l'intendance des Flandre, dressez par M. de Bagnols, au mois d'avril 1688 ».

II, « Mémoire sur les Flandres flamingante, par M. de Barentin ».

**8155**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Mémoires concernant toutes les provinces du royaume, province du Languedoc, dressez par M. de Baviile, année 1698 », 161 fol.

**8211**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Expéditions de l'ordre du Saint-Louis en faveur des officiers de la marine et des galères, en exécution de l'édit de création du mois d'avril 1693 » jusqu'en 1703, xx et 281 p.

Le document dispose d'une table en début d'ouvrage et d'une table complémentaire en fin d'ouvrage avec l'indication des pages. Il semble inutile d'énumérer ici la liste des promus.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9057409z/f1.image>

**8242**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Formules de lettres, provisions, brevets, règlements, serments *etc.*, 558 p.

**8265**, XVII<sup>e</sup> siècle, Tableau des villes, bourgs *etc.* de la province de Bretagne, des juridictions, marchés qui y sont établis *etc.*, 140 fol.

**8267**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies concernant la famille de Rohan, l'histoire de Bretagne *etc.*, 197 fol.

Le plus important, en l'espèce, est l' « *etc.* ». Parmi les documents figurent une copie informelle de la trêve conclue en 1416 entre la France et l'Angleterre, fol. 29-30, la copie d'un laissez-passer du délivré au Crotoy, le 14 juin 1422, par Jacques d'Harcourt, seigneur de Montgommery et de « Moyelle sur la mer », lieutenant général du roi, par monseigneur le régent, au pays de Picardie accordée à son frère Jean d'Harcourt, évêque d'Amiens pour circuler avec sa compagnie librement, tant par terre que par mer, dans les limites de son gouvernement, fol. 31, la copie informelle du traité de confédération entre les ducs de Bedford, de Bourgogne et de Bretagne de 1423 copié sur Rymer, t. 10, p. 280.

**8268**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces concernant l'histoire de la Bretagne (1209-1570), 261 fol.

**8270-8272**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Inventaire des lettres, titres et chartes de Bretagne étant en la cour neuve du château de Nantes » (1579), 3 vol., 681 et 149 fol.

**8275-8289**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Registre du greffe [et assises] des États de Bretagne » (1567-1736), 15 vol.

**8290-8293**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Précis des délibérations des États [de Bretagne] depuis 1567 jusqu'en 1762, rédigé par ordre alphabétique », 4 vol.

**8294-8305**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Précis des délibérations des États [de Bretagne] depuis 1567 jusqu'en 1762, rédigé par ordre alphabétique », 12 vol.

L'auteur de la notice précise qu'il s'agit du même texte que la cote précédente mais dans un format différent.

**8306-8307**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Précis par ordre de matières des mémoires, pièces et rapports de commissions, déposés au greffe des États » de Bretagne, 2 vol.

**8308-839**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Dictionnaire de l'administration de Bretagne », 2 vol.

**8308**, Tome I, A-E, 545 p.

**8309**, Tome II, F-V, 455 p.

Au titre d'exemple : « Gouvernement de la Bretagne / Son Altesse Sérénissime monseigneur le duc de Penthièvre, amiral de France et gouverneur de la province de Bretagne. / Il a succédé dans le gouvernement a M. le comte de Toulouse, son père. Pendant sa minorité, monseigneur le duc d'Orléans a eu l'administration du gouvernement. / L'amirauté de cette province est un droit de son gouvernement et indépendant de la charge d'amiral de France », p. 100, « Grains (sortie) / 5°. La sortie des grains pour l'étranger offre aux habitans de la côte de Bretagne une nouvelle ressource d'employer utilement leur bâtimens qui deperissent dans les ports par le deffaut de navigation, deffaut qui se presente plus grand cette année par la disette de vin à Bordeaux », p. 104 etc.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061875r>

**8310**, 1495, Compte des recettes et dépenses du trésorier du duché de Bretagne, 260 fol.

Entre autres : « Kenperle et Carnoet / De Jehan Chauveur, commis a la recepte ordinaire de Kemperle et Carnoet, par descharge du xx<sup>e</sup> jour de may IIII<sup>xx</sup> quinze, la somme de deux cens livres tournois, sur ce qu'il peut et pourra devoir a cause de ceste presente annee commancee le premier jour d'octobre derrenier passe, par Nicolas Duval, commis a faire le payement des cinquante morte payes establies pour la garde et deffense des ville et place de Conq, pour le parfaict de la somme de III<sup>m</sup> l.t. a lui ordonnée par le roy nostre seigneur pour convertir et employer du fait de sa dicte commission ... », fol. 5 ; « Brest et Saint Renan / De Robert Bohier, commis a la recepte ordinaire de Brest et Saint Renan, par descharge du XXI<sup>me</sup> jour d'octobre IIII<sup>xx</sup> quinze, la somme de deus cens livres tournois, sur la recepte de ceste présente année commancee le premier jour de janvier derrenier passe, par messire Guillaume Carrel, chevalier, cappitaine de Brest pour partie de la somme de IIII<sup>ct</sup> l.t. a luy ordonnee par ledict seigneur pour sa pension de cestdicte annee. Pour ce III<sup>ct</sup> l.t. », fol. 9 ; « Briz et naufrage / Ce present tresorier se charge et fait recepte de la somme de trois cens trente yheblivres dix solz huit deniers obole tournois, a cause du droit de naufrage et briz advenu et escheu en ce dict pays de Bretaigne, environ Le Conquet et le Raz Saint Mahe en l'anne que l'on comptoit mil cccc quatre vings



quatorze, pourdes choses que on disoit avoir este et estre d'un navire, lequel se perit par fortune ou il y fut trouve plusieurs pieces de tapisserie, draps de layne, serges de Flandres, certaines piece de camelot, et plusieurs autrez drogues et menues choses qui ont este vendues au plus offrans derreniere encherisseurs, et icelles bannyes es changes de Nantes ainsi queen tel cas est requis. Et se moncte ladicte vendicion a ladicte somme de III<sup>c</sup>XXXI l. X s. VIII d. ob. t. ... », fol. 33 ; « Ports et havres / Vennes Havres affermez a Herve Le coustelier, Pierre Lemoyne et aultres leurs cors, deux annees commençant le premier jour d'octobre mil CCCCIII<sup>xx</sup> et quinze, et la somme de quinze mil livres trois cens LXX livres monnaies ... », fol. 27 ; « Cornaille havres affermez a dix neuf mille livres monnaies et huit cens reaulx de chausses, et ce pour trois annees commençant le premier jour d'octobre mil CCCC III<sup>xx</sup> et XIII. Aux personnes cy apres declarees ... », fol. 29 ; « Treguier et Saint Briec affermez pour trois ans commançant le premier jour d'octobre mil CCCCIII<sup>xx</sup> et XIII, par Thomas Calloet et Yvon de La Bouexiere et autres leurs consors et la somme de seize mil livres monnaies et VIII<sup>ct</sup> reaulx de chausses ... », fol. 32 *etc.*.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10720655s>

**8516**, 1745-1746, Correspondance avec les ministres, *etc.* de M. Gauthier, fermier général de la province de West-Flandres, 474 fol.

**8517-8518**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Recueil des édits, déclarations du Roy, arrêts du conseil d'estat, ordonnaces et réglemens de messieurs les intendans de Flandres et de messieurs les officiers du bureau des finances de Lille, concernant la régie des domaines appeelés fixes ... et autres casuels, faisant partie de la soufèrme des domaines de Flandres », 774 p.

**8519**, 1740, « Visite des frontières de Flandres, du Hainaut et de l'Artois, avec les plans enluminés », 558 p.

**8521**, 1731, « Procez-verbal de visitte des canaux de Gravelines à Saint-Omer, par M. de Regemorte, commis par arrest du conseil », 54 fol.

**8558**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces historiques concernant la « Guienne, Bordeaux, Negrepelisse, Bigorre, Albret, Foix, Armagnac, Angoulmois, Cognac » (1301-1628), 260 fol.

L'auteur de la notice précise qu'il s'agit de la copie du volume 302 de la collection de Brienne.

**8563-8564**, 1650-1691, Recueil de lettres originales adressées au duc de Saint-Simon, gouverneur de Blaye, 129 et 179 fol.

**8565**, 1497, Terrier de l'Hôpital Saint-James de Bordeaux, 12 fol.

**8652**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Répertoire alphabétique de jurisprudence pour la province du Languedoc, v et 248 fol.

**8654-8656**, 1671-1786, Cahiers de doléances présentés au roi par les Etats du Languedoc, 6 vol.

**8664**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Extrait de la chronique historique contenue dans un livre appelé le *Petit Thalamus* de la ville de Montpellier », 141 fol.

**8682**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces historiques, manuscrites et imprimées, concernant les possessions de l'ordre de Malte dans les Pays-Bas, les affaires de Lorraine, les rapports du pape Alexandre VI et du sultan Bajazet, différentes villes d'Italie, la réunion d'Avignon en 1663, la principauté de Monaco, etc., 167 fol.

**8767**, 1723, « Rolle et dénombrement des habians du Havre, fait par ordre de monseigneur le contrôleur général, pendant l'année 1723 », 255 p.

Le travail se présente sous la forme d'un tableau organisé par quartier numéroté, et par rue, comptant quatre colonnes : maisons, nom, professions, nombre de personne. Le rôle indique non seulement les marins et des professions qui sont pu pourraient être liées au monde maritime. Ainsi dans le « Premier quartier », rue Notre-Dame, Louis Viger, calfat, et sa famille, quatre personnes, habitent la maison Hue et Chapelle. Jacques Le Fevre, matelot, et sa famille, quatre personnes, habitent la maison Houssay. Jean Baudoin, Charpentier, habite la maison Fondimare. Jean Lallemand, tourneur, probablement sa sompaigne ou son épouse, habitent la maison de l'hôpital. Thomas Laisné, capitaine de navire, et sa famille, quatre personnes, habitent la maison Longuemare ...

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90615178/f1.image>

**8813**, 1738, « Projet de l'établissement d'une retenue propre à déboucher le port de Saint-Valéry-sur-Somme, que la mer a ensablé depuis quelques années ... par le sieur Coquart, ingénieur, 1738 », x et 242 p.

Le rédacteur de la notice indique la présence de cartes et plans lavés.

**8820-8952**, 1618-1759, Correspondance et papiers de Pierre-Cardin Le Bret, intendant de Provence, 133 vol.

Cf. NAF 3478-3512, 8953-8964, 22925-22934, 22940-22946, 24091.

**8953**, 1705-1733, lettres des ministres adressées à Le Bret, intendant de Provence, et relatives à différentes affaires militaires (1705-1733), 62 fol.

**8954**, 1706-1722, Lettres de ministres adressées à Le Bret, intendant de Provence, et relatives à différents procès, 82 fol.

**8955**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Lettres de ministres adressées à Le Bret, intendant de Provence, et relatives à l'administration de la ville de Toulon, 39 fol.

La notice précise que deux plans lavés de Toulon ont été ajoutés à la fin du volume.

**8956**, 1705-1735, Lettres de ministres, *etc.* adressées à Pierre Lebret, intendant de Provence, et relatives à l'administration de cette province, 213 fol.

**8957**, 1703-1711, Lettres du ministre Pontchartrain à Lebret, intendant de provence, et relatives à l'administration de cette province, 35 fol.

**8958**, 1684-1722, Lettres de ministres adressées à Lebret, intendant de Provence, et relatives aux affaires de la marine, 126 fol.

**8959**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Lettres du maréchal de Villars, adressées à Lebret, intendant de Provence, 187 fol.

**8960**, 1687-1734, Lettres de ministres, *etc.* adressées à Lebret, intendant de Provence, et relatives à l'administration et au commerce de la ville de Marseille, 166 fol.

A titre d'exemple :

« Monsieur,

J'ay receu avec la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 19<sup>e</sup> du mois dernier l'extrait de nouvelles qui y estoit joints. Je vous remercie de tout mon cœur de vostre attention et je vous prie de vouloir bien continuer a me faire part de tout ce que vous apprendrez des desseins et des mouvements de l'armée de M. de Savoye et des avis que vous aurez touchant le second embarquement qu'on pretend qu'il y aura a final, et de l'escadre des ennemis qui est entrée dans les mers d'Italie.

Je suis toujours tres sincerement.

Monsieur.

A Marly, le 1<sup>er</sup> juillet 1711

Vostre tres humble et tres affectionné serviteur.

Ponchartrain.

(fol. 11)

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9057361k>

**8962**, 1688-1715, Lettres de Louis XIV, ciontresignées par Colbert, Chamillart et Voysin, adressées à Lebret, itendant de Provence, 46 fol.

**8965**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Recueil de mémoires sur l'histoire, l'administration, les mines, les bois et forêts de l'île de Corse, 102 fol.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9057339r>

**8969**, 1804-1824, Recueil de lettres, rapports et mémoires, etc. relatifs à l'administration de l'île Bourbon, 184 fol.

**8971**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces sur l'Inde française, 155 fol.

- Mr Pilavoin, « Notes critiques sur l'histoire des indes anciennes et modernes de Mr l'abbé Guyon », fol. 1-13.
- « Remarques touchant l'établissement de l'ancienne Compagnie de France pour le commerce des Indes orientales », fol. 14-16.
- « Lettre de Mr le chevalier Hebert, gouverneur du Port-Louis de Pondichery aux plaintes du révérend L. Jachard, supérieur des jésuites de la même ville », fol. 17.
- « Précis historique de l'origine de la guerre entreprise par M. Dupleix, en 1749, contre les Maures, ainsi que des donations qui ont été faites à la compagnie successivement jusqu'en 1753 », fol. 69-76.
- Suite informe du document précédent, fol. 77-84.
- « Relation du siège de Pondichery levé par les Anglois, le 18 octobre 1748 », fol. 85-100.
- « Relation de la victoire remportée sur Mazingue par l'armée française commandée par M. de La Touche, le 16 décembre 1750, fol. 101-104.
- « Relation des principaux evenemens arrivés aux Indes dans la province de Carnate et lelong de la côte de Coromandel entre les François et les Anglois depuis le mois de juillet 1749 jusqu'au 17 octobre 1752, jour du départ de Pondichéry du vaisseau le *Centaure* appartenant à la Compagnie des Indes de France », fol. 105-116.
- « Traduction des lettres de Saadoulakan Bahadour Mouzaferjingu, Soudebar de la province de Dakan, à monsieur Dupleix, gouverneur de Pondichary », fol. 117-122.
- « Lettre de Savou Ragié, roi des Marattes », fol. 123 v<sup>o</sup>.
- « Lettre d'Anoverdinkan », fol. 124.
- « Lettre de Saladat Kan à Rangapoulé », fol. 124 v<sup>o</sup>.
- « Relation du siège de Pondichéry par les Anglois en 1748 », fol. 127-143.
- Notice sur le même siège d'une autre main, fol. 145-147
- Divers tableaux et inventaires concernant la garnison de Pondichéry et ses dépendances, fol. 147 v<sup>o</sup>-155.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061497z/f1.image>

**8972**, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces, la plupart imprimées, sur la compagnie française pour le commerce des indes orientales, 257 fol.

- *Discours d'un fidèle sujet du roy, touchant l'establissemnt d'une compagnie française pour le commerce des Indes orientales*, Paris, 1664, 57 p. [fol. 4-32]
- *Articles et conditions sur lesquelles les marchands negotians du royaume supplient tres humblement le roy de leur accorder sa déclaration et les graces y contenües pour l'establisement d'une Compagnie des Indes Orientales*, Paris, 1664, 21 p. [fol. 35-44]

- *Déclarations du roy, l'une portant établissement d'une compagnie pour le commerce des Indes orientales, l'autre en faveur des officiers de son conseil et cours souveraines intéressées en ladite compagnie, et en celle des Indes orientales, Paris, 1664, 37 p. [fol. 47-65].*
- *Factum contenant l'histoire tragique pour le sieur Martin Marcara Avazinz, natif de la ville d'Hisopahan, capitale de Perse, conseil au conseil souverain de l'Isle-Dauphine, et directeur des comptoirs de la Compagnie française des Indes orientales dans les Indes et dans la Perse, demandeur en requeste présentée au conseil de sa majesté, du 5 mars 1676. Et Michel Marcara, son fils, contre messieurs les directeurs généraux desdites Indes orientales, deffendeurs, s.l.n.d., 56 p. [fol. 68-96].*
- *Pour les sieurs Marcara Avachins, père et fils, demandeurs et deffendeurs. Contre les sieurs directeurs généraux des Indes Orientales, deffendeurs et demandeurs, s.l.n.d., 8 p. [fol. 96-100].*
- *Factum contenant l'histoire tragique pour le sieur Martin Marcara Avazinz, natif de la ville d'Hisopahan, capitale de Perse, conseil au conseil souverain de l'Isle-Dauphine, et directeur des comptoirs de la Compagnie française des Indes orientales dans les Indes et dans la Perse, demandeur en requeste présentée au conseil de sa majesté, du 5 mars 1676. Et Michel Marcara, son fils, contre messieurs les directeurs généraux desdites Indes orientales, deffendeurs, s.l.n.d., 58 p. [fol. 100-129]*
- *Requeste d'employ servant d'abondant de justification pour lesdits sieurs Marcara, père et fils, contre lesdits sieurs directeurs des Indes orientales, 76 p. [fol. 130-171]<sup>13</sup>*
- *Mémoire des piéces que le sieur Marcara fournit et employe d'abondant dans sa justification contre les sieurs directeurs généraux des Indes orientales, 14 p. [fol. 172-179].*
- *Extrait du procez verbal, ou journal fait au comptoir de Massulipatam par les sieurs Martin, marchand commissaire député du dieur Caron, directeur general, et du Portail, au sujet de l'eprisonnement des sieurs Marcara, commencé le 21 septembre 1669. Extrait de la réponse faite au procez verbal, ou journal fait au comptoir de Massulipatam par les sieurs Martin, marchand, commissaire, député du dieur Caron, directeur general, et du Portail, au sujet de l'eprisonnement des sieurs Marcara, commencé le 21 septembre 1669, 25 p. [fol. 180-191].*
- *Instructions mémorables contenant les contestations d'entre Martin Marcara Avachine, gentilhomme persan, cy-devant conseiller au conseil souverain de l'Isle Dauphine, et directeur de tous les comptoirs des Indes orientales et de Perse, pour la Compagnie française, et les sieurs directeurs généraux de la Compagnie des Indes orientales, 61 p. [fol. 192-223]*
- À l'intérieur de l'ensemble se trouvent des notes manuscrites à l'exemple du texte suivant :

[Compagnie des Indes orientales]<sup>14</sup>.

De Port-Louis, le 26 juin 1699.

Hier sur le midi, le vaisseau nommé *LaPrincesse* [de Savoye]<sup>15</sup> commandé par monsieur Le Mayer, appartenant à mesieurs de la Compagnie des Indes orientales vint mouiller sous Goa venant de Surate. Le sieur Calve, capitaine en second, nous en apporta icy la nouvelle sur les

<sup>13</sup> Présence de plusieurs pages portant le même numéro.

<sup>14</sup> Sur la feuille support de la lettre qui suit.

<sup>15</sup> En exposant.

trois heures. Il rapporta que la cargaison de ce vaisseau est de [quatre]<sup>16</sup> cent mille livres d'achat fait aux Indes [et on l'estime dans nos ports à 4 ou 500 mille écus]<sup>17</sup> et qu'il ne s'est trouve en ces païs que la marchandise qu'il rapporte et qu'il y a laisse le vaisseau *Le Ponchartrain*] qui a eété fretté par des Arméniens pour aller en perse. Ledit sieur Calve dit que monsieur des Augers a esté au Bengale avec son escadre, qu'il a détaché le vaisseau *Le Castricon* pour porter le père Tachard à Mergui, que lui avec *La Zélande* et *L'Indien* ont été hyverner à Négrailles, que l'on compte qu'ils ne pourront revenir en France avant le mois de mars prochain au plus tôt. Il nous apprend que les sieurs Zwinter et Houssaye ont chargé à Bengale et qu'ils étoient prêts à partir au commencement de janvier. Que l'on croit qu'ayant repassé Sainte Hélène, ils avoient été au Brésil et qu'ils pourroient pourroient<sup>18</sup> arriver dans peu ayant demandé audit sieur de Calve d'où provenoit que les magasins de la compagnie n'étoient pas remplis de marchandise à Surat pour rapporter en France ..., [fol. 224]

- *Arrêt du conseil d'estat du roy, en interprétation de celui du 13 juillet 1700, qui règle la quantité d'étoffes de soys, d'or et d'argent et écorces d'arbres que la Compagnie des Indes orientales peut faire venir en France et vendre en France, Du dernier aoust 1700*, Paris, Imprimerie Frédéric Léonard, 1700, 8 p. [fol. 225-228].

- Notes manuscrites, fol. 229.

- *Briève exposition des cruelles persecutions faites au sieur Marcara Avachins, gentilhomme persan, conseiller du Conseil souverain de l'Isle Dauphine, et directeur de tous les comptoirs de la Compagnie françoise des Indes orientales et de Perse, par des sieurs directeurs généraux de ladite Compagnie, depuis le 21 septembre 1670 jusqu'à présent : ensemble les réponses et objections contenue en leur dernière requeste au Conseil privé du 10 Juin 1682*, s.l., s. éd., s.d., 15 et 3 p. [fol 230-239].

- « La compagnie des indes Orientales de France. Chargement du navire *La princesse de Savoye* arrivée Surate au Port-Louis, le 26 juin 1699 ... »<sup>19</sup>

- *La compagnie royale des Indes orientales de France. Messieurs les directeurs vendront dans la ville de Nantes, le 3 octobre 1701, en la manière accoûtumée, les marchandises suivantes qu'elle a reçüe cette année des Indes par ses vaisseaux ...*, s.l., s. éd., s.d., 1 p. [fol. 242].

- « Commissaire de la Compagnie de marchands pour le commerce de la Chine en 1698 », fol. 243-247.

- « De la Chine », fol. 248 r°.

- « Compagnie de commerce [de la Chine] », fol. 248 v°.

- *Compagnie royale de la Chine*, s.l., s.éd., s.d., n.p. [fol. 249].

- « Compagnie la Chine », fol. 250.

- *Projet d'une compagnie pour l'Amérique*, s.l., s.éd., s.d., 12 p. [fol. 252-257].

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90611471>

**8973**, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces manuscrites et imprimées, sur la Compagnie des Indes, depuis son établissement, en 1664, jusqu'en 1723, 306 fol.

<sup>16</sup> En surcharge.

<sup>17</sup> En surcharge.

<sup>18</sup> *Sic*.

<sup>19</sup> En marge de gauche, d'une autre main : « Belle et riche cargaison ».

- 15 avril 1722, « Tableau général de la Compagnie des Indes au 15 avril 1522 », fol. 1-7.
- « Extraits des édits, declarations, arrests, reglements, instructions et mémoires concernant l'établissement de la Compagnie des Indes orientales, depuis 1664 jusque et compriz 1715 », fol. 11-59.
- « Mémoire sur ce que la Compagnie des Indes peut tirer de benefice de son commerce, année commune et tous frais deduits », fol. 60-107. Le Mémoires concernent aussi les autres compagnies de commerces exclusives du royaume.
- 15 avril 1722, « Compte general de la recette des effets de la Compagnie des Indes trouvés dans ses magasins et du produit de celles arrivées par les retours venus pendant la regie jusqu'au 15 avril 1722 », fol. 108-113.
- 15 avril 1722, « Compte de la dépense de la Compagnie des Indes tant pour les paiements faits a ses creanciers que radoubs, armementz, mise horz de vaisseaux et cargaisons, depuis le 15 avril 1721 au 15 avril 1722 », fol.114-119.
- 1722, « Projet par estimation de la dépenses à faire par la Compagnie des Indes pour ses differentes parties de commerce commancer du premier septembre 1722 jusqu'à la fon 1723 », fol. 120-138.
- 1722, « Travail du port de Lorient depuis le mois de septembre 1722 jusqu'à la fin 1723 non compris les vaisseaux de la Mer du Sud », fol. 139-141.
- « Colonie de la Louisiane », fol. 142-149.
- « Extrait d'un mémoire sur l'isle de Bourbon envoyé au mois d'octobre 1720 par le sieur Desforges Boucher a messieurs les directeurs de la Comagnie des Indes, seigneurs de ladicte isle », fol. 152-160.
- « Mémoire sur le commerce du Nord », fol. 164-181.
- « Mémoire servant d'idée generale de l'établissement a faire pour la Compagnie des Indes à Tonnycharante », fol. 182-185.
- « Plan ou mémoire servant d'ouverture au projet d'établissemnt d'un port a Tonny-Charante », fol. 188-194.
- « Principales raisons qui doivent déterminer à separer les armements de la Compagnie des Indes en deux ports, scavoir à Lorient et à Charante », fol. 195-206.
- « Par le traité fait a madrid en 1701, entre les deux roys tres chrestien et catholique, avec la Compagnie de Guinée etablie en France, la Compagnie s'est engagée de fournir aux Indes espagnoles quanrante huit mil negres pendant dix ans ... », fol. 207-213.
- Mars 1723, « Mémoire sur le commerce de Guinée », fol. 215-217.
- « Principales raisons qui doivent determiner la Compagnie des Indes à abandonner aux negocians le commerce de Guinée sous la réserve d'un droit de 20 l. par teste de noirs qu'ils introduiront dans les colonies », fol. 218-227.
- « Mémoire sur la liberté du commerce de Guinée », fol. 228-234.
- Mars 1723, « Les raisons contenues au mémoire cy joint pour maintenir le Compagnie des Indes dans le privilège de commerce de Guinée parroissent assez fortes pour qu'il y ait lieu de croire qu'on ne luy osterá point ... », fol. 236-238.
- « Mémoire des régisseurs de la Compagnie des Indes », fol. 240-245.
- *Asientado ajustado entre las dos magestades catholica, y christianissima, con la compania real de Guinea, establecida en el reyno de Francii sober encargarse de la introducion de negros*

*en la America, per tiempo de diez años ...*, Paris, Imprimerie de Christophe Ballard, 1703, 59 p. [fol. 246-275]<sup>20</sup>.

- *Mémoires pour le rétablissement du commerce de France, redigés par le sieur Jean Le Pelletier, ancien juge consul, par ordre de messieurs les juges et consuls de Roüen, pour être présentés à nos seigneurs du Conseil de Commerce*, s.l., s.éd., 1701, 38 p. [fol. 276-295].

- « Principales raisons qui doivent déterminer la Compagnie des Indes à abandonner aux negocians le commerce de Guinée sous la réserve d'un droit de 20 l. par teste de noirs qu'ils introduiront dans les colonies », fol. 297-306.

- Note ou brouillon inséré dans le document précédent : « Il est infiniment à craindre que le privilège exclusif de Guinée accorde à la Compagnie ne fasse tomber entièrement le commerce directe qui se fait à Saint Dolingue, à la Martinique ... », fol. 301.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b107212812>.

**8974**, 1736-1748, Papiers concernant les contestations qui se sont élevées entre la Compagnie des Indes et les intérêts en l'armement fait en 1715, sous le commandement du seigneur d'Iberville, 216 fol.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061496j/f1.image>.

**8975-8977**, Après 1711, Recueil de pièces relatives aux procès auxquels a donné lieu l'armement, en 1711, des vaisseaux le *Saint-Louis* et le *François* envoyés au Indes orientales, 3 vol., 280, 315 et 257 fol.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9072409z>.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9072408j>.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90724074>.

**8978**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces relatives à la Compagnie des Indes instituées en 1771 et à la Compagnie des Indes d'Angleterre etc., 322 fol.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90630909>.

**8979-8982.**, 1731-1740, Registre de lettres écrites de Chandernagor par Dupleix, 4 vol.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061146m>.

<https://archivesetmanuscrits.bnf.fr/ark:/12148/cc541406/cd0e93>.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90611597>.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061076d>.

**8993-8994**, 1756-1757, 1756-1757, « Comié secret, Registre pour la correspondance de l'Inde contenant les ordres particuliers du Ministre et ceux émanés du Comité – AAA » et « BBB », 2 vol.

---

<sup>20</sup> Le traité est publié dans sa version bilingue.



<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9072412f>.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90724912>.

**8995**, 1781-1782, « Journal de M. le marquis de Bussy, commandant général des forces de terre et de mer dans l'Inde », VIII-229 p.

**8996-8988**, 1796-1797, Registre de la « Correspondance particulière du citoyen Sothonax, membre de la Commission déléguée par le gouvernement français aux Îles-sous-le-Vent », 287 fol., 467 p. et 263 fol.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9065194x>.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10720558r>.

<https://archivesetmanuscrits.bnf.fr/ark:/12148/cc54143x/ca19858295>.

**8989**, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle, Mélanges, 248 fol.

- 1718, « Journal du voyage de la Louisiane fait par le sieur Bernard de La Harpe et des découvertes qu'il a fait dans la partie de l'ouest de cette colonie », fol. 1-80. Le texte inclus d'autres documents copiés par l'explorateur.

- XVIII<sup>e</sup> siècle, « Pour mettre un bon ordre dans l'estat qui y rafermisse l'autorité du roy esbranlée depuis quelques années, et donne commencement au repos, et à la félicité du peuple. Il est absolument nécessaire de régler la distribution des la justice et la disposition des finances », fol. 149-173.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90614939>.

**8990-8992**, XVIII<sup>e</sup> siècle, J.-P. Le Bers (c.j.), « Mémoire sur l'histoire de l'isle de Saint-Domingue », 359, 180 et 128 fol.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061492w>.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90724111>.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9072406q>.

**8993**, 1754-1755, Copies de pièces relatives à l'histoire de l'Inde française, 199 fol.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061492w>.

**8995**, 1728, « Le droit public en Allemagne, traduit en françois sur les cahiers de M. Linck, professeur en l'université de Strasbourg, 52 fol.

**8996**, 1648, « Plan des affaires d'Allemagne (1648) – Discours sommaire de l'Empire d'Allemagne et des royaumes et pays voins ou en dependans – Recueil des conseils du roy ; de l'origine et des reiglement d'iceux », 81, 100 et 122 fol.

**9002**, xv<sup>e</sup> siècle, « Chronique de Hollande, de Zeelande et de Frise, composée en latin par ... Jean de Beke » ; traduction française dédiée au duc de Bourgogne, Philippe le Bon, 11 et CLXXIII fol.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90608511>.

**9003**, xviii<sup>e</sup> siècle, « Mémoires du comte de Guiche concernant les Provinces Unies des Pays-Bas et servant de supplément à ceux d'Aubéry du Maurier et du comte d'Estrades », 190 fol.

**9005**, 1408-1628, Recueil de pièces, originales et copies, principalement relatives à l'administration des archiducs et aux Etats-généraux des Pays Bas, 466 fol.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90621517>.

**9006-9008**, 1648 – Après 1648, Recueil de pièces, originales et copies, relatives à la Chambre mi-partie des Pays-Bas et au traité de Munster, 368, 184 et 119 fol.

**9012-9013**, xvii<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces relatives à l'histoire des maisons de Chalon, d'Orange et Nassau (xvi<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup> siècle).

**9015**, xvii<sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces relatives à l'administration et au commerce des pays-Bas au xvii<sup>e</sup> siècle, 169 fol.

**9016**, xvii<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces relatives à l'histoire des maisons d'Orange et de Nassau, aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, 266 fol.

**9018**, xvi<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup> siècles, Recueil de copies de pièces et de factums imprimés, remontrances des États, édits, accord, trêves *etc.* relatifs aux troubles des Pays-Bas.

**9019**, xv<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècles, Recueil de copies de pièces relatives à l'histoire des Pays-Bas, 350 fol.

**9020**, xvii<sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces, originales et copies, relatives aux affaires des Pays-Bas et de l'Empire au xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles.

**9022**, xvii<sup>e</sup> siècle, « meslanges pour les affaires des Estats des sept provinces-unies des Pays-Bas, depuis l'an 1614 jusques à présent » (1641).

L'auteur de la notice précise qu'il s'agit de la copie du volume 106 de la collection Brienne.

**9029**, xviii<sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces diverses relatives à l'histoire du Danemark et de la Suède au xviii<sup>e</sup> siècle, 399 fol.

**9031-9033**, xviii<sup>e</sup> siècle, Recueil de mémoires et pièces sur l'histoire de Suède au xvii<sup>e</sup> et surtout au xviii<sup>e</sup> siècle, xvi-260 p., 414 et 401 fol.

**9035**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Mémoire sur les possessions territoriales de l'Angleterre dans l'Inde » ; « trouvé dans les papiers de M. de Cabre, ancien conseiller d'état, ministre des rois Louis XV et Louis XVI dans les cours étrangères », 124 fol.

**9037**, XVII<sup>e</sup> siècle, Mélanges sur l'Italie et l'Espagne, 119 fol.

- « Annales des royaumes de Sicile, Naples et d'Adrie », fol. 1-15.
- « Lettre de l'empereur Louis le débonnaire en forme de confirmation par lesquelles il accorde au Saint Siège, au pape pascal et a ses successeurs, à perpétuité, les isles de Corse, de Sardaigne et de Sicile, avec toutes leurs dépendances, côtes et ports. Ces lettres signées par l'empereur et jurées par les évêques, abbez, et grand seigneurs de sa cour », fol. 16-17.
- « Extrait de la table générale des manuscrits de maitre Dapayne des bulles, titres et actes concernans les royaumes de Naples et de Sicile, volume 160 », fol. 18-23.
- « Les Annales et documents des royaumes de Sicile et de Naples, Troisième partie, comprenant ce qui s'est passé dans les royaumes de Sicile, de Naples et de Sardaigne depuis l'an 1400 jusques a present », fol. 24-40. Dont : « Histoire des droits du pape sur les royaumes de Naples et de Sicile », fol. 25-38 ; « Etat des revenus et droits royaux qui se lèvent au royaume de Naples, et des echez, abbaies, prieurez et autres pbénéfices qui sont de nomination roiale », fol. 39-55.
- Droits du roy sur les royaumes de Sicile et de Naples, fol. 40-80.
- « Isle de Sardaigne », fol. 81-100. Outre une description des côtes de Toscane, le texte concerne la ville de Piombino, en Toscane, l'île d'Elbe, l'île Rousse, île « Taulare » et des îles de La Madeleine.
- « Mémoire des droits du roy sur l'île et Royaume de Sardaigne », fol. 101-108.
- « Que le duché de Milan est un état féminin, dépendant du royaume d'Italie ou de Lombardie, et non pas de l'Empire », fol. 109-112.
- « De l'Union et de la correspondance d'entre les François et les Espagnols », fol. 113-19.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061111d>.

**9040**, 1756, Abbé Expilly, « Dictionnaire géographique du royaume de Naples ... », IV et 302 fol.

**9041**, XV<sup>e</sup> siècle, « Les Croniques de Pise », traduite d'Italien en Français, 144 fol.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b84490370/f1.image>.

**9044**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Voiage et ample relation de la cour et des intheretz du roy d'Espagne, 1655 », 306 fol.

**9045**, 1653-1696, « Divers mémoires, traittez et lettres particulière concernant les affaires d'Espagne et de Portugal », VI, 1006 p.

- Divers mémoires, traittez et lettres particulières concernant les affaires d'Espagne et de Portugal dont : « Dell'hore stranaturata di Spagna della lega diiscolta degli Olendesi. Dicorsi dell'abbate Siri, l'anno 1688 », p. 1-143 ; « J'ai l'honneur monseigneur de vous rendre conte du commerce qui se fait à cadix eux Indes occidentales par toutes les nations ... » p. 239-275 ; p. 279-283 ; « Articles de la treve avec l'Espagne, signez, à ratisbonne, le 10 août 1684 », p. 299-302 ; « Traité de la treve avec l'Espagne signé à Ratisbonne, le 15 aoust 1684 », p. 303-309 ; « Remarques sur la reponse donnée par don Pedro d'Aragon au memorial du marquis de Fauquières, ambassadeur de France, touchant la confiscation de 500 000 escus des effets appartenans aux François sur la flotte des Infes en l'année 1684 », p. 314-334 ; « Mémoire donné à monseigneur Dn Pedro d'Aragon, le premiers septembre 1684 », p. 334-336. ; 6 juin 1688, « De monseigneur Don Crispin Botello. C'est une demande de la part du roy catholique pour faire mettre en liberté ses sujets qui sont sur les galères de France, offrant de faire la mesme chose des François qui sont sur les galères d'Espagne », p. 351-352 etc.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90632047>.

**9045**, xvii<sup>e</sup> siècle, Recueil de copie de lettres de « M. de Marca », et mémoires sur les affaires de Catalognes (1644-1646), 614 p.

**9047-9048**, xvii<sup>e</sup> siècle, « Le livre de l'Asie de Jean de Barros, où il est traité des faits mémorables des Portugais en la descouverte et en la conquête des mers et terres du Levant », 347 et 482 fol.

**9050-9080**, xviii<sup>e</sup> siècle, Matériaux rassemblés par les Bénédictins, au xviii<sup>e</sup> siècle, pour la publication du reueil des Historiens des Croisades – Collection dite de Dom Berthereau, 30 vol.

**9087**, Après 1455, « Advis directif pour faire le passage d'oultre mer », traduction par Jean Miélot du « *Directorium ad passagium faciendum ad Terran Sanctam* », fol. 1-82 ; « Description de la Terre Sainte », traduction française par Jean Miélot de la « *Descriptio Terrae sanctae* » de Burchard de Mont-Sion, fol. 86-150 ; Bertrandon de la Brocquière, « Voyage en la terre d'oultremer », fol. 153-252.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b100215049/f1.image>.

**9088**, Mémoires relatifs à l'histoire de la Chine provenant de Bréquigny, 43 fol.

Ensemble de notes plus ou moins complètes dont quelques unes concernent la navigation :

- « Recherches sur la navigation des Chinois », fol. 1-3.
- « Remarques sur les navigations des anciens », fol. 4-6
- Idéogrammes, fol. 9.
- « Remarques sur le Marco Paulo », fol. 10-15.
- « Table chronologique des principaux évènements dont nos 3 voyageurs ont été témoins à compter, depuis 1252 jusques à l'an 1295 inclusivement » », fol. 22.
- « Connoissances necessaires pour lire les anciens historiens chinois ou traité mythologique », fol. 23-24.

- « Mesures de Chinois », fol. 27-28.
- « Chouking », fol. 29-32.
- Tableau avec de caractères chinois, fo. 33.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061511s>.

**9090**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Voyage de M. le chevalier d'Albert dans les Indes orientales pendant les années 1724-1726 », 243 p.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9063184x>.

**9093**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Relations de la Chine, de l'Inde *etc.*

Parmi les documents cités :

- « Relacion general y historica des comercio y contratacion de las islas Philipinas », fol. 13
- « Descubrimientos eschos por Pedro Hernandez de Quiros » dans l'océan pacifique, fol. 45-49.
- « Extrait de la relation de la découverte du Nouveau monde et isles occidentales du Pérou adressée à Philippe II par Alvare de Mendaña ...1567-1569 », fol. 71.
- « Limosna de vino y aziette, en el titulo 3<sup>o</sup>, lib. 1<sup>o</sup> de la Recopilacion de las Indias ... », fol. 74.
- « Caput XXIII. Secunda epistola P. Bernardi Nogeirae, scripta die martii anni 1647 ad Patres Societatis Jesu in India », fol. 799.

**9097**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces, mss et imprimés, sur l'histoire d'Amérique, formé par le père Léonard de Sainte-Catherine de Sienne, Augustin déchaussé, 186 fol.

- Imprimé de Champlain contenant une description de la Nouvelle-France en vue d'obtenir le prolongement de sa pension afin de poursuivre son travail, [26 p.]
- « Extrait d'un *factum* historique touchant le différent des flibustiers avec M. de Pointis qui prit et pillla la ville de Cartahagène dans l'Amérique, en 1697 », fol. 27-28.
- Copie d'un mémoire et diverses autres pièces touchant l'armement de monsieur de Pointis réalisé à Paris, le 24 juillet 1699, fol. 29-30 v<sup>o</sup>.
- Documents concernant l'installation des Ecossais dans la province de Darien (aujourd'hui zone frontière entre la Panama et la Colombie), fol. 31-36.
- Imprimés et copie de documents concernant la découverte de l'embouchure du Mississippi, fol. 39-129.

L'ensemble comporte une carte imprimée de l'embouchure du Mississippi de 1701 réalisé par Nicolas de Fer, « géographe de monseigneur le Dauphin », fol. 36-37 d'un croquis du fleuve de 1700, fol. 107.

- Diverses relations du voyage de Mr de Beuchesne au Chili et dans la mer du Sud par le destroit de Magelan réalisé entre 1698 et 1701, fol. 130-168.

Aux fol.140-141, figure une lettre d'attribution de Fort-Louis de la Louisiane du 10 septembre 1704.

- Documents concernant le Mississippi, fol. 168-171.
- « Mémoire pour la découverte et la conquête des pays de Quirine et de Thequaye dans l'Amérique Septentrionale », fol. 171-178.

Le texte a été présenté au ministre en 1699 ou 1700 et concerne des régions se trouvant à l'ouest des grands lacs.

- 25 novembre 1702, Carthagène, « La relation que j'entreprend de vous faire, monsieur, de la suite de notre voyage en Amérique depuis Portorico, et des combats que notre escadre a donné contre les Anglois jusqu'à Carthagène ou nous sommes fort heureusement arrivé malgré eux ... », fol. 179-186.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90614954>.

**9163**, XVII<sup>e</sup> siècle, Traité d'ichnographie et de fortification des places, 153 fol.

**9164-9165**, XVIII<sup>e</sup>, « Traité de fortifications, par M. le maréchal de Vauban. 1714 », 209, 360 p.

**9164**, XVIII<sup>e</sup>, « Traité de fortifications, par M. le maréchal de Vauban. 1714 », 209 p.

« 5°. Sur la coste de la mer.

Les villes maritimes sont de plusieurs manieres les unes sont sur le bord d'une mer qui a flux et reflux et les autres sur une mer calme n'a ny flux ny reflux ... », p. 187.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90651582>.

**9165**, XVIII<sup>e</sup>, « Traité de fortifications, par M. le maréchal de Vauban. 1714 », 360 p.

**9174**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces sur l'art militaire, 387 fol.

Parmi les documents indiqués figure une « Relation du siège de Gibraltar », fol. 7-9.

**9175**, 1584, Jaques de Vaulx, « Les premières oeuvres de Jacques de Vaulx, pilote pour le roy en la Marine contenant plusieurs regles pratiques, segrez et enseignementz très nécessaires pour bien et seurement naviguer par le monde ... », 31 fol.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b55002476g>.

**9176**, 1703, Jean-Antoine de Barras de La Penne, « Dissertation critique sur les divers ordres de rame dans les galères des anciens, et sur ce qu'ont écrit les modernes au sujet de ces batimens, avec la description d'une galère », Marseille, xxii et 756 p.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b55002476g>.

**9177-9178**, 1729 [1714], Jean-antoine de Barras de La Penne, « Mémoires instructifs, historiques et critiques sur la force, l'utilité des galères modernes, sur leur construction, armement, manœuvre, combat et navigation ...ensemble un portulan de la mer Méditerranée », Marseille, 541 et 644 fol.

Le nom de l'auteur est accompagné de ces qualités, commissions et office : premier capitaine des galères du roi, inspecteur des constructions. Ces renseignements peuvent être complétés, au premier volume, par une courte auto-biographie (fol. 6-11). Une notice imprimée, sur la page de garde, découpée dans un catalogue intitulé « Le bibliophile niçois » décrit un troisième manuscrit sur le même thème et donne une bibliographie de l'auteur. Le second volume s'achève par un « Tableau de l'isle Bourbon » présenté au comte de Maurepas daté de Marseille en 1729 (fol. 519 et sqq.).

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90652377/f1.item> - <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9065238n>.

**9179**, 1729, Jean-Antoine de Barras de La Penne, « Divers mémoires sur les ordres de bataille, de marche et de combat des galères modernes, avec une explication des signaux et un proje pour les faciliter », Marseille, 93 fol.

Cet ouvrage comme les trois précédents est orné de figures diverses.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9007561w>.

**9180**, 1707, « Estat de la recette et dépense faite par Monsieur Landais ; conseiller du roy, trésorier général de l'artillerie, l'un des intéressés au privilège accordé à monsieur de La Grouste, au sujet de la société faite avec luy pour la construction et l'usgae d'un levier nouveau ... et d'un batteau à rame pour remonter les autres bateaux qu'il a inventé », 10 fol.

**9225**, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de vers et de pièces historiques, 198 fol.

- Recueil de pièces diverses, lettres, vers *etc.* relatives aux dernières années du règne de henri IV et au début du rège de Louis XIII, fol. 46.-57.

- « Copie de la harangue faite par monsieur Servian, l'un des plenipotentiaires de France pour le traicté de la paix generale, a messieurs des Estats de Hollande », fol. 184-191.

**9440**, 1656, Denis Godefroy, « Inventaire des livres manuscrits de M. de [Loménie de Brienne] », 249 fol.

L'auteur de la notice signal une table des traités de paix contenus dans le *Mercure français* au fol. 137.

**9442**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Correspondance et papiers du chevalier de Bellerive, ancien secrétaire du duc de Vendôme, I, 1716-1743, Correspondance, 311 p.

**9546**, 1812-1843, Papiers de Fr. Bosquet, employé au Ministère de la Marine, II, Mémoires divers, 388 fol.

**9461**, XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, Manuscrits de Du Cange, 50 vol.

**9461**, I Grands officiers de la couronne, *etc.*, 1014 fol.

**9463**, III Châtelains, sénéchaux, baillis et capitaines, 1321 fol.

**9465**, V, Gouverneurs des provinces.

**9468**, Recueil de pièces pour servir à l'histoire de Picardie.

**9480**, Notes de Ducange pour l'histoire de Picardie, 529 fol.

**9481**, « Etat et mémoire touchant la province de la Picardie », ms envoyé en 1739 à P. doyen, par Le Moyne du Boschet, capitaine-général des fermes à Ceil, 201 p.

**9482**, Description géographique de Pays-Bas, 37 fol.

**9485**, « Extrait abrégé de l'*Histoire des Pays-Bas*, depuis l'an 1560 jusqu'à l'an 1602, écrite par Jean-François Le Petit, greffier de Béthune, et imprimé à Saint-Gervais, 1604, in-8° », 22 fol.

**9492**, 1637, Notes sur la géographie de la France, 477 p.

**9496**, Recueil d'extraits des registres du Trésor de Chartes, des archives de la Chambre des comptes, de divers cartulaires et de nombreux manuscrits – Il y a une table en tête de chacun de ces volumes ; à la fin du cinquième volume (ms. 9500) se trouvent plusieurs pièces relatives à l'histoire de la ville d'Amiens, 5 vol., 99, xv-459, 333, 377 p. et 341 fol.

**9504-9509**, Géographie historique de l'ancienne Gaule, 5 vol.

**9516**, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle, Œuvres de l'abbé Claude Fleury, VI, « Mémoire historique des principales découvertes, voyages et navigations de long cours » par l'abbé Eusèbe Renaudot ; précédé d'une note de Fleury « sur les navigations des peuples d'Europe depuis l'an 1400 », 63 fol.

**9524**, XVIII<sup>e</sup> siècle Papiers et correspondance de Lambert de Barive, 163 fol.

Lambert de Barive, « Copie du mémoire présent par M, le comte d'Aranda, ambassadeur d'Espagne (juillet 1781 », fol. 158 et sqq.

**9549**, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle, Mélanges, 361 fol.

« Etats de Bretagne, Etats général du produit des différents droits acquis par le province ... pendant les années 1759-1763, et de l'emploi qui en a été fait », fol. 53-54.

« Mémoire sur les ouvrages de Port-Vendre », fol. 152-163.

**9554**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Papier de J.-G. de La Prise, mort à Caen en 1820, 133 fol.



« Observations sur la situation des lieux dénommés dans Ptolémée le géographe relativement aux côtes maritimes de Basse-Normandie », fol. 1-12.

**9555**, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle, Mélanges, 296 fol.

1714, Pièces manuscrites et imprimées relatives à la Compagnie de Indes orientales, avec une carte des « routes pour aller de France aux Indes orientale et pour revenir des m<sup>^</sup>mes Indes en France par mer », fol. 195-216

**9668**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Traité général de géographie », 713 p.

**9669**, 1575, Marseille, Portulan de la Méditerranée, des côtes de Portugal, Espagne, France, Pays-Bas, Allemagne, Angleterre, d'Afrique, Arabie, Inde, Chine, île de la Sonde *etc.* et de l'Amérique du Nord et du Sud, 14 fol.

Outre les portulans figurent des modes de calcul des heures, des phases de la lune et des marées.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b55002477x>

**9670**, Après 1598, « Coppye de la requeste présentée au roy d'Espagne par le capitaine Pierre Ferdinand de Luis sur la découverte de la cinquieme partye du Monde appelée la Terre Australle inconnue et des grandes richesses et fertilité d'icelle », fol. 1-5, Après 1598, « La découverte du beau et riche empire de Guiane avec un discours de la magnifique et opulente cite de de Monoa, nommée par les Espagonol, El Dorado », fol. 6-39, Après 1598, « Une Relacion du second voiage a la Guiana, faict et escrit, en l'an de nostre seigneur 1596, Par Laurens Keymis, gentilhomme », fol. 40-58, « Tencalogye (*sic*) de ses espagnols qui ont cherché à découvrir et conquérir La Guiana extraite du livre de Jan de Castellanos, clerigo, intitulé : « *Primera parte de los elogios de baronnes illustres de Indias* », fol. 59-61 r<sup>o</sup>, « Extraits de certaines lettres espagnolles concernant Guiana, les constrees estans sur la grande rivière d'Orenoque avec plusieurs rapports sur cette mathiere », fol. 61 v<sup>o</sup>-66, XVII<sup>e</sup> siècle, [6 mars 1617], rade de « Bautan », Copie de la lettre d'Augustin de Beaulieu adressés à ses commanditaires relatant son voyage aller vers les Indes au départ de Dieppe, fol. 66-74.

Pour le second document, il est précisé : « Et des provinces d'Imeria, Aromaia et autres contrees et rivieres qui y sont // Parachevée en l'an 1595, par Sir Walter Rauley, chevalier, capitaine des gardes de sa majeste, gardien des [ ? ] et lieutenant général de ladicte majesté en la conté de Cornouailles // Traduit d'Anglois en François par Jacques de Lobel, sieur du Val, 1596 // Et de nouveau reveu et corrigé par le sieur Samuel de Beauvois, gentilhomme, 1598 ». Il est précisé à la suite du troisième récit : « Et depuis traduit d'Anglois en François par Samuel de Beauvois, gentilhomme en l'an 1598 ».

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061102f>

**9671-9678**, XVIII<sup>e</sup> siècle, De Lisle (Guillaume et Joseph-Nicolas), Manuscrits de géographie, 8 vol.

**9678**, XVIII<sup>e</sup> siècle, VIII, « Nouvelles découvertes au nord de la mer du Sud » suivies de notes biographiques sur Joseph-Nicolas De Lisle.

MFICHE Français 9678, côte de la matrice pour reproduction, S 38214.

**9679**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Etienne Fourmont, « Marco Paulo, ou remarques sur les voyages de Marco Paulo, gentilhomme vénitien *etc.* », 44 fol.

**9695-9771**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Claude de Lisle, Histoire et géographie universelle, 16 vol.

**9705**, X Géographie de la France, 501 fol.

**9709**, XIV Géographie et chronologie, 287 fol.

**9710**, XV Géographie et cosmographie, 270 fol.

**9717**, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces historiques, 144 fol.

« Ce qui s'est passé en Rossillon jusques au siège de Salces », fol. 12-21.

**9719**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces manuscrites et imprimées, correspondance diplomatique, traité *etc.* de l'Angleterre avec la France et la Hollande au XVII<sup>e</sup> siècle, 564 fol.

**9721**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de mémoires diplomatiques, de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, 172 fol.

Parmi les pays indiqués figurent : l'Angleterre, le Danemark, l'Espagne, Gênes, le royaume de Naples, le Portugal, la Suède, la Turquie et Venise.

**9722**, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces diplomatiques concernant l'histoire de la Suède, de la Pologne et de la Turquie, à la fin du XVII<sup>e</sup> et au commencement du XVIII<sup>e</sup> utilisé par Voltaire pour la rédaction de son *Histoire de Charles XII*, 221 fol.

Entre autre documents :

Traité de navigation et de commerce entre la Suède et le comte Palatin,  
Capitulation entre le roi de France et Mehmet IV, empereur des turcs, renouvelé le 5 juin 1673,

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9007266x>.

**9729**, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle, Recueil de mémoires et pièces diplomatiques sur les affaires d'Allemagne (1618-1703), 332 fol.

**9774**, XVIII<sup>e</sup> siècle, B. de Maillet, « Nouveau système du monde, ou entretiens de Talliamed (*sic*), philosophe indien, avec un missionnaire français », 230 fol.

« La premiere contient la preuve de la diminution journalière des eaux de la mer et de la fabrication dans son sein des terrains apparens du globe de la terre ... », fol. 1.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061573w/f1.image>.

**9775**, XVIII<sup>e</sup> siècle, B. de Maillet, « Entretiens de Telliamed, philosophe indien, avec un missionnaire françois, en l'année 1705-1706 », 97 fol.

Autre copie du précédent mais pas de la même main.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061749x>.

**9786**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Mémoires et notes sur la géographie de la Gaule par l'abbé Belley et un nommé Fréret, 198 fol.

**10131**, XV<sup>e</sup> siècle, Mélanges historiques, 266 fol.

Différents chapitres sur les comtés d'Artois, d'eu (fol. 239-240), de Nevers et Rethel, de Saint-Pol, de Guyse et d'Etampes.

**10135**, Asent de l'inventaire.

**10140**, XV<sup>e</sup> siècle, « Livre des alliances et appointemens des roys de France, lequel fut faict par le commandement du roy Charles [V], qui commença a regner l'an de grace 1364 », 18 p. et CCCVIII fol.

L'auteur de la notice précise qu'il s'agit de copies tirées du Trésor des chartes (114 pièces) et qu'il se termine par des documents concernant l'Université de Paris et autres ordonnances.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061863j>

**10184**, XVI<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces concernant l'histoire de France aux XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, 169 fol.

**10186** XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces, lettres, traités *etc.* concernant l'histoire de France, rangée chronologiquement de 1443 à 1555, 279 fol.

**10187**, XV<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, « Registre de Pierre Doriolle, chancelier de France, contenant les instructions, mémoires, traités, lettres et ordonnances de Louis XI (1474-1480) », 287 fol.

« Mynute des lettres que le roy a escripte au roy don Ferrand par messire Thomas Taquin touchant les gallees prises. Expédiées le XXIIII<sup>me</sup> jour de decembre M CCCC LXXIII ». Ce document et les suivans concernent deux galéasses siciliennes se rendant marchandement d'Espagne en Angleterre et en Flandres au large de la Normandie par un nommé Colomb, sujet de roi de France, fol. 7-11. L'affaire semble s'inscrire dans un cadre plus large touchant les prétentions de

Louis XI au trône de Sicile visant pour ce dernier les droits sur le comté de Provence. Le deuxième document portant sur un mandement du roi de France aux généraux des finances du Languedoc de rembourser aux marchands florentins, les biens, à la hauteur de 29 600 écus, capturés « es galleasses appellees ferandines » à la demande du gonfalonier de la justice et autres membres du conseil de la ville de Florence, fol. 28-29, renforce cette impression et donne l'impression d'opérations ciblées pour faire pression dans les négociations en cours.

Parmi les articles soumis aux souverains pour la prolongation d'une trêve entre la France et l'Angleterre, le 4 mars 1474, l'un concerne la laine anglaise exportée vers la France par Calais, le suivant pour la sécurité des marchands gênois, florentins et vénitiens, « cum eorum mercibus, galeis et carratis », venant de France, ces derniers n'entrant pas dans la garantie du roi de France, fol. 110-111.

21 août 1477, Eclaircissements signés par le duc de Bretagne du traité d'alliance signé en octobre 1475 entre ce dernier et le roi Louis XI. Il est ainsi précisé :

« *Item* s'il y a quelques princes, seigneurs, pays ou nacion quelzconques qui invadera le royaume de France ou face gurre par mer ou par terre au roy, son royaume etsubjectz d'icellui, en ce cas le duc apres ladicte guerre declairee et ouverte ne pourra durant icelle faire prendre ne avoir paix, consultacion, alliances, treves, abstinance de guerre ne entre cours de marchandises avecques eulx, mais fera et demoura le duc en guerre a l'encontre d'eulx tant que icelle guerre sera entre le roy et eulx, sans leur pouvoir faire ne donner secours, faveur ne aide contre le roy ne le royaume, sauf au duc a bailler ses saufconduitz pour le fait de la marchandise ainsi que lui et ses predecesseurs ont acoustumé faire es temps passez ... » suit la réciproque pour le roi de France, fol. 124 et sqq.

9 Janvier 1477, Traité de paix et d'alliance avec Venise comprenant la ville de Florence dont :

« *Item* que doresnavant tous nodictz subjectz, tant de notre royaume que de quelz conques autres pais, terres, seigneuries a nous obeissans, aussi lesdictz de Venise et tous leurs subjectz pais, terres et seigneuries qu'ilz soient a leur obeissans, avec toutes les nefz, gallees et autres navires, armez ou desarmez, denrees, marchandises et biens quelzconques, tant de nostre part que la leur, pourront aller, venir, marchander et naviguer seurement par terre et par mer, soit en Ponant, en Levant ou ailleurs, en quelque pais, terre, region ou nacion que ce soit, sans que par nous, noz subjectz et obeissans ausdictz de Venise ne a leurs subjectz, ne par lesdictz de Venise ou leurs subjectz et obeissans aux nostres soit fait guerre, hostilité, empeschement ou destourbier ne porter aucun detourneur, prejudice ou dommage », fol. 134-136, le traité dans le style de Venise suit en latin, fol. 137-141.

Paris, 26 mai 1578, Lettres de Louis XI, au comte de Roussillon, amiral de France, l'informant que le roi d'Angleterre lui a écrit pour obtenir des sauf-conduits (« seurté ») pour les marchands Gênois, a quoi le roi de France lui a répondu que cela relevait de l'amiral de France et, du fait qu'ils étaient ses sujets, il n'était pas besoin desdites. A ce titre, il lui demande d'intervenir auprès

de capitaines, maitres de navires ou autres fréquentant la mer et ses gens de ne pas inquiéter les navires génois, fol. 171.

Le 26 mai 1478, le chancelier lui précise la pensée du roi :

« Monseigneur, je me recommande a vous tant especialement comme je puis. Le roy d'Angleterre a pui naguere escript et fait requerir au roy de donner seurte et saufconduit aux Genevois pour aller sourement au roy d'Angleterre. Sur quoy pour ce que ceste chose touchant fait de mer, le roy a fait bailler a l'ambassadeur du roy d'Angleterre une lettres closes adressans a vous dont le double est cy dedans enclos. Et pour ce que ladicte lettre, le roy vous escript que mandez aux cappitaines, maistres et navires et gens de mer, ses subjectz, que, a quelzconques genevois qu'ilz trouveront par mer alans ou royaume d'Angleterre, ilz ne facent ne a leurs navires, biens, denrees et marchandises aucun mal, dommage, empeschement ou destourbier, le roy entend que soubz ladicte seurte soient seulement compris les navires, biens denrees et marchandises qui veritablement seront ausdictz Genevois. Et que se lesdictz Genevois vouloient adnoncher autres navires, biens, denrees et marchandises qui ne fussent a eulx ne soit point entendu qu'ilz soient compris soubz ladicte seurte quant autrement ils seroient de bonne prinse. Et m'a le roy charge ainsi le vous escripre. Par quoy vous en advertissons afin que en ce que manderez audictz gens de mer y tiegnez les termes selon l'entencion du roy. Et a tant monseigneur, je prie dieu qu'il vous donne bonne vie et longue. Escript a Arras, le xxvi<sup>e</sup> jour de may. Ainsi signé : Le Tout, viconte, P. Doriole, chancelier de France. Et dessus : A monseigneur l'admiral de France », fol. 171.

« Instructions des choses que le roy a charge et ordonne dire et remonstrer au duc de Bretagne, son nepveu, et qui ont este declarees aux chancelier et grant maistre de Bretagne, lesquelz le duc a envoyé ses ambassadeurs devers le roy ». Les instructions commencent par rappeler l'ancieneté de la gabelle dans le royaume de France dont la Bretagne est un des grands fournisseurs par la rivière de Loire. Le roi se plaint ensuite qu'à ce commerce est venu se joindre des livraisons par terre conduisant au développement du faux-saunage à son détriment. L'argumentaire permet d'avoir une idée des approvisionnement du royaume et des pratiques avec les centres de prouctions voisins. A ce titre le roi demande de mettre fin aux livraisons par terre. La deuxième partie duc document porte sur la guerre avec Maximilien d'Autriche et demande au duc de respecter ses obligations liées au traité d'alliance contenu avec eux qui se fait au détriment de ce dernier pour son commerce avec la Flandre mais qui lui permet de s'en prendre au commerce flamand. Le document se termine par des compliments quand à l'aide apportée par le bretons au royaume de France lors de la fin de la Guerre de Cent ans, fol. 203-206.

Transcription du xviii<sup>e</sup> siècle, « Traité de treves entre Louis XI et Edouard, roi d'Angleterre durant leurvie et centan ans après la mort de l'un et de l'autre, a Londres, le 23 février 1478 », fol. 273-287. Dont :

« Item quod omnes mercatores etsi Venti, Florentini et Genuense sint et possint per mare et aquas dulces, modo mercatorio et non hostili, cum suis propriis, mercibus aut alienis in navibus, caracis aut galleis propriis sive alienis in regna Francie et Anglie, et eorum utrumque tute libere et

secure venire et desilline (*sic*) quo velint abire durantibus treugis antedictis quando eumque et quotiens cumque voluerint absque licentia, desturbio, molestia aut gravamine quocumque predictos Francie et Anglie principes sue eorum aliquem haeredes successores sive aut alterius eorum subditos quoscumque », fol. 275.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90611100>

**10189**, XVI<sup>e</sup> siècle, Recueil de traités de paix des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles – Copies recueillies par « Jehan Bayart l'aisné » de Lille, 184 fol.

Les documents semblent tous liés à l'espace bourguignon et ses proches voisins. Parmi les documents figurent « Trêves marchandes » entre le roi de France et le duc de Bourgogne, fol. 39, et des documents concernant les Flandres au XVI<sup>e</sup> siècle tirés des archives de Lille, fol. 134.

**10191**, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup>, Recueil de pièces originales et copies concernant l'histoire de France, 266 fol.

Parmi les documents indiqués figure une « Remonstrance faicte aux habitants de Marseille » du 23 décembre 1596, fol. 160.

**10195**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Liste de pièces, actes et titres, qui peuvent servir à l'histoire de Henri III », 222 fol.

L'inventaire signe un sous-ensemble : « Relation des plusieurs voyages faits par les Russes sur les mers Glaciales et Orientale, par M. Muller, secrétaire de l'académie des sciences de Saint-Pétersbourg », fol. 85.

**10201**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces historiques (1577-1605), 73 fol.

Parmi les pièces indiquées figurent :

« Discours de l'ambassade du président de Villeurs vers la seigneurie de Venise, avec la harangue qu'il feist au duc et seigneurie » (1598), fol. 19.

« Traité de paix entre ... Henri IV et Philippes II ... » (1598), fol. 36.

**10204**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces diverses (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles), 143 fol.

2 mars 1602, « Au nom et gloire à dieu. Association et compagnie est dressee entre nous soubz signez pour l'emprise de la pesche du corail au royaume, mers et contrees de Thunis en Barbarie soubz le nom, mandement et conduite dudict Jehan Baptiste dit Nicolle auquel est donne tout pouvoir ... », fol. 39-40.

S.d., Extrait d'un mémoire touchant une paix possible das une guerre où sont ompliqués l'Espagne, la France, la Hollande, fol. 84-92 :

« Et quand mesmes les Hollandois seroient abandonner de tous les princes voisins reduictz sur la simple deffensive. Si nous n'avions pour les entreprendre d'autre force et moyens que ceux qu'on y emploie ordinairement encore npus pourrions nous espérer d'en venir Ing temps a bout. Ceux qui ne cognoissent pas bien l'assiette de leur pays peuvent juger par l'eschantillon d'Ostande qui est loing d'eulx, ce qui est du reste de la piece qui est joint et et contigu. La plu grande partie des villes et forteresses qu'ilz tiennent sont maritimes et ont les portz et havres encore plus libres et ouvertz que celuy d'Ostande qui est des moindres, de sorte qu'on ne les scauroit bien assieger ny leur empescher le secours sans armée navalle ou chacun sait et l'expérience le monstre que leur puissance surpasse de beaucoup celles d'Espagne. Ainsi par le traicte ne par la force, nous ne pouvons esperer aucun repos ne allegement », fol. 86.

« Le trafficq des marchandises qui a cesse en ces estats seront remis et libre de l'une en l'autre province s'estandant en trois ou quatre cens lieues de paix sans nulles imposicions. Celuy de la mer seroit incontinant ouvrir et celuy des Indes ne pourroit tarder de l'estre. Les Hollandois qui en sçavent desia bien les chemins n'ont envie de les oublier. Noux ne vivrions pas seulement ces pais restablis en antienne splendeur, mais qui plus est jouir de davantage ... » fol. 91.

**10206**, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, Recueil de pièces originales concernant l'histoire de France, 312 fol.

1710, Copie des lettres du cardinal de Tournon au gouverneur de Manille, aec la réponse du gouverneur et une lettre de lui à l'empereur de Chine, fol. 276.

**10207**, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle, « Pièces fugitives concernant l'histoire de France » juqu'en 1724.

Parmi les documents signalés figurent :

- 1617, Assemblée des Notables à Rouen, fol. 77.
- 1628, Pièces relatives au siège de La Rochelle, fol. 113.
- 1645-1716, Pièces manuscrites et imprimées relatives à la colonie de la Nouvelle-France ou Acadie, fol. 202.
- 1649, Traité des Pyrénées, fol. 223.
- 1718, « Remontrances du parlement de Bretagne », « de la main de l'abbé de Choisy », fol. 274.

**10209**, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces relatives à l'histoire de France, 220 fol.

Parmi les documents signalés figurent :

- 1656, Compagnie nouvelle du commerce de Madagascar, imprimé, fol. 69.
- 1704, « Relation du combat naval donné le 24 d'aoust par M. le comte de Toulouse », fol. 188.

**10210**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces relatives à l'histoire de France, 356 p.

Parmi les documents signalés figurent :

- Lettres de la reine Christine de Suède, p. 40.

**10211**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies d'ordonnances, pouvoirs, provisions, brevets, commissions, déclarations *etc.* du roi Louis XIII, 518 fol.

**10212**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies d'instructions d'ambassadeurs sous le règne de Louis XIII, 343 fol.

Parmi les documents signalés figurent :

- De messieurs de Blainville et de La Ville-aux-Clercs en Angleterre, fol. 111-229.

« Mémoire envoyé d'Angleterre receu le 6<sup>e</sup> décembre 1625.

Gagner le capitaine de vaisseau si l'on peut.

[...]

Que pour les vaisseaux anglois, il ne despartira point des termes du contract et pour le vaisseau du roy qu'il en mesnage la restitution ainsy qu'il jugera pour le mieux.

Que monsieur de Blainville demande determineement s'il a propos de faire des represailles et s'il ne juge pas que cela donneroit sujet ou pretexte d'assister Soubise et les Rochelois.

Mémoire de monsieur de Manty a monsieur Le Chevalier des choses principales que doit represente a monsieur le marquis de Blainville, ambassadeur extraordinaire aupres du roy de la Grande Bretagne.

Que le sieur Jaque Legre, gentihomme, des principaux de cette contree, est party de sa maison soubz pretexte de faire avoir sa grace audit sieur Chevalier, mais que le principal estoit pour y servir le roy aux affaires de ses navires et donner de tres fidele advis a monsieur l'ambassadeur [...], fol. 158-164.

« Mémoire de monsieur de Manty a monseigneur l'ambassadeur,

Environ le 15<sup>e</sup> de novembre passé, il fut fait commandement par ledict gouverneur de sortir du havre de Falsmut sans avoir donné aucun sujet d'offense.

Ensuite ledict sieur de Manty estant prest a partir pour aller a Toy, et ayant laissé deux de ses navires a la garde du Saint-Jean, ledict gouverneur commanda au maire de la ville de Plemuds de battre la caisse et prendre les armes contre lesdictz vaisseaux.

Depuis il a permis aux soldats de monsieur de Soubise de mettre pied a terre avec les armes et deffendre a tous ceux qui sont dans les navires lorsqu'ilz sont obligez de chercher de quoy vivre de porter seulement leur récépissé.

En dernier lieu, il a fait mectre ledict Sain Jean, navire du roy, tout contre la ville de Perin en un lieu ou il est a secq, ce qui ruynera infailliblement ledit navire dans un mois si on n'y remedie.



Tout ce que dessus estant fort rentable et qui sera mesme justifié par ceux du pays, ledit sieur de Manty supplie monsieur l'ambassadeur de faire en sorte vers le roy de la Grande-Bretagne qu'il soit pourveu a ce que tous ces desordres cessent pour empescher les malheurs qui en pourroient arriver, et de plus que ledit Saint Jean soit remis en la mer a telles condicions que le roy de la Grande Bretagne voudra affin qu'il ne perisse plus s'il ne le veut rendre », fol. 191-192.

« Responce du roy de la Grande Bretagne sur les demandez du roy.

[...]

Sur le regard des navires marchandz, sa majeste y a donne bon ordre qu'elle s'asseure que fera bonne justice aux sugectz du roy tres chestien, que s'il advient qu'en la limitation du temps pour produire les preuves ou par delay de la justice ou en la manière de leurs dissentions et arrestz et ou bien traitement des mariniers ou autres, il y a eu quelque desordre, il sera fait justice sur les delinquans et y aura refomation a l'advenir.

Quand au navire nommé Saint Jean, sa majeste est desireuse de rendre a son bon et cher frere toute satisfaction sur ce sujet et n'y a personne au monde a qui elle soit preste de de donner constrictment a l'egal de celui qu'elle luy desire rendre. Mais en une affaire si mesle et au quel intervient le droict des nations et le droict d'amirauté et celui des des officiers, avec l'usage et maxime des roys en tel cas qu'ilz pretendent y avoir de l'interest, il plaira a son bon frere d'avoir pour agreable que sa majeste prenne avis des loix pour s'esclairer sur ce sujet, affin de faire paroistre et avoir a son bon frere l'estat de l'affaire telle qu'elle est. Laquelle estant representee au vray, son bon frere se peut assurer que sa majesté fera tout ce que legitiment et de droit se peult esperer, et ce a quoy le respect le pourra obliger », fol. 299-302.

**10 211**, XVII<sup>e</sup> siècle, Testament du cardinal de Richelieu (1642), copie, 22 fol.

**10212-10220**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Testament politique de l'eminentissime Armand, cardinal duc de Richelieu ..., 1742 », copie, 184 et 124 fol.

Pour simple indication, le premier volume contient une table ou figure indique au neuviemes chapitre : « La cinquiemes section traite de la puissance de la mer tout a fait névessaire en ce royaume et fait veoir les divers usages des vaisseaux ronds et des galleres, page [numéro non indiqué] », fol. 10 v<sup>o</sup>.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9072429q>

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90724890>

**10221**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Testament politique, ou les maximes d'estat du cardinal de Richelieu » (1642), copie, 270 fol.

Même commentaire, le texte indique pour la matière qui nous intéresse le fol. 226, le texte cours de ce dernier folio au folio 23.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90632240>

**10228-10229**, 8 septembre 1664, « Recueil de plusieurs pièces curieuses touchant les affaires du temps concernant Mr Fouquet et autres escrites ès années 1660,1661, 62 et 1663, avec la suite ; transcrit le 9<sup>e</sup> juillet » et le 8 septembre 1664, 709 et 553 fol.

**10228**, t. I, 709 fol.

« Tres humble et tres importantes remontrances au roy sur la remise des places maritimes des Flandres en les mains des Anglois », fol. 2-12.

« Brevet du roy pour l'acquisition et verificacion de Belles Isle », fol. 346 r<sup>o</sup>.

« Lettres pattentes du roy en faveur des habitans de Belle Isle », fol. 346 v<sup>o</sup>-347 r<sup>o</sup>.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90724289/f1.image>

**10238**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces manuscrites et et imprimées relatives à l'histoire de France, 289 fol.

Parmi les pièces citées :

- 1757, « Abrégé des principales actions du prince Édouard dans son entreprise, 1745-1747 » avec des plans au lavis des baies de Loknouet, de Withs et d'une partie de la côte occidentale d'Écosse, et une carte gravée des îles Britanniques, fol 166.

- 1<sup>er</sup> au 24 mars 1746, « Journal de mon voyage des Indes sur l'escadre française ... sous le ordes de M. Mahé de La Bourdonnaye, du 1<sup>er</sup> au 24 mars 1746 ... » par « M. Rostaing qui commendoit l'artillerie eu siège de Madras », fol. 176.

- 1755, « Réflexions sur l'état présent des la Grande-Bretagne, en 1755, par. M. Bolinbrock », fol. 211.

**10237-10238**, XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle, Recueil de lettres originales, mémoires *etc.* concernant l'histoire de France, 221 et 220 fol.

**10237**, Parmi les pièces citées :

- 1365, Traité de Guérande, fol. 18.

- 1467-1477, Pièces diverses sur les affaires de Bretagne, fol. 28 et 115.

- Mémoire du seigneur de Goncourt sur la politique à suivre à l'égard de Gênes, fol. 124.

- Minute d'une lettre de Louis XI au roi Ferdinand de Sicile, fol. 136.

**10238**, Parmi les pièces citées :

- Instructions pour les ambassadeurs du roi de France auprès du roi de Sicile, fol. 5.

- Instructions pour les ambassadeurs du roi de France auprès de la seigneurie de Venise, fol. 12.

- 1378, Instruction pour Arnaud d'Espagne, Raymond-Bernard *Flamenchi* et Jehan *Foressi*, ambassadeurs du duc d'Anjou vers les rois de Castille et du Portugal, fol. 32.

- 1378, « Instruction baillée a monsieur Moreau de Wissant, ..., Pierre Rogier de Lyssac, et Thibaut Houe, ... envoyee par monseigneur d'Anjou au roi de Castille », fol. 32.

**10247**, 1695-1711, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle, Lettres originales ou autographes de Louis XIV, Barbesieux, Louis et Jérôme Phélypeaux, comtes de Pontchartrain et Chamillart au duc de Vendôme, 167 fol.

**10250-10259**, 1681-1690, Registre des expéditions de déclarations, provisions, brevets et autres lettres du Secrétariat d'État, 10 vol.

**10260**, 1662, Recueil de lettres de Louis XIV et du comte d'Estrades, ambassadeur en Angleterre, au sujet de l'acquissition et de la remise de la ville de Dunkerque, 58 fol.

**10263-10264**, Années 1678 et 1664, Dépêches de la cour adressées à François Le Tonnelier de Breteuil, intendant de Flandres, 958 et 788 fol.

**10265**, 20 février 1682 au 13 mars 1687, Gazette historique et anecdotiques :

Pour exemple :

« A Paris, ce 20<sup>e</sup> février 1682.

L'on a hazardé un petit vaisseau pour aller chercher monsieur Duquesne, afin qu'il revinne incessamment et monsieur de Tourville vu avec une escdre à Tripoli porter la ratification de la paix.

[...]

L'on ne sçait pas encore jusqu'ou a esté l'inondation de Hollande et Zélande. Toutes les terres qu'on avoit autrefois dégagées de l'eau sont toutes noyées. Il y a eu 17 ruptures aux digues. Le boureau d'anvers prétendoit que tout bétail noyé luy appartenoit disant que c'estoit des charognes, mais il en a esté débouté par les magistrats. [fol. 1]

A Paris, ce 27<sup>e</sup> fevrier 1682.

Les lettres de Provence du 8<sup>e</sup> disent que le chevalier de Lery est party le jour précédent pour croiser la mer contre les corsaires et que le lendemain il partit 2 autres vaisseaux pour le mesme sujet et 3 autres ainsi jusqu'à 15 jours au nombre de 12. Monsieur Duquesnes les doit joindre et commander le tout.

Quelques vaisseaux d'Alger s'estant rencontrer entre le chevalier Châteaurenaud et 2 vaisseaux anglois proche le Détroit, la François et Anglois les ont pris et partage ensemble le butin.

[...]

Les achoirs des Indes en Hollande sont beaucoup diminuer. Elles ne sont plus qu'à 40 pour % [fol. 2°]

[...]

A Paris ce 6<sup>e</sup> mars 1682.

[...]

L'on commence à travailler au port d'Ambleteuse [fol. 3].

[...]

A Paris ce 13<sup>e</sup> mars 1682.

[...]

Quelques vaisseaux sont encore parts de nos costes aller conre ceux d'Alger. Il y en a un qui est à La Goulette et qui n'ose en sortir que les Algériens tiennent comme investi [fol. 4] ».

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90610572>

**10266**, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle, « Recueil des lettres les plus importantes écrites par Louis XIII aux rois, princes souverains de l'Europe et grands du royaume, depuis l'année 1661 jusqu'en 1669, par monsieur Rose, secrétaire du cabinet », 160 fol.

**10270**, XVI<sup>e</sup> siècle, Journal historique du temps de la Ligue (1587-1589), 152 fol.

**10367**, XIV<sup>e</sup> siècle, Avril 1368-février 1371, « Compte de toutes les terres, rentes, revenues ... que le roy de Navarre ... a eu en France et en Normandie , ... », rendu par Jehan Climence, 173 fol.

**10406**, XVI<sup>e</sup> siècle, Fragments de compte du XVI<sup>e</sup> siècle, 93 fol.

Parmi les documents cités :

- Fragments de comptes de l'Épargne du roi François I<sup>er</sup>, fol. 31.

**10433**, XVI<sup>e</sup> siècle, Étienne Le Blanc, secrétaire de mère du roi François I<sup>er</sup>, recuill de trente-huit traités entre le roi de France et les rois des Romains, d'Espagne, d'Angleterre et les comtes de Flandres et de Hyanut, 1237-1516, dédié au chancelier Antoine Duprat, VII et 202 fol.

**10472**, XVII<sup>e</sup> siècle, Mélanges sur l'histoire de France *etc.*, 417 fol.

Parmi les notes et pièces signalées figurent des documents sur Alger et l'Algérie, l'Aragon, l'Écosse et la Turquie.

**10473-10474**, XVII<sup>e</sup> Mélanges sur l'histoire de France, 150 et 120 fol.

**10473**, 159[1360], I « Traité entre le roi Jean et Édouard III, roi d'Angleterre » contre la piraterie. Ce document qui sert de titre n'est pas le seul document du volume. Il convient d'y ajouter un ensemble de pièces sur les charges d'amiral des mers du Levant et d'amiral de France (fol. 78) et un autre intitulé « Du gouvernement de Provence » (fol. 194) qui pourrait contenir des documents en la matière.

**10544**, XVI<sup>e</sup> siècle, « Recueil d'arrests sur différentes matières, avec quelques matières des manuscrits de monsieur Dubuisson-Aubenay », 121 fol.

L'auteur de la notice signale la présence de nombreux actes concernant la Normandie dont les prieurés et les abbayes.

**10634-10635**, XVI<sup>e</sup> siècle, Recueil de traités de paix conclus entre le roi de France et les souverains et princes étrangers (1360-1559), 2 vol., 119 et 104 fol.

**10637**, XVI<sup>e</sup> siècle, Recueil de traités de paix entre les rois de France et les souverains étrangers (1527-1564), 181 fol.

**10638**, XVII<sup>e</sup> siècle, Mélanges diplomatiques, 330 fol.

Parmi les ambassades citées :

- Ambassades Espagne, France en Espagne (1661-1685), G. d'Aubusson de La Feuillade.
- Ambassades Espagne, France en Espagne (1670-1682), marquis de Villars.
- Ambassades France en Turquie, France en Turquie (1640), J. de La Haye.
- Ambassades France en Turquie, France en Turquie (1665-1669), D. de La Haye.
- Ambassades France en Turquie, France en Turquie (1670), marquis de Nointel.

Parmi les sous ensembles cités :

- Instructions données à Georges d'Aubusson de La Feuillade, archevêque d'Embrun, ambassadeur en Espagne, et *duplicata* de ce prélat au roi (1662-1665), fol. 17, 77 et 104.

**10642**, XVII<sup>e</sup> siècle, 1643, « Instructions pour la paix de Munster », 314 fol.

Le rédacteur indique la présence de mémoires, entre autres, sur le Roussillon, l'Aragon, la Sardaigne, les Pays-Bas et le Portugal en lien avec la paix de Munster mais il indique aussi un ensemble de correspondances, mémoires et négociations concernant le traité de Westphalie.

**10643**, 1645, « Traicté de paix exhibé par monsieur le duc de Longueville pour la France au traité de Munster », 22 fol.

Entre autres :

« 8 Ne pourront d'un costé ny d'autre les marchandises menees des navirs, pilotz et matelots, vaisseaux, marchandises, denrees et aultre biens a eux appartenans estre saisis et arrester soit en [s'aidant] de quelque mandement general ou particulier et pour quelque cause que ce soit de guerre ou autrement ny mesme soubz pretexte de s'en vouloir servir pour la conservacion et de deffences du pays. Et generalmente pourront estre pris aux subjects d'un desdicts seigneur roi dans les terres de l'obeissance de l'autre que du consentement de ceux a qui il appartiendra et en payant comptant ce qu'on desirera avoir d'eux. On n'entend touttefois en la comprendre les saisyes et arrestz de justice par les voyes ordinaires à cause des obligations et contracts vallables de eux sur lesquelz toutes les saisyes auront este faictes a quoy il sera procede selon qu'il est accoustumé par droit et raison.

9. Ne pourront aussy les cappitaines et maitres des navires ou leurs vaisseaux et equipages estre arreztez en mer par les vaisseaux de guerre, galleons ou fregattes d'u[ne] ny d'autres ny estre contrainctz de souffrir la visitation de leurs vaisseaux et marchandises en faisant apparoir des congez qu'ils auront pris en sortant du port et rades de l'un desdcit seigneurs roys. Et en cas que lesdicts vaisseaux de l'un ou de l'autre costé soient contraints par la tourmente ou pour le bien de leur avigacion de relacher dans les ports et havres de l'un desdicts seigneurs roys, ils seront favorablement receus, et ne pourront estre empeschez soubz quelque pretxte que ce soit de poursuivre leur voyage », fol. 3.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9007275w>

**10644-10646**, 1646, Négociations de la paix de Munster, 3 vol.

**10644**, 1646, I, « Despesches de messieurs les plenipotentiaries de France à Munster aux lettres et mémoires à eux envoyez de la part du roy, de la reine et de ses minsitres, durant l'année 1646 », 330 fol.

**10645**, 1646, II, « Despesches et responses de messieurs les plenipotentaires de France à Munster aux lettres et memoires a eux envoyez de la part du roy, de la reine et de ses ministres, durant l'année 1646 », 408 fol.

**10646**, 1646, III, Lettres du comte de Brienne et du cardinal de Richelieu, 442 fol.

**10649**, 1640-1647, Recueil de copies de pièces relatives aux négociations de la paix de Munster, formé par D. Godefroy, 284 et 245 fol.

**10649**, Au sein de la première piece figure une liste des belligérants dont les Provinces-Unies des Pays-Bas pour laquelle il est fait une description plus détaillées de ces possessions coloniales que les autres dont :

« [...] quantité de seigneuries et forteresse dans l'Afrique et dans l'Asie et en l'Amérique, entre autres ~~es isles de en la Guinée~~ et devers le royaume d'Angola, es isles de Java des Molluques, de Banda, et d'Amboine, au Brésil, en la Nouvelle Belgique, en *Nieu Niderland* devers la Nouvelle France », fol. 1.

Dans le même recueil figure plusieurs autres documents concernant directement ou indirectement la mer :

- « Civitatum imperialium et haseaticarum monita in puncto commerciorum », fol. 73.
- « Communia civitatum tam imperialium quam anseaticarum quoad (*sic*) commercia », fol. 88-89.

Dans une proposition de traité entre le Danemark et la France du 5 novembre 1645 il est écrit :

« 4.

Navium utriusque coronae ingredientium alterius regnus gratus sit adventus eaeque benigne habeantur ex predictarum legum prescripto.

5.

Subditi utriusque coronae per mare commercia exercentes, et littora alterius regni legentes non teneantur quemcunque intrare portum si ipsorum cursus eo non fuerit directus, Neque ibi subsistentes cogantur merces suas exonerare, committare vel vendere sed libertatem habeant quidvis prohibita, et prout rebus suis conducere arbitrabuntur.

6.

Naves Gallicie vel ad Gallos pertinentes vel ab aliis conductae vel onustae oresonticum fretum transeuntes quocunque locorum venerint et undecunque venerint, merces etiam qualescunque portaverint (nullis exceptis) aliud vectigal solevere non teneantur quam quod alterius memoratus Danicae rex specialiter de sub dato 27 septembris curentis anni confecto instrumento constituit, cuius sigillationi subnexa et tabula taxationem vectigalis exhibens ; se vero protonnis et pharis a Belgis imposterum aliquid solvetur, illud non minus subditis praestabitur.

7.

Alte memorati regis Francie subditi in Norvegiam profiscentes eo portandi merces suas gratia vel vacui inde necessaria sibi exportaturi nec pro ingressu mercium quae eo importantur nec pro exportatione earum, quas inde avetiare voluerint ad gravius vectigal solvendum obligentur, quam quod ipsis Daniae regis subdiitis impositum est, vel imponetur.

8.

Tali ratione subditi altememorati regis Daniae in Gallia commercentes alia vel favori vectigalia non pendant quam omnes reliqui subditi, vel amici ac confoedorati ; ispsisque fas sit vendere, venalesque habere merces suas eiucunque placuerit pretia etiam quocunque voluerint.

9.

Navis bellicae utriusque corone sive singulae sive numero duae vel tres (omnes portus alterutrius regni ingredi non pediantur ubique) benigne accipiuntur potestate ... », fol. 284-287.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90765907/f1.item>

**10650** n'est pas microfilmé.

**10651**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces relatives aux négociations de l'apix de Munster, avec notes de D. Godefroy (1638-1647), 486 fol.

**10653**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Mémoire en forme de traité de droit public, contenant les extraits de tous les différentz traités de paix, trêves, alliance, commerce ou navigation, conclus depuis 1648 à ce jour [1736] entre la France et les autres puissances de l'Europe ... avec un discours préliminaire sur la manière de rédiger ou expliquer lesdicts traités ... », 102 fol.

**10654**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de traités, lettres et mémoires diplomatiques etc. (1667-1694), 199 fol.

Parmi les ambassades citées :

- Alger et Algérie, ambassades de France (1688).
- Alphonse VI, roi du Portugal, traité avec Louis XIV.
- Ambassades Alger, Alger en France (1688).
- Ambassades Angleterre, France en Angleterre (1683), marquis de Tilladet.
- Ambassades Espagne, France en Espagne (1670-1682), marquis de Villars.
- Ambassade de Gênes, Gênes en France (1688).
- Ambassades Maroc, Maroc en France (1688).
- Ambassades Russie, Russie en France (1688).
- Ambassades Siam, Siam en France (XVII<sup>e</sup> siècle).
- Ambassades Suède, France en Suède (1693), J.-A. de Mesmes, comte d'Avaux.
- Ambassades Turquie, France en Turquie (1685-1688), M. de Girardin.
- Pays-Bas, affaires des Pays-Bas.

Parmi les sous ensembles cités :

- « Tractatus foederis offensi et defensivi inter ... Ludovicum XIII ... et Alfonsum VI, regem Portugalliae ... 1667 », fol. 1.
- « Mémoire pour servir d'instruction à M. de Villars, allant ambassadeur extraordinaire au roy d'Espagne, 20 avril 1679 », fol. 14.
- « Mémoire du roy pour servir d'instruction au sieur marquis du Tilladet ... s'en allant en Angleterre, 24 juillet 1683 », minute, fol. 36.
- Lettres relatives à l'ambassade de M. de Girardin à Constantinople, en 1685 et 1688, fol. 44 et 76.



- Pièces diverses sur les affaires de Pays-Bas et lettres signées de Cazier au ministre (1692) – Mémoire du roy pour servir d’instruction au sieur comte d’avaux, allant en Suède, en qualité d’ambassadeur extraordinaire », 1693, fol. 121 et 152.

**10655-10656**, Correspondance diplomatique relative aux affaires de Pologne, Turquie et Transylvanie (1671-1679),

**10655**, Parmi les documents entre autres, une lettre de l’évêque de Marseille dudit lieu, le 2 février 1672, à M. de Nointel :

« Il y a longtemps Monsieur qu’on ay eu l’honneur de recevoir de vos nouvelles, que jesuis dans quelques paines pour votre santé, j’en seroit assurément dans des plus grandes si je n’attribuois la cause de vostre silance au tems qui a esté si peu favorable pour la navigation, les vents ayant esté si peu favorable pour la avigation, les vents ayant esté depuis quelques moys toujours contrains, je crois [...] et le roy m’a fait l’honneur de m’escrire de sa propre main qu’il ouhaite que je fasse ce voyage de manière que je me mettray en chemin dès que Monsieur d’Estrées qui va en ambassadeur extraordinaire a Rome et qui loge chés moy sera embarqué. On fait tous les jours de nouvelles levées, quoyque sa majesté ayt presentement 150 mille hommes sur pied et 80 vaisseaux de guerre. L’Angleterre est pour nous, la Suède est neutre ... », fol. 21-22.

Plus loin, une lettre envoyée à l’évêque de Marseille, le 15 février 1642, par l’ambassadeur de France à Constantinople, Constantinople, parlant, entre autres, des difficultés de communication liées aux conditions de la navigation, et d’une affaire évoqué par « le Haimmakan, qui est beau frère du Grand Seigneur [...] m’ayant dit qu’il s’agissoit d’une barque de bled prise sur des treves au sortir de Thunis, je luy repliquay que ne meslois point de ces affaires là ... », fol. 23.

Accompagnant une lettre de l’évêque de Marseille, dudict lieu, du 23 mai, à l’ambassadeur de France en Turquie, pour obtenir la délivrance d’un esclave sont la fiche signalétique suit : « Jean Carrandou, esclave du Grand Turc au bagne de Constantinople, de l’age de quarante ans, un poil noir, maigre de visage, de taille médiocre ayant este prins sur le vaisseau de Cappitaine George Marie environ quatre ans, proche de Candie, estant gardien dudict vaisseau » fol. 38.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10720790k>

**10656**, Entre autres, lettre de l’ambassadeur de France en Turquie à celui M. de Béthune, ambassadeur de France en Pologne, de Constantinople, le 6 mai 1677, à propos d’une guerre mettant en jeu la Hongrie, la Pologne, le prince de Transylvanie, la Tartarie et la Turquie :

« Il pourra bien estre aussi que l’on attende la venue du grand ambassadeur de Pologne affin de voire comme la paix tournera, et la response de Tartarie n’est pas encore venue pour a scavoir si l’armée navalle ira ~~du costé de~~ la mer Noire, l’on a discontinué le passage des troupes par ~~cette voye maritime~~ [des saiques]<sup>21</sup> se reservant peut estre a les mettre sur les galères. Le pacha de

---

<sup>21</sup> En surcharge.

Dianbechir, qui l'estoit cy devant du Caire, et qui a esté surintendant des finances est parti d'ici il y a peu de jours avec un corps de troupe assés considerable », fol. 36.

Dans une lettre de l'ambassadeur de Contatinople, dudit lieu, le 10 juillet 1677, a monsieur de Béthune :

« Le grand seigneur continue ses divertissements ordinaires de promenades sur la mer, d'où il se rent dans ses serails du Bosphore, du Pont, et de la ~~mer blanche~~ [Propontide]<sup>22</sup>. Il bastit des nouveauw palais, et restablit les ruines des antiens, et donne des demonstrations d'un esprit fort tranquil », fol. 50.

Dans une lettre de l'ambassadeur de Contatinople, dudit lieu, le 23 août 1677, a monsieur de Béthune :

« Le premier ministre othoman vient de condamner d'une manière terrible le baille de Venise a indemniser les proprietaires et marchands d'un vaisseau qui depuis quelques années avoit fait naufrage sur les terres de la réoublique, ~~il n'a pas voulu~~ [ne voulant pas]<sup>23</sup> se contenter du debris qui en avoit esté conservé aux termes des capitulations pour le rendre a qui il appartenoit, et sans considerer qu'en vertu du mesme traité le baille n'en essent pas caution, n'en pouvoit respondre. Il a pronocé contre luy personnellement ~~et il~~ y a adjoustant a faute d'y satisfaire la peine de l'emprisonnement des les Sept Tourres », fol. 61.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10720795t/f1.image>

**10657**, XVII<sup>e</sup> siècle, Mélanges diplomatiques sur les affaires de Transylvanie et de Turquie (1674-1696), 41 fol.

Parmi les documents cités : « Copie de la lettre de l'empereur au roy de Denmark », 6 avril 1687, fol. 18.

**10663**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Copie des dépêches du roy a mosnieur le marquis de Bonnac, et des réponses qu'il a faites, depuis qu'il a été choisi par sa majesté pour son envoyé extraordinaire auprès du roy de Suède », 8 septembre 1701 – 31 août 1702, 239 fol.

**10664-10665**, XVII<sup>e</sup> siècle, « registre des lettres missives escrites ou receues pendant le temps de l'ambassade d'Aix-la-Chapelle » et pendant l'ambassade d'angleterre de Charles Colbert de Croissy, 1668-1669, 2 vol.

**10665**, Il Ambassade d'Angleterre (20 août 1668-31 octobre 1669), 239 fol.

Le rédacteur de la noctice précise : « Les dernières dépêches ont été copiées à la fin du premier volume ».

<sup>22</sup> En surcharge.

<sup>23</sup> En surcharge.

**10666-10667**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Mémoires de Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, 1687-1714, 511 et 489 fol.

**10670-10672**, 1715-1718, Mémoires de Jean-Baptis Colbert, marquis de Torcy, 977, 1122 et 938 p.

**10676-10682**, 1703-1727, Correspondance diplomatique de philippe Groffey, relative aux affaires du Nord de l'Allemagne, 7 vol.

**10683**, XVI<sup>e</sup> siècle, « Traictié de paix entre le roy de France ... et monseigneur le duc d'Auterice que l'on dist traictié d'Arras », 1482, 39 fol.

**10687**, XVII<sup>e</sup> siècle, recueil de « traittez de paix et autres par cy devant faits par les princes des Pays-bas avecq les roys de France, 307 fol.

Dans le traité d'Arras de 1482 :

« *Item* que pour seureté des pays et subiectz d'une partie et d'autre qui sont sur la coste de la mer, le roy et monseigneur le ducq promectront tenir la mer en bonne seureté, en façon que les suniectz d'une part et d'autres pourront seurement labourer et eux y tenir pour pescher ou quelque autre negociation faire. *Item* aussy pourront seurement, et sainement aller, venir, hanter, frequenter a toutes leurs navires, denrées et marchandises par ladicte mer et eaux douces du royaume, pays et seigneuries de monseigneur le ducq et de mesdictz seigneurs, ses enfants, et aultres et royaumes, seiourner et demeurer es portz et havres en chascun desdictz pays, et eux en partie et tous leurs navires, denrees et marchandises a leur plaisir et volonté, sans que aux subiectz du roy soit faite aucune offence destourbier ou empeschemens par les officiers et subiectz dudict ducq d'Autriche ny aux subiectz dudict ducq, par les officers et subiectz du royaume anicois (*sic*) feront lesdictz officiers et subiectz toute amytié, ayde, assistance l'un a l'autre.

*Item* est encores consenty si aucunes prises ou destrousses se faisoient en la mer, en aucuns portz ou havres d'icelle, depuis la publicaion de ladicte paix. En ce cas, le tout sera entierement rendu et restitué a celluy ou ceux sur lesquels ladicte prinse sera faite, nonobstant que les fateurs et preneurs ne fussent adverdiz de ladicte publication. Et sera chacun de sa part, incontinent ladicte publication faite, advertir ceux de son party afin de faire cesser par ladicte mer comme par terre tout exploitz de guerre », fol. 91.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061175b>

**10688-10690**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Négociations d'Hollande du president Jeannin », 1607-1608, 343, 301 et 331 fol.

**10691-10692**, XVII<sup>e</sup> siècle, Négociations du président Jeannin aux Pays-Bas, 1607-1608, 417 et 628 fol.

**10693-10697**, XVII<sup>e</sup> siècle, Négociations du président Jeannin aux Pays-Bas, 1607-1609, 304, 271, 329, 299, et 367 fol.

**10698**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Négociations du traité d'Utrecht, 1693-1694, 183 fol.

**10703**, 1699-1701, Recueil de lettres originales, signées de Louis XIV et de Colbert de Torcy, au comte de Guiscard pendant son ambassade en Suède, 228 fol.

**10706**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Ambassade de monsieur Hurault de Maisse en Angleterre, avec la royne Elizabeth, és années 1597 et 1598 ... », 292 fol.

**10707-10711**, XVII<sup>e</sup> siècle, Ambassade de H.-A. de Loménie de Brienne, seigneur de la Ville-Aux-Clercs, 1624-1625, 356, 295, 343, 298 et 304 fol.

**10712**, Ambassade en Angleterre du comte de Comminges, 1662-1665, 296 fol.

**10714-10715**, Ambassade en Angleterre du duc d'Aumont, 1713-173, 237 et 214 fol.

**10714**, Parmi les documents figure :

- Une Lettres du duc d'Aumont à monsieur de Torcy, de Boulogne, le 25 décembre 1712 :

« Le yacht qui est destiné a me passer et qui selon touta aparence est celuy qui doit amener monsieur le duc de Shrewbsbury n'étant point encore arrivé à Calais et les temps absolument contraire au passage, j'ay pris le party d'attendre », fol. 1.

- Lettre du roi, de Versailles, le 29 décembre 1712, à propos des négociations du taité de paix, concernant l'opposition de la cour de Vienne, au transfert de la Sicile au duc de Savoie :

« Quelques vaisseaux anglois dissioeroien aisement les projets de l'archiduc qui n'a point de forces maritimes et qui ne peut assembler que quelques mauvais batimens pour faire passer des troupes en Sicile lorsqu'il n'aura point d'opposition a craindre. Faites voir aux ministres de cette princesse qu'elle a le m^meme interest que moy dans cette affaire », fol. 11.

- une lettre du roi, de Marly, le 18 janvier 1712, concernant les négociations de paix comportant, entre autres deux points, le premier concernant l'exclusion des Français de la pêche à Terre-Neuve, les second concernat le commerce :

« Je me suis toujours expliué sur le premier article que je consentirois jamais a cette exclusion. Le prejudice qu'elle causeroit a plusieurs provinces de mon royaume seroit irreparable. Elle feroit perir un grand nomre de matelots que cestte pesche faut subsister et les dommages que cette interdiction produiroit d'ailleurs seroient si considerable que la paix a ce prix ne seroit plus un bien pour mon royaume. Ainsi lorsqu'il a été question de cet article, soit à Londres soit a Utrecht, on a toujours déclaré de ma part que je pretendois reserver a mes sujets le droit de pescher et de

secher leur pesche sur toutes les costes de Terre-Neuve. Tous ce que j'ay pu faire depuis en consideration des reyne de Grande-Bretagne et pour faciliter encore la conclusion de la paix a été de me restreindre a la proposition concertée aver le sieur Prior, dont je vous ai envoyé la copie eui porte que mes sujets conserveront la faculté de pescher et de secher leur pesche sur les costes de Terre Neuve depuis le cap de Bonavista jusqu'à la pointe Riche en remontant par le nord.

La response de cette proposition n'est pas encore arrivee de Londres. En attendant le duc de Shrewsbury et le sieur Prior insistent tous les deux a interdire a mes sujets le droit de pescher et de secher a mes sujets sur toutes les costes de Terre-Neuve et l'un et l'autre declarent qu'ils ont aucun pouvoir de s'en detacher.

Ainsy la negociation languite et certainement elle n'avencera pas tant que les Anglois persisteront a demander un point que je ne passerai jamais et qu'ils savent bien que je ne puis accorder.

Repondez decisivement sur cet article aux ministres ... » fol. 31-32.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b52509772w/f1.image>

**10714**, Parmi les documents figure :

- une lettre du duc d'Aumont au roi de Londres, le 1<sup>er</sup> juin 1713 :

« [...] Cette princesse n'a veu rompre les conférences d'Utrecht par les ministres impériaux, qu'avec beaucoup de chagrin. Elle ne doute point que la manière vive avec laquelle votre majesté est disposée d'ouvrir la campagne ne fasse entrer en considération le conseil de Vienne et ne porte l'archiduc<sup>24</sup>, a prevenir pour de legers interets, les inconveniens de la continuation d'une guerre que sa majesté est aportée de faire avec avantage, ce prince ne pouvant imputer qu'a sa propre conduite les événements facheux ou il s'expose, tant du côté de la Sardaigne que d'ailleurs. Sur ce que j'avois demandé qu'elle ordonnât aux commandans de l'escadre qu'elle a dans la mer Méditerranée, de faciliter le transport des troupes de sa majesté, regardant la chose comme le moïen le plus sur et les plus serieux pour faire impression sur les esprits. On ne m'a d'abord répondu que d'une manière tres vague et qu'en me representant que, pour hater l'evacuation de la Catalogne, la reine a été obligée de donner ordre a l'amiral qui commande dans la Méditerranée de revenir au plutost avec son escadre, apres quoi il ne devoit rester dans ces mers que quelques fregates legeres pour le service de lysle de Minorque et de la ville de Gibraltar et pour croiser a l'embouchure du detroit sur les pirates de Salé. Je n'ai pas laissé de revenir a la charge et de presse les minsitres sur une réponse plus precise mon on n'a pas manqué, comme votre majesté l'a preveu, de me faire envisager l'effet de ma demande comme un acte d'hostilité », fol. 3-4.

---

<sup>24</sup> Cf. *supra*.

[...]

Concernant la guerre en Scandinavie, le duc indique au roi qu'il faudrait que la France, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas demandent aux souverains qu'ils conviennent d'une pause de trois mois durant laquelle leurs ministres se rencontreraient dans un lieu qui leur plaira et que « si quelqu'un de ces princes ne consent point à cette cessation d'armes, les puissances mentionnées se croiront obligées d'envoier une escadre dans la mer Baltique, non qu'elle prenne aucun parti mais seulement pour faire observer la cessation d'armes », fol 8.

- Lettre du roi au duc d'Aumont, de Versailles, 7 juin 1713.

« Mon cosuin, j'ai reçu par un courier que vous m'avez depeché, votre lettre dattée du 1<sup>er</sup> de ce mois, elle m'informe des raisons qui empechent la reine d'Angleterre de concourir avec moi a l'entreprise de Sardaigne, et mettre l'électeur de Bavière en possession de ce roïaume, que l'archiduc persiste a lui refuser, quoique j'eusse preveu qu'elle ne voudroit faire aucun acte d'hostilité contre ce prince. J'aurois lieu de croire qu'elle regarderoit le projet, comme un moïen d'avancer la paix et de lever la principale difficulté qui semble s'oposer a sa conclusion », fol. 6.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b52509585w/f1.image>

**10714-10715**, Ambassade en Angleterre du duc d'Aumont, 1713-173, 237 et 214 fol.

**10714**, Parmi les documents figure :

- Une Lettres du duc d'Aumont à monsieur de Torcy, de Boulogne, le 25 décembre 1712 :

« Le yacht qui est destiné a me passer et qui selon touta aparence est celui qui doit amener monsieur le duc de Shrewbsbury n'étant point encore arrivé à Calais et les temps absolument contraire au passage, j'ay pris le party d'attendre », fol. 1.

- Lettre du roi, de Versailles, le 29 décembre 1712, à propos des négociations du taité de paix, concernant l'opposition de la cour de Vienne, au transfert de la Sicile au duc de Savoie :

« Quelques vaisseaux anglois dissideroient aisement les projets de l'archiduc qui n'a point de forces maritimes et qui ne peut assembler que quelques mauvais batimens pour faire passer des troupes en Sicile lorsqu'il n'aura point d'opposition a craindre. Faites voir aux ministres de cette princesse qu'elle a le m^meme interest que moy dans cette affaire », fol. 11.

- une lettre du roi, de Marly, le 18 janvier 1712, concernant les négociations de paix comportant, entre autres deux points, le premier concernant l'exclusion des Français de la pêche à Terre-Neuve, les second concernat le commerce :

« Je me suis toujourns expliué sur le premier article que je consentirois jamais a cette exclusion. Le prejudice qu'elle causeroit a plusieurs provinces de mon royaume seroit irreparable. Elle feroit

perir un grand nombre de matelots que cette pêche faut subsister et les dommages que cette interdiction produiroit d'ailleurs seroient si considerable que la paix a ce prix ne seroit plus un bien pour mon royaume. Ainsi lorsqu'il a été question de cet article, soit à Londres soit à Utrecht, on a toujours déclaré de ma part que je pretendois réserver à mes sujets le droit de pescher et de secher leur pesche sur toutes les costes de Terre-Neuve. Tous ce que j'ay pu faire depuis en consideration des reynes de Grande-Bretagne et pour faciliter encore la conclusion de la paix a été de me restreindre à la proposition concertée avec le sieur Prior, dont je vous ai envoyé la copie eui porte que mes sujets conserveront la faculté de pescher et de secher leur pesche sur les costes de Terre Neuve depuis le cap de Bonavista jusqu'à la pointe Riche en remontant par le nord.

La response de cette proposition n'est pas encore arrivée de Londres. En attendant le duc de Shrewsbury et le sieur Prior insistent tous les deux à interdire à mes sujets le droit de pescher et de secher à mes sujets sur toutes les costes de Terre-Neuve et l'un et l'autre déclarent qu'ils ont aucun pouvoir de s'en détacher.

Ainsy la negociation languit et certainement elle n'avencera pas tant que les Anglois persisteront à demander un point que je ne passerai jamais et qu'ils savent bien que je ne puis accorder.

Repondez decisivement sur cet article aux ministres ... » fol. 31-32.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b52509772w/f1.image>

**10714**, Parmi les documents figure :

- une lettre du duc d'Aumont au roi de Londres, le 1<sup>er</sup> juin 1713 :

« [...] Cette princesse n'a veu rompre les conférences d'Utrecht par les ministres impériaux, qu'avec beaucoup de chagrin. Elle ne doute point que la manière vive avec laquelle votre majesté est disposée d'ouvrir la campagne ne fasse entrer en considération le conseil de Vienne et ne porte l'archiduc<sup>25</sup>, à prévenir pour de légers interets, les inconveniens de la continuation d'une guerre que sa majesté est a portée de faire avec avantage, ce prince ne pouvant imputer qu'à sa propre conduite les événemens facheux ou il s'expose, tant du côté de la Sardaigne que d'ailleurs. Sur ce que j'avois demandé qu'elle ordonnât aux commandans de l'escadre qu'elle a dans la mer Méditerranée, de faciliter le transport des troupes de sa majesté, regardant la chose comme le moïen le plus sur et les plus serieux pour faire impression sur les esprits. On ne m'a d'abord répondu que d'une manière tres vague et qu'en me representant que, pour hater l'évacuation de la Catalogne, la reine a été obligée de donner ordre à l'amiral qui commande dans la Méditerranée de revenir au plutost avec son escadre, apres quoi il ne devoit rester dans ces mers que quelques fregates legeres pour le service de l'isle de Minorque et de la ville de Gibraltar et pour croiser à l'embouchure du detroit sur les pirates de Salé. Je n'ai pas laissé de

---

<sup>25</sup> Cf. *supra*.

revenir a la charge et de presse les minsitres sur une réponse plus precise mon on n'a pas manqué, comme votre majesté l'a preveu, de me faire envisager l'effet de ma demande comme un acte d'hostilité », fol. 3-4.

[...]

Concernant la guerre en Scandinavie, le duc indique au roi qu'il faudrait que la France, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas demandent aux souverains qu'ils conviennent d'une pause de trois mois durant laquelle leurs ministres se rencontreraient dans un lieu qui leur plaira et que « si quelqu'un de ces princes ne consent point à cette cessation d'armes, les puissances mentionnées se croiront obligées d'envoier une escadre dans la mer Baltique, non qu'elle prenne aucun parti mais seulement pour faire observer la cessation d'armes », fol 8.

- Lettre du roi au duc d'Aumont, de Versailles, 7 juin 1713.

« Mon cousin, j'ai reçu par un courier que vous m'avez depeché, votre lettre dattée du 1<sup>er</sup> de ce mois, elle m'informe des raisons qui empechent la reine d'Angleterre de concourir avec moi a l'entreprise de Sardaigne, et mettre l'électeur de Bavière en possesssion de ce roïaume, que l'archiduc persiste a lui refuser, quoique j'eusse preveu qu'elle ne voudroit faire aucun acte d'hostilité contre ce prince. J'aurois lieu de croire qu'elle regarderoit le projet, comme un moïen d'avancer la paix et de lever la pncipale difficulté qui semble s'oposer a sa conclusion », fol. 6.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b52509585w/f1.image>

**10716**, septembre 1760, François CHAUMONT, « Mémoire sur la France et l'Angleterre », 52 fol.

« [...] Je suis bien éloigné de penser que la paix que nous conclurons avec Londres coute à ce royaume une portion de sa puissance en cession trop considérable de terre et en diminution conséquente de marine et de commerce ... »

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061702h>.

**10731**, 1756-1764, « Mémoire sur le royaume de Naples », 518 p.

L'auteur de la notice précise : « Mémoire diplomatique, à la suite duquel sont des extraits de la correspondance du consulat de Naples (1756-1764), et différentes pièces sur l'affaire des blés de Marseille envoyés à Naples (1764-1778) ».

**10735**, 1563-1567, Ambassade du président Arnaud du Ferrier à Venise, 276 fol.

**10736-10739**, 1582-1588, « Ambassade du sieur [Hurault] de Maisse à Venise », 4 vol.

**10740**, 1599-1600, Ambassade d'Antoine Séguier, président de Villers, à Venise, 241 fol.

**10741**, 1694-1697, « Fragment de la relation de la cour de France [vers la fin du règne de Louis XIV] composé par M. Erizzo, ambassadeur de la République de Venise, 227 et 240 fol.



Document de substitution : MFICHE Français 10741. Cote de la matrice pour commander une reproduction : S 43732

**10742-10744**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil des traités entre la France et l'Espagne, du XIII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle, 3 vol.

**10742**, Testament de Charles-Quint et traités jusqu'en 1527, 235 fol.

**10743**, Années 1529-1559, 224 fol.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10032147f26>

**10744**, Années 1584-1636, 181 fol.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061065m>.

**10745**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de traités de paix entre la France, la Bourgogne et l'Espagne, au sujet des Flandres et Artois (1445-1507), 199 fol.

**10746**, « Traictié de paix fait à Noyon, en 1516 » entre Charles-Quint et François I<sup>er</sup>, 21 fol.

**10747**, XVI<sup>e</sup> siècle, Traité de Madrid entre François I<sup>er</sup>, 234 fol.

**10751-10752**, 1596, « Lettres d'estat ou sont contenues les affaires particuliers de divers royaumes sous la negociation faite en Espagne, près du roy catholique Philippe d'Autriche, par le sieur de Forquevaux, amabassadeur du roy très chrestien », Charles IX, (1565-1572), 1478 et 1340 p.

**10752**, 1596, « Lettres... », 1342 p.

« Et n'y a la nouvelles à présent que de la venue de l'archiduc Charles, qui devoit partir de Grade le vint-cinquiesme d'octobre pour venir par deça, de part l'empereur. Il court à soixante chevaux, et devoit embarquer à Gennes sur les galleres de monseigneur de Savoye pour descendre à Barcelone ... », p. 52.

« Il y avoit quelques François, par force, sur les galleres d'Espagne, qui avoient esté prins en divers temps sur la mer, en nombre de quarante ou cinquante, lesquels sont esté delivrez, en vertu d'un commandement du pape ; j'en ay veu un nombre qui me sont venus visiter en s'en retournant ... », p. 53.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9076589k>.

**10753**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Ambassades d'Espagne de messieurs l'evesque de Limoges [S. de L'Aubespine], de Saint-Sulpice, de Fourquevault », (1561-1566), 201 fol.<sup>e</sup>

**10754**, XVI<sup>e</sup> siècle, Traité de Cateau-Cambrésis (1559), 121 fol.

Le document comprend en autres :

- « Négociation de Sercamp par les ambassadeurs de France et d'Espagne », octobre 1558, fol. 1.

---

<sup>26</sup> Le document reproduit est une collection des textes canonique médiévaux n'ayant à voir avec le sujet.

- « Traicté de la paix entre le roy et le roy d'Espagne, fait au hasteau Cambresis », 1559, fol. 58.
- « Traicté de paix d'Angleterre » à Cateau-Cambrésis, 159, fol. 83.
- « Traicté de paix d'Escosse » à Cateau-Cambresis, 1559, fol. 98.
- « Traicté de paix d'entre le roy de France et la royne d'Angleterre, faict à Troyes », 1564, fol. 101.
- « Mémoire de ce que a proposé et fut respondu au sieur de Smith venant de la part de royne d'Angleterre à Saint-Maur-des-Fossz, le ... jour d'avril 1567 », fol. 118.

**10762**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Traitez des Catalans avec le roy, en 1640 et 1641 », 25 fol.

Copie de substitution : MFICHE Français 10762. Cote de la matrice pour demander une reproduction : S 43733.

**10764-10770**, 1758-1770, Papiers de l'abbé de Béliardy, abbé commendataire de Saint-Florent de Saumur, sur les finances, le commerce et la marine d'Espagne, 7 vol.

**10771**, XVII<sup>e</sup> siècle, Tables alphabétiques des matières contenues dans les traités conclus de 1435 à 1630 par des rois et des princes de France avec des rois ou des princes d'Espagne, et dans les traités conclus par Charles-Quin et Philippe I avec François I<sup>er</sup>, Henri II *etc.*, de 1514 à 1598, 197 fol.

A la fin du volume figurent la copie d'un certain nombre d'actes dont un portant sur la construction du canal de Gravelines en 1618, fol. 185.

**10772**, Après 1779, « Description de Raguse », X-253 p.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061443d>.

**10773**, XVII<sup>e</sup> siècle, Copies de pièces et dépêches relatives aux négociations à Venise et Constantinople de François de Noailles, évêque de Dax, et de Jean de La Vigne (1557-1559), 104 fol.

**10774**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Negociation de messire de Noailles, évêque d'Asc, ambassadeur pour le roy à la Porte du Grand seigneur, depuis l'année 1572 jusques en 1754 », 325 fol.

**10775**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Relation du Levant envoyées par M. Laisné, en 1670, ... à M. Perrault », 34 fol.

**10776**, 1686, « Relation de la campagne de sultan Mustapha, en 1696, avec un journal de Toulon à Constantinople et de Constantinople à Belgrade » par un officier de la suite de monsieur de Ferriol, ambassadeur de la Porte », 41 fol.

« Estant party de Paris le 24<sup>e</sup> mars 1696 avec monsieur de Ferriol, envoyé extraordinaire du roya la Porte, nous nous rendismes a Toulon le 12<sup>e</sup> d'avril. Nous apprimes en arrivant que le vaisseau qu'on luy destinoit n'estoit pas encore prest, et quand il fut en estat, le vent qui avoit été bon jusqu'alors devin contraire : de sorte que ne pûmes partir que le 29<sup>e</sup>.

Notre vaisseau nomme el *Marquis* n'avoit que 50 pieces de canon quoique percé pour 60 et il étoit monté pa monsieur le chevalier du Palais.

Monsieur Palle qui reçut ordre en même temps de passer a Céphalonie avec un autre vaisseau du roy de 60 canons nommé le *Serieux* et deux flutes pour aller charger et escorter une prise qu'il

avoit laissée deux mois auparavant, se trouvant en état de partir s'offrit de nous accompagner jusqu'à Malte ... », fol. 1.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b107205522>.

**10777**, 1725, « Traduction de la relation que Mehemet Efendi, cy-devant plénipotentiaire à la paix de Passarowitz, a fait de son ambassade en France » en 1721, 88 fol.

Le seul intérêt est celui du voyage allé comportant un naufrage, des problèmes sanitaires et un passage par le canal du Midi et la ville de Bordeaux.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90614420>.

**10778**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « ambassades d'Hadgy Mehemet envoyé de Maroc à la cour de France, en octobre 1681, du baron de Saint-Amand auprès du roi du Maroc, et M. de Saint-Olon auprès du roy du Maroc, en janvier 1693 », VIII, 425 p.

Le document comporte, entre autres, la copie du « Traité de paix et de commerce entre la France et Maroc signé le 29 janvier 1682, p. 4-12.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b52513228v>.

**10779**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Quatre lettres originales adressées à M. de Rouillé, ministre de la marine, par M. de Lironcourt, envoyé en Egypte (Le Caire, 4 août 1748-15 juillet 1750) et copie d'une lettre de M. Rouillé, du 2 février 1750, 47 fol.

**10788-10795**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Traittés de droit public », 7 vol.

**10791**, IV, De la Bretagne, notes, pièces et recueils divers, p. 77-84.

**10795**, VIII, « Grands officiers de la couronne », 848 p.

**10807**, XVII<sup>e</sup> siècle, Copies et extraits de registres du Parlement de Paris.

Parmi les documents cités : Copie partielle des tables des registres 1-DDD du Parlement de Paris (1317-1632), 314 p.

**10808**, XVII<sup>e</sup> siècle, Copie des tables des registres A-DD du Parlement de Paris (1317-1572), 754 p.

**10831**, XVI<sup>e</sup> siècle, Jean du TILLET, Recueil des guerres et des traité de paix entre les rois de France et d'Angleterre, 160 fol.

L'auteur précise que le recueil est le premier volume d'un ensemble plus vaste qui s'arrête pour ce volume à Jean-Sans-Terre.

**10839**, Recueil de pièces originales et copies, relatives aux affaire dont le conseil du roi a eu à s'occuper, de 1593 à 1609, 326 fol.

Parmi les documents cités :

- 26 janvier 1602, « Roolle des offices nouvellement creez en la province de Languedoc par l'édicte du mois d'aoust 1698 », fol. 70.
- 14 janvier 1604, « Estat de les recette despense que le roy veult et entend estre faicte des deniers provenans tant de la comptable de Boudeaulx, affermée pour cinq années ... que aultres, fol. 143.
- 28 janvier 1605, « Estat general au vray des receptes et despences faictes par M. André Richard, receveur des finances en Poitou, durant l'année 1603, fol. 160.
- 8 février 1605, « Estat au vray des sommes deues par la ville de Bourdeaux qui ont esté contractées et employées pour le service de sa majesté, fol. 176.
- 22 mars 1605, « Estat des receptes et despences faictes par le maire et les jurats de Bourdeaux », fol. 189.
- 21 mars 1606, « Estat des deniers revenans bons de la marine de Levant, pour les années 1600-1604, lesquels le sieur Chahu doit recouvrer des sieurs de Serres et Bionneau », fol. 209.
- 6 mars 1608, « Estat de la recepte et despense faite par M. René Sain, receveur général de Bretagne, fol. 204.
- 22 mars 1608, Etat des recettes et dépenses faites par Honoré de Serres, trésorier de provence, fol. 292.

**10867**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces et d'extraits relatifs aux états généraux et assemblées de notables de Charles VIII et Louis XIII, 258 fol.

Parmi les documents cités :

- *Articles des remonstrances faites en la convention des notables et des trois estats, tenus à Rouen le vingt quatriesme jour de novembre et autres jours ensuyvans 1617*, Paris, Pierre Des Hayes, 1618 (fol. 158).
- *Articles des remonstrances faites en la convention des trois Estats de Normandie, tenus en la ville de Gisors, l'unzième jour de decembre 1634*, Rouen Imprimerie de David Du Petit Val et Jean Viret (fol. 189).

**10869**, XVII<sup>e</sup> siècle, Procès-verbal des Etats de Bretagne, tenus à Vannes, en mais 1594, 46 fol.

**10947**, 1776, Remontrance adressées au roi par le parlement de Paris au sujet de la liberté des commerces des grains et de la suppression des jurandes et maîtrises, 31 fol.

**10950**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Extrait des registres du parlement de Paris, du 29 décembre 1750 au 7 septembre 1754, 479 fol.

**10954**, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle, recueil de harangues et de pièces diverses, 85 fol.

Parmi les documents cités :

- « Discours d'un sénateur de Venise envoyé par monsieur de Ferrière », fol. 3.
- « Harangue de monsieur le président Brissonet estant en Angleterre », fol. 12.
- Réponse du chancelier de Cheverny aux ambassadeurs du roi du Danemark, fol. 26.

**10983**, 1775, « Procès verbal des grâces accordées à par sa majesté [Louis XVI] à l'occasion de son sacre, 477 fol.

**10987**, Après 1705, « Mémoires des affaires extraordinaires de finances faites depuis 1687 jusqu'en 1705 », 564 fol.

Parmi les affaires mémoires cités comme les plus importants au début du recueil :

- « Droits de jauges et de courtage », fol. 32 v°.
- « Offices dans les amirautés », fol. 56 v°.
- « Offices de pourvoyeurs vendeurs d'huitres à l'écaille », fol. 64.
- « Offices de trésoriers de la marine », fol. 67 v°.
- « Contrôleur des marées », fol. 433 v°.
- « Augmentation des gages dans les amirautés », fol. 456.
- « Droits de jauge en Flandres », fol. 508.
- « Inspecteurs de la marine », fol. 531.
- « Gardes batteaux », fol. 542.
- « Contrôleurs d'huitres », fol. 603 v° (*sic*).

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90615534/f1.item>.

**11104**, Après 1690, Extraits relatifs aux « affaires faites pendant les dernières guerre » (1688-1690), VIII, 347 et 167 p.

**11105**, Après 1703, Extraits relatifs aux « affaires extraordinaires faites depuis 1688, y compris jusqu'en 1701, aussy y compris, année 1703 », 223 fol.

**11107**, 1715, « Recueil des affaires extraordinaires de finances depuis et compris l'année 1706 jusques à présente année 1715 », XII et 131 fol.

Suivant la table des matières :

- « Amirautés, lieutenants criminels », fol. 99.
- « Arrimeurs dans les ports de Nantes », fol. 94.
- « Augmentation de gages aux officiers de marine », fol. 66, 68 et 73.
- « Commissaires aux netoyement des quais », fol. 4.
- « Commissaires des milices gardes costes », fol. 68.
- « Contrôleur des actes d'affirmation de voyages », fol. 32.
- « Ferme du domaine d'Occident », fol. 24.
- « Inspecteur au placement des bateaux », fol. 70.
- « Isles et islots », fol. 80, 119 et 134.
- « Trésoriers généraux des Invalides de la marine », fol. 65.
- « Trésorier généraux de la marine, réception pour leurs comptes », fol. 73.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061552q/f1.item>.

**11166-11178**, XVIII<sup>e</sup> siècle « Dictionnaire [alphabétique des traites », 13 vol.

Pour montrer l'intérêt de l'ensemble, il a été procédé par sondage sur le premier volume :

**11166**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Dictionnaire [alphabétique des traites », I Abandon de marchandises-Burettes de cristal, 255 fol.

## « Abbeville (ville capitale du Ponthieu en Picardie)

Par arrête du 12 may 1716, les maitres des batimens françois venant des ports du royaume pour Abbeville, sonte tenus d'arrêter au port su Crotoy, ou a celui de Saint Valery sur Somme a leur choix ou commodité, et d'y faire leurs declaration, représenter leurs connoissemens et acquctz a caution pour être visés par les commis du fermier et ensuite portés au port d'Abbeville pour être vérifiés : a moyen de quoi il ne sera fait aucune visite des cargaisons desdits batimens auxdictz ports du Crotoy et de Saint Vallery, si ce n'est au cas d'avoit de fraude. Cet arrêrte porte en outre que les maitres des batimens soit fraçois ou etrangers, venant de l'etranger qui entreroit dans la Somme pour Abbeville continueront d'aborder au port de Saint Vallery à l'exclusion de tous autres ... », fol. 13.

## « Abord et consommation (droits d') Loire ou par terre

Le poisson pêchés dans les parcs, filets, piquets et pêcheries qui son sur les greves de de la mer et dans le rivieres ou s'etend le flux et le reflux est sujet a ces droits.

Il en est de même pour les saumons, aloses, eperlans, lamproyes et autres poissons de mer, encore qu'ilz soient pêchés dans les endroits des rivieres ou il n'y a ni flux ni reflux.

Le tarif rapellé par l'ordonnace est divisé en quatres classes contenant chacune divers articles :

La 1<sup>ere</sup> classe est pour les droits sur le poisson salé.

La 2<sup>e</sup> pour les droits d'abor sur le poisson frais.

La 3<sup>e</sup> pour les droits de consommation sur le poisson salé.

La 4<sup>e</sup> pour les droits de consommation sur le poisson frais.

Les droits d'abord ne doivent être levés qu'une fois, ils ne peuvent l'etre sur le poisson gaté et corrompu.

Les pêcheurs des villes et cotes de Normandie ont l'exemption du droit d'abord du poisson de mer, frais, sec et salé provenant de leur pêche.

Les autres sujets du roy qui font arriver le poisson de leur pêche sur des vaisseaux à eux appartenant, jouissent de pareille exemption, la même faveur, et qui ne peut jamais être pour la consommation de ceux qui l'ont pêché. D'ailleurs l'intention de sa majesté n'est point equivoque a cet egard parce que l'article de la morüe d'Hollande est la seule espece de poisson etranger denommé dans le tarif du droit de consommation. Les droits d'abord et de consommation sont reunis ensemble ; d'où il resulte qu'ils doivent se percevoir en même temps sur le poisson etranger », fol. 17-18.

« Absens.

Ordonnance civile du mois d'avril 1667.

...

Article 8 dudit titre [II] : ceux qui seront condamnés au banissement et aux galeres a temps et les absens pour faillite, voyage de long cours ou hors du royaume, seront assignés a leur dernier domicile sans qu'il soit besoin de procès verbal de perquisition, ne de leur créer un curateur, dont nous abrogeons l'usage », fol.18.

L'ensemble des volumes se trouve sur Gallica.

**11246**, XVIII<sup>e</sup> siècle, lettres du duc de Vendôme (1696-1711), 211 fol.

**11247**, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces relatives aux campagnes du duc de Vendôme de 1694 à 1711, 126 fol.

Parmi les documents cités : « Etat des vaisseaux commandés pour le nouvel armement », fol. 25.

**11248**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces, originales et copies relatives aux guerres soutenues par la France de 1706 à 1719, 274 fol.

Parmi les documents cités :

- Affaires de Catalogne, janvier-février 1706.
- Lettre originale de Chalmazel sur la capitulation de Nice, 12 janvier 1706, fol. 52.
- Affaires du Canada, Lettres du chevalier de Lévis, 15 juillet 1756, fol. 257.
- « Plan du fort Carillon [Canada] », fol. 249.

**11275**, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle, Lettres et pièces diverses relatives à l'expédition d'Égypte, 262 fol.

L'auteur de la notice précise que la plupart de ces lettres ou notes sont adressées à Jacotin, « directeur des ingénieurs-géographes ». A cette correspondance, il convient d'ajouter quelques pièces relatives à l'expédition dont, entre autres, un journal de l'expédition allant du 30 Floréal au 8 Messidor contenant le début du voyage jusqu'à la Crête, fol. 4-5, suivi d'un « Etat des bâtiments des différents convois existant au Port vieux d'Alexandrie, fol. 6-7.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9009514v/f1.item>

**11276**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Correspondances et pièces administratives relatives au département de la Manche, aux armées de côtes de la Manche et de l'Océan, et à l'armée d'Angleterre, dans ce département (1792-1801), 391 fol.

**11300-11301**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Correspondances et pièces originales relatives à la marine et à l'artillerie, de 1716 à 1718, et surtout pendant l'année 1746, 223 et 284 fol.

L'auteur de la notice que les places maritimes les plus citées sont : Port-louis, Quiberon, Lorient et Brest.

**11302**, XVIII<sup>e</sup> siècle, mémoires sur les fortifications de différentes provinces, 29 et 125 p.

L'auteur de la notice indique parmi les documents :

- I, FONTAINE, « Copie d'un mémoire sur la manière de Fortifier ... la frontière de Provence, 18 décembre 1691 ».
- II, « Description historique et géographique du Roussillon, faite en l'an 171 ?, par l'abbé Xaupy, pour le maréchal de Villars ».
- « Mémoire sur les places fortifiées de la province de Roussillon ».

**11314**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Mémoires concernant la marine », son personnel, les matériaux employés dans ses constructions, les pavillons *etc.*

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060929j/f1.item>

**11315-11318**, xvii<sup>e</sup> siècle, Correspondance de Patoulet, intendant de la marine, et recueil de lettres et de pièces, en original et en copie, sur la marine et les colonies françaises au xvii<sup>e</sup> siècle, 4 vol.

- **11315**, I, 1627-1314, 285 fol

« Les pièces contenues dans ce volume sont presque toutes relatives à La Martinique ou aux autres îles françaises des Antilles. Les lettres de Seignelay sont adressées à Patoulet, qui était devenu intendant de la marine à Dunkerque, après l'avoir été aux Antilles ».

- **11316**, II, 11316, 231 fol.

Ce volume contient, entre autres, contient la correspondance de l'intendant avec Seignelay et concerne essentiellement la région de Dunkerque.

- **11317**, III, 1689-1691, 203 fol.

- **11318**, IV, 1692-1694, 207 fol.

Le volume contient, entre autres, une liste de matelots de Langrune pris par les Anglais et les Hollandais, fol. 199.

**11319-1321**, 1632-1634, « Etat de la recepte et despence de la marine du Ponant », 3 vol.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90652414>.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9065242j>.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9065206p>.

**11322**, xvii<sup>e</sup> siècle, JEURE-MILLET (de), président su conseil de guerre de ladite armé, « Relation de tout ce qui s'est passé dans le royaume de Candie, en la campagne de l'année 1660 », 30 fol.

L'auteur de la notice indique en sous unité de description :

- JEURE-MILLET (de), « Copie du mémoire des choses qui semblent plus essentielles et absolument nécessaire pour le recouvrement du royaume de Candie, dressé par le sieur de Jeure-Millet, février 1661 » - Copie certifiée faite pour le sénat de Venise, fol. 19.

**11323-11324**, 1739, BRIONVILLE (DE), « Table alphabétique de l'ordonnace de la marine de 1681, par Mr de Brionville, en 1739 », 2 vol.

**11325-11329**, xviii<sup>e</sup> siècle, Traités divers sur la marine, 5 vol.

**11325**, I, « Principes de M. Colbert sur la marine », 185 p.

**11326**, II, « Principes de M. le le marquis de Seignelay sur la marine », 228 p.

**11327**, III, « Principes sur la marine de M. de Ponchartrain, secrétaire d'état et depuis chancelier, de 1691 à 1699 », 179 p.

**11328**, IV, « Principes de M. le comte de Pontchartrain sur la marine, depuis l'année 1700 et compris l'année 1715 », 265 p.

**11329**, V, « Sommaire du ministère du conseil de la marine, commencé en septembre 1715 et fini en avril 1723, et celui de M. le comte de Morville, fini en août 1723 », 111 p.

Il est à noter que tous ses volumes proviennent de la marquise de Pompadour.



**11330**, « Liste des officiers choisis par le roy pour servir sur les galères cy après nommées, armées au port de Marseille sous le commandement de Mr le bailly de Noailles, lieutenant général, en 1696 » avec des cartes et des plans gravés, 46 fol.

**11331**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Extrait d'un journal de vooyage, fait en 1707, 1708 et 1709, aux costes de Guinée, en Affrique et à Buenos-Aires, dans l'Amérique méridionale, par le vaisseau du roy, la *Sphère*, aev la carte de la rivière de La Plata », 31 fol.

**11332**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Règlemens, traités, mémoires aians rapport au service de la marine, commerce maritime aux colonies, etc., faits depuis 1715 jusqu'en 1730, lesquels n'ont pas été rendu publics par l'impression », 720 p.

**11333**, XIX<sup>e</sup> siècle, « Copie collationnée d'un manuscrit autographe inédit de M. de La Condamine, journal de mon voyage au Levant », 21 mai – 6 octobre 1731, 312 p.

**11334-11339**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Registre des délibérations de Mrs les commissaires nommé par arrest du conseil du 18 octobre 1758, pour procéder à l'examen et vérification des dettes de la marine, depuis le 21 novembre 1758 jusques et compris le 25 septembre 1759 », 6 vol., 198, 251, 233, 370(moins 103-122, 234), 321 et 270 fol.

Pour indiquer la valeur document, il suffit de lire le l'introduction du mémoire introductif de l'ensemble dans le premier volume :

#### « Mémoire

« Si par un arrest qui ordonne la représentation des titres des créanciers de la marine pour estre examinés et veriffiés par les commissaires y nommés, l'objet est de parvenir a la connoissance des abus et des fraudes qui peuvent avoir este pratiqués dans ce service et de reduire les créances à ce qu'elles ont de légitime. Le travail des commissaires sera immense pour les recherches qu'ils auront à faire et les lumières qu'il leur faudra acquérir. Cet objet n'offre rien de judiciaire. Il s'agit de remanier une administration qui sera pour eux une matière toute nouvelle et sur laquelle ils se trouveront en quelque sorte moins les juges que les parties des créanciers.

La commission, pour remplir ce qu'on exigeroit d'elle, auroit deux points principaux sur lesquels rouleroit leur travail : les achats des matières nécessaires au service et la consommation de ces mêmes matières ... », fol. 2.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9076553z/f3.item>.

<http://www.archivesetmanuscrits.bnf.fr/ark:/12148/cc42625g/ca19831878>.

<http://www.archivesetmanuscrits.bnf.fr/ark:/12148/cc42625g/ca19831879>.

<http://www.archivesetmanuscrits.bnf.fr/ark:/12148/cc42625g/ca19831880>.

<http://www.archivesetmanuscrits.bnf.fr/ark:/12148/cc42625g/ca19831881>.

<http://www.archivesetmanuscrits.bnf.fr/ark:/12148/cc42625g/ca19831882>.

**11340-11342**, 1758-1760, « Recueil de mémoires concernant la marine », 596, 624 et 660 p.

La table des matières du second et troisième volume, Français 11341-11342, suffit à montrer l'intérêt de l'ensemble :

**11341**

« Mémoire sur la cause de la diminution des en France et le moyens d'y remédier ».	p. 1
« Projet pour retablissement de l'espece des matelots en France ».	p. 49
« Objections au projet precedenan et reponses ».	p. 335
« Nouveau projet ».	p. 525
« Addition ».	p. 598
« Dépense de l'entretien de cent compagnies de matelots leves ».	p. 605
« Reflexion sur l'ordonnace du 12 <sup>e</sup> X <sup>bre</sup> concernant les services ».	p. 615

**11342**

« Mémoires sur la marine d'angleterre et observations sur icelle ».	p. 1
« Mémoire sur la marine du Danemark »	p. 51
« Mémoire sur les arrests du conseil du 15 8 <sup>bre</sup> 1759 concernant le payement des lettres de changes tirées des colonies françoise d'Amérique sur les tresoriers generaux desdites colonies ».	p. 91.
« Etat des prix de toutes les munitions et marchandises qui entrent dans l'armement des vaisseaux du roy suivant leur rang ».	p. 239
« De la comptabilité des magasins et des travaux interieurs des ports »	p. 263
« Des fournitures des munitions et marchandises de la marine, de leur adjudication et reception dans les ports ».	p. 311
« Mémoire sur les bois de construction pour le service de la marine ».	p. 385
« De la mature et planche de Prusse tirés du nord ».	
« Autre mémoire sur les manufactures royales des toiles et sur celle de l'archantel en particulier ».	p. 465
« Mémoire sur la manufacture des toiles de Locornan ».	p. 529
« Mémoire sur le prix des toiles à voile X <sup>a</sup> faites dans les fabriques	p. 537

ordinaires »

- « Etat des qualités et quantités de toile nécessaire pour composer deux jeux de voile dans les vaisseaux du roy » p. 553
- « Mémoire sur le chanvre » p. 561
- « Mémoire sur les cordages » p. 577

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9076564r/f1.item.zoom>.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9076563b/f1.item.zoom>.

**11343**, 1773, « Mémoire sur la nourriture des gens de mer contenant réfutation de l'ouvrage de Poissonnier Desperrières, par M. de Courcelles, premier médecin de marine », xx et 251 p.

**11344**, 31 octobre 1779-18 avril 1789, Journal autographe fait par Jean-François de La Pérouse, 48 fol.

**11345**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Lettre de M. Hurson à M.D.R.L.M. au sujet d'un libelle anonyme intitulé : " Considérations sur la marine militaire de France " », 27 p.

**11346**, 1<sup>er</sup> septembre 1705, « Essai ou dissertation sur les galères de France, dédiée a son altesse sérénissime monseigneur le duc de Vendosme, par le sieur Camus, controlleur général des vivres des galères, à Marseille, le 1<sup>er</sup> septembre 1705 », 43 fol.

**11370 – 11383**, 1715-1718, Lettres originales adressées au Régent par les intendants des généralités de France, ou aux intendants par leurs subdélégués, 14 vol.

Parmi les volumes, les suivants sont susceptibles de contenir des informations à caractère maritime :

**11371**, Lettres de Bernage, intendant d'Amiens, 255 fol.

**11374**, Lettres de d'Angevilliers et d'Orsay, intendants du Dauphiné ; de Nointel et Boucher, intendants de Riom, de Richebourg et de La Tour, intendants de Poitiers (fol. 106), 187 fol.

**11375**, Lettres de Beauharnois et de Creil, intendants de La Rochelle (fol. 1-95).

**11376**, Lettres de Lamoignon de Courson, intendant de Bordeaux, 142 fol.

**11377**, Lettres de Langeois, intendant de Montauban, 148 fol.

**11378**, Lettres de Goujon de Gasville, intendant de Roue ; de Guynet, intendant de Caen (fol. 1-157).

**11379**, Lettres de Ferrand et de Brou, intendants de Bretagne, 155 fol.

**11380**, Lettres de Lebret, intendant de Provence : de Lamoignon de Basville, intendant de Languedoc ; de La Neuville et d'Andrezel, intendants du Roussillon, 311 fol.

**11381**, Lettres de Harlay de Cély et Legendre, intendants de Béarn, 333 fol.

**11383**, Lettres de Bernières, intendant de Lille (fol. 42-116).

**11390-11406**, 1697-1699, « Mémoires sur l'état général de toutes les provinces de France rédigés par les intendants pour l'instruction du duc de Bourgogne, 17 vol.

Parmi les volumes, les suivants sont susceptibles de contenir des informations à caractère maritime :

- 11390**, 1698, Artois, 131 fol.  
**11391**, 1699, Bretagne, 285 p.  
**11395**, « Flandres flamingante », 125 fol.  
**11398**, 1697, Languedoc, 244 fol.  
**11399**, 1697, Dauphiné et Provence, 227 fol.

« Le comté de Provence non compris celle de Forcalquier a pour bornes au midi la mer Méditerranée depuis l'embouchure du Rhône jusqu'à celle du Var ... » (fol. 201) « Marseille s'est toujours gardée elle-même, les consuls estoient gouverneurs de sorte que le roi ...lui et son lieutenant estoient obligez de prendre garde aux vaisseaux qui venoient à Marseille du Levant ou du Ponant et de mettre une certaine marque ou étandard pour avertir la ville. A une lieue et demie de la ville dans la mer, il y a trois isles qu'on nomme, savoir le Château d'If qui est la principale ... », fol. 209, *etc.*

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9007274g>

- 11400**, Poitou, La Rochelle, Bretagne, 75, 67, 229 fol.  
**11405**, 1698, Rouen, 45 fol.

**11408-1149**, 1764, Louis-Nicolas-Victor de Félix, comte du Muy, « Mémoires sur les frontières et places des Flandres, du Haynaut, du pays entre Sambre et Meuse, du Calais, de l'Artois, du cours de la Somme et des Trois Evêchés jusqu'à l'Alsace », 558 et 396 p.

**11411-11416**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Mémoires sur diverses généralités de la France, 6 vol.

**11412**, Bordeaux, « Limoges par M. Bernage 1698 », 59 et 52 fol.

Entre autres :

« La rivière de la Nive qui vient de Basse-Navarre qui est navigable que pendant 3 lieüs se joint a l'Adour qui entre dans la mer en un lieu que l'on nomme le Boucault qui est une ouverture faite en 1579 par le moyen d'une digue que l'on ferma pour empêcher le cours de ce rivière qui alloit en serpentant depuis lieu ou l'on a fait l'ouverture jusques a Cap Breton pour entrer dans la mer.

Après avoir expliqué le cours des rivières ou sont les principaux ports de la généralité de Bourdeaux pour l'abord des vaisseaux étrangers qui y viennent pour le commerce, il paroît nécessaire de marquer les ports de mer qui ne sont points dans les rivières. La Teste de Buch est située sur un bassin que l'on nomme Araeson qui est sur la côte de Médoc a 18 lieüs de la Rivière de Bourdeaux et a 24 de celle de Bayonne, et 9 lieüs par terre de Bourdeaux, la circonférence du bassin a environ 8 lieüs, autour duquel il y a onze paroisses. L'entrée de ce bassin est difficile, la Teste de Buch est le plus considérable lieu qu'il y ait sur ce bassin, ce n'est qu'un simple bourg ou il habite beaucoup de pescheurs. M. de Marca marque qu'il y avoit une ancienne ville ou est persentement la Teste de Buch qui estoit la cité de Boyattes autrement Boyade, il n'en paroît aucun vestige.

La Socade dans le païs de Labour, demy quart de lieüe de Sibour est un autre port, ce sont les habitants d'Uroge, de Saint Jean de Lux et de Sibour qui l'ont fait il y a plus de 60 ans voyant que la rade de Saint Jean de Lux étoit mauvaise pour pouvoir mettre leurs batiments a couvert pendant l'hiver lorsqu'ils sont revenu des pêches et éviter de les envoyer hiverner dans les ports d'Espagne comme ils faisoient auparavant. », fol. 4.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8454682m/f1.item>

**11414**, 1698, Languedoc, par M. de Lamoignon de Basville, 292 p.

**11417**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de notes et de pièces diverses relatives aux finances et aux impôts, 259 fol.

**11450**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces relatives à différents membres de la famille de La Trémoille, au XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, transcrite par Le Moyne, secrétaire du roi, 172 fol.

**11493**, 1639-1654, Etat de recettes et dépenses ordonnées par le roi, 198 fol.

Parmi les lieux cités, le domaine royal de Calais, 1640, fol. 164.

**11528**, 1644, « Procès verbal d'évaluation des terres et seigneuries du domaine de Bretagne, clos le IX aoust 1644 », 296 fol.

**11529**, 1578, « Inventaire des tiltres et chartres de Bretagne trouvez en la chambre du trésor dans la tour neufve du chasteau de Nantes, faitc le v juillet mil v<sup>ct</sup> LXXVIII, ... par monsieur le président de Cuce, en presence de M. Guillaume de Francheville, advocat general du roy en la chambre des comptes dudict pays », 511 p.

**11530**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Inventaire des lettres, titres et chartes de Bretagne trouvees en la chambre du tresor, lesdictes lettres estant en la tour neufve du chasteau de Nantes, faitc par nous René de Bourgneuf, seigneur de Cuce, conseiller au conseil prive du roy ... a ceste fin deppute », 541 p.

**11531**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Extraits les plus intéressants de l'inventaire des chartres du château de Nantes, fait par ordre du roi, par René Dubourgneuf, chevalier, premier président du parlement de Bretagne », 508 p.

**11537**, Après 1679, « Parlement de Bretagne. Registre contenant par abrégé tous les registres secrets de la cour, depuis l'année 1659 jusques au mois de janvier 1679 », 595 fol.

**11538**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Extraict des registres segreiz du parlement de Bretagne » (1555-1592), 264 fol.

**11540**, Après 1687, « Table des registres de la chambre du conseil du parlement de Bretagne pour trouver les arrests rendus sur chaque matière, mise par alphabet, contenant ce qui s'est fait depuis son ouverture, du 2 août 1554 jusqu'au 16 juillet 1687 », 563 p.

**11541**, XIV<sup>e</sup> siècle, Coutumes de Bretagne, 63 fol.

**11545-11546**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Dictionnaire [alphabétique] de l'administration de Bretagne », 405 et 207 fol.

**11550**, 1370, « C'est la prisiée ou assiette de quatre mille livres de terres baillees et assignées, de par le roi nostre sire, et de son domaine, a nobles et puissans seignours nos seignours les contes d'Alençon et du Perche, tant en la viconte de Faloise ... comme en la viconté de Caudebec ... pour et en contreschange du chastel et chastellenie de Chastel Josselin, en Bretagne », 10 fol.

**11552**, 1725-1727, « Recueil de plusieurs pièces et mémoires importants concernant l'affaire des toiles de Bretagne et surtout celles qui sortent de la ville et port de Morlaix », 51 fol.

**11553**, Après 1678, « Etat des maisons et droits relevants prochement du roy, a cause de son domaine et fief de la prévosté de Nantes, suivant les déclarations fournies à la dernière réformation du domaine commencée en 1678 », 128 fol.,

**11590**, <sup>XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup></sup> siècle, Mélanges relatifs à la Flandres et aux pays du nord de la France, 293 fol.

Parmi les documents cités :

- Extrait relatif à la lutte d'Edouard IV, roi d'Angleterre, contre le comte de Warwick, fol. 111.

« Depuis que nostre souverain seigneur Edouard le quatriesme par la grace dieu roy d'Angleterre et de France et seigneur d'Yrlande departist du pays de Zelande et monta sur mer le XI<sup>e</sup> jour derrain, il eust en passant tres mauvais temps et grosses tempestes tant que il et ses gens arriverent en grand perils et dangers le XIII<sup>e</sup> jour dudit mois en son royaume d'Angleterre devers les paries du nord dont il prist son chemin vers la cité de lork ou il vint le XVIII<sup>e</sup> jour d'icellui mois », fol. 111.

- 1453, Constitutions nouvelles accordée par le duc Philippe de Bourgogne à ses nobles et vassaux du comté de Zélande en flamand, transcription collationnée par le notaire Tabbaert, fol. 138.

- 12 avril 1458, Aveu et dénombrement des châtellemes de Dunkerque, Bourboug et Warueston fait au duc de Bourgogne par Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, et sa femme, Jeanne de Bar, fol. 177.

« Premièrement le chastel et ville de Dunkerque avec ces appartenances et deppendances. De la quelle ville est situee sur le bort de mer, fermee et enclose de murs et **avironne** de grans fossez et de eaues a l'environ et en icelle a quatre portes a pont levans et privilligie en toute justice haulte moyenne et basse, y **a cloque** de loy, seau authentique, bourgeoisie, et lan pouvons renommes et créer touteffois que bon nous samble ung bourmestre et plusieurs eschevins qui ont la pollice de ladicte ville et congnoissance de tous cas criminelz et civilz qui a toute jstice appartient a la semonce de nostre bailli que y commetons et povons créer et commectre, et pevent faire tous banissemens de ladicte ville et conte de Flandres a temps ou a tousiours, et avons au dehors d'icelle ville une justice a trois pilliers, lau les execucions se font des jugemens criminelz faits par icelle nostre dict loy. *Item* nous appartient avoir en icelle ville et seigneurie d'icelle le droit de tonlieu de la dicte vile et ses appartenances, les pastures, **lespredinghe**, les deniers condist des mesures qui sont que chacune verge de terre, maisonnee et non maisonnee en ladicte ville et partout le bailliage dudit Dunkerque nous donne une maille **portemue** qui vault par an XXVIII a XXX [livre (ou sous) de ladicte] monnaie. Et aussi nous appartient le droit de pors de ladicte ville et de mesure sur terre et sur eaux et les sieges nefes et batteaulx et le tonlieu de adventures et le hareng du castell[...] condist le hareng de Biergrant, et lesquelles chose sont bailliees a ferme ensemble avec le tonlieu et vault tout a present chacun an VI<sup>ct</sup> monnaie dicte ou **tumron**. Et **souliens** avoir ung coulombier en ladicte ville et deux mollins a vent au dehors d'icelle ville qui a present sont en ruine. *Item* nous appartient la prison audit lieu et tous les explois qui montent et avallent annuellement. *Item* aussi avons droit de la garenne et somme partout ledit bailliage et tout le droit de la riviere dedens ledit bailliage. *Item* nous avons les octrois d'assise des vins et cervoises que l'en vent et brasse en ladicte ville. *Item* nous appartient **lammanserp** d'icelle ville. *Item* et aussi la ville de Hedde et les appartenances et deux pieces de terre », fol. 177-178. (Les mots en gras ne sont pas une transcription assurée).

- 5 août 1535, « Sommaire du traictié fait entre l'empereur et le roy de Thunnes, nommé Muley Alhacen, le vi<sup>e</sup> jour d'aoust 1535 », fol. 233.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061622x>

**11591**, xvii<sup>e</sup>, « Estatz des bailliages et offices de justice » de la Flandre, de l'Artois et des villes avoisinantes, accompagnés d' « estats des droits d'entrée et de sorties » des villes de la m<sup>e</sup> région, 506 fol.

**11593**, xvii<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces relatives à Charles le Téméraire et à ses relations avec Louis XII ou avec différentes villes de Flandres (1441-1476), 135 fol.

**11596**, xviii<sup>e</sup> siècle, Mémoires des intendants des généralités de la « Flandre gallicane », « Flandre flamingante, par M. des Madris » et « Hainaut, par M. de Bernières », 77 fol.

**11606**, xviii<sup>e</sup> siècle, « Description historique, politique et topographique de Dunkerque, depuis l'an 646 jusqu'en 1770 », 83 p.

L'auteur de cette notice précise qu'elle est ornée de gouaches et de plans de Dunkerque (646-1770). En tête du volume figure une « Vue de Dunkerque, avant sa démolition en 1713 ».

**11607**, xviii<sup>e</sup> siècle, Relation par le comte d'Estrades du siège qu'il a soutenu à Dunkerque, contre les Anglais, en 1651-1652, 26 fol.

**11633**, 1<sup>er</sup> octobre 1653-31 août 1655, « Recueil de diverses lettres [originales pour la plupart] et mémoires concernant la France – Guienne, tome V, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1653 jusqu'à la fin d'aoust 1655 », 608 fol.

L'auteur de la notice précise qu'une table de ces lettres et mémoires se trouve en début de volume (fol. 3-8) et quelles sont adressées pour la plupart au cardinal de Mazarin et relatives aux troubles de Bordeaux. Par il indique : « Tome V d'une collection dont les quatre premiers volumes sont portés sous numéros 16-19 des Cinq cents de Colbert » et qu' « un certain nombre de ces lettres ont été publiées, d'après ce manuscrit, par M. Tamizey de Larroque, dans les *Archives historiques de la Gironde* ».

**11689**, xvi<sup>e</sup> siècle, « Compte particulier [de François de Vigny, receveur de la ville de Paris, a cause des prestz faitz au roy, en l'année MVC LXIII, par les habitants de la ville de Paris, pour le secours de l'armée estant devant le Havre-de-Grace, et du remboursement desdictz prestz », 184 fol.

**11785**, 1483-1484, « Compte de Guillaume Boyleau, commis par feu la royne Charlotte [de Savoie] ... a recevoir tous les deniers et finances a elle assignez par le roy ou pais du Languedoc », 59 fol.

Dans le document est inclus l'acte de constitution du douaire de Charlotte de Savoie mais le nom cité est celui de Marie d'Anjou ce qui tend à signifier que les deux douaires sont identiques, le roi donne entre autres :

« Les conte de Xaintonge, vile et gouvernement de La Rochelle avec le grant fief d'aulnis et les villes, chasteaux et chastellenie de Xaintes, Saint Jehan d'Angeli et Rochefort, en ce compris tout le demaine desdictz lieux, ensemble la traicte des bles et vins desdictz pays de Xaintonge, ville et gouvernement de La Rochelle en quelque valleur ..., le petit scel de Montpellier avec les noatires, jugeries et aultres emolumens, La Reue (*sic*) de la senchaucie de Beaucaire,

l'imposicion foraine de Languedoc, le prouffilt et emolument des grenier a ses establis à Pesenas, Montpellier, Frontigan et Nerbonne jusques à la veleur de dix mille quatre cens livres tournois », fol. 3.

La suite du document nous renseigne sur les conditions de perception et la suite du compte comprend la valeur des fermes liées aux recettes des greniers à sel y compris en Saintonge mais ne contient pas d'autres éléments à caractère maritime.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9063283v/f1.item.zoom>

**11789-11790**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Mémoires sur le commerce du Levant, 637, VII et 911 p.

**11789**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Avis de Messieurs les deputés donné en 1750 sur le commerce du Levant avec les reglemens concernant la fabrique des draps en Langue doc », 637 et VII p.

Le document s'intéresse surtout aux problèmes du commerce des draps liées à une nouvelle réglementation de Constantinople.

**11790**, « Rapport fait au bureau commerce, en 1753, par M. de Monfaran, sur le commerce du Levant » et autres documents sur le fait dudit commerce, 911 p.

Il y a une table des matières en début d'ouvrage qui montre tout l'intérêt de ce document.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061577j>

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061588b>

**11791**, 1753-1779, Instructions données par le roi à ses commissaires aux états du Languedoc, 247 p.

**11795**, XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle, Coutumes de Montpellier avec differnts actes relatifs à l'administration de cette ville, 247 fol.

Le document presque entièrement écrit en provençal, selon l'auteur de la notice, peut-être plutôt en occitan. L'un des documents, entre autres, est intitulé : « Establimen de cosols de mar ». Le texte débute par « Cum sobre la election de consolz de mar ... ». L'acte n'est pas daté mais la fin du texte semble indiqué qu'ils sont élus aux Calendes de janvier, pour trois ans, fol. xl. Les documents copiés paraissent pour une bonne part avoir été rédigés alors que le roi d'Aragon est seigneur de Montpellier.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061097k#>

**11801**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Mémoires sur Perpignan et le Roussillon, fol. 153-389.

Entre autres, pour Perpignan : « La veille de Saint Pierre et Saint Paul ; on fait l'extraction de deux juges consuls de la loge de la mer, d'un juge d'appellation et douze conseillers appelez d'Impariage. Ces messieurs décident des différens entre négociants pour fait du commerce seulement et leur juridiction ressort au conseil souverain »<sup>27</sup>, p. 149. L'imposition sur les poisson

<sup>27</sup> Le mode d'élection se fait à l'aide de bourses. Dans le cas des consuls, une première bourse contient douze noms de nobles, la seconde contient le nom de douze bourgeois nobles, la troisième et quatrième, vingt-quatre noms de « mercadiers », marchands-bourgeois et autres bourgeois du même rang, la cinquième bourse, les gens des métiers et les



rapportent 9000 livres, fol. 161. Les pêcheurs et revendeurs de poisson y ont leur propre confrérie dont le patron est saint Pierre, fol. 166. Une autre main a indiqué que le mémoire sur Perpignan a été composé par monsieur Joubelot, directeur des fortifications en Roussillon. Ce présent mémoire ne semble pas donner d'autres renseignements que ceux indiqués ci-dessus. Est-il nécessaire de rappeler que Perpignan n'est pas bordée par la mer ?

La « description en abrégé de la province du Roussillon » qui suit rappelle que la province est bordée par la Méditerranée et se trouve sur le golfe du Lyon, que « cette mer communique avec un grand étang nommé de Salces près de la forteresse de ce nom », fol. 203. La Tet se jette dans la mer eu Canet après avoir arrosé les murailles de Perpignan. La Tech se jette dans la mer entre Argelès et Collioure et Lagly rejoint la Méditerranée près de Toreillas, fol. 204. La suite du document ne semble pas fournir d'autres renseignements maritimes.

<https://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061669b/f1.item.zoom>

**11903-11914**, 1538-1841, Lettres et documents originaux principalement sur l'histoire de Normandie dont beaucoup proviennent de P.-D. Huet recueillis par Léchaudé d'Anisy, 11 vol.

L'auteur de la notice précise : « On trouvera un inventaire détaillé de cette collection dans le ms NAF 5756, p. 113-146, 187 et 297-210. Ne sont relevés ici que les noms des signataires des lettres et les noms des personnes et des lieux dont il est parlé dans les documents ». Une copie d'un document de 1343 se trouve dans le onzième volume. Pour avoir une idée de la densité des documents à matière maritime, le second volume couvrant la période 1600-1649 a été parcouru de bout en bout et les actes rapidement transcrits ci-dessous. Le dernier a été transcrit par curiosité.

**11904**, II années 1600-1649, 285 fol.

N° 14

8 juillet 1604, Parsi.

« Monsieur de Beuzeville. Outre les reglemens de tous temps observez de la marine du Ponant pour le seureté des costes de faire tous les six mois en temps de guerre et de deux en deux ans en temps de paix les monstres et reveues de tous ceux qui sont tenus aux guets et gardes d'icellui, les comportements d'aulcuns voisins de ceste estat rendent maintenant necessaire pour le service du roy l'aquict de ce debvoir. A ceste fin, sa maiesté m'ordonne y faire promptement proceder et mesmes qu'elle y marquoist de toute diligence, elle en a escript fort expressement a monsieur de Montpensier. Et (bien que ce soit ? ? ?) luy a mande y donner tout support et assistance dont il pourra estre requis - nonobstant les deffenses cy devant faictes par sa dicte maiesté de tout port d'armes et assemblée de gens d'armes en son royaume qu'elle ne veult point avoir lieu en ce faict icy - duquel mandement mondit seigneur donne aussy bon avis a tous ceux qu'il est besoing en son gouvernement. C'est pourquoy incontinent la presente reveue vous ferez de toute diligence une bonne et bien exacte monstre de tous ceux qui de l'estendue de vostre charge sont tenus aux guetz et garde desdictes costes, appelez avec vous les officiers de l'admiralté pour ce deubz, y faisant bien soigneusement avecquez eulx observer toutes les formes et solemnites portais par les ordonnances, et diligemment punir ceux qui y manqueront a leur debvoir, et me donner ausystost advis de bon ordre que vous avez apporté affin que s'en

---

artisans. De chaque bourse est extraite un nom qui devient alors consul. Le même système semble appliqué ici sans qu'il soit donné de précisions, p. 149.

puisse asseurer sa dicte maieste dont me reposant sur vostre soing, vigilance et par affection a son service. Je prie [dieu]

Monsieur de Beuzeville vous avoir et maintenir en sa sainte protection. A Paris, le VIII<sup>e</sup> jour de juillet 1604.

Il faut accepter personne a s'excuser du devoir des monstres car estans pour la sauvacion du pays. Si ai aucuns aucuns y manquent, il faut qu'ilz soient assignez au conseil d'estat (ou le roy a reserve ceste cognoissance) pour y faire exhiber leurs tiltres et encouryr sommes amendes a ceux qui ne feront pas apparoir de bons enseignemens de leurs pretentions.

Vostre plus affectionné et meilleur amy [signé] De Montmorency ».

N° 21

21 février 1610, Paris.

« Monsieur de Beuzeville. Pour doner quelques repos et soulagemens aux habitans des costes de mer de Normandie qui sont tenus au guet et garde d'icelles, j'ay sursis le plus qu'il m'a este possible d'sousteny les monstres que me l'ordonnance me permet et ordonne faire tous les deux ans. Mais ne pouvant plus differer pour le service du roy, seurté de ses costes et ayant de mon devoir d'admiral, j'en faict a present fourme generale et ,a ceste fin, vous envoie mon ordonnance pour ce et tenyr celle de l'estendue de vostre cmmissio. Appelez avec vous mes lieutenans et officiers au siege de l'admiraulte don elle despend, suivant les formes accoustumes. A quoy je vous prie et commande tres instamment apporter tout le soin, l'ordre et diligence qui y peult estre necessaire qu'aucun ne soit absentz par negligence et mespris ou bien vouloir y imposer aulcune exemption. Et aussy que ceux qui y seront presens soient en apprest et armement sortable pour y bien servir au besoing ; condamnant par vous avec mon dit lieutenant les defaillans soit de present ou d'arrest aux prins et amendes y prescrites par les ordonnances de sa majeste pour y causer a l'advenir une meilleure observation, attendu l'importance de la chose, donnant en outre assistance que besoing sera a mon recepveur ou ses commis pour la poursuite de l'execution de vis dictz jugemens ; et auroy bon et prompt rapport et avis du devoir par vous apporte sur tous ce ce que dessus pour en estre informe du fiedelle exploit et pouvoire (comme je doibs et desire en donner toute assurance a sa majesté). En quoy me reposant le tout sur vostre probite suffisante et bonne affection, je ne vous en feray point plus expresse et particuliere echange. Priant dieu

Monsieur de Beuzeville vous avoir en sa sainte garde et protection. A Paris, le XXII<sup>e</sup> fevrier 1610.

Vostre plus affectionné et meilleur amy [signé] De Montmorency ».

N° 66

22 mai 1627, Paris.

« Monsieur. Suivant le commandement que j'ay receu du roy, j'ay ordonne aux officiers des sieges particuliers de la marine de faire publier aux prosnes des eglises qui sont dans l'etendue de leur jurisdiction que les habitans des paroisses subiets a la garde des costes et au guet des ayent a se fournir promptement de poudres et munitions et tenir leurs armes prestes au jour qui

leur sera par vous assignez pour la monstre et reveu. Et d'autant que l'on a advis qu'il ya flotte de vaisseaux en mer qui pourroient faire dessentes le long des costes, je vous escriis la presente affin que le plustost que vous pourrez vous preniez jour avec lesdicts officiers pour faire les monstres et au mesmes temps faire les departemens le long des costes pour sans remise y faire la garde en ma manière accoustume et m'assurant qu'y satisferez, Je demeureray

Monsieur.

Paris, 22<sup>eme</sup> may 1627.  
servir.

Votre plus affectionne a vous

[Signé] Le cardinal de

Richelieu ».

Au dos : « Monsieur de Beuzeville, cappitaine des costes des Veys et Carentan ».

N° 67

8 octobre 1527, Camp Daye.

« De par monseigneur, filz de France, frere unique du roy.

« A tous lieutenans, mareschaux de France, maistres des camps et armées du roy nostre tres honoré seigneur et frere, capptaines et conducteurs de gens de guerre tant a cheval que de pied, mareschaux des logis et a tous autres qu'il appartiendra salut. Nous vous prions et neantmoins mandons que vous ayez a exempter de tous logemens desdicts gens de guerre l'abbaye appelle la Belle Estoille situéé en la province de Normandie appartenant au seigneur abbé Godart appartenances et dependances ny en icelle prendre fourages ny aucunes choses generalmente quelconques sans le consentement dudit seigneur abbe Godart d'autant que nous l'avons prise et misse, prenons et mettons en la protection et sauvegarde speciale du roy nsotre dit seigneur et frere et la nostre sur peine aux contrevenans d'estre punis selon le regard des ordonnances, luy promettant a ceste fin de faire mettre et apposer arrestz et panneaux en telz endroictz de ladicte abbaye que bon luy semblera affin que nul n'en pretende cause d'ignorance. En tesmoing de quoy nous avons signe ceste presente de nostre main et sceller, faict apposer le cachet de noz armes. Donne au Camp Daye, le *huitiesme*<sup>28</sup> jour d'*octobre*<sup>29</sup> mil six cents vingt sept.

[Signé :] Gaston.

De par monseigneur.

[Signé :] Toulas ».

[http:// www. gallica. bnf. fr/ ark: / 12148/ btv1b52509046s](http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b52509046s)

11913, XI Année 1343 (copie)-1784, 256 fol.

Ce sont les deux seules cotes à avoir été numérisées.

<sup>28</sup> D'une seconde main.

<sup>29</sup> De cette même seconde main.

**11919**, XVII<sup>e</sup> siècle, Extraits de différents registres du parlement de Rouen, 680 fol.

La partie finale indiquée sous le titre : « autres extraits des registres du parlement (1594-1645) » pourrait contenir des procès à matière maritime.

**11937**, 1685, « Journal de la recette des rentes seigneuriales dues à la seigneurie de Bréhal, baillage de Coutances, appartenant à Louis-Charles d'Orléans, duc de Longueville, 70 fol.

**11939**, 1577, Compte de recettes et dépenses de la vicomté de Caen fait par « Monsieur Thomas Barbenson, commis », 145 fol.

**11940**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Recueil de notes et d'extraits, formé par Le Bas, conseiller à la cour des aides de Normandie, 88 fol.

**11954**, 1387-1388, « Compte Nerthault Le Fevre, dit Constant, fait vers ... madame Ysabel de Meleun, comtesse de Eu et de Dreux, des rentes et revenus appartenans à ma dite dame en la conte de Eu, à cause de son douaire ... depuis le jour de Pasques l'an 1387 inclus jusques au jour de Pasques l'an 1388 exclus », 76 fol.

**11960**, 1532, « Papier journal des terres et preeminences et revenus de la terre et seigneurie d'VILLE-sur-Seine, appartenant à noble madame Magdalene Picard », 81 fol.

**11969**, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces tirées du parlement de Rouen sur l'administration et la police de la ville de Rouen, 415 fol.

Le présent recueil comprend entre autres la copie de plusieurs ordonnances concernant l'amirauté. La première est un extrait d'une ordonnance définissant les compétences de l'amiral de France. Elle est une copie de copie de copie dont la première est non datée mais a été réalisée maître Jehan Sarou, procureur en la cour de Parlement et procureur de Louis II de La Trémoille sur les registres de la Table de marbre au Palais à Paris. La copie de copie a été réalisée Pierre Perron, procureur en la cour de Parlement et greffier de l'amirauté, le 24 décembre 1502. Cette copie de copie conservées dans les registres de la Table de marbre a été recopiée le 2 juillet 1514 et est signée : « Bonyvet », fol 187-189 r°. Le second document est ordonnance du roi de France, François I<sup>er</sup>, donnant tous les droits maritimes perçus au Havre à Guillaume Gouffer, seigneur de Bonnavet, amiral de France pour ses services et son investissement dans la fondation du port donnée à Mauny près de Rouen, fol. 189 r°-190. Les documents qui suivent sont composées d'une copie d'une ordonnance de François I<sup>er</sup> suivi des modifications apportées aux ordonnances d'amirauté par le parlement de Rouen, le 18 août 1517 et entérinées par le roi à Abbeville, en juillet 1517, fol. 190-200.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9063242x/f1.item>

**11970**, 1849, Tablettes de cire à l'usage des facteurs de la marée au marché de Roue, 2 tablettes.

**12015**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Projet de réformation des coutumes tant générales de la sénéchaussée et comté de Ponthieu que locales et particulières de la ville et banlieue d'Abbeville », 284 fol.

**12037**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Mémoire à monseigneur le maréchal d'Asfeld, directeur général des fortifications » sur le rétablissement du port de Saint-Valéry-sur-Somme par Cocquart, 132 p.

**12042**, <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle, « Coustumes de Poitou » *etc.*, 105 fol.

**12043**, <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle Extraits de mémoires des généralités de Poitiers, La Rochelle et Limoges, 147, 85 et 108 fol.

**12044**, <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle, « Mémoire sur le Poitou » rédigé vers 1780 pour le comte d'Artois, 75 p.

Le volume débute par une carte de la généralité du Poitou et une table des matières dont :

- Les Sables d'Olonne, p. 43.

#### **« LES SABLES D'OLONNE. »**

Ville du Bas Poitou située sur le bord de la mer, où l'on voit un port qui pourra devenir très intéressant si l'on continue les travaux que l'on y fait depuis quelques temps. Le quai y est très beau et le commerce considérable.

La ville n'est point entourée de murs, mais quand y a établi le tarif représentatif de la taille on a clos la ville par un petit mur et un fossé que la mer remplit dans les endroits où on pourroit arriver par terre.

On compte aux Sables quatre juridictions, sçavoir un siège d'amirauté, une élection, une juridiction de traites foraines, une seigneuriale ordinaire, et police.

M. de Luxembourg est seigneur propriétaire des Sables, non comme engagiste, mais à titre de propriété et droits successif du comté d'Olonne composé de la ville des Sables, de bourgs et paroisses de La Chaume, de Notre Dame d'Olonne, et du Château d'Olonne, les affaires portent par appel à Fontenay. Le seigneur jouissant de tous les droits honorifiques et utiles, est chargé de toutes les dépenses et frais relatifs à l'entretien de l'auditoire et des prisons, conséquemment le prince n'y possède rien », p. 43.

- Etat général des marais, p. 58.
- Marais d'Aunis et de Saintonge, p. 62.
- Etat général des marais, communaux et terres vaines, p. 63.
- Ile Jourdain, La Garnache, p. 70.
- Ile Bouin, p. 71.
- Ile d'Yeu, p. 71.
- Noirmoutier, p. 71.

#### **« NOIRMOUTIERS »**

Qui est la ville principale de l'isle de ce nom, est beaucoup plus considérable que les deux autres, et sa conservation au milieu de la mer, est un prodige des habitans.

Ce n'étoit dans l'origine qu'un rocher entouré de monceaux de sable que les vents de la mer y avoient accumulés. Des François ont exécuté le hardi projet d'en chasser l'océan pour s'emparer d'un terrain sablonneux et stérile qu'il leur dispute continuellement.

La mer est élevée de douze pieds au dessus de la superficie du dol de l'isle, que les digues qui occupent un espace de plus de 10000 toises conservent de la fureur de flots qui viennent s'y briser.

Quoique vaincu par l'industrie et le courage des habitans laborieux et infatigables de cette isle, la mer ne cesse de miner journellement ces digues artificielles, et pour réparer ses ravages, ils sont obligés d'aller arracher à force de bras, à une lieue et demie en mer, les pierres sur les rochers qui peuvent seuls en procurer, le pays n'en fournissant point.

Un autre fléau non moins redoutable que les eaux, tient continuellement ses habitans en alarmes ; plus du tiers de l'isle est formée de sable mouvants que rien ne peu fixer, que le vent enlève et disperse dans les champs dont il détruit les espérances. Pour donner une idée des dégats occasionnés par ces sables, nous rapporterons ce qui est arrivé en 1763, un vent impétueux et qui régna plusieurs jours du même côté, porta dans la paroisse de Barbattre une si grande quantité de ces sables, que plus de dix maison furent ensevelies sous eux, et l'on y voit encore le sommet d'un moulin qui en fut couvert : il est même dangereux d'aborder les dunes qui présentent souvent le spectacle d'animaux engloutis tous vivans.

Cette isle est séparée du reste de la France par un courant si rapide qu'on ne peut y aborder qu'une seule fois par jour à la faveur du reflux lorsque le vent est calme, dans les temps orageux on ne peut entrer dans l'isle ni en sortir.

Elle a sept lieues de circuit sur une lieue d'étendue dans sa plus grande largeur. Ses habitans au nombre de sept à huit milles sont presque tous marins et excellens matelots. Dans les dernières guerres, elle en a fourni jusqu'à onze cens à la navigation, parmi lesquels il s'est trouvé d'excellens pilotes.

Cette isle manque absolument des choses nécessaires à la vie, au bled qui est la seule production du pays, car on y trouve point de vignes, de bœufs, de moutons, de bêtes de sommes, point de foire, ni marché, aucune manufacture. La terre refuse aux habitans jusqu'à la pierre pour la construction de leurs bâtimens, ainsi que la chaux, l'ardoise et la tuile, et le plâtre qu'ils sont obligés de se procurer d'ailleurs avec beaucoup de frais et de peine. En un mot, l'rabie n'offre point de désert plus affreux.

L'isle de Noirmoutiers, autrefois appelée l'isle Marine, est un extrait de Hollande, chef-d'œuvre de l'industrie humaine, mais présentant un tableau bien différent dans le genre de la rixhese et de l'opulence, car sur près de huit mille habitans que renferme cette isle, on en compte à peine douze dont la fortune excède 1000 l. de revenus ; en temps de guerre, ils entretiennent une milice qui veille nuit et jour à la conservation de l'isle, chaque individu y devient soldat, et jamais Sparte n'offrit un spectacle plus intéressant. Pour preuve du courage de ses habitans, on conserve encore 18 canons pris dans la dernière guerre sur les ennemis.

La production principale de l'isle est le bled qui ne fournit à peine de quoi nourrir ses habitans, la grande ressource est le sel qu'ils se retirent de leurs salines. A une demi lieue, on voit une célèbre abbaye de bernardins dont le revenu est de 60000 l. de rente. A une même distance en mer, il s'est formé depuis 80 ans une petite isle de contenance de 424 arpens de terre, elle est appelée l'isle de La Cronière, et fait partie de celle de Noirmoutiers », p. 71-73.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90617814/f1.item>

**12051**, xvii<sup>e</sup> siècle, Pierre Marvault, « Journal du dernier siège [1627-1628] de La Rochelle », 152 fol.

**12057**, 1643, « Arrests et deliberations de la cour de parlement de Provece colligés par monsieur maistre Honoré d'agut, conseiller du roi en ladicté cour – 1643 », VII-508 fol.

**12058-12059**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Commentaires sur les statuts de Provence », 2 vol., 656, 524 et 418 p.

**12060-12063**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Recueil de mémoires sur le canal de Provence, 4 vol.

**12067**, 1713-1723, « Lettres originales de ministres, maréchaux, princes, ducs, conseillers d'état, médecins, chirurgiens pour servir à l'histoire de la peste de Marseille », 270 fol.

**12068**, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, Recueil de pièces sur la famille d'Ornano et le Château Trompette à Bordeaux, 111 fol.

**12069**, 1729-1749, « Détails historiques de la révolution de Corse », 100 fol.

[gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9063304k](http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9063304k)

**12070**, 1768-1790, Recueil de lettres officielles, états, rapports *etc.* adressées aux ministres *etc.* sur l'administration de la Corse, 183 fol.

L'auteur de la notice signale un plan au lavis de Port-Louis (Morbihan) par Le Cordier (1783), fol. 139.

**12072**, 1790-1792, Registre de correspondance d'un capitaine du génie en résidence à Bastia, 113 fol.

**12074**, 1624-1632, Recueil de copies de mémoires et pièces diplomatiques concernant l'histoire du duché de Savoie, 231 fol.

**12078**, 4 janvier-10 juillet 1773, Journal de bord d'un vaisseau français, du Sénégal à Brest, 44 fol.

L'auteur de la notice précise que s'y trouve insérés des « Observations de latitude et de longitude » sur les côtes d'Espagne, fol. 31.

**12079**, v. 1755, « Mémoire sur le Sénégal et l'île de Gorée », 31 fol.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061051k>

**12080**, juin 1778, « Détails historiques et politiques sur la religion, les mœurs et le commerce des peuples qui habitent la côte occidentale d'Afrique, depuis l'empire du Maroc jusqu'aux rivières de Casamance et de Gambie, rédigées et présentées à son altesse sérénissime monseigneur le duc de Penthièvre, amiral de France, par M. Le Brasseur ... administrateur général des possessions françaises a la côte occidentale d'Afrique, au mois de juin 1778 », 30 fol.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061566r>.

**12081-12085**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Mémoires sur l'administration des colonies françaises en Amérique et projets de législations pour lesdites colonies par M. Petit », 5 vol, VI-622, XIX-700, V-639, XXXIX-XII-700 et LXXVI-736 p.

**12086**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « relation du siège de Pondichéry, attaqué en aoust 1748 ; le tout en forme de journal », 20 fol.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061842c>

**12087**, 1746-1753, Recueil de copies de pièces sur les affaires des Français de l'Inde, 173 fol.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b107206851#>

**12088**, Après 1761, « Histoire des révolutions des Indes orientales, depuis l'arrivée de monsieur le comte Lally jusqu'à la reddition de Pondichéry, de la perte de toutes les concessions de la Compagnie et la ruine universelle de toute la nation française dans lesdites Indes » (1738-1761), 144 p.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90615230>

**12089**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Epoques et dattes des plus considérables expéditions qui se sont faittes dans l'Inde depuis l'arrivée du comte Laly » (1758-1761), 69 p.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061522k>

**12090**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Mémoire concernant les possessions et le commerce de la Compagnie des Indes de France dans le Bengale », 69 fol.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90616878>

**12091-12092**, 1769-1772, Mémoires justificatifs du sieur Desclaisons, ingénieur en chef, chargé des fortifications de Pondichéry, XXIII-688 et VII-565 p.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061686v>

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90616826>

**12093**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Recueil de mémoires et pièces sur les établissements français dans les Indes, 54 fol.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061654w>

**12094-12095**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Mémoire sur l'Inde dans lequel on examine les divers empires de cette contrée, quelle est leur politique et le cas qu'on doit en afire ; quelle a été l'utilité des îles de France et de Bourbon dans les trois dernières guerres » *etc.* – double exemplaire, 85 et 89 fol.

**12096**, XIX<sup>e</sup> siècle, « Soixante dix-huit pièces et originaux pour servir à l'histoire de l'île Bourbon pendant les années 1804 à 1824 », description en déficit.

**12097**, 2 Nivôse an XII, Boudier (ingénieur), « mémoire sur la deffense de l'isle de la Réunion ; 2 nivôse an 12<sup>e</sup> », 24 p.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061654w>

**12098**, 1793, « Voyages aux isles Séchéelles, an 1792, pour « l'opération de la division des terrains » et retour à l'île de France, 15 fol.



<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061640v>

**12099**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Tableau de l'administration des Isles sous le Vent par monsieur Le Brasseur, ancien administrateur des dites isles », 334 p.

**12101**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Lettre écrite du Fort-Roïal de la Martique au sujet de la révolte arrivée à la colonie de la Martinique en 1717 », 7 fol.

**12102-12104**, 1764-1799, Recueil de lettres et pièces originales sur les affaires de l'île de Saint-Domingue, 168, 447 et 486 fol.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10720605q>

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90651441>

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9065145f>

**12105**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Mémoire sur la Louisiane pour estre présenté avec la carte de ce país au conseil souverain de marine, par F. Le Maire, P. P. miss. ap », 23 p.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90632225>

**12114**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Chroniques de Flandres par maistre Toussaint Carette, prêtre-chapelain de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille, écrites le 9 may 1575 ... auquel on a jouté les Révolutions des Pays-Bas par monsieur Jacques Du Clercq, seigneur de Beauvoir ... », 128 et 75 fol.

**12116**, 1474-1574, Recueil de copies de pièces pour servir à l'histoire des Pays-Bas, 178 fol.

**12117**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces sur les affaires des Pays-Bas, 1564-1584, 213 fol.

**12123-12124**, XIX<sup>e</sup> siècle, « Histoire de la république des Provinces unies par Boisson de La Salle », 310 et 368 p.

**12126**, 1667, « Mémoire de M. le comte de G[uiche] » sur les guerres entre les Provinces-Unies de Pays-Bas et l'Espagne Jusqu'au traité de Bréda, 193 fol.

**12127**, Après 1629, « Proposition du sieur Dudley Carleton, chevalier, ambassadeur de la majesté de la Grande Brettagne, auprès de Messieurs les Estats généraux des Provinces Unies, faicte en leur assemblée, le 3<sup>e</sup> d'octobre 1618 », et autres propositions du même jusqu'en 1621, suivies d'une proposition de Doncaster (28 décembre 1629), 20 fol.

« Deux remonstrances chargées de plaintes et doleances ont esté presentées tout d'un coup ces jours passez au roy mons maistre par ses subjects lesquelles en toute humilité mais avec grande et vehemente instance ont supplié sa majesté de leur prester sa protection royalle à cause des violences, robberies et assassinats commis hostilement par les vostres sur leurs navires, biens et personnes aux quartiers du Nord et es Indes ... », fol. 1.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061059w>

**12128-12132**, XIX<sup>e</sup> siècle, « Lettres ordinaires et secrètes des envoyés et ministres hollandois près la cour de Russie, adressées aux Etats-Généraux pendant les années 1671-1741 ; traduites des originaux déposés dans les Archives du royaume des Pays-Bas, à La Haye », 5 vol.

**12128**, I, Années 1676-1716, 430 fol.

**12129**, II, Années 1716-1727, 570 fol.

**12130**, III, Années 1727-1733, 614 fol.

**12131**, IV, Année 1733-1736, 416 fol.

**12132**, V, Années 1736-1741, 469 fol.

**12133**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Mémoire sur le commerce des Hollandois, depuis l'an 1000 jusqu'à la fin du dernier siècle », 310 p.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061056n>

**12140**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Mémoire sur l'histoire politique de la Prusse jusqu'en 1748, XI et 99 p.

**12148**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Copie de la lettre du roy Stanislas dans laquelle il fait la relation de sa sortie de Dantzic », 10 fol.

**12149**, 1793, Description topographique et historique de l'Empire russe, XI et 165 p.

**12152**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces relatives à l'histoire politique de la Suède et de l'Allemagne (1630-1644), 318 fol.

**12160**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de pièces françaises et latines, en prose et en vers, sur les affaires d'Angleterre, d'Irlande et de France, sous Jacques II, Jacques III et Louis XIV *etc.*, XIII et 993 p.

Parmi les pièces, certaines présentent des détails à caractère maritime :

- « Récit de tout ce qui est passée à la sortie du roy et de la reyne d'Angleterre hors de l'Angleterre, et les honneurs qu'on leur a rendu à leur arrivé en France », p. 99-119.

Entre autres, pour l'évasion de la reine et du prince de Galles qui s'embarquent à Douvres :

À la suite de la reine « on avoit joint au capitaine du vaisseau, deux capitaines catholiques qui se seroient rendus maîtres du bastiment et l'auroient conduit si on se fut aperçeu qu'il eut voulu faire quelque trahison. Monsieur de Saint-Victor qui ne s'embarqua point pour porter les nouvelles au roy de l'embarquement de la reyne. La navigation fust assez heureuse. On decouvrit de fort loing un vaisseau de geurre qui étoit à l'ancre. On arriva sur les cinq heures du soir à la hauteur des Dunes et on y mouilla à fin d'y passer la nuit à cause du gros tems qui esmpeschoit que l'on ne fit voile. On fut inquieté par deux coups de canons que l'on entendit tirer ; ces deux coups marquoient la retraite de deux fregates angloises que milord d'armont avoit envoiés pour garder l'entré de la Tamise, dans le dessin à ce que l'on croit d'empecher que le

prince de Galles ne sortit d'Angleterre. On entendit aussi la cloche de ces fregates qui sonnoit la pierre, pour vous faire entendre cet article, il faut vous dire qu'on bat la retraite pour les soldats de terre, afin que chacun se retire - on en observe un aussi en mer qui est annocée (*sic*) par un ou par deux coups de canon. (p. 102).

Le roi d'Angleterre, quant à lui, s'est échappé d'Angleterre probablement par Rochester qui arrive le 4 de ce mois à Ambleteuse. Le capitaine d'un frégate se trouvant là envoya sa chaloupe avec on enseigne pour avoir des nouvelles sur l'évasion du roi : « il rencontra le bateau dans lequel le roi étoit venu, il étoit petit et servoit à un pescheur de maquereaux, on appelle ces batimens Smaques pontés » (p. 111). L'évasion ne fut pas de tout repos, le roi se déguise et s'embarque à Rochester : « Mais comme sa majesté entend fort bien la mer ou il a commandé longtemps, elle s'aperceut que le bateau ou il s'étoit mise, n'étoit pas assés lesté et qu'elle ne pouvoit porter ses voiles. Cela l'obligea de retourner à terre pour prendre du lest » (p. 112). Reconnu, il est arrêté et ramené à Londres avant de pouvoir s'échapper de nouveau.

- « Départ du roy d'Angleterre pour l'Irlande et la défaite d'une grande partie du prince d'Orange par le comte de Tirconnel vice roy d'Irlande avec la réception qui fut faite à sa majesté britannique le jour qu'elle fut à Notre Dame de Paris y faire ses dévotions », p. 126-132.

Dans le récit :

« Sa majesté britannique partit de Saint Germain le lendemain vingt huit pour se rendre an poste à Brest et de la en Irlande. Il y a un grand nombre d'officiers tant anglois qu'irlandois et ecossois qui passerent avec le roy : quatorze gros vaisseaux de guerre, sept ou huit fregates ou quatre brulots avec plusieurs autres batimens y sont tous prest pour s'embarquer à l'arrivée de sa majesté britannique, quantité de troupes qui l'attendent » (p. 128).

- « Descriptio pugna navalis et victoriae contra confederatos Anglos et Batavo parte in stricto sinu maris inter Galliam et Angliam anno 1690 », p. 508-568.

Le texte célèbre la victoire du comte de Tourville sous la forme d'une prose héroïque en latin.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b52501521v/f1.item>

**12162**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Observations sur les finances, le commerce et la navigation d'Angleterre, en octobre 1747, par Monsieur de Silhouette », 38 fol.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90613788>

**12171-12173**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Mémoires abrégés des états d'Italie », 193, 229 et 185 fol.

**12174-12175**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de traités de paix concernant l'Italie, 315 et 290 fol.

**12181**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Mémoire sur les royaumes de Naples et de Sicile », XLIX et 355 p.

La table des matières située en début de volume indique entre autres :

- « Description géographique du royaume de Naples », p.1,
- « Du magistrat de commerce », p. 37.
- « De la cour de l'Amirauté », p. 56,
- « Du consulat de terre et de mer », p. 59,
- « Des consulats de terre et de mer des provinces », p. 60.
- « Du commerce du royaume de Naples et de ses productions », p. 109.
- « Marine du roy des deux Siciles », p. 299.
- « Des places, chateaux et ports du royaume de Naples », p. 302.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061376f#>

**12184**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Mémoire sur le consulat [de France] de Sinagaglia, joint à la lettre de M. le comte Béliardi (13 janvier 1777).

Le document peut présenter un certain intérêt s'il s'agit de Sinigaglia (région des Marche, province d'Ancone) située en bordure de la mer Adriatique.

**12187**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Histoire d'Espagne » de l'année 410 à l'année 1516, 101 fol.

**12188-12192**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Histoire générale d'Espagne, traduite de l'espagnol de Jean de Marianna, de la compagnie de Jésus », 538, 481, 476, 536 et 544 p.

**12193**, XVII<sup>e</sup> siècle, « L'Etat des affaires d'Espagne – 1664 », 337 fol.

**12199**, XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de copies de traités de paix entre les princes chrétiens, le sultan des Turcs, les deys d'Alger et beys de Tunis, les rois de Perse et le Grand Mogol (XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle), 512 p.

**12206-12207**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Assises de la haute[et basse] court du royaume de Jérusalem tirées de la bibliothèque de Saint-Marc de Venise – MDCCXC », 11-CCCLXV et 101 fol.

**12216**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Description universelle ; partie 2, contenant les Indes et tous les royaumes qui en sont dépendants, ... le tout représenté par cartes et figures ... par belles tailles douces la plus parfaite, par Jean Hugues de Linchpost hollandois », 254.

L'auteur de la notice indique la présence de figures et de cartes gravées.

**12218**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Copies et traductions de lettres diplomatiques concernant les relations de la France et des États barbaresques (1715-1743), 189 p.

**12219-12220**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Histoire chronologique du royaume de Tripoly de Barbarie – 1685 », 225 et 327 fol.

Parmi les parties indiquées au chef du premier du premier volume :

« III . La 3<sup>e</sup> partie contient trois dominations, scavoir celle des roys d'Espagne, de l'Empereur d'Occident et des Grands maistres de Malte depuis 1509 jusqu'en 1551 que Tripoly fut pris par les Turcs ».

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10720760b>

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b107207394>

**12221**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Reconnoissance militaire de la ville et de la presqu'isle du Cap de Bonne Espérance », par « le directeur des fortifications », 5 fol.

**12222**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Voyages aux isles Canaries, ou journal des observations physiques, mathématiques, botaniques et historiques, faites par ordre de Sa Majesté, par le R. P. Louis Feuillée, religieux minime, mathématicien et botaniste du roy, 1724 », 215 et 45 p.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90616737>

**12224**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Mémoires divers sur l'Amérique, 406 p.

La table des matières en début de volume indique :

- « Description des cotes de l'Amérique espagnole depuis La Marguerite jusqu'à la Cote des Mosquites », p. 1
- « Description des terres de l'Amérique par où j'ai parcouru », p. 169.
- « Memoire sur l'implantation du commerce du tabac, 1769, sur les moyens d'en etablir les plantations dans nos colonies et de supplanter les Anglois *etc.* » attribué à monsieur de Silouhette, p. 241.
- « Memoire sur les établissements de La Louisiane en 1747 » attribué à M. Fabri, p. 265.
- « Memoire sur la Louisiane à M. Rouillé » attribué à monsieur Le Normand, p. 309.
- « Observations faites à Nantes sur le mémoire de monsieur Le Normand », p. 317.
- « Memoire sur La Louisiane et sur l'Amérique en général », p. 325.
- « Autre memoire sur La Louisiane », p. 349.
- « Etat des depenses de La Louisiane », p. 365.
- « Troupe de la colonie », p. 369.
- « Memoire sur l'Oyo par monsieur L.G.D.G. (De La Grange de Chessieux), auteur de la conduite des François justifiée », p. 377.
- « Memoire envoyé de Cadis sur des missions du Paragay », p. 401.
- « Memoire sur quelques endroits propre à observer le passage de Venus, lu à l'Acadeemie par monsieur de Chabert », p. 405. « *Nota* : Ce memoire contient l'extrait du voyage du general Alvaro Bendano de Neyra pour la decouverte des iles de Salomon, en 1595, etant parti de Lima ».

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061642p>

**12227**, XVII<sup>e</sup> siècle, Mémoire sur le différend qui est entre le prince régent du Portugal et le roy Catholique, touchant la colonie du Saint Sacrement dans la rivière de La Plata », 8 fol.

**12394**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Mémoire historique des principales découvertes, voyages et navigations de long cours », 64 fol.

**12395**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Instructions » pour la navigation sur les côtes d'Afrique et d'Asie, dans l'Océan Indien, 66 p.

**12396**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Dictionnaire de la Marine, ou explication des mots et manière de parler, comme aussy des règles et maximes servans à la navigation et au commerce et trafic sur mer », 182 fol.

**12535**, XIX<sup>e</sup> siècle, Lekain, « Description par ordre alphabétique de toutes les villes que j'ai parcourues dans mes différents voyages, soit en France, en Hollande, Pays-Bas autrichiens, et dans l'Allemagne, une partie des cercles de Souabe, du Bas-Rhin, de la Franconie et de la Basse-Saxe », 357 p.

**12556**, XV<sup>e</sup> siècle, Wace, « Le Brut d'Angleterre », 226 fol.

**12574**, XV<sup>e</sup> siècle, Philippe Camus, « Histoire d'Olivier de Castille et d'artus d'Algarbe » dans la version remaniée par David Aubert, 185 fol.

Le document comporte une peinture représentant un naufrage au fol. 33.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8449031h>

**12795**, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil, 623 fol.

Parmi les documents copiés figure la « Navigation de Parmentier, mathelot de Dieppe, contenant les merveilles de la mer, du ciel et de la terre, avec la dignité de chacun », fol. 231-243.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9063891g>

**12797**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Remontrances du Parlement et pièces diverses, en vers et en prose, sur les affaires du temps (1720-1731), 59 fol.

Recueil de factums.

**12847**, XVII<sup>e</sup> siècle, Œuvres diverses de Jean Chapelain, 99 fol.

Parmi les documents cités : « Sur le traité par lequel le roy a recouvré Dunkerque », fol. 90.

**12996**, « Table générale des matières contenues dans le *Recueil de mémoires, dissertations, lettres et autres ouvrages critiques, historiques et littéraires, pour servir de supplément aux Mémoires de l'Académie royale des Sciences et de celle des inscriptions et Belles-Lettres*, VI, Histoire des provinces, droits du roy sur des pays étrangers, affaires étrangères, gouvernement, commerce, juridictions, guerre, marine, état des personnes, châteaux et palais, solennités et cérémonies », 473 fol.

**13084**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Mélanges, 276 p.

Parmi les documents figure un « Mémoire concernant l'état présent du royaume de Tunis et ce qui s'est passé de plus remarquable entre la France et cette Régence, depuis 1701 jusqu'en 1702, par monsieur Poiron, commissaire des guerres à Toulon », p. 148-276. Ce travail permet d'avoir une vision du royaume de Tunis sur tous ses aspects, entre autres :

- au chapitre : « Du royaume de Tunis, de son étendue, de ses forces, et des revenus souverain », il est écrit :

« Un espace de mer assés considérable et de peu d'abry de leurs ports mettent les Tunisiens en sureté des entreprises des princes chrétiens. Le port de Cartage ou de La Goulette est le seul ou une armée navale puisse aborder. Ainsy cette unique baye deffendüe, ils sont à l'abry du coté du Nord », p. 154 v<sup>o</sup>,

- plus loin dans le chapitre, l'auteur évoque le problème des corsaires et de la piraterie :

« Quoique des forces maritimes des tunisiens ne soient composées que de cinq à six barques de huit à douze pièces de canon, et d'une trentaine de galiotte, petits bâtimens à râme qui depuis soixante jusqu'à cent cinquante hommes, elles n'en sont pas moins formidables pour les états chrétiens qui sont en guerre avec eux, par les désordres que ces corsaires causent dans leur commerce et par la crainte de l'esclavage qui intimide les plus hardis à la seule vue d'une simple galiotte. Comme la piraterie est le premier metier des Barbaresques, ceux qui s'y exercent autant que les Algériens et les Tripolitains, pourvu qu'ils trouvent quelqu'un d'assés entendu pour les commander. Les Turcs les renégats parviennet d'ordinaire à la qualité de bey ou capitaine et ces derniers sont toujours ceux qui font le plus de mal aux Chrétiens, ils ont le plus de capacités.

Il est difficile aux puissances chrétiennes de mettre ces pirates à la raison. Les plus fortes escadres de vaisseaux ne peuvent rien contre des bâtimens qui par leur petitesse voyent sans être vûs, et qui s'en trop s'écarter de leurs côtes attendent au passage de riches navires qui ne peuvent se défendre.

Les bombes n'ont arrêtés que pour un temps les courses des Algériens et des Tripolitains. Quant on feroit passer des armées considérables en Afrique, on détruiroit les ports et les corsaires de Barbarie mais ils renaitroient de leurs cendres tôt ou tard. Ce pourroit être qu'avec des bâtimens de même gabarit que les leurs qu'on pourroit les approcher et leurs faire la guerre avec avantages mais l'éloignement des ports chrétiens, le défaut d'azile dans le besoin, l'impossibilité d'embarquer des provisions suffisantes sur de si petits bâtimens ou la nécessité de

diminuer le nombre de bouche et de devenir la plus faible qu'eux, enfin la façon de vivre des Chrétiens à qui il faut des plus délicats, du vin et mille autres dont se passe un peuple qui se nourrit de ris, de farine et d'eau, qui poussé par l'avidité du gain, méprise les fatigues de la mer et qui d'ailleurs prend de quoy se nourrir partout ou il en trouve en pillant ses amis comme ses ennemis, tout devient obstacle qui arrête les mieux intentionnés et déconcerte les plus habiles marins.

Les corsaires maltais acoutumés au même genre de vie que les pirates de Barbarie, qui ont des bâtimens semblablent aux leurs et qui ce trouvent aux portes de leurs côtes, sont ainsy les seuls qui leurs résistent, ce qui prouve qu'il y a que des corsaires qui puissent se mesurer avec les pirates.

Bizerte et Portefarines sont les principaux ports ou les corsaires tunisiens se tiennent et où ils amènent leur butin dont le bey a toujours la plus grande partie, que l'armement soit pour son compte ou pour celui de quelques particuliers. Il a surtout le droit de choisir des plus beaux et les meilleurs esclaves qu'il paye comme il veut », p. 159-163,

- au chapitre : « Du caractère et des moeurs des divers peuples qui habitent le royaume de Tunis », il est dit :

« Les Renégats dont le nombre n'est que trop grand et les enfants des Renégats qu'on appelle « Corolis » sont un sont un surcroit de sujets en qui le bey a beaucoup de confiance. Après quelques génération, ils sont confondus avec les vrais Turcs et jouissent des l'instant qu'ils changent de religions des mêmes privilèges que les esclaves chrétiens.

Les esclaves chrétiens sont enfin la dernière espèce de sujets qui sont sous la domination des Tunisiens. On en compte actuellement près de 1400 tant tabarquins qu'italiens, maltois, espagnols ou portugais. Ceux qui servent le prince et ses enfants sont très bien entretenus, les autres sont libres dans la ville ou loge dans des bagnes ou ils ont des bagnes. Ils ont un hôpital et des administrateurs espagnols qui sont libres dans l'exercice de leur religion.

Les Tabarquins des deux sexes sont entièrement libres. Ils trafiquent pour leur compte et n'ont d'esclave que le nom. Il n'y a pas d'esclavage en général plus doux que celui des Chrétiens à Tunis. Il y a bien des particuliers qui ayent des esclaves. Lorsque les corsaires en amènent, le prince les achète tous, ou presque tous, au prix qu'il fixe... », p. 168-169,

- au chapitre : « De la ville de Tunis et de ses dépendances » :

« Au fortin du canal de La goulette, on entre dans une baye qui plus de quatre lieue de longueur sur deux de largeur, et dont le fond n'a guerre plus de dix à douze brasses de profondeur dans le milieu. Cette baye est à l'abry des vents du large par la langue de terre connue sous le nom de cap Cartage qui avance plus d'une lieue en mer.



Le navire font leur eaux sur le rivage de cette langue de terre auprès de laquelle le bey régnaient a fait construire un petit fort pour défendre les approches. On ne reconnoit aucunes traces de l'étendue de l'ancienne Cartage, les Maures ont arraché tout ce qui leur étoit pour bâtir ... », p. 186-187,

« On compte dans Tunis six nations étrangères qui y trafiquent et qui ont des consuls, savoir les Impériaux, les François, et les Anglois, les Hollandois, les Suédois et les Danois. De toutes ses nations, les François sont les seuls qui ayent un corps de négociants établis au nombre de six maisons, non compris le consul et le chamelier, ce qui peut faire une vingtaine de personnes qui logent dans la même maison qu'on appelle « fondouk ».

Les François ne payent que trois pour cent d'entrée de leurs marchandises et les autres nations nation du Nord ont eue de faire alliance avec les Tunisiens, a été poussé si loin que plusieurs l'ont acheté à prix d'argent. Toutes se sont soumises à baiser la main du bey jusqu'aux officiers des vaisseaux et les Danois, entre autres, ne l'ont obtenue qu'en s'obligeant à leur porter dans le terme d'un an de l'artillerie, des munitions de guerre de toutes espeece et des chebeks sont construits (en balle, il n'y a plus qu'à assembler les pièces). Ce sont des bâtiments qui tiennent de la galère et de la barque, il sont la légèreté de l'une et la force de l'autre qui les rend extrêmement dangereux. Les Danois ce sont encore obligés de compter une somme de sept cent mille livres qu'ils ont payé, encore ne sont-ils pas plus favorisés dans leur traité que les plus riches nations qui sont sous la domination de cette régence, de sorte qu'une neation chrétienne fournit à ses barbares tous les moyens de faire la guerre aux autres nations chrétiennes», p. 188-189.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b107223649>

**13085**, XIII<sup>e</sup> siècle-XVI<sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces originales, 14 pièces.

Parmi les documents cités, l'union des royaumes d'Aragon et de Majorque et un naufrage ayant eu lieu en 1466 à Honfleur.

**13090**, XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle, Mélanges, 45 fol.

Parmi les documents cités : « Dannemarck, 1786, Note sur tous les navires qui passent annuellement le Sud » et deux tableaux de 1780 et 1782.

**13356**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Table propre à faciliter l'étude du droit maritime, dont il est fait mention à la page 37 de l'ouvrage de monsieur Groult, imprimé à l'imprimerie royale en 1786 », 22 fol.

Cf. Thomas GROULT, *Discours sur le droit maritime ancien, moderne, françois, étranger et sur la manière de l'étudier*, Paris, Imprimerie royale, 1786, 46 p. Eric BARRÉ, *La bibliothèque d'un juriste normand, le fonds Groult au service historique de la Défense, département Marine, à Cherbourg-Octeville*, Cherbourg-Octeville, Ville de Cherbourg-Octeville, 2009, 216 p.

**13359**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Introduction à la géographie », 281 p.

**13360-13362**, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle, Traité de géographie, 179, 266 et 200 fol.

**13363**, XVII<sup>e</sup> siècle, traité de la division du monde universel.

**13364**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « La géographie française, contenant des descriptions, les cartes et le blason des provinces de France par P. Duval d'Abbeville », 288 fol.

L'auteur de la notice indique la présence de nombreuses vues des villes peintes en couleurs, de cartes des provinces et des autres contrées du monde.

**13365**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Recueil des inscriptions des remarques historiques et géographiques qui sont sur le globe terrestre de Marly » exécuté le père Coronelli, VIII et 194 p.

Un exemple suffira pour montrer l'intérêt de l'ensemble :

« Inscriptions septentrionale // Longitude 35 D. de latitude // *Golfo de La Yeguas* // et au François // *Golfe des Juments* // Fort sujet aux tempestes, on luy donne // ce nom à cause que les Espagnols y passant // dans leurs premiers voyages aux Indes // avec quantité de bestiaux, et surtout // des cavales, furent obligez par le mauvais // temps de jeter tout à la mer quils ont // toujours appellé depuis *Golfo de las Yegas* // Sanut prem. part. lib. 3. de lafrique. // 47.D. de latitude // On trouve aux environs d'icy la profon- // deur de la Mer qui est d'environ 110 ou // 120 brasses. // 58.D. de Latitude // Les isles occidentales d'Ecosse nommées par les habitans *The western Isles*, et Longit.// *The westernes isles of seetlan* par les // Anglois et *Inh galles* par les Hibernois. // sont 44. Et il y a un evesque dans l'isle // *Iona* ou de *Saint Colomban*, les rois d'Ecos // se dont elles dépendent, les ont achetées autrefois du royaume de Norvège. // 4 D. de Latitude // Par icy passent les vaisseaux // Banc dangereux à une lieue de terre », p. 6-7.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061340t>

**13366**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Explication des figures qui sont sur le globe terrestre de Marly par F. Le Large, XVI et 380 p.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061321g#>

**13371**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Dernier livre de la desc[r]iption de tous les portz de mer de l'Univers » par « Jean Massart, escripvain du roy », 38 p.

Le contenu ne correspond pas au titre, il y a la description approximative de de plusieurs côtes en vers de mirilton allant de Trafalgar aux environs de La Plata en passant par le Rhin, la Baltique et autres lieux.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061308m>

**13372**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Observations de divers ports, avec les mouillages, fait par le sieur de Cogolin, capitaine d'un des navires de sa majesté », 38 fol.

Le document est composé de cartes suivi des explications des lettres portées sur celle-ci dont voici la liste :

« La Galitte à la vue de la Barbarie », fol. 3, « Pouillance », île de Majorque, fol. 4, « Majorque », fol. 6, « Les isles de Fromentières et d'Evisse », fol. 8, « Les isles de Cheffarine », proche d'Oran, fol. 10, « La ville de Sarcelle en Barbarie », fol. 11, rade d'Alger, fol. 12, rade de Bizerte, fol. 14, rade de « Portefarine », Tunisie, fol. 16, rade de La Goulette, port de Tunis, fol. 18, Lampéduza, fol. 20, « La baye de Loristan », fol. 21, « Les isles de Saint Pierre et de Saint Hiaugou en Sardaigne », fol. 22, « Golfe de Palme » en Sardaigne, fol. 24, « La baye de l'isle Rousse », fol. 26, « Le cap de Poullou avec la rade de la Caillery », fol. 27, L'île de « Taulare » et la rade de l'île de « Bosquede » en Sardaigne, fol. 28, « Ce sont les îles des Bouches de Bonifacy », fol. 30, « L'isle de La Planouze », fol. 32, les îles de « Maretime, » de « La Favouillance », et de « La Vence » au large de la Sicile, fol. 33, Tripoli, fol. 35, la rade de « Vigue [Vigo] et de Bayonne », fol. 37.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061215d>

**13373**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Papiers du père Gastel sur le passage de la mer d'Ouest en Asie, avec des lettres des missionnaires sur ce sujet », 107 fol.

Le document concerne le Passage du Nord-Ouest comme le laisse deviner la liste des cartes indiquées par le rédacteur de la notice : Mer glaciale arctique, Groënland, Baie d'Hudson, Labrador, Sibérie, Terres polaires.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b52509719j>

**13374**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Notice historique des principaux voyageurs modernes, depuis l'an 506 jusqu'au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle », par Mentelle, 63 p.

**13375**, Après 1671, « Voyages d'Italie, Allemagne, Pays-Bas et Angleterre » par un jeune seigneur de la cour de Louis XIV (1669-1671), VII et 378 p.

**13380-13381**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Voyages de Jean Godot, tant en l'Amérique, Affrique, Asie, etc. », 2 vol.

Selon l'auteur de la notice, les deux volume comportent des vues grossières des lieux cités.

**13380**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Voyages de Jean Godot, tant en l'Amérique, Affrique, Asie, etc. », L et 494 p.

« Ma première campagne sur mer fut à Saint Domingue, isle de l'Amérique pour cet effet, je m'embarquay au Port-Louis, le 9 septembre 1696, dans une flute nommée *Carche* commandee par mle capitaine Du Bois. Le 5 mars de l'année suivante, comme nous étions à Saint-Domingue mouillé à Leogane, prest à faire voile pour revenir en France, il arriva monsieur de Pointis avec une escadre de vaisseaux qui devoit prendre monsieur du Casse, gouverneur de Saint-Domingue pour aller assiéger Carthagène appartenant aux Espagnols Monsieur du Casse ayant assemblé environ deux mil hommes tant flibustiers, nègres qu'habitans et quelqu'autres vaisseaux, dont j'embarquay dans un, qui étoient en rade de Saint-Domingue, et dont le tout faisoient bien 7 mil hommes.

Nous appareillames le 19 mars et fumes faire de l'eau et du bois au Cap-Tiburon, et après avoir fait nos provisions necessaire et avoir radoubé quelques uns de nos vaisseaux, nous fimes route. Nous arrivames à la vüe de Cartagene le 7 avril. Monsieur du Casse fit mettre pied à terre à des flibustiers pour reconnoitre le pays. Le 13 nous müillames devant la ville de Cartagene qui est defendue par trois forts qu'on apelle les forts de Bocachique, Sainte-Croix et Saint-Lazare sans compter d'autres deffences ou redoutes ... » fol. B.

<https://www.archivesetmanuscrits.bnf.fr/ark:/12148/cc44211w/ca19858873>

**13381**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Suite des voyages de J. Godot, D. B., où il est parlé de mœurs, coutumes, religions, etc de différentes nations ».

**13423**, XVII<sup>e</sup> siècle, « chronologica, historica et geographica, etc. – Itinéraires et navigation, etc. », 372 fol.

**13424**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Notes et extraits sur différentes maisons, provinces et villes d'Italie, l'île de Malte, les États du pape et la découverte de l'Amérique, 64 fol.

**13458**, XVII<sup>e</sup> siècle, Pierre-Daniel Huet, « Histoire sommaire du commerce et de la navigation des anciens », 165 fol.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b60006957>

**13508**, XIV<sup>e</sup> siècle, Vies de sainte Geneviève et de saint Magloire, 69 fol.

- 1315, « La vie monseigneur saint Magloire, qui fuarcevesque de Dol, et les miracles que i fist, translâtée de latin en françois et escrite en ...1315 », fol. 30.

**13509**, XIV<sup>e</sup> siècle, Raymond Féraud, « Vide de monseghnor sant Honorat del Lerins », 114 fol.

**13530**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Histoire des religions ou ordres militaires de l'Eglise et des ordres de chevalerie de tout l'univers, tirée de cemonsieur Hermant, de 1704, par Jean-François de Craponne en 1721 ... », 321 p.

« L'ordre militaire des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem ou de Malthe.

Quelques années avant le voyage du fameux Godefroy de Bouillon pour la conquête de la Palestine, certains marchands qui estoient de la ville de Melphe au royaume de Naples, et qui negocioient au Levant, obtinrent du caliphe d'Egypte qui estoit en possession alors de la Terre-Sainte, la permission de bastir un couvent et hospice pour eux à Jérusalem et ceux de leur paus qui venoient en pelerinage y vister les saintz lieux et honores les sacrez misteres. Il s'obligerent un tribut annuel à ce prince et à ces successeurs vers le milieu du onzieme sciècl. Leur richesse ayant augementé, ils bastirent une chapelle devant le temple de la Résurrection ... », p. 49.

Le chapitre concernant l'ordre court de la page 49 à 66.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061612j>

**13531**, XIV<sup>e</sup> siècle, Etablissements de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, 66 fol.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90614227>

**13532**, XVI<sup>e</sup> siècle, Etablissements de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, 32 et 88 fol.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9009674g>

**13544-13546**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Description, ou carte de toutes les villes, bourgs, villages, hameaux du royaume de France », XII et 1908 p.

**13588-13613**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Mémoires abrégés des généralités du royaume de France » dressés par les intendants des provinces, en 1697-1699, pour l'instruction du duc de Bourgogne et recueillis par monsieur de Boulainvilliers,

13591, Bordeaux, 98 fol.

13593, Bretagne, 93 fol.

13594, Caen, 47 fol.

13597, Languedoc, 225 fol.

13599, La Rochelle, 43 fol.

13606, Picardie, 96 fol.

13607, Poitiers, 66 fol.

13608, Provence, 201 fol.

13610, Rouen, 31 fol.

13612, Roussillon (1710), 29 fol.

**13618-13631**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Mémoires des généralités du royaume de France, dressés par les intendants des provinces, en 1696-1699, pour l'instruction du duc de Bourgogne, 15 vol.

13622, Bretagne, 176 fol.

13624, Bordeaux, 145 fol.  
 13625, Flandres, 144 et 144 fol.  
 13627, Artois, 228 fol.

**13633**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Mélanges, 84 fol.

« Détail du Boulonnois – 1732 », fol. 1  
 « Observations sur les places de Dunkerque, Gravelines et Calais en 1732 », fol. 11.

**13791**, XIX<sup>e</sup> siècle, Halma (abbé), bibliothécaire de l'impératrice Joséphine, « Tableau historique de la Corse », 25 fol.

Avec cartes et dessins de monuments.

**13792**, XIX<sup>e</sup> siècle, Halma (abbé), bibliothécaire de l'impératrice Joséphine, « Tableau historique de la Martinique », 42 fol.

Cartes et dessins.

**13794**, XVII<sup>e</sup> siècle, Mélanges, 304 fol.

« Mémoires des saluts de mer », fol. 141.

**13967**, XVIII<sup>e</sup> siècle, P. Bougeant, « Histoire des guerres et des négociations qui précédèrent le traite de Westphalie ... composé sur les Mémoires du comte d'Avaux », 584 p.

**13970-13972**, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle, Papiers de A.-B. Caillard, ministre plénipotentiaire, garde des archives du ministère des Relations extérieures (1807).

**13971**, II, « Lettres sur l'Islande, par M. Troil, suédois, traduites par M. Gaillard, avec des notes et discours préliminaire par M. Desmarest », 223 fol.

**13972**, III, « Voyage aux montagnes glacées du canton de Berne » - « Lettres sur la Russie » - « Explications demandées à MM. Ko et Tang concernant la Chine : richesse, distribution des terres, culture », 108 fol.

**13973**, Septembre 1698, « Mémoires instructifs pour un ambassadeur de Suède », 873 p.

**13974**, XVII<sup>e</sup> siècle, « acte délivré par deux notaires au sire de Culant et à Guillaume Cousinot, ambassadeurs de France, de ce qui se passa entre eux et les mabassadeurs d'Angleterre, au port Saint-Ouen, el 20 juin 1448 », 101 fol.

En sous unité de description : « Instruction des choses que le roy a chargé et ordonné dire et remonstrer au duc de Bretagne, son nepveu, et qui ont esté desclairées aux et grand maistre de Bretagne, lesquels le duc a envoyé ses ambassadeurs devers le roy », fol. 90, « Extraict d'aucun

points principaux que le duc de Bretagne est tenu au roy par le traicté de la paix, fait en l'an 1477 », fol. 100.

**13977**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Les remarques triennales de Jean-Baptiste Duval, advocat en parlement et secrétaire de la royne ; pendant l'ambassade de messire Jehan Brochard, sieur de Champigny, conseiller du roy et son amassadeur à Venise », 1607-1610, 402 fol.

À titre d'exemple :

« Bandolo, port de la mer Adriatique laquelle se voit à m. d. », fol 34.

À Choggia : « Jeudy xxv<sup>e</sup>, Séjour audit lieu pendant lequel monseigneur l'ambassadeur alla se promener dans une barque sur les lagunes pour voir la pesche et les lieux ou les pescheurs retienent leur poisson après l'avoir pris, lesquels ne sont entourez que de roseaux entrelacez en manière de hayez. Il vit les salines qui sont fort gracieuses et enfermées de murailles de brique mais il ne s'y travaille qu'en certaine saison pour faire le sel », fol. 34.

« Malamocco a esté autrefois le pincipal domicile des Vénitiens du temps de leur origine et est encore un assez bon petit lieu où y a un bon port auquel abordait les navires pour venir à Venize, se tenant là neantmoins, si ce n'est que par necessité il sort besoing de remettre le vaisseau pour faire radoub. L'on voit de loing grande quantité de masts, cordages desdits anchrés au port. Et afin que les matelots reconnoissent encore mieux l'advenue du port, il y a proche d'iceluy quelque quantité d'arbres en pied. Il est appelé par les latins *Métamaucus* et est comme une petite isle », fol. 35.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9060970q>

**13978**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Mémoires sur les différentes puissances de l'Europe et leurs rapports avec la France, 379 fol.

**13979**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Négociations de Pirenées - Les lettres du cardinal Mazarin au roy, à la reine et aux ministres en 1659 », 169 fol.

**13981**, 1671-1673, Abbé Carré, « Progrez des François en Orient », 691 p.

La notice de la BnF précise à la présentation du contenu : « Établissement des Français à Madagascar, aux Indes orientales ; leurs rapports avec les Portugais, les Hollandais et les Anglais ».

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9063601c>

**13982**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Journal de l'ambassade de Suleiman Aga, envoyé extraordinaire du bey de Tunis près de sa majesté très chrétienne, depuis son arrivée à Toulon, le 18 janvier 1777, jusqu'à son embarquement dans ledit port, le 31 may de la même année, rédigé par le sieur Ruffin, secrétaire interprète du roy pour les langues orientales, et chargé par sa majesté de la conduite dudit envoyé », 333 p.

En dehors de la partie organisationnelle de la venue de l'ambassadeur tunisien y compris sa quarantaine à Toulon, le document comporte, entre autre, une note qui pourrait aussi intéresser

l'histoire militaire. Avec les chevaux, l'ambassadeur a envoyé quatre esclaves en cadeau : trois Corses et un français, Jean Bourdeaux, natif de Mens, diocèse de Die :

« Note historique dudit Jean Bourdeaux. Il étoit cordonnier à Mens, engagé en 49 : dans Bourgogne infanterie, il avoit joint en 50 : le régiment, et y avoit servi jusqu'en 64 : rengagé en 68 : à Brignolles dans Tournesis, compagnie de M. d'Erivaux, il avoit suivi ce drapeau à Antibes, Monaco, et en Corse, où il déserta la même année. Il passa à Florence, et s'engagea dans les troupes de Naples Plombiglière, d'où il fut envoyé à l'iles d'Elbe à Longone. Il en déserta pour revenir en Corse, et y profiter de l'amnystie. Parti du port de Marciano avec un autre François, déserteur comme lui de France et de Naples, il fut pris en 69 : à la vue de la Corse, par un corsaire tunisien. Son compagnon fait turc, a eu l'adresse de s'évader et de rentrer en France », p. 12.

La seule trace d'activité diplomatique est la remise de quatre mémoires à monsieur de Saint-Priest à destination de monsieur de Sartine. Le premier étoit une demande auprès du grand-maître de Naples pour obtenir la libération d'un nommé Mohammed Miconosly, capitaine d'un Scamparia, fait esclave par un vaisseau de la religion en 1774, ce tunisien appartenait à Sidy Moustapha, kiaga du Bey. « Le second étoit en faveur des capitaines François, Balthazar Roch Pin de Martigues, et François Rouxel de La Touraudaye de Saint-Malo qui tous deux avoient été employés à , et avec succès à Tunis par Suleiman Pacha aga. Pin demandoit les invalides, quoiqu'agé de 55 : ans, mais il avoit été fort maltraité à la descente des Russes en Morée ; et La Touraudaye avoit prié l'envoyé de lui faire augmenter sa pension d'invalides de 300<sup>lt</sup>, en considération de ses blessures au service de sa majesté, et de son ambarras pour entretenir une mère fort agée ». Le troisième mémoire visait à récompenser le sieur Seillard, maître de poste de Donzerre à Montélimar, pour ses services en lui faisant accorder un troisième cheval pour l'année. « Le quatrième regardoit un forçat sur la galère *Brave* à Toulon, n° 1113 : nommé Pascal d'Uzès, qui avoit présenté requête à l'envoyé pour qu'il s'intéressât à son élargissement après 19 : ans de punition », p. 112-113.

La réponse aux mémoires figure quelques pages plus loin. Le capitaine tunisien sera libéré, Le capitaine Roch-Pin reçoit une pension d'invalidité de 8 l. (*sic*) quant aux autres demandes : il sera statué plus tard, p. 122-123.

La fin du volume comporte un « Recueil des mémoires et ordres de sa majesté, des dépêches, instructions et lettres de monseigneur de Sartines et de monsieur de Saint-Dizier ... relatifs à l'ambassade de Tunis », p. 175 et sqq.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b525049021#>

**14003**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Répertoire du registre intitulé : les anciennes ordonnances » du Parlement, 1276-1537, 150 fol.

**14004**, XVII<sup>e</sup> siècle, Pierre Bodolène, « Table [alphabétique] des édits, déclarations, lettres-patentes et autres actes enregistrés ès registres des ordonnances du Parlement de Paris, 585 fol.

**14005**, XVII<sup>e</sup> siècle, Table alphabétique des édits, déclarations *etc.* enregistrés dans les registres des ordonnances du Parlement de Paris, 55 fol.

L'auteur de la notice précise : « Volume isolé, contenant les lettres G-L seulement ».



**14008**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Recueil de différents arrests, depuis l'année 1590 jusques et compris 1599 », 440 fol.

**14082**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Etat des revenus et dépenses du royaume de France en 1756 », 28 fol.

**14165**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Relation de Candie », siège de 1669, 129 p.

**14179**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Mémoire instructif sur la guerre de Provence, Daupiné et Savoye, présenté au roy, le 23 novembre 1712 », 54 fol.

**14180**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Recueil de lettres sur la campagne d'Italie, 1733-1735, 273 p.

**14181**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Lettres sur la guerre faite en Allemagne pendant les années 1734 et 1735, et en Italie pendant les années 1733, 1734 et 1735 », 256 fol.

Le rédacteur de la notice indique : « Plusieurs lettres concernant les mouvements des escadres françoises en 1740 et 1741 » à Saint-Domingue *etc.*, fol. 247 et sqq.

**14186**, 1751, Etat militaire de la France, 208 et 112 p.

**14265-14278**, XVIII<sup>e</sup> siècle, table générale des édits et ordonnances concernant la Marine, 1551-1756, 14 vol.

**14279**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Extrait des ordonnances rendues sur les fait de la Marine depuis Charles VI jusques à l'ordonnance du roi » de 1681, 58 fol.

**14280-14281**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Le Camus, « Essai ou dissertation sur les galères de France », 2 vol., 47 et 48 fol.

**14282**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Narration de la campagne, ou voyage de course de Jean Bourgneuf, parisien, en Levant contre les Turcz, sous le commandement du chavlier Valbel, faicte l'année 1660 », 71 fol.

**14283**, 1734, « Journal de la campagne que j'ay faite sur la galère patronne, commandée par le bailli de La Pailletrie, chef d'escadre et inspecteur des galères, et commandant les six galères sur la coste d'Italie, pendant les mois de juillet et aoust 1719 », 585 p.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9007493h>

**14284**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Agenda de Marine » ou « Liste générale des vaisseaux du roi au 1er janvier 1683 », 57 fol.

**14285**, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle, Relations de campagnes du Levant, 72 p.

- « Remarques journalières du voyage de Constantinople de l'année 1699 », p. 1-29
- « Journal de la campagne de l'année 1700 que j'ai faite dans le vaisseau du *Trident* commandé par monsieur le chevalier de Beaujeu, capitaine de vaisseau, commandant la compagnie des gardes marines le Marine dans le département de Toulon » - « Campagne de l'escadre de la Méditerranée sur les côtes d'Espagnes », p. 29- 64.

**14286**, 1759, Liste générale des officiers *etc.* de la Marine et des vaisseaux du roi, 142 p.

La table des matières, p. 1, indique :

« Liste générale des officiers de la Marine suivant leur rang d'ancienneté	p. 1
Liste générale des gardes du pavillon de la Marine	p. 30
Cent compagnies françaises de la Marine	p. 42
Liste générale des officiers de plume entretenus dans la Marine	p. 47
Liste générale des vaisseaux, frégates et autres batimens du roy au premier janvier 1759	p. 65 »

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90613573>

**14287**, 1759 ; Liste générale des officiers *etc.* de la marine et des vaisseaux du roi, 75 fol.

L'intitulé est approximatif, la table des matières indique deux listes, la première est une liste générale des officiers de Marine, p. 1-116 suivi de la liste des officiers du département de Toulon, p. 117-151. La liste des officiers est détaillée par grade dans la table : Amiral et vice-amiraux, p. 1, Lieutenants généraux, p. 3, chefs d'escadres, p. 5, capitaines de vaisseau, p. 9, lieutenant de vaisseau, p. 23, capitaines de brulots, p. 51, enseignes de vaisseau, p. 53, lieutenant de frégate, p. 89, capitaines de flute, p. 93, officiers retirés, p. 97.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90613573>

**14288**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Etat abrégé [de la] Marine du roy, Année 1765 », 65 fol.

**14289-14290**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Idée générale de la fourniture des vivres » pour la Marine française, VI-222 et IX-340 p.

**14291**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Régiment du corps royal de l'artillerie des Colonies ; situation générale dudit régiment le 6 septembre 1785 », 13 fol.

**14293**, 1719, « Questions très curieuses et très utile touchant le commerce, avec leur solution », 122 fol.

**14294**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Recueil de mémoires sur le commerce *etc.*, 267 fol.

Parmi les mémoires cités dans la sous-unité de description figure :

- « Differentes veües qu'on doit avoir en faisant un état tous les ans de ce qui sort et de ce qui entre dans le royaume », fol. 1-4
- 1702, « Pour régler des droits d'entrée et de sortie – 1702 », fol. 5-8.
- 28 juin 1705, « Mémoire du sieur de Granville-Locquet, député de la ville de Saint-Malo à la Chambre de commerce de Paris, pour établir le commerce de France avec Espagne », fol. 32-58.
- « Mémoire sur ce qui regarde trois vaisseaux de Saint-Malo, qui ont esté faire commerce dans la ler du Sud, et qui sont partis au mois d'aouts 1703 », fol. 59-67.
- « Mémoire sur l'entrée des manufactures du Nort restrainte au port de Calais et de Saint-Valéry [sur-Somme], et l'exécution du tarif de 1667 ... », fol. 68-79.
- 28 mars 1707, « Sentiment des députez du conseil de commerce sur les passeports demandez par des négocians anglois », fol. 80-83.

- 1706, « Lettre et memoire envoyez par le sieur Cappeau, négociant à Marseille, contenant les moyen d'empescher la sortie de l'argent hors du royaume par le port de Marseille », fol. 84-107.
- 1705, « Mémoire sur la contestation des raffineurs de La Rochelle et ceux de Bordeaux », fol. 126-130.

**14299**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Tableau des monnoies, mesures longues, mesures rondes pour les grains, pour les corps liquides, mesure pour le sel, jauges des vaisseaux, poids, changes *etc.* », 79 p.

**14310-14329**, 1697-1699, Mémoires concernant les généralités du royaume, dressés par les intendants pour le duc de Bourgogne, 22 vol.

Parmi les généralités décrites :

**14311**, II, Artois, 105 fol.

**14312**, III, Bordeaux, La Rochelle, Béarn et Basse Navarre, 146, 120 et 43 fol.

**14318**, IX, Flandres gallicane et flamingante, 181 et 170 fol.

**14321**, XII, Languedoc, XVII-661 p et cartes.

**14322**, XIII, Languedoc, XVII, 661 p. et cartes.

**14328**, XIX, Picardie, 330 fol.

**14336**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Mémorial de l'administration du royaume de France », 228 p.

**14337**, AN XII (1804), Accard, « Idée des richesses de l'empire français et de ses ressources », 6 fol.

**14369**, XVII<sup>e</sup> siècle, Protocole ou formulaire de la secrétairerie d'état sous le règne de Louis XIV, 462 fol.

Parmi les formulaires indiqués à la table alphabétique des contenus :

- « Adveu de la sortie de plusieurs vaisseaux », fol. 196.
- « Confirmation des privilèges des villes hanséatiques », fol. 17.
- « Commission de chef du conseil des armées navales », fol. 129.
- « Commission d'intendant de la Marine », fol. 138.
- « Commission de surintendant des vaisseaux », fol. 154.
- « Commission portant à un parlement de la cognoissance d'une prise faite en mer », fol. 155.
- « Commission sur un arrest de mainlevée d'un vaisseau », fol. 156.
- « Commission au juge de l'admirauté à Honfleur de recevoir la commission d'un matelot », fol. 158.
- « Cappitaine général des costes de la mer », fol. 161.
- « Cappitaine garde coste », fol. 162.
- « Commission pour faire le procez à des cappitaines de vaisseau », fol. 170.
- « Congé de l'admiral pour aller en cours et en marchandises », fol. 182.
- « Confirmation d'un traicté fait pour les costes d'Acadie », fol. 431.
- « Commission pour commander dans l'isle de La Tortue », fol. 439.
- « Commission pour armer un vaisseau en guerre et courir sus au pirates qui troublent le commerce », fol. 445.
- « Commission pour équiper un vaisseau en guerre et marchandise et aller aux voyages de long cours », fol. 446.
- « Commission pour exercer par provision la charge de lieutenant de l'amirauté à Bourdeaux », fol. 449.

- « Commissaire généra à la consuite des comdamnez aux galères », fol. 455.
- « Déclaration pour faire jouir quelques particuliers des privilèges accodez aux villes hanséatiques », fol. 19.
- « Desfences d'aller traffiquer à Bordeaux », fol. 32.
- « Déclaration sur un traicté fait avec les estats de Hollande », fol. 33.
- « Don des isles Saint-Christophe aux chevaliers de Malte », fol. 422.
- « Don de quelques terres en l'Amérique pour l'establissement d'une compagnie pour le commerce », fol. 450.
- « Edit de supression des charges de connestable et admiral de France », fol. 106.
- « Création de la charge du grand maître chef et surintendant général de la navigation et commerce de France, fol. 106.
- « Création d'un commissaire dans Monaco », fol. 415.
- « Expédition pour destacher un gallerien de la chaine et le remettre à la garde d'un huissier », fol. 459.
- « Expédition pour faire destacher un gallerien de la chaine et le mettre en liberté », fol. 460.
- « Garde général du magasin de la Marine du Ponant et Levant », fol. 168.
- « Jussion pour l'enregistrement pur et simple des lettres patentes du renouvellement d'alliance avec les villes hanséatiques et confirmation de leurs privilèges », p. 18.
- « Jussion sur un édit de création d'un commissaire à Monaco », fol. 417.
- « Lieutenant général de l'artillerie de la Marine », fol. 142.
- « Lieutenant général au gouvernement de l'isle de Saint-Christophe », fol. 143.
- « Lieutenant général de la Marine », fol. 149.
- « Lieutenant général en une armée navale par commission », fol. 146, 149, 151.
- « Autre par la mort du grand maitre, chef et surintendant de la navigation », fol. 153.
- « Lettres patentes pour l'establissement du commerce à Madagascar », fol. 427.
- « Lettres patentes patentes de continuation de la concession donnée par l'admiral d'aller establir le commerce à Madagascar », fol. 427.
- « Mandement au grand maitre de la navigation de donner son attache pour l'exécution d'un arrest », fol. 454.
- « Nomination du grand maitre, chef et surintendant de la navigation à la charge d'intendant du commerce et chef general des escadres », fol. 132.
- « Ordre du roy aux greffiers des sieges de l'admirauté de deslivre des extraits en bonne forme de tous les estats de recepte par eux faitz », fol. 157.
- « Ordonnances pour le payement des gages des gardes de la Marine près la personne du grand maistre », fol. 159.
- « Ordonnances pour le payement de la solde des matelots de quelques viasseaux », fol. 158-159.
- « Pouvoir et commission pour travailler à la liquidation des prises en mer par les François et les Anglois l'un sur l'autre », fol. 23.
- « Provision d'admiral de France », fol. 113.
- « Provision d'admiral de Guyenne », fol. 115
- « Pouvoir à l'admiral de commander sur tous les portz et havres maritimes », fol. 117.
- « Provision de grand maitre de la Marine avec survivance », fol. 124.
- « Pouvoir d'intendant de la navigation et chef général des escadres », fol. 134.
- « Permission d'acheter une barque prise par des Espagnols sur des marchands », fol. 160.
- « Provision de consul à Tripoly etc. avec survivance », fol. 164.
- Provision de consul à Naples », fol. 169.
- « Pouvoir de gouverneur et lieutenant général en l'estendue du fleuve de Saint-Laurent en la Nouvelle France », fol 440.
- « Pouvoir de gouverneur generale des isles de l'amérique », fol. 441.

- « Pouvoir de lieutenant général es isles de La Martinique, la Grenade et autres », fol. 443.
- « Permission d'armer un vaisseau en guerre et marchandises pour aller partout », fol. 448.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90071907>

**14416**, <sup>XV</sup><sup>e</sup> siècle, Petite chronique de Flandres, en vers (1244-1409) intitulée : « Les aventures depuis Ilc ans », 10 fol.

**14417**, « Mémoire sur l'état général de toute les provinces de France, tome [...] concernant la province d'Artois – Année 1710 », VI et 269 p.

**14500**, 1772, « Mémoire sur la deffense des côtes du Languedoc, [en 1766], par M. le marquis de Caraman – A Paris, année 1772 », 144 p.

**14517**, <sup>XVIII</sup><sup>e</sup> siècle, analyse du traité de droit public en Allemagne, par G. A., avec commentaire de Zschackwiz, 207 p.

**14546**, <sup>XVII</sup><sup>e</sup> siècle, « Extrait des comptes de Normandie sou Henry VI, roy d'Angleterre, et le duc de Bedford, son lieutenant par Pierre Sureau, receveur général de finances de ladite province, depuis le 16 novembre 1423 jusqu'au 15 janvier 1425 (n.s.) », 35 fol.

L'auteur de la notice précise que les comptes originaux de Pierre Sureau se trouvent dans le même fonds : n° 4485, 4488 et 4491. Cf. *supra*.

**14547**, <sup>XIX</sup><sup>e</sup> siècle, Recueil de poèmes concernant la Normandie ou d'auteurs normands formé par Léchaudé d'Anisy, 185 fol.

Parmi l'ensemble des documents figure une « Note des titres originaux concernant le Mont-Saint-Michel recueillis par monsieur de Saint-Victor et envoyé par lui à monsieur Le Herissier de Gerville comme matériaux pour son histoire du département de La manche », fol. 184-185.

**14548**, Milieu <sup>XIV</sup><sup>e</sup> siècle, Guillaume Chapu, [Grand coutumier de Normandie en vers], 301 fol.

**14549**, <sup>XVII</sup><sup>e</sup> siècle, « Arests notables rendu au parlement de Rouen en execution de quelques articles de la Coustume de Normandie et sur l'explication d'iceux » recueillis par mosnieur de Fermamel, depuis l'édition de la Coutume par messieurs Godefroy et Berault jusqu'en 1659 », 77 fol.

**14550**, <sup>XV</sup><sup>e</sup> siècle, [Heures à l'usage de Rouen, Grand coutumier de Normandie], 142 fol.

« Les droiz et les establissemens de Normendie » [Grand Coutumier de Normandie], fol. 34-143.

Les auteurs de la notice sont Octave Julien et Delphine Mercuzot.

**14553**, <sup>XV</sup><sup>e</sup> siècle, « S'ensuivent les teneurs de plusieurs chartes extraites du cartulaire des religieux abbé et couvent de Saint-Martin d'Aumale, et aussi de l'église de la Sainte-Trinité de Fescamp et, et de l'église de la benoite Marie-Magdeleine de Rouen, et outre du prioré de notre dame d'Ouville translâtées de latin en François », 58 fol.

Parmi les documents figure d'une lettre envoyée probablement de Fécamp au seigneur de Blosserville, le 1<sup>er</sup> mai, contenant l'analyse de document envoyé à ce dernier dont « En l'an mil II<sup>ct</sup> XL ou moys de may ou sont les armes du seel des Meulectes et contiennent ung appointement [avec l'abbaye de la Sainte-Trinité de Fécamp] du port de Veulettes du consentement de Jehanne, sa femme » (fol. 13). Il est le seul à matière maritime de l'ensemble.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9007168d>

**14555-14558**, XVII<sup>e</sup> siècle, Pierre-Daniel Huet, « Origines de Caen », 4 vol., 149, 305, 423 et 369 fol.

**14559**, XIX<sup>e</sup> siècle, « Lettres et mémoires de monsieur du Quesnay sur les origines de Caen » recueillis par Léchaudé d'Anisy, 156 p.

**14564**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Remarques sur la ville de Dieppe », 133 fol.

**14568**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Antiquités de la ville d'Harfleur recherchées par monsieur de La Motte – 1676 », 92 p.

**14571**, XIV<sup>e</sup> siècle, Coutumes de la vicomté de l'Eau de Rouen *etc.*, 63 p.

Le document se subdivise en trois éléments :

- « Usages des acquis de la viconté de l'eaue de Rouen », p. 1-40.
- « Jugements et coustumes de la mer dictes d'Olleron », p. 41-52.
- « Judicia quam Willemus rex qui regnum Anglie acquisivit habuit in Normannia ... », p. 5356.
- « Extrait du compte de la viconté [de l'eau] de Rouen, du terme de Pasques 1373 », p. 57-63.

A titre d'exemple tiré des « Usages ... » :

« Chacun marinier ou batelier puet de sa propre auctorité en la nef ou en son natel arrester la marchandise qu'il a apporté pour son fret ou pour son salire et autrement meut fors par le congié dez vicontes devnat qui l'en pledera s'il convient plaidier », p. 28.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90616648>

**14578**, XIV<sup>e</sup> siècle, Gage-plèges de la seigneurie de Maupertus (Manche), 18 fol.

**14585**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Cahier des C[oustumes], usaiges et stilles de la [comté] de Ponthieu » (1495), 130 fol.

**14608**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Guyot de Puymorin, « Mémoires historiques et critiques contenant les opérations des troupes du roy de France en Corse jusqu'à son entière réduction », 88 fol.

Le seul intérêt maritime du document est le voyage de l'auteur du continent vers la Corse :

« M. d'Hericourt me mena à la tartane qui devoit me passer en Corse ; ce fut l'échec de ma philosophie. Je fus assés maistre de moi pour paroistre indifferant quoique nature souffrit beaucoup. Cependant, quand je fus livré livré à moy mesme, je tombai dans une mélancolie et un abattement sigulier. J'avois fait le projet le projet de m'instruire avec la flotte sur la manœuvre et autres details de la navigation. Je n'eus pas la force d'executer mon idée. Cet aneantissement

avoit déjà bien dure lorsque le conseil du fidel Saint Amand me rapellerent à moy. Même s'il était fort tard, le vent ne se levoit point. Mon inquiétude de luy en donnoit, il s'etoit instruit par les mariniers queles etoient les moyens de prevenir les incommodités que la mer occasionne. Ces pilottes et les autres l'avoient assuré qu'il falloit beaucoup manger et boire. Il me proposa en conséquence de souper. Je ne luy repondit point. Il me rebattoit les maximes de la marine. Malgré moy, ile me servit. Je but de tristesse plus que mon ordinaire. Cela me fit une révélation et à mon réveil, j'avois totalement pris mon party. Je passay assé tranquillement trois jours sur le bâtiment. Je m'etois fait au roullis et au tangage. Le pilote m'instruisoit sur la façon de prendre hauteur de voyage de long cours, m'expliquoit l'usage de la boussole et du compa de variation. Je comprenois assé ses demonstrations. J'admirois l'ordre et la subordination du service de mer, l'adresse et la force des manœuvres. Les palans qui sont des poulies repetées me causoient de l'étonnement par les fardeaux qu'on remüe avec leur secours. Je concevois l'effet des voiles latines, la façon de pinser le vent, la direction du bâtiment par le secours de la boussole et du gouvernail. Ces occupations suspendoient mes inquiétudes, j'étois même content de mon sort. Un vent d'ouest enflait les voiles. Nous vinsmes vent arriere et atterames ou fini dans le port de Calvy, le 22<sup>e</sup> jour à 6 heures du matin », fol. 18-19.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90640377#>

**14609**, 1775, « Traité de la défense et de la conservation des colonies par M. Dumas, brigadier des su roy, ancien commandant général des isles de France et de Bourbon – 1775 », 206 p.

**14610**, XIX<sup>e</sup> siècle, « Précis sir les colonies dans lequel on traite de la défense, de la conservation, de la législation et du commerce de ces établissemens, ouvrage posthume de C. Dumas, ancien commandant général des isles de France et de la Reunion – 1775 », VI et 228 p.

**14611**, 1778, « principe sur l'administration, l'amélioration et les commerce des colonies françoise de l'Amérique, selon les suites prévues de la guerre présente des colonies, par le chevalier de Ricard, colonel d'infanterie – 1778 », VI et 292 p.

**14612**, 1778, Ricard (chevalier de), « Mémoires politiques et militaires sur la situation respective de la France et de l'Angleterre à l'occasion des guerres des colonies. Premier volume, depuis décembre 1776 jusqu'en aoust 1777, par le chevalier de Ricard, colonel d'infanterie – 1778 », IV et 293 p.

**14613**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Pénicault, « Relation, ou annale véritable de ce qui s'est passé dans le païs de Louisiane pendant vingt-deux années consecutives, depuis le commencement de l'établissement des François dans le païs par monsieur d'Hyberville et monsieur le comte de Surgere, en 1699, continué jusqu'en 1721 », XIV et 374 p.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9007642w>

**14614**, XVIII<sup>e</sup> siècle, G. Roques, « La manière de negocier dans les Indes orientales », IV et 333 p.

<http://www.gallicabnf.fr/ark:/12148/btv1b9058086p#>

**14615**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Projet de réforme de la Compagnie des Indes, 7 fol.

**14616**, 1716, Philippe-Emmanuel de Coulanges, conseiller au parlement de Paris, « Relation de mon voyage d'Allemagne, ez années 1657 et 1558 », 296 fol.

Le seul élément maritime concerne Venise, fol. 69-114. A titre d'exemple :

« L'isle de Rialto fut la première habitée, ensuite cinquante neuf isles voisines, et enfin douze autres, qui sont en tous soixante deux, lesquelles ayant esté assemblées par quatre cent cinquante ponts ont formé cete admirable ville, toutes les maisons y sont basties sur pilotis, et c'est ce qui les faits subcister au milieu de la mer », fol. 70.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b107213249>

**14626**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Pierre Famin, « Itinéraire du voiage d'Hollande, gait en 1760 », 114 p.

Entre autres choses :

« Notre premier séjour à Rotterdam a été de cinq jours. C'est une grande et belle ville de Hollande ou se fait un grand commerce avec l'Angleterre, l'Ecosse et Paris, surtout les vins de France en sont une branche considérable. Elle est située au confluent de la Meuse et de la Rote dont elle a conservé son nom, « dam » en langue du pays comme voulant dire « digue », comme qui diroit, « digue de la Rote ». Elle est à trois lieües de Deft et à cinq de La Haye. On l'estime la plus riche et la plus marchande après Amsterdam. La Meuse n'a guerre moins d'une demie lieüe de longueur vis-à-vis de la ville. Il y arrive toutes sortes de vaisseaux. J'ai remarqué sur le port deux pointes de terre qui avancent un peu dans l'eau. Au milieu de ces deux pointes passe un grand canal qui traverse Rotterdam, et qui distribue ses eaux dans d'autres canaux. Quoique le port sur la Meuse soit grand, et fort sure, l'on peut dire que toute la ville est un port, étant traversé par un grand nombre de canaux si larges et si profonds que les plus grands navires y peuvent entrer et aller descharger à la porte des magasin ... », p. 30-31.

A Amsterdam : « La maison des Indes que je n'ai vu qu'en dehors est un vaste batiment ou l'on m'adit qu'étoient de grands magasins remplis de diverses sortes de marchandises qui viennent des Indes, ou les navires hollandois vonts tous les ans ainsi que sur la mer Baltique et dans la Méditerranée.

L'on m'a conduit à l'arsenal des vaisseaux de guerre qui est vaste et rempli de toutes les armes propres à équiper une armée navalle, ainsi que les agrès pour les plus gros vaisseaux Nous avons vu dans une salle basse de cette amirauté, un bateau de sauvage couvert de peaux qu'un amiral hollandois pris il y a quelques années, le sauvage étant dedans. Il fut amené en Hollande et après y avoir demeuré, il sollicita d'être remis dans son païs ce qui lui accordé et des vaisseaux qui faisoient voiles pour les parages l'y reconduisirent », p. 45-46.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90614242>



**14627**, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, « Considérations sur l'estat présent des Provinces-Unies », 25 p.

**14628**, 1672, « Responces à l'escript intitulé : « Considerations sur l'esta present des Provinces-Unies, ou examen du manifeste du roy d'Angleterre par un particulier fort zelé pour le bien de sa patrie ... », traduit de Flamand en François ... par Christophle de Maur, aumosnier du roy ... et prevost ... de Coyre ez Grisons », 106 fol.

**14630**, XIX<sup>e</sup> siècle, « Les Bataves, ou vertu et courage couronnés par la persévérance », traduit de l'Anglais par Bitaubé, 187 p.

**14637**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Anecdote de la cour de Russie, sous le règne de Pierre I<sup>er</sup> et sa seconde femme, Catherine, par le sieur de Villebois, chef d'escadre dans la marine de Russie », 188 p.

L'auteur signalé n'est pas l'auteur du document. Par contre la première anecdote concerne effectivement le sieur de Villebois. Originaire de Basse-Bretagne, il pratique la contrebande et se voit contraint de s'enfuir en Angleterre où il est engagé comme bas-officier sur un navire de guerre. Ce dernier ayant fait escale à Amsterdam, Pierre I<sup>er</sup> embarque sur le navire qui est pris dans une tempête. Villebois sauve le navire, Pierre Le Grand l'attache à son service comme aide de camp et capitaine de vaisseau et d'y terminer sa carrière comme chef d'escadre du tsar.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061421t/f1.item>

**14666**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Relation de toutes les cours d'Italie, faite en 1692 », 72 fol. (comptés non marqués).

« Les Genoïis ont six galères et la France ne leur permet pas d'en avoir en plus grand nombre. Les chiourmes en sont belles mais les officiers n'ont gueres d'autre service que celui de faire de petits voyages dans lesquels ils portent et rapportent des marchandises. Une galere a un capitaine avec deux gentilshommes de poupe qui font la fonction de lieutenans et une compagnie d'environ soixante hommes tirée de la garnison de Genes et commandée par un capitaine d'infanterie. Ils n'ont point de vaisseau de guerre ; mais ils ont quantité de gros vaisseaux marchands bien équipés et bien armés dont ils pourraient se servir dans un besoin et en former une flotte considérable ...

Genes est leur principal port ; mais le plus grand et le plus sûr est Porto Venere situé entre Genes et Livourne. Ce dernier port est défendu par une forteresse et un château où l'on tient d'ordinaire une garnison assez faible ...

Livourne [grand duché de Toscane] Livourne est une très bonne place et un des plus beaux ports de la Méditerranée. Après cette place Porto Ferrais dans l'île d'Elbe est ce que le grand duc a de plus considérable.

Les forces de mer consistent en quatre galeres bien entretenues. Il n'a point de vaisseaux de guerre ...

La Marine [Venise] consite en 24 galeres au Levant, 20 vaisseaux de guerre dont la plupart sont de louage et d'emprunt avec les galeres du pape et celles de Malthe, sans compter cinq galeasses et trois galeres gardescôtes qui croisent incessamment à l'entrée du golphe. Les Vénitiens ont encore une infinité de batimens et barques armées destinées pour le transport et pour des expetions impreuës ...

... Ils [Etats pontificaux] ont la Mer Adriatique d'un côté et la Mediterranee de l'autre, avec un bon port dans chacune de ces mees, savoir Ancone dans Golphe de Venise et Civita Vecchia dans la Mediterranée ... Le pape a cinq galeres lesquelles sont assez mal entretenües ...

Le port [de Naples] est mauvais et n'est proprement qu'une plage. Les gros vaisseaux n'y peuve,t mouiller qu'au dehos du môle, et ils ne sauroient le faire sans danger, quad la Besche (*sic*) oule vent de sud ouest regne. La darce des galeres est petite et elles y sont fort tourmentées de ce mme vent.

Les autres ports du royaume sont Baies, Gaete, Tarente, Otrante, Brindes et Trani.

Baies est le meilleur port de la côte de Naples. L'entrée est difficile et on est obligé de remorquer les batiimens qu'on veut y introduire. Il y peut tenir une trentaine de vaisseaux et autant de galeres. Il y a dans le port un vieux château sur une roche avec une batterie basse ou l'on tient d'ordinaire une garnison de 100 hommes.

Gaete n'est praticable que pour les galeres. Il y a une forteresse assez considerable avec ses plus de 1200 hommes.

Tarente et Otrante sont peu de choses pour le port aussy bien que pour les fortifications.

Brindes à la bouche du Golphe de Venise étoit autrefois un bon port ; mais il a été comblé par les Espagnols. Il y a garnison espagnole dans le château de la ville.

Trani plus avancée dans la Mer Adriatique est petit et peu pratiqué.

On pourrait joindre à ces ports Porto Hercole et Portolongone, comme dependants du gouvernement de Naples.

Le premier est sur la coste de Toscane et l'estat appellé dell presidii prochs d'Orbiteles. Il est bon pour les galeres ; mais il n'y a place et fonds que pour 5 ou 6 vaisseaux. Il est deffendu par plusieurs forts.

Portolongone, situé dans l'île d'Elbe est soatieux et capable de recevoir la plus grosse flotte de vaisseaux et de galeres. S'il étoit un peu plus à couvert des vents, ce serait un parfaitement bon port. Mais la mer y est quelquefois agitée. Il y a deux redoutes aux deux angles du port, et dans l'extremité une enceinte fortifiée. Ce port est d'une grande conséquence par sa situation ...

Le roy d'Espagne a 24 galeres en Italie : savoir six de Sicile, trois de Sardaigne, huit de Naples et sept autres commandées par le duc de Tursi Doria, et entretenues par des particuliers genois moyennant dix huit mille escus par an que le roy d'Espagne leur donne pour chacune avec la chaine du Milanois. On ne comprend point dans le nombre de ces 24 galeres celles de Catalogne, mais on peut dire qu'elles se ressentent toutes du desordre general de cette monarchie ...

Il y a un assez bon château à Palerme [Sicile]. C'est une plage couverte d'un môle à l'abry duquelle les vaisseaux et galère peuvent mouiller avec quelque seureté ; mis on ne s'y expose pas en hiver. Il [le revenu] est employé une partie à l'entretien de six galeres ...

#### De la Sardaigne.

L'île de Sardaigne, quoyque montueuse est assez fertile ; mis son mauvais air la presque inhabitable. Ele a environ 20 lieues de largeures et 45 de longueuer. Elle entretient trois galeres pour se deffendre des corsaires qui courent incessamment la coste.

Il y a beaucoup de ports dans cette ile. Le plus frequenté est celuy de Calleri ou le vice roy d'Espagne fait sa residence.

<https://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90618179>

**14679**, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle, François Pétis de Lacroix, ancien secrétaire de l'amabassade de la Porte « Estat de la Marine de l'Empire ottoman », 186 fol.

La table des matières, fol. 9, indique les chapitre suivant : « 1<sup>er</sup> De l'origine de la monarchie othomane. 2<sup>e</sup> De l'armée navale, 3<sup>e</sup> Des divers batimens maritimes, de leurs noms et des raisons qui ont porté les turcs à reduire leur armée à des galeres, 4<sup>e</sup> Des differentes classes de galeres ». La notice la Biliothèque Nationa le de France indique en sous unité de description : « Journal des campagnes de l'armée othomane depuis l'année 1656 jusques après la conquête du royaume de Candie » (1656-1683) fol. 104 et sqq.

<https://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061211r/f1.item>

**14680**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Voyage de Jérusalem, fait en l'année 1747 » par un religieux et le chevalier de Landon, 96 fol.

Le document indique le trajet suivi par les voyageurs. Parti de Viterbe, leur navire passe l'île d'Elbe puis longe les côtes orientales de Corse et de Sardaigne puis la côte sud Sicile. Après avoir aperçu l'île de Pantéléria, ils rejoignent Malte puis la Crête avant de rejoindre l'île de Chypre où ils débarquent à Larnaca. Quelques jours plus tard, ils reprennent la mer pour rejoindre Sainte-Jean-d'Acre. Le voyage a duré deux mois avec vent contraire, tempête ... mais aucun pirate barbaresque, fol. 2 v<sup>o</sup> - 7 v<sup>o</sup>. Le retour débute après le 12 juillet sur un navire de Marseille

qui part de Saint-Jean-d'Acre, charge de la soie à Tripoli, se dirige vers Chypre, à Larnaca où arrive un corsaire de l'empereur avec trois prises turques pour lesquelles il voulait savoir si les turcs voulaient les racheter ainsi que les esclaves qui s'y trouvaient, ils croisent un corsaire de Malte, longe l'île de Rhodes puis la Crète. Le navire est contraint par une tempête de mouiller au port de « Modom » prise sur les Vénitiens dans le Péloponnèse :

« En arrivant dans le port nous y trouvâmes l'armée navale des turcs qui en devoit partir bientôt pour se retirer. Nôtre capitaine pria le bruchent dont j'ay parlé de l'accompagner pour aller saluer l'amiral qui les reçut honorablement et leur dit que, sans les six vaisseaux portugais il auroit entièrement défait l'armée des chrestiens. Il estoit parti des la veille ving vaisseaux. Ils avoient encore dans le port 15 vaisseaux de premier rang et 24 ou 30 plus petits, non compris douze galères. Ce port que seule la nature a fait est tres spacieux et entouré de trois rochers ou isles sur lesquelles on pourroit mettre des batteries. On peut y entrer facilement tel vent qu'il fasse et en sortir de même, pour ce qu'il y a quatre entrées différentes ».

La suite du trajet conduit le navire à Malte puis au cap Bon et au large de Tunis et de Cartage avant de pouvoir rejoindre la Sardaigne, ce dernier mouille à Caligliari où se trouvait la flotte espagnole qui venait d'emporter la place sur les impériaux et arrive à Marseille, le 23 octobre, le voyage a duré 3 mois et 12 jours en raison des vents contraires et des tempêtes rencontrées, fol. 72 r°- 86. Le voyage n'est pas tout à fait achever les passagers, l'équipage du navire et les marchandises doivent observer une quarantaine qui est décrite par le document, fol. 86-87. Les voyageurs mettent ensuite deux mois et quatre jours pour aller de Marseille à Rome, théâtre de nouvelles aventures maritimes, fol. 87-90.

<https://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9007186b/f1.item>

**14681**, XVI<sup>e</sup> siècle, « Le Viateur en la plus grande partie d'Orient ... rédigé en langue Toscane par Jehan de Raconis, commissaire en l'artillerie du roy », 150 fol.

En fait du folio 1 à 99, parmi les chapitres :

- « Chappitre d'aucunez choses qui adviennent audit La Mecquez de Zeida, port dudit lieu, fol. 26.
- « Chappitre de Terrapatan, cité d'Ynde. Pourquoi on ne peult naviger à la mer Rouge, et mesmement de nuyt, fol. 28.
- « Second volume de l'Arabie felix. Chapitre de la cité de Geran et de sa fertilité », fol. 29.
- « Chappitre de l'isle appellée Camaran de la mer Rouge », fol. 29.
- « Chappitre de la cité de Aden et de la manière de faire d'aucuns marchans », fol. 30.
- « Chappitre des villes de Dino, Baudet, Rummy et de Gra, de Guilfaz et de Mesquet, port de Perse », fol. 40.
- « Chappitre de Goa, isle d'Ynde et du roy d'icelle », fol. 47.
- « Chappitre de Canonor, cité tres grande d'Ynde », fol. 50.
- « Chappitre de Tramopatan, cité d'Ynde et de Paudarani, terre voysine, d'une journée, et de Capogatto, c'est-à-dire Chef-de-Chat, pareille terre », fol. 53

- « Chappitre de la manière de naviger en Calicut », fol. 59.
- « Chapitre de Cyromandel, cité des Yndes », fol. 68.
- « Chappitre de Tarnassery, cité des Yndes », fol. 70.
- « Chappitre des navires qui s'accoustument à Tarnassery », fol. 73.
- « Chappitre de la cité Banghemme es Yndes et de combiene elle est loingtaine de Tarnassery », fol. 73.
- « Chappitre de la cité de Pego es Yndes », fol. 75.
- « Chappitre de la cié de Melacqua et de la rivière Gaza et de la cruaulté des hommes », fol. 76.
- « Chappitre de l'isle de Sumattre et de Pidez, cité », fol. 77.
- « Chappitre des marchands qui hantent le plus en ladicte isle », fol. 79.
- « Chappitre ou croissent les noix muscades et les macis à l'isle de baudan », fol. 80.
- « Chappitre de l'isle Monocq ou croissent les cloux de girofle », fol. 81.
- « Chappitre comment les mariniers se gouvernement pour aller à Grana », fol. 82.
- « Chappitre de notre retour de Grana », fol. 83.
- « Le voyage dudit viateur de Calicut en Portugal », fol. 84.
- « Chappitre des nouvelles des Portugaloyz qui arment en Calicut », fol. 87.
- « Chappitre de l'isle Mozanicq et des habitans d'icelle », fol. 97.
- « Chappitre du chef de Bonne-Esperance », fol. 99.

<https://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90071670/f1.item>

**14682**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Recueil tres exact des ports et rades d'une partie des illes de l'Archipelle ; par le chevalier de Constantin, officier de marine, l'an 1685 », 33 p.

Cartes, vues de villes dessins d'antiquités de Délos. Outre Délos, il s'agit d'une description au travers d'un journal de navigation d'une partie de l'archipel des Cyclades : ile des « Serigues », du « Misse », de « Siffante », de la ville de Naxis, de Micoly, de la rade de « Saint-Nicolas-du-Tine », du « Port-Palermes-dans-le Tine », du port « de Zéa », du port et rade de « Sira », de l'île de « Sira » et la ville du même nom.

<https://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90614012>

**14683**, XVII<sup>e</sup> siècle, « Extrait du journal du sieur François Pétis de La Croix, professeur royal en Arabe ... où est marqué ce qu'il a fait en Orient durant dix années qu'il y a demeuré par ordre de sa majesté ; présenté à monseigneur Phéliepeaux, secrétaire d'Etat en 1694 », VI et 204 p.

« L'abord des vaisseaux à Basra est depuis juillet jusqu'en novembre. Quand novembre est commencée, on a le vent contraire pour y arriver. Et c'est le temps de la Mousson pour aller aux Indes, il dure jusques en may ; la plupart des vaisseaux y chargent des dattes, parce qu'il y a grand profit à faire aux Indes pour ceux qui en portent », p. 61.

«

De Basra à Bender Rik.

Sitost qu'il partit une barque pour une barque pour la Perse, il ne voulut pas perdre l'occasion d'y passer de peur d'estre surpris par la Mousson ; cemme qui se presenta estoit une barque arabke qui n'avoit aucuns clouds, et dont les ais qui composoient le corps du bastiment estoient seulement liés avec des cordes d'écorce de palmier de cocos. La poupe et ma proüe en estoieny pointües, et elle avoit environ sept toises de longueur, une et demie de largeur et autant de profondeur. Elle avoit un fort beau mast avec une grande voile, et cinq rames de chaque costé, et elle estoit garnie d'une ancre de bois. Il y avoit dessus plus de 150 passagers avec le pilote et les matelots. J'ay nommé et décrit dans mon journal toutes les pièces qui composent ses sortes de bastimens ?

Ayant fait mon marché, nous fismes voile avec le vent en poupe qui devint furieux et nous fit d'autant plus avancer que nous étions poussés par le reflux de la mer et par le courant de la rivière de Basra dont l'embochure est environ à vingt lieües de la ville dans le Sein Persique.

Nous nous retrouveasmes dès le lendemain en pleine mer et nous ne tardasmes guere ensuite à apercevoir les hautes montagnes de la perse, mis nous souffrîmes une chaleur extrême. Cependant nous fismes 300 miles en 24 heures, et quoique nostre bastiment eust échoüé sur un grand banc de sable dont pourtant le grand vent aidé du flux de la mer qui survint npus delivra après deux ou 3 heures. Nosre navigation ne dura que deux jours, et nous arrivasmes heureusement au port de Bonder Rik, c'est à dir le Port-des-Sables. Le doüanier y ouvrit mon coffre mais il fit mal de le souffrir, car les François n'y doivent point de doüanes, ce que je ne le scavois pas », p. 65-68.

« Le port est ce qu'il ya de plus beau à Constantinople, il a environ une lieüe et demie de long, il est large d'un quart de lieüe en des endroits, et il est prond partout et à l'abry des mauvais vents.

Ce qui orne ce port sont d'un costé le serrail ; et de l'autre, c'est-à-dire du costé de Galata, les arsenaux pour la fabrique et le logement des vaisseaux pour la fonde de l'artillerie ; pour les magasins et pour tout ce qui concerne la Marine, et il y a près de deux cens remses pour les galères », fol. 173-174.

« J'eus plus de trente audiences du Kyaya sur ce sujet. J'en eus une entre les autres pour l'affaire des esclaves fugitifs. Les vaisseaux venitiens avoient esté visité et, comme l'on ne trouva pas les esclaves qu'on scavoit qui devoient estre, le grand vizir condamna le baile a payer une fort grosse somme d'argent. On avoit doné au grand vizir une liste de plus de 80 autres esclaves qui s'estoient enfuis, et on lui avoit dit qu'ils s'estoient retirés dans le vaisseau comandé par monsieur le marquis Delaporte, si bine qu'il couroit un bruit qu'on devoit le visiter. Le marquis n'estant pas homme a le souffrir fit dire par monsieur l'ambassadeur d'aller declarer au Kiaia qu'il ne souffriroit aucune viste. J'y fus. Et après l'avoir salué, je lui dis selon l'ordre que j'avois que j'estois envoyé vers lui de la part du commandant du vaisseau *Le Hardy* pour scavoir s'il estoit vray comme on disoit qu'on eust dessein de vister ce vaisseau. Il me repondis : « suis-je obligé de le dire ? ». « Non, lui dis-je, mais j'ay ordre de vous declarer que le vaisseau est de ceux qu'on appelle vaisseau du roy. C'est-à-dire qui doit plutost perir que de souffrir d'estre visité de

la part d'aucun prince de ce monde. Que si on entrepense de le faire, le commandant ne le souffrira pas et qu'il a soixante pièces de canon avec quantité de poudre et de boulets et 3 à 400 braves françois armés de mousquetons et de sabres pour l'empêcher ». Il me repondit : « Nous ne craignons pas ces menaces. Et si l'empereur commandoit qu'on le visitast, on le feroit malgré ce commandant. Mais on n'a point ce dessein là. Nous scavons que les François sont trop nos amis pour enlever nos esclaves et qu'il n'y a que les Venitiens qui soient assez malhonnestes pour le faire mais ils en seront châtiés. Il tint parole car on n'entreprit pas de le visiter », fol. 101-104.

« Après avoir pris congé de luy, je me rendis à Smirne avec des lettres de sa part mais le vaisseau du capitaine Bon, sur lequel il devoit m'embarquer et j'attendis la partance près de deux mois, n'osant sortir du port à cause de trois bastimens tripolitins qui l'obbservoit, je resolus de partir sur la flotte anglaise si l'on vouloit m'y recevoir. Monsieur le consul Duouis m'y serit avec affection et il menagea si bien en ma faveur le commandant de cette flotte ou estoit le duc de Grafton, fils naturel du feu roy d'Angleterre, que j'y fus receu avec plaisir. Nous touchasmes en quelques ports de Sicile et je débarquay à Ligourne ou je fis la quarantaine », p. 103-104.

<https://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9007166k/f1.item>

**14689**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Mémoire touchant la Compagnie anglaise des Indes orientales », 192 fol.

**14690**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Relation des la campagene dans l'Inde qui a terminé la guerre contre Tipoo-Sultan, en 1792, ... par le major Dirom, député-adjutant général de l'armé de sa majesté dans l'Inde (Londres, 1794) ; traduite de l'anglois par le général Dumouriez – 1799 », 105 fol.

**14693**, Antoine GALLAND, « Histoire de l'esclavage d'un marchand de Cassis à Tunis », 205 p.

Bien qu'il s'agisse d'une histoire romancée, le document présente un certain intérêt ne serait-ce que que dans les vingt-cinq premières pages relatant les débuts et la navigation qui aboutit à la capture du marchand de Cassis. Le roman. L'édition originale du texte est selon la notice a été imprimé chez Lera, à Paris en 1810 dans un format in 12° et il a été réédité depuis : Antoine GALLAND, *Histoire de l'esclavage d'un marchand de Cassis à Tunis*, Catherine GUÉNOT, Nadia VASQUEZ (éd.), Pais, La Bilbliothèque, 1993, 136 p.

<https://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b52512490k/f1.item>

**14694**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Relation du prince de Broglie » de son voyage, avec le chevalier de Lameth, aux Etats-Unis et au Vénézuéla (1782- 1783), 174 p.

Le manuscrit contient entre autres la navigation des France aux Etats-Unis avec ses à cotés, p. 1-18, la croisière du comte de Vaudreuil à destination du Vénézuéla comprenant un tableau des navires composant sa flotte, p. 82 et sqq. et des notes sur les différentes escales où lieux qu'ils ont parcouru.

<https://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061330f>

**14831**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Mélanges, III, « Idée de la compagnie des Indes de France par M. Jamet (1743-1746) », avec notes autographes, 67 p.

**14883**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Prix et matières nécessaires pour la construction de vaisseaux [de guerre] ci-après – 1785 », 97 fol.

Le document se présente sous forme d'une série de tableaux qui concerne non seulement la construction mais aussi son approvisionnement et sa mise en service. Lorsque le livre est ouvert, il comporte deux tableaux en vis à vis concernant chacun un type de navire :

- Vaisseau de 110 et 80 canons, fol. 1v°-20 r°.
- Vaisseau de 74 et de 64 canons, fol. 20 v°-39 r°.
- Frégate portant du 18 et frégate portant du 12, fol. 39 v°-58 r°.
- Corvette de 20 canons et cutter de 12 canons, fol. 58 v° - 77 v°.
- Galiotte à bombes de 2 mortiers de 24 et chaloupe canonnière portant du 24, fol. 77 r° - 96 r°.
- Tableau récapitulatif, fol. 96-97.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90076402/f1.item>

**14980**, XV<sup>e</sup> siècle, Jean Molinet, « Le naufrage de la Pucelle », 19 fol.

Le document présente un certain intérêt ne serait-ce que pour le premier folio recto montrant la représentation d'une nef de l'époque et le verso suivant :

« Equillone dangoisseeuse poincture bersaulde de menuz anoyz le cueur plonge en amertume les yeulx charges de grosses larmes querant plaisant obiect pour survenir a ma miserable discrecion. Et desirant scavoir si les piteables advenues de maintenant sont aussy estranges en mer que en terre. Nagueres me trouvoy sus une haulte montaigne en regardant es flotz de Neptunus entre plusieurs nefz, galleaces, carvelles, carraques, balengers, botequins et aultres navires. Choisi une tres belle et propre galle, la non pareille du monde magistralement composée comme ung tres sumptueues artifice escosee de cables anars mast hune gouvernal voile trenquet et megane desgarnie toutefuoies de souldars, mariniers et gens propre a la rime. Dedens ceste precieuse arche ceste magnifique gallee et glorieuse habitacion residoit une gracieuse pucelle jeune de aige noble de sang, riche de ... »

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061437p/f1.item>

**15009**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Oeuvres diverses de monsieur Vergier, commissaire général de la marine et président de la chambre établie à Dunkerque », 105 fol.

Recueil de poésie.



**15010**, XVIII<sup>e</sup> siècle, « Œuvre de monsieur V[ergier] », 907 p.

L'auteur de la notice précise : « Recueil de poésies françaises, plus complet que le précédent ; il y a une table alphabétique à la fin ».

**15041**, XIX<sup>e</sup> siècle, « Discours sur la descente en Angleterre et sur le consulat à vie, présenté au Premier Consul de France, en vendémiaire l'an XI<sup>e</sup> de la République, par C. Tournatoris », 18 p.

**15100**, XIV<sup>e</sup> siècle, Villehardouin et Henri de Valenciennes, Histoire de la conquête de Constantinople, 96 fol.

**15217**, XV<sup>e</sup> siècle, Recueil, 96 fol.

Parmi les documents :

- « Cy apres s'ensuit le contenu du saint voyage de Jherusalem et le chemin pour aller à Sainte Katherine du Mont Synay, et ainsy a Saint Anthoine et Saint Pol es loingtains desers de Egipte. Lequel saint voyage a estie fait par par monseigneur Dangleure et aultres de sa compagnie, en l'an mil III<sup>ct</sup> IIII<sup>xx</sup> et XV, en et par la manière qui s'ensuit ... [fol. 27 – 67]

Nous partimes d'Angleure sur Aulbe le XVI<sup>e</sup> jour de juillet ...

Dillec venismes a Pavye le sabmedi ensuivant, XXXI<sup>e</sup> jour de juillet. Illec vendismes nos chevaulx et y seiornasmes deux jours. Et illec mesmes louasmes une barque pour nous mener jusques a Venise par la riviere de Paust qui moult est grosse ...

Après ces choses [la visite de Venise] retournasmes en galee sur mer le dimenche XXIX<sup>e</sup> jour d'aoust pour passer la mer et le lundi matin nous partismes du port de Venise et arrivasmes a Paula ...

*Item* le mercredi premier jour de septembre partismes de Paula et arrivasmes tantost à une petite isle a non Insule tout pres de Paula. Et la fist on la monstre des marigniers devant le capitaine des galées.

Ledit jour mesmes partismes d'illec et arrivasmes a Corfo le lundi VI<sup>e</sup> jour de septembre qui est soubz la seigneurie de Nenize et y a une cite qui aven Corfo VI<sup>ct</sup> mille oultre Paula ...

Nous partismes de Corfo le mardy ensuivant VII<sup>e</sup> jour de septembre et gille de Notre Dame, et corasmes par mer tant a voile comme a rames jusques au sabmedi ensuivant que nous arrivasmes en une isle appelle Chifornia et arrivasmes droit a une belle fontaine d'eau douce ou illec une ville ...

Le dimanche ensuivant XII<sup>e</sup> jour de septembre partismes d'icelle fonteine et singlasmes outre. Et le mercredy ensuivant passasmes par devant Licardia, ung bel chastel qui siet en la Moree. Sy arrivasmes a Modin le mercre ensuivant XV<sup>e</sup> jour de septembre.

Modin est cite belle et bonne et moult forte. Et est III<sup>ct</sup> miles entre Corfo. Modin est soubz la seigneurie de Venise.

Le jeudi ensuivant XVI<sup>e</sup> jour de septembre partismes de devant Modin, et singlasmes par mer jusques au dimanche au soir XXIX<sup>e</sup> jour dudit mois que nous arrivasmes a Rodes.

Nous arrivasmes a Rodes le dimanche XIX<sup>e</sup> jour de septembre par nuit. Et se hurta une galee en terre ce dit soir tout pres du port de Rodes. Et convint que trois des autres galees venissiene retirer la quarte en mer. Sy ne fut point domagee car c'estoit sable mais elle avoit este domagee le soir devant par une fortune qu'il fist en mer moult grosse ...

Le chastel de Rodes est merueilleusement bel et noble grant et fort dedens lequel est la demerance des seigneurs freres de Rodes qui y sont bien deux cens et plus. Dedens ce dit chastel est l'ospital de Saint Jehan que l'en appelle lenfermerie ou quel povres et riches sont noblement gouvernes quant ilz sont malades ...

Nous partismes de Rodes le lundi ensuivant XXI<sup>e</sup> jour dudit mois de septembre. Et ce dit jour passasmes par devant Château Rouge qui est cent miles outre Rodes et est de la seigneurie de Rodes apres passasmes au devant le gouffre de Sachalie apres passasmes par devant l'isle de Chipre.

Et le vendredi ensuivant XXIII<sup>e</sup> jour dudit mois nous arrivasmes à Baruth. Baruth est une belle cite mais elle fut jadis plus belle qu'elle n'est a present, et n'y habite que sarrazins. Illec est le port de Damas la noble cite de Surye ...

Nous partismes d'Alexendrie en Egypte, la bonne cite et entrasmes en une nasve pour retourner en nostre pays le mardi devant Noel XXI<sup>e</sup> jour de decembre, et entrasmes en une nasve pour retourner en nostre pays le mardi devant Noel XXI<sup>e</sup> jour de decembre [*sic*], dont il advint que ce dit mardi environ minuis partismes du port d'Alexendrie, qu'il faisoit bon temps et bon vent. Mais nous ne fusmes mie VI miles en sus dudit port que une si grande et horrible fortune se leva soudainement laquelle nous dura le mercredy, le jeudi, et le vendredi, vigile de Noël, et jusques au sabmedy, jour de Noël qui fut jour en celle malle fortune perdy nostre navire l'un de ses tymons dont elle estoit governee en partie, et fut renverse nostre voile par plusieurs fois en la mature malgré tous les mariniers. Et quant ce vint le jor de Noel, un petit apres minuit, celle fortune nous doubla et fist si obscur que l'un ne vouoir l'autre sur la nasve si estiens a celle heure avecques pres de terre, c'est assavoir des roches de Chypre, environ XL miles qui estoit la chose qui plus nous deconfortoit et les marigners ainsi. Et en verite, il n'y avoit qui fist autre semblant fors que si comme celui qui bien voit devant lui qu'il le faut morir. Ainsi nous gecta celle horrible fortune hors de nostre chemin qui tendiens venir en Rodes et nous nous trouvassmes pres du royaume de Chypre comme dit est. Sy nous advint adonc droit au point du jour dont nostre

seigneur soit loez et beneiz qu'il nous sailla un vent de costiere qui nous eslargit un peu enssus de ladicte terre et rhces, adonc le jour se esclaircy. Sy congneurent appertement nos marigniers que ilz estoient devant l'isle de Chyppe, et que illec avoit une grosse ville ou il avoit port ou couverte que on appelloit Limesso. Et si comme il plus a nostre seigneur, nous arrivasmes devant icelle ville de Limesso, non pas tou pres mais plus bas, environ heure de tierce de la Nativite nostre seigneur dont un chascun fut moult joyeux et regratia nostre seigneur de bon ceur. Et sachez que nous vous certifions que nous eusmes juree a plusieurs que par plusieurs fois avoient este en plusieurs et diverses fortunes sur mer sur la dampnacion de leurs ames que oncques en nulle fortune qu'ilz eussent eue noient [n'avoient] si grant paour d'estre periz comme a ceste fois. Et en soit nostre seigneur par centaines de fois louez et regracies quant il nous delivra de tel peril. Et vueille garder et saulver les corps et les ames de tous xretiens par mer et par terre de la main et la puissance du deable d'enfer. Amen.

Nous descendismes a terre, c'est assavoir en ladicte ville de Limeso qui fut jadis moult bonne cite le dimanche ensuivant jour de feste. Et saches que celle cite de Limeso qui la plus part deshantee fut jadis destruite par les genevois pour le temps qu'ilz firent guerre au roy de Chyppe. Et encore en tiennent un molt fort cite et bon port qui est appelee Famagost en Chyppe. Au surplus le roy de Chyppe joyst paisiblement de toute l'isle de Chyppe qui a vii<sup>ct</sup> mille de tour...

Nous montasmes sur icelle dicte nasve [génoise] pour venir en rodes le dimenche matin ensuivant xxiiii<sup>e</sup> jour de janvier. Et tantos icelle nasve fist voile et partismes du port dudit Limeso. Sy nous advint que quant nous eusemes passé le gouffre de Sachalie nous eusmes vent si contraire que par force il nous convint aler prendre le port de Chaste Rouge lequel est ou plus hault d'une petite isle qui est pres de la Turquie à uen demye lieue. Et est celle isle et ledit Chastel Rouge de la seigneurie de Rodes et fusmes en ce port huit jours et au ix<sup>e</sup> jour nous en partismes par bon temps mais quand nous fusmes hors d'icellui lieu environ vi milles le temps se rechangea et cuidasmes retourner oudit port du Chastel Rouge qui est a cent milles mais le vent contraire ne nous laissa. Sy en alasmes de la marine et voltisames par trois jours ert au quart nous alasmes a un port en Turquie qui est appellez l'isle de Lacoirrans. Et n'y habite nully, illec fusmes nous jusques au xx<sup>e</sup> de fevrier. Laquelle terre si comme il plut a nostre seigneur une petite barquette du Chaste Rouge passa par illec et menoit sel en Turquie. Sy feismes tant a iceulx que icelle barque menoient qu'ilz alerent descharger leur sel et retournerent devers noys. Sy entrasmes nous dix pelerins en icelle barque et nostre caraiage et nous porta jusques au Cheastel Rouge ou il avoit bien 12 milles.

Sachiez que quand icelle barque nos vint a ladicte grosse nasve, nous n'aviens pas toutes nos aises car nous aviens este trois jours et plus sans boire vin et si estoient faillis tous nos vivres passes iiij jours ne nostre patron n'avoit vivres. Il nous peust aidier fois que d'un petit peu toute punaise [*sic*] et d'un petit de gravam biscuit plain de vers. Celledicte barque nous vint de grant secours et ayde. Sy issismes de celle dicte nasve qui estoit de deux couvertes et alasmes en icelle barquette ou Chastel Rouge comme dit est.

Illec audit Chastel Rouge nous fist le chastellain qui est des freres de Rodes tres bonne chere. Illec nous rafreschimes de pein et de qui nous fist grant confort. Et ainsi comme dit est devant le Chastel Rouge est ung treffort chastel, bel et bien assis sur une haulte montagne de roche toute environnée de marine et est a cent milles pres de Rodes du costel devers orient. Et pour demourans en icellui chastel bien LX conduis de grecquois qui labeurent et artpavent [ ? ] autour d'icellui chastel, et pour le sel rouge sur la marine.

Nous partismes d'icellui chastel nous tous dix et entrasmes en ladicte barquette que nous loyasmes pour nous mener a Rodes le lundi XXI<sup>e</sup> jour dudit mis et passasmes asses pres d'illec par une isle que l'en appelle l'isle de La Pucelle ...

Item d'illec nous venismes en ung autre lieu en Turquie qui est appelez le gouffre de Marcy, illec prismes nous eaue douce. Et apres d'illec venismes nous en ung autre lieu en Turquie que l'en appelle La Amasse Grecque et apres d'illec entrasmes en pelaige pour passer en Rodes.

Enffin arrivasmes nous en Rodes, sur celle dicte barquette, le vendredi apres les brandons, jour des IIII temps et XXIII<sup>e</sup> jour du mois de fevrier, et y seiournasmes toute la karesme en actendent vaissel chascun jour.

Tout pres de Rodes a environ deux lieues a environ deux lieues a ung tres bel et digne pelerinage en ung lieu qui est appelle Notre Dame de Philernie. Ce lieu est une tres haulte montagne et forte ou il avoit une trefforte et belle cite ou temps que l'isle de Rodes estoit ou gouvernement de l'empire de Coustantinople contre lequel les habitans de l'isle se rebellerent contre lui et pour ceste rebellion l'empereur donna aux seigneurs freres de Rodes il celle isle s'ilz la povoient conquerent. Lesquelz freres demoroient pour icellui temps en l'isle de Chyppre, et y estoient venus de la cite d'Acre en Sirie apres qu'ilz furent dechasses de Sainte Jehan de Jherusalem. Quand iceulx freres vindrent de Chyppre en l'isle de Rodes si l'eurent asses tost conquise par grant travail qu'ilz y orent excepte celle forte cite qui qui estoit en icelle montagne de Philermes. Devant celle dicte cite furent les diz freres VII ans a siege et prendre ne la povoient par engins ne par assault par iceulx sept ans. En la fin les freres penserent ung grant malice contre icelle cite. Sy firent tant qu'ilz orent a leur accord ung pastre de grosses bestes et menues qui chacun jour issoient d'icelle cite et rentroient pour paistre. Sy advint ung jour qu'ilz tuerent escocherent plusieurs d'icelle bestes et des cuirs d'icelles bestes se affublerent plusieurs d'iceulx freres. Et quant les bestes rentrent en la cite sur le tar, lesdictz freres qui estoient en affublez d'iceulx cuirs de bestes et mesles entre elles, entrerent en icelle forte cite avecques icelles bestes que ne nul ne s'en advisa devant qu'ilz furent maistres des portes ainsi sur prinse celle forte cite ou le siege avoit este VII ans devant. Sy la deshabiterent les freres pour le grant travail qu'elle leur avoit fait et pour ce que jamais ne fust rebelle neant moings encore y a il ung bon et fort chastel ...

Rodes a bel et notable port et tout sur ce dit port a seize molins a vent qui sont tous d'une route et tous pres l'un de l'autre et tous pres l'un de l'autre et ont plusieurs VI volans.

Nous partismes du port de Rodes pour retourner a Venize, le dimenche apres Pasques commençans, ix<sup>e</sup> jour d'avril l'an mil III<sup>ct</sup> IIII<sup>xx</sup> XVI sur une nasve gouvernee de grecz que tous les pelerins avoient louee ensemble sans autre chose y mectre sus que leur volente. Sy geismes voile et costesmes la Turquie grant temps à la main destre et laissasmes l'isle de Quandie a la senestre. Cette ils a VII milles de tour et en sont seigneurs les veniciens. Apres passasmes par dellez le Cant Saint Ange qui siet en la Moree et laissasmes et le laissasmes a main destre et pres d'illec a deux mille en tournant vers la Turquie est la bouche de Remotine ou est ung estroit passage en mer par ou les vaisseaux vont en Romenie que l'en souloit appeler Grece. Et pres d'illec a a III<sup>ct</sup> milles fut la cite de Constantinople ou l'empereur demeure a present apres y est Pera une forte cite tout devant Constatinople que les genevois y ont fait par force et la tiennent en leur main. D'illect peult aller et tout par mer en Caffa qui est ung pays ou il fait merveilleusement tres grand froit en hiver si comme il nous fut dit et certiffie par marigniers et marchans qui plusieurs fois avoient este es leix dessus dictz esquelz nous ne fusmes mys. Cest assavoir oultre la bouche de Roumenie ...

Après ce que nous eusmes passe ledit Camp-Saint-Ange et que nous fusmes tout pres de Choron une bonne ville fermee qui est aux veniciens, le vent nous fut contraire et xv jours entiers que onques ne peusmes passer icelle bonne ville mais retournasmes arrier jusques a ung prt en la Moree ou il a ung chastel appelle Vitulo. Et illec preismes rafreschissement de vivres. Apres ce au chief de xv jours, petit bon vent pour nous, si passasmes oultre et passasmes pres de Modon, une cite devant escripte, qui est aux veniciens. Et tousiours fusmes sur mer sans prendre port jusques au vi<sup>e</sup> jour de may que par le vent nous fut contraire, nous arrivasmes a une petite isle appelle l'isle de La Monte qui est a VI mille de la cite de Raguse en Esclavonnie. Et d'icelle isle entrasmes les aucuns dans une barque et entrasmes en la cite de Raguse pour avoir raffreschissement de vivres.

La cite de Raguse est belle petite cite les deux pars sur mer mais elle est merveilleusement et forment [pour fortement] fermee de tres haulx murs de tres haulte tous, de fosses, murez de marine et en celle dicte cite ...

Cette dicte cite de Raguse devrait estre subgecte du tout au roy de Hongrie mais les habitans d'icelle ce sont rebelles contre lui, si lui payent ses droictures et sont seigneurs et gouvernement la cite.

A Raguse a bel petit port bien ferme de grosses chaynes de fer, et tout devant Raguse a ung treffort chastel sur une haulte roche assise joignant la merduquel iceulx citoyens ont la seigneurie.

Entre Raguse a grans montagnes oultre lesquelles est le royaume de Bossene ou il a tres mauvais xretiens si comme il nous fut dit et d'aultrepârt la mer a senestre main en venant de Rodes a Venise laissasmes nous illec environ le royaume de Puille et bien en veismes le territoire et apres y est Encone.

Nous partismes de l'isle de la Monte devant Raguse le mardy ix<sup>e</sup> jour de may, et tousiours fusmes en mer sans prandre port jusques au mardi apres Penthecouste xxiiii<sup>e</sup> jour de may. Que a ce dit jour, nous arrivasmes au port de Venise et y seiornames vi jours entier et y achetasmes des chevaux. Pendant yceulx six jours, vindrent audit Venise monseigneur messire Henry de Bar et monseigneur de Coucy qui s'en alerent en Hongrie pour aller oultre ensemble monseigneur le conte de Nevers contre les turcs. Et baillerent lesdictz monseigneur Henry de Bar et monseigneur de Coucy leurs lettres de passage pour retourner en France.

A Venise a ung grant lieu clos et bien ferme de mur et de mer que l'en appelle l'archenal. C'est un lieu ou l'en fait les ouvrages de la cite, c'est assavoir les galees dont il y en avoit bien iiii<sup>xx</sup> et dix que viels que neufves a terre seiche et a tois couvers. Apres y fait les cordes des vaisseaulx et dieu scet se les maisons ou l'on les fait sont longues. Apres y sont les forges ou l'en fait les anchres tant des galees comme des nasves. Apres y fait en les rames et l'artillerie pour armer iceulx vaisseaulx. Et sachiez certainement que toutes ces choses sont de moult grant coust. Et tout ce fournist la cite de Venise.

De droicte ordonnance, les veniciens envoient chascun an x galees en la terre sainte et arrivent toutes a Barust qui est le port de Dams en Surie, et d'illec s'extent les deux qui maintent les pelerins en port de Jasse qui est le port de Jherusalem et de Rames. *Item* ilz en avoient chascun an iiii en Flandres. *Item* ils en envoient iiii en Constantinople. *Item* il y en avoit viii qui gardent le gouffre de Venise jusques vers Modin pour les robeurs sur mer. Asses envoient d'autres vaisseaulx par mer comme nasves, coques, paufrier, mairans, destriels, grappories et autres vaisseaulx.

[Ils sont de retour le 22 juin à « Englure »].

- « Cy ensuit la prinse de Contantinople [fol. 67 – ...]

L'informacion envoyee par Francisco de Trasne a tres reverend père en dieu monseigneur le cardinal d'Avignon et par Jehan Blanchin et Jacques Tetardi, marchans florentin de l'entreprise de Contantinople faicte par l'empereur turc le xix<sup>e</sup> jour de mars l'an mil iiii<sup>ct</sup> Liii [le siège a débuté le 5 mars] ...

Le siège posé par terre, Sangaubassa, conseiller du turc et celui qui estoit le plus craint et qui a plus d'auctorite en tout lui fist porter de la mer par sur terre l'espace de deux ou trois milles de LX a iiii<sup>xx</sup> galees comme autres fusces armees jusques dedans le gouffre Mediagni qui est aupres envers les deux cites. Auquel port ne pavoit la navie du turc autrement entrer pour l'armee des xretiens et pour ung pont de barques que les xretiens avoient fait sur l'entree du port pour aller de Constantinople a Pero pour s'entre secourir. De cette arme du turc fut capitaine Al Arbantigoli lequel rompoy iiii nefz genevoises et lors le turc le fist capitaine. Et ainsi fust ferme le siege par mer et par terre.

Constantinople est trefforte en figure triangulaire. Et a xvi mille de tour devers la terre, v milles devers la mer, v milles, v devers le port et le gouffre, cinq ...

Au port pour deffendre la chaisne y avoit de xpians [ ?] xxx nefz, neufz gallees, c'est assavoir deux subtilles, trois marchandes veniciennes, trois de l'empereur et une de messire Jehan Justune long genevois et aux gages de l'empereur ...

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9062000k/f60.item>

**15314**, 1768, « Etat de l'Europe au temps de François I<sup>er</sup> » par le prince d'Elbeuf, 260 p.

**15315-15325**, 1767-1771, « Cours d'étude du prince d'Elbeuf », 11 vol.

Un sujet est évoqué par l'auteur de la notice : le siège de La Rochelle de 1573. Le prince d'Elbeuf est Emmanuel-Maurce de Lorraine, prince d'...

**15373**, Après 1461, Chronique universelle depuis la création du monde jusqu'à la fin du règne de Charles VII, Rouleau constitué de 21 feuilles collées les unes à la suite des autres, enroulée autour d'une tige métallique ultérieure.

Le manuscrit présente un intérêt en raison des miniatures dont quelques unes représentent des navires.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b52510212q>

**15374**, Après 1483, Après 1461, Chronique universelle depuis la création du monde jusqu'à la fin du règne de Charles VII, Rouleau constitué de 17 feuilles collées les unes à la suite des autres, enroulée autour d'une tige métallique ultérieure.

En raison du document précédent.

**15376**, XVII<sup>eme</sup> siècle<sup>30</sup>, Pierre BOYER (sieur du Parc), « Livre de la description hydrographique de costes de la mer oceane en huit cartes et la mer Méditerranée en quatre quartes, ou sont tous les ports, havres, rades, penicules, escueils, bancs de sables, isles et le plan suivant les juridictions de la marine curieusement recherchée par Pierre Boyer, sieur du Parc », 185 fol.

Le document comporte une notice correspondant à chaque carte décrivant les côtes et leurs dangers et des éléments de navigations en suivant les limites de chaque amirauté et une définition des ressorts des capitaineries des gardes-côtes. La première carte va de l'embouchure de l'Aa à la Bresle, fol. 6-7, la seconde carte, de la Breste à la baie de Seine, fol. 13-14, la troisième de la Baie de Seine à l'embouchure de la Sienne, fol. 29-30, la quatrième, de l'embouchure de la Sienne à l'île de Batz, fol. 41-42, la cinquième, de l'île de Batz à la baie de Concarneau, fol. 53-54, la sixième, de la baie de Concarneau à l'embouchure de la Loire, fol. 63-64, la septième, de l'embouchure de la Loire à celle de la Garonne, fol. 70-71, la huitième de

<sup>30</sup> La carte est antérieure à 1666, le port de Lorient, tout comme celui de Rochefort-su-Mer, n'apparaissent pas sur les cartes concernées.

l'embouchure de la Garonne à l'embouchure de la Bidassoa, fol. 79-80. A partir du folio 88, il est fait la description des ports les plus importants avec leur longitude, leur latitude, une carte comportant le tracé du port et de ses fortifications suivi d'un historique : Calais, fol. 88, Montreuil-sur-Mer, fol. 89, Étapes, fol. 90, Rue, fol. 91, Boulogne-sur-Mer, fol. 92, Nieulet, fol. 93, Abeville, fol. 94, Doullens, fol. 95, « Mont Hulin », fol. 96, Sangatte, fol. 97, Dieppe, fol. 98, Le Havre, fol. 99, Caen, fol. 100, Granville, fol. 101, Saint-Malo, fol. 102, Hennebont, fol. 103, Concarneau, fol. 104, Balvet (Port-Louis), fol. 105, Fort de Blavet, fol. 106 ... Il est à noter que les cartes reprennent des litographies de l'époque. La première carte de la Méditerranée part de Colioure au delta du Rhône, fol. 117-118, la seconde, du delta du Rhône à LA Ciotat, fol. 124-125, la troisième, de Cassis au golfe de Grimault, fol. 129-130, la quatrième, du golfe de Grimault à Monaco, fol. 133-134. Comme dans le cas de la partie océanique, la partie méditerranéenne est suivie de la description de places et de ports sur le même principe. A compter du folio 145, document est catalogue général des postes et des routes à établir pour le service du roi et le développement du commerce.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90619575#>

**15377**, Double du précédent, 127 fol.

L'auteur de la notice précise que bien qu'il s'agisse d'un double, le contenu est en grande partie différent.

**15378**, Triple du 15376, 163 fol.

En raison du nombre de folios, on peut supposer que le contenu présente des variations par rapport aux volumes précédents.

**15380**, xviii<sup>e</sup> siècle, Plans gravés d'après Tassin, des principales villes de France, suivis d'une notice historique sur chaque ville, 124 fol.

**15381**, xvii<sup>e</sup> siècle (1633-1642), Pierre Boyer du Parc, xvii<sup>e</sup> siècle, « Les Lauriers triomphants du grand Alcide gaulois Louis XIII », contenant les troubles suscités en France par les Protestants depuis François I<sup>er</sup>, avec les éloges et portraits des princes, seigneurs et grands capitaines qui ont fidèlement servi les rois de France pendant lesdits troubles, et les plans des fortifications des villes que lesdits religionnaires tenaient en leur obéissance, etc. »

L'auteur de la notice précise : « Les cartes de cet ouvrage ont été copiées à l'instigation de Pierre de Fabry de Roquayros pour son "Catalogue manuscrit de toutes les villes occupées et tenues par ceux de la R.P.R. dans le royaume de France" dont un manuscrit de 1665 conservé à la bibliothèque municipale de Grenoble sous la cote Ms 4169 (notice CGM 1309). Outre les cartes, le manuscrit peut apporter indirectement des renseignements sur l'histoire maritime en raison des alliances signalées avec d'autres puissances maritimes, 384 fol.

**15387**, xviii<sup>e</sup> siècle, Tableau des forces militaires de Bretagne, en 1703, 42 fol.



L'auteur de la notice y indique outre le tableau des garnisons de Bretagne, une carte de Bretagne et les plans de l'Aber-Wrach', de Brest, de Concarneau, du Conquet, de Port-Louis et de Saint-Malo.

**15389**, XVIII<sup>e</sup> siècle (1716), « La grande médaille des mondes céleste, terrestre et matitime, ou l'anneau de Pascale », tableau astronomique, historique *etc.*, rouleau de 3 feuilles.

L'auteur de la notice précise qui s'agit de l'ancien « Résidu 1404 ».

**15449**, XVIII<sup>e</sup> siècle, Mélanges de géographie, 194 fol.

**15450**, XVII<sup>e</sup> siècle, Description, sous forme de tableaux, des quatre parties du monde, 43 fol.

**15452-15453**, XVI<sup>e</sup> siècle (1586), « Le grand insulaire et pilotage d'André Thevet, Angoumois, cosmographe du roy, dans lequel sont contenus plusieurs plants d'isles habitées et déshabitées et description d'icelles », 413 et 230 fol.

En survolant le premier volume, les descriptions ne sont pas uniquement liées à la navigation et comportent des considérations historiques et religieuses. Le déroulé qui part des îles Solochi ne suit pas obligatoirement un ordre géographique strict. Quelques cartes émaillent l'ensemble et des textes s'intercallent comme l'oraison dominicale et le symbole des âpotres en basque, un récit de voyage de Dieppe à Saint-Domingue, en 1550, auquel a participé l'auteur sur un navire de Dieppe commandé par un nommé Testu. En suivant le debut du second volume, le premier est consacré aux îles du Ponant, le second aux îles du Levant.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9065908x/f1.item>

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10722173h/f1.item>

**14554**, XVI<sup>e</sup> siècle, « Histoire d'André Thevet, Angoumois, cosmographe du roy, de deux voyages par luy faits aux indes australes », 167 fol.

Le sous-titre précise « Contenant la façon de vivre des peuples barbares, et observation des principaux points que doivent tenir en leur route les pilotes, et mariniers, pour éviter le naufrage, et autres dangers de grand Ocean, Avec une response aux libelles d'injures, publiées contre le chevalier de Villegagnon ».

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061359x>

**15466**, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle, Mélanges, 593 fol.

Le manuscrit comporte plusieurs pièces présentant un intérêt maritime certain. A folio 40 débute un avis du XVII<sup>e</sup> siècle concernant la Provence dans l'éventualité d'une guerre civile et militaire. Les sites et places maritimes décrites, selon les besoins sont : Antibes, Saint-Tropez, Saint-Honoré de Lerins et Cannes. Les îles d'Hyères, la péninsule de Giens, Toulon, la Tour-de-Bouc et

Marseille. Il y est question de gardes-côte et de sécurité de la navigation ... Au folio 85, figure la copie d'une lettre envoyée de la Guadeloupe, le 28 août 1635, par le père Pierre Pélican, dominicain, supérieur de la mission aux Indes occidentales envoyée au père Jean-Baptiste Carré, du même ordre, prieur du noviciat général se trouvant au faubourg Saint-Germain de Paris. Le document raconte son voyage de son départ de Dieppe, le 20 mai, jusqu'à La Guadeloupe. Au folio 89, sans date, débute un « Mémoires des choses à considerer en faveur des colonies et compagnies establies et qui se peuvent establir aux contrées, pays esloignez par les François sous l'auctorité du roy, en vertu de patentes ou Concession de son eminence soubz le bon plaisir de sa majesté ». A partir du folio 176, il est question d'Alexandrie. A compter du folio 208 débute le duplicata d'un « Mémoires de ce qui s'est passé le long de mon voyage de France au isles de l'Amérique et depuis mon arrivée en icelles » datée du 20 mars 1638. Le document suivant s'intitule « Suytte des mémoires envoyées à monsieur Fouquet, conseiller du roy en ses conseils d'estat et privé et directeur général des compagnies d'Amérique, le xx<sup>e</sup> mars mil-six-cents-trente-neuf. Ce present cayer de suytte a commencé le xxiii<sup>e</sup> avril, fol. 213 et sqq. Du folio 231 au folio 235 figure le commentaire d'un projet d'expédition contre Alger qui se termine par un plan de la ville et du port.

<https://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9063771c/f1.item>

**15467**, xvii<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècle, Mélanges, 325 fol.

Parmi les documents cités figurent la correspondance entre Louis XIV et le sultan Mahomet IV.

**15483**, xvii<sup>e</sup> siècle, Recueil de plans de villes et de carte, 48 fol.

La notice indique qu'il s'agit de gravures parmi lesquelles il convient de signaler des cartes de Picardie et d'Artois (fol. 2.), du Ponthieu (fol. 3), de Normandie (fol. 5), du Roussillon (fol. 7), d'Abbeville (fol. 7), de Gravelines (fol. 27), de Dunkerque (fol. 30), de Perpignan (fol. 38) et d'Alger. Le recueil s'achève par une gravure représentant « L'ordre que devoient tenir les quinze galères de France au combat fait contre les quinze d'Espagne, près Gennes ».

**15490**, Après 1471, Recueil sur les relations de la France et de l'Angleterre, principalement au xiv<sup>e</sup> siècle, 142 fol.

Selon la notice réalisée par Delphine Mercuzot d'après les descriptions de Craig Taylor et Kathleen Daily, plusieurs traités contre la piraterie des années 1359-1360 figurent parmi les documents.

<https://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061360k>

**15491**, xv<sup>e</sup> siècle, Troisième et dernier volume d'une chronique, correspondant exactement aux chapitres 1135 à 1316 de la Chronique d'Angleterre de Jehan de Wawrin, années 1451-1571, 252 fol.

<https://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9007326r>

**15493**, XVII<sup>e</sup> siècle, Mélanges historiques, « Relations et actes de la negociation faite par les ambassadeurs de Louis XI pour traicter la paix entre le pape Sixte IV, et le roy de Naples d'une part, et la republicque de Venise, les ducs de Milan et de Ferrare et la republicque de Florence, d'autre » (1478-1479), fol. 130 et sqq.

**15496**, XVI<sup>e</sup> siècle, « Premier livre de l'istoere memorable e[t] universelle de toutes choses advenues tant en Flandres que autres provinces de la Basse Germaniye » (1565-1566), 150 fol.

La notice indique la présence d'une siège de Malte en 1565, fol. 86 et sqq.

**15534**, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces, presque toutes en copies, manuscrites et imprimées, relatives principalement à l'histoire du XVI<sup>e</sup> siècle et du commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, 282 p.

Dans cet ensemble, l'auteur signale un « Mémoire sur Jacques Cœur », fol. 63, et une lettre de Du Ferrier de 1572, ambassadeur à Venise, fol. 184.

**15536**, XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, Recueil de pièces originales et copies relatives à l'histoire politique, militaire et littéraire de la France (1447-1617), 222 fol.

Dans « Choses qui on esté retranchees dans l'impression d'un journal fait pendant le règne d'Henri III, 1574 », fol. 55 et sqq. :

« Le 14 juillet [1575] le roy et la reine arriverent à Paris revenant du pais de Normandie dont ils rapporterent grande quantité de guenons, perroquets et petits chiens acheptés à Dieppe », fol. 56 v<sup>o</sup>.

<https://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b52501617h>

**15537**, XV<sup>e</sup> siècle, Recueil de pièces originales relatives principalement aux différends entre Louis XI, alors dauphin et Charles VII (1420-1500),

Entre autres documents :

« Pour mieulx esclaireir et desclairer le traicté de la paix faite entre le roy et le duc de Bretagne et dont le roy bailla ses lectres à la victoire, le ix<sup>e</sup> jour d'octobre l'an mil CCCC LXXV, et aussi le duc ses lectres de raticacion à Nantes, le v<sup>e</sup> jour de novembre ensuivant endit an mil CCCC LXXV, et afin que ladicte paix et la bonne amour d'entre le roy et le duc se puisse mieulx et plus seurement tousiours entretenir sans quelconque differends ou alteration ont esté faiz au, cincludz et accordez, entre les gens du roy et du duc pour adjouster a ladicte paix et aux amitez et alliances qui sui s'ensuivent, icelle pais demourant en toutes choses en sa force et vertu avec lesdiz eclaircissemens et declaracions et non abstant quelzconques choses depuis avenireslesquelles par ce present touche sont regences et mises au neant tout ainsi que n'eussent oncques esté.

Item [deuxième article] s'il y a quelques princes, seigneuries, pais ou nacions quelzconquez qui invadent le royaume de France ou facent guerre par mer ou par terre au roy et son royaume de France et subgez d'icellui, en ce cas le duc, après ladicte guerre declarée et ouverte, ne pourra durant icelle faire, prendre ne avoir paix, confederacion, aliances, treves, abstinenes de guerre ne entretours de marchandise avec eulx mais sera et demourra le duc en guerre à l'encontre d'eulx tant que icelle guerre sera entre le roy, sans eulx pvoir faire ne donner secours, faveur ne aide contre le ry ne le royaume, sauf au duc à bailler saufconduiz pour le fait de marchandise ainsi que lui et ses predecesseurs ont accoustumé faire faire es temps passé. Et aussi (condicion de réciprocité) » ..., fol. 140.

#### Deuxième moitié du xv<sup>e</sup> siècle.

« C'est ce que par creance maistre Jehan de Paris avoit à dire au roy de par monseigneur le connétable

...

Item et pource que l'isle de Ré qu'il a pleu au roy donney à mondit seigneur le connestable avec la terre de Marant pour parvenir à la conté de Guise appartient meument à monseigneur de Thouars et non a fait jamais transport au roy, et aussi que ma dame de Touars est douée de viii<sup>e</sup> l. t. de revenu sur ladicte isle et avec obligée encore les enfans du premier mariage du seigneur de Thouars d'autres viii<sup>e</sup> l. t. par an, monseigneur le conte du Maine ne la veult accepter et par ainsi ne peut mon dit seigneur le connestable satisfaire de la recompense accordee par le roy à mon dit seigneur du Maine. Supplie humblement mon dit seigneur le connestable qu'il plaise au roy en ce lieu lui laisser Tallemont, ensemble les lectres de transport que en a fait au roy et dudit Marant monseigneur de Thouars et pour la garantie d'icelles obliger lacquest ou contract dudit acquest. Et par ce moyen mon dit seigneur le connestable, ma dame sa femme et leurs enfans, auront ladicte conté de Guise. Et combien que de ladicte terre de Marant, monseigneur de La Tremoille en a don, touteffoiz monseigneur le connestable en fera pour le mieulx et de l'argent qu'il a pleu au roy fourmera l'outreplus et rendra au roy tout le domaine car il est tout prest. », fol. 185 r<sup>o</sup>.

« Instructions à messeigneurs de Congressault et du Plesseiz pour dire à monseigneur l'arcevesque de nerbonne, à monseigneur l'admiral et au bailli de Rouen.

Premierement que veu le traicté de Peronne, le roys ne peut parler à monseigneur de Warvhic ne lui donner faveur tant qu'il ait la prinse de subjectz de monseigneur de Bourgogne avec lui es pays du roy car autrement le roy se pariueroit du traicté de la paix qu'il a juré, et pour ce que le roy lui prie qu'il envoie ladicte prinse et son navere dont il a fait la prinse es Ysles ou ailleurs hors les pays du roy.

Item s'il veult riens envoyer en la Gironde et en ce pays là, le roy a desia envoyé devers monseigneur de Guienne pour lui donner saufconduit et est le roy bien sur qu'il le lui donnera et incontinent que le roy le tiendra, ile luy envoyera.

Et pour satiffaire à tout, c'est assavoir que le roy puisse aider à monseigneur de Varvhit pou ung, et l'autre pour se garder de rompre la paix, est necessaire que veu la prinse que monseigneur de Varvhic a faicte contre les Bourgougnons qu'il se tire es ysles, var autrement le roy romperoit la paix en le soustenant en ses pays et hables. Et s'il veult parler au roy, le roy ira en voyage à monseigneur Saint Michiel, et à Grantville parlera à lui tant qu'il voudra, car se le roy parloit à luy à ceste heure ayant son navyre en ses pors, il romperoit la paix tout outre, veu la prinse qu'il a faite contre les Bourgougnons et dont le roy ne savoit riens que le duc de Bourgogne en feist advis quant il parla à messire Henry Loys ne n'avoit encores sommé le roy ce qu'il a fait depuis.

Item quant il sera es ysles, s'il craint perdres aucuns navires, il en pourra envoyer à Cherbourg et Grantville qui sont loing des Bourgougnons soubz umbre de les avitailler et ils lui seront gardés seurement.

Item il peut aussi bine envoyer devers le roy s'il y a chose hastive là à lui dire et il en aura response ne plus ne moins comme s'il parloit.

Item le roy ne lui sauroit que le duc jusques à ce qu'il ait response de la royne Marguerite devers laquelle il anvoye Philippe Guerinet maistre Loys Toustain et mectra peine de la faire venir, elle et son filz, devers lui et ne fait point de doubte qu'elle n'y viegne ou anvoye et droicement à Leure qu'il en aura responce, ce qui fait bien le temps que luu et monseigneur de Clerence pourront parler au roy à Grantville et lui semble bien que la royne Marguerite fera ce qu'il voudra.

Item s'il estoit obstiné de dire qu'il veult parler au roy devant que partir et qu'il feust bien content du partement, il pourroit envoyer son navire es ysles et faire semblant de se mectre dedens, lui et monseigneur de Clernece, et venir eulx deux par terre secretement à Fallaize et le toy si rendroit là a eulx ou vau jours s'il estoit adisé que mieulx feust et puis s'en pourroient retourner à Grantville et de la pourront recouvrer leur navire ... »

La lettre se poursuit, le roi assurant le duc de Warwich de son soutien moral et pécunier.

« Item que ou lieu ou est dempuis monseigneur de Varvhic, il est plus mauvais lieu pour lui que en lieu qu'il puisse estre ou royaume car il vient chacun jour plusieurs Flamans et Bourgougnons et aussi ou pays à grant quantité de Bourgougnons qui chacun jour pourront faire savoir à monseigneur de Bourgogne tout ce que feroit monseigneur de Warvhic et toutes les alles et venues qui seroit entre le roy et lui. Et aussi monseigneur le connestable est gouverneur de ce pays et n'y fera riens incontinents les Bourgougnons ne saichent. Et des ysles en hors pourra envoyer ses navires à Cherbourg et à Grantville ainsi qu'il voudra. »

Si besoin est Louis XI accueillera les épouses des ducs de Clarence et de Warwick et veillera à leur entretien ...

« Fait à Amboise, le XII<sup>e</sup> jour de may, l'an mil CCCC soixante et dix », fol. 207.

<http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061461b>

**15538**, XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle, « Lettres et pièces principalement du règne de Louis XI et Charles VIII, la plupart originales, et servant à l'histoire de leur règne » et pièces du règnes de François I<sup>er</sup>, 342 fol.

Quelques documents trouvés par simple balayage :

« Mon tres redoute seigneur me recommande tres humblement a votre bonne grace en vous suppliant que vous plaise me donner et octroier le passaige et acquict de six cens pipes de vin pour la provision et despense de maison pour ceste année, aussi l'emolument et revenu du grenier à sel pour ces an present, ainsi que votre grace, les annees passees vous à plus me le faire.

Aussi mon tres redoubte seigneur vous supplie qu'il vous plaise donner à Alain de La Mote mon visadmiralfaculute d'estre receu à faire les foy et hommaiges des terres et seigneuries de sa femme, fille de feu le seigneur du Lude, estant en Touraine et en Anjou aux seigneurs dequils sont tenues. Lesquelz foy et hommaige, il n'a peu ne envoies ne pourroit faire obstant les continuelles occupacion. Et de lui en ordonner vos lettres à ce qu'il puisse avoir et recouvrer la joissancce de ses dictes terres qui tousiours lui ont este occupées et empeschées. Et tousiours me mander et faire savoir voz bons pour ledit accomplir à mon pouvouvoir. En priant dieu mon tres redoute seigneur qu'il donne bonne vie et longue. Escript à Nantes, le xx<sup>me</sup> jour d'octobre.

Votre tres humbe et obeissant cousin : François [II, duc de Bretagne] », fol. 29

Analyse d'une pièce disparue par laquelle Henri VII, roi d'Angleterre, demande à Charles VIII l'élargissement d'un de ses sujets de l'île de Scilly mené prisonnier à Dieppe, fol. 145.

Analyse d'un document d'un document envoyé de Redon, en 1485, disparu de François I<sup>er</sup>, comte de Dunois, fils de Jean, bâtard d'Orléans, demandant de la part de François II, duc de Bretagne, aux maîtres de l'amirauté de Saint-Malo de tenir prêts pour aller où il plaira au duc, fol. 156.

Extrait d'une lettre de Louis de Graville envoyé de Maigny e 15 juin vers 1489 :

« Sur ung navire de Dieppe qui estoit alle en guerre a prins une nef de Bretaigne ou il y avoit cinquante et deux anglois qui viennent tout droit de Lamballe, et disent qu'ilz s'en retournoient tous sangongie, excepte un gentil homme malade d'empres Woxestre qui n'estoit point de la bende aux autres et porte son congie par escript de son capitaine cause de sa maladie et sont

tous les autres anglois du pays de Galles. Ilz disent qu'il y a eu debat entre les cappitaines desdicts anglois, et comme a ceste maistre Chesnay c'est tiray à part à tous sa bande environ huit cens hommes et c'est logie en un village pres de Dignan. Ilz disent oultre qu'ilz n'ont poin de charge ne ne sont deliberez de mectre siege ne combatre les murailles. Je croy ques estes mieulx adverty de cella que je ne suis.

Sire ceulx de la ville de Dieppe m'ont aujourduy envoyé ung homme qui vient tout droit d'Angleterre qui dit pour vray ... », fol. 187.

Analyse d'une pièce disparue envoyée d'Ast en 1494 par laquelle Charles VIII demande au duc de Bourbon, suite à une information du cardinal de Saint-Denis de l'état de Naples qu'il hâte l'armée navale, fol. 235.

Analyse d'une pièce disparue par laquelle Philippe de Comines, ambassadeur de France à Venise, informe Charles VIII que les galères de Venise vont porter des secours dans les pouilles, 1495, fol. 247.

Lettre de Philipe de Comines, ambassadeur de France à Venise, à Charles VIII lui donnant des nouvelles de la sérénissime dont :

« Ilz ont envoye un grix à leur capitaine general qui est en Courfou mande qu'il assemble la leurs galeres qu'ilz on dehors qui sont environ trente, ce lieu est pres de Pouyle, et le dy pour s'en prendre garde pour ce je disay apres ilz en ont encores quinze qu'ilz vultent faire partir qui ne sont pas encore achevees, aucun arns (?) toutes. Et besoignent en une merveilleuse dilligence. Et comme il y en une preste, ils mectent cappitaine dessus et autres officier veniciens et les envoient en Esclavonye et en Dalmatyie pour prendre le reste des gens. Et fais mon compte que dedans huit jours, elle seront toutes parties. Il y a trois navies qu'ilz font neufves dont il y en a une fort grosse, le Bailly de Berry. La veue ceulx la yront aussy. Mais je fais mon compte qu'elles ne seroient partir de troys sepmaines et auront quarante cinq galeres et quelque sept navies en tout mais en peuvent bien finer la plus largement. De tout temps, ils font la leur assemblee pour ce que c'est la saillie de leur prouffit (?) », 1495, fol 249-250.

Ast, 21 décembre 1496, Extrait d'une lettre de Jean-Jacques Tivulece à Charles VIII :

« Les Venitiens evoyent quatre galeres à Pise et ne cherchent que la fortifier qui chose tres deplaisante aux gevoys et tout le demourant d'Italie mais la crainte qu'ilz ont de voz leur fait demeurer ainsi ; et seroient bien que touz de estre bien assurez de vos, et qui leur pourtroys telles nouvelles en auroyt ung bien bon courage. Sire, ils font grand fondement sur les choses de Pise ... », fol. 253.

<https://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061460x>

15539, XVII<sup>e</sup> siècle, Copie du « Registre du chancelier Dorille, depuis 1474 jusqu'à 1480 ... », 1965 p.

Parmi les documents copiés figurent :

24 décembre 1574 – 31 janvier 1574, Correspondance en Ferdinand, roi de Sicile, et Louis XI et autres lettres de Thomas Taquin, ambassadeur du roi de Sicile, Anello Pirocho, capitaine de galéasse du roi Ferdinand concernant la prise de deux galères sicilienne capturée par des Français devant le port de Vigo et emmené en Normandie, 16-33.

20 avril 1475, Mandement de Louis XI à ses généraux de finances du Languedoc pour que soit payer à des marchands florentins la somme 6000 livres par an jusqu'au remboursement total de marchandises prises par les sujets du roi, p. 154-189.

20 avril 1575, « Commission à Louis d'Amboise, évêque d'Alby, et autres généraux des finances en Languedoc pour y lever les droits mis sur plusieurs marchandises au profit des Génois, Catalans et autres qui auroient esté en droit d'user de représailles sur les sujets du roy du même pays, p. 160-165.

20 août 1465, « Traité de treves pour sept années entre Edouard, roi d'Angleterre et ses alliés d'une part et Louis XI, roy de France et ses alliés d'autre », p. 537-647 (saut de compte de page entre la page 539 et 640).

16 mai 1476, « Concussion, faux rosles des gens de sa compagnie, divertissement des munitions de la ville de Dieppe en plusieurs sommes et au banissement perpetuel, donnée à Tours par des commissaires, presidant monseigneur Bernard Lauret, premier president du parlement de Toulouse ». “ Veu par les commissaires à ce commis et deputez par le roy nostre sire le procès fait allencontre de messire Joachim Rouault, chevalier de l'ordre, seigneur de Gamaches, mareschal de France, capitaine de la ville de Dieppe et de cens lances ensemble, sa confession faicte devant lesdicts sieurs commissaires, et tout veu et considéré, ce qui fust avoir et considerer à grant et meures deliberation, il sera dict que lesdicts sieurs commissaires ont cassé, adnullé, cassent et adnullent certain contract de vendicion et transport faict audict messire Joachim par messire Gilles Lombard du fief, terre et seigneurie de Montchut, et ont condampné et condampnent ledict messire Joachim Rouault à rendre et restituer audit messire Joachim Roualt ladicte terre et seigneurie de Monchut, ensemble les fruits, revenus et emolumens qu'il en a prins et perceus depuis ledict contract, aussi à la ville de Dieppe, la somme de cent escus par luy prinse des heritiers et executeurs de Montaut Loultiez (*sic*), en son vivant receveur des deniers communs de la ville de Dieppe, pour ceste somme estre convertie et employée au reparations de ladicte ville, à Jehan Mommer, cinquante bœufs ou la valeur et estimation d'iceulx, à Colin Hohecorne, la somme de six-vingt escus d'or deduit ce qu'il en appera avoir esté restitué audict Hohecorne par ledict Rouault, à la veuve et heritiers du feu Jehan Le Roy de Rouen, la somme de cint cens cinquante escus, lesquelles sommes ledict Rouault a exigé des dessusdicts à tort et sans cause, et outre plusieurs grandes sommes de deniers par luy indeuement prise et exigée de l'argent ordonné pour le payement des gens de guerre de la grant ordonnance et de la morte paye estant sous sa charge pour lequel recouvrer à son proffit il a fait et fait faire plusieurs rooles de la monstre des gens de guerre lesquels il a fait amplire de noms et personnes supposées, et autrement aussy pour les bleds achaptez par l'ordonnance et de deniers du roy, la somme de XII<sup>e</sup> cinquante livres tournoiz ou environ et mis audict lieu de Dieppe pour l'avitaillement d'icelluy peu



de temps avant le dernier retraict des Angloiz en ce royaume, lesquels bleds ledict messire Joachim a prins et fait prendre, vendre et applicquer à son proffit en depourvoyant ladicte place sans le sceu et congé du roy, luy estant à Beauvais après la descente desdictz Anglois et autres grans causes. Lesdicts commissaires ont condampnez et condampnent ledict missire Joachim Rouault à la somme de xx<sup>m</sup> livres tournoiz envers le roy et à tenir prison jusques à plain payement, satisfaction et accomplissement des choses dessusdictes. Sur laquelle somme seront prises les frais de justice et au surplus tant pour lesdicts cas que pour plusieurs autres grans cause, crimes, offences, excès et delicts oar lui faits, commis et perpetrez allencontre du roy, de la couronne de ce royaume et de toute la chose publique d'icelluy dont plus à plain est faite mention es dictz procès et confession dudict messire Joachim Roualt. Lesdictz commissaire l'ont privé et privent de tous offices royaulx, honneurs, estats, dignites et chargez publiques quelsconques et avec ce l'ont banny et bannissent à toujours du royaume de France, et on declairé et declairent le residu de de tous et un chacuns ses biens meubles et immeubles estre confisqués et appartenir au roy, les sommes et restitution cy dessus desclairées prises avant toute confiscation. Prononcé en l'audiance de Tours par monseigneur maistre Bernard Lauret, premier president en la cour de parlement de Tholozé, presens tous mesdictz commissaires. Le xvi<sup>e</sup> jour de may, l'an 1476 " », p. 755-762

14 mars 1477, « Articles proposez sous le bon loisir des roys de France et d'Angleterre par leurs ambassadeurs concernant le payement de leurs escus d'une part au roy d'Angleterre et dix mille d'autre ... la prorogation de la trêve, le fait de la monnoye, des laines d'Angleterre en France, le commerce des Gennois, Florentins et Venitiens en Angleterre par la France à l'exception faite par la France des Vénitiens *ect.* », p. 768-793.

21 juillet 1477, « Article particulier du traité de la treve de 1475 pour rendre ladicte treve marchande de part et d'autre », p. 826-827.

21 août 1477, « Traité entre le roy et le duc de Bretagne en application du traité de 1575 pour estendre la disposition à une ligue offensive etdefensive, sauf au duc à donner ses saufconduits pour le fait de marchandises qui ne sera de contrebende ainsy qu'ont fait ses predecesseurs, et à la charge que ledit duc et ses sujets demeurent tenus et obeissans envers le roy et sa cour de parlement et feront serment d'executer le present traité sur telles reliques que l'un d'eulx voudra administrer à l'autre », p. 850-959.

9 janvier 1477, « Traité de paix d'entre le roy et le duc et la seigneurie de Venise auquel est comprise, de la part du roy, la seigneurie et communauté de Florence avec reserve de l'assister envers et contre tous », p. 903-912.

26 mai 1478, « Lettre du roy à monseigneur l'amiral escripte sur la recommandation du roy d'Angleterre pour la seuté des Genoiz allant en Angleterre encores qu'ils n'en eussent besoin étans subjectz du roy et tenus de luye en fief, " Depar le roy. Tres cher et amé sire et cousin, puis nagueres tres hault et puissant pronce, nostres tres cher et tres amé cousin, le roy d'Anleterre, nous a escript et fait avoir par messire Thomas Danet, son conseiller et aumsnier, en faveur d'aucuns marchands genevois que leur voulsissent donner seurté pour aller seurment en

son royaume d'Angleterre. Sur quoy lui avons fait responses que ladicte seurté de ceulx qui doivent aller sur la mer se doivent et ont accoustumé de bailler sur vous, à cause de vobres de vistre office d'amiral, et aussy que lesdicts Genois sont nos subjects en tenir de nous en fief, par quoy n'est pas convenable de leur bailler seurté comme à ennemy, car se seroit ou prejudice de nos droits. Toutefois parce que nous desirons en toutes choses singulierement complaire à nostre di cousin le roy d'Angleterren plus que à prince qui soit vivant, nous voulons que en toute diligence que mandez bien expressement à tous les capitaines, maistres des navires et autres de nos gens et subjects frequentans la mer que à quelquesconques Genois qu'ils trouvent par mer allant au royaume d'Angleterre, ils ne facent, ne à leurs navires, biens, denrées et marchandises aucun mal, domaige, empeschement ou destourber surtant qu'ils doubtent encourir nostre indignation. Donné à Arras, le 26 jour de may 1478. Signé Loys » », p. 1227-1228.

27 mai 1578, « Lettre de monsieur le chancelier à monsieur l'amiral par laquelle il luy mande que l'intention du roy n'est pas que les Genois allans en Angleterre puissent avouer autres navires que ceux qui leur appartiendront en propre », p. 1229-1230.

13 février 1478, « Traité de treve entre Louis XI et Edouard, roy d'Angleterre durant leur vie et cent ans après la mort de l'un et de l'autre. A Londres, le 13 février 1478 », p. 1301-1342.

« Mémoire de ce qui a esté représenté par ordre du roy au chancelier et au grand maistre du duc de Bretagne, ses ambassadeurs, vers le roy au sujet du faux-saunage es marches d'Anjou et des vivres fournis par les sujets du duc à Maximilien d'Autriche au prejudice des traitez qui subsistent avec le duc », p. 1469-1507.

<https://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90614598>

**15540-15584**, 1477-1657, Recueil de lettres pour la plupart originales, et autres pièces relatives à l'histoire de France, principalement sous le règne de Charles IX, Henri III, Henri IV et Louix XIII, 45 vol.

L'auteur de la notice précise que « un dépouillement partiel de cette collection forme la plus grande partie du manuscrit français 1722, depuis le fol. 20 et occupe, en outre, les fol. 3-34, 37, 84, 96-103, 142-152, 167-177 et 191-230 du manuscrit français 1703 ». Il est à noter qu'il y a plusieurs lacunes liées à des vols.

**15540**, 1477-1488, I, Règnes de Louix I et de Charles VIII ; lettres originales et copies adressées à ces souverains, 143 pièces.

5 novembre 1477 – Sire tant et sy tres humblement, je vous recommede à vostre bonne grace fort deplaisant. Sire que pour le temps qui court nay peu venir veoir, ce que desyere plus que chose au monde.

Sire nagaires ay eu nouvelles par vos commissaires que vostre bon plaisir estoit donner le port de La Roche à monsieur Saint Glaude. Sire cela et tant que j'ay au monde voudroit pour vostre

sante et alongacion de vostre vye, vous suppliant sire humblement se est des vostre bon plaisir me recompenser auchumenent dudit port.

Sire depuis ceulx de Saint Marthe de Tarasacon pareillement sont venus et m'ont volu oster mes gaiges de la conserverye des juifz dudit Tarascon, lesquelz passé long temps m'ont este donne pour le service que j'ay fait à la maison d'Anjou. Et vous pareillemnt, sire, le m'aves reconforme. Pour ce sire, si vostre plaisir est, vous supplie tres humblement qui vous plaise leur mander qu'ilz ny n'ayent a donner nus empeschement.

Sire, je vous supplie humblement que vostre bon plaisir soit donner audience au present porteur et croire ce que de ma part vous dira pour ceste foix. Et s'il vous plait, sire, auchunes choses me commander, je suis prest à toutes heures de vous obeyr en pryant nostre seigneur qui sire vous dona tres bonne vye et longe. Escript a La Roche, le vi<sup>e</sup> jour de novembre. [En bas de la lettre à gauche] Vostre tres humble et tres obeissant serviteur : Jacobo Galliot », fol. 10

Le réalisateur de ce volume précise : « Lettre du cappitaine Jaques Galeot ou Galliot, gentil homme de Naples, fort célèbre pour sa vaillance et sa loyauté, qui mourut des blessures receues en la bataille de Saint Aubin du Cormier donnée l'an 1488 contre les Bretons, au roy Louis XI touchant le don du port de La Roche en Provence ».

Environ 1480 - « Loys, par la garce de dieu, roy de France, conte de Prouvence et seigneur de Marseille a l'illustrissime roy de Bonne, nostre tres cher amy, salut et congnoissance de nostre foy catholique. Pour ce que nous avons deliberé à l'aide de dieu comnipotent elever en notre paiz de Prouvence la navigation et frequenter la marchandise de subjectz avecques les lettres par maniere qui sen ensuive utilite et profit d'une partie et d'autre, et la benivolence acoustumee entre la maieste du roy de Thunye, vostre père, auquel presentement escrivons et la vostre et celle de bonne mémoire du roy de Sicille, nostre oncle, non pas seulement soit conservee mais accroisse, dont vous avons bien voulu advertir en vous priant bien affectueusement qu'il vous plaise a nos subgetz, lesquelx viendront pratiquer et traquer de par de la, les traicter favorablement tout ainsi que fesiez par le temps que nostre dit oncle vivoit, car aussi ferons nous aux vostres subgets quand le cas advendra. Et pour ce que nostre feal conseiller et tresorier en nostre pays du Daulphine Jehan de Vaulx, lequel nous avons retenu a nostre service pour ses vertus, congnoist mieulx la manière de trafiquer les ungs avec les autres, de puis le temps qu'il estoit general dudit paiz de Prouvence, qui avons este par luy adverti que sa navire de laquelle estoit patron, Glaude Martinet, par fortune de mer est tumbee a naufrage, dont de tout autres inconvenement que advenu luy pourroit avons été desplaisant et serions, pour les merites et services faiz par luy envers nous. Pour laquelle chose, on envoye par devers vous avecques toute puissance de recouvrer tout et chacuns biens et marchandises, lesquelles appartiennent à nostre dit tresorier, lesquelles estoient es mains de Pierres Bondet, facteur dudit Martinet, lesquelles de puis par vous ont este prinse avecques promesse par vous faicte de les rendre. Si vous prions res chierement que, tant pour satisfaire de vray prince que aussi pour contempation de nous, vous plaise faire rendre ausdictz messagers tous et iceulx biens et marchandises par vous prises ou leur juste velleur et estimacion par manière qu'il ne demure endommagé. Et jasoit que la requeste soit juste, neantmoins vous ferez vous ung singulier plaisir. Et si par deça

avons aucune chose qui vous ferist a plaisir en nous le signifiant, nous efforcerons tres volontiers de vous en complaire, saulve l'ofence de nostre foy », fol. 22.

Cette lettre est précédée sur le même folio d'une lettre au roi de Tunis pour qu'il fasse pressions sur fils pour qu'il restitue les marchandises prises à Jehan de Vault et pour qu'il accueille favorablement les marchands qui viennent trafiquer à Bône.

13 avril 1482, « lettre du grand sénéchal de Provence et commissaires des estats au roy Louis XI mandent que les estats ont accordé ce qu'il leur avoit demandé que plusieurs malfaiteurs ont esté bannis pour exces et desordres, que pour ce qui est des galères ses tresoriers et aucuns de son conseil sont pour y donner provision necessaire ».

« [...] Sire touchant le fait des gallées, vostre tresorier de ce pais et aucuns de vostre conseil sont icy pour y donner la provision ainsi qu'il vous a pleu commander [...] », fol. 23.

1<sup>er</sup> avril 1482, « Très hault et très crestien et nostre tres redouté et souverain seigneur, nous recommandons très humblement a vostre grace, en regrant qu'il luy a pleu ainsi que desirions vostre royale maiesté succedey en vostre pais de Prouvence, et pour la singuliere devotion que avez es saintes Marie Jacobi et Salomé, seur de la benoite vierge Marie, royne des cieulx, reposantes en l'eglise de vostre Ville-de-Lamer endit pais de Prouvence, avez donné certaine perpetuelle pension à icelle eglise laquelle selon le transaction faicte entre le procureur d'icelle eglise et la dice Ville-de-Lamer seroit à diviser entre iceulx prieur et ville. Pource envoyons ce presant messagier devers vostre royale maiesté pour savoer son bon plaisir se icelle transaction laquelle porte avec soy doyt avoir iceu e, icelle pension ou non, car nous sommes pour obeyr et accomplir vos tres haultz bons plaisirz et voulders ce scet nostre benoit createur qui vous les done accomplir et donner joye sans fin. Escript en vostre Ville-de-Lamer, ce premier jour d'avril.

Les très vostres et obeyssans subiectz sindiques et conseil de vostre Ville de Lamer en Prouvence », fol. 39.

1482, « Enssuit l'ordre qui fut faire du temps du feu roy Loys que dieu absolve pour la surté du pays de Guienne aux derraines treves qui furent entre ledit feu roy et le feu roy Eduoard d'Angleterre.

#### Premierement.

Il fut ordonné qu'il y auroit get establis a Rouyuen [Royan] à l'entrée de la Gironde et Nostre-Dame-de-Soullac et autres lieux acosutumés, et que incontinant que lesdictz Gietz verroient flote de navires seroent faiz signes de feu la nuyt et de fumeie le jour pour advertir la venuee desdictz navyres. Et qu'il y auroit des postez à cheval, c'est assavoir viiii, à Nostre-Dame-de-Soullac qui à cheval rompre s'en viendroit a Lespaise et de là, de quatre lieues en quatre lieues jusques à la ville de Bourdeaulx pour venir advertir ceulx de ladicte ville de la venue et du nombre desdictz navyres.

## S.

*Item* quant lesdictz navyres angloiz arivent devant la ville de Blaye, avant qu'ilz passent ladicte ville, ils sont tenus a besser leurs vellez et lesser tout leur abillemens, artilleries et autres hernoiz de guerre, et illecquez estre visités par celui qui ha la charge par le roy lequel leur garde seurement leurdictz abilement de guerre, jusques à leur retour, et paient à celui qui garde leur dictz harnoiz et abillemens de guerre, un escu pour navyre.

*Item* et après s'en vont devant Bourdeaux, et eulx arrivés devant ladicte ville de Bourdeaux, les marchans desdictz navyres sent tenus d'eulx tirés devers le maire dudict lieu ou soubz maire demander congé et leur sont baillez certaines billetes pour raison desquelles leict maire ou son commissaire prent desdictz angloix certain devoir en tamps de guerre seullement, maiz en temps de treves lesdictz angloix n'en paient aucune chose pour ledict congé.

*Item* et après que lesdictz marchanz angloix sont entrés en ladicte ville de Bourdeaux, ledit maire ou son commis a asouctumé de faire logier en ladicte ville, là où il voit le plus expedient faire pour la surté de ladicte ville que pour le fait de leurs marchandises.

*Item* acoustumé le maire ou son commis faire porter l'enseigne de la croix rouge ausdictz marchans angloix affin qu'ilz soient congneux.

*Item* certain regart des marigneys, aucun d'eulx n'a pour acoustumé de demeurer de nuyt de dens ladicte ville mais se retyrent tous soirs de dens leurs navyres.

*Item* se aucun desdictz marchans angloix veullent sortir hors de ladicte ville pour acheter vins ou autrement pour le fait de leurs marchandises, monseigneur le gouverneur ou son commis leur fera bailler des gens seurs pour les conduire aux environs de ladicte ville pour faire leurs cours de leurs dictes marchandises.

*Item* et s'il en ya aucuns qui veuillent aller de Bordeaux à Baionne ou autres lieux, monseigneur le gouverneur leur fera bailler des gens seurs pour les conduire à leur despens. », fol. 34.

C. 1483, 8 mars Poitiers, « Sire, je me recommande très humblement à vostre bonne grace. Sire, suis enquis touchant le sel de vostre pais de Brouage et semble que se vous voulez que je y voye que je vous y pr[...]<sup>31</sup> quelque bonne chose voire et duc consentement de ceux de ceux de [...]

Sire, je trouve de grans abus par dessa touchant le tel ta[...] cartagiez comme es marchans et ce sont eux dont viennent meschief du sel de vos gabelles des gueriners [...] transportez contre voz ordonnaces ez pays de gabellez [pour] avoir le quart. Mais à cause que ma commission est une [...] mesgre, je n'ay point plainiere obeissance pour [...] vos besongnes et lez miennez du du vaccant que m'y avez [...] de vostre grace.

---

<sup>31</sup> Le document a été partiellement retaillé à droite et des traces d'humidité ont effacé une partie du texte.

Sire, se il plaist vous garderez unne (*sic*) pus ample qu[...]

Sire, je vous supplie que ne m'espargniez pas comme le [...] chapelain que vous aavez. J'ay bon voulloir et bonne [...] pour vous faire service.

Sire, il y a un bon homme, abbé de mon diocese, se il [...] moy donner lettrez qui resignat son abbaye retenta [...] jeouldroit bien supplier.

Sire, je prie dieu que vous doint bonne vie et longue. Escrit en vostre ville de Poitiers, le viii<sup>e</sup> jour de mars [...]

Vostre très humble et très obeissant et chapelai, vostre esvesque [...]<sup>32</sup>, fol. 63.

15 avril c.1487, « Sire tant et si humblement que faire pourrons nous recommandons a vostre bonne grace. Sire vous plaise scavoir que, tant à cause de secheresse et sterilité des eaues qui ont esté en ce pays par laquelle le rivieres n'ont en leur cours que aussi des frans ventz et horaiges qui ont regné, le canal et entrée de la mer du mol de viel port d'Aygues-Mortes est tellement comblé et rempli que plus n'est possible que les nefz, gallées et navires qui viennent en vostre dict port y puissent charger ne descharger à cause de la clousture desdictz canal, et encore que si non à grans fraiz, despence et interest, et aussi dangier de la perdition des denrees et marchandises qui se chargent et deschargent audit port. Et à grant peyne, vostre galleasse de France qui à present est venue des parties de Lavnt chargée d'espicerie et autres denrées, ne aussy deux autres nefz, illec estant en vostre dict port, ont peu descharger. Et pour ce, sire, vous en advertissons comme bons, braves et obeissans subgetz afin qu'il vous plaise y faire donner bonne provision, car selle n'y est donnée vostre port est perdu, qui sera non seulement la grant diminicion de voz droitz et dommayne qui vallent tous les ans troiz ou iiij<sup>m</sup> francs et plus, maiz aussi la perdicion de vos sallines de Peccaiz lesquieulx fermée l'entrée et yssue de vostre dict port, aussi seront perdus et anichilés qui vallent en estimacion, tant en cause de voz gabelles que autrement, adnuellement environ iiij<sup>xx</sup> ou c<sup>m</sup> francz. Et aussi le grant interest du pays, à cause de la vuydage et trafic de la marchandise et la[...] toutelle perdition de la population de vsotre ville d'Aigues-Mortes qui n'a autre subsistance ou entretenement de vivre que le trafic de la marchandise qui se fait en vostre dict port. Sire, de ceste matiere nous avons faict faire information tant par voz officiers de ceste ville que aussi par ceulx de vostre seneschaussée de Nymes, present le maistre des œuvres de vostre seneschuassée porteur, lesquieulx par luy vous escripvent et aussi vous envoyons ladicte infoormation. Sire, nous vous supplions humblement qu'il vous plaise donner la provision qu'il vous playrrir, et comme à vous humbles et barves obeyssans subgetz nous commander vos bons et ageables plaisirs pour iceulx acomplir au plaisir de notre dict seigneur sire (*sic*) auquel prions que vous doner tres bonne vie et longue. Escript envostre ville d'Aigues-Mortes, le xvi<sup>me</sup> jour d'avril.

Voz humbles et très obeissans sugetz, vos consulz d'Aigues-Mortes », fol. 94.

<sup>32</sup> L'auteur de l'analyse qui accompagne le texte pense qu'il s'agit de l'évêque de Poitiers.

8 novembre 1487, Fronsac, « Sire, dernièrement qui vous a pleu m'escriptre par ung chevauteur de vostre escurie que je vous fist savoir là out estoit le roy de Castelle. Por leure, je ne le savoye au vray mais j'en ay fait les diligences telles que vous en escriptvy et m'a esté fait savoir qu'il est à Medine-del-Campou bien dit l'on que doit estre à la feste de Rouel à Saregousse mais au vray ne scen scet. Riens d'autres nouvelles par deça n'y a que tout bien la flaute des Angloys qui estoit venue scen s'en retourner et n'y a plus que deux ou troys navires bien dit l'on qu'il en doit venir une grosse flocte. Et quant il viendront, il seront traictés ainsi que vous a pleu le me commander et en manière à l'aide de dieu que aucun inconevement n'en adviendra.

Priant dieu, sire, qui par sainte grace vous donne très bonne vie et longue et bonne sancté. Escriptré à Fronsac, le viii<sup>e</sup> jour de novvembre, troyes heures après midi.

[Qui le revoit ce et qu'il face savoir en vray là ou il est parce qu'il veult envoyer dudict lui]<sup>33</sup>

Vostre très humble et obeissant serviteur et subget, Odet d'Aidie », n° 116.

22 janvier 1487, La Rochelle, « Sire, tant et si très humblement que faire povons, nous recommandons a vostre bonne plaire à laquelle plaire. Plaise scavoir, sire, que, en ensuivant la charge qu'il vous a pleu nous donner, avons fait toute diligence de recouvrer tous pavoyes que nous avons peu trouver par deça et vous en envoyons trois cens qui est tout ce que en avons peu trouver. Nous en eussions trouvé plus largement si ne fust que bon archiers de retenue avoient trait tous ainsi que on leur a ordonné. Et pour ce, sire, qu'il n'est possible de trouver tant que vous en demander, nous avons envoyé ung marchand en Espagne qui a pris charge de nous en fournir deux milliers dedens Pasques ou plus tost si le temps est bon. Et cependant, nous ferons dilligence de recouvrer tout ce qui s'en pourra faier (*sic*) es villes de la coste de la mer entre entrecy (*sic*) et Bourdeaulx et en Poictou. Et les vous enverrons à toute dilligence. Priant le benoist fils de dieu, sire, qu'il vous done très bonne vie et longue. Escriptré à La Rochelle, le xxii<sup>e</sup> jour de fevrier.

Vos très humbles et très obeissans subjectz et serviteurs, Pierre Furgon, Jehan de Chaumont »,  
n° 129.

C 1487, Barfleur, « Sire, les trente-quatre navires qui estoient devant Villarville à l'entrée de seine arriverent vendredi derrenier devant ce hable de Barfleu et tindroient prendre les deux navires de Jehan Denis et Jehan Le Danoyes de Honnefleu qui sont venus nouvellement de Maxvie (*sic*) et de Naples chargés de bonnes et riches marchandises et en grant valleur et aussi quarante cinq navires de Bretaigne chargés de sel qui se sont boutez dedens ledit hable pour la crainte des Angloys.

---

<sup>33</sup> D'une autre main.

Sire, on l'a fait incontinent savoir aux nobles, aux gens de pié et à chacun qui se tirassent audict lieu de Barfleu et pareillement au gendarmes de vostre ordonnance logez a Caen, Baieux, Saint-Lo et Coustances et si est trouvé beaucoup de gens. Et si trouverent des samedi matin, Ricarville, cappitaine de Valoignes, et Corbin, viconte dudict lieu, et y fist ledict cappitaine mener de bonne artillerie. Auquel jour de samedi, environ cinq heures après midi, lesdictz Anglois en seize ou dic-huit bateaux firent une descente à ung quart de lieu près dudict hable ou ilz bien recueilliz tant par lesdictz cappitaine, viconte, gens nobles du du pays et autres qui là estoient tellement qu'ilz furent contraints eulx retirer en leur dictz bateaulx et ny firent pas bien leur prouffit, et estoit besoing que ladicte artillerie dudict cappitaine y fust.

Sire, yer qui fut dymence, jour de la Trinité, environ trois heures après midi, lesdictz Anglois descendirent pareillement à terre audict lieu où ilz estoit descenduz le samedi et estoient bien de douze à quinze cens hommes dont estoit chief et y estoit en sa personne, le seigneur de Wibbit, grant maistre dostel d'Angleterre et venismes au devant d'eulx le mieulx qu'il nous fut possible. Et y survindrent le mieulx à point du monde, des gendarmes de la compagnie de monseigneur de Beaumont dont avoit la consuite Saillant, lieutenant de mondit seigneur de Beaumont, qui firent une bonne et grant diligence de venir de là où ilz estoient en garnison. Et aussi vindrent quant et eulx, le baron des Byars, Jehannot de Tardes et monseigneur d'Argouges, et eulx armez lesdictz Anglois se retirerent en leurs dictz bateaulx et y eut de leurs gens blecez et tuez et aucuns moyen en eux recueillant audictz bateaulx. Et eusmes deux pieces de leur artillerie et une de leurs enseignes et ny eut aucun de noz gens tuez et prindrent un pouvre gentilhomme prisonnier et aussi eusmes nous quelques ung des leurs. Et sire, lesdictz gendarmes les poursuivirent vaillamment à leur venue et estoit bien besoing qu'ilz arrivassent car les chargerent vivement. Sire, nous sommes tous ceulx qui sommes ycy en doubte pour ce lesdictz Anglois ne tirerent aujourd'huy coup d'artillerie, ne ne firent aucun semblant de descendre. Et aussi qu'il y a cinq ou six navires de leurs moins qu'il ny avoit yer, que ilz ne les aient envoiez en Angleterre querir quelque grant renfort de gens et de navires qui soundainement pourroient venir, veu le bon vent qu'ilz ont, car de Hantonne et de Portsemue où l'on dit qu'ilz sont 11<sup>e</sup> navires tous prestz. Il n'y a pas grant chemin jusques à ce dict hable de Barfleu, et y peut on venir en cinq ou six heures.

Sire, il vous plaira sur tou avoir regard et y donner telle provision que vostre bon plaisir sera ; ce seroit grant dommage de perdre deux si bons navires et aussi incoviemment que les dictz Anglois eussent tant de navires de Bretagne qui leur pourroient servir et faire quelques passages.

Sire, tous nous qui sommes ycy sommes bien deliberez de vous y servir sans y espargnier corps ne biens. Priant dieu, sire, qu'il vous done très bonne vie et longue. Escript audict lieu de Barfleu, ce lundi au soir après le dict jour de la Trinité.

Voz très humbles et très obeissans subgetz et serviteurs, [seing de ]Guyon d'Estouteville<sup>34</sup>, [seing de] Symon de La Haye et les officiers en vostre bailliage de Costentin ». n° 132.

---

<sup>34</sup> La personne qui a constitué ce recueil a réalisé pour chaque acte une courte analyse. Pour le n° 132, il précise que Guyon d'Estoutville était seigneur de Moyon.



1487, « Ordre qui se tient par la ville et maire de Bordeaux à l'arrivée des marchands et navires d'Angleterre suivant les ordonnance du roy », n° 135<sup>35</sup>.

<https://www.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061458v>,

**15541**, II, 1487-1500, Règnes de Charles VIII et Louis XII ; lettres originales et copies adressées à ces souverains, 205 fol.

1488, 20 avril 1488, fol. 4-5 - copie. « Sire, pour ce qu'il n'y a que bien peu de vivres icy, nous avons esté contraints par necessité à envoyer les chevaux de vostre artillerie des lercredy, prenans le chemin du Mayne et en actendant les response que Primaudaye nous en escrivit dont il n'a eu nulle response. Et semblablement il nous a fallu envoyer presque tous les chevaux des gendarmes à Avranches, à Coutance, à Saint-Loup et par toute cette Basse-Normandie par ce que nous n'avions que leur donner à manger icy. Et est besoin, sire, que vous envoyez commissaires aux lieux où sont allez nos dits chevaux pour faire tenir ordre ou autrement ils pourroient faire queleq extorsions au peuple.

Sire, quand les chevux de vostre artillerie ne fussent point partys d'icy et eussions fait ce que nous nous escrivez, il nous semble qu'un grand dommage nous en fut advenu et peu de gens eussiez trouvé qui y fussent demeurez, et eussiez descouragé nos et donné grand courage à nos ennemis. Cette place est bonne et nous est plus sceante que place qui soit en la duché de Bretagne, et ne feriez pas petite pene si vous la perdiez, et si les chevaux de vostre artillerie eussent esté icy, et nous eussions fait ce que vous nous escrivez, soyez seur que eussiez perdu la place.

Sire, pourveu que vostre plaisir soit de bien advitaillet cette palce et dieu ne nous veuille punir, moyennant l'ayde et grace de dieu, l'on vous rendra compte et de nostre artillerie aussy. Nous sommes parens des Lieuvres car nos ennemys ont belle peur et nous ne sommes pas fort affleurez et s'il n'y a cause d'avoir crainte ne doute que de dieu, car leurs cas ne leur puissance ne nous semble estre gueres de chose.

Sire, les Anglois sont venus jusques à Saint-Brieux et, par parolles, ils doivent venir icy. Messire Maurice n'a point voulu ropre le serment qu'il vous a fait ainsy que l'on nous a dit. Monseigneur du Chasteau est dedans Brest, monseigneur l'admiral de Bretagne est au Fou, Lanvilliers est icy qui est retourné de devers vous : quand vostre plaisir deroit de leur donner à la charge de xxv ou xxx hommes d'armes et leur faire avancer quelque peu de chose. Au commencement, il nous elleveront le pays de Basse-Bretagne pour vous et contre les Anglois, autant qu'il est maintenant contre nous et pour eux, et au pis venir. Cela nous serviroit merveilleusement pour la garde des places de Brest et de Conq. Vous y aviserez et sur tout donnerez vostre bon plaisir.

Sire, vous nous avez escrit par un billet qui estoit dedans les lettres que vous avez escritte que nous envoysions des canoniers de l'artillerie à Saint-Malo. Avant la recepsion de vos dittes

---

<sup>35</sup> Cf. *supra*.

lettres, nous y avons envoyé de l'artillerie et des canoniers en bon nombre et le capitaine Adrian, ainsy que par cy devant nous avons escripts.

Sire, il vous a pleu nous faire scavoir que vous avez mandé en Normandie que l'on nous envoie des lances, picques, hallebarde, arcs, trousse, traits d'arbalestres et fil de bottes. A ce jour de Pasques avons eu des lettres de monseigneur de Salley par lesquelles il nous fait scavoir qu'il est impossible de rien recouvrer des choses dessus dites de ce quarteier là Et pour ce, sire, il est bien requis qu'à ce jour diligence nous en fassiez pour avoir de Tours et d'Angers par marchnas qui seront bien payés et contens car nous sommes en grande necessité.

Sire, vous ne devez pas oublier de faire diligence d'envoyer par vister les places de Breste t de Conq car, si une fois, ils ont quelques rafraichissement et nouvelles de vous, vous les trouverez en leu entier à belle pièce de temps.

Sire, nous vous supplions que vostre plaisir soit faire faire diligence d'envoyer des vivres en cette ville, car nous sommes très mal pourveu. Monseigneur de Salley nous a escript qu'il n'a commission touchant les vivres qu'au bailliage du Cotentin qui est bien mangé, pillé et encore de nos chevaux y sont. Et pourtant, sire, il a requis que vous mandiez au bailliage de Caen et autres contrees de Normandie qu'ils nous envoient force farines, vins et cidres. Et en ce faisant, moyennant l'aide de dieu, vous ne perdrez rien icy en ce quartier et vous rendrons bon compte.

Sire, nous prions le benoist fils de dieu qu'il vous doint bonne vie et longue. Escrip à Dinan le 20<sup>e</sup> jour de avril. Vos très humbles et obbeissans sujets et serviteurs. Jehan de Rohan, H. de Monfaucon Gaston de Lios, de Grassay ».

6 juin 1488, Saint-Malo, fol. 13-14<sup>36</sup>. « Sire, ce jourd'huy sont arryvez plusieurs matelots en une barque qui avoient esté prins au navire de ceste ville, lesquels ont laissé leurs pleiges, comme il est de coustume et disent plus que les gendarmes et mariniers qui tiennent pour eux, ont esté departis et menez à Morlaiz.

Sire, lesdicts matelotz ont sceu pour vray que le navire de Normandie a esté à Brest et, le lendemain de la prise de ceux de ceste ville, trouverent la grande nef de Morlaiz au chenal de Brest qui fut combattue et prise par le dit navire de Normandie et la place advitaillée de ce qu'ils ont pu recouvrer dedens leur bord.

Sire, à la prise desdictz navires de ceste ville ne s'est perdu por morz que le sengle (*sic*) et dix ou douze compagnons.

Sire, il nous a pleu nous rescrire qu'envoissions quelque pinasse à Conq pour les advertir de vos nouvelles ce qu'il a esté impossible de faire mais par la terre avons fait nostre possible et avons adverty monsieur de Rohan de ce faire incontinent vos lettres receues et luy avons remis vos dictes lettres.

---

<sup>36</sup> Transcription, fol. 13, original, fol. 14.

Sire nous prions dieu qui vous donet très bonne vie et longue. Escript à Saint-Malo ce sixiesme juing à cinq heures après mydy.

Vos très humbles et tres obeissans subjectz et serviteurs, Adrian de L'Hospital, A. Cauvart<sup>37</sup> ».

1488, 8 août, fol. 22. « Sire, tant et sy très humblement que je puis en vostre bonne grace me recommandé et vous plaise savoir que je suys en ceste place de Pontorson, ainsy qu'il vous a pleu de me commander, avecques cinq cens hommes et autant à Saint-Hillaire que j'ay assemblez et levez de voz vicontez d'Avrenches, Cosutances, Valongnes, Carentan, Dampfront, Vire et Mortaing. Et avoit esté advisé par les cappitaines et gens de bien qui sont cy avecques moy pour vous faire service avecques voz officiers de vostre bailliage de Costentin, que en icellez vicontez seroit levé deux mille livres pour employer en paiement des dessus nommés pour ung moys seulement qui estoit quarante solz pour homme, et sans pans paiement ne m'est plus possible de les entretenir ne garder vostre pays de Normandie sans gens.

Sire, Le Brun Dache, vostre escuier d'escurye, estoit allé devers voys pour celle matiere mais qu'il avoit esté dit que ainsy seroit fait et de commande de vos lettres à vostre segretaire de finas Primaudey adressan aux eslzuz d'icelles vicontés. Lesquelles il n'a voullu bailler lomme dudit Dache qu'il avoit lessé devers luy pour les recueillir. Et pour cette cause, sire, renvoye ce present porteur devers vous affin de vous en advertir et aussi que ne plus entretenir les compagnies sans paiement affin que sur ce vous ordonnez vostre bon plaisir en manière que vos paiz puisse estre gardé et que n'en puisse avoir charge sy inconvenement en advenoit.

Sire, au regard de vostre de Dampfront dont m'escriviez, je y ay les plus de gens que j'ay peu tant que, sy dieu plaise, je vous en faire bonne garde et m'en a convenu tyrer le plus de convenu que j'ay peu pour vous faire service. Car de vos cappitaines à qui il vous avoit pleu escrire qu'ilz ne baillissent des gens pour estre cy avecques moy, je n'en ay piece de ceulx de Grant-Ville qui est la place que ayez par desa mieulx garnie, car vous y avez six-vingts mortes payes et du Mont-Saint-Michiel n'en ay que dix.

Au regard des lieutenans de Tombelaine et de Pontorson, ilz ne bougent d'avecquez moy. Ilz mectent grant paine de bien vous servir et ont des distribucions de la guerre.

Sire ou jour d'yer fuz adverty que les Bretons venoient bruler vostre bourg de Saint-Hyllaire, et incontinent monté à cheval avecques ce que je peu finer de gens, en quoy estion bien de soixante à quatre-vingts hommes à cheval et huit-vingts ou deux-cens homme de pie qui rencontrasmes de cinq à six-cens Bretons et nous entrebastimes sy bien que, mercy dieu, le champ nous demoura, et en fu tué en la place deux-cens et quinze ou seize personnes, et n'y avez perdu que ung homme ey vingt ou trente blessez dont monsieur de Saxe est ung qui eult d'un trayt en la cuisse mais, à l'ayde dieu, il n'y a point de danger et nous y fut tué la moictié de nos chevaux.

---

<sup>37</sup> La personne qui a réalisé ce recueil précise qu'il s'agit du vice-amiral.

Sire, je vous advertis qu'il y a aucun gentilz hommes de vostre pays de Mortaing jusques la coste de Bretagne qui ont parole avecquez les Bretons et ont traicté entreulx de ne courir point les ungs sur les autres en telle manière qu'ilz gardent le peuple de vostre pays de ce courir ou pays de Bretagne. Vous plaise surce me commander comme je m'y doy gouverner.

Sire, j'ay entendu que les gens de la charge de monsieur de Moyon et de monsieur de Brully doibvent venir icy pour vous faire service mais le ne m'en suys encore point apareu et est bien necessité que eulx ou aultres y soient pour garder vostre pays, attendu le grant nombre de Bretons qui sa semblent à Fougères et à Doull ainsy que vous dissent les prisonniers que avon prins.

Sire, plaise vous que je soye et demeure tousiours en vostre bonne grace et me commander voz bons plaisirs pour les acomplir à mon pouvoir, au plaisir du benoist filz de de dieu qui vous doint, sire, bonne vie et longue. Escript à Pontorson, le VIII<sup>e</sup> jour d'aoust.

Votre très humble et obeissant subject et serviteur. D'Allegre ».

20 novembre c. 1488, Honfleur, fol. 32-33 - copie. « Sire, je me recommande très humblement à vostre bonne grace. J'ay aujourd'huy reçu les lettres qu'il vous, faisans mention qu'avez sceu que mes navires sont arrivés à la coste de Normandie et que les recouvrerois volontiers, et aussy la prinse des galées de Venise qui a este faicte, et qu'afin que puisse recouvrer les dictz navires. Aussy pour appointer sur le fait de ladicte prinse, estes bien content que je donne sauf conduit pour six semaines aux personnes qui ont fait ladicte prinse, pour ce que je mette et fasse mettre en nostre main tous les biens venus de ladicte prinse qui se sont trouvés en vostre pouvoir, quelle chose seroit impossible faire car jà les mariers en ont leurs pars qu'ils ont vendues et transportées, et sont les trois pars desdictz mariniers, tous estrangers, et sur lesquelz il n'y a aucune rescousse.

Sire, avant la reception de vos dictes lettres et pieça, pour doubte, j'avois desdictz navires, tant qu'ilz ne se perdissent en la rade de la mer ou ilz estoient en très grand danger, mesmement qu'ilz s'en allassent en Angleterre ou quelque autre part. Pour ces causes, je les asseuray, leurs corps et leurs biens, car autrement ne fussent point ingenus. Et encore quelque assurance que je leur aye donnée, si ne sont ils pas encore tous venus. Ainsy que de ce et de toute la manière de la prinse des dictes galées, je vous ay escript plus plus amplement par le cappitaine Porcon. Et aussy pour ce que je scay point qu'ils eussent fait chose qui ne fut de faire ne de quoy, vous deussiez estre malcontent mais je voy que n'avez pas encore receu lesdictes lettre par le dict Porcon.

Si vous supplie, sire, qu'il nous plaise faire entretenir ma dicte seurté et promesse, autrement vous perdrez tous vos navires tant que vous avez de bons serviteurs pour la mer, et depuis (*sic*) qui seroit une mauvaise rescompense du service qu'ils nous pensent avoir fait audict voyage. Et quant il vous eussent fait le service qu'ils vous ont fait, vous eussiez de la partie du roi Richard

plus de trente mil Anglois en nostre royaume, car le navire estoit tout prest et advitaillé (sic) pour passer de ça lesdictz Anglois, alors qu'ils destindre [destendirent]<sup>38</sup> (sic) le comte de Richmond audict pays d'Angleterre.

Sire, le roy, vostre père, que dieu pardoint, me commanda faire la guerre aux Vénitiens comme heretiques et ses ennemis. Depuis ne m'avez point fait scavoit qu'eussiez alliance avec eux. Par quoy me semble que ce que vos gens et serviteurs ont fait a esté bien deument fait. Et aussy les dictz Venitiens avoient deliberé, s'ils avoient esté les plus forts, de kecter en la mer et noyer tous nos dictz gens et prendre nos navire. La loi de la mer est, quand on ne veut amener et qu'on se combat, on confisque tout. Je vous supplie, sire, qu'il vous plaise au vos pauvres serviteurs pour ce recommandez (sic). Sire, je prie dieu qu'il vous doint très bonne vie et longue. Escript à Honfleur, le xx<sup>e</sup> jour de novembre.

Vostre très humble et très obeyssant sujet et serviteur, Lamiral<sup>39</sup> ».

C. 1488, 9 mai, Josselin, fol. 42. « Sire, par cy devant, nous avons bien reçu quelques advertissemens de Bas-Bretagne, et pour ce qu'ilz se continuent est besoing de vous advertir de ce qu'on nous a fait savoir et les effectz et esmocions telles quelles sont.

Et premierement, sire, ceux de Brest avoient pris deux heraulx d'Angleterre par mer qui venient de devers les Filles et s'enalloient en Angleterre et les menoit Bertrand Dauchier et dix ou douze archiers avecque luy devers vous. Et quant ilz furent à Morlez » où, faute de logement, ils sont logés au faubourg de la ville. D'aucher se tourne vers le lieutenant de la ville qui leur promet un logement. « Cependant ceux les faubourgs se mirent en armes et prindrent lesdictz deux héraux et les en menerent en mer. Depui ledit lieutenant fut parler avecques eulx et leur dire qu'ilz les rendissent et ilz respondirent qu'ilz n'en feroient riens.

Sire, par avant la venue des dictz heraulx à Morles, les gens de moy de Rohan avoie testé advertiz du bruy de ses Anglois qui estoient au long de la coste de la coste. Et pour vous y servir, partirent environ cinquante chevaulx pour aller à Lannyon et à Lantriquet advertir les gentilz hommes et peuple du pays de bien et loyaument vous ervir ainsi qu'ilz avoient promys et juré le faire. Et d'arrivée ceux dudit Lannyon, Dantriquet et des environ leur firent bonne chiere et bon recueil et quand ilz virent qu'ilz ne se donnerent plus garde de riens, ilz furent tous ebahis qu'ilz virent venir trois ou quatre<sup>m</sup> hommes du pays, et y avoit des gentilz hommes avecques eulx, leur courrir sus et ont blessé beaucoup et pris ce qui estoit ... »

1488, Machecoul, « Sire, plaise vous savoir que j'ay reçu les lettres que vous a pleu me escrire par lesquelles me mander que on vous avoir rapporté que les gens de vostre navire de Normandie s'étoient combatuz avecques les Bretons, et que vous en feist savoir la verité.

---

<sup>38</sup> En surcharge.

<sup>39</sup> Louis Mallet de Gravelle dont le transcritteur, outre le fait qu'il soit amiral de France, précise qu'il est seigneur de Gravelle, Marcoussy, Bois, Mallesherbes *etc.* et Gouverneur de Picardie et de Normandie.

Sire, le debat qui a esté, se sont troys navires d'Allemagne qui venoint (*sic*) en marchandise en ce pays ycy et n'ont voulu caller<sup>40</sup> la voile davant eulx, dont ils en ont brullé ung et les deux autres pilliez et sont à présent à Bourgneuf.

Sire, je prie dieu qu'il vous dont bonne vie et longue. Escript à Machecoul.

Vostre très humble et très obyssant suget et serviteur, De Chauvigny<sup>41</sup> », fol. 55

C. 1488, Honfleur, fol. 56. « Monsieur le general, depuis le matin que vous ays escripte tout à ceste heure, on n'est venu dire que vela de xxx à xl navires angloys qui arryvent droit en ceste radde de Villerville ou je m'en voys à tout les troys petitz faucons que vous avez prestz accompagnés accompagnez de vi chartiers sans qu'il à toute la coste ung seul homme de guerre ne noble ne autre. Et s'ilz descendent seullement quelque petit nombre, que dieu ne veullent, ilz me feront bien deslogier i mais je y serey du mieux que je pourrey ent attendant ce qonseigneur de Bussy et vous messieurs ferez venir.

Monseigneur le general, je vous avoie escript au matin que je ne doubtoye bien que aujourd'huy ou demain, nous aurions ceste venue. Et par ma foy monsieur sy soudaynement se faisoit comme de la marée du soyr qu'ilz seront arrivez, il pourroien faite du mal.

Et estoit la cause pourquoy vous escripvoye au matin qu'il me sembloit que monsieur de Bussy devoit venir en ceste ville ou à Caen, ou le bailly Destin, car sans mandement de monsieur ou de monsieur de Cussy ou de homme de par luy, il n'y a gendarme en garnison qui ne feist ung pas pour venir sur la mer.

Monseigneur le general, il ne m'est pour advys que de ces xl naviries, ils facent descente à bon escient, mais bien pourroient descendre pour cuider, feure, perdre les navires et piller ung village ou deux et gagner nostre artillerie s'ilz povoient, de quoy nous mettrons paynne de les en garder.

Monseigneur le general, s'il eus pleu au roy à Monsieur et à vous messieurs de leur conseil de nous envoyé icy deux grandes coullevrynes ou quelque anon serpentin, en attendant les gendarmes, nous les eussions bien festez et fait du piz (*sic*) que nous niessions peu. Et encor vous supplie s'il est possible que monsieur de Bussy face deux bonnes pieces soit deux coullevrynes ou canons, et nous rendrons les petiz faucons lesquelz ne pourroient porter de visée deux trectz et s'il plect à mon dit seigneur de Bussy et vous nous envoyer que ce sont serpentyne ou canon qui porte fer.

Monsieur le general, monsieur l'esleu et moy escripvons unes lettres à monseigneur l'admiral, nsotre, maistre, pourquoy nous vous pryons tous deux que les envoyez par le poste qui est à Rouen ou autre. Et en ce faisant ferez service à mon dit seigneur l'admiral et à mon dit seigneur l'esleu et moy plaisir.

---

<sup>40</sup> Ou « coller ».

<sup>41</sup> Le réalisateur de la compilation précise qu'il s'agit d'André de Chauvigny, seigneur du lieu, de Châteauroux, baron de Rays et de Briolay, vicomte de Brosse.

Je me recommande à monsieur le baillly Destin et croy que ces presentes vouldroient comme se iceluy escrивions. Et s'il luy plect venir pour pourvoir faires choses necessaires, iceluy ferey bonne chere. Au plaisir de dieu, monsieur le général, qui vous doit bonne vie et longue. Escrip à Honnefleu, ce jedy, jour du Saint Sacrement.

Vostre serviteur c'est le vice amiral Cauwart ».

1489, 12 décembre, Saint-Lo, fol. 70. « Nostre souverain seigneur, nous vous recommandons à vostre bonne grace sy très humblement que pourrons. Et vous plaise savoir nostre souverain seigneur que en obeissant et accomplissant le contenu en vos lectres closes à nous escriptes, le xx<sup>e</sup> jour d'octobre derrain passé, nous, en la presence de Olivier de Haultemer, capitaine des gens de vostre élection de Coustances et Carentan, avons fait venir devant nous les gens de pié de ladicte élection et veu, visité leurs habillemens de guerre dont la plus part d'iceulx ont esté perduz par fortune de guerre ainsy, sur ce, eulx deuement jurez on fait serment. Et l'outreplus d'iceulx habillemens de present, ilz sont saiesiz, à raison de la longueur du temps qui leur ont servy aux voiajes qu'ilz ont faiz par cy devant vers les marches de Bretagne, sont fort deromppus et cassez en manière qu'il est requis iceulx relever et mettre sus avant qu'ilz puissent servir. Laquelle chose, ainsi que avons peu adviser, veoir et congnoistre par entre nous, tant de ceulx qui ont esté perdus que de ceulx qui convient mettre sus et remparer, pourra bien couster, pour chacun homme, de viii à ix livres tournois. A laquelle reparation et sourvecture des habillemens diceulx, les parroissiens des parroisses pour qui ilz font le service ont tousjours coutume par cy devant, les cas offtrans, à les fournir et remettre sus. Et a ledit capitaine ordonné et fait, en nostre presence, commandement aux parroissiens les habiller et mettre en point de ce qui leur a esté trouvé deffaillir à la monstre et reveue diceulx, ainsi qu'ilz ont acoustumé. Et iceulx habillemens garder en leur saiesine jusques à ce que lesdictz gens de pié soient mandés et prestz de partir se besoing en est, jouxte vos ordonnances. Nostre souverain seigneur, nous suymes et serons tousiours prestz de vous obeir et accomplir vos commandemens et plaisirs. Au plaisir du benois filz de dieu qui nostre souverain seigneur vous doint par sa sainte grace très bonne vie et longue, et accomplissement de voz très haulx et nobles desirs. Escrip en vostre ville de Saint-Lô, le xii<sup>e</sup> jour de decembre.

Voz très humbles sujetz et obeissans, vos esleuz de Coustances et Carentan ».

18 janvier 1490, Coutances. Lettre du seigneur de Brully au roi. « Sire ples vous salviez que le porteur de ces presentes lequel est du pays de Bretagne arriva samedy dernier d'Angleterre. Il a esté à Londres et à Sallery et à La Poulle et à Hantone. Sire, s'il vous plect, il vous dira ~~de~~ ou à qui il vous plaira ordoner se qu'i a peu salvier du fait des Angloiz ... »

C. 1490, mai, Caudebec-en-Caux, fol. 85. « Sire, je me recommande tant et si très humblement que je puis en vostre bonne grace.

Sire, plaise vous savoir que her soir bien tart et à ce matin ay eu des lettres de monsieur De Sorans, vostre cappitaine de Harfleu lesquelles, sire, vous envoie ou pourrez veoir les nouvelles que ledis de Sorans a sceues de ces Anglois.

Sire, pour ces nouvelles, je m'en vais à toute dilligence avecques ce que j'ay de ceux de ma compagnie en ceste ville où l'on dit qu'on a veu tant de navires et au long de la coste partout, pour y donner la provision telle que je pourray congnoistre qui y ser necessaire, et pour pourveoir aux places de vostre Pays de Caux, des gendarmes de ma compagnie, des nobles et gens de pié dudit pays affin que aucun inconvement n'y puivenir par faulte de porveoir.

Sire, mais je soye ou l'on dit que l'on a veu ces navires d'Anglois, je vous advertiray de tout à la verité à la plus grant dilligence que je pourray. En priant dieu, sire, qui vous doint tres bonne vie et longue. Escrip à Caudebec, ce jeudi matin, four de la Scension.

Lemoine-Blosset », fol. 85.

C. 1490, 11 juin, Saint-Sauveur-sur-Dives, fol. 89. « Sire, je suis dès samedi au soir icy et pour ce que j'avois fait savoir à ceulx du bailliage de Caen qu'ilz se rendissent entre cy et La Delivrance, de peur que les Anglois fussent en plus grant nombre de navires qu'ilz ne sont vingt, plus deux cenz gentilz homme et plus de douze cenz compaignons et monsieur Legrant, escuier et ung gentil homme à qui j'ay baillé la charge des nobles dudit baillage de Caen, d'Alençon que du Pay-sd'Auge à lesquelz se trouva monsieur de Bevron avoit au au long de la coste pus de six mille hommes.

Non obstant que je seuz bien, dès le jour mesmes, que c'estoit le duc d'Albanye que deux navyres d'Angleterre cuide prandre qui se deffendit très bien ainsi que je say bien qui estez adverty par le capitaine qui est pour monseigneur l'amiral à Honnefleu le m'a escript jusques.

Jusques à tant que seuse à la visite du tout pus au long, je n'ay point voulu bouger d'icy en tout n'y faire de partir ceulx qui se sont assemblez jusques à aujourd'huy à matin, pour ce que j'avois envoie une pinace de ce village jusques entre le Chief-de-Caux et l'ilse Douyt qui revinst au soir et n'a riens veu que deux navires qui portent bien chacun cent ou six vingts tonneaulx, et cuidoit que ce fussent Anglois et l'un desdictz deux navires vingt arsoir environ solail couchant jusques encontre le havre de Thouques. J'envoie des gens parlent eulx en conclusion ilz trouverent que c'estoient espagnolz.

Les deux navyres d'Angleterre sont encores devant les Escossais encontre la Fousse de Leure. Lesdictz Anglais qui sont es devyres decendirent à terre et misdrent une embusche pour cuider suprandre les Escossais, comme ilz se retiront du navyre pour venir à Honfleu, mes tous les gens de bien qui se sont trouvez à Honnefleu ny j'ey, n'ont pas esté d'opinion qu'on leur doye toucher tant qu'on sache de vos nouvelles. Et si ne fust la crainte qu'ilz ont de vous desobeir, ilz fussent piessa en basse terre car il y a à Honnefleu, et j'ey, des navires tous près et des gens qui y fussent volontiers alez.



Comme je vous ay escript dernièrement et je l'ay seu dep[uis d']ung homme qui est venu de Diepe parler à moy, qu'il y a des navires angloys au Pas-de-Calais, bien vingt et cincq ou trente, et y en dix ou douze autres navyres qui se sont descenduz bas vers la couste de Caux et disent lesdictz Anglois que est le vent qui les a ramenez en ça. Mes l'opinion de ceulx qui si congnoissent, est que ce sont navyres qui se sont escartés pour gueter le duc d'Albanye s'il echapoit aux autres et s'ilz s'il essoioit à prendre son passage.

Il n'y a pas Anglois sur la mer pour faire mal en Normandie veu les gens qui y sont et aussy je croy que lesdictz Anglois n'en ont nulle volonté pour ceste heure.

Je m'en veis après diner à Honnefleu et n'en bougeré demain tout le jour et s'il y survient que vous ne sachiez incontinant vous en advertiray i et vous envoieuré une de ces trompetes que j'ay amené avecques moy. Je ne vous escriptz rien de Caux ne de tout ce quartier car je say bien que monsieur le bailly de Rouen vous à tout fait savoir. Je prie à dieu, sire, et nostre dame qui vous doint très bonne vie et longue. Escrip à Saint-Sauveur-sur-Dyve ce lundy XI<sup>e</sup> jour de juing.

Jehan Blosset »<sup>42</sup>.

C. 1490, 10 juillet, Valognes, fol. 95. « Sire, tout humblement commence puis à vostre bonne grace me recommandé. Sire, plaise vous savoir que ariva icy ung de vos chevaucheurs d'escurie le huitième jour de ce mois, à deux heures de nuyt, qui m'apporta des lettres qu'il vous avoit pleu me rescrire touchant cinq cens hommes de pié que je vous menasse et estre le premier jour d'aoust à Saumur devers vous et estre le premiet jour d'aoust à Saumur devers vous. Sire, j'ay receu vos dictes lettres bien atrt mais j'ay fait et feray la plus grant diligence qui à moy sera possible. Sire, j'ay esté par plusieurs fois adverty depuis nagueres par gens estrangers venus d'Angleterre que les Anglois ont force de navires tous prestz et près de ce boult de pays nommé La Hague et si ont mandé aucunes d'Angleterre qui sont natifz de ce pays, icy, à leurs amys de par deça, près de ceste dicte coste, que s'ilz avoient aucuns biens qu'ilz les eloignassent et que, de bref, ilz penseroient venir queque saillie. Sire, avecquez bien petit de gens de cheval, on leur fera de bien grans maulx se ilz faisoient cetse entreprinse veu le pays qui est icy et aussy il faudroit-il bien congnoistre. Sire, il y a icy trpois places, Cherebourg, Briquebec et Valloignes mais qu'il y ait des gens dedens, on y feroit grans services. Sire, je vous en avertiz ainsi comme j'y suis tenu. En me commandant voz bons plaisirs pour les acomplir pour les acomplir à mon povair. Sire, je prie dieu et nostre dame qu'il vous doint bonne vie et longue et victoire contre vos ennemis. Escrip à Valloignes, le dixiesme jour de juillet.

Vostre très humble et très obeissant subject et serviteur. Guyon d'Estouteville ».

1490, 18 juillet, Brest. Guillaume Carrel, capitaine du château de Brest au prince d'Orange, lieutenant général du roi en Bretagne.

<sup>42</sup> La personne qui a contitué le recueil a réalisé des analyses pour chaque acte qui indique qu'il s'agit de Jean Blosset, grand sénéchal de Normandie dit « le sieur de Saint-Pierre ».

« Monseigneur, je me recommande très humblement à vostre bonne grace, j'ay parlé à ung homme qui vient de Normandie qui y estoit quand les Anglois bruslerent les navires de Bretagne. Il dit qu'ilz ne sont point descenduz et qu'il a esté prins aucuns de ceulx qui brullerent lesdictz navires qui prennent sur leur vie ; qu'ilz chargent toute leur armée et que desja leur avant-garde est en mer et que de ceste heure, le roy est chargé.

Monseigneur, je vous supplie qu'il vous plaise envoyer incontinent l'argent des deux cens homes de pié car j'ay eu nouvelles de celuy qui les est allé querir qu'ilz seront ycy entrecy dymanche et ilz gasteront tout s'ilz ne sont incontinent paieez. Aussi qu'il vous plaise haster l'argent du rachact pour les reparacions et m'envoiez le prevost et les autres gendarmes. Je vous envoie vostre banyer que l'en dit qui est de bon avec s'il se tienne bon. Je les vous pourrè bien recouvrer l'année à venir.

Monseigneur, mander moy et commander tousjours vos bons plaisirs et tenez vous seurs que je 'espargnerè corps ne bien pour les acomplir. Au plaisir dieu qui vous doint bonne vie et longue. Escript à Brest, le xviii<sup>e</sup> jour de juillet.

Monseigneur, depuis ces lettres escriptes sont arrivez les deux cens hommes de pié. Je les ay envoiez loger à Cleder en actendant leur paiement pour ce que ceulx dudict Cleder se sont rebellez contre les receveurs des fouages et ne veullent vous payer. Il est requis que leur argent soit promptement envoyé affin de les loger ceans.

Vostre très humble et obeisant serviteur. Guillaume Carrel ».

C. 1490, 1490, 3 août, Guincamp, fol. 90. « Sire, tant et si très humblement que je puis à vostre bonne grace me recommandé.

Sire, plaise vous avoir que par les lettres que monsieur le prince vous escript, savoir les nouvelles seurvenues par deça, sur le rapport desquells a esté assemblé et tinst conseil de ce que que vous pourroit estre à l'endroit requis et expedient faire ou se sont trouvez toutes oppinions par vous devoir estre mis et ordonné une armée par la mer à la plus grant diligence que faire pourra, qui pourroit estre à vostre plus grant avantage et prouffit. Aussi que pour faire cesser les pilheries que font les gendarmes de voz ordonnanne et autres sur le plat pays, à quoi on ne peut obvier me donner provision en devez escripre unes bonnes lettres à monsieur le prince, et ce pourroit estre à cause de les en faire abstenir doresenavant. Sire, le tout de quoy, sire, vous plaira ordonner à vostre bon plaisir et me mander et commander voz agreables plaisirs, pour vous y obeir et servir à mon pouvoir. Priant mon dict seigneur vous donner très bonne et longue. Escript à Guigamp, le cinquiesme jour d'aoust.

Vostre très humble et obeissant serviteur. Jehan de Montauban <sup>43</sup> ».

---

<sup>43</sup> Chancelier de Bretagne, selon la personne qui a rassemblé les documents.

C. 1492, 14 juin, Dieppe. « Nostre souverain seigneur, très humblement supplions estre recommandes à vostre très noble et bonne grace, nostre souverain seigneur. Presentement est retournée une petite barque de ceste ville que avyons envoyée la seconde foys sur la mer pour savoir des nouvelles des Angloys, dont le maistre et compaignons ont amené ung navire à hune du port de quarante tonneaux, lequel est de Woymue et en partit en jour dier à quatre heures de matin chargés de blez et de grans pour partir à Callaiz.

Sire, l'en a examiné le maistre ecompaignons de ladicte prise, incontinent qu'ilz ont esté mis à trois, par le deppence desquelz et en especial de l'un desdictz compaignons qui se dit natif du pais d'Irlande. S'en treuve que samedi derrenier out huit jours ledit compaignon estoit à Hantonne, et dit qu'il y avoit lors, en port dudit Hantonne, cent navire et que de devers le nort en venoit ledit jour autre cent et de Porssemue ung cent qui estoit en tout trois navires qui le dymence enssuivant se trouverent ausit port de Hantonne, lequel navire estoit pour poret batailles et le charroy.

Dit oultre que audit lieu de Porssemue y aureiy ung grant nef du port de troys à quatre cens tonneaux avecques autres dix barques, chacune de cent-quatre-vngtz tonneaux ou environ. Et que ledit jour arriva une barque ausit lieu de Hantonne qui venoit de l'armée et compaignie du navire, lequel s'est tenu devant le bée de Sayne où il dit estre de vingt-cinq à vingt-six navires avec les deux grans nomes La Régente et Souveraine.

Les mariniers de laquelle barque disoient avoir charge du sire de Broig, cappitaine de ladicte Regente, chef et amiral de ladicte armée de venir faire aprester ledit navire de Porssemue pour aller au second dudit autre navire de guerre, et que deça la grant nef de Honnefleu qu'ils nommoient Toullon avec seot ou huit autres navires estoient descendus devant Wasoint.

L'un des autres compaignons sur et examiné, deppose que iceulx navires de Porssemue partirent tantost après et que ilz sont de present avec ledit navire devant Sayne.

Dit pus que dedens lesdictes Regente et Souveraine sont en chacune d'icelles de sept à huit cens hommes, etq eu de ladicte souveraine est cappitaine ung nommé maistre Point, qu'il y a une grande nef d'Espagne de trois cens tonneaux dont est cappitaine ung nommé maistre Foc, esquipée de quatre-vingtz hommes.

Dit aussi que ung nommé Jehan Clart est cappitaine d'une autre nef de souez-vingtz-un nommé Catellain, d'une neu de neuf-vingtz, Jehan Asby, d'une de douze-vingtz, La Grace de Dieu, de huit-vingtz, six grand navires de Folwye, chacune de sept à huit-vingtz avec plusieurs barques fort esquipée et artillées selon son port.

Dit oultre qu'ilz atendent avoir de bref de deux à trois cens heuz de Flandres, mais il n'y en a encores aucune armées. Et sy desposent les autres compaignons u'il doit venir audit lieu de Hantonne cent navires d'Espagne et que le roy d'Angleterre recouvrera en son pays de mil à unze-cens tant que grans que petit navres et que en leur arivée y en doit avoir de seize à six-sept-cens.

Depposent oultre sur et interrogués que ledit roy d'Angleterre est encore vers Londres sur la riviere, en l'abbaye de Perhym qui est à cinq lieues dudit Londres, et qu'il n'y a personne en tout le pays qui puisse savoir en quel temps il intencion monster sur mer ne là où il voudra descendre, mais il est bruyt au pays que son arivée sera preste à ceste Saint-Jehan. Et sy disent qu'il y a bien milles pieces de charroy prestes, tant à Hantonne que à l'environ, avec grant nombre de pieulx pour ficher en terre ferrés par les deux boustz ou sont pendans des aneaulx de fer. Et mesmemement que leur atillerie tant grosse menue, en grant nombre, est toute preste audit lieu de Hantonne.

Ils ont esté interrogués du chief de leur armée et dysent que ledit sire de Broig nommé messire Guillaume Willeby, chevalier, est lieutenant pour leur roy et qu'il a la charge de faire charger lesdictes batailles, mais pour ce que de present, il est dedens ladicte régente, cappitaine devant ladicte bée de Saine. Il a deputté aucuuns commissaires pour y besoigner en son absence.

Dyent plus que, audit lieu de Hantonne, n'est demouré pour navire de huerre que quatre ou cinq barques qui sont avec ledit moyen navire pour charger lesdictes vitailles.

Ledit compaignon plus deposant des autres a esté interrogué à quelle fin ledit navire se tient longuement devant ladicte bée de Saine, lequel a donné response qu'il n'en congnoit pas la cause excepté ledit cappitaine.

Sire, tous lesdicts depos, lesquelz nous ent en substance, l'un comme l'auttre, ainsy que cy dessus est escript. Et ont esté enquis sur savoir s'il y a aucuns navires de geurre vers les Dunes, lesquelz nous ont dit qu'ilz n'ont point de congnoissance qu'il y en ait de present aucun qui soit esquipé en guerre excepté celui qui est assemblé devant ladicte bée de Sayne.

Nous en avons incontinent adverty vostre bailli de Caux qui est à Harfleu pour le faire savoir en dilligence au visadmiral à Honnefleu et semblablement l'avons escript à monsieur d'Orléans.

Nostre souverain seigneur, nous pryons nostre benoid createur qu'il vous doint bonne vie et longue. Escrip en vostre ville de Dieppe, ce mercredi à unze heures de soir, XIII<sup>e</sup> jour de juing.

Vos très humbles et très oebissans sungetz. Les lieutenans et conseiller de vostre ville de  
Dieppe.

1492, 30 mai, s.l., fol. 158. « Le jeudi derrenier jour de may mil cccc iiij<sup>xx</sup> et douze, Lauren Breton, natif d'Ytalie, marchant frequentant tant sur mer que par terre arriva o able de Ketathay le vendredi ensuivant permier janvier dit qu'il partit de l'able de Port sur Mue ou pays d'Angleterre. Ouquel able dit qu'il y avoit environ iiij<sup>xx</sup> navires, petiz et grans et dit que audictz navires n'avoit en milz gens de guerre synon ceulx qui estoient ordonnez pour la consuicte d'iceulx et jeour en jour y en venoient d'autres et en attendoit on de grans flottes de tout le pays.

Plus dit que à Anthonne y avoit environ soixante navires petiz et grans ausquelz n'avoit pareillement nulz gens de guerre sinon les hommes d'iceulx navires. Mais dit que esdictz deux ables se doit faire l'assemblée de tous les navires desdictz Anglois et y abien d'un able à l'autre environ dix lieues par eaue, six lieues par terre. Interrogé quant se dcoit faire ladicte assemblée, dit qu'elle se devoit faire en ceste té ne scet du iour autrement.

Interrogé quelle assemblée de gens se faisoit oudit et pays d'Angleterre dit que à leure qu'il en partit qu'il n'en estoit nulles nouvelles mais qu'il y avoit cappitaines ordonnez pour les mectre sus quant il plairoit au roy faire son assemblée.

Interrogé quelle artillerie ils pevent avoir. Dit qu'il ne scet du nombre mais que desja, il y en a à xxii grans pieces à Anthonne q'il a veues et qu'on dit qu'il en eust jamais roy en Angleterre qui en fist faire si grant nombre ne de si grosse et que tout ou la plus part doit estre chargée audit Anthonne.

Interrogé quelle finance le roy d'Angleterre peulx avoir. Dit qu'on dit ou pays que jamais roy d'Angleterre n'en assambla autant.

Interrogé quelz payemens le roy a fait faire à ses gendarmes. Dit qu'on dit ou pays qu'ilz n'ont eu encores nulz payemens et qu'ilz n'en auront jusques à ce qu'ilz montent en mer et que ceulx qui ont la conducite desditz navires ne sont pas contens qu'ilz ne sont pas payez.

Interrogé quelles prises a fait le grant navire des Anglois qui est ou Chef-de-Caux. Dit que le mercredi derrain qu'il partit dudit Port sur Mer, qu'il vit arriver grant nombre de navires anglois, que arrivoient cinq navires de Falndres caghés de blez et disoit que c'estoit pour mener à l'Ecluse et furent prins lesdictz cinq navires devant Bouloigne ainsi que lui disent ceulx qui les avoient prises.

Interrogé si les grans navires du roy d'Angleterre estoient ou pays. Dit que non mais qu'on disoit qu'ils estoient sur er par deça avec plusieurs autres et veult dire qu'il en y avoit x ou xii qui sont à leurs aventures.

Interrogé qu'on dit du filz du roy Edouart qui est es Hirlande. Dit que l'on en a parlé plus par cy devant que l'on ne sait maintenant. Les ungs disoient que n'y en avoient point, les autres disoient que s'estoit le filz du frere dudit roy Edouart. Toutefois dit que par le present n'en fait pas grant estime.

Interrogé ou estoit le roy d'Angleterre. Dit qu'il y a environ [ ]<sup>44</sup> qu'il estoit à Londres et que ledit roys d'Angleterre estoit 1à Chyv[ ]<sup>45</sup>.

<sup>44</sup> Tache d'humidité qui a effacé le texte.

<sup>45</sup> Ibidem.

Inetregué si on parloit point de l'alliance qui estoit faicte entre le roy de France et le roy d'Espagne. Dit que quant il partit du pais qu'il n'en estoit nulles nouvelles dont il ait eu la congnoissance.

Dit oultre que audit Port sur Mue et Anthone l'on actendoit le nombre de trois cens escutes qui devoient venir du pays de Olande pour passer artillerie et chavault ainsi qu'on disoit », fol. 158.

<https://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061351m>

**15542**, 1532-1568, III, Règnes de François 1<sup>er</sup>, Henri II, François II et Charles IX, 60 fol.

1566, 4 août, Ségovie. Lettre du sieur Forqueraux, ambassadeur en Espagne, au roy, mande qu'il attend peu de reparaation du massacre des François à la Floride. Le duc d'Albe qui l'a conseillé estant celui qui est chargé de la réponse. Bruit que le roy d'Espagne veut faire couronner son fils roy d'Arragon avant que le conduire en France (copie).

« [...] Et est certain, sire, comme j'ay sceu par homme qui se trouva à l'exécution que Pierre Menendes avoit promis à Jean Ribault et à ses gens les vies sauves et ne revroient aucun mal, ains (*sic*) les feroient jonnestement nourrir iusques à ce qu'il eut response d'Espagne de ce qu'ilz en devroient fare. Les pauvres gens ne furent pas si tost desarmez que son lieutenant commença par ledit Ribbault, un peu escarté des autres, et après lui avoir dict qu'il se confessa le tua de sept ou huit poignallades dans le corps. Tout le demeurant fut incontinent mis en pieces jusques au nombre de 873. Le bruit du voyage de Flandre, sire, se redresse. Les uns veulent que ce soit pour l'hiver, les autres le renvoient au printemps, car en tout evenement le roy catholique veult emener le prince, son filz. Il tiendra ses cours à Monzon et le fera recevoir roi d'Arragon devant qu'il parte. La plus commune voix est qu'il s'embarquera sur les galeres de Barcelonne pour desendre à Nice car monsieur de Savoie luy a conseillé de tenir ladicte route, et que dudit Nice, il peut aller par ses terres iusques à la comté de Bourgogne qui est le lieu par cette dicte majesté voudroit entre en ces Pais-Bas. Ce sont discours, sire, de ces courtisans. Le moy j'en veux voire ce que j'en verray à la journée. Ils font semblant de craindre le passage du Ponant pour les Angloiz et autres corsaires. On, e laisse toutesfois de preparer un bon nombre de navire de haut bordz et entre iceux y en a un tout neuf qu'on dit estre pour la personne dudit seigne roy catholique. Sire, je prie dieu qu'il vous conserve et maintienne très longue années en très accomplie santé et felicité. De Ségovie, le 4 aoust 1566. Vostre très humble, très obeissant et très obligé sui est et serviteur. Forqueraux », fol. 80

<https://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90638561#>

**15543**, 1567, IV, Charles IX, 127 fol.

1567, 9 septembre, Alençon, fol. 14. « Sire, j'ay bien receu les lectres qu'il a pleu à vostres majesté m'escire tant pour donner ordre aux costes de ce pays, à ce que passant le roy catholique, il advenoit qu'il y fust agecté quelquez vaisseaulx de sa suite, ilz y soient gracieusement recueilliz et rafraichiz de tout ce dont ilz auroient besoing. A quoi je n'ay failli de

pourveoir, comme aussi à ce quil à vostre majesté me recomander pour estre le college que ceulx de la ville de Saint-Lo font tenir et exercer par des ministres et gens de la religion pretendue reformée. Ce que je leur envoye, cy devant, suivant vos edicts et ordonnances, expressement deffendu de plus tenir ledict college, sinon que ce fust par personnes a eulx baillez et approuvez par leur evesque, suivant vos dictes edicts. A l'occasion de qoy, ilz avoient rompu ledict college jusques à ce qu'ilz ont ebtenu ung patant du grand sceu de vostre chancellerye, contraire ausdictes deffences que je leur avois faictes.

Sire, il est advenu telle ruyne à la voulte de la tour du feu de Tatihou qu'il n'est possible de la pouvoir sauver cest hyver s'il n'est promptement. Pour ceu et pour cet effect, je y feray employer des deniers des douze mille livres que ce pays bailla chacun an pour les reparacions et les fortificacion des places d'icelluy lesquelz avoient esté ordonnez pour Cherbourg, s'il plaist à vostre majesté avoir agreable que je face prendre dans l'une de vos forestz prochaines dudit lieu, du bois pout couvrir ladicte tour car autrement il ne peu s'en trouver [...] ».

<https://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061455m#>

**15546**, mai-juin 1568, X, 309 fol.

1568, 3 juin, La Mailleraye-sur-Seine, fol. 156. Lettre de monsieur de La Mailleraye au duc d'Anjou. « Monseigneur, sur les remonstrances que j'ay par plusieurs foys faictes au roy pour le fait de la fortificacion de la ville de Dieppe et la reponse qu'il a pleu à sa majesté m'en faire, l'on a commencé à la fortifier de telle sorte que j'espère que continuant ce qui entrepris, elle sera dans peu de temps en tel estat que le sieur de Sigognes en rendra meilleur compte qu'il n'eust peu faire. Toutefois, ceste fortification ne se peult faire sans grande despence de laquelle, jusques icy, les deniers ont esté prins sur les deniers communs de ladicte ville sans qu'il y ait esté employé ung sol de celles de sa majesté. Ce qui me faict très humblement vous supplier, monseigneur, vouloir permettre que les trois mil livres demandées par sa dicte maiesté à icelle ville soient employez ausdictes fortificacion qui autrement ne se pourroient parachever, n'ayant moien tirer de deniers d'icelle ville, laquelle a fait et porté de grand frais et despence pour ses guerres et troubles derniers. A la charge de constituer lesdictes trois-mil-cinq cens livres en rente ou bien assignez à temps sur les deniers d'icelle ville comme il est plus que raisonnable. M'asseurant que, pour quelque occasion que ce soit, lesdicts deniers ne pourront estre myeulx employez que à ladicte fortificacion d'icelle place qui est de telle importance que vous pouvez juger du tout. Je suis contraint faire instance, craignant y veoir arriver inconvenians qui y estoit assez prochain et tindrent si dieu n'y eust pourveu.

Monseigneur, je supplie le créateur de vous donner en très parfaicte santé, très bonne et très longue vie. De La Mailleraye, ce III<sup>esme</sup> jour de juing 1568.

Vostre très humble et obeissant serviteur, La Mailleraye ».

<https://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90643378/f1.item>

15547, juillet-août 1568, VIII, 383 fol.

16 juillet 1568, « Lettre du roy et du duc d'Anjou au sieur de Sarlabot sur l'envoi d'un commissaire au Havre de Grace pour visiter les poudres et boulets qui y sont et autres sortes de munitions de guerre », fol. 57.

25 juillet 1568, Nantes, « Le sieur de Bouylle mande à la reyne qu'il seroit nécessaire que le roy commandasse que les villes maritimes tainssent des navires de guerre prest pour la deffence de la coste parce que les Angloys ont 35 navires tout prest et et croit on qu'ils ont quelque intelligence en Bretagne ».

Madame, pour ce que vostre majesté sera amplement advertye par les lettrs de monsieur de Matignon, comme il a trouvé son gouvernement et quelles affaires sy presentent, il n'est besoing vous vous en faire autre recit ny vous faire entendre sinon pour le fait de la marine de ce pays où il me semble qu'il seroit bien requerir qu'il pleust à voz majesté envoyer mandement pour contraindre les villes et jurisdictions de la coste maritime tenir un nombre de leurs meilleurs navires de guerre prestz pour la deffence de la coste, car je savy que les Anglois ont trente cinq navires tous prestz, et ne peult l'en decouvrir quelles entreprises ilz ont. Mais l'on estime qu'ilz ont quelque intelligence en ce pays. Aussi il a pleu à vos majestez revocquer les six mil francs qu'aviez ordonné pour l'entretien des trois grands navires qu'aviez à Brest qui est cause qu'il n'y a esté fait. Et pour ce qu'ilz deperissent grandement et principalement leurs escors sont toutes pourryes, s'il ne vous plaise qu'on y face autre radoub, il vous plaise au moins, madame, ordonner mil ou douze cens francs pour en remettre d'autres, car il ne faut qu'un vent pour l'en remettre sur la coste et perdre du tout, et aussi la grange de la marine a grand besoing de reparation, s'il ne vous plaist qu'on en face besongner, tout ce qui est dedans sera perdu.

Madame, vous avez aussi aux âuvres mortepayes dans ce pays qui desesperez pour la grande pauvreté et nécessité où ilz sont. Il vaudroit mieulx qu'il en eust point dans les places que de les laisser si necisteulx et mescontampts.

Madame, je supplie le createur vous donner en tres grande et parfaicte santé, prosperité tres longue et tres honoré sa vye. Nante, le xxv<sup>eme</sup> juillet 1568 - fol. 136.

25 juillet 1568, « Le sieur de Bouylle mande au duc d'Anjou que les Anglois ont 35 navires equipers ausquels il fault prendre garde qu'ils ne fassent descent sur les costes de Bretagne, les huguenots y estans appréhendés », fol. 138.

1 août 1568. « Les sieurs de Beauquemare et La Fontaine Godard mandent à la reyne qu'on a arresté depuis deux mois au havre de Fecamp les vaisseaux du *Don de Dieu* et de *La Salamandre* avec tous les effects qui estoient dedans, que les marchandises se poront monter à 50 000 l.t. qu'il faudra remettre à un des officiers de roy affin qu'il est à propos de faire saisir les registres de du maistre de la monoye de Paris parce que ceux de Rouen portent leur et argent, que il y avoit de grandes richesses sur ces vaisseaux mais elles ont esté diverties ».



Madame, nous vous avons escripts le jour d'hier en quels termes nous estions pour l'execucion de la commission qui a pleu à la maiesté du roy nous adresse, et avons baillé nostre paquet à un homme qui s'en alleyt à Paris à ses journees. Pour le mauvais debvoir que font les postes assises dy cy à vous, il seroit besoing de commander qu'il y fust donner ordre affin que sa maiesté fust puissement advertie des des oeuvreus affaire qui s'offrent d'heure à autres par deça pour son service. Et depuis aujourd'huy matin, nous avons receu un procès verbal du commissiare que nous avyons commis pour l'execucion de nostre commission au havre de Fecamp, par lequel il nous est apparu comme audict havre sont arrivez depuis deux mois deux navires nommz l'un *Le Don de Dieu*, l'autre, *La Salamandre*, et s'est trouvé dedans lesdictz navires de marchandise, or et argent, qu'il se pourra monter à la somme de xv<sup>m</sup> l. et, de ce qu'il pourra tirer du costé de Dieppe pourra monter de L à LV<sup>m</sup> livres. Estans d'avis, madame, que sa maiesté doibt ordonner que, au bon plaisir du roy et le vostre, l'or et l'argent qui est en sa nature, que sa maiesté doibt ordonner qu'il soit mis presentement en mains de l'un de ses officiers affin que rien ne s'escargue et quant aux marchandises qu'elles soient après vendues à l'enquant, le plus tost que faire se pourra, en deniers qui en proviendront depossaiz comme dessus. Aussi nous advisons vostre majesté qu'il sera bon d'ordonner et commander que, incontinant ceste presente receu, on voise saisir les registres du maistre de la monnoie à Paris, car le plus souvent ceulx de ce pais pour observer leurs actions et fraudes vont au loing porter l'or et l'argent à monnoyer. Actendu mesures le long temps qu'il y a que lesdicts navires sont arrivez et ne doubtons point que, si à leur arrivée ilz eussent esté saisi, la majesté du roy eust esté secourue d'une bien grande somme de III à IIII<sup>m</sup> l. car vous ne sauriez croire, madame, du bruit qui court par deça de la grande richesse qui estoit dedens lesdicts navire, à quoy sa dicte majesté et son conseil scauroit bien donner ordre pour l'advenir et à en parler à la verité. Nous estimons que tout est vraye degradacions et larcin en cest endroit Madame.

Nous supplions nostre seigneur maintenir vostre majesté en parfaicte prospérité et santé et luy donne tres heureuse et longue vie. De Rouen, le premier jour d'aoust 1568.

Vos très huibles et très obeissans  
serviteurs.

Debauquemare. Gaudart -  
fol. 198.

6 août 1568, Boulogne, « Lettre du roy aux sieurs de Bourdigny (*sic*) et de Fontaine-Gaudard a receu le procès verbal contenant ce qui s'est trouvé d'or et d'argent, et de marchandises dans les navires du *Bon Dieu* et de *La Salamandre* aux havres de Fescamp et Dieppe dont la somme va bien à cent mille livres », fol. 218.

<https://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90638546>

15559, 1574, XX, Règnes de Charle IX et Henri III, 170 fol.

1574, 27 juin, Boulogne-sur-Mer, « Madame<sup>46</sup>. Je viens presentement d'arriver icy ung gentilhomme espagnol qui conduit cinquante piccotes flamengs pour actendre l'armée d'Espagne affin de la conduire par destroit. Je suis bien maris que je n'ay en quelque commendement de vostre majesté comment je doibs gouverner en ce passage mais puis qu'ils commandement du roy d'Espagne de s'arrester icy pour actendre ladicte armée, je ne leur ay osé refuser logier en la basse ville pour les raffrechir voyant l'amitié qui est entre vos majestéz et aussy je ne doute pas que cela me puisse muyre de riens. Touchant aux nouvelles d'Angleterre, elles continuent tousjours comme je m'assure que vostre majesté est bien advertye, qui a esté la cause que j'ay fait venir deux cens hommes de cepais de Boulonnois afin de me garder de surprise. Et au reste, je fais accommoder icy tous ce que je puis tant de reparations que l'artillerye mais c'est à mes despens. Je suis marry que je n'ay plus de moien de faire très humble service à vostre majesté et au roy, supplyant très humblement se presentant quelque occasion souvenance de moy. Et je prieray dieu, Madame, vous donner parfaite santé très heureuse et de longue vye. A Boullongne, ce xxvii<sup>e</sup> jour de juing 1574.

Vostre très humble et très obeissant subject. Calliac », fol. 92.

### 15558-15559

15577, XXXVIII, 1600-1603, Règne de Henri IV

8 mai, Calais, fol. 17-18. A M. de Villeroy, conseil d'estat de sa majesté et secrétaire de ses commandements.

Monsieur, Je ne vous ay poinct escript de puis le 21 du passé pour ne s'estre presenté aulcung subject digne d'advertir sa majesté ny vous destourner de vos sy grandes affaires. J'ay presentement receu celle qu'il vous a pleu m'escire de Fontainebleau, le 29 su passé, avec le paquet entier qui avoit esté perdu par le postillion en la foret de Bouloigne ou ung pays an l'a troivé et me le vient deporter. Je faisay partir demain matin le paquet de Monsieur de Buzenval duquel il y a quelques jours que je n'ay eu de lettres ny du pays della des nouvelles que hyer ung qui passa en l'ung des vaisseaux de guerre qui dict que Lefoi (*sic*) composoit. Sy cella estoit, il en seroit venu de plus certaine nouvelles estant le vent fort bon et quoyque Monsieur le prince Maurice avoit envoyé expres en Zelande dont il est venu des gens qui n'en disent rien. Monsieur par la miene du 23, je vous escrivois que ceux de Dunquerque faisoient tant de vigeurs per le moyen de leurs Armeurs : ilz apelent ainsi quelques particuliers qui font des courses à la mer sur lesquelz ils reiectent tout ce qu'ilz ne nous veulent rendre et mandent de belle paroles et que cy cella touchoit au prince qu'ilz les remercioient. Je jugeois que le service du roy ne vouloit plus de patience et après avoir fait ces plainctes à leur lieutenant admiral qui a charge des deux navires qu'ilz icy, je fus enfin, n'en tirant que paroles, contrainct de leur dire que puy que j'avois ses injustices des officiers de l'admiraulté qu'eulx qui avoient charge d'equiper ses vaisseaux

---

<sup>46</sup> Catherine de Médicis.

seroient coupables du relaiement (*sic*) que je serois contrainct leur donner et qu'ilz ne sortiroient qu'ilz n'eussent eslargy ceulx nous destienent. Le dessus leur commissaire general vint et, après plusieurs propos, je demeuray entier que, renvoyant ces pauvres gens, ilz pourroient sortir et que cella se pourroit faire en vingt et quatre heures, qu'il considerat qu'il n'en venoit aulcung bien à son prince ny à eulx, que l'on ne pouvoit tirer d'eulx ue cinq cens escus, que la chose ne valoit pas une heure de retardement, que leurs vaisseaulx le quel ne dépendoient que d'eulx quand lesdictz vaisseaulx seroient prestz. A ceste plainte, l'archiduc m'escrivit la lettre dont je vous envoie la copie à laquelle je jugeay, sur ce que le roy ne m'avoit rien commandé sur ma dicte letre du 22, que je ne devois n'en aigrir ny mectre chose en ma response sur laquelle ilz peussent gloser et la faire sy générale que sy vous m'escriviez chose qui me fit veoir que le roy le trouvat bon, je ne le peusse faire. Je vous en envoie ainsy la copye et en mesme temps j'escrivis à Monsieur de La Boderye, par courrier exprès, des raisons que j'avois qui arriva un jour après celluy de Dunquerque. Je luy ays despuys escript et envoyé les copyes des lectres affin qu'il soit instruit à respondre, mesme ce mot qu'il dict que a theme (*sic*) que les cappitaines estoient pretz à sortir. Je les arrestes. Ils cherchent des querelles d'Allemagne, car tant s'en fault qu'ilz le fussent le 26 du passé qu'ils ne le sont encores ny sauroient estre de quatre jour bien que continuellement ilz y travaillent. Ayant vostre response sur cella à l'archiduc ny dict les avoir arrestes. C'est chose estrange que pour s'y peu de subgect, ilz se rendent sy difficilles, ne pouvant dire que ce soit diminution de leur autorite puys que ce n'est qu'attendant un reiglement venant sy que je tiens pour certain que ces deux navires vont en Espagne pour conduire les galeres qu'ilz veulent faire venir à Lescluse qui leur peult causer un grand dommaige. Encores hyer, ilz arresterent ung marchand habitué en ceste ville, il y a treize moys à Dunquerque, qui est de Bruges où il a este dix fois despuys et y tient ung mesnaige. J'en ay escript au gouverneur qui l'a prins et le pryé qu'il attende de ce que son prince pourra tirer de resolution du roy en l'assemblée de leurs deputes. Sy monsieur de La Boderye me mande quelque chose qui me puisse donner tant soit peu de subiect, je pourray bien arrester à bon escient n'ayant chose qui leur puisse mieulx faire cognoistre qu'il fault n'offenser ses voisins, qui n'en veult estre de mesme, car ilz ne ralachent rien et pour toute responce miraremos (*sic*). Le temps se passe sependant en poursuytes qui causent grande perte aux subjectz du roy et voy qu'il sera necessaire que toutes leurs soient remises à sa majesté affin que, leurs subiectz se plaignant, ilz ayent de quoy faire expedier ceulx du roy. Pardonez monsieur tous ses longs propos, leurs rigueurs m'aigrissent. Quand au prisonnier, il sera faict comme sa majesté comande et espere qu'il sera embarqué secretement mais je ne pense pas qu'il nous puisse pas estre renvoye de mesme et la garde en sera dangereuse s'ilz ne nous envoient des charges suffisantes. Comme je croy, ils ne pourront faire sur les deux chefs qu'ilz vous ont dict. L'on me le demande mais en balliant je les prieray l'en faire ferme garde et ne le renvoyer sans que monsieur de Buzenval leur en parle, estimant qu'avant que tout cella soit faict, je pouray scavoir de vous, monsieur, l'intention du roy, car s'il n'y a de charges qu'en pourrons nous faire et, parmi eulx, il y a assez de subject de punition, estant à leur solde et avec leur passeport aller querir ung ennemy pour les recognoistre. S'il vous plaist don monsieur, vous me manderez comme il me fault que je me gouverne car, s'il leur est deffendu de le punir, ilz en negligèrent la garde et sa liberté pourroit faire prendre de mauvaises impressions de sa majesté. Je n'ay point parler de ceste levee despuys, bien que monsieur de Buzenval m'ayt escript que ses seigneurs escrivoient à celluy qu'ils ont icy, qu'il men parlat et il m'a dit n'en avoir charge. L'ocasion se perd et n'eut là.

Graindre la reyne d'Angleterre car elle veoit le l'Espagne et Flandres ne sont sy separees comme l'on ce l'estoit promis et me dict le sieur Edemont que le roys d'Espagne ne pousoit esperer en tant et tous regardoit se sœur. Sy cella est, apres les estats, ils voudroient revenir à nous et à elle. Bien et vray, monsieur, que les propositions ne doivent passer en aultres amellie (*sic*) et croy que ces asses de peines de voir sy peu de discretion ceux qui ont l'honneur d'aprocher du roy. Je loue dieu qu'il n'y a nul preparatif qui puisse faire juger que le duc de Savoye se veullie desdire de sa promesse. Je fais travaillier de mon pouvoir mais ce n'est que réparer le havre parce que je ne puy comencer un risban sans l'advis du sieur Erard duquel je n'ay nulle nouvelle. La materialx là l'assemblent. Vous baysant bien humblement les mains apres vous avoir suplye que je sois bien instruit de la façon que sa majesté veult que je me gouverne avant son esloignement, que s'il venoit quelque ocasion de faire la guerre, ce que dieu ne veullie, saville est tres d'artillierye, de munitions de guerre et de bleds. Priant dieu

Monsieur, vous donner en parfaicte santé, très longue viye. Calais, le 8<sup>e</sup> may au soir.

Vostre très humble serviteur,

[Seing

illisible]

Calais, 25 juin 1600, fol. 46, Lettre à Monsieutr de Villeroy.

Monsieur, Il est impossible de plus souffrir les entreprises que faict de lseigneur de Gravelines lequel que ceulx des navires des estats qui sont en garde à la radde avoient mis quelques hommes entre Dunquerque et Gravelines et y avoient prins quelqu'ung de leur pays, et qu'il vit que hyer 24<sup>e</sup> quelques aultres desdicts navires descendoient sur la terre du roy. Il envoya environ trente soldatz avec leurs armes, dans nostre pays, qui coururent ces gens là lesquelz estant descendus sans aulcune arme ni baston venoient se reposer à terre pour l'incomodite de la mer, mais voiant qu'on couroit vers eulx et croient pour les tuer se sauverent au chasteau « l'on mesures doye » (*sic*) et y entrerent par dessoubz la porte. Deux soldatz que je tiens là se presentèrent au sergent qui menoient les soldatz leur remonstrant que c'estoit la terre du roy, qu'ilz y devoient demander raison non y uzer de forces. Les disputes durerent sept heures et en voierent par deux ou troys fois à Gravelines et aultant de foyes leur estoit comandé qu'ilz qu'ilz les forçassent. Et le sergent crioit tout hault qu'il avoit la charge de les aller prendre jusques aux portes de Calais, d'aultres, jusque dans la place et à tous coups crioient : « Arme, arme. Il faut tout tuer ...

16 janvier 1602, Calais, fol. 80.

Dans cette lettre du gouverneur de Calais à monsieur de Villeroy : « Pour ce qui est arrive en Irlande contre les Espagnols, le jour de Noel, je l'ay desja escript à monsieur de La Boderie par ce que il memande que della l'on croit que les Anglois ont este batus. Je tiens de pars d'ung vivendier des Espagnolz qu'il y a eu plus de quinze cens hommes mortzou blesses du combat du lundi VII<sup>e</sup> et que en telle compaignie espaignole n'estoient demeures que neuf hommes et en

une, ung », le reste de la lettres concerne les conséquences de cette défaite pour l'archiduc qui gouverne les Pays-Bas.

7 mai 1602, Lettre du comte Martinenque (en italien) touchant les affaires du Piémont mais, d'un point de vue maritime, se trouve à la fin de la lettre où le le comte indique que le roi d'Espagne enverra à Naples, 6 000 fantassins à Naples et cinq mille italiens, qu'il fait grande provision de mer : canons, pics, pelles, fromages, chairs *etc.* et que sur la fin de may où plutout de juillet, le tout serait envoyé à Cadix et de là, probablement, en Irlande, fol. 161-162.

15 juin 1602, Aix-en-Provence, Lettre du ptésident de Verdun au roi (cf. ci-dessous).

Sire,

Aussy tost que j'ay receu celle que vostre majeste m'a faict cest honneur de m'escire du deuxiesme de cemois, j'ay donne advis à monsieur de Guys de toute le contenu en icelle affin qu'il y porveust selon vostre intention. Je n'ay point mancque depuis le passément du sieur de Launay de presser tousjours la creue. Et pour cest effect mesmes je persua dè à monsieur de Guyse d'assembler les principaux des compagnies souveraines de la noblesse et de la ville en laprsence desquelz je dis ce que j'setimois qui devoit estre dict pour le bien de vostre service et prompte execution de vos commandemens, et ou j'ay veu tout le monde d'accord qu'il falloit satisfaire à vostre volonté. Pour la tour de Saint Jehan, je croy que monsieur de Guyse vous aura rendu raison pourquoy il n'y a pas mis jusques aujourd'huy le capitaine Boyer, a mon advis, qu'il a estime que la place assez asseuree y ayant mis quelques Suisses dedans. Quelqu'advis que j'aye donne a vostre majeste de l'entreprise d'Arger, je n'ay pas laissé de donner l'alarme a la province et et exhorter un chacun a se preparer au pis et, pour cest effect, tenu secret les advis que je vous ay envoieez. Au passage que les galleres ont faict, la ville de Marseille a faict grande garde et s'est trouve plus de quatre milles hommes en armes avec beaucoup de demonstration de bonne volonte. Il est vray que je la tiens fort mal munye et de bleds et de pouldres. Mondict sieur de Guyse y allant m'asseuré qu'il en ferait faire la recherche le plus secretement que se pourra. L'advis que vostre majeste a eu d'Espagne est prou suffisant pour nous debvoir tenir eveillez a nous garder quand nous voyons nos voysins armez. Je ne diray rien d'avantage a vostre majeste de ceux qui escrivent en Espagne que ce que je luy en ay dict devant, ce sont canailles qui n'ont ny suicte ny credit et sur la parole desquelz il ne faut pas craindre que les Espagnolz entreprennent rien. Ce sont des restes de la suite de Casau et Loy d'Aix qui se coulent dans des bastides du terroir dont il n'y a moien de les detraper qu'a force d'en pendre. J'ay mandé aux officiers d'en faire une curieuse recherche. Cependant, sire, travaillant le plus soigneusement que je puis pour reconnoistre les desseins de nos voysins, j'ay decouvert par le moien de mes amis qu'il y avoit a Marseille, un homme qui est natif, habitant neantmoins et marié à Mallorque, lequel estoit quelques esclaves turcz et vouloit passer en Barbarie. En aiant eu quelque soupçon, je l'ay faict practiquer par des gens qui le cognoissoient tant que, partie par promees, partie par menace, j'ay enfin le subiect des on voiage. C'est un homme entendu qui est enuye par le vice roy de Mallorquie, soubz pretexte de reconduire des esclaves reconnoistre l'estat de la ville d'Arger et conferer pour cest effect avec le prestre

duquel je vous envoiay dernièrement les les lectres, qui se trouve a arger. J'ay eu l'intuition et les lectre qu'il portoit dont j'envoie copie a vostre majeste, il asseure sur savie que l'armee qui se dresse est arger pour l'attaquer de vive force, que celle des des gros vaisseaux se dresse en ponent a calis, celle des galeres en trois endroits : les galeres d'Espagne dont ladecontado est mort charge en Cartagene, celle d'Italie, a Rosas, et a un aultre endroit qu'ilz appellent Les Ajas, qu'il y a aussi quinze gros vaisseaux ragusois qui doibvent venir en Sicile. On ne scait encore qui doibt comander l'arme et croit on que le roy d'Espagne y doint venir en personne. Cest homme conte que le viceroy luy parlant de ceste entreprise luy dist que le roy d'Espagne l'avoit tellement a cueur que, quand il en parloit, il estoit tout transporte. Le dessein est d'y aller à la my aoust faire la descente a Matefou qui est un port a dix mille d'Arger, du coste de levant. Et pour ce qui est subiect a quelques traversiers, les Espagnolz ont prepare grand nombre de gros vaisseaux qu'ilz veulent enfoncer pour asseurer les galleres. Au mesme temps, ilz vont à Bugie qui est une petite ville sur la mar du costé de levant qu'ilz veulznt prendre pour la commodité de l'armée. Avec cela, ilz veulent former leur siege du costé de terre et font estat d'oster toutes les eaux de la ville d'aultant qu'en ceste saison tous les puis tarissent, et les aultres eaux viennent de dehors par canaux aisez a couper. Ils font estat aussy de faire une batterie sur de gros vaisseaux du costé de la mer contre le fort du port. Il y a une compagnie de de deux cens prestres pour le service de l'armée. Affin que vostre majesté juge plus clairement ce dessein, je luy envoie le plan de la ville d'Arger et des forteresses sur lequel avoit esté formé l'entreprise de l'annee que j'ay trouvé parmi les papiers du capitaine Jaques Roux ? J'ay fait rendre a cet homme ses lectres et les intructions pour suivre son voiage et luy ay fait promeche de recourir si possible par Marseille afin de m'avertir de ce qu'il aura necoté et s'il ne peult de m'en avvertir de Mallorque. Et sy les Espagnolz chanfgeoient leur dessein et qu'ilz entreprissent rien sur vostre estat, il s'est obligé de venir luy mesme en apporter l'avis. Je luy ay fait promesse aussy que vistre majesté le reconnoistra comme le service le meritera. Il importe, sire, extretremement, sy vostre majeste veult tirer service de cet homme, je croy qu'elle pourra, que cecy soit secret ? Et pour ceste occasion, je n'ay pas voulu qu'il soit venu icy et personne n'en scait rien qu'un homme d'honneur, vostre officier et serviteur qui a manié tout ce fait. Par des lectres que j'ay de Valence et de Barcelone, du vingt septiesme may, on me mande que l'endict par dela que l'armée va en Barbarie et qu'on fait mesme courir le bruict que voste majeste aide le roy d'Espagne a ceste entreprise. Totefois on me donne avis de prendre garde a Tholon et a Marseille. Le frere de Frejus qui vient de Milan et a parlé a celuy que vostre majeste l'avoit chargé dict qu'il luy a asseuré qu'il n'y a nul dessein pour le present contre la France, et le premier dessein qui s'excutera, sy jamais la paix se rompe, sera sur les isles d'Yeres et j'ay desja entendu d'ailleurs. On m'escript aussy d'Espagne que la reyne d'Espagne est grosse de quatre mois et que, aux sy tost que le roy d'Espagne sera party pour son voiage, elle se va retirer avec l'imperatrice au monastere des nonnains Les Decalses. Celuy qui commande a Barcellonne a fait entendre aux consulz que les trois filz du duc de Sacoye devoient arriver en peu de jours, et que le roy d'Espagne desiroit qu'on les receust avec honneur. Ilz ont fait responce que roy d'Espagne tenant les depputez de province prisonniers, ilz ne pouvoient que respondre iusques a ce qu'ilz eussent envoye vers luy ce qu'ilz ont fait. Comme ils presentera aultre chose digne d'en avvertir vostre majeste, j'apporteray comme au reste de son service tout le soing que je doibt. Et prieray dieu ce pendant de tout mon cueur,

Sire,

Conserver vostre majesté en sa sainte grace. D'Aix, ce quinzième juin 1602.

Vostre tres fidèle et tres obeissant [le reste de lettre a été coupé], fol. 178-179.

17 juin 1602, Aix-en-Provence, Lettre du ptésident de Verdun au roi.

Sire,

Ayant escript a vostre majeste des le IX<sup>eme</sup> de ce mois, pour luy rendre compte de la charge dont il lui a pleu m'honorer, j'ai pensé qu'il estoit necessaire pour le bien de son service lui donneradvis des remonstrances qui m'ont esté faictes par les villes de la province de languedoc ausqueles il est besoin de pourvoir. Et notenment au Pont-Saint-Esprit qui est menassé d'une prochaine ruine s'il n'est promptement remedié a la reparation des principaulx piliers. Comme aussi aux salins de Peccais, proches de vostre ville d'Aiguemortes qui s'en vont perdre si, dans un de temps, il n'est pourvueu tant a l'ouverture du canal qui conduit l'eau de la mer dans les marais et estangs salins qui s'en vont presque combler du Rosne, que a fermé une ouverture que ledict fleuve a fait puis quelques anneées au travers une isle ou s'escouloit l'eau qui remplissoit ledict canal au grand prejudice du droit que vostre majesté en reçoit et en l'incommodité de ses subjectz et des peuples circonvoisins, a quoy il se peult donner ordre avec peu de frais. Ayant aussi recongneu ene la ville de Narbone, importante a vostre royaume, que les fortifications sont en tres mauvais estat, les fossez presque comblez en beaucoup d'endroitz, peu d'artillerie montée et fort peu de munitions. Plusieurs aultres plaintes mont esté faictes par les communaultez des villes de ceste province pour le rabais des monnoies qui leur apporte un dommage tres grand et fait cesser la plys part du commerce des queles je gaict une ample despeche à messseigneurs de son conseil pour y apporter les remedes prompts et necessaires. Qui est ce que j'ai pensé devoir estre remonstré a vostre majesté pour le bien de son service auquel je rendray toujours tres prompt et affectionné de telle volonté que je demeure.

Vostre tres humble, tres obeissant, tres fidele et tres obligé subject et serviteur.

[Seing de De Verdun]

Aix, le 17 juing 1602, fol. 183, Lettre du capitaine ou gouverneur de Calais à monsieur de Villeroy  
...

Monsieur, Ung maistre de navire de Saint Gisle nomme Estienne Moinardeau vient d'arriver a la mearee du matin qui m'a dict que le le jedy XIII<sup>e</sup> du present, aupres de Saint Wal parurent cinq roberges d'Angleterre, deux navires holandois et quelques aultres qui voierent ung grand indien de quatorze cens thoneaux auquel les huict gualeres qui estoient partie du Port-Sainte-Marie pour venir en, Lisbonne, et les troys de Lisbone faisoient escorte, craignant la rencontre des Anglois et auquel l'on avoit mis vers Saint Lucar troys cens soldatz frais parce que la maldye avoit fait mourir la plus part de ceulx qui avoient fait le voiage qui avoit duré trois ans. Le

combat se comencea sur les huict heures du matin et dura jusques a quatre heurs du soir. Les galeres avoient la poupe vers la terre, proche d'un vaesseau qui leur faisoit fureur de ses petites pieces. Deux gualeres furent abandonees. Les Anglois y envoierent mectre le feu ou il ya avoit grande quantite de poullas (*sic*) Les aultres furent toutes travalliez dz l'artilerye de l'ung des Flamenz qui estoit le premier et d'une roberge tant qu'il leur restoit peu d'avirons et d'hommes. Le calme survint qui leur dona moyen de se dauver mais fort ruinne. La roberge aprocha l'indien qui parlamenta et dont les soldatz sortirent et furent mis a terre. Le mesme Estiene Moinardeau ayda a les porte a terre et alla dans l'indien parler au general anglois pour liberte de passage, o il dict avoir veu de tres grandes richesses : comme poivre, canelle, muscades, taffetas duquel les soldatz anglois prenoient les pieces qu'ilz deschiroient. Et dict avoir veu, le joutr precedent, le maistre dudict indien, à terre, qui croit que, sy son navires se perdoit, le roy d'Espagne y recvroit grande perte et qu'il y avoit plus de cinq millions d'or valiant dedant, tant en ce que dessus qu'en pierreries. Il aveu que les Anglois ont fait voile pour retourner y meiner leur prinse. Il m'adict que des neuf qualeres Qui resterent, il y en eut une qui mit partie des forçatz et soldatz a terre et qu'il la croit perdue. Je croy que ce sont les huict gualeres que Spinola devoit meiner a L'Escluse lequel n'y estoit encores arrive et n'a ouy ledit maistre parler de luy. Monsieur Ceslery vous fera rendre que le marchand qui fut a Poitiers vous parles des navires de La Vrillie pour lequel vous avez zscript a monsieur de La Boderie. Ledict seigneur m'a escript de Bruxelles que l'on ne luy en avoit vaire aulcune raison et qu'on remectoit l'affaire adfalla (*sic*) qui en parlera a sa majeste. Ce porteur a desire aller de della pour recomander son affaire. Que ceulx de Dunquerque sont disposer pour en avoir le profit mais, sy ay se aprins de bon lieu, qu'ilz en ont telle opinion qu'ilz en ont laisse l'argent en depost pour l'opinion qu'ilz ont qu'il le faille rendre, et m'setone qu'ilz les advisent [ ] le feu seigneur de Wagnen, veu que j'ay ancores la lectre que monsieur de La Boderie m'eschris, la premiere sur ce propos, et que j'ay encores porte, que l'archiduc luy avoit dict qu'il aprouvoit l'acord et qu'il vouloit qu'il fut observe mais qu'il ne s'estoit entendu que pour les navires qui sortiroient du mesmes havre d'où les siens sortiroient. Pour cella, il n'avoit point este besoing d'acord. Nous eussions bien empesche qu'ilz ne fussent sortis, lors il se faisoit pour les navires qu'ilz espioient passer avant sortir et qu'ilz vouloient aller prendre comme ilz ont fait ceulx cy. Et mesme, ilz m'avoient fait offrir qu'ilz ne prendroient rien à cinquante lieux pres de nous et je m'estois contente de vingt cinq parce n'y a non plus d'icy a Flessingue et le tout par le commissaire de l'admiraille Taxis avec charge de leur corps. Ce qui leur fait disputer asteure le plus et chercher des interpretations est que ce sont eulx qui achepterent expres le vaisseau qui estoit entre a Bouloigne pour luy faire faire butin au sortir. Ils se devoient contenter d'y avoir sauve leur vies et biens sans que de nostre courtoisie, ilz veulient nous faire mal et prendre ceulx qui viennent bonifier la France. Je croy monsieur que ces remises, aussy bien que celles de Saint Riquier estoient, attendant effectz de ceste malheureuse et detestable conspiration. Loue dieu a delivre le roy. Je le supplye qu'il l'assiste de son conseil pour l'estaindre du tout et qu'il n'en laisse des reiectons et donner a leurs majestes et a monseigneur les daulphin tout l'heur entier. Vous baisant tres humblement les mains apres avoir pryé dieu

Monsieur, vous donner en parfaite sante, tres longue vye. De Calais, le XX<sup>e</sup> de juing.

L'archiduc estoit le XX<sup>e</sup> à Guand en mauvais estat de sa sante et, ce mesmes jour, le prince Maurice passa l'eau de la manse en trois endroitz et croy qu'il est pres de Bruxelles asteure. Sy



une bataille ne l'a empesche. Sy ledict archiduc n'est peu aller son arme, il y pourra y avoir confusion car le duc d'Ascot n'yra point obeir a dom Augustin.

[Seing illisible], fol. 192-193.

1602, Discours en italien sur l'état de la France, fol. 240-245.

s. d., Lettre à monsieur de « Via », conseiller du roy et maitre des requêtes ordinaire de son conseil et président au grand conseil, fol. 310.

Monsieur, J'ai receu par ce dernier voiage du messenger les lettres pourmon frere Du Bors et que m'avez escriptes dont je vous remerci et n'ai loisir d'estre plus long que pour vous amndez que nous avons eu quelque bruit de monseigneur de Sourdrac qu'il se ret[...] et faisoit mener du canon et des munitions à Oessant, et qu'il se tint en alarme. Mais, à ce jour, monsieur du Mas, son lieutenant, m'est venu trouver qui m'adit qu'il s'en alloit en delloyensse le trouver sur ce que ledit sieur de Sordrac pouvoit mandé affin que, luy estant arrivé à Brest, le dit sieur de Sourdrac alast trouver le roi. Je vous prie advertir de ce que dessus monsiegnur le marechal de Brissac car je ne doute que les bruits que nous avons eu ne lui aient esté moindres. Je vers aux papiers que m'avez mandé affin de vous envoyer ceus lesquels m'escrivez. Tenez moi en vos bonnes graces et faites estat de ce que je suis.

1<sup>er</sup> décembre 1602, Paris, Lettre à monsieur de Villeroy, apportant des renseignements sur un prêtre espagnol nommé Jean d'Avila, natif du Perou, qui avait quelques griefs contre l'Espagne dont il décrit la parcours : « Lequel s'appointa avec le sieur Frederic Spinola et receut de la somme de trois cens escus pour se mettre en equippage et venir avec lui dans les galeres qu'il mena en Flandres en l'année IIII<sup>xx</sup> XIX. Et pour ce que l'accointance de ce d'Avila començoit à lui plaire, il moyenna enver Spinola qu'il le prit pour chapelain en sa galère « capitense ». Estans arrivez en Flandres à l'Escluse, ledict cleric se delibera de prendre congé de Spinola, lequel fait ce u'il peut pour le retenir, lui offrans de bons appointemens s'il vouloit demeurer ». Il passe en Angleterre où les Anglais tentent de le recruter pour préparer une expédition vers La Havane ..., fol. 311-312.

27 décembre 1602, Rouen.

Monsieur, nous avons encore conféré aujourd'hui avec les marchands de ceste ville et ne trouvons point beaucoup d'expedients pour eviter le maleur que nous endurons. Je leur ay fait une ouverture quant les juges desputes en Angleterre pour les pyrateries et ceus de ceste ville fust respectivement introduits, ung de chaque nation, qui assistast aus deliberations et sentences qui se feroient, a sçavoir ung Anglois, parmi nous, et ung François, parmi eux, qui se fussent se presens et tesmoings des diligences que l'on feroit, et qui peussent se plaindre chacun a son prince des fuites des dilations et des subterfuges que l'on pourroit faire, confereroyent avec les deux ambassadeurs afin de faire de plus pres penser les juges d'ung et d'autre amene a ce qui seroit leur devoir. Et d'autant que les Espagnols confisquent les navires ou ils se trouve qu'on [.....] ou des Anglois ou des Flamands rebelles à leur prince, et que d'autre part les Anglois en

font de mesme ceus qui ont des marchandises des subjects de l'Espagnol et des archiducs, et qu'avec les ungs et les autres, nous avons telle paction et amitié, qu'il est difficile que quelquefoys il ne se trovast quelqu'ung qui en abuze lequel fait tort au general. Qu'il fust ordonne que la baniere de France arbore permist d'exemption et qu'il ne fust loisible d'en approcher ou, en tous cas, que s'ilz craignent qu'on en abuze qu'ilz abordent. Mais leur ayant este monstre le conge de monsieur l'admiral, leur charte partie qu'aussitost, sans faire particuliere disquisition dans le vaisseau, qu'on fust contraint de delivrer et laisser aller sa route sur peine de resondre de tous despens, fommages et interests. Si ces deux expediens estoient suivis sans fraude, ils esperent qu'on pourroit avoir de l'assurance. Et en ce faisant, auroient ung personnage qui feroit leurs poursuites sous l'autorité de messieurs les am qu's autresbassadeurs des deux couronnes. Les Anglois trouveront bien tost quelqu'ung pour eus propre propre pour ce faire. Les François disent qu'il y a en Angleterre ung homme nomme le sieur de La Mothe qui a este a monsieur de Thumeri et est encore avec mosnieur de Beaumont qui se pourroit fort bien aquitter. Mais, d'autant qu'il ne voudra pas prendre la peine gratuitement, ils sont d'avis, si sa majeste le trouve bon, pour y satisfaire et aus autres frais qu'il faut faire pour la communaute, de mettre sur chaque marchandise qu'ils jugeront le plus à propos une taxe moderee [...] de cinq solz pour ballot de toile et d'autres choses à l'equipolent qui ne puissent entrer en recepte, sinon que d'ung qu'ils deputeroyent du corps de marchands, chacun an, lors de l'election des prieurs et consuls et qui rendist le conte, chacun an, lors de l'election des prieurs et consuls, et qui rendist le conte devent eus adin que cela ne tirast pas a consequence. Cela estant et bien vu et observe et que le tvoies à propos, ils essayeront de continuer la ou maintenant ils sont en ung desespoir fort grand et je les juges a propos, il faudroit arrester le jour du conseil en la presence de monsieur l'ambassadeur d'Angleterre. Voila monsieur ce que l'on estime pouvoir estre fait sous vostre bon jugement car de s'ennuyer aux aultres ouvertures d'arrest et saisies, ce seit chose vaine et qui arresteront les affaire au lieu de les adoucir. Les Espagnolz ont fait arrest sur nos navires mais on n'en a point encor d'apprehensio, d'autant qu'on tient que c'est a raison des flottes des Indes qu'ils attendent. Tuteffoys le grant arrest commencera de ces façon et seroit dangereus sous ung [.....] qu'ils pensent estre [.....] moins alliez en vie par la promotion de Pedro de mendoza qu'ilz ne rouvent moins alliez ? Vous avez bien seu ques affaires d'Irlande vont fort bien pour la reyne par la surprise de Tyrel qui apres le conte de Tyron avoit le plus de creance, et l'autre est fugitif dans les boys. Je vous baise humblement les mains et suit

Monsieur

17 decembre 1602, à Rouan.

Vostre bien humble et  
obeissant serviteur.

[Seing de Claude

Goulart], fol. 329

<https://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9063776f/f1.item>

15578, XXXIX, 1603-1605, Règne de Henti IV, 256 fol.

« Translation d'une lettre que le capitaine Eliot a escrite de Rome en date du unziesme de mars 1603 à un sien ami par deça ».

Depuis les dernieres que je vous escrivy du 20<sup>me</sup> fevrier, j'ay eu advis d'Espagne que ces quarante compagnies qu'on y tient sont partie pour mettre au lieu des troupes qui son en Lombardie en Flandres, partie pour estre employées en l'armée de mer. Il m'a esté mandé qu'il ne se fait aucuns preparatifs contre l'angleterre ni Irlande et que les Espagnols sont fachez contre tous ceus de nostre nation et disent : »Voto dios que todos sont lutheranos, y los padres mismos. Aunque sean padres rienen coraçones Ingleses ». Par ainsi je croy qu'il n'est bisoing de faire grande despence pour s'opposer à eus. Il semble qu'ils se veulent mettre seulement sur la defensiva, d'autant que les navires de Brochero et Cibior ne sont autrement appointées et pourvueues que pour garder la coste contre les gens de guerre estrangers, et pour faire escorte aux flottes qui font le voiage des Indes. On fait estat qu'ils n'entretiendront dans leurs dis vaisseaux plus hautlt de quatre ou cinq mille homme de guerre.

[...]

Le comte de Bonavento, nouveau vice-roi de Naples, est passé avec ses galeres près de Vivita-Vechia ou il fait desembarquer son fils et l'a envoyé faire la reverence de sa part à sa sainteté et faire des excuses. Il arriva ici le quatriesme present mois accompagné de dix ou douze gentilhommes. Le père se remeit en mer où il rencontre le lendemain une grande tempeste qui contraignit ses dictes galeres de s'approcher de terre. Le comte et sa femme, avec quatre serviteurs, se sont desembarquer avec beaucoup de peine en un lieu mal propre, mais les galeres se trouvant en cet endroit asseuré pour elles passerent outre, de sorte que ledit comte et sa femme furent contraints d'aller à pied jusques à Nettunoe distant trois lieuës de là, ce que sa saintetete ayant entendu leur envoya un sien maistre d'hostel avec des carosses et provisions necessaires pour les conduire à Naples. Sur l'arrivée de ce nouveau vice-roi à Naples, les troupes qui s'y levent marcheront.

[...]

Nos marchants anglois sont en peine par deça, à cause que monsieur [c'est ceui qui se disoit ambassadeur du roy de Perse à Prage et à Rome]<sup>47</sup> Schorley s'est mis à la mer avec deux bonnes navires et ravages tout ce qu'il trouve tant en l'archipelago que de ça. Ils craignent que cela n'endommage leur trafficq.

[...] - fol. 21-22.

4 avril 1603, Dieppe - Sire,

---

<sup>47</sup> En marge de gauche.

Etant bien informé que les portz d'Angleterre n'ont point esté fermez et ayant advis toutes les semaines de l'amendement de la santé de la reyne, j'ai jugé n'estre pas à propos d'effectuer le commandement qu'il a pleust à vostre majesté me faire par sa lettre du xxvii<sup>e</sup> du mois passé, et aussy qu'il n'y a aucun vesseau dont l'on se puisse servir pour la guerre ny mesmes au Havre de Grace estans tous allez à la pesche des morues. Sy j'apprens quel qu'aues (*sic*) nouvelles, je ne manquerois pas, sire, d'en donner aussy tost advis à vostre majesté et de tenir la main au commandement qu'il luy plaise me faire. Par le regard des places, il n'y a que le Havre de Grace dont j'ay reputé le peril à vostre majesté, et le peu de chose qu'il faudroit poir y remedier estans necessaire que vostre dicte majesté, la vise ou qu'elle la fist veoir par personnes qui luy en fissent fidelle rapport, affin d'y pourvoir ainsy qu'elle jugera estre à propos. A quoy me remettant, je ne vous en feray plus long discours. Priant dieu qu'il luy plaise vous donner *etc.*

Sire

La parfaite santé très longue et très heureuse vye. A Dieppe ce iiii<sup>e</sup> jour d'avril 1603.

Votre très humble, très obeissant  
serviteur  
et très affectionné suget et  
serviteur.

Le chevalier de Chaste – fol. 50.

Sire,

Il est arrivé icy pesentement un vesseau qui vient du bas de la riviere de Douvre. La maistre dudict vesseau dict que l'on arreste tous les navires audict Douvres. Et qu'ayant faict là quelque sejour, il a ouy dire que la reyne estoit morte et que cela se disoit fort secretement et dict aussy qu'il y a douze ou quinze navires de guerre angloiz, et que, comme il estoit en mer pour revenir, un navire de guere a faict voile pour le suivre et mesme tiré un coup de canon. Et enfin, s'estant aproché de luy, luy demanda quelles nouvelles il avoit appris, et luy ayant faict response qu'il n'en scavoit point la laisser en aller. Il est venu ces jours passez d'autres vesseaux de coste d'Arthemue, l'un disant qu'il n'y a point eu d'arrest. Le bruit estoit que la reyne avoit esté fort mallade mais qu'elle se portoit bien alors. Il doit partir quelques vesseaux d'icy pour aller en Angleterre et y en serai aller aussy quelques petitz vers la coste pour s'informer et apprendre des nouvelles pour les vesseaux de ceste coste. Il n'y en pas un seul de quoy l'on en puisse faire estat. Ce sont tous petits navires dont deux roberges de la reyne en batteron douze. Sy j'apprend quelqu'autre chose, je ne feray faulte d'en donner aussytost advis à vostre majesté. Cependant et attendant vos commendemens, je suplieray le createur vous donner,

Sire,

Une parfaite santé, très bonne, très longue et très heureuse vye. A Dieppe, ce vi<sup>e</sup> jour d'avril 1603.

Votres très humble et très  
hobeissant  
et très affectionné sujet et  
serviteur.

Le chevalier de Chaste – fol.  
56.

15 juin, Rouen - Monsieur, je n'ay peu moins faire pour mon devoir que d'escrire à sa majesté que les Anglois nous ont fait depuis trois moys. Ils equippent leurs vaisseaux de guerre et les nostres n'ont que sous la prevoancede ma foy publique qui ne leur fait cure maintenant et ne voy point le remede que l'on y pourra apporter. Que lors face ce que l'on voudra mais si nous ne sommes fors sur la mer nous receverons perpetuelement et de la perte et de la honte. Ils ont tué à l'abordage nombre de gens. Le reste est mené en Barbarie et garder sous le tillac pour leur faire, pour estre comme ilz firent au navire du capitaine Chauvin dans ilz vendirent auz Mores les hommes et coulerent après le navire à fonds. C'est l'amiral d'Angleterre qui fist ses exploitz. Les navires qui sont dans les destrois qui font des mauz infinis lui appartiennent et à monsieur Cecile et la dessus jugez ce que l'on doit attendre de justice. Je loue dieu de nostre honeur ce jour et que les affaires se disposent a bien, nous en avons besoing. Je vous baise les mains et suis

Monsieur,

Vostre humble et obeissant serviteur.

Claude Groulart.

Ce 15 juin à Rouen.

*Ces pauvres gens intéressez vont vers sa majesté pour obtenir des mettres de finace et ont recours à nostre bonté de laquelle je les ay assureés qu'ilz sentiront les effects<sup>48</sup> - fol. 103.*

16 septembre 1603, Gênes - Dans une réponse à une lettre du roi du 25 août dernier, pour savoir où en était le recrutement de rameurs pour les galères, « Amb. Lomellins » répond qu'ile se ruine en dépense pour satisfaire ce dernier. Il espère obtenir une galère de Malte ou la *Livornine* du grand duc de Toscane. Les galères d'Espagne se préparent à hiverner et que les Espagnols licencieront de « bonnes voiles » pour sauver la paye et qu'il aura une bonne partie d'entr'elles. Il se plaint des parlements qui mettent de la mauvaise volonté à lui fournir des forçats. Il a essayé de palier le problème en achetant des esclaves au grand duc de Toscane pour qu'ils apprennent aux autres mais ce dernier ne lui fournit que des fous mêlés de viellards et de malades. Il donne, par ailleurs, quelques autres nouvelles. L'ambassadeur du roi d'Espagne à Rome a obtenu son congé et qu'il sera rapatrié par quatre galères. Don Carlo Doria a tenté de faire esclae à Villefranche pour faire de l'eau, il a été salué par un coup de canon chargé à balle le priant de passer son chemin. A Naples, le vice-roi, suite à l'embarquement de marchandises en fraude sur les galères de la République, a fait arrêter leur général, fouiller les navires et débarquer les

---

<sup>48</sup> D'une autre main.

marchandises incriminées. Des galères de Florence arrivant à Messine pour rejoindre des galères de la République, ne les saluèrent pas en entrant au port, comme de coutume, sans qu'il y ait de réaction – fol. 176-177.

Double de la précédente en italien – fol. 178

5 novembre 1603, Martigues – Lettre donnant, entre autres, des précisions sur les activités de don Carlo Doria et précisant que la cannonade destinée à ce dernier lorsqu'il vint à Villefranche est liée au fait qu'il avait oublié de saluer la place – fol. 188-189.

18 avril 1603, Bordeaux – Lettre au roi lui indiquant, entre autres, que des navires de La Rochelle chargés de blé sont allés en Espagne mais qu'ils sont revenus sans avoir déchargé. Les Espagnols ont refusé suite à une défense du roi d'Espagne – fol. 208.

7 novembre 1695, Paris - Monsieur, j'ay eu crainte de fere pus de faulte si j'allois à Fontainebleau sans avoir le commandement du roy que si je defaillois à suyvre la Teyne au voyage qu'elle fait pour se rendre près de sa majesté. Vous me ferez, s'il vous plaist l'honneur de m'escire ce que scavez estre de sa volonté et qu'elle eult que je sache, je seray à sa majesté. Touchant les Irlandois à Paris, les uns disent qu'il deux mil, les aultres, douze cens. Tant y a que les rues en sont pleines. Si vous les chasser hors de Paris, ilz ferait beaucoup plus de mal aux pauvres gens des champs qui n'en sont que trop pleins. Il en vient de nouveau tous les jours. Il fault deffendre en Bretagne de les secourir aux navires qui commercent en Irlande pour l'achapt des peaulx de beufs. Il les fault fere conduyre en Bretagne soit de volonté soit par force. Le roy d'Angleterre ne peult avec justice refuser de y recevoir ceulx qui sont ses sujetz. Quelques uns ont patlé de les envoyer en Canada. Monsieur Lamour qui en revient dict qu'ilz leur seroient inutiles et que, pour rien, ilz il ne recevoit gens si inutiles et qui ne scavent et ne veullent trouvaugler (*sic*).

Monsieur, je me rend bien humblement a nostre bonne grace. Priant dieu de vous donner longue et grente vie. A Paris, le 7<sup>e</sup> jour de novembre 1605.

Monsieur de Villeroy.

Votre bien humble et plus affectionné à vostre service.

F. Emieune (*sic*). – fol. 246

Monsieur, je fus hyer à Calais veoir monsieur de Kaumont. Là j'aprins que les navires de guerre qui sont devant Dunquerque avoient fait de grands feus de joye et esxtraordinaires. Le vent estoit sy grand que aulcun n'aloit ny venoit. Je desiray scavoir l'ocasion et fis equiper ung drageur qui avec grand peril y alla et en vient de revenir avec la response qu'on a faicte au seigneur de Sally qui porte que trois vaisseaulx de Dunquerque qui sortoient a leur cours ordinaire. L'admiral comandé par le vizadmiral de l'archiduc nommé Adrian Dierixe, un très bon marinier, et par advanture le seul qui soit à sa solde, homme de grand effect, avoit esté abordé et prins, luy mort avec quatorze de siens et cent quatorze prisoniers. Qu'ilz avoient envoyé le navire et hommes en

Holande. Les aultres deux navires de Dunquerque sont passés et suivis d'aultres des estatz. L'on ne scait ce qui s'y sera passé. Le combat c'est fait par le vizadmiral de Hollande nommé Jahn Guerhans qui n'est prinst mais il a perdu beaucoup d'hommes. Ils estiment par ce combat avoir aseuré leurs pecheurs du [...]. Voila monsieur tout ce que j'ay aprins de part et d'autre et su plisant dieu

Monsieur vous donner en parfaite sante et très longue vye. De Guisnes, le 18<sup>e</sup> novembre.

[seing] – fol. 253.

9 décembre, Calais.

Monsieur, Sur les dix heures est arrivée une barque de Douvre dans laquelle estoit Dom Petre de Castane qui se dict comander aux Espaignolz qui estoient à Douvre, avec douze soldatz. Et parce que la fievre qui me print hyer et duroit encores, lorsqu'il est venu, je n'ay parlé à luy, mais il a dict qu'il avoit embarqué tous les Espaignolz qui estoient à Douvre, hyer, sur les troys heures parce que le vent estoit fort grand et propre pour les porter à Dunquerque. Je luy ay fait offrir toute courtoisye : il n'a voulu que des chevaux de poste pour aller trouver sa troupe aujourd'huy. J'ay donné charge au postillon de s'enquerit si tout sera arrivé à bon port. Ladictes troup est d'environ huict cens soldatz Espaignolz qui ont est mis dans huict bateaulx anglois et avoient chascung ung pilote de Dunquerque. Je croy qu'ilz seront entrés car le vent acontinué toute la nuyt avec pluyes, tonnerres et esclairs trs grands et que les vaiseaulx des esluz n'avoient eu moyen de les veoir ny de lever l'ancre. Il y en avoit hyer à nostre rade, troys chargés de vin qui entrès aussy à Dunquerque. Ils sont de Poictou et ne font aultre metier. Je croy Monsieur le de Monsieur de Beaumont vous aura porté la verité de ce qu'on avoit descouvert de la conspiration d'angleterre. Cella m'a guardé de vous envoyer ce que j'en ay aprins par Monsieur Caron, resident, de la part des Estatz d'Angleterre. Je l'envoye à mon frere duquel Monsieur vous les pourrès veoir. Je crois que c'est la verité et qu'il n'y a rien de plus parce que presentement vient d'arriver un gentilhomme escossois resident en Avignon qui a un frere evesque au Contat, qui a esté toujours à Londres pendant que l'on a interrogé les prisoniers qui me l'a conté de mesmes que portent les lettres dudit sieur Caron. Il m'a aussy dict qu'il y a advenue environ cinq cens irlandois qui ne sont passés avec les Espaignolz. Je bayse très humblement les mains et supplie Dieu vous donner, Monsieur, en parfaite santé, longue vye. De Calais, le 9<sup>e</sup> decembre.

Vostre tres humble serviteur.

[Seing illisible], fol. 255.

<https://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9064568h/f1.item>

15579, XL, 1606-1609, Lettre de Claude Grouart à monsieur de Villeroy.

Monsieur, j'ay reveu la vostre du 11 de ce moys et et vous remercie de la faveur que vous faites de de vouloir escrire a monsieur de Bavraisq pour Bodin. Pour le fait du Bresil, je vous ay depuys

envoye l'accord fait avec ung des capitaines desquels les Portugais se playnent. Il n'y a que nos gens qui sont vivans lesquelz sont a plaindre. Vous me manderez, s'il vous plaist, ce l'argent d'Espagne promettra au roy et a nous et si on pourra s'en asseurre mais ce nous asseure que c'est apres de examiner pour les Indes occidentales et non pour le Bresil ou ce que monsieur l'admiral a nul droit d'y prendre dixieme a este cause qu'on fait les equipages plus forts et cela est cause qu'il en arrive du desordre qui ne se faisoit pas que l'on y allast qu'en simple traite. Mais vous sacez combien quelque foys peu de chose peut apportetr le mal. C'est de l'autorite de sa majeste de regler selon sa volonte autrement nos matelotz se perdront la marchandise disentiment et fera leur transporter a nos voisins. Je fais aussi a sa majeste touchant une affaire ..., fol. 40.

12 septembre, Calais, Lettre du capitaine de Calais à M. de Villeroy.

Monsieur, je ne doute pas que sa majeste ne soit en peine de scavoir nouvelles du siege de Rhibabesque, veu que le vent a tout jours continué et continue propre a venir de Holande. Nonobstant, il n'est venu personne de coste la dempuys celluy qui vous parta mes lectres du VI<sup>e</sup>. Et je croy que ce qui en est cause est qu'on a fermé les portz pour veoir ce qui reussira du fait dont je vous ay escript le 8<sup>e</sup>. E j'ay apprins que les navires ou ils sont charges sont le long de la coste d'Angleterre attendant le vent, parce qu'il est impossible aller avec des chaloupes quand le vent de nordest regne et mesme quand il est grand comme il est, il y a douze jours, et il y a dangier que la pleine lune qui sera dans peu, qui est contraire a telles choses, face que chacung retourne a son logis. Je ne perdray une seule heure a donner advis a sa majeste de ce que j'apprendray. Et en attendant, je suplieray dieu la conserver avec la reune et monseigneur le daulphin et vous donner

Mosieur en tres parfaite sante, heureuse vye. De Calais, le XII<sup>e</sup> septembre a huict heures du matin.

Vostre très

humble,

[Seing

illisible], fol. 43

Dans une lettre chifrée décryptée en italiens de Rome du 22 août 1609 comportant en bas de page la traduction :

« Notre ambassadeur [de Gênes] qui est retourné depuis de jours en Espagne a rendu compte au sénat des subjectz de plainte que ces ministres pretendent recevoir de de deça, s'y trouvant une grande alienacion du service du roy d'Espagne avec tant de de signes apprens et par eux sue l'on souffre par deça des personnes qui donnent advis de tout ce qui se passe en Italie qui regarde les assesseurs, c'est un artifice d'Espagne par lequel ils veulent insrer autre chose. Il est bon que vous en soyez advertis. L'autre jour, deux barques de Final prirent la fregate des gardiens du commerce avec tous les hommes qui estoient dessus lesquelz ont este envoyez liez



a Milan, pour avoir icelle fregate recogneu un vaisseau charge d'huile qui venoit audit lieu qui n'avoit pas la license et pour cela fut pris. Et par despit, ilz ont fait zmer les deux barques pour la prendre, chose de tres grand peril pour le pays, se gtraictant d'une jurisdiction trouble et de la possession. Vous saurez ce qu'il arrivera. Salut », fol. 164.

<https://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90645569/f1.item>

**15580**, XLI, 1610-1611, Règnes de Henri IV et de Louis XIII.

6 février 1610, Calais – Le sieur Bouchereau indique, entre autres choses, qu'il ne peut envoyer à monsieur Faurre, capitaine de deux compagnies d'hommes de guerre, les six boites de marmelade qu'il lui a demandé « d'autant qui n'est point venu, il ya fort long temps de navire d'Espagne. Au premier qui viendront, s'il y en a, monsieur des Fossés ne menquera point à m'en donner pour vous » - fol. 19

<https://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90637751>

**15581**, XLII, 1612-1614, Règne de Louis XIII, 314 fol.

13 février 1613 – « Lettre de l'ambassadeur Edmond à monsieur de Villeroy sur la contravention des articles d'un des traitez faits entre les rois de France et d'Angleterre sur le commerce et la navigation ayant esté volé un navire anglois en Bretagne ».

Monsieur,

Ne pouvant aller vous trouver moy mesme à cause de mon audience que j'atten ce jourd'huy de la reyne, je vous supplieray de vouloir considerer les articles que je vous envoie icy extraits des derniers traité faits entre les deux couronnes pour vous faire voir en faveur de ces marchants anglois auxquels le navire a esté volé en Bretagne. Comment les roys ont esté soigneux de pourvoir ... », fol. 75.

<https://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9063774m>

**15583**, XLIV, 1617-1622, Règne de Louis XIII, 301 fol.

2 mai 1623 – « Le sieur Noel de Caraon, ambassadeur des Etats en Angleterre, mande au sieur d'Aersens que le roy d'Angleterre donne des vaisseaux pour escorter ceux d'Espagne en Escosse et jure que si les Hollandois les empeschent qu'il enverra encore les dix navires qui se prestant pour reconduire d'Espagne son fils avec l'infante plutôt que de permettre qu'ils facent ainsi les maitres dans ses ports, que la dispense de Rome est venue pour le mariage du prince de Galien avec l'ifante et qu'on a donné des article » - fol. 108.

3 mars 1624 – « Le cardinal à l'archevesque de Lion se meslant des affaires du roy à Rome lui mande que me roy pour empescher le dessein de monsieu de Soubise a fait equiper trente vaisseaux de cinq cens tonneaux et a mis sur pied six mille hommes de pied et cinq cens chevaux dans tous les lieux ou ceux de la religion se prétendent les plus forts » - fol. 150.

19 décembre 1626, De la rade de Saint-Martin-de-Ré – Le sieur Houthain, admiral de Hollande mande au sieur d'Aertens-langerca qu'il obtienent son conge du roy puisque les deputez de La Rochelle sont retournez sans avoir obtenu la paix ce qui luy gaict apprehender que le roy ne l'envoie en Angleterre pour s'opposer la sortie du duc de Soubise ».

Messieurs,

Jevous priaï, il y a quelques jours de me procurer mon congé du roy, ce que fair plus ardamment asteur voyant les deputez de La Rochelle retourner sans avoir optenir la paix craignant asteur que mes seigneurs et maitres ne soient contraint par quelque necessité, comme ils furent l'année passée à ceder le commandement de douze de leurs vesseaux à capitaines français. Je vous dis librement, que cela estant, que je tienne que ne pouvoir observer ma charge avec bonne conscience. Et si, comme j'ai dit mes dits seigneurs fissent encor contraints de ceder au temps, je vous disey (soubz correction) que l'on ne me pouvoit envoyer en Angleterre pour empescher la sortie de monsieur de Soubise. Ainsi si le roy demeure, se fallu que le voyage de la mer Mediterranée se face, il est tantost temps que hastions noetre retour vers nos qartiers pour nous y se esquiper, ce que nous est grandement necessaire. Je ne doute messieurs que vous avez esté advertis de mes dits seigneurs qu'ils ont fait retourner sur les costes de Flandres tous les vesseaux qu'on y avoit envoyés soubz le commandement du sieur de Martin. Et quand lesquels, à cause des troupes françaises si on peu tont partir. Et on esté contraints de laisser encore deux de nos vesseaux tellement qu'il y an aprsent à ceste garde que 4 vesseaux, deux français avec les notres. J'espere que me ferez l'honneur de me faire voir (avec celui qui portera mon congé ou le refut) de vos lettres. Je vous baise très humblement les mains et prie. – fol 171.

16 janvier 1627, Du bord – « L'evesque de mande au cardinal de Richelieu mande l'impatience de dom Frederic à s'en aller. Que sonequipage est en si mauvais estat qu'il ne d'exierer de la rade de Ré sans péril dans un mauvais tems ».

Monseigneur,

Vous verrez, par la lettre de monsieur de Guyse, l'impatience que dom Frederic a de s'en aller et il proteste que s'il n'a promptement son congé et ne pourra estre de ceste année en estat de servir. Nous n'avons congé du bord depuis six sepmaines. Pour ne servir la moindre occasion de partir, nous avons tousiours eu vent contraire et peu d'assurance d'en avoir de meilleur de ceste lune, si touteffois il vient. Asseurez vous, nous serons promptement à vous mais, de crainte que le service du roy ne desservisse, nous avons pris resolution, en cas qu'il s'opiniatre davantage de nous en aller par terre. Dom Frederic se promet, d'après vous, avoir veu et seules intentions du roy de servir si utilement qu'on aura subiet de satisfaction entier de son maistre. En effet son

esquipage est si mal amarré qu'il ne peut demeurer à la rade de Ré sans peril dans un mauvais temps. Jugez monseigneur par s'il y avoit aparence d'entreprendre quelque grand dessein coniointement avec eux. Je vous ay escript cinq ou six fois et avons tousiours differé le voyage de crainte de faillir, mais maintenant qu'il y a necessité de prendre l'un ou l'autre party. En quels façons que ce soit, nous ferons incontinent à vous. Si l'armée navale ne peut aller, et j'eusse creu qu'il eus testé advantage au roy de donner ordre au licentierement de l'équipage, à la reserve des officiers necessaires dans chaque bord. Aussy bien auront ilz besoin de six semaines pour se radouber afin de servir facilement tout ceste esté. De ceste campagne, quant la saison sera venu, vous en ferez leur armement robuettement (*sic*) à vostre convenance. Je me contenteray de vous dire que je suis – fol. 180.

s.d.n.l. « Au secretaire de l'ambassade de Rome à ce qu'il trouvasse advis que le nouveau général de la mer pourra bien entre^rendre sur Lorette. Ozumphali ».

Je croy que vous aurez pu scavoir comme Pialy Bacha, autrefois Ozum Pialy a esté fait genetal des mers de grand seigneur. Vous scavez aussy que c'est le meilleur homme de mer qu'ayent les Turcs et qu'ayant esté nourry dans le mestier, il cognoit toutes les costes de la Chretienté continates avec l(Pttoman. Et comme toutes les forces chrestiennes sont occupées, on doit craindre que, pour signaler ses actions et sa vie dans cette nouvelle charge, il ne soit pour entreprendre quelque chose avec l'armée navale de son maistre.

Et me resouvenant de feu Ali Pacha, ayant eu dessein de faire l'entreprise de Lorette, ledit Pialy estoit près de luy et un de ceux qui devoit servir ce dessin que dieu, par sa bonté, renverra par le naufrage de quelques galères, il y a sujet d'aprehender qu'il ne vouldist maintenant d'essayer de mectre, de gaire reussir la mesme entreprise. Et seant ces jours cy sur telles pensées, j'ay receu advis de ces fais là, advis confirmé d'un aultre endroit, qu'il se faisoit un amas de bizenits (*sic*) eu rendez-vous de quelque soldatesque à La Vallone, ce qui peut estre apparemment pour l'armée navale du Turc ou pour les galeres de Barbarie, ou peult estre les deux enseble, lesquelles estant vraiez vous feront soixante et dix galeres, sans y comprendre un nombre de grandes barques armées comme de petites galliottes qui avoient est destinées pour Azac, ce qui rendroit ladicte armée beaucoup plus forte et plus capable de faire une descente sur les plages. Partant il me sembleroit pas mal à propos, sauf meilleur jugement que monsieur l'ambassadeur auquel vous communiquerez ceci, eust agreable, de faire faire à sa sainteté ou à messieurs ses neveux eust agreable quelque reflection sur cet advis, affin qu'en toiut ebevenement ceux qui sont employez à la garde de Lorette eussent l'œil ouvert pour s'opposer par les moyens qui leur seront ordonnez à quelque entreprise qu'on y peuts faire. Et comme durant mon ambassade, le roy m'a tousjours expressement commander, en conformité de mon instruction, de destourner autant qu'il me seroit possible toutes les entreprises du Turc contre la Chretienté, et par terre et par mer, et principalement dans le gouffe de la mer Adriatique, en un endroit de laquelle Lorette sert de coste. Mon devoir m'ordonne encore ...<sup>49</sup> – fol 189 – 191

---

<sup>49</sup> Le reste du texte inutile.

22 août 1622 – « Le capitaine Emmanuel Alphonse mande au cardinal de Richemieu que le vaisseau de la rine est prest. Il demande une commission si le sieur de La Meilleraye ne vient pas sur mer et qu'on envoie des chaloupes de Calais à Flessingue ou Rotterdam avec des passeports pour scavoit des nouvelles de l'armée navale angloise ».

Monseigneur,

Du depuis ma dernière escripte, j'avons sy bien travaillé au vaisseau de la reyne que, ceste semaine, je suis près de partir pour aller à Pampis et de là attendre là mars pour aller à Texel. Le vaisseau du roy travaillera aussy de son costé et a septene que l'argent est venu. Il ne tiendra point à nous de le faire ou plustost que faire s'en pourra. N'y mettez nulle doute. Mettez vostre esprit en repos. De nostre costez, la mer nous donne point de peine des hommes car nous cy [R.....] dieu aydant. Sy monsieur de La Millerè ne vient point, anvoyé moy uen commission car on ne scait se qu'il peult arriver. Quant se qui est de nostre passage, il seroit apropos (*sic*) apropos envoié des chaloupes à Callais qui passeront de toute haize à Fesingue ou Rosterdam pour à terre de la coste de Fladrer aveque des parssepors. Nous aurons avis parce moyen là s'il y a des navires assés fors de nous empescher me passage. Monsieur Custojoux se porte ung peu mieulx.

Monseigneur.

Vostre très humble et affectionné  
serviteur.  
[Seing]

Daujourduy, se 22<sup>e</sup> jour doust 1627 – fol 202.

25 aoust 1626, La Haye – « Le commandeur des Gouttes mande au cardinal de Richelieu qu'il n'y a plus qu'à faire descendre les vaisseaux de Texel. Que Gentillet a publié sa negociation à Amsterdam plustost que de la communiquer à l'ambassadeur et à luy, ce qui porte prejudice aux affaires du roy ».

Monseigneur,

Pour responce à trois des vostres que j'ay eu l'honneur de recevoir depuis peu, ayant toutes pour subget principal, le prompt depart des vaysseaux de sa majesté : je vous diray que depuis mes deux dernières, nous n'avons point perdu temps pour les faciliter ; tant à ç garder quelque creance sur les esprits des marchans, pour ledit faire suporter avec quelque patience leur patience, jusques au retour du sieur Gentillet, que pour disposer le particulier de tous nos affaires de monsieur l'ambassadeur à Amsterdan et Enchuysen pendants quinze jour, et la maladie du sieur de Custojoux, nous a esté grandement utiles. Et nous sommes en tel estat, dieu merci, que nous n'avons plus qu'à faire descendre au Texel, avec le reste de tous les esquipages. Et de ce jour d'huy, je part de ce lieu pour m'en aller aux Enchuysen pour ce subject. Et le cappitaine Manuel, ayant desjà faict sortir les vaisseaux de la reyne du port d'Amsterdam et a mis à flot

devant la ville pour en faire tout autant que moy. Et ledit seigneur Custojoux ne demeure icy qu'attendant à ce soir l'arrivée des nanquiers et manchans que mondit sieur l'ambassadeur a mandés, tant pour faire accepter les lettrs de change aux ungz, que pour en faire contenter les autres et, par ce moyen, affermir les affaires en ceste occasion, en telle sorte qu'on en aye plus d'importunité à la cour, pour des payemens puisqu'il a esté pourveu de la façon, sy ledit sieur Gentillet eust daigné passant sy près qu'il a faict de ce lieu et sans se destorner encore venir rendre compte de son voyage à monsieur l'ambassadeur et nous en faire part, comme creances reciproques, luy obligeoient, sceus este une epargne de plusieurs jours perdus à nostres regret, et j'y eusse respondu plus particulièrement par celle cy que je ne fais. Mais tant s'en fault qu'il n'aye osé de la façon qu'au contraire, nous ne sommes scavant de sa negociation que parce qu'il en a publié à Rotterdam et du depuis à Amsterdam. Je suis bien marry que les choses quy nous sont en sy grandes recommandations à nous aves données, pour les silences ayant faict rencontrer ung homme qui le professe sy peu. La nécessité nous avoit contrainct de nous servir de luy, en ceste occasion, mais ce n'estoit pas que nous n'eussions une desfiance assez frande de sa conduite et que nous n'avons jamais donné à propos de luy communiquer ny apprendre sa substance de la commission de sa majesté que vous m'avez faict l'honneur de m'adresser, n'ont pas memes aulcunz officiers qui ont conduit l'esquipage du Havre, à la seule declaration de vive voix que ledit sieur de Custojoux leur en a faict à atous a suffit pour cela, leur ayant desclaré, leur monstrant la commission, toute cachetée, qu'elle ne pouvoit estre ouverte qu'en certain endroit destiné à la mer par sa majesté, de quoy ilz demeurent satisfait ainsy que vous avez peu apprendre par le sieur de La Rebrisse quy a desiré faire ung voyage à la cour pour ses interestz particuliers. J'avoys tasché de le retenir par toutes sortes de courtoisies qui se peuvent imaginer en la condition que vous m'avez faict l'honneur de me procurer. Mesmes j'en avois prié ledit sieur de Custojoux, que je scay sy estre chaudement employé. Mais tout cela ne fust point capable de le retenir et se contenta de nous assurer qu'il y seroit le moingz de sebjours qu'il pourroit. Et aussitôt qu'il y auroit achevé ses affaires qui n'estoient difficiles, qu'il y presseroit l'emploi de la levée de quelques centaines de matelots quy treuveroit à pont nommé en Normandie pour nous venir joindre où nous serions, et faciliter d'autant nostre voyage, protestant audit sieur de Custojoux ...<sup>50</sup> - fol. 203-206.

26 août 1627, La Haye – « Les sieur d'Espeisses, ambassadeur en Hollande mande au cardinal de Richelieu qu'il servira le chevalier des Gouttes à trouver des mariniers et officiers d'artillerie, que les canons du roy et du cardinal se font et qu'en bref ils seront acevés. Que l'on fait allegresse à La Haye de la prise de Girol mais qu'il n'en a point voulu faire, affin de ne rien faire contre l'alliance d'Espagne avec la France ».

Monseigneur,

J'ay receu, à la venue des sieurs de Basprez et Le Franc, les deux lettres qu'il vous a pleu de m'envoyer des 12<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> jour de ce mois. De bonne leur estoit en ce lieu, monsieur de Custojoux qui si estoit fait transporet poue obeyr aux medecins et croy que bien luy en prendra, lequel a

---

<sup>50</sup> Le reste de la lettre présente peu d'intérêt pour le reste du propos si ce n'est que le rédacteur précise que le voyage de Texel vers le royaume sera l'occasion de donner un état de la Manche et des nouvelles de la nouvelle flotte anglaise dont l'ambassadeur a communiqué les renseignements en sa possession.

esté suivy du commandeur Desgouttes qui ayant esté obligé de faire un tour à Dort et Rotterdam pour trouver des matelotz et canonniers, à quoy il aura quelques difficultés, n'a pas voulu passer si prez sans me voir, et bien qu'il soit tant renommé à la marine et parctiq en ce pays, et laivrayge de luy estoit utile à trouver des officiers d'artillerye en ayant fait le devins la reveue (*sic*).

Ledit sieur de Basprey a esté à Amsterdam et à Enchyesen et pourra rapporté comme il ne manque rien aux navires du roy ny à ses canons. Je luy en cy (*sic*) de voir tirer quelques uns des [...] du fourneau. Et a present que nous avons argent, nous ferons cheminet droit nos entrepreneurs dont nous estions contraintz de souffrir ...<sup>51</sup> - fol. 208-209.

9 septembre 1627, Fort Sainte-Marie<sup>52</sup> – Le maréchal de Themines indique au cardinal de Richelieu qu'il a reçu le cavalier espagnol qui n'a pas trouvé les vaisseaux au Port-Louis, pour cause de vent contraire, qu'il les attend ce jour avec dix compagnies de regiment d'Estissac dont cinq sont à Port-Louis, deux à Hennebont et trois au Conquet qu'il logera à Saint-Nazaire, Brest et aux environs du Morbihan. Sous la conduite de monsieur de Crèvecoeur les travaux du fort avance si rapidement qu'il pose des problèmes au trésorier. Il fera travailler à la chaine dès que les capitaines des vaisseaux auront défini leurs besoins. Ses recherches, pour obtenir douze canons posent problème : la place de Vannes ne peut lui en fournir aucun d'autant que quatre canons de cette dernière ont été requis pour l'armement des vaisseaux. Il a écrit à au sieur de Kerveneau concernant la levée de son regiment. Il envoie un mémoire concernant les secours nécessaire à Belle-Isle – fol. 212-213.

23 septembre 1627, De *La Couronne* - « Du Chalard mande au roy que l'armée d'Espagne est preste à rendre service estant composée de 17 vaisseaux sur lesquels il y a près de 6000 hommes sans ce que doit amenert dom Antonio d'Oquendo » - fol. 216.

23 septembre 1627, De *La Couronne* – « Du Chalard mande au sieur d'Herbaut que l'escouade de vaisseau de dom Antonio doquendo estoit preste à partir de Cadis pour joindre celle de Francisco de Zebedo, que le chavalier de Miraumony qui a conduit le baron de Crevecieur l'informera de l'estat de cette armée qui sera composée de bons soldats » - fol. 220 – 221.

29 septembre 1627, Vannes – « Le duc de Guise mande au cardinal de Richelieu que le chevalier de Miraumont est arrivé d'Espagne avec le sergent major des Espagnoms et le pilote réal qui vient sonder la riviete et choisir les postes les plus assureés » - fol. 223.

30 septembre 1627, Auray –Le maréchal de Themines avise le cardinal de Richelieu de l'arrivée du sergent major ey pilote real, que la flotte d'Espagne qui se prepare est composéee de 42 vaisseaux alors qu'il ne dispose que des sept vaisseaux constituant une escouade de sept vaisseaux du commandeur de Rhôdes stationné dans la riviere de Bordeaux qui sont arrivés hier soir avec des renforts constituant un ensemble de dix-sepy vaisseaux de guerre et « huit à feu ». Le reste du document concerne les travaux du fort Sainte-Marie – fol. 228-229.

<sup>51</sup> Le reste du document peut d'intérpet sur la matière étudié ici.

<sup>52</sup> Les documents qui suivent semblent être liés aux préparatifs du siège de La Rochelle.

30 septembre 1627, Auray – « Le mareschal de Themines mande au cardinal de Richelieu que le duc de Guise, le sergent major et pilote royal d'Espagne se sont aller visiter le fort Sainte-Marie. Que le pilote a témoigné que l'armée navale d'Espagne n'au d'autre dessein que de descendre en l'isle de Renard avec 30 pieces de canon pour mettre ladicte flotte en seureté » - fol. 231.

20 octobre 1627, Auray – « Le marechal de Themines mande au cardinal de Richelieu qu'il fait travailler au fort ou il a mis 200 hommes de garnison. Il demande que les regimens qui sont en Normandie ne viennent en Bretagne car ceux d'Estissac, de Coesquin et de son petit fils suffiront pour l'armement naval » - fol. 234.

17 octobre 1627, Bruxelles – « Le marquis de Leganes mande au cardinal de Richelieu qu'il a fait partir 14 vaisseaux et 3 pataches et que le reste partira bien tost avec dom Fredrique de Toledo pour aller à Morbian, c'est pour servir dans l'armée de France contre les huguenots » - fol. 238-239.

23 octobre 1627, Paris – « le marquis de Mirabel, ambassadeur d'Espagne, mande qu'il a receu un courier de Flandres du marquis de Leganes qui a donné les ordres au general Rivera de partir de Dunkerque avec les vaisseaux pour aller à Morbian » - fol. 242.

Octobre 1627, s.l – « Le chevalier de Razilly mande au cardinal de Richelieu qu'il est arrivé à Morbiam avec 4 vaisseaux ce uqi a apporté beaucoup de contentement au duc de Guise, se plaint du gouverneur de Brest qui retire des pirates, demande de commander l'avant-garde de l'armée de mer avec l'esquadre des vaisseaux du cardinal qu'il a amené du Havre souz le duc de Guise ».

Monseigneur,

Ayant donné l'occasion de su sieur chevalier de Cangé qui va trouver vostre grandeur par le commandement de monsieur de Guise, je kuy diray qu'aussy tost que receus vos commandemens en la rade de Brest, le vent me pouvant servir, j'ay faict metre à la voille vostre flotte du Havre, sçavoir cinq grands vesseaux, le sieur Quitaulx et la *Petite Vuerge* et trois dragons. Sommes arrivés, par la grace de dieu, en se lieu de Morbian sans qu'aucun vesseau ait eu aucune disgrâce et tous vos esquipages sains et gaillards, bien resolu de rendre bon service au roy et à vostre grandeur mais ils ne sont vestus contre l'injure de l'hiver et aussy les victuailles commencent à nous manquer particulièrement le sidre. Les dragons que l'on arme et inspecte en venant trouver ceste armée en pourroient bien apporter car l'on n'en trouve en ce quartier de de ça et le vin est hors de prix. Monsieur de Guise a esté grandement content et joyeux de nostre arrivée, laquelle eust esté plustost de trois sepmaine sy les lettres du roy que monsieur Dauquereu nous envoya, l'on nous eust commandé de demeurer en Brest jusques en attendant votre commandement. Je suis exacte a se qui m'est ordonné et n'est pas qu'il ne m'ennuyast fort en Brest, particulièrement à cause du gouverneur, lequel n'est pas sotiable et use fort librement de rettirer des gens qui font tors aux marchandz. Je luy en dis mon advis. Mesme je luy dis que sy je trouvois en mer telles gens, je les prendrois et en feroit faire la justice necessaire. En effet, monseigneur, requeroit qu'il y eust un autre gouverneur à Brest car c'est un lieu très important

pour les affaires de la mer. Je vous supplie très humblement votre grandeur de trouver bon que votre escadre que j'ay ammenée du Havre ne se separast point puisque tous les cappitaines me font l'honneur de m'aymer cherment et oultre oultre que je voys qu'il y a de meilleurs hommes. Dans iceux que dans le reste de l'armée et que dans les ocasions, j'espere en dire que votre flotte du Havre fera hmaynement tous se peut faire contre l'ennemy qui seroit. Supplie très humblement votre grandeur que je puisse commander l'avant-garde soubz monsieur de Guise. J'ay autrefois dans la mesme charge, dans l'ocasion qui se passa à La Rochelle, où un chacun sçait que j'y fis mon devoir et croyez bien monsieur de Guise aura très agreable. Quant au service qu'on peut faire en roy, j'en ays escript à votre grandeur par la voye du Havre il y a huit jours. Neanlmoingz j'envoye encore un mémoire de ce qui me semble sy pouvoir faire. Souhaitant avecq passion d'estre employé pour soldat aux service, supliant votre grandeur de m'espargner en tous periliz et ocasions qui se presenteront pour le service du roy et le sien que je feray paroître aux effaitz que je le suis à jamais,

Monseigneur,

Vostre très humble et très obeissant  
serviteur,

Le chevalier de Razilly – fol. 246.

8 novembre 1627, Dunkerque – « Le marquis de Leganes mande au cardinal de Richelieu que dom François de Ribera, general des vaisseaux de Dunkerque est arrivé à Mardiq et n'attend que le vent pour partir. Qu'il y aura 14 vaisseaux et pataches » - fol. 248.

9 novembre 1627, Dunkerque – Le Marquis de Leganes mande au cardinal de Richelieu que cette nuit partironts cinq vaisseaux estant bien fasché de ceux qui sont perdus ou estoit l'admirante, que les Hommandois sont du costé de Calais » - fol. 249.

26 novembre 1627, Chastillon – « Le sieur de Chastillon mande au cardinal de Richelieu qu'il est bien fasché de ne s'etre trouvé au combat de l'isle de Ré comme particulier et qu'il se plaist au roy de l'honorer de moindre commendement qu'il sera bien tost à ses pieds pour luy rendre service, et qu'il assure ledit Cardinam de luy rout respect » - fol. 258.

20 décembre 1627, A bord – L'evesque de Mende mande au cardinal de Richelieu qu'il est embarqué et qu'on a fait à Auray une despense excessive pour les Espagnols qui estoient plus dans les cabarets que dans les églises. Don Frederic ne trouve rien de difficile pour l'isle de Ré et ses capitaines sont d'aize. Vaisseaux hommandois dans la rivière de Bourdeaux. Le duc de Guise ne demande qu'à combattre aussy bien que ses capitaines » - fol. 258.

26 décembre 1627, Paris – Le marquis de Mirabel, ambassadeur d'Espagne mande au cardinal de Richelieu que les caraques des Indes orientales ont esté perdues et le prie qu'on donne satisfaction au secretaire dom Diego de Yrraraga et à Jordan de Freyta, envoyés du roy d'Espagne à Bordeaux, pour faire la restitution de l'artillerie et des marchandises qui ont esté recouvertes dans les cortés maritimes de France » - fol. 277.



s.d.n.l. – Advis touchant les affaires d'Angleterre et la retraite du duc de Bukingham de l'isle de Ré ou ledit duc de Bouckingham fut deffait.

Le dimanche 23 novembre le duc de Buquinkam arriva à Portsmouth avec la flotte et soldats qui estoient en l'isle de Ré et la mesme nuit qu'il vint à Portsmouth, il partit en poste vers Londres et, à son arivée audit Londres, il fut commandé par le roy de demeurer en sa maison jusques à ce qu'on luy ait fait scavoit la volonté du roy.

En faisant sa retraite, il fut vivement chargé par les François qu'il perdit unze cens soldats et six cens capitaines, officiers et gentilshommes, outre lesquels il y a cinquante sept capitaines, lieutenans et enseignes demeurer sur place avec quatre colonels nommés Greic, Keich, Byugly et Precey, et quarante cinq drapeaux et quatre pieces d'artillerie.

Quant le bruit que le duc estoit deffait et avoit perdu tant de gens, il y eut une si grande espouvante et crainte en Angleterre, parmy tous lees estatz grandz et petitz, que jamais il n'y en eut de pareil car la communauté est toute en desespoir, et ceux du conseil craignent grandement une emotion populaire contre le roy et le duc.

La majour de Londres promettoit au roy de luy prester 120 mil livres sterling, le majour et aldermen ont payé 50 mil livres de ladite somme, mais le seriffe et les communaultez ont reffuzé de payer leur part desditz 120 mil livres sterling. Et, pour cela, la ville de Londres a perdu ses privileges parce qu'ilz ont refuzé d'obeyr au commandement du roy.

En Escosse, la noblesse est divisée en deux parties, ceux de la religion catholique sont contre les huguenots, et les catholiques ne veulent en façon quelconque contribuer à la levée de regiment du comte de Metton ( ? ) et les compagnies des bourgeois des villes ont protesté ont protesté (*sic*) que la levée dudit regiment ne sera en aucune manière, que estoit prejudiciable à l'antienne aliance et leige de France.

On avoit appointé 36 navires de guerre, vaisseaux neant moins qui portent charbon de pierre, pour venir trouver le duc en l'isle de Ré, lesquelz passant près de Jermouth se sont perduz sur une place appelée La Coquille par la grande tempeste qui fit le 8 novembre.

Le roy avoit fait lever par la force 5 mil Anglois pour envoyer au secours du duc mais ilz arriverent tard. Ilz ont esté mis en garnison le long des costes d'Angleterre, aux villes de Portsmouth, Southampton, Plemouth, Falmouth, Detmouth et autres villes maritimes avecq trois mil anglois qui estoient embarquer pour aller trouver le duc, et contrainctz par tempeste de retourner en Angleterre.

En Angleterre, il y a plus de cinq cens gentilzhommes et bourgeois de qualité prisonniers, d'autant qu'ilz ont reffuzé payer la taxation accordée par le dernier parlement, laquelle n'estoit pas signée dudit parlement slon la coustume du pays, lesquels prisonniers ont esté envoyez à trente lieues de leurs maisons et quelques uns à quarente.

Les evesques de Canterbury et de Winchester sont chassés de la cour d'autant qu'ilz ont fait leurs predications contre le roy et la reyne.

La deliberation du conseil d'Angleterre est que, si quelque armée estrangere met pied à terre, que l'on ne sera si tost descendu et hors de navire, qu'ilz mettront le feu et brusleront tout le pays d'alentour de la place ou on aura fait le débarquement et enverront vingt mil Anglois pour empêcher d'entrer plus avant dans le pays, à faulte de vivres.

Le dimanche 23 novembre, estant au chasteau de Douvres avec le sieur Jan Ipsly, gouverneur d'iceluy, il me mena dans son cabinet et me dit qu'il voudroit fort volontiers scavoir s'il y a voit quelque place à l'entour de Calais où une armée peut descendre pour prendre la ville. Que ceux qu'il avoit envoyé naguere en ces lieux lui avoient rapporté qu'il y avoit une place aux costes du Boulonois où il y avoit un petit fort sur la riviere qu'il faut prendre et couper un passage pour faire entrer la mer pour inonder le pays, et asseurer le passage des Boulenois, que par ce moyen on viendroit point de secours – fol. 291-292.

1627 – Advis de Ré et de La Rochelle. Mémoire. Mescontentement de Boukingham. Meschant dessin du duc de Soubize. Puissance de la dame de Rohan à La Rochelle. Dessin des anglois après avoir pris Ré, d'aller en Poictou ... - fol . 293.

De Londres, du 28 aous 1627.

Avis d'Angleterre touchant les levées qu'on fait en Escosse et Angleterre contre la France, les Escossois refusent les levées contre la France.

Le comte de Michedel allié du duc de Bouquingam qui a esté en Escosse pour y faire levée de troys mil hommes sous pretexte de Dannemarq a mandé au roy d'Angleterre que les Escosspois yant sceu qu'on avoit dessein contre la France ont refusé d'y aller si le roy d'Angleterre luy mesme n'y estoit en personne.

Le comte de Warvic qui estoit party devant avec seize vaisseaux de guerre est revenu en Angleterre avec un seul vaisseau très malmené, on ne parle point où sont les autres, ce qui donne sujet de croire que la tempeste ou quelque autre accident les a dissipés.

Le roy d'Angleterre est retourné à Londres au milieu de son progrès et entre tous les jours en conseil pour trouver moyen d'avoir de l'argent pour fournir aux frais de son armée qui est en France.

On fait courre le bruit d'un parlement pour contenter le peuple qui est généralement mescontent de cette guerre.

Le duc de Bouquingam mande qu'il est près d'une mousquetade du fort, qu'il le prendra bien tost mais pour ce qu'il craint qu'à cette automne les maladies qu'il a accoustumé d'avoir ne luy

reviennent en ceste saison : estant presentement logé comme il est en lieu marcageux. Il supplie très humblement le roy de le rappeler et d'envoyer en la place le comte d'Hommand qui essaye de s'en deffendre tant qu'il peut.

On presse fort la levée de quatre ou cinq mil hommes qu'on a commencé cy devant pour envoyer le rendort en leur armée de France.

On mande encore d'Angleterre qu'il y a bruit que les Hollandois ont vingt vaisseaux pour servir la France.

La reine est à Wellimbruc en la province de Northampton où elle boit des eaux : elle gagne l'amour du peuple – fol. 295.

1627 – « L'evesque de Mandé mande à Charpentier, secretaire du cardinal de Richelieu qu'on mene dom Federic par terre voir le roy, qui proteste que s'il ne part pas promptement pour l'Espagne, qu'il ne pourroit estre en estat de servir l'année prochaine et qu'au contraire partant, il reviendra avec 60 vaisseaux et 10 galères » - fol. 296.

<https://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9064555w>

**15584**, XLV, 1628-1657, Règnes de Louis XIII et de Louis XIV, 209 fol.

3 février 1628, Calais - « Le sieur de Valancay, gouverneur de Calais, mande au cardinal de Richelieu qu'il envoie six vaisseaux avec son fils. Qu'on peut trouver dans la rivièere de Somme plus de 200 gribanes ou vaisseaux propres à faire descente. Qu'il y a de grands mécontentements en Angleterre contre le roy et le duc de Buckingham. Que l'on pourroit mettre en seureté 4000 hommes de pieds à terre 8 jours, on y verroit ...<sup>53</sup> » -fol. 189 et 191.

Monseigneur,

J'avois destiné mon filz pour vous faire conduire les vaisseaux que j'ay fait acheter en Hollande et les deux que j'ay acheter en cette ville. Mais encore que les quatre de Hollande soient arrivés de vendredy, ilz se trouvent sy fracassés de mauvais temps qu'ilz ont eu, que ne pouvant partir que sur la fin de la sepmaine. Et le vaisseau que je destinoys metre mon filz se trouvant gasté, j'ai creu que vous auriez aussy agreable qu'il vous conduisit le capitaine Rusqueur lequel autrement je ne pouvoys faire marcher ainsy que dira mon filz. Et d'autant que par la lettre qu'il vous a pleu me faire du 27<sup>e</sup> decembre et par celle du roy du 28, je voy sa majesté et vous desirer que ledit Rusqueur soit promptement conduit à la cour. J'ay pris cet expedient de luy faire aller, tous disant pour les choses qu'il vous a proposées. Je vous offre toujours deux mil hommes que je pourray lever avec peu de bruit. Et encores que vous soyez informé de toutes choses, je m'hazarderay de vous dire que dans la rivier de somme, vous pourrez trouver en un moment plus de deux cens gribanes qui sont vaisseaux tres propres à faire des descentes. Et il y est certain

---

<sup>53</sup> Analyse inachevée.

qu'il n'y a rien de plus aysé que d'entreprendre sur les vaisseaux du roy d'angleterre qui sont à Portemoutz et l'isle de Victc. Et avec ces gribanes soutenues de quelques vaisseaux de guerre, l'on peult y entreprendre que l'on voudra. Au reste les mescontentemens de ce païs là sont sy extremes contre le roy et le duc de Buckingham que si quatre milles avoient mis pied à terre ou ilz peussent s'entretenir huit jours que l'on verroit des souslevement extremes car les catoliques y sont fortz quin'ozent se declarer non plus que les autres qui le voudroient faire n'ayant point d'appuy. Et quand il y auroit à gagner que d'ajouter à l'honneur de les avoir chassés de l'isle de Ré, de les aller chercher en leur païs. Et par ce moyen de les divertir de secourir La Rochelle, ce seroit une gloire. Vous scavés mille fois [.....] les [.....] estans les plus forts mieux juger de toutes choses que moy. Aussy ne fais-je que m'offrir en telle ocasions et en toutes celles qu'il vous plaira me donner par le desir extreme que j'auroys de servir utilement, et de pouvoir tesmoigner come je suis – fol. 39.

5 fevrier 1628, Le Blaye – « Les marquis de Spinola et de Leganes mandent au cardinal de Richelieu qu'ilz ont envoyé les ordres pour l'artillerie qui est sur les vaisseaux du Portugal ainsy que sa majesté l'a désiré »<sup>54</sup> - fol 44.

19 février 1628 – Lettre de monsieur Jappin, contrôleur de l'artillerie l'informant que les poudres qu'il avait demandé étaient parties pour Brouage, qu'il fait chargé 20 000 boulets à destination du Havre et de Brouage et diverses autres informations et qu'il aura bientôt 50 000 boulets destiné à l'armement des vaisseaux pour lesquels il attend les ordres de destination – fol. 52.

18 mars 1628, Paris – Le marquis de Mirabel, ambassadeur d'Espagnes mande au cardinal de Richelieu que le roy et la reine sont à Paris et le loue des soins qu'il prend pour le siège de La Rochelle, qu'il a appris par La Follaine l'estat de sa santé, que le conte duque de San Lucar lui mande que le roy d'Espagne ets fort satisfait que le roy aye trouver agreable l'artille et les carraques des Indes qu'il luy a envoyé »<sup>55</sup> - fol. 61.

1628 – « Advis contenant que la ville de Londres a presté 400 000 escus au roy qui luy a donné engagement 40 000 lb. De rente annuelle pour paier les bleds qu'on a achepté pour secourir La Rochelle qui sont conduits avec le secours de 20 vaisseaux. Lettres interceptées par lesquelles un reconnaît l'union de la France et d'Espagne contre La Rochelle »<sup>56</sup> - fol. 83.

18 septembre 1629, Fontainebleau – Lettre du cardinal de Richelieu à monsieur de Guise par laquelle il l'avise de monsieur Sanguin, de la part du roi, porteur d'instructions pour la sureté des côtes de Provence pour la sa présence est indispensable – fol. 98.

8 juin 1633, Madrid -Lettres de l'amabassadeur de France en Espagne informant entre autres que la flotte devant venir des Indes au mois de février n'est toujours pas arrivé et que le comte de La Puebla, président du conseil des Indes, a été destitué quoiqu'il est obtenu par la force 40 %

---

<sup>54</sup> Texte en Espagnol.

<sup>55</sup> Texte en Espagnol.

<sup>56</sup> L'analyse ne tient pas compte que la lettre interceptée indique le bruit d'une descente possible des Français qui effrairait les Anglais.

des intéressés sur la flotte de l'an passé, et rempacé par le comte de Castille au grand dam de ces derniers – fol. 124.

8 août 1636, Aix-en-Provence – Lettre de Cormis, avocat général du Parlement de Provence, informant que les commandants qui avait rendu les îles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat aux Espagnols sont emprisonnés à Ai et que, selon les interrogatoires, ils se déchargent de leurs responsabilités sur la marécla de Vitry et sur Plessis-Besançon, intendant des fortifications de la Provence – fol. 148.

11 février 167, Toulon – Lettre du cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, à Charpentier secrétaire du cardinal de Richelieu lui demandant de faire quelque chose pour que les équipages ne se débandent pas ainsi que l'infanterie afin qu'ils puissent enfin donner toute satisfaction – fol. 158.

2 juin 1637, Aix-en-Provence – Lettres de Champigny, maître des requêtes, informant entre autres que suite à une lettre du maréchal de Vitry, alors que les îles du comté de Provence ont été perdue, une flotte composée de huit gallions espagnols, vingt-six grands vaisseaux et quarante tartanes chargés d'infanterie près de Vays et font craindre une descente sur la côte.

« Par la mesme lettre, mon dit seigneur, le mareschal, nous advertissoit aussy des ordres qu'il avoit donné aux troupes tant de cavallerie que d'infanterie qui sont dans son gouvernement de se rendre près de luy pour s'opposer à la descente en cas que lesenemys fissent mine d'en vouloir faire et dès hier, la cavallerie devoit se rendre à Frejus. Les meilleurs viguariats de la province ont eu aussy ordre de lever quelques compagnies de milice si bien que je n'estime pas que les ennemys soyent assés hardys d'en entre quelques chose sur nos costes en nous voyant prests à les bien recepvoir, joint aussy quelques force navalle estant encor en ceste mer : il n'y a grande apparence qu'ilz hazardent une descente ... » - fol. 133.

6 jui 1637, Marseille – Lettre du cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux à Charpentier, secrétaire du cardinal de Richelieu lui indiquant que conformément à ses ordres, il a fait franchir les détroits à l'armée navale et qu'il est très étonné que son son éminence que, en cas de combat, il ait ordonné au comte d'Harcourt d'aller joindre et commander la flotte. Cet ordre l'oblige à demander son congé et, à se titre, il lui demande de bien vouloir lui indiquer la réaction du cardinal lorsqu'il aura lu cette lettre – fol. 164.

22 octobre 1640, Cannes – « De Sourdis, archevesque de Bourdeaux fait la relation de tout ce qu'il a fait en mer toute l'année pour se justifier du blasma qu'on luy donne de n'avoir rien fait dans la mer Mediterannée contre l'armée des composée de 24 vaisseaux, dit qu'elle n'a osé sortir et à la fin que le commandeur de Forbin qui commande les galères ne luy veut obeir, et qu'on luy avoit donnée une armée de terre et une de mer, qu'on luy a osté celle de terre, et on traite mal ses regimens, et décrit on sa conduite. Il souhaite d'estre mort ou d'estre retiré dans un hermitage pour prier dieu pour son eminence » – fol. 178-180.

28 octobre 1640, Toulon – « Sourdis, archevêque de Bordeaux à Charpentier, secrétaire du cardinal de Richelieu, touchant sa disgrâce auprès dudit cardinal sans avoir fait action qui le mérite » - fol 182-184.

<https://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90643378/f1.item>

**15641, 1560 et 1598**, Recueil de pièces, pour la plupart originales, relatives à l'histoire de France, 99 fol.

**20065 à 20121**, rien.

**20122**, 1633, Augustin Roussin, Portulan de Méditerranée et des côtes européennes de l'Atlantique dédié au cardinal de Richelieu, 3 doubles feuillets.

La première est celle de la mer Egée, la seconde, la mer Méditerranée de Majorque aux côtes du Liban et de la Palestine, la tierce, la mer Méditerranée de Majorque aux côtes d'Espagne, la côte Atlantique, du Maroc aux Pays-Bas, les côtes d'Angleterre et d'Irlande.

**20136**, <sup>XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup></sup> siècle, Recueil de pièces relatives à l'Angleterre à l'Écosse, 90 fol.

MFICHE Français 20136, Cote de la matrice (pour commander une reproduction) : S 51424.

**20137**, <sup>XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup></sup> siècle, Recueil de pièces sur l'Espagne, 210 fol.

**20138**, <sup>XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup></sup> siècle, Pièces diverses sur les Pays-Bas, 59 fol.

MFICHE Français 20138, cote de la matrice pour commander une reproduction : S 51425.

**20139**, 1309-1692, Recueil de pièces sur les Flandres, 112 fol.

**20140**, 1557-1706, Recueil de pièces relatives à la Suède au Danemark, 56 fol.

MFICHE Français 20140. Cote de la matrice (pour commander une reproduction) : S 51426.

**20146**, <sup>XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup></sup> siècle, Recueil de pièces sur diverses provinces de France, 232 fol.

« Amandes et exploiz de l'Eschiquier de Normandie tenu a Rouen au terme de Pasques l'an mil CCCC LIII », fol. 2-4.

**20148**, <sup>XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup></sup> siècle, Recueil de pièces pour l'histoire des relations de la France avec les pays voisins : Angleterre, Pays-Bas, Suisse, Espagne et Italie, vol. II, 233 fol.

**20151**, <sup>XVII<sup>e</sup></sup> siècle Recueil de pièces historiques et géographiques sur la France, l'Espagne et le Portugal, 263 fol.

« Traité de confédération entre le roy Louis XIII et Jean IV, roy de Portugal, à Paris, le premier juin 1641 », fol. 226-229.

« [...] Pour en faciliter le moyen, sa majesté demeure d'accord de ioindre a la fin juin vingt deux vaisseaux, bien armés et equippez en, à vingt gallions du roy de Portugal que les ambassadeurs asseurent et promettant au nom dudict roy leur maistre, qui seront trouvez et mesme d'avantage armez et bien équipéz en guerre et tous prestz à faire voile, dont les moindre seront de trois cent tonneaux, afin que les dictes deux flottes fortifies de vingt vaisseaux que les sieurs des Estats generaux doivent donner du secours audict roy don Jean aillant attaquer la flotte des Castellans venant des Indes ou entreprendre dans les estats dudict roy de Castille par des descentes dans ses terres, ce qui sera estimé plus a propos.

Bien entendu que les dicts vaisseaux tants de Portugal que les dicts sieurs des Estats generaux diferent à l'admiral de France le commandement et toutes les autres honneurs qui luy sont deubz, et qu'en cas que la flotte dudict roy de Castille vint à estre prise elle sera partagée egalemeent entre les confoederes.

[...]

Il y aura libre traficque et commerce entre les subiects, royaume est estats, de deux rois, comme du temps des anciens roy du Portugal, en sorte que leurs subiects pourront negotier et traficquer en toute seureté, les uns avec les autres, comme alliés sansqui leur soit donné aucun empeschement, aians toute sorte de protections et soulagement pour leur trafficq mesme. Si beoing est, leur sera accordé de part et d'autre des privileges et libertez plsu grande que par le passé.

Sa majesté permettra que les Portugais puissent transporter de ses royaumes et estats, pays et havres, au royaume de Portugal, toutes sortes d'armes, vivres et munitions pour l'usage et service dudict royaume, seulement, comme aussy ledict roy de Portugal permettra que les subiects de sa maiesté tres chretienne puissent transporter de ses royaumes toutes choses dont ils pourront avoir besoing ...

**20152-20155**, <sup>XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup></sup> siècle, Recueil de pièces sur l'histoire de France provenant des frères de Sainte-Marthe, 4 vol.

**20152**, I, Années 1429-1595, vi-1084 p.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9062221f>

**20153**, II, Années 1514 et 1550-1594, 808 p.

Malte, 1551, 17 novembre.

**Réponse du grand maître de l'ordre de l'Hôpital au roi Henri II louant l'attitude de l'ambassadeur de France à Constantinople, Daramon, lors de la prise de Tripoli par les Turcs alors que l'action dudit ambassadeur lors de ladite prise avait été mise en doute.**

*BNF, Français 2153, 1514 et 1550-1594, Recueil de pièces sur l'histoire de France provenant des frères de Sainte-Marthe, vol. II, p. 17-18.*

Sire. Une littera vestra majestata christiana dell'ultima di settembre passato habiamo ricevuta alli vestra del presente per laquale et per quelle che ci ha riserito il signore du Belloy, gentilhuomo mandato da vestra maiestata habiamo inteso che essendosi divulgato certo rumore in molti et diversi luoghi con il testimonio de alcuni cavaliere di questa religione come il signore Daramon questi mesi passati da vestra majestata spedito per trovar a resedere ambasciador suo in Constantinopoli come per avanti passando per Tripoli dove era andato secondo ferrisse alla vestra majestata ad instantia nostra per divertir l'armata turchesca dall'impresa di detto Tripoli haveva al contrario persuasa la presa et deditone di essa fortelleza, la qualo i turchi seuzza lui non haverrebena mai pigliata anzi abandonata per stimarla inespugnabile. Della quale accusatione la majestata vestra desiderando saper la verita specialmente da noi per esserve meglio informati di tutti altri accio che trovandosi detto ambasciadore colpeuole d'haver fatto o procurato di far cosa alcuna al preiudico et danno di noi o di qualsivoglia persona della Christianita per la perdita fortelleza o per qualungo altro effeto vestra majestata ne facesse dunonstratione et tale che la guisticia et innocentia di lei si potess e connescere. Et trovendosi il contrario se ne potessere prevalere per giustitation sua dove sara bisogno. Per questa causa la majestata vestra dunanda le volessimo dire tutto quello che habiamo potuto sapere et intender di questo negotio. Sopra che diciamo et rispondiamo a vestra majestata per sodis far al desiderio et commandato suo che il primo d'Agosto ultimamente passato guinse in questo porto il ditto signore Daramon con due galee et una galeotta di vestra majestata il quale dopo esser da noi ricevuto secundo convenie ad ambasciador di tanto principe ci espose haver comandamento di vestra majestata che andando in Constantinopoli passasse per Malta et si offerisse a noi et a questa religione per securla et aiutarla in tutto quello che li saria possibile per il che ci richiese li volessemo commandar quello che a noi pareo essendo pronto di gratificarsi con tutte le sue forze per la quale offerta noi ringraziando la majestata vestra et anchora della cura spetiale et buona affettione che si degnava portar a questa sua religione li facemmo intendere esser nostre desiderio che andasse in Tripoli secemedamente cio potesse fare per divertir detta armata dall'assadio di esso castello se per caso al guinger suo ivi non fosse posse o se gia in fosse posto procurar di levarlo. Il qual carico esso ambasciador con buono animo accetto portando seco una fregata nostra per mardarci riposta de tutto quello che supra cio averebbe negoziato. Dopo il ditto castello de Tripoli preso et ritorno di esso ambasciadore qua con il governor cavalieri et altre genti liberate dal detto castello il medesuno ambasciadore ci espose in publico consiglio quanto gli rincrescea della perdita di quello et come per tutte le vie et mezzi a lui possibile havea procurato di levar l'assiedo. Il che molto desiderava tanto per secure a questa religione come per saper che la majestata vestra l'havesse havuto caro. Oltra cio noi pers et intendere quale de nostri fossero stati causa della perdita di quel castello et castigar coloro che se ne trovassero colpouoli habiamo fatto fare informationi et inquisitioni nelle quali non appare ne se trovate detto ambasciadore essere stato causa di tal deditone ne manco haverla procurata o



persuasa ne tal causa di lui mai habiamo stimata. Anzi cavalieri et altri liberati delle mani de Turchi molto si lodano de esso ambasciadore per haverli fatto buon trattamento portandoli qua con le sue galereet questo et tuto quel c'habiamo saputo circa questo negotio. Di manieri et quelli che hanno sparso et divulgato tal rumore non ci pare l'habiano detto ragione. Per tanto sire non dirremo per hora altro se non che nostro signore i dio majestate vestra christiana lungamente conservi con felicissimi successi allaquale il piu humilimente che possiamo supplichamo che si de qui reputarci semper quelli sure veri et obligationi servidori che le siamo. Di malta a di 17 di novembre 1551.

Humilissimi signori.

Il maestre dello Spadalo di Hierusalem et il consiglio.

*Ibidem*, s.l., 1571, « lettres du sieur de Cavagnes à l'amiral de Coligny »<sup>57</sup>, p. 129-137.

« [...] J'ai vu les pieces que m'a apportees celluy qui est venu de la part du capitaine Sores et n'est voulu avancer ceste affaire, tant parce que j'espere que, en bref, il pourra faire meilleur en este court contre les Espagnols que aussi pour vous faire entendre que, de trois pieces de prises qu'il y a, je n'en voy que ung de soustenable et, si on se haste de prendre la cause en votre nom, il ne fault pas penser que a recouvrer l'argent pour payer. J'ai veu la deliberacion qu'il vous a pleut delivrer a La Rochelle pour prendre ladicte cause et, parce que je n'y vois point specifier quel contable a prises les marchandises ny a quoy elles ont este employees, j'en fait doute si c'estoit plutost pour faire plaisir et donner lustre a la cause dudict cappitaine Sorez que pour avoir lesdictes prises veritablement converties au profit general. Et, parce que je n'y vois pas clair pour ce point, j'ay prins cete occasion de surceoir pour vous advertir que si on prend la cause, il se faut resoudre de payer et par ainsy ne prester point facilement vostre nom en ceste affaire ».

*Ibidem*, s.l., 1571, « Relation de la bataille perdue par les Espagnols sur les costes d'Angleterre »<sup>58</sup>, p. 323.

«

De Londres, le XII<sup>e</sup> d'aoust.

L'Espagnol est defait en vous pouvez tenir assure, ce a este sans nul combat que la victoire que nous avons obtenu la plus grande vixtoire qui fut jamais. Vingt grands navires d'Espagne ont este entierement nrusles, ou ilz perdu de huit a neuf mille hommes au moins. Le navire *Sain Roch* dans laquelle commandoit le fils du prince Medina a este mise a fond apres avoir este entierement pillie, saccage, entre deddans, passez au fil de l'espee, qui estoyent de huit a neuf cens, le prince de Medine tue d'un coup de mousquet ... »<sup>59</sup>

*Ibidem*, s.l., 1589, Copie de « Despesches d'Italie du 14 octobre 1589 »<sup>60</sup>, p. 436.

<sup>57</sup> Identification ultérieure mais rien ne l'indique dans le document.

<sup>58</sup> Identification ultérieure mais rien ne l'indique dans le document.

<sup>59</sup> Le reste de texte constitue un morceau de bravoure et de propagande à la mesure de la crainte qu'en avait eu les Anglais.

<sup>60</sup> Identification ultérieure mais rien ne l'indique dans le document.

« Nous avons advons advis certain que le duc de Parme a prins le port de Calès ou il se doit rendre pour veoir de plus pres le succes des affaires de France ».

*Ibidem*, s.l., 1592, « Angleterre 1592 »<sup>61</sup>, p. 613-615.

Sur la demande du « sieur de Beauvoir Le Node, conseiller et ambassadeur ordinaire du roi très chrétien, roy de France et de Navarre pres la serenissime reine d'Angleterre, et le sieur de Sancy, conseiller et premier maistre d'hostel de sa majesté » sur la question des troupes anglaises stationnées en Bretagne pour lutter contre les ennemis du roi et sur les intentions de la reine, les conseillers de reine : « le sieur Burkley, tresorier d'Angleterre, le sieur Howard, le sieur Effingham, grand admiral d'Angleterre, le sieur de Hunsdon, grand chambellan de sa mejeste et les sieur de Buchurst, grand eschanson d'Angleterre » répondent que la reine maintient son soutien au roi de France. Élisabeth I<sup>ère</sup> propose même d'envoyer des renforts, alors suite à leur passage : « Il [le roi] livrera ou fera livrer ausdits soldats anglois et a leurs capitaines d'entrer en Bretagne une ville close et port de mer que ladicte roine ou le general de ses dicts soldats [...] ; en laquelle ville lesdicts soldats anglois se puissent surement conserver en cas de necessite contre les efforts des ennemis et pour auquel port les navires d'Angleterre puissent seurement aborder avec le secours des autres gens de guerre qui seront engages, pour le supplement de ceux qui seroient perdus et pour transporter ; a faute de laquelle commodite de ville et port, grand nombre d'Anglais sont partis l'année passée. Et tant que le dit port et ville sera en sa possession du lieutenant de la roine d'Angleterre, il sera permis audict lieutenant de recevoir tous tous le revenus et subsides, quels qu'ils soyent deubz au roy et couronne de France, a raison le commerce pour au prouffit de ladicte roine pour estre employe au payement des gens de guerres [et ce a l'acquest dudict roy ettant moins du sur ce qu'il sera obligé payer et fournir a ladicte dame roine]<sup>62</sup>. A telle condicion toutefois que ladicte roine ou son lieutenant fera remectre, restituer ladicte ville ou port au roy tres chrétien quand ledit roy tres chrestien renvoyera en Angleterre le secours que la reine luy aura envoyé ». Le document précise, par la suite : « Et pour ce que les dits ambassadeurs ont requis ladicte roine, au nom dudict roy, que les canons, ensemble les balles, pouldres et autres machines de guerre qui sont desja en la ville de Dieppe, appartenans a ladicte roine, puisse estre livres au dict roi pour employer a son service en Bretagne, ladicte dame roine est contente d'accorder ladicte demande, asscavoir que les sept gros canons et tout autres de guerre, avec les balles et poudres qui sont en ladicte ville de Dieppe, seront delivres au roy pour transporter en Bretagne » *etc.*

*Ibidem*, s.l., Décembre 1592, « Siège de Blaye par le maréchal de Matignon, 1592 »<sup>63</sup>, p. 621-623.

*Ibidem*, Venise, 7 Mars 1593, Copies de la « lettre du sieur de Maisse, ambassadeur a à Venise, pour le roi Henri IV », p. 757-759, 765-769.

<sup>61</sup>*Ibidem*. Le texte se presente se presente comme un brouillon de transcription de l'original.

<sup>62</sup> En marge.

<sup>63</sup> Identification ultérieure mais rien ne l'indique dans le document.

« [...] Vostre majeste aura sceu qu'il est arrive icy un maistre d'hostel de monseigneur de Montmorrency, les amys lui ont faict prester six mille escuz pour emploier en armes, ce qu'il a faict, et a achepte a Brest huict cens corselletz completz, ils promectent encores de luy donner huict picques. J'espere de les faire passer seurement iusques a la marine, cela s'est fait en consideracion du service de vostre majeste pour lequel lesdictes armes doibvent estre employees, aux troupes que ledict seigneur duc luy doit consuire [...] ».

**20154**, III, Années 1593-1664, p. 809-1664.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90622201>

**20155**, IV, Années 1203-1662, 525 fol.

1603, 20 août, traduction d'un acte du « Grand Amer », roi Fez, suite à la plainte du roi de France contre les pirates de Tunis et d'Alger qui attaquent ses navires, s'emparent des jeunes gens, les châtres avant de les vendre dans les pays voisins, contre toutes ses ordonnances, interdisant d'acheter des prisonniers français et ordonnant de libérer tous les chrétiens français, fol. 98.

1603, 10 ou 15 aout 1603, Lettres du sultan de Turquie à Henri IV détaillant les mesures prises pour mettre fin aux déprédations des pirates de Tunis et d'Alger ainsi que des pirates anglais se prétendant ses alliés dont un courrier envoyé au roi de Fez pour qu'il libèrent les chrétiens français, fol. 99-100.

Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle, traduite en Français, du projet du traité entre la République des Provinces-Unies des Pays-Bas et le roi d'Espagne au mois de mai, l'an 1646, fol. 258-269.

«

5

La navigation et trafique des Indes orientale et occidentales sera maintenue selon et en conformité des octroys qui ce donner ou a donner cy apres ; pour seurte de quoy servira le present traicte et la ratification d'iceluy qui de part et d'autre en sera procurée ; et seront compris sous ledict traicte tous potentats, nations et peuples avec lequel les ditz seigneurs estats, ou eux de la société des Indes orientales et occidentales en leur nom, entre les limites de leurs dictz octroys sont en amitié et alliance ; et chascun scavoir, les susditz seigneur roy et estats respectivement demeureront en possession et iouront de telles seigneuries, villes, chasteaux, forteresses, commerce et pays en Indes orientales et occidentales, comme au Brasil et sur les costes.

6

Et pour ce qu'il est besoin d'un asses long temps pour advertyr ceux qui sont hors des limites avec forces et navires, a se desister de tous actes d'hostilité à esté accordé qu'entre les limites de l'octroy cy devant donné a la société des Indes orientales des Pays-Bas ou à donner par continuation, la tresve ne commencera pas plus tost qu'un an apres la datte de conclusion du

present traicte. Et quand aux limites de l'octroy devant donné par les Estats generaux ou a donner par continuation a la societe des Indes occidentales, qu'aux dits lieux, la tresve ne commencera pas plus tost que six mois apres que datte que dessus. Bien entendu que si l'advis public de part et d'autre de tresve susdite arrive plus tost aux dits limites respectivement que des l'heure de l'advis, l'hostilité cessera es dits lieux ; mais si apres le terme d'un an, et de six mois respectivement dans les limites de octrois susdits se faict aucun acte d'hostilité, les dommages en seront reapres sans delay.

[...]

8

Les dicts seigneurs roy et estats ne leveront, hors leurs limites, respectivement aucunes impositions ou gabelles pour l'entrée, sortie, ou pour autres charges sur les denrées passans soit par eaüe, soit par terre.

13

Le sel blanc boulli venant des Provinces Unies et celles de sa dite majesté y sera receu et admis sans y estre chargé de plus hautes impositions que le gros sel. Et, de mesem s'admettra le sel des provinces de sa dite majesté en celle des dits seigneurs Estats, et s'y debitera sans pouvoir pareillement estre plus imposé que celui des dits seigneurs estats.

[...]

14

Les navires et denrées entrant et sortans des havres de Flandres respectivement seront et demeureront chargées par ledict seigneur roy de toutes et telles impositions et autres charges qui sont levées sur les denrées allans et venans au long e l'Escaut et autres canaux mentionnés en l'article précédent. Lesquelles impositions et autres charges, ledict seigneur roy mettra si haut ou si bas que sa maiesté trouvera convenable pour veu que comme dit est elles soyent pour tout égales, et les uns plus imposer que les autres, et ce durant ceste presente tresve.

[...]

19

Ne pourront les marchands, maistres et navires, pilotes, matelots, leurs navires, marchandises, denrées et autres biens a eux appartenants estre saisi et arrester soit en vertu de quelque mandement general ou particulier et pour quelque cause que ce soit de guerre ou autrement, ny mesmes sous pretexte de s'en vouloir servir a la conservation et defense du pays. On entend touttefois en ce comprendre les saisie et arrests de justice por les voyes ordinaires a

cause des debtes propres, obligations et contracts valables de ceux sur lesquels les dictes saisies auront esté faictes, a quoy il sera procedé selon qu'il est accoustumé par droict et raison.

20

[Création d'une chambre mixte pour régler les litiges entre les deux pays]

21

Si quelques sentences et jugemens avoyent esté donner entre personnes de divers partis non deffendues en matiere civile et criminelle, ils ne pourront estre executez contre les personnes des condammes, ny sur leurs biens durant la presente tresve. Et ne sont octroyées aucunes lettres de marques iu represailles durant la mesme tresve, si ce n'est avec connoissance de cause, et an cas permis par les loix et constitutions imperiales et selon l'ordre estably pour icelles.

22

On ne pourra aborder, entrer ny s'arrester aux ports, havres et places ez pays l'un de l'autre, avec navires et gens de guerre, en nombre qui puisse donner soupçon, sans le congé et permission de cluy soubz lequel sont les dits ports, havres, places et rade, sinon qu'on y fust ietté par tempeste, ou contraincts de le faire par necessité et pour éviter quelques perils de mer ».

Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle, « Quelles conditions desirent tous les rois et princes faisant la paix à Munster », fol ; 274-275.

« Les provinces unies des Pais Bas. 6. La République des Provinces unies des Pais-Bas demandera entre autres choses, que le roy d'Espagne approuve la forme de leur gouvernement et qu'il renoce au droict qu'il y pourroit pretendre, qu'il licenceie le spremier ses troupes, qu'il restitue la paix et la liberté du commerce, par mer et par terre, aux dix sept provinces des Pais-Bas, et qu'il leur laisse les lieux et droicts qu'ils ont acquis aux Indes orientales et occidentales.

Portugal. 7. Le roy du Portugal demandera qu'on le laisse en possession libre de son royaume avec le droict qu'il en a des Indes orientales ».

Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle du « Traitte de paix et confederation entre les couronnes de Pologne et Suède et le marquis de Brandebourg à Oliva pres Dantzick, le 9 mai 1660, extrait et abrege sur l'imprimé à Bruxelles en latin », fol. 358-369.

«

15

Il y aura libre commerce tants par terre que par mer entre les deux estats de Polongne et de Suède et particulièrement sur les rivières de Dvina et Buldsera, ils separent les sestats des deux couronnes sans que les marchandises payent aucunes taxes que celles payées pendant les tresves.

Les marchands polonois qui traficquent par mere et par terre ne payeront aucuns imposts nouveaux pour les les gabelles de Stetein.

La ville de Dantzick et autres villes de la Prusse jouiront des mesmes droicts de commerce dans tout les estats de la Suède qu'ils ont jouy cy devant avant cette dernière guerre.

[...]

31

[Un traité séparé devra être conclu entre le Danemark, la Suède et la Norvège qui sera compris comme faisant parti du présent traité] ».

Copie XVIII<sup>e</sup> siècle « *Pax inita inter regem Daniae et regem Sueciae, XVI maii MDCLX* », Traité de Copenhague du 26 mai 1660, fol. 372-385.

La partie maritime constitue les articles VII et VIII du traité, texte en latin.

4 juillet 1574 – 6 mars 1575, Partie d'un registre de correspondance d'Henri III et de Marie de Médicis, fol. 430-451.

« Au roy par le sieur Vidal du cinquiesme de septembre 1574<sup>64</sup>.

Sire. Depuis ma denière depesche du xx<sup>e</sup> du passe, les nouvelles que l'on a eu par deça de La Goulette, du viii<sup>e</sup> et du xii<sup>e</sup>, et de Palerme, du xiiii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> dudit moys ne sont guieres bonnes pour le roy d'Espagne. Ayant les Turcs abbatu entierement toutes les deffenses de ladicte Goulette, et empesché que du fort de Thunis n'y peust venir aucun secours, et pense l'on a cest heure que l'un et l'autre s'il n'a esté secouru se soit rendu ou pris par force. Aucuns veulent esperer que les galeres qui ont esté envoyees de Naples par don Jehan d'Austria y seront arrivees a temps, mais l'esperance en est aussi incertaine, comme de ceulx qui ont opinion que l'armee turquesque au retour sera deffaicte par celle des Espagnols que l'on fait plus grande que l'autre, mais ce qui est certain, si ladicte Goulette se pert, est le danger ou l'Espagne sera d'estre ordinairement infestee des Mores et Arabes. L'on ne peult assez s'emerveiller du peu de devoir qu'ont fait les ministres du roy catholique pour envoyer les secours qu'il falloit a La Goulette, en quoy l'on donne le principal tort au cardinal Granvelle, comme en plusieurs choses dont l'on le charge par deça. Ces seigneurs qu'ilz eussent licencie l'ambassadeur du grand seigneur envoyé devers eux, et qu'il deust partir de ceste ville le lendemain de ma dicte depesche comme j'escrivis a vostre majesté par icelle, neantmoins il est encores par deça, et pense l'on qu'il y sera entretenu jusques a ce que l'on ait eu une certaine nouvelle de ladicte Goulette, afin que si les affaires succedoient si mal pour les Espagnolz que l'on dit, ces seigneurs puissent comme il

<sup>64</sup> Une seconde lettre faisant suite à la lettre transcrite pourrait indiquer qu'il n'en est pas l'émetteur d'autant que les dates dans le texte ne correspondent pas. Cette seconde lettre indique que monsieur de Germiny sur la route de son ambassade est malade.

reest vray semblable prendre aultre resolution en leurs affaires. Et non seulement en ce qu'ilz ont encores a demesler avec le grand seigneur mais aussi avec le roy d'Espagne, dont les effets se pourront mieux congnoistre avec le temps ». (fol. 431 v<sup>o</sup> - 432 r<sup>o</sup>)<sup>65</sup>.

L'affaire est évoquée par une lettre au roi du 15 septembre 1574 par Nicquet :

« [...] La Goulette est detenue fort pres des Turcz et en grand dangier d'estre perdue veu que les deux galeres, que les Espagnols y avoient envoiees pour la secourir ont este repoulcees. Et touttefois plusieurs ce confient en la saison du temps et que les Turcs n'ayant rien fait jusques au deuxiesme de ce mois, comme l'ambassadeur d'Espagne m'a monstre par sa lettre, qu'ilz seront contraintz de se retirer, et seront en dangier de s'en retournant de tomber es mains de don Jean d'Austria qui les attend en Sicile, avec comme dit ledict ambassadeur, deux cens galeres bien armees. Mais s'il advenoit le contraire, et que les Turcs eussent le meilleur, toute la Chrestienté et principalement l'Italye seroit en grand peine et dangier [...]», fol. 34 v<sup>o</sup><sup>66</sup>.

Ces mêmes lettres évoquent d'autres évènements liés à l'histoire maritime. Le volume ne contient par la suite aucun autre élément.

**21544**, 1545-1574, Recueil de pièces originales concernant l'artillerie et la marine de France, 89 fol.

Lettres patentes et missives de François Ier, 1545 (fol. 3, 4, 5, 6), et Charles IX, 1563 (fol. 28), 1564 (fol. 30), 1570 (fol. 65). — « Estat général du paiement des gaiges des ms officiers... de nostre artillerie », 1547 (fol. 8), 1552 (fol. 17). — Inventaires de l'artillerie des navires envoyés par Charles IX à la Nouvelle-France sous le commandement de Jean Ribault, 1565 (fol. 31 et suiv.). — La comtesse Testu, capitaine Landonnière, envoyée aux Indes par Charles IX, 1570 (fol. 65). — Procès-verbaux de revues de pionniers, artillerie, charrettes et chevaux, passés par les commissaires d'artillerie, en particulier par Armand de Gontaut de Biron, 1569-1574 (fol. 59, 80). — « Estat des receptes, mises et despences faictes par Denis Clerey, sieur de Vaubercey, commis à la garde des bastons et munitions d'artillerie pour le Roy au gouvernement de Champagne », 1573 (fol. 75).

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b525009802>

**22593-22822**, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle, Collection de l'abbé Dangeau sur l'état de la France au temps de Louis XIV, 230 vol.

**25377**, Après le 10 février 1674, Règlements pour l'armement et les équipages des vaisseaux de Louis XIV, 43 fol.

Le document est essentiellement composé de tableaux : « Table générale des proportion de la masture des vaisseaux qui sont au port de Toulon », « Tarife de toutes sortes de marchandises

<sup>65</sup> Les lettres qui suivent apportent peu d'éléments autres.

<sup>66</sup> L'affaire est encore évoquée dans les documents suivant mais apporte peu d'éléments maritimes. La place parait comme prise avec certitude dans une lettre adressée par Anthoine, le 15 octobre 1574, fol. 436 r<sup>o</sup>.

poids de table et de marc nécessaires pour la construction ... des vaisseaux du roi », Règlements de Louis XIV portant sur la quantité d'agrès, apparaux, armes, munitions à embarquer suivant le rang du vaisseau, et sur la solde des équipages, 10 février 1674 et 22 novembre 1673.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90636941>